





Digitized for Microsoft Corporation
by the Internet Archive in 2008.

From University of Toronto.

May be used for non-commercial, personal, research,
or educational purposes, or any fair use.

May not be indexed in a commercial service.

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

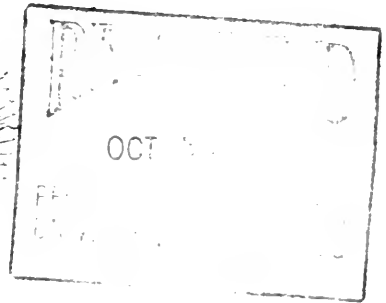
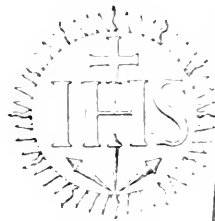
REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXVII^e ANNÉE

TOME LI. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1890



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.



LE COMTE HENRI DE VERTHAMON

I

« Il eut une foi d'enfant dans un cœur de héros. » Ces paroles, qui terminent les touchantes pages consacrées par le marquis de Sainte-Aulaire à la mémoire de son gendre, peignent au vif l'âme d'Henri de Verthamon ; elles résument tout ce qu'il y eut de piété forte et radiuse, de vaillance chevaleresque, de généreux enthousiasme pour toutes les saintes causes, de courageux sacrifices enfin dans la vie de ce jeune homme, l'une des plus pures et des plus belles figures de soldat chrétien qu'ait révélées à la France la guerre de 1870.

Issu d'une des plus anciennes familles du Limousin, illustrée par ses charges comme par ses alliances, et qui a compté parmi les plus considérables de la magistrature de France, Henri se prépara de bonne heure à porter dignement l'héritage de dévouement à l'Église et à la patrie que lui avaient légué ses ancêtres. « Soyez tranquille, écrivait-il bien jeune encore à sa mère, je sais qui nous sommes : n'ayez pas peur que je l'oublie jamais. »

L'enfance d'Henri s'écoula paisible et souriante, soit à Bordeaux dans l'hôtel de sa famille, un des plus beaux de la ville, soit dans le vieux et grand château du Castéra, en Médoc, demeure préférée de ses parents, pour lequel il éprouva lui-même toute sa vie une prédilection marquée.

Le marquis et la marquise de Verthamon, des chrétiens à l'antique, estimaient que la première et la plus solide assise de l'éducation est l'amour de Dieu. Ils donnèrent donc avant tout à leurs nombreux enfants des leçons de religion et de foi. C'est au foyer qu'Henri, l'aîné de la famille, puisa cette

piété profonde, active, éclairée, vaillante, inébranlable, qui inspira tous ses dévouements et rayonna d'un si pur éclat sur toute sa vie. Avec la piété, et sous son influence, s'épanouirent dans sa jeune âme les vertus et les qualités qui en sont la floraison et le fruit, des goûts nobles et sérieux, l'habitude de l'ordre et de la tenue, la sincérité et la bienveillance dans les rapports, un jugement droit et ferme également éloigné des engouements subits et des aversions aveugles, un grand respect de soi, une générosité simple et vraie, enfin l'amour de la famille le plus fort, le plus tendre et le plus élevé. Il avait pour son père et pour sa mère une soumission entière et une confiance sans limites ; il entourait ses jeunes frères et sœurs d'affection et de dévouement, tout en gardant, même dès l'enfance, sa place d'aîné et en exerçant sur eux une sorte d'autorité.

Henri commença ses études sous le toit paternel, recevant pendant l'hiver, à Bordeaux, les leçons de professeurs venus du dehors, et pendant l'été, au Castéra, celles de jeunes ecclésiastiques qui lui servaient de précepteurs. Au mois d'octobre 1843, déjà initié aux éléments du latin, il entra comme pensionnaire au collège ecclésiastique de Pons (Charente-Inférieure), que dirigeait alors avec un grand renom M. l'abbé Boudinet, plus tard évêque d'Amiens. L'éminent supérieur apprécia vite tout ce qu'il y avait de ressources et de promesses dans son nouvel élève ; il aima cette nature franche et belle, ce cœur loyal et sensible, ce caractère plus formé à dix ans que ne l'est celui de bien des hommes, cet enfant, doux, grave, réservé, à la fois obéissant et aimable, sévère pour lui-même et indulgent pour les autres, surtout inébranlablement ferme dans sa foi religieuse et dans ses convictions sociales. Tel en effet se révéla Henri au collège, dès les premiers jours.

Séparé des siens, qui lui étaient si chers, le jeune écolier vivait encore auprès d'eux par la pensée et par le cœur. Alors commença une correspondance très régulière et très intime avec ses frères et ses sœurs, avec son père, avec sa mère surtout, pour laquelle sa tendre confiance n'eut jamais rien de caché. D'après ses lettres, les jours où Mme de Verthamon peut venir le voir sont pour lui des jours de bonheur ; il y

pense longtemps d'avance ; et après la chère visite, il se rappelle « les douces, les encourageantes paroles qui le consolent de ne plus sentir sa mère près de lui ». Chaque semaine il lui annonce ses places bonnes ou mauvaises ; il lui raconte ses occupations, ses jeux, les petits événements de sa vie ; il l'associe, avec une candeur d'enfant, à toute son existence, à ses joies et à ses chagrins, aux émotions de son cœur et aux progrès de son intelligence ; il lui parle enfin, c'est lui-même qui le dit, « comme un homme doit parler et comme un fils doit sentir ».

Comment vous exprimer, lui écrivait-il, le 14 juillet 1845, à l'occasion de la Saint-Henri, ma reconnaissance pour votre bonté ? Je veux mettre tous mes soins à vous rendre heureuse, à vous consoler de toutes les peines que vous pourrez avoir. Celui qui a dit *qu'il récompenserait le verre d'eau offert en son nom* vous récompensera de vos bienfaits sans nombre en cette vie et en l'autre : en cette vie, par le bonheur que vous donneront vos enfants en marchant sur vos traces dans le bon chemin ; dans l'autre, en vous accordant la couronne de la femme forte, c'est-à-dire la consolation de les voir tous au ciel, qu'ils auront mérité en imitant vos vertus. Oui, cette consolation vous est due, et Dieu ne vous la refusera pas.

En lisant ces premières lettres écrites du collège, on est singulièrement frappé de la maturité de la pensée, en même temps que de la netteté de l'expression. Les idées sont saines et fermes sur tous les sujets : on sent un esprit nourri dès l'enfance des vérités de la foi et ayant acquis à ce fort régime une raison sûre d'elle-même et une droiture inflexible. S'il parle de ses condisciples, ses observations sont toujours fines et sages, quelquefois sévères, jamais malveillantes. On voit qu'en étudiant et en jugeant chacun, Henri reste l'ami de tous. Personne en effet ne fut plus sociable, plus ouvert ni de plus facile caractère : s'il savait au besoin défendre le bien et blâmer le mal avec énergie, il n'en demeurait pas moins bon et charitable pour les délinquants ; et comme il arrive d'ordinaire, sa fermeté même de principes et de vertu accroissait encore l'estime et l'affection qu'il inspirait à tous.

Deux de ses frères vinrent le rejoindre à Pons, où il avait déjà pour condisciples plusieurs de ses cousins de Montes-

quieu et de Marcellus. Tous ensemble formaient une sorte de tribu, si unie qu'attaquer l'un c'était se les mettre tous sur les bras. « Ne craignez pas, écrivait naïvement Henri à sa mère, d'envoyer ici mon petit frère Déodat ; il y sera, malgré sa jeunesse, à l'abri des taquineries des grands, et on ne le touchera pas : je n'ai pas deux poings pour rien. »

Il n'était cependant point batailleur : mais la pensée de protéger dans l'un des siens la faiblesse contre la force souriait à son imagination d'enfant, comme elle le conduira plus tard à Rome pour y défendre le plus vénéré des Pères et le plus désarmé des souverains.

Cependant l'époque tant désirée de la première communion arrivait. Une lettre d'Henri à sa mère, du 15 mai 1845, redit avec candeur comment il s'y disposa :

Dans quinze jours, j'accomplirai cette grande action dont dépend toute la vie. J'espère avoir la consolation de vous voir près de moi, ainsi que mes frères, au moins Déodat, qui est à la fois mon frère et mon fils, puisque je suis son parrain. Quel beau jour pour vous et pour moi, pour moi surtout ! Mais on ne saurait mettre trop de soins à s'y préparer. Pour recevoir son Dieu, il faut être pur de toute souillure. Aussi quand maintenant il m'échappe quelque faute, j'en éprouve une grande peine. Malheureusement c'est fait ; il faut me contenter d'en demander pardon à Dieu et tâcher de m'en corriger. Aujourd'hui par exemple, pendant le jeu, je me suis laissé aller à la colère contre un camarade difficile. Un premier communiant me fit un signe que je compris ; j'eus honte de mon emportement et je me réconciliai avec l'importun.

Le grand jour venu, Henri s'approcha de l'autel, l'âme parée d'innocence, le cœur rempli d'émotion et d'allégresse. et il s'unit avec amour au Dieu caché sous les voiles du sacrement. La fête fut belle et sainte, complétée pour lui par la présence des siens ; elle laissa dans son cœur d'ineffaçables impressions.

Voilà déjà une semaine, écrivait-il le 8 juin, que le beau jour de ma première communion est passé. Désormais, du moins, je puis avoir souvent le bonheur de m'agenouiller à la table sainte et d'y recevoir ce Dieu d'amour qui veut bien se donner à nous. Comment ne ferions-nous pas tous nos efforts pour lui préparer dans nos cœurs une demeure digne de lui ! Toutes les fois que je m'arrête au souvenir des fautes que j'ai commises, je sens les larmes me venir aux yeux ; mais quand je

pense au bonheur qui m'est accordé, malgré mon indignité, de recevoir Notre-Seigneur Jésus-Christ, je ne puis m'empêcher de tressaillir.

Un an après, il écrivait encore :

Hier a eu lieu une cérémonie bien touchante, celle de la première communion : beau jour pour tous, puisqu'il rappelle à tous la plus pure des joies. Ah ! combien j'étais heureux l'an dernier ! Ce jour-là ne reviendra jamais. Jamais nous ne goûterons un bonheur plus parfait, si ce n'est le jour de notre entrée en paradis. Ah ! nous n'aurons plus alors rien à envier à personne, nous n'aurons plus rien à craindre des douleurs humaines. Quelle joie, quelles actions de grâces à Dieu qui nous aura reçus dans sa gloire !

Cette piété tendre, naïve, angélique, ne cessa plus de régner dans son cœur et elle y produisit de merveilleux fruits de force. Ce fut un des traits remarquables de son caractère d'enfant, et plus tard de jeune homme, que l'union d'une sensibilité exquise à un indomptable courage. Un jour, à cette époque encore, à propos d'une contrariété vivement sentie, il répondait aux caressantes consolations de sa mère :

Ma tristesse n'a été que passagère : elle était déjà dissipée à l'arrivée de votre lettre. Du reste un peu de peine, loin de nuire, développe l'énergie. Votre fils sera un homme, et je vous réponds que vous n'avez pas tort de compter sur lui comme sur un soutien pour l'avenir.

Cette énergie, il dut la déployer tout le temps de ses études pour vaincre l'obstacle qu'opposait à son travail une pénible ophtalmie, dont il souffrit toujours. Ses yeux faibles, souvent malades, supportaient difficilement la lecture à la lampe. « Le soir, écrivait-il dès ses premiers jours de collège, des toiles me passent devant les yeux, et je n'y vois plus. Le médecin m'ordonne des précautions. » Mais comment prendre ces précautions, quand la tâche imposée réclamait tout son temps ? « Notre professeur, mandait-il une autre année, nous donne du travail à remplir toutes nos heures. Aussi n'a-t-on pas un instant à perdre, moi surtout avec mes mauvais yeux, qui me sont une dure épreuve. Je ne laisse pas cependant de faire toujours mon devoir, et j'espère que le bon Dieu m'en tiendra compte. »

Grâce à cette application courageuse et persévérante, grâce aussi à une nette et ferme intelligence, il triompha de

l'obstacle et obtint le succès. Avec quelle joie il l'annonçait à sa mère! « J'ai été enfin premier en thème latin, écrivait-il en 1845; vous voyez que je ne me décourage pas. » Et une autre fois, en 1846 : « J'ai été premier en histoire, deuxième en version grecque, premier en version latine. Quel bonheur de vous revoir bientôt, surtout si je vous rapporte des prix! Vivent les prix! » Inutile d'ajouter qu'aucune distribution ne manqua pour lui de couronnes, reçues avec allégresse des mains de sa mère.

Ainsi s'écoulèrent dans la piété, dans l'étude courageuse, dans des relations excellentes avec des maîtres filialement respectés et des condisciples cordialement aimés, dans de constants et généreux efforts pour vaincre une nature parfois trop impressionnable et trop vive, les sept années qu'Henri passa au collège de Pons. Elles furent heureuses, pleines de vie et d'entrain, telles que les dépeint ce mot de sa correspondance d'écolier : « Je travaille bien, je m'amuse bien, je me porte bien. » Elles furent surtout fécondes pour son âme et pour son cœur. Témoin cette lettre, écrite pendant sa dernière année de Pons, où se montrent, avec une touchante préoccupation du bien spirituel de son village, la foi sincère, la charité délicate et les résolutions viriles du jeune chrétien. Henri écrit à sa mère :

... Parlez-moi de votre jubilé, des impressions qu'il vous laisse, des fruits que produit la parole du prédicateur. Déodat m'a raconté la triste fin de ce pauvre jeune homme, qui a expiré sans avoir pu voir un prêtre. Quelle mort affreuse! Exprimez, je vous prie, à son père et à sa mère combien je compatis à leur affliction.

La pauvre Mongine¹ est aussi bien mal, à ce qu'il paraît. Si son heure est venue, le ciel recevra sans doute un ange de plus. Mais quelle perte pour la terre! Quelle perte pour nous! Si ma lettre arrive à temps, que vous puissiez la voir et qu'elle comprenne encore, rappelez-moi une dernière fois à son souvenir et recommandez-moi à ses prières. J'en ai bien besoin, plus que vous ne pensez. Qu'elle demande à Dieu, lorsqu'elle jouira de sa présence, de me rendre tel que vous désirez que

1. C'était une humble et pieuse fille qui remplit longtemps les fonctions d'institutrice au Castéra, forma bien des générations d'enfants à la piété, et pratiqua toute sa vie d'admirables vertus. Elle mourut dans un âge avancé, laissant dans le village un grand renom de sainteté. En témoignage de vénération, la famille de Verthamon fit élever un monument sur sa tombe.

je sois, tel que je désire être moi-même, un jeune homme *vertueux*. Ce mot résume tout. Vous me direz ce qu'elle vous répondra, ne fût-ce qu'un simple *oui*. Ce seul mot me fera du bien, me permettra d'espérer la réalisation de mon unique vœu, obtenir de Dieu que tous nous ne vous donnions jamais que de la joie. A quoi bon vous dire tout cela? Vous y aurez certainement déjà pensé.

Pendant cette dernière année de Pons (1851), Henri sentit vivement l'absence de son cousin Gaston de Montesquieu, le plus cher de ses amis, qui, ses études terminées, avait quitté le collège. « Me voilà éloigné, écrivait-il, de celui dont la présence était devenue pour moi un besoin du cœur, de mon bon ami, de mon bon ange; car il a été véritablement un ange pour moi. Du moins le succès qu'il a remporté mêle à ma tristesse et à mes regrets un peu de joie. »

Cette séparation ôta de son amertume au chagrin qu'il éprouva lui-même cette année en quittant le collège de Pons, où maîtres et élèves l'aimaient autant qu'ils en étaient aimés. Les lignes suivantes de M. l'abbé Boudinet, si exceptionnelles dans un certificat d'études, disent quelle profonde affliction y causa son départ, en même temps qu'elles dépeignent un des plus ravissants portraits d'adolescent chrétien.

Je suis heureux, écrit le vénérable supérieur, d'attester que M. Henri de Verthamon, par son édifiante piété, son heureux caractère, l'élévation de ses sentiments, a toujours fait la joie de ses maîtres, sans leur avoir jamais, pendant sept ans, causé un déplaisir. Poli, prévenant, d'une raison supérieure, naturellement vif et ardent, mais doux et patient par vertu, il n'est pas un de ses camarades qui ne le regrette, pas un de ses maîtres qui ne le pleure. La candeur, je devrais dire l'innocence de ses mœurs, étonne à son âge et avec l'impétuosité de son caractère. La juste considération que sa vertu lui avait acquise parmi ses condisciples avait fixé sur lui le choix que j'avais dû faire cette année d'un nouveau président de la société de Saint-Vincent de Paul, et son nom avait été proposé à la direction générale de Paris.

Dans ses classes, Henri de Verthamon, a toujours montré de la facilité et du goût; il a toujours parfaitement réussi dans les études historiques et dans les rédactions auxquelles elles obligent, ainsi que dans l'analyse des conférences sur la religion.

Heureux les parents qui possèdent un tel trésor pour aîné de leur famille; bien heureux les maîtres qui vont achever son éducation, et bien malheureux ceux qui le perdent.

II

Ces nouveaux maîtres, auxquels M. l'abbé Boudinet portait envie, étaient les Jésuites français qui dirigeaient le collège de Brugelette, en Belgique. Contraints par le monopole universitaire d'aller chercher hors de la patrie la liberté de se dévouer à l'enseignement chrétien, ils voyaient depuis vingt ans, malgré la distance et l'exil, l'élite des familles françaises leur envoyer ses fils pour les élever. A la fin d'octobre 1851, après de joyeuses vacances passées comme d'ordinaire au Castéra, Henri partit pour Brugelette avec son frère Déodat, qui lui était en quelque sorte confié. Mme de Verthamon conduisit ses fils jusqu'à Paris. Là se fit la séparation, qui fut douloureuse pour tous. C'était presque la première, car à Pons, Henri se sentait encore près des siens et de la chère maison paternelle. Son cœur déchiré s'épanchait dans ces lignes touchantes écrites dès le lendemain :

Bien chère mère, recevez encore une fois mes tendresses et l'assurance de mes efforts pour vous consoler, pour vous donner un jour quelque bonheur. La sainte Vierge, dans les bras de laquelle je me suis jeté après votre départ, nous couvrira de sa protection, bénira notre bonne volonté, et, si le courage vient à nous manquer, nous raffermira.

L'éloignement des siens, l'arrivée dans un milieu inconnu, un genre d'études et de discipline auquel il n'était pas accoutumé, lui rendirent pénibles les premières semaines de son séjour à Brugelette. Ne retrouvant pas tout d'abord chez ses nouveaux condisciples les vieilles et chaudes affections qui l'avaient entouré constamment, il souffrit du mal du pays et se sentit comme en pays étranger.

Je vois bien, écrivait-il à son père avec un vif accent de tristesse, qu'il n'est pas possible de contracter ici de ces amitiés de collègue qui laissent dans la suite de la vie de si doux souvenirs; non que ces liaisons soient dangereuses, car la grande masse des élèves est excellente; mais parce que tous, grands et petits, sont vraiment trop enfants. Ceux mêmes qui m'ont le mieux reçu à mon arrivée ne sont pas plus intimes avec moi qu'ils ne l'étaient le premier jour. Je ne veux pas dire que mes relations avec mes camarades soient difficiles; au contraire, je les trouve tous aimables et bien élevés, mais rien de plus, et pour le cœur cela ne suffit pas.

M. de Verthamon, en père intelligent et fort, exhorta son fils à secouer toute stérile mélancolie, pour se faire un cœur viril, et lui signala les dangers que réservent à un jeune homme une trop grande sensibilité et un trop vif besoin d'affection. La leçon paternelle fut docilement acceptée et porta ses fruits.

Je reconnais, répondit Henri, avoir trop de chaleur de sentiments : c'est une conséquence de ma vivacité naturelle. Je vois bien qu'il est nécessaire de la modérer, de la tempérer par la raison ; j'y fais mes efforts. Vous dire que j'ai reçu avec joie votre lettre, que je vous ai compris, c'est vous dire que je veux travailler à vaincre cet excès de tendresse qui deviendrait peut-être chez moi faiblesse de caractère. Or, je veux être un homme, un homme religieux et énergique ; cela, je le sens bien, ne nuit nullement à la sensibilité et à la tendresse. Ne regardez donc pas les confidences qui ont provoqué vos conseils comme un signe de découragement. Je n'ai pas du tout perdu courage ; seulement mon cœur sentait un peu le vide et en souffrait. Je veux suivre vos avis et vaincre cette tristesse. Votre lettre m'a déjà fait du bien : écrivez-m'en souvent de semblables.

Du reste, sans qu'il s'en rendit compte, Henri fut dès le premier moment très apprécié et très aimé par ses nouveaux condisciples. « Il nous arriva, raconte l'un d'eux, un mois après la rentrée. Nous étions dans la cour des jeux de balle, et nous savions qu'il faisait partie de notre classe. Nous allâmes tous à lui, les mains tendues ; nous fûmes tout de suite charmés de la manière simple, naturelle, aimable avec laquelle il reçut notre souhait de bienvenue. Je le trouvai dès lors tel que le monde l'a connu et admiré plus tard. » Aussi, à l'encontre de ses prévisions, Henri contracta à Brugelette des amitiés solides, sérieuses et chrétiennes comme il les rêvait.

D'ailleurs une indisposition de son frère fit bientôt diversion à sa mélancolie et la guérit en lui fournissant l'occasion de se dévouer. Atteint d'une affection de foie, Déodat, par l'effet accoutumé de cette maladie, se laissait à son tour accabler par la tristesse. Henri n'eut plus d'autre souci que de le soigner. Il passa toutes ses récréations avec lui s'ingéniant à le distraire, lui prodigua les conseils et les encouragements, en un mot, ne cessa de l'entourer d'attentions jusqu'à ce qu'il l'eût vu sortir de son marasme et reprendre

sa gaieté. Alors il écrivit d'un ton de triomphe à sa mère :

Enfin nous sommes sauvés. Déodat s'est déterminé à jouer, et il l'a fait à plusieurs reprises. Je n'ai que quelques instants ; mais je ne veux pas laisser finir la journée sans vous donner cette bonne nouvelle. Ne vous tourmentez pas ; chacun dans ce monde a sa part de peines et d'inquiétudes, je commence à l'apprendre. Du reste, nous serons bien ici. J'ai tâché de reprendre courage et je crois y être parvenu. Il n'y a qu'un malheureux cours de philosophie fait en latin que j'ai bien de la peine à digérer. Avec de la bonne volonté et l'aide de Dieu, tout ira bien, j'espère. Les autres cours m'intéressent beaucoup.

Son second frère, Arthur, vint après Pâques le rejoindre à Brugelette. A lui comme à Déodat, Henri servit en quelque sorte de père et de mère : il veillait sur sa santé, lui donnait d'affectueux conseils, le recommandait à ses maîtres, le présentait à ses meilleurs amis et l'excitait au jeu pendant les récréations. « Tant qu'il jouera bien, il travaillera bien, » écrivit-il à sa mère.

Il révèle en ces termes, avec une franchise enjouée, le secret de ses succès dans son rôle de Mentor :

Déodat reçoit à merveille les conseils que je lui donne, même les petits reproches que je suis parfois obligé de lui faire. Il est vrai que j'y mets toute la douceur dont je suis capable. Je crois que ma charge fraternelle est l'un des meilleurs moyens de m'assouplir le caractère. Je veux devenir doux et humble de cœur, comme un saint que j'ai pris dernièrement pour patron et pour modèle. Je vous laisse à deviner lequel ; quand vous l'aurez deviné, demandez-lui qu'il m'assiste et m'obtienne le courage de marcher sur ses traces toute ma vie.

Le généreux enfant marcha bien en effet sur les traces du patron de son choix ; ses condisciples de Brugelette, l'un d'eux nous le rapporte, admirèrent « sa douceur de mœurs, son affabilité, qui devint une véritable puissance, sous laquelle se cachait une inébranlable fermeté de principes » ; et dans la suite tous ceux qui le connurent crurent voir en lui comme un rayonnement de la suavité de saint François de Sales.

Ne dirait-on pas écrite par la plume et dictée par le cœur de l'aimable saint la lettre suivante qu'Henri envoyait à Mme de Verthamon, le 11 août 1852 :

Chère maman, vous êtes toujours présente à ma pensée, mais vous l'êtes plus encore qu'à l'ordinaire aux approches de la grande fête de

l'Assomption. Puis-je penser à ma mère du ciel sans penser à ma mère de la terre ? En fêtant l'une, puis-je ne pas fêter l'autre ? Entre tous les vœux que m'inspire ma tendresse, il en est un qui les résume tous, je crois : c'est que Dieu vous bénisse dans vos enfants, que vous les puissiez voir tous croître en vertu comme en âge, et que chacun de nous vous apporte une consolation et une joie. C'est là, je le sais, chère maman, votre principale, même votre unique ambition. Puisse la sainte Vierge bénir et féconder ces vœux et ces désirs ! Je le lui demande chaque jour, je le lui demanderai particulièrement dimanche prochain.

Quelques jours après commencèrent les vacances ; elles le ramenèrent joyeux au Castéra, où il goûta plus que jamais les charmes de la vie de famille, accrus encore par neuf mois d'éloignement. Quand, au mois d'octobre, il regagna Brugelette, il y trouva de tels changements, qu'il éprouva tout d'abord le sentiment d'une amère déception. Les Pères qui lui avaient inspiré le plus d'affection et de confiance, un grand nombre de ses condisciples, plusieurs des plus chers, manquaient au rendez-vous du retour, demeurés dans les divers collèges que la Compagnie de Jésus ouvrait en France. La loi de 1850 sur la liberté d'enseignement avait ôté à Brugelette sa raison d'être, et son rôle s'achevait. A la tristesse causée par tant d'absences s'ajouta pour Henri la maladie. « Les nouvelles que j'ai à vous donner aujourd'hui, écrit-il à sa mère le 2 novembre 1852, sont moins bonnes ; mais rassurez-vous, je suis seul souffrant. Arthur jouit d'une parfaite santé, et l'on est fort content de lui, je le tiens de la bouche même du Père préfet. » Lui-même du reste en fut quitte, comme il le raconte dans la lettre suivante, « pour une agréable petite fièvre, contre laquelle il ne fallut employer d'autres armes que la tisane, le lit et la patience ».

Dès qu'il fut remis, brisant avec d'inutiles regrets, il reprit avec courage l'œuvre de sa formation, stimulé par la brièveté du temps qui lui restait pour l'achever. « Je veux, lisons-nous dans une lettre à sa mère, faire mon possible pour bien employer cette dernière année de collège, et je comprends de quelle importance elle est pour moi. Je suis bien décidé surtout à me travailler sur les divers points que vous m'avez signalés pendant les dernières vacances, à dompter la vivacité de mon caractère, de façon à vous revenir un homme. »

L'homme en effet apparut de plus en plus en lui, l'homme raisonnable et chrétien, sérieux et aimable, sensible et fort. Ses lettres de cette époque n'ont plus rien de l'enfant, et révèlent une remarquable maturité d'âme : les saintes et fermes pensées s'y unissent aux charmes de l'esprit et aux délicatesses du cœur. Qu'on en juge par quelques exemples.

Le 2 février 1853, l'anniversaire de sa naissance lui inspirait ces lignes intimes et graves qu'il envoyait à Mme de Verthamon :

Il y a vingt ans à pareil jour, vous n'aviez pas encore de Henri ; en étiez-vous beaucoup moins heureuse ? Je voudrais le croire. Quoi qu'il en soit, j'espère que par la suite il ne vous fera pas regretter de l'avoir mis au monde, car son seul désir est de vous faire honneur.

Vingt ans que je suis au monde ! Est-ce possible ? Assurez-moi, je vous en prie, que je ne me trompe pas. Ces années déjà nombreuses me paraissent s'être évanouies comme un rêve. Je commence à comprendre ce qu'est la vie de l'homme : aujourd'hui au berceau, demain touchant à la tombe. Cette pensée, triste en un sens, est bonne à méditer. Elle ne m'était pas venue encore, je l'avoue ; elle se présente aujourd'hui et je ne la repousse pas. Combien seulement je regrette d'avoir si mal employé mon temps ! Vingt ans de perdus, complètement perdus ! Peut-être n'en ai-je plus autant à vivre. Raison de plus pour me mettre dès aujourd'hui à l'œuvre ; demain, peut-être, il serait trop tard. Priez beaucoup Dieu pour moi. Demandez-lui avant tout de faire de moi un bon chrétien et de m'accorder par surcroît tout ce qui pourra procurer sa gloire et l'honneur de ma famille.

A mesure qu'il approche du terme de sa vie de collègue, il pense plus sérieusement à l'avenir et se prépare d'une manière plus pratique à braver les périls et à soutenir les luttes qui l'attendent dans le monde.

Soyez assuré, écrit-il à son père, le 2 mai, que je mets tous mes soins à faire provision de vos bons conseils et de force. Si je ne triomphe pas du seul ennemi que j'ai maintenant à combattre, c'est-à-dire de moi-même, que deviendrai-je quand d'autres adversaires se seront joints à celui-là ? Mon nouveau genre de vie ressemblera bien peu à celui que je mène depuis dix ans ; je ne me dissimule pas que j'y rencontrerai des dangers nombreux ; mais parce que je m'en rends bien compte, il m'est plus facile de me prémunir contre eux, avec la grâce de Dieu.

Et deux mois après, le 2 juillet, précisant avec franchise les points faibles de son âme, il prenait entre les mains de

Mme de Verthamon cet engagement qui contraste si fort avec l'esprit d'indépendance et de présomption, ordinaire à la jeunesse :

Je vous promets, après l'avoir promis ce matin à la sainte Vierge dans ma communion, de ne contracter aucune liaison, de ne faire aucune démarche un peu grave, sans avoir pris de bons et sûrs conseils. Je m'y résous d'autant plus fermement que je commence à me connaître un peu et que chaque jour je constate mieux l'impressionnabilité de mon caractère, la vivacité, la violence même de mes inclinations. Je le sens, une nature comme la mienne, livrée à elle-même, peut faire un peu de bien et beaucoup de mal. Quand à tant d'éléments mauvais s'ajoute une certaine faiblesse de cœur qui expose aux entraînements, que ne doit-on pas craindre, et quelle confiance avoir en soi-même ? Aussi suis-je bien résolu, je vous le répète, de recourir en tout aux conseils des personnes sages et éclairées qui voudront bien s'intéresser à moi.

Règle de conduite pleine de sagesse et d'humilité, à laquelle on peut dire qu'il ne manqua jamais.

On se tromperait toutefois en acceptant pour vrais tous les motifs sur lesquels il l'appuie. Comme toutes les âmes foncièrement chrétiennes, auxquelles l'idéal sublime de l'Évangile contemplé et poursuivi fait mieux apprécier leur indigence, il exagérerait singulièrement ses déficits. Nul n'aperçut jamais en lui cette faiblesse dont il s'accuse et dont il se défie : la fermeté au contraire, une fermeté douce, calme, aimable, parce qu'elle était sûre d'elle-même, la fermeté dans les principes comme dans la conduite parut plutôt le trait dominant de son caractère. Elle fut spécialement le fruit du travail intime et de la sérieuse préparation à l'avenir, qu'il accomplit pendant ses deux années de Brugelette.

Il n'eut pas sans doute dans ce collège les mêmes succès scolaires qu'à Pons : les abstractions de la philosophie et des mathématiques qu'il y étudia convenaient moins que les belles-lettres à son esprit porté à l'action et enthousiaste des nobles choses. Mais, ce qui vaut mieux, il y acheva de former en lui l'homme et le chrétien dans la complète acception du mot. Sa piété, toujours aussi tendre, devint plus pratique et plus virile ; il développa dans la Congrégation, dont il fut l'un des membres les plus fervents, son filial amour pour la sainte Vierge ; il s'exerça vaillamment à la vigilance sur lui-

même, contracta l'habitude qu'il ne quitta plus d'aller puiser très fréquemment dans les sacrements une totale pureté de cœur ; il y apprit surtout à goûter la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, qui devait répandre un si glorieux éclat sur sa vie et sur sa mort.

III

On le devine, les heureuses qualités de sa nature et les vertus déjà implantées dans son âme grandirent à souhait dans cette chaude atmosphère de grâces, et elles s'élevèrent à un niveau d'élite. Quand il sortit de Brugelette pour entrer dans la mêlée du monde et affronter les luttes de la vie, il était véritablement armé pour le triomphe. C'était alors un jeune homme au grave et beau visage, à l'allure modeste et distinguée, accoutumé à se maîtriser et à se vaincre, doux et bienveillant pour tous, ayant le jugement sûr et les convictions inébranlables, unissant aux ardeurs de l'adolescence le calme d'une précoce maturité, plein de foi, de courage et de dévouement, « décidé enfin, selon le mot d'un de ses disciples, à faire toujours, tout de suite et à tout prix, je ne dirai pas seulement son devoir, mais son meilleur et plus haut devoir ».

Tel il se montra constamment pendant les six années qu'il vécut ensuite à Paris, occupé successivement à la préparation du baccalauréat et à l'étude du droit. Il y demeura d'abord chez un professeur, avocat de mérite, à qui le Père de Ponlevoy l'avait adressé, et qui recevait chez lui en pension quelques étudiants. Ils étaient sept en tout, la plupart élèves de Brugelette.

Avec ses compagnons, comme avec les autres jeunes gens qu'il connut à Paris, Henri en effet se montra bon camarade, d'abord facile, ouvert, plein de tact et de dévouement. Aussi fut-il extrêmement aimé de tous. Mais il ne se lia d'intimité qu'avec un petit nombre qu'il avait longtemps observés et dont il trouvait les principes, les sentiments et les actes à l'unisson des siens. Il n'eut pour amis que des jeunes hommes solidement vertueux et chrétiens. Sa correspondance révèle avec quelles précautions il les choisissait. Elle dévoile en même temps avec quel ferme bon sens, avec quelle

sagacité clairvoyante il jugeait les choses et les hommes, allant toujours au fond sans s'arrêter aux surfaces ni se laisser éblouir par les dehors, éloignant toute malveillance systématique, mais appréciant tout avec un esprit droit, avec un cœur honnête, qui ne peut aimer que ce qu'il estime et n'estime que ce qui est véritablement bon. Aussi traversa-t-il les dangers de la vie d'étudiant et les séductions de la capitale, sans rien perdre de sa piété vaillante ni de sa virgine pureté.

Peu après son arrivée, son hôte écrivait à la marquise de Verthamon : « Votre cher enfant est un modèle de bonté et de convenance ; je trouve en lui un caractère sérieux et le désir de s'instruire. Il y a bien peu de temps qu'il est avec nous et déjà il a conquis notre affection. »

Le désir de s'instruire, Henri l'avait en effet, et il travaillait avec ardeur « pour emporter d'assaut, comme il disait, son malheureux diplôme de bachelier ». Il se reprochait, chose rare à vingt ans, de n'avoir pas assez bien employé son temps de collègue.

Que la peine que j'ai aujourd'hui pour arriver à passer cet examen, écrivait-il, serve de leçon à mes frères plus jeunes. On se repent infailliblement à un certain âge d'avoir perdu ses années de collègue ; combien alors on regrette d'avoir gaspillé ce temps qui ne revient plus ! Communiquez, ma bonne mère, ces réflexions philosophiques à mes frères, et qu'ils profitent de mon expérience.

Il y avait certes de l'exagération dans cette humble accusation qu'il portait contre lui-même : une grande faiblesse des yeux, nous l'avons vu, non le manque d'application, avait constamment entravé ses études. Malheureusement à Paris encore il rencontra le même obstacle, et il lui fallut tout son courage pour le surmonter. « Je ne sors pas de chez moi tout le jour, écrivait-il dans les premiers temps ; le soir seulement je vais prendre un peu l'air, car mes mauvais yeux m'interdisent alors tout travail. »

Plus tard même, ne pouvant plus guère lire, il dut recourir à des yeux étrangers ; il l'annonce ainsi non sans tristesse à sa mère :

Je me suis adressé à M. Nicolas pour me procurer un lecteur. Il me faut prendre ce parti ou voir traîner indéfiniment ma préparation au

baccalauréat, ce à quoi je ne peux me résoudre. Le bon Dieu m'a ménagé une rude épreuve dans ces pauvres yeux, et souvent, je vous assure, je passe de pénibles moments en face de mes livres que je ne puis presque plus ouvrir. Le moyen auquel je me résigne aura du moins l'avantage de m'obliger à une attention plus soutenue pour saisir ce que j'entendrai, et de donner à mon esprit une force d'application plus grande : j'ai beaucoup à gagner sous ce rapport.

Ces efforts eurent le succès qu'ils méritaient, et Henri commença son droit.

A vrai dire, puisqu'il ne se destinait à aucune carrière, faire son droit à Paris avait pour but, dans sa pensée comme dans celle de ses parents, moins d'acquérir une science spéciale, que d'occuper utilement sa jeunesse et de s'habituer à un sage emploi de sa liberté. Il suivit sans doute les cours avec assiduité et passa successivement avec succès tous ses examens ; mais en même temps, s'initiant à la vie du monde, il apprit à y gouverner sa vie. Ses relations de famille étaient nombreuses et il les cultivait avec soin. Il recherchait le mouvement, la bonne compagnie, et fréquentait volontiers les réunions du noble faubourg, offrant dans cette brillante société le type du jeune homme aimable et sérieux, modeste et distingué, surtout chrétien. Jamais en effet le goût du monde n'attiédit la ferveur de sa piété : il se confessait et communiait tous les huit jours, célébrait toutes les fêtes religieuses, et s'adonnait avec l'ardeur de ses vingt ans aux œuvres de charité. Aussi le consciencieux professeur chez lequel il logeait se crut-il obligé d'écrire, le 18 août 1854, ces lignes un peu dénonciatrices à Mme de Verthamon :

Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous donner de M. votre fils. Sa conduite ne laisse rien à désirer ; son humeur est facile, son caractère charmant ; nous avons tous pour lui beaucoup de sympathie et d'affection. Le seul reproche à lui adresser, c'est qu'il se laisse entraîner par son excellent cœur à perdre beaucoup de temps. Membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, il s'est offert pour toutes les bonnes œuvres, pour toutes les visites de pauvres. Il paraît même qu'il fait des catéchismes. Ces pieuses occupations, multipliées avant l'heure, nuisent à ses études. J'ai dû lui faire à cet égard quelques observations, qu'il a du reste parfaitement prises.

Malgré ces observations, autorisé d'ailleurs dans cette voie par les siens, Henri continua toujours à donner aux exer-

cies religieux et aux bonnes œuvres la meilleure part de son temps. Il s'y portait avec élan et y dépensait les forces vives de sa jeunesse, trouvant à se dévouer tout à la fois le plus noble plaisir et la plus sûre sauvegarde.

Il faut l'entendre énumérer à sa mère, avec un entrain joyeux et un cœur débordant, quelques-unes de ses occupations charitables :

Il y a ici tant de bien à faire, lui écrit-il, et tant de facilités pour cela, presque autant que pour faire des sottises, si on en avait envie. Je vais tous les dimanches entendre à Notre-Dame le P. Félix ; il fait fureur à Paris, et il faut avouer qu'il a bien du talent. Je consacre le reste de mes journées du dimanche aux œuvres de la Société de Saint-Vincent de Paul, et j'y trouve une immense consolation. Voici les œuvres principales auxquelles je m'associe.

D'abord la visite des pauvres. J'ai trois familles à visiter. Quand je sors de chez l'une d'elles, je ne peux dire quelle joie j'éprouve. Ah ! il y a un bien grand bonheur à soulager les malheureux ; je l'apprécie chaque jour davantage.

Puis vient le patronage des apprentis. Le patronage se compose d'enfants de douze à seize ans, que la Société place chez de bons patrons. Tous les dimanches on les réunit dans une maison, d'où on les mène ensemble à la messe ; on les garde et on les amuse ensuite. A un moment donné, un prêtre leur fait le catéchisme, puis confesse ceux qui le désirent. On lit en public les notes obtenues pendant la semaine par chaque enfant chez son patron. La journée se termine par des jeux et par un dîner. Nous sommes un certain nombre d'étudiants catholiques à nous occuper de cette œuvre très utile, nécessaire même, pour conserver chrétiens et vertueux les jeunes ouvriers parisiens.

Une autre œuvre consiste à aller, chaque samedi soir, lire en public aux petits enfants d'une école des Frères les notes qu'ils ont obtenues, les bons points qu'ils ont mérités, distribuer les croix et les récompenses, en adressant à chacun des compliments ou des reproches. Je suis chargé d'une des classes de l'école qui m'avoisine.

Tout cela, avec les réunions de la conférence, me prend sans doute beaucoup de temps ; mais je ne regrette pas de l'employer ainsi. Jamais, je puis le dire, je n'ai été si heureux que depuis que je m'occupe de ces bonnes œuvres.

Non certes, Henri n'avait pas à regretter un pareil emploi de son temps. Quel ravissant spectacle de le voir, à l'âge où de trop nombreux jeunes hommes de son rang poursuivent avec frénésie tous les plaisirs égoïstes ou fangeux, ne rechercher, lui, que les joies pures de la charité, trouvant son bonheur à secourir les pauvres et à encourager les petits !

C'est ainsi que se préparent les serviteurs héroïques de l'Église et de la patrie.

La charité, en effet, ne soulage pas seulement l'indigent, elle améliore le riche, le rend plus détaché, plus tempérant, plus courageux, plus déterminé au sacrifice par le spectacle souvent contemplé de la vaillance dans la misère. Henri rencontra plus d'une fois chez ses pauvres des traits de générosité qui le touchaient profondément et le stimulaient à mieux se dévouer encore. Citons-en deux, qu'il raconte avec émotion dans ses lettres.

Parmi les familles que je visite, écrit-il, l'une très nombreuse, composée du père, de la mère et de quatre enfants, est dans une misère qui fait pleurer à voir. Et cependant, avec un foyer à payer, sans ressources assurées pour le lendemain, manquant presque du nécessaire aujourd'hui, cette famille a eu l'héroïque charité de partager son logement et son insuffisante nourriture avec un pauvre ouvrier sans ouvrage. Depuis plusieurs jours déjà ce malheureux est à la charge d'autres malheureux comme lui, bien décidés à le garder tant qu'il restera sans ressources. N'est-ce pas là une belle action, un grand exemple pour chacun de nous ?

Le second trait n'est pas moins admirable :

Bon nombre de familles pauvres de Paris, dit-il un autre jour, n'ont pas d'autre moyen d'existence que le travail d'un des enfants souvent bien jeune. Une de celles que nous visitons est dans ce cas : c'est le fils, un garçon de douze ans, ratureur de cheminées, qui la fait vivre. L'hiver dernier, il fut pris d'une fluxion de poitrine; le courageux petit n'en continua pas moins à se lever de grand matin et à aller comme toujours à l'ouvrage, au risque de sa vie. Il le fallait bien; car, lui alité, la famille entière mourait de faim. Dieu a béni cet enfant, et, contre toute apparence, lui a rendu la santé par un vrai miracle.

Voilà quelles souffrances il nous est donné parfois de soulager. Quand on rencontre tant d'héroïsme chez les pauvres, qu'on vienne nous dire que la charité est bonne à faire des ingrats et des fainéants ! Ah ! les faits sont plus éloquents que toutes les déclamations. Ces philosophes qui proscrivent la charité n'en comprennent ni la douceur ni la féconde sainteté.

En 1856, la marquise de Verthamon rejoignit son fils à Paris; elle y prit un appartement et y séjourna plusieurs années pour y achever l'éducation de ses plus jeunes enfants. Henri, on le pense bien, eut une grande joie à ce changement; sous l'aile de sa mère bien-aimée, il poursuivit avec

plus d'ardeur encore sa vie de piété, de travail, de nobles relations et de bonnes œuvres.

Au commencement de juillet 1859, quand la guerre d'Italie touchait à sa fin, lui-même arrivait au terme de sa carrière d'étudiant, et il écrivait joyeusement à Mme de Verthamon, retournée au Castéra : « Grande victoire, non sur les rives du Pô, mais sur le banc des licenciés en droit ! Je suis reçu et je prépare ma thèse pour en finir avant de quitter Paris. »

IV

Quelques semaines plus tard, sa thèse passée, Henri quittait en effet Paris avec bonheur, sans y rien regretter que ses pauvres, et il rentrait dans ce cher vieux château du Castéra, où l'attendaient tous les siens réunis. Il y demeura deux ans, s'initiant, sous la direction de son père, aux affaires agricoles, surveillant l'administration de la terre, et s'occupant avec son activité ordinaire, des améliorations à y introduire.

Dans de fréquents voyages à Bordeaux, il entretenait ses relations de famille et de société. Alors déjà il songeait à se marier et avait fixé son choix sur une jeune fille de grand cœur et de noble race, celle-là même qu'il unit plus tard à sa vie. Mais les tristes événements qui se déroulaient en Italie, les lâches et sacrilèges attaques que la Révolution, aidée par des gouvernements réguliers, ses complices avoués ou secrets, ne cessait depuis Castelfidardo de diriger contre les restes des États pontificaux, émurent vivement son cœur catholique, et il crut que son devoir était de tout abandonner pour aller défendre le Saint-Père. A Rome, la petite armée du Pape se réorganisait ; le colonel de Becdelièvre venait de reformer, sous le nom de zouaves pontificaux, l'héroïque légion franco-belge.

C'est dans ce corps d'élite qu'Henri résolut de s'enrôler. Une lettre qu'il écrivit alors explique quels nobles motifs conduisaient à Rome le nouveau croisé :

J'ai ressenti, disait-il avec éloquence, des faits qui s'accomplissent une tristesse et une humiliation profondes. Ici, les excès de la Révolution et son incroyable audace, accrue par ses insolents succès ; ailleurs,

la coupable complicité des uns, l'indifférence et l'égoïsme des autres. Dans une légitime indignation, j'ai cru entendre cette voix de notre Église catholique : Viens à mon aide, j'ai besoin de soldats. Puis ce vieillard auguste, si grand dans sa faiblesse, appelle des défenseurs. A ses cris de détresse, je réponds : Me voici, je me donne à vous tout entier.

Sans doute la victoire ne saurait nous rester. Que peut une poignée de soldats contre un ennemi vingt fois supérieur en nombre? Nous ne pourrions évidemment à nous seuls rendre au Pape ce qu'on lui a ravi, ni même lui conserver ce qu'il possède encore. Mais ce que nous pouvons, c'est protester en actes et à la face de l'univers contre les envahissements et les trahisons révolutionnaires, contre les attentats commis au mépris de toute justice et de tout droit. Plus l'inaction des spectateurs est grande et plus nombreux sont les adeptes du mal, plus aussi il importe qu'il y en ait qui se dévouent et qui combattent. Il faut que les révolutionnaires, même triomphants, trouvent en nous un dernier obstacle opposé à leur iniquité, et le chef de l'Église qui ne peut mourir, un dernier rempart. Voilà comment je comprends le rôle des volontaires dont je veux partager la vie et les périls. J'entre dans leurs rangs avec confiance, sûr de remplir mon devoir d'honnête homme et de chrétien.

Henri partit pour Rome au mois de mars 1861; il y contracta aux zouaves pontificaux un engagement de six mois, qu'il se proposait de renouveler suivant les circonstances.

Suspect au gouvernement français, qui employait un corps de vingt mille hommes à la garde du patrimoine de saint Pierre, le bataillon des zouaves avait dû, pour éviter les susceptibilités politiques, être éloigné de Rome. On l'avait envoyé à Anagni, petite ville de six mille âmes, située dans les montagnes de la Sabine, à quelques lieues des Abruzzes, avec mission de donner la chasse aux bandes de brigands, que le gouvernement de Turin accusait odieusement le Saint-Siège d'organiser sur son territoire pour les lancer ensuite sur les provinces napolitaines.

Le dévouement des zouaves y fut mis à dure épreuve. Au lieu de la grande guerre qu'ils avaient rêvée, leur offrant la chance de tomber glorieusement sur un champ de bataille pour la cause sainte et chère du Pape, comme leurs aînés de Castelfidardo, ils se voyaient réduits à faire un ennuyeux et pénible service de gendarmerie, le plus souvent sans résultat appréciable. Défenseurs de l'État romain, ils s'y trou-

vaient comme en pays ennemi, obligés à se délier des paysans, complices plus ou moins avoués des bandits qui les terrorisaient. Souvent d'officieux informateurs venaient mystérieusement, avec tous les dehors de la sincérité, prévenir un poste de zouaves qu'une bande avait franchi la frontière et se cachait à quelque distance. On partait au milieu de la nuit pour la surprendre, on courait à travers les montagnes, et on rentrait le lendemain, harassé, sans avoir rencontré personne : l'avis perfide avait rendu le chemin libre et sûr aux brigands en lançant leurs adversaires sur une piste opposée. Une expédition se préparait-elle sur des renseignements exacts, le secret presque toujours en était trahi ; les brigands avertis disparaissaient en un clin d'œil, et la course des zouaves n'avait encore d'autre effet que d'excessives fatigues.

Ce séjour à Anagni, si pénible et si tourmenté, eut toutefois les plus précieux résultats pour la formation militaire du bataillon. C'est là qu'il apprit à manœuvrer, qu'il s'habitua à une discipline sévère, aux alertes, aux courses imprévues, en même temps qu'à l'abnégation et aux sacrifices qu'impose la vie de garnison.

Placé dans la 7^e compagnie, que commandait le baron Ernest de Nervaux, son futur beau-frère, Henri s'accoutuma vite au métier de soldat, qui convenait à sa nature active et énergique.

Toujours prêt à payer de sa personne, il supportait avec un entrain, une bonne humeur, une égalité d'âme que rien ne pouvait entamer, les plus accablants travaux comme les plus dures privations. Il s'offrait avec empressement pour les missions les plus périlleuses. Un jour qu'il s'agissait d'aller, par une nuit très sombre et à travers toutes sortes d'embûches, reconnaître l'ennemi embusqué dans les bois de Frosinone, on fit appel aux hommes de bonne volonté. Verthamon se présenta l'un des premiers, calme et résolu, malgré la connaissance du danger. Il partit, voyant tous ses camarades lui serrer la main avec émotion, faisant lui-même, comme il le racontait plus tard, le sacrifice de sa vie, et disant dans son cœur un dernier adieu à ceux qu'il aimait. Dieu le couvrit de sa protection ; malgré les obstacles, il ac-

complit heureusement sa mission et rentra sain et sauf à Anagni.

Son ardeur pour les armes, son noble caractère, sa conduite admirablement chrétienne et son dévouement chevaleresque à la sainte cause du Pape lui gagnèrent vite l'estime et les sympathies de tout le bataillon. Malgré sa modestie qui fuyait instinctivement ce qui pouvait le faire valoir, ou peut-être à cause d'elle, il acquit sur ses camarades une influence d'autant plus forte qu'elle était plus douce. et il en tira profit pour leur bien. On peut en juger par le trait suivant.

Peu de temps après son arrivée au corps, Henri obtint, avec plusieurs zouaves, une permission de quelques jours, qu'ils allèrent passer ensemble à Porto d'Anzio, prenant des bains de mer, et, sans mal faire, menant joyeuse vie. Un jour qu'il était parti visiter les beaux sites des environs, une vive dispute s'éleva en son absence, pour une cause futile, entre deux de ses compagnons. Les choses furent poussées assez loin; quand Henri revint le lendemain matin, on pouvait craindre encore de voir l'affaire prendre des proportions déplorable. Ses camarades accoururent lui conter le fâcheux incident : « Si tu avais été là, Verthamon, lui disaient-ils, la querelle ne se serait pas envenimée à ce point; tu aurais calmé et réconcilié les adversaires; essaye encore de les arranger. » Il s'entremet en effet; il parla à l'un et à l'autre avec tant d'affection, de force et de foi, que les deux zouaves rougirent de leur emportement, et après un mutuel pardon, redevinrent bons amis.

Au mois de novembre 1861, le bataillon changea de garnison et une partie se rendit à Marino. Henri ne put le suivre. Une ophthalmie, gagnée pendant les nuits de faction dans ce climat humide, mit sa vue, presque ses jours en danger. Abandonné, seul et malade, dans Anagni, il fut recueilli par une brave femme du peuple qui lui procura des soins plus dévoués qu'intelligents, mais jamais oubliés. Neuf ans plus tard, dans un voyage à Rome avec sa femme, il voulut revoir sa vieille bienfaitrice et lui porter un témoignage de sa reconnaissance. Elle était morte; son souvenir du moins valut aux pauvres de la petite ville une large aumône faite en son honneur.

Malgré les efforts de cette femme charitable, l'état d'Henri empirait. Plusieurs semaines s'écoulèrent avant que sa famille fût prévenue en Médoc, et que son frère Déodat pût arriver auprès de lui. Déodat trouva le malade profondément triste et abattu. Sa vue était gravement menacée; il fallut, en le ramenant à Rome, user des plus grandes précautions pour soustraire à la lumière du jour ses yeux qui ne pouvaient plus la supporter. A Rome, il fut mis entre les mains d'un oculiste habile, qui le traita avec succès. Une amie de sa famille, Mme la vicomtesse de Curzay, l'avait recueilli dans sa maison; elle remplaça la mère absente. Grâce à ces soins, à ceux de son frère, au repos du corps et de l'esprit, grâce à Dieu surtout, il se rétablit et put se mettre en route pour la France avec Déodat. le 20 décembre 1861. Mme de Verthamon l'attendait à Marseille; la veille de Noël, ils arrivaient tous ensemble à Bordeaux.

V

En quittant Rome, Henri était bien résolu d'y retourner quand viendrait la crise suprême, et d'y combattre avec les derniers défenseurs du Pape. Mais alors rien n'annonçait que cette crise fût prochaine. Sans rassurer entièrement les catholiques, le gouvernement français leur laissait entendre que ses ménagements pour les révolutionnaires italiens étaient de pure forme et qu'il n'abandonnerait jamais la cause du pouvoir temporel du Saint-Siège.

Henri songea donc à donner suite au projet de mariage que son départ pour Rome avait ajourné. Les préliminaires marchèrent vite, car les deux familles se connaissaient et se convenaient de toutes façons, unissant à la noblesse de la race les plus fermes principes sociaux et religieux.

C'est le 17 mai 1862, raconte le marquis de Sainte-Aulaire, que je vis Henri pour la première fois au Lieu-Dieu, petit château près de Périgueux. Il me plut tout de suite par la simplicité, la franchise, la grâce naturelle de ses manières. Il n'avait rien de gauche ni de timide, rien non plus de prétentieux et de suffisant dans son assurance; c'était le parfait maintien d'un jeune homme de bonne compagnie. Je l'observai avec une tendre sollicitude, et je le retrouve aujourd'hui dans mon cœur

tel que je le vis alors : bienveillant pour les autres, sans jalousie ni susceptibilité d'amour-propre ; content de la place que le bon Dieu lui avait faite en ce monde, regardant aussi volontiers au-dessus de soi avec déférence et respect, qu'au-dessous avec affection et désir d'être utile ; l'intelligence bien ouverte et observatrice ; de la gaieté, de la finesse, plus de curiosité que de mouvement dans l'esprit ; une grande fermeté de caractère. En politique, en religion, ses idées étaient comme ces grands chênes du Castéra dont l'ombrage étouffe ou empêche de fleurir tout ce qui voudrait pousser alentour.

À son tour, une des belles-sœurs d'Henri retrace ainsi dans un vivant récit les impressions qu'il produisit sur elle à son entrée dans la famille :

Je vis, écrit-elle, mon beau-frère pour la première fois, un jour de la Fête-Dieu, au moment où nous préparions le reposoir dans la cour du château du Lieu-Dieu ; il revenait du jardin avec sa fiancée, et ils portaient ensemble une grande corbeille de pois de senteur pourpre. Le soleil était chaud, le jour d'été splendide. Pendant qu'Eulalie allait se reposer dans le salon, Henri vint m'aider à attacher des fleurs sur les tentures. Je lui parlai de ma sœur, de son caractère, de notre intimité, de nos conversations lorsque nous revenions de l'atelier de M. Savinien.

« Vous me faites plaisir, me dit-il, de me parler avec cette confiance ; je suis content de connaître ces détails. »

Son accent, l'expression de sa physionomie étaient bien de l'ami et du maître : nul compliment, nulle exagération, une tendre affection et beaucoup d'autorité ; j'en fus frappée.

Bientôt après, la procession arriva dans la cour, sous les fenêtres grandes ouvertes du salon, où mes sœurs chantaient des cantiques. Ce tableau m'a laissé un doux souvenir ; il n'y avait pas là de fausses couleurs, pas de ces illusions que les réalités de la vie dissipent un jour ; tout était vrai, et rien ne pouvait se démentir dans ce cœur-là, tendre, énergique et bon.

Le lundi 30 juin 1862, le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, bénit dans la vieille église de Saint-Front, à Périgueux, le mariage d'Henri de Verthamon avec Mlle Eulalie de Sainte-Aulaire. L'éminent prélat arrivait de Rome, où l'on n'avait oublié ni l'ancien zouave pontifical, ni le comte de Sainte-Aulaire, grand-père de la mariée, ambassadeur de France près le Saint-Siège sous la monarchie de Juillet, tant aimé de Grégoire XVI. Aussi apportait-il aux jeunes époux une spéciale bénédiction de Pie IX. C'est à cette bénédiction qu'ils attribuèrent les grâces et le bonheur dont la Provi-

dence divine ne cessa de les combler pendant les huit années de leur union.

Leur voyage de noces commença par Frohsdorf. Au début de sa vie de chef de famille, Henri voulait saluer en M. le comte de Chambord l'auguste héritier des rois qu'avaient glorieusement servis ses ancêtres. Le prince l'accueillit avec une faveur marquée ; il apprécia dans un long et intime entretien tout ce qu'il y avait dans son âme d'élévation, de loyauté et de générosité chevaleresque, et il l'invita à rester, lui et sa femme, trois jours au château. Jouissant d'une magnifique hospitalité et admis à la table royale, ils eurent la joie, le 15 juillet, fête de saint Henri, de s'unir aux nombreux Français accourus pour célébrer dans l'exil cette fête de la fidélité.

Vers la fin d'août, les voyageurs vinrent s'établir à Couffran, dans le Médoc, à une demi-heure du Castéra. Henri y demeura six ans, menant la vie simple, douce et occupée d'un gentilhomme campagnard.

La terre de Couffran, depuis longtemps négligée quand elle fut donnée à Henri, offrait un utile emploi à son activité. Il y entreprit et exécuta de grands travaux d'amélioration : l'avenir prouva qu'il les avait bien conduits.

En même temps, il veillait au bien-être matériel et moral de la population qui l'entourait. Simple, ouvert, affable et bienveillant envers tous, il accueillait toutes les demandes, il aidait de ses conseils dans l'indécision, de ses encouragements dans l'épreuve, et par sa gaieté sereine, par sa bonté communicative il répandait autour de lui la paix, l'union et le bonheur. La charité tendre et compatissante pour toutes les misères, que nous l'avons vu pratiquer dans sa jeunesse à Paris, il la montrait plus forte et plus généreuse encore dans sa maturité. Tous ses gens de travail étaient l'objet de sa sollicitude, et il allait jusqu'à leur rendre lui-même les soins les plus rebutants dans leurs maladies. La procession des pauvres ne cessait guère à sa porte, et tous s'en retournaient secourus et consolés. Les faits à citer seraient sans nombre.

Non loin de sa maison de Couffran habitait un pauvre meunier qui avait quatre enfants et le seul revenu de son

petit moulin pour les faire vivre. Malheureusement le moulin était vieux, et sa toiture menaçait ruine. Comment nourrir, s'il venait à crouler, sa femme et ses enfants? Cette triste pensée rongea son cœur et le remplissait d'inquiétude. Il vint un jour trouver Henri et lui conta sa peine. Henri n'avait pas de planches à lui fournir; mais on pouvait en faire avec les beaux peupliers qui bordaient son jardin. Or, les arbres sont rares et un objet de grand luxe dans ce pays, où l'ardent soleil accroît le prix d'un ombrage. Le châtelain n'hésita pas cependant; il fit abattre la moitié de ses peupliers et il les donna au meunier pour recouvrir son moulin, avec autant de joie que saint Martin donnait jadis à un malheureux la moitié de son manteau.

Un malheur ne vient jamais seul. Peu de temps après, le meunier perdit son unique cheval; il revint en pleurant confier à son bienfaiteur son chagrin et ses nouvelles angoisses. Cette fois le propriétaire de Couffran put sur-le-champ remédier à sa détresse; il lui remit tout harnaché l'un de ses chevaux, et le pauvre homme repartit transporté d'allégresse et de reconnaissance.

— Si cela continue, disait en grondant un vieux serviteur. Monsieur le comte finira par donner son château. »

En récompense de sa charité, Dieu accorda à Henri les meilleures joies domestiques: deux enfants, un fils et une fille, vinrent successivement réjouir son foyer, en le remplissant de vie et d'espérance. Jean, l'aîné, naquit le 24 juin 1863 à Siorac, demeure du marquis de Sainte-Aulaire, et fut baptisé le lendemain dans la petite chapelle du château. Quels élans de joie et de gratitude excita dans le cœur du père ce bienfait de la Providence, un gracieux récit de M. de Sainte-Aulaire nous le laisse entrevoir, en même temps qu'il révèle dans quelle atmosphère chrétienne vivait habituellement le jeune chef de famille.

Je vois encore, écrit-il, Henri accourir dans ma chambre, le jour du baptême de son fils, de bonne heure, pendant que je faisais ma toilette, pour me prier d'aller avec lui remercier Dieu à Périgueux.

« Dépêchez-vous, me dit-il, nous entrerons un moment aux Capucins pour nous confesser; puis nous irons communier à la messe de huit heures en action de grâces. Nous avons encore le temps d'arriver. Il me semble que ce serait convenable. »

Ces paroles, l'accent de sa voix brève et nette, l'absence d'émotion extraordinaire, la parfaite simplicité de ses manières m'ont alors particulièrement frappé et sont toujours restés dans mon souvenir.

Ces mots : « Il me semble que ce serait convenable », dits par un autre, m'auraient presque choqué. Mais lui, dans sa foi d'enfant, trouvait tout simple de traiter Dieu comme un ami de tous les instants, avec lequel on vit dans une douce familiarité, avec lequel surtout on sent le besoin de s'unir plus intimement aux jours des joies, comme aux jours des douleurs.

Il lui fallait peu de temps pour se préparer aux sacrements : le repentir de la moindre faute lui était aussi facile qu'un acte d'amour ; le recueillement, les dispositions de cœur et d'esprit qu'il faut avoir pour communier lui étaient habituels : car il était bien toujours en paix avec le bon Dieu. L'âme chrétienne, dit l'*Imitation*, a deux ailes pour s'élever de la terre : la simplicité et la pureté. Henri les avait bien toutes les deux. Sa piété allait droit au but, sans recherche, sans complication, sans exaltation d'aucun genre. La terre ne lui semblait pas une prison ; il en aimait toutes les joies légitimes, mais par-dessus tout la joie suprême, celle pour laquelle l'Église, dans les souffrances et le trouble de l'exil, ne cesse de chanter comme les anges dans le ciel : *Amen ! Alleluia !* la joie de la présence de Dieu. Rien ne l'en détournait, et sans renoncer au monde, aux usages et aux plaisirs permis, il n'aurait pu souffrir qu'un obstacle vint jamais s'interposer entre Dieu et son âme. Sous sa voix sonore, sous son rire gai et franc, sous son clair regard, on sentait une vie intérieure pleine et libre, on sentait l'allégresse d'un aimable enfant de Dieu.

L'année suivante, après un nouveau séjour du jeune ménage à Siorac. M. de Sainte-Aulaire, connaissant et appréciant chaque jour davantage le noble caractère de son gendre, traçait de lui dans une note intime ce véridique et ravissant portrait.

Avec beaucoup de bon sens, d'intelligence et d'instinct, avec des idées nettes et des convictions fermes, Henri voit et marche toujours droit devant lui, sans se préoccuper des nuances, sans chercher ni à plaire ni à imposer ses vues, deux ambitions qui nuisent aussi bien à l'indépendance du caractère qu'à la considération. Ses convictions politiques tiennent à la conscience et ont la fixité des principes moraux. Aussi son esprit n'a-t-il pas besoin d'un travail spécial pour juger chaque événement à mesure qu'il se produit : le procès est toujours instruit ; l'arrêt seul reste à prononcer. En somme, bon et facile caractère, un véritable *honnête homme*, dans le sens qu'on donnait à ce mot au dix-septième siècle, alors que les qualités de l'esprit et du cœur qui font l'homme du monde devaient s'unir inséparablement à toutes les vraies et sérieuses vertus. Sa femme est heureuse et sereine ; le mé-

nage fait plaisir à regarder. On peut craindre pour ces chers enfants les malheurs naturels, ceux que Dieu ménage à chacun, pertes d'argent, maladies, mort; épreuves souvent salutaires pour le chrétien qui les accepte avec résignation. Mais les vrais malheurs, ces troubles intérieurs dont parle l'Écriture et qui sortent de l'homme lui-même, j'ai la confiance qu'ils leur seront épargnés.

Ils leur furent épargnés, en effet; rarement on vit régner dans un foyer plus de paix radieuse, plus de joyeuse espérance, plus d'intime union des intelligences et des cœurs, que dans celui d'Henri; Dieu regardé toujours comme le premier père, et la religion toujours pratiquée comme le premier devoir, y firent éclore tous les purs bonheurs de la terre, magnifiques surcroits promis à la piété.

Pendant les six années qui suivirent son mariage, Henri habita Couffran presque sans interruption, s'occupant de sa terre et s'efforçant, par d'incessants travaux, d'en augmenter la valeur. Toutefois il ne s'y attacha jamais. Couffran n'étant pas un bien de famille. Son désir était de l'échanger contre un cru de moindre étendue, mais *classé*, qui l'obligerait à des avances moins considérables et lui vaudrait des revenus plus réguliers. Il saisit donc l'occasion qui s'offrit à lui, à la fin de 1868, de s'en défaire à des conditions avantageuses, et il loua dans les environs de Bordeaux, à Talence, une petite maison où il s'établit avec sa famille, en attendant qu'il pût acheter une propriété à sa convenance.

Là, comme à Couffran, sa charité se donna libre carrière; il allait chercher jusqu'à Bordeaux les malheureux à secourir. Plus tard, après la sanglante journée de Loigny, pendant que, loin des siens livrés à l'angoisse, il souffrait lui-même de cruelles douleurs et de dures privations, dans un grenier de Bordeaux, une pauvre mère et ses cinq enfants priaient avec ferveur devant une petite image de la sainte Vierge, pour celui qu'ils nommaient leur bienfaiteur. Cette femme racontait en pleurant que M. de Verthamon les avait sauvés d'une affreuse misère et qu'il avait consolé les derniers jours de son mari. « Obligée d'aller gagner ma journée, disait-elle, je laissais dans son lit mon mari bien malade. M. de Verthamon l'apprit; il venait exprès de Talence, s'établissait près du lit, et y passait des heures

entières, prodiguant ses soins au corps et à l'âme du pauvre abandonné. »

Libre de son temps après la vente de Couffran, il ressentit un vif désir de revoir Rome, la patrie de son âme, où il comptait bien reprendre son poste au moment du danger. Le concile du Vatican venait de s'ouvrir, attirant les regards et excitant les espérances des catholiques du monde entier. C'était aux yeux d'Henri faire un acte de foi public que de visiter Rome en un pareil moment. Il partit donc pour l'Italie au commencement de 1870, avec sa femme et une belle-sœur malade. Les voyageurs s'arrêtèrent à Savone, ancienne prison de Pie VII, où les pierres même semblent crier le *Confidite, ego vici mundum*, et ils arrivèrent à Rome le 29 mars, à dix heures du soir, par une nuit froide et triste.

La plus grande merveille de Rome, c'est le Pape; aussi dès son arrivée un désir domina-t-il dans le cœur d'Henri tous les autres désirs, celui de voir le Saint-Père. Les audiences privées s'accordaient alors rarement, à cause de la grande foule, venue pour le concile. Après plusieurs semaines d'attente, il vit enfin sa demande exaucée, et il fut reçu au Vatican, avec une vingtaine de privilégiés, le 19 avril. Son cœur battit bien fort quand, accompagné de sa femme et de sa belle-sœur, il traversa les rangs de la garde suisse, pénétra dans la salle d'audience; il était quatre heures du soir.

Le Pape entra, précédé d'un détachement de gardes suisses, de deux camériers et de Monsignor Pacca, grand-maitre de sa maison. Il était en soutane blanche; ses traits vénérés respiraient la paix, la bonté, la majesté du pontificat et du malheur. Il avait la main levée pour bénir; tout le monde tomba à genoux. Le Saint-Père fit signe de se relever; puis il s'approcha des visiteurs rangés sur deux lignes; passant au milieu d'eux, à mesure que Monsignor Pacca lui prononçait les noms, il adressait en français quelques mots bienveillants à chacun. Arrivé à Henri, il parut le reconnaître et sa physionomie prit un air plus épanoui.

« Je connais votre nom, dit-il, Verthamon!... Je me souviens d'avoir béni votre mariage. »

Alors, lui posant amicalement la main sur l'épaule :

« Vous êtes un de mes zouaves, un de mes bons, de mes vaillants enfants. »

Impossible, a raconté M^{me} Henri de Verthamon, de rendre l'expression de joie, de bonheur, de piété, qui à ce moment transfigura le visage d'Henri.

Le tour de la salle achevé, et revenu près de l'entrée de ses appartements, le Saint-Père bénit une dernière fois l'assemblée. Il se retirait, lorsqu'Henri s'élança vers lui, l'atteignit près de la porte, et saisissant la frange de sa ceinture, lui demanda, à genoux et les larmes aux yeux, la permission d'assister le lendemain à sa messe dans sa chapelle particulière, faveur rarement accordée à des laïques.

« Pour vous, oui, répondit Pie IX, je le veux bien. Mais pour votre femme, ajouta-t-il en la montrant du doigt avec un fin sourire, non ; cela ne se peut pas. »

Le lendemain matin, à sept heures moins un quart, Henri s'agenouillait dans la chapelle du Vatican, y unissait de toute son âme ses prières à celles du Vicaire de Jésus-Christ, et avait le bonheur de recevoir la sainte Eucharistie de son auguste main.

On le pense bien, l'ancien zouave pontifical revit souvent à Rome ses chefs et ses compagnons d'armes, avec lesquels il n'avait jamais cessé d'être en communion d'idées et de dévouement. M. de Charette lui ménagea la gracieuse surprise de se voir décerner la croix de chevalier de l'ordre de Pie IX, pour services rendus au corps en 1861. Mais estimant trop peu gagnée cette décoration, Henri résolut de ne la porter, comme il le disait, qu'après l'avoir mieux méritée. Aussi fit-il promettre à ses camarades de l'avertir quand on en viendrait à l'action, afin qu'il pût y prendre sa part.

Ce moment ns semblait plus éloigné : les passions révolutionnaires fermentaient de nouveau dans toute l'Italie, menaçant Rome plus que jamais. La guerre de 1870 précipita leur explosion, et le prompt écrasement de la France permit à la déloyauté du gouvernement italien de réaliser ses desseins sacrilèges.

(*A suivre.*)

J.-B. DIDIERJEAN.

LA BIBLE DE SIXTE-QUINT

REVISION PERSONNELLE DE SIXTE-QUINT. — PERPLEXITÉS
ET HESITATIONS

III

A l'agitation et aux orages qui avaient signalé le début de ce pontificat, avait succédé un peu de tranquillité et de calme. Les États de l'Église étaient purgés des brigands qui les infestaient ; à Rome, grands et petits avaient appris à leurs dépens le respect des lois, et pour le dehors Sixte-Quint s'était arrêté à une politique d'observation et d'expectative, souvent la plus habile et toujours la moins périlleuse.

Plusieurs de ses entreprises touchaient à leur fin : les obélisques se dressaient fièrement sur les principales places. Le dôme se dessinait déjà dans l'azur du ciel, un aqueduc digne des anciens Romains versait dans les hauts quartiers de la cité une eau limpide amenée de vingt milles. Sans doute un grand nombre de travaux encore inachevés. Sainte-Marie-Majeure, le palais de Latran, la Bibliothèque Vaticane, réclamaient toujours l'œil du maître, et bien des points noirs en France, en Angleterre et en Espagne assombrissaient l'horizon politique : mais cette foule de préoccupations et d'affaires qui auraient absorbé une nature moins bien trempée, paraissaient à Sixte-Quint du répit, presque de l'inaction.

La revision de la Bible, agréable diversion à ses autres devoirs, offrait ainsi un aliment à sa brûlante activité. Il s'y jeta avec son impétuosité ordinaire, bien convaincu d'aborder l'une des entreprises les plus glorieuses de son règne et les plus utiles au bien de l'Église.

Tout en surveillant la construction de ce bâtiment d'une magnificence vraiment royale qu'on appelle la Bibliothèque Vaticane, Sixte-Quint avait remarqué un religieux augustin, érudit, appliqué, fidèle, d'un caractère pliable et accommodant, tel enfin qu'il pouvait le rêver pour les nouvelles fone-

tions qu'il lui destinait. Ange Rocca, c'était son nom, avait beaucoup de lecture et de connaissances, et ne manquait ni de jugement ni de critique, comme on s'est plu à le faire entendre. On peut être inférieur à Tolet comme exégète et à Pierre Morin comme linguiste, sans pour cela manquer de mérite. J'avouerai, pour ne rien cacher, qu'on voudrait trouver en lui plus d'exactitude dans les citations, plus de tact dans le choix des sources, avec moins de penchant pour les questions curieuses ou les opinions singulières. Son rôle était d'ailleurs assez modeste : tout au plus lui demandait-on de vérifier un fait, de consulter un auteur, de collationner un texte ; s'agissait-il d'aller plus au fond, ce n'était pas à lui, mais bien à Tolet que le Pape avait recours.

Tolet, l'homme le plus savant de son siècle au jugement de Clément VIII, demeurait alors au Vatican en qualité de prédicateur apostolique. Exégète profond, doublé d'un théologien exact, nourri de la lecture des Pères, toujours varié, solide, original, il sut exercer plus de vingt ans cette charge délicate sans jamais laisser son illustre auditoire.

En le consultant comme l'homme le plus compétent de cette époque, le Pape ne s'engageait nullement à suivre son avis. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la bulle *Æternus ille*, qui devait servir de préface à la nouvelle Bible : « Nous n'avons pas craint, dit-il, au milieu des innombrables devoirs de Notre sollicitude pastorale, de Nous charger de ce travail pénible, de lire en entier tout ce que les autres ont écrit ou compulsé, de peser une à une toutes les variantes, de choisir enfin celles qui méritaient la préférence. Nous avons consacré à cette œuvre laborieuse plusieurs heures par jour, laissant aux autres le soin d'exposer leur avis, mais Nous réservant le droit de trancher. »

Loin d'être exagérés, les travaux dont parle le Pontife sont encore bien au-dessous de la vérité. Ange Rocca, témoin oculaire, en parle avec stupéfaction. « Sixte-Quint, nous dit-il dans son ouvrage intitulé *Bibliotheca Vaticana*, voua à cette révision tant d'études et tant de veilles que la parole est impuissante à les décrire. Moi qui en fus témoin, j'en étais comme frappé d'épouvante. Avant l'impression, il lut mot pour mot la Bible entière, sans se laisser distraire de ce travail par le

gouvernement de la chrétienté ni par tant d'autres actions héroïques qui ont rempli son pontificat. Il lut encore les épreuves d'un bout à l'autre, pour en ôter jusqu'aux moindres fautes. »

On ne peut, en effet, se défendre d'un étonnement mêlé d'admiration, en considérant la puissance surhumaine de ce pape qui était son propre ministre, son secrétaire, parfois même son architecte, et qui se créait encore à plaisir des occupations nouvelles, comme si le poids de la tiare était trop léger pour lui. Le jour, il présidait les congrégations, dont il voulait examiner à loisir les moindres réponses, surveillait les constructions nouvelles, recevait en audience depuis les ambassadeurs jusqu'au dernier des paysans, assistait aux solennités religieuses qu'il aimait à voir se déployer avec pompe et majesté. La nuit, il relisait les dépêches des nonces et de ses nombreux affidés, méditait ses Brefs et ses Bulles et préparait longuement dans le silence et la solitude des mesures qui, au moment opportun, semblaient éclater spontanément comme des inspirations subites. C'est surtout dans ces insomnies fécondes qu'il revoyait sa Bible et passait au crible les changements sans nombre proposés par Carafa. Il travailla bien près de deux ans, soit à préparer le texte, soit à revoir les épreuves.

Se promenant un jour dans sa vigne avec l'ambassadeur de Venise, Badoër, il lui raconta que, malgré les prescriptions formelles du Concile de Trente, on ne s'était jamais sérieusement occupé avant lui de cette affaire, qu'il l'avait confiée à quelques cardinaux et que, peu content de leur travail, il s'était vu obligé d'y mettre la main lui-même ; qu'il touchait à la fin de sa peine, étant déjà arrivé à l'Apocalypse, et que le livre de la Sagesse était en ce moment sous presse. Il ajouta que lorsqu'on lui avait annoncé la visite du représentant de la Seigneurie, il était occupé de ce travail qu'il aimait infiniment, et qu'il avait adopté la méthode suivante : il remettait chaque feuille, dès qu'il l'avait terminée, au P. Tolet et à quelques augustins très forts en ces matières ; ceux-ci les revoyaient et les expédiaient ensuite à l'imprimerie¹.

1. Nous donnons le résumé de cette dépêche d'après Hübner, dont nous n'avons aucune raison de suspecter la fidélité. Il ne faut pas s'inquiéter de

Ceci se passait le 3 juin 1589, et le Pape se flattait alors de toucher presque au bout de sa peine. Illusion ! Il avait encore devant lui une année entière de rudes labeurs.

L'indomptable énergie et la robuste constitution de Sixte-Quint le soutenaient contre tant de fatigues. Son collaborateur assidu, Ange Rocca, fut moins heureux. Les veilles prolongées, le travail excessif, les courses incessantes sous le soleil de Rome lui valurent une fièvre maligne qui le conduisit aux portes de la mort. Écoutons son propre récit, où son âme ingénue se peint au naturel : « Un travail d'esprit continuel, des fatigues corporelles sans nombre, consumaient mes jours et mes nuits. Chaque jour et plusieurs fois par jour, il me fallait conférer avec le Saint-Père, non seulement en hiver, quand il demeurait au Vatican, mais encore à la canicule, lorsqu'il habitait sa résidence d'été du Quirinal. Une fièvre aiguë me saisit, et quatre fois l'on désespéra de mes jours. Enfin Celui qui m'appela à l'existence daigna me rappeler à la vie, afin que je la consacre sans réserve à son service !. »

La maladie de Rocca, survenue avant la fin de l'impression, peut expliquer et excuser plusieurs négligences attribuées à tort à Sixte-Quint ; mais une autre cause d'erreurs, inaperçue jusqu'ici, me semble devoir entrer en ligne de compte. Quelles sont ces fatigues corporelles dont se plaint le pauvre Rocca ? Ce sont sans doute les allées et venues du Vatican au Quirinal, sous le beau ciel de Rome, à une époque où les moyens de locomotion que la nature fournit étaient presque les seuls en usage. Mais, à l'en croire, ces fatigues corporelles duraient jour et nuit. Ou je me trompe fort, ou Rocca fait ici allusion à la copie de la Bible qu'il aura dû transcrire en entier de sa main.

faire cadrer avec notre récit tous les détails fournis par l'envoyé de Venise : on sait que les ambassadeurs se contentent souvent d'un à peu près dans les questions étrangères à leur compétence.

1. *Qui me creavit me denique recreavit.* Rocca eut scrupule de son jeu de mots, où l'on pouvait voir une allusion à quelque guérison miraculeuse. Dans l'exemplaire de ses œuvres dont il faisait usage, il ajouta à la main : *medicis recreavit.* On verra plus loin que son auguste collaborateur avait moins de foi à la médecine et aux médecins.

De prime abord, il pouvait sembler plus simple et plus naturel d'envoyer aux typographes un exemplaire imprimé, auquel on aurait fait subir les corrections voulues. La peine était bien moindre et les dangers d'erreur l'étaient aussi. Mais Sixte-Quint se proposait de changer de fond en comble la division des versets ; dès lors il devenait urgent, sinon indispensable, de transcrire le texte.

Certaines fautes d'impression confirment notre hypothèse. Comment expliquer, par exemple, *super hos* changé en *superbus*, si le prote avait sous les yeux un livre imprimé ? Avec un manuscrit, rien de plus facile. Mais ce sont surtout des omissions assez nombreuses, quelques-unes importantes, qui nous obligent à faire cette supposition. Sixte-Quint nous assure qu'il n'a rien modifié sans l'autorité des manuscrits, et nous constatons en effet qu'il a été fidèle à ce principe. Or, en maint endroit, un verset entier, même une fois trois versets consécutifs manquent dans la Bible Sixtine. Ne croyez pas que ce soit peu de chose. Olivier voulait convoquer un Concile œcuménique pour les rétablir. Cette dernière omission, ainsi que plusieurs autres, était certainement involontaire, car l'authenticité des versets supprimés ne fait aucun doute. Supposé qu'ils aient existé dans le prototype, quelle négligence inconcevable de la part des typographes et surtout des correcteurs ! Au contraire, avec un manuscrit, l'erreur une fois commise (et il est on ne peut plus facile au copiste de la commettre ¹) devient irréparable.

1. Un observateur curieux et maître de ses loisirs pourrait expliquer la plupart de ces omissions par un phénomène bien connu. Quand deux versets ou deux passages consécutifs commencent ou finissent par les mêmes mots, il peut arriver que le scribe ennuyé et distrait saute à pieds joints la distance qui les sépare, et poursuive allègrement sa tâche sans avoir conscience de son méfait et sans aucun remords. Dans la Bible Sixtine, trois versets du livre des Nombres (xxx, 11, 12 et 13) sont supprimés. Le verset 11 commençait par ces mots : *Uxor in domo viri cum se voto constrinxerit et juramento* ; — le verset 14 par ceux-ci : *Si voverit et juramento se constrinxerit*. Le scribe, Rocca je suppose, après avoir écrit les premiers mots du verset 11 passe au verset 14, presque identique. Le verset Jug. xvii, 3, est pareillement omis. Ce verset débute par : *Reddidit ergo eos matri suæ*, et le suivant par : *Reddidit igitur eos matri suæ*.

Nous devons en passant noter ce fait, d'ailleurs secondaire, pour ôter à Sixte-Quint la responsabilité de certaines omissions arbitraires qu'on lui a si amèrement reprochées.

Sur la fin de 1589 ou au début de l'année suivante, Alde Manuce arrivait à la fin de sa tâche; mais Sixte-Quint n'était pas encore au terme de la sienne. Restaient les fautes d'impression, ces horribles fautes qui blessaient si cruellement son regard. Les *errata* lui déplaisaient. L'*errata* n'est bon qu'à sauver l'honneur de l'éditeur ou du typographe; en fait le lecteur n'en profite guère. Mieux valait exterminer les erreurs sur place et n'en laisser subsister, s'il était possible, aucun vestige. Pour cela il eut recours à divers moyens ingénieux. L'erreur portait-elle sur une seule lettre, ou ajoutée, ou retranchée, ou changée, on la corrigeait à la plume. Était-elle plus considérable, on collait sur le passage fautif un petit morceau de papier carré, oblong ou triangulaire, offrant la bonne leçon. Tout cela prenait du temps, et l'on arriva de la sorte jusqu'aux derniers jours de mai 1590, retouchant sans cesse sans jamais atteindre à cette perfection tant désirée. Olivarès raconte assez plaisamment que, à peine avait-il reçu l'exemplaire destiné au roi d'Espagne, un moine, appelé Boccapaduli, vint le lui redemander pour y faire séance tenante quelques corrections.

Et comment, avec cette méthode, remédier aux omissions involontaires? Comment faire rentrer dans le texte les versets oubliés par Rocca? Et puis ces carrés de papier, ces retouches, ces remaniements continuels disaient trop éloquentement qu'on n'était pas en présence d'une œuvre définitive.

Toutes ces considérations inquiétaient Sixte-Quint plus qu'on ne saurait dire, et qui veut expliquer les longs délais apportés à la publication de la Bible ne doit pas les perdre de vue.

IV

Tout en travaillant sans relâche à la Bible, le Pape préparait cette célèbre bulle *Æternus ille*, reçue par certains catholiques avec terreur et consternation, et saluée par les protes-

tants comme le naufrage de l'infailibilité pontificale¹. Si le rire était permis dans un sujet si grave, on serait tenté de trouver comiques et l'affolement des uns et l'attitude triomphante des autres. Comme la bulle ne fut pas promulguée, ces théologiens trop timides en prenaient occasion d'adorer l'intervention de la Providence, qui sait au besoin retirer un pape de ce monde pour le préserver de l'erreur. Sans doute on ne saurait trop admirer la main de Dieu dans la conduite de son Église, mais il ne faut pas se presser d'accuser d'erreur les bulles des papes, parce qu'elles contredisent nos idées que nous érigeons en dogmes, ou nos rêves que nous prenons pour des réalités.

Si celle de Sixte-Quint méritait quelque reproche, ce n'était point assurément celui de légèreté et d'irréflexion. Elle fut remise sur le métier, sinon vingt fois, comme l'exige notre Aristarque, au moins quatre ou cinq fois. On aime à pénétrer dans l'intérieur des hommes célèbres, à suivre depuis leur premier germe le progrès et l'épanouissement de leur pensée, à observer leurs tâtonnements, leurs ratures, jusqu'au trait de plume d'abord indécis et tremblant, bientôt ferme et hardi comme l'idée qui s'épure et se transforme au creuset de la méditation.

Rien de plus instructif à ce point de vue qu'une épreuve de la bulle soigneusement corrigée de la propre main de Sixte-Quint². Plusieurs phrases sont condamnées, certaines expressions sont adoucies : car il ne suffit pas aux papes d'avoir raison, il faut encore qu'ils aient raison dans les formes. Il était dit, par exemple, que saint Jérôme, de l'avis presque unanime des Romains, était digne de la tiare ; que, pressé du désir de s'instruire, il avait plusieurs fois visité les Saints Lieux ; qu'il avait été dissuadé par saint Augustin d'entreprendre sa traduction. Toutes ces phrases sont aban-

1. Les protestants furent les premiers à la faire connaître. Dès l'année 1600, Thomas James l'insérait dans son pamphlet intitulé : *Bellum papale*. Le P. Cornely la reproduit en entier et très exactement dans son grand et savant ouvrage : *Introductio in Libros sacros*, t. I, p. 465.

2. Cette épreuve ne fut pas la dernière, car on remarque des différences notables entre les corrections indiquées et le texte définitif. Celui-ci, tout définitif qu'il était, fut encore corrigé en deux endroits au moyen de petits carrés de papier collés sur le passage fautif.

données pour des motifs faciles à saisir : la première comme hyperbolique, la seconde comme inutile, la dernière comme hors de propos. Le désir de posséder une version latine supérieure à la Vulgate avait d'abord paru insensé, *plane fatuum* ; on se contente maintenant de l'appeler vain, *prorsus inane*. Le mépris des travaux de saint Jérôme était une *folie*, ce n'est plus qu'une opinion condamnable. Enfin le refus de déférer aux usages et aux décisions de l'Église, qui était justement taxé d'*impudence*, est traité simplement de témérité et d'entêtement. Cette fois les adversaires y gagnent peu, mais ce sont des orgueilleux et des rebelles qui n'ont droit à nulle indulgence.

Après un rapide exposé de la confusion engendrée par la manie des traductions nouvelles, confusion à laquelle le concile de Trente a porté remède en déclarant la Vulgate authentique, le Pape en vient à parler des leçons fautives introduites peu à peu dans la Vulgate elle-même : *Bien que ces variantes n'affectent pas jusqu'ici la substance du texte sacré*, elles font craindre pour l'avenir des conséquences plus fâcheuses. Or, le devoir d'arrêter et de prévenir un si grand mal a été confié par le concile de Trente au successeur de saint Pierre, et d'ailleurs lui incombe le droit.

Ici le Pontife raconte ses longs et pénibles labeurs et fait connaître les principes qui l'ont guidé dans sa révision. Ces mêmes principes avaient autrefois inspiré les savants présidés par Carafa, et l'on peut se demander comment de causes identiques sont nés des effets si divers. C'est que, si je ne me trompe, la révision de Carafa fut tout objective, comme diraient les Allemands ; celle de Sixte-Quint eut un caractère plus subjectif. Les amis de Carafa étaient des critiques de profession, qui ne portaient pas leurs regards au-delà de leurs textes et de leurs codex. Sixte-Quint était pape, et la tranquillité de l'Église le préoccupait autrement qu'une leçon de l'*Amiatinus* ou du *Legionensis*, pour lesquels, je puis l'accorder, il éprouvait moins de vénération qu'Agelli ou Pierre Morin.

Un long dispositif, dont une partie seule nous intéresse, terminait la bulle :

« De Notre science certaine et avec la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous déclarons et statuons que la présente édition de la Vulgate, *revue avec tout le soin possible*, doit être regardée comme celle que le concile de Trente a proclamée *authentique*; ordonnant que ce texte de la Vulgate, approuvé d'abord par le jugement unanime de l'Église, puis par le décret du concile de Trente, et maintenant par Nous, en vertu de l'autorité qui Nous vient de Dieu, soit reçu et tenu pour vrai, légitime, authentique et incontesté, dans toutes les disputes, leçons, prédications, explications, en public comme *en particulier*. »

Ainsi l'édition n'était pas donnée comme absolument parfaite. Le Pape se contentait d'affirmer qu'il l'avait revue avec tout le soin possible, *prout optime fieri potest*, et s'était efforcé de rétablir le texte primitif autant que faire se peut, *quoad ejus fieri potest* : ce qui était la stricte vérité, mais n'impliquait pas la correction absolue des détails.

Il fallait remarquer, en outre, que la constitution *Æternus ille* renferme divers règlements, mais pas de définition proprement dite. Elle ne devait devenir obligatoire que dans un délai de quatre mois après la promulgation pour les Cisalpins, et de huit mois pour les Ultramontains. Le Souverain Pontife pouvait fixer ce délai à l'obéissance, il n'aurait pas pu l'accorder à la foi. Après cela, il importe assez peu qu'elle ait été ou non promulguée. Nous verrons dans la suite qu'elle ne le fut pas : l'eût-elle été, l'infaillibilité pontificale n'était pas en jeu.

Deux points dans la bulle méritent d'arrêter un instant notre attention. Il était enjoint à tous les fidèles de regarder la nouvelle Bible comme *authentique* au sens du concile de Trente et d'en faire exclusivement usage dans toutes les disputes publiques et *privées*. Authentique au sens du concile de Trente! pensaient en frissonnant certains théologiens, prévenus d'idées contestables, pour ne pas dire fausses, sur la valeur de l'authenticité. Mais, si le concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, a voulu dire qu'il n'y a en elle ni une ligne, ni un mot, ni un iota qui ne soit la parole de Dieu, il faudra donc admettre que tout dans la Bible de Sixte-Quint, chaque ligne, chaque mot, chaque iota, tout

enfin jusqu'aux erreurs et aux contradictions manifestes est dicté par le Saint-Esprit! Une telle prétention était vraiment inadmissible. On n'avait donc que deux partis à prendre : ou sacrifier des opinions préconçues, ou accuser le Pape d'erreur, en admirant l'intervention de la Providence qui avait empêché la promulgation de la bulle.

Toutes les éditions de la Vulgate, celles du moins qui n'avaient pas été remaniées par les novateurs, étaient authentiques au sens du concile de Trente; car aucune, dit Sixte-Quint lui-même dans sa bulle, n'était altérée substantiellement. Les Pères de Trente avaient *authentiqué* la Vulgate en général sans signaler aucune édition particulière, et leur décret était obligatoire depuis la promulgation du concile faite en 1563. De cette *traduction légale* il fallait, pour plus d'uniformité, désigner un *texte officiel*. Sixte-Quint pouvait donner cette valeur à la Bible d'Anvers, à celle de Louvain, et même à celle de Paris moins les arguments et les notes. Il ne le voulut pas, espérant faire mieux. Le critique se serait-il trompé? Sa recension serait-elle restée inférieure à celle d'Henten, de Luc de Bruges ou d'Estienne? Chacun peut l'affirmer ou le nier à son gré : l'authenticité n'a rien de commun avec les minuties de la critique.

Le second point était plus vulnérable. Le Pape impose la nouvelle Bible dans tous les actes publics et *privés*. A Trente on s'était borné à prescrire l'usage *public* de la Vulgate. Sans doute, le Souverain Pontife avait le droit d'étendre les dispositions du concile; mais cette rigueur était-elle utile? Ne dépassait-elle pas au contraire le but que le concile s'était proposé?

La bulle *Æternus ille* — je parle du texte définitif, car les épreuves antérieures ne sont pas datées — porte la date du 1^{er} mars 1589. A cette époque, l'impression de la Bible commençait à peine; mais Sixte-Quint prenait ses mesures pour que rien n'en retardât la publication; tant il était désireux de la voir paraître. Cependant quinze mois s'écoulaient, et nous le trouvons encore occupé à corriger une à une, dans les divers exemplaires, les fautes échappées à l'attention de Rocca. Il fallait en finir. La Bible était attendue avec la plus vive impatience. Le secret qui en avait accompagné la pré-

paration, la curiosité naturelle à l'homme, ces délais inexpliqués, avaient allumé chez tous un désir attisé encore chez quelques-uns par un peu d'hostilité ou de malveillance. Rien d'ailleurs ne semblait motiver de nouveaux retards. Les exemplaires magnifiquement reliés, dorés sur tranche, avec les armes de Sixte-Quint gaufrées sur le plat, qu'on destinait aux cardinaux et à d'autres personnages illustres, étaient prêts depuis assez longtemps. Enfin, le 29 mai 1590, le Pape se décida à les expédier.

Trois brefs¹, identiques pour le fond et différant seulement de ton et de forme, accompagnaient les volumes offerts aux souverains catholiques, c'est-à-dire à l'empereur Rodolphe, au roi d'Espagne Philippe II, et au duc de Parme et de Plaisance, Alexandre Farnèse. Il ne pouvait être question d'Henri IV, alors occupé à conquérir son trône, toujours hérétique et excommunié, et dont les promesses de conversion ne faisaient à Rome que des incrédules, excepté le Pape lui-même. On s'attendrait à voir figurer au nombre des souverains le puissant archiduc de Toscane, le cardinal Ferdinand, qui venait d'échanger le chapeau contre la couronne, mais qui fut peut-être compté, en cette circonstance, parmi les princes de l'Église.

Ces brefs n'étaient guère qu'un abrégé de la bulle dont ils recommandaient fortement le respect et l'observation. « Sans égard aux occupations qui Nous accablent, mandait le Pape au solitaire de l'Escurial, sans songer à la vieillesse et aux infirmités qu'elle entraîne, Nous Nous sommes efforcé de rendre à la Vulgate sa pureté et sa correction premières. Mettant à profit le talent et la diligence d'hommes distingués par leur discernement et leur critique, Nous avons désigné, de Notre autorité suprême, et écrit de Notre propre main, non sans grande fatigue, les leçons à suivre en chaque endroit. Ce travail terminé, Nous avons décidé d'en adresser un exemplaire aux chefs les plus éminents de la chrétienté, parmi lesquels Votre Majesté catholique, accoutumée à défendre l'unité de la foi et l'intégrité de la doctrine, et à rem-

1. La constitution *Eternus ille* ne fut pas insérée au Bullaire : les trois brefs, au contraire, se lisent au Livre des Brefs. L'original de la lettre adressée à Philippe II est à Simancas.

plir ponctuellement non pas les ordres seulement, mais jusqu'aux moindres désirs de ce Siège Apostolique, brille de tout l'éclat de la puissance royale. C'est pourquoi, désireux de reconnaître tant de zèle et de bonnes dispositions, Nous avons fait remettre à Notre cher fils Henri de Guzman, comte d'Olivarès, votre ambassadeur auprès de Nous, un exemplaire de ladite Bible, pour qu'il vous soit transmis au plus tôt. »

Ce que le Pape inculquait avec le plus de soin et d'insistance, c'était l'exacte observation de la bulle. « Il Nous sera doux d'apprendre, disait-il à l'empereur, que Votre Majesté a reçu cet ouvrage avec les sentiments qui doivent l'animer, et que Nous sommes en droit d'espérer; et comme les dispositions contenues dans Notre bulle tendent uniquement au bien et à la tranquillité de vos peuples, Nous en remettons l'exacte observance à votre sagesse éprouvée et à votre amour pour la chaire de saint Pierre. »

Si l'énergie du Pontife ne se démentait pas, on pouvait néanmoins entrevoir dans ses expressions d'inquiétants symptômes. Pour la première fois, nous l'entendons se plaindre de la vieillesse et des incommodités qu'elle amène. C'est que, malgré sa constitution puissante, le corps succombait à tant de travaux et n'obéissait plus qu'en murmurant à l'empire de la volonté. Depuis le mois de mars, des accès de fièvre de plus en plus fréquents alarmaient l'entourage du Pape; mais fidèle à sa maxime, qu'un prince doit mourir debout, il ne voulut suivre aucun traitement, et s'il appelait les médecins, c'était pour disserter avec eux sur la nature de son mal, et montrer, disent les mémoires, qu'il savait citer à propos Aristote et Galien. Il combattait la fièvre par un redoublement d'activité qui produisait un moment de surexcitation factice, pour le replonger bientôt dans un plus profond abattement.

Le 31 mai, fête de l'Ascension, deux jours après la date des trois brefs, il voulut assister, selon l'usage, à la messe solennelle célébrée à Saint-Pierre. Soudain on le vit pâlir et trembler, et Olivarès, à qui rien n'échappait, pouvait dès lors prédire sa fin prochaine. En effet, le mal négligé, irrité

même par un traitement si peu conforme à la prudence, fit de rapides progrès ; et le 27 août, dans une crise courte mais terrible, Sixte-Quint expirait, au moment même où les cloches des trois cents églises de Rome annonçaient la prière du soir.

V

A peine le glas du Capitole, mêlant sa voix funèbre au chant de l'*Ave Maria*, eut appris aux Romains qu'ils n'avaient plus de maître, une réaction violente éclata contre le pontife défunt. Pendant cette nuit du 27 août, le trouble, la confusion, le délire furent indescriptibles. La populace, toujours ingrate et mobile, oubliait en un instant les bienfaits du grand pape, pour ne songer qu'au législateur sévère, au justicier inexorable. Un ouragan qui en ce moment même se déchainait sur les sept collines, et où la superstition populaire sut voir je ne sais quels sinistres présages ou quelles vaines coïncidences, vint encore attiser sa fureur. La foule se rua sur la statue de Sixte-Quint, érigée au Capitole ; et, pour soustraire aux outrages le cadavre encore chaud du pontife, on dut le transporter secrètement du Quirinal au Vatican, à la faveur de la nuit et de la tempête.

A cette fureur sauvage d'une multitude égarée répondait dans les hautes sphères une opposition moins bruyante, mais plus réfléchie et par là même plus redoutable. La Bible surtout était en butte aux attaques et aux récriminations. Plusieurs blâmaient, sans contrainte comme sans justice, la précipitation du pape, ses corrections arbitraires, cette bulle enfin destinée à éteindre toutes les discordes et qui allait leur fournir un nouvel aliment. On ne parlait de rien moins que de la proscrire, et cette mesure si contraire à la prudence, à la modération, à la dignité et à toutes les habitudes du Saint-Siège courait risque d'être adoptée, quand Bellarmin, récemment revenu de Paris, ouvrit un avis plus sage. Écoutez ce grand homme dont le récit, malheureusement trop succinct, est le monument le plus clair et le plus précis que nous possédions sur cette affaire épineuse.

« L'an 1591, lorsque Grégoire XIV songeait au parti à prendre au sujet de la Bible de Sixte-Quint, où se trouvaient

bon nombre de changements défectueux (*permulta perperam mutata*), plusieurs hauts personnages étaient d'avis de la proscrire publiquement. N... (c'est ainsi que Bellarmin se désigne lui-même dans ses Mémoires) soutint devant le pontife qu'il fallait non la condamner, mais la corriger, en sauvant l'honneur de Sixte-Quint. Il suffisait pour cela d'en ôter au plus vite les imperfections et de la réimprimer sous le même nom, en ayant soin d'avertir le lecteur que, dans une première édition trop hâtive, il s'était glissé quelques fautes, par le fait soit des imprimeurs, soit d'autres personnes (*præ festinatione aliqua irrepsisse errata vel typographorum vel aliorum*). Ce conseil plut au pape, qui chargea une commission de revoir la Bible Sixtine et de la ramener au texte des Bibles ordinaires, surtout de celles de Louvain. La revision eut lieu à Zagarolo, dans la maison de campagne du cardinal Marc-Antoine Colonna et sous la présidence de ce même cardinal, assisté du cardinal Guillaume Allen, du maître du sacré palais, de N... et de trois ou quatre autres. Après la mort de Grégoire XIV et d'Innocent IX, Clément VIII publia cette Bible sous le nom de Sixte-Quint, avec une préface composée aussi par N... ».

La préface à laquelle Bellarmin fait ici allusion nous fournit quelques nouveaux détails.

« Sixte-Quint, à peine élevé par la divine Providence au souverain sacerdoce, reprit avec un zèle ardent le travail de revision, interrompu ou retardé par d'autres occupations pressantes. L'œuvre était achevée et le pape songeait déjà à la mettre au jour, lorsque, remarquant d'assez nombreuses fautes d'impression, qui semblaient réclamer un nouvel examen, il résolut de tout recommencer (*totum opus sub incudem revocandum censuit atque decrevit*¹). La mort l'en empêcha ; mais Grégoire XIV, entrant dans les vues de son prédécesseur, désigna à cet effet une congrégation de cardinaux et d'autres savants. Ce pontife et son successeur immédiat, Innocent IX, n'ayant fait que passer sur le trône de saint Pierre, Clément VIII, assis aujourd'hui au gouvernail de

1. Inutile d'avertir que ce mot *decrevit* doit se prendre au sens latin de décider, résoudre. L'existence d'un *décret* proprement dit n'est ni prouvée ni probable.

l'Église, réalise enfin, avec l'aide de Dieu, le projet conçu et si ardemment poursuivi par Sixte-Quint. »

Qui n'a point eu sous les yeux les procès de béatification pour la cause de Bellarmin ne soupçonnera jamais les critiques amères et les violentes invectives que ces lignes, si inoffensives en apparence, ont attirées sur leur auteur.

Azzolini, l'un des adversaires les plus résolus de la cause, y avait vu d'abord une violation flagrante du secret professionnel, peut-être sanctionné, disait-il, par des censures ecclésiastiques. Qui sait même si le choix de Zagarolo n'avait pas été inspiré par le désir de couvrir cette affaire d'un plus grand mystère? On dissipait d'un souffle ce tissu de suppositions sans consistance en observant que rien ne démontrait l'existence du prétendu secret, et moins encore des censures. Le secret n'était pas possible dans une affaire où tant de témoins se trouvaient mêlés, et, d'ailleurs, eût-il existé à l'origine, était-ce le violer que de consigner, vingt ans plus tard, dans un écrit destiné au seul Général de la Compagnie de Jésus, la mémoire d'un fait désormais connu de tous et dont tous parlaient librement?

Le cardinal Passionei, tout en approuvant en gros le vote de son collègue, glisse légèrement sur ce grief, que sans doute il juge trop faible, et se rejette avec complaisance sur le prétendu désaccord des Mémoires et de la Préface. Les Mémoires parlent des fautes des imprimeurs et d'autres personnes, *et aliorum*. Dans la Préface, cet *aliorum* ne paraît plus. Voilà tout le crime. L'oubli de ce malheureux *aliorum* rend à jamais le serviteur de Dieu indigne des autels.

Le postulateur de la cause s'efforça de prouver que les deux rédactions revenaient au même. Il y avait, disait-il, deux sortes de fautes d'impression; les unes mécaniques, les autres doctrinales: c'est-à-dire, en français, les fautes de l'ouvrier et celles de l'éditeur. Ces termes un peu vagues de *præli vitio*, employés dans la Préface, les englobaient toutes également; et ce malencontreux *aliorum* lui-même, qu'on voulait absolument revoir dans la Préface, s'y trouvait compris. Ce n'était là qu'une subtilité dont les adversaires s'amusaient à bon droit, mais le défenseur reprenait tous ses avantages en montrant que la sincérité n'oblige pas à tout dire

en toute occasion, et que la vérité a son temps comme tout le reste. Dans les Mémoires, Bellarmin avait pu livrer sa pensée tout entière, car son avis n'engageait que lui seul. Il ne le pouvait pas dans un monument public où il parlait pour ainsi dire au nom de l'Église, avec l'approbation et sous le contrôle de ses collègues.

Une remarque bien simple aurait coupé court à toutes les chicanes. C'est Bellarmin qui parle dans les Mémoires; dans la Préface il met en scène Sixte-Quint. Voudrait-on que leur manière de penser fût identique? Prétention injuste et ridicule! Dans la Bible récente, ce qui frappait surtout Bellarmin comme tous les autres, c'étaient les changements défectueux, l'orthographe insolite, la nouvelle division en versets, la suppression des titres des psaumes et le reste. Au contraire, les fautes d'impression, celles qu'on avait déguisées, tant bien que mal, sous les fameux carrés de papier, et celles qui subsistaient encore et dont quelques-unes, par exemple les omissions involontaires, étaient irrémédiables, pesaient davantage sur l'esprit de Sixte-Quint et lui inspiraient des doutes sur la perfection de son œuvre favorite. *Animadvertens non pauca in sacra Biblia pravi vitio irrepsisse, quæ iterata diligentia indigere viderentur, totum opus sub incudem revocandum censuit atque decrevit.* Que viendrait faire ici l'*aliorum* des Mémoires? Et ne voit-on pas assez clairement, sous ces paroles discrètes et respectueuses, l'état d'esprit du pontife, préoccupé tout d'abord des seules erreurs typographiques, puis inclinant peu à peu vers une révision complète?

Cette objection s'évanouissait donc comme la précédente, et il suffisait de la lecture attentive des textes, soutenue d'un peu de bon sens et d'équité, pour justifier Bellarmin.

Dans une brochure italienne, parue à Louvain en 1754, un anonyme reprenait en sous-œuvre l'argument d'Azzolini et lui donnait un tour bien étrange : « On s'est imaginé, disait-il, que le vénérable serviteur de Dieu est accusé d'avoir manqué au secret naturel pour avoir écrit dans ses Mémoires qu'il y avait des fautes dans la Bible Sixtine. Non, ce n'est point cela. Le mal est, pour le dire et le redire, d'avoir publié dans les Mémoires que le récit de la Préface n'est qu'une imposture. »

Mais dans quel endroit des Mémoires l'anonyme de Louvain a-t-il donc fait ces belles découvertes, et de quels yeux les a-t-il lus pour y trouver des choses si surprenantes ? Azzolini, à bout d'arguments, avait eu jadis recours à ce grief, mais avec une tactique plus habile. C'était de regarder tout d'abord le récit de la Préface, relatif aux intentions de Sixte-Quint, comme une fiction évidente, et l'expédient adopté par Clément VIII comme un « emplâtre », c'est le mot d'Azzolini, destiné à couvrir les fautes de son prédécesseur et à les rejeter sur les typographes. La révélation de cette manœuvre déloyale pouvait causer à l'Église un préjudice énorme et déshonorer trois papes. Azzolini frémit et s'indigne à cette pensée : « Mais cette indiscrétion, ajoute-t-il, porte en elle-même le châtement de la vanité qui la fit commettre ; car Bellarmin, en se donnant pour l'auteur de la Préface, proclame ainsi son mensonge, et ensemble sa vanité et son imprudence. »

Si l'expédient (*l'impiastro*) suggéré par Bellarmin est controuvé, soit ! mais s'il se trouve véritable, que d'éloquence dépensée en pure perte !

On rougit d'avoir à justifier ce grand homme d'une action si basse et si déloyale¹. Benoit XIV, je ne l'ignore pas, mit fin à toutes ces arguties par un vote ouvertement favorable ;

1. Dernièrement, feu le D^r Döllinger, emporté par je ne sais quelle animosité contre l'auteur des *Controverses*, est venu après tous les autres donner son coup de pied. (Döllinger und Reusch. *Die Selbstbiographie des Cardinals Bellarmin*. Bonn, 1887.) Comme il n'apporte ni argument ni document nouveau, qu'il se borne à copier les objections connues en y mêlant de nombreuses erreurs de fait et de date, preuve évidente qu'il écrit son histoire au coin du feu, suivant la méthode la moins coûteuse et la plus commode, nous ne le réfuterons pas. Il attribue à Tolet (!) le fragment de préface dont Rocca est l'auteur. Il fixe les premiers travaux de Carafa à l'année 1588. D'après lui, Tolet termina ses notes le 28 octobre 1591 : on ne saurait être plus précis. Malheureusement, Tolet nous apprend dans son autographe que ce fut au mois d'août. « Dans la première séance du 7 février, dit Döllinger, on résolut, etc. » ; or le compte rendu que Döllinger analyse dit expressément : « Dans la première séance du 7 février, il ne fut prise aucune résolution. » Nous aurons plus tard à relever d'autres inexactitudes. Que répondre à un homme qui traite les documents avec tant de sans- façon et de négligence et montre à chaque page qu'il est complètement étranger à la question dont il s'occupe ?

et sans les tempêtes qui englobèrent la Compagnie de Jésus en ébranlant l'Église entière, l'auteur des *Controverses* serait honoré aujourd'hui d'un culte public. Avec ce haut suffrage, Bellarmin n'a plus besoin d'autre défenseur ; mais son récit se rattache si intimement à notre histoire qu'il nous faut l'examiner de plus près pour en tirer quelques lumières.

Tout se ramène à ce point : Sixte-Quint voulut-il soumettre sa Bible à un nouvel examen ou du moins en faire un nouveau tirage ? Bellarmin l'affirme ; aucun auteur contemporain ne le nie. Quelques protestants, il est vrai, le contestent ; mais il faut attendre un siècle et demi pour rencontrer un démenti formel. A juger des choses *a priori*, on pencherait sans doute vers la négative. Dans un homme du caractère de Sixte-Quint, ce changement a de quoi surprendre. Depuis dix-huit mois, il travaillait à sa Bible avec une constance et une ardeur inouïes ; les représentations des personnages les plus haut placés n'avaient fait qu'irriter son impatience et affermir sa résolution ; aussi loin que nous pouvons le suivre à la lueur incertaine des documents, nous le voyons persévérer dans son premier dessein ; trois mois à peine avant sa mort, le 29 mai 1590, il dicte ou trace de sa propre main trois brefs, où les dispositions de la bulle sont répétées et confirmées avec non moins de confiance et non moins d'énergie. On ne m'accusera pas d'affaiblir les arguments contraires. Personne même jusqu'ici n'avait renfermé le repentir de Sixte-Quint, s'il est permis d'user de ce terme, dans de si étroites limites ; et pourtant ce regret tardif est un fait avéré.

Si nous voulions seulement compter les témoins, même contemporains, nous pourrions les aligner par dizaines. Mais cette preuve, péremptoire au premier coup d'œil, aurait le grand tort de ne rien prouver. En effet, la plupart des écrivains du temps s'appuient sur le récit de la Préface, supposé véridique, et ne forment avec elle qu'un seul témoignage. De ce nombre est Gretser, dans sa réponse à l'auteur du *Bellum papale*, ouvrage dont nous aurons occasion de reparler. Dès qu'on s'éloigne un peu des événements, le récit trop nu de la Préface s'entoure de circonstances plus

précises et s'embellit de nouveaux détails. Wading, par exemple, donne assez clairement à entendre que la nouvelle édition était non seulement décidée, mais presque achevée à la mort du pape. Pourtant le latin de cet auteur, chargé d'inversions et de périodes, peut à la rigueur s'expliquer autrement.

Tempesti, dans sa *Vie de Sixte-Quint*, ne se retranche pas, lui, dans les équivoques. « Sixte-Quint, écrit-il, entra dans une vive colère contre le cardinal Carafa, au sujet de la Bible. Cinquante exemplaires, criblés de fautes, avaient déjà paru. Le pape arrêta aussitôt l'impression et proscrivit ces exemplaires dont quelques-uns cependant, comme celui de la bibliothèque Barberini, échappèrent à sa vigilance. » Cette façon trop claire de raconter des événements obscurs est peu faite pour les éclaircir. L'auteur, dont la bonne foi n'est pas suspecte, s'est appuyé sur des oui-dire ou sur des pièces apocryphes. Son tort est d'en avoir exagéré l'importance en faveur d'une thèse chérie.

N'écoutons donc pas, si l'on veut, ces témoignages de seconde main. Mais Bellarmin lui-même, pourquoi le récuse-t-on ? N'est-il pas à portée d'être bien informé ? A-t-il quelque intérêt à tromper le monde et à se déshonorer par un mensonge si solennel ? Et s'il eût voulu en imposer à l'univers, dans une question de fait si récente et si facile à vérifier, Tolet, son collaborateur dans la composition de la Préface, aurait-il prêté les mains à cet artifice ? Les cardinaux, le Souverain Pontife, sous les yeux desquels se jouait cette pièce indigne, l'auraient-ils tolérée ? De quel front Bellarmin en parlerait-il dans ses Mémoires, je ne dis pas sans remords et sans honte, mais avec la conscience d'une bonne action accomplie ? Fût-elle seule, une affirmation qui se produit à la lumière en défiant le contrôle et la critique des contemporains, qui ne provoque parmi eux ni doute ni contradiction, dont les adversaires sont d'un ou de deux siècles postérieurs aux événements, doit être regardée comme l'expression sincère de la vérité.

Bellarmin n'est point seul. L'homme le mieux placé pour connaître au juste les intentions de Sixte-Quint, Ange Rocca, vient confirmer de point en point le récit de la Préface.

Rocca avait composé, lui aussi, un projet de Préface : la rédaction du jésuite fut préférée, mais le manuscrit autographe de l'augustinien existe encore ¹. Voici le passage qui nous intéresse : *Sixtus* « *dum errores ex typographia ortos, et mutationes omnes, atque varias hominum opiniones recognoscere cepit, ut postea de toto negotio deliberare atque Vulgata[m] editionem, prout debebat, publicare posset, morte praeventus quod ceperat perficere non potuit* ». Ainsi la révision du texte est décidée en principe ; l'incertitude porte seulement sur le temps et sur la méthode.

Les erreurs typographiques, les changements nombreux et souvent peu justifiés, les opinions contraires dont l'écho arrivait jusqu'à lui, voilà, suivant Rocca, les considérations qui agissaient sur l'esprit du pontife. Ces paroles, où se reflète au naturel l'état d'agitation et de trouble qui, dans les âmes les mieux trempées, succède à la résolution et à l'assurance, lorsqu'au moment décisif des obstacles imprévus se dressent de toutes parts, me semblent donner le mot de l'énigme. Essayons de les éclairer à la lumière des faits.

La préparation de la Bible Sixtine avait été enveloppée d'un profond mystère. On savait bien que les presses d'Alde Manuce, installées au Vatican, allaient mettre au jour la Vulgate, mais malgré quelques regards furtifs jetés dans l'atelier du célèbre imprimeur vénitien, malgré quelques indiscretions de la part des employés subalternes, on ne savait point au juste ce qui s'y passait. Rocca seul aurait pu soulever le voile ; car Tolet, consulté sur les endroits difficiles, ignorait quelquefois si son sentiment était adopté. Ainsi, dans les premiers mois de l'année 1590, on parlait beaucoup

1. A Rome, dans la *Biblioteca Angelica*, ainsi appelée en l'honneur d'Ange Rocca, qui la fonda ou du moins l'enrichit notablement. Ce document est collé, avec plusieurs autres pièces curieuses, sur le frontispice de la Bible Sixtine où furent rapportées les corrections ordonnées par Clément VIII, et qui servit de type aux imprimeurs de la *Clémentine*. En tête du volume se voient deux épreuves de la bulle *Æternus ille*, l'une correcte, l'autre retouchée en divers endroits de la propre main de Sixte-Quint. Le document en question n'est pas le seul où Rocca appuie le sentiment de Bellarmin. Dans ses œuvres imprimées (Rome, 1719, t. I, p. 10), nous lisons cette phrase significative : *Sixtus* « *præli vitio illud ipsum (opus) iterata diligentia dignum censuit et sub incudem revocandum decrevit* ».

de la nouvelle Bible, plusieurs en murmuraient tout bas, mais le mécontentement ne devait éclater qu'au moment de la publication.

Une curieuse dépêche d'Olivarès¹ nous fournit quelques données intéressantes sur l'état des esprits et sur la politique tortueuse de l'ambassade d'Espagne. Depuis le refroidissement survenu entre l'Escurial et le Vatican, à la suite de la faveur croissante accordée par Sixte-Quint à la cause du Béarnais, dont il espérait la conversion prochaine, le représentant de Philippe II remuait ciel et terre pour susciter des embarras à la cour de Rome. Il parlait à tout propos d'assembler un concile, et cherchait un peu partout des prétextes à cette réunion générale de l'épiscopat.

Le 7 mai 1590, il crut en avoir trouvé deux. Le premier était une bulle en préparation, où le pape exagérait sans mesure, suivant Olivarès, le pouvoir qu'il a reçu du ciel; l'autre était justement cette Bible, déjà prête à paraître, et à laquelle le pape faisait alors les dernières retouches.

« Sa Sainteté, mandait le comte au roi d'Espagne, vient de mettre au jour la Bible dont j'ai déjà entretenu Votre Majesté. Le pape a menacé le cardinal Carafa de le traduire devant l'Inquisition, parce que celui-ci lui contestait le pouvoir d'ajouter, de retrancher ou de changer quoi que ce soit au texte de la Bible. Dès lors il lui en a ôté la revision et s'en est chargé personnellement, consultant sur les passages difficiles le docteur Tolet, mais sans lui dire s'il compte adopter son sentiment. Tolet sait au contraire que souvent il ne l'a pas suivi. Entre autres changements, il a supprimé quelque part cinq lignes entières. Aussi Tolet pense que cette édition profitera plus aux hérétiques qu'aux fidèles, et que, n'y aurait-il point d'autre raison, ce fait suffirait à motiver la convocation d'un concile général. Le Saint-Père en a fait distribuer un exemplaire à chaque cardinal, et je ne doute pas qu'il n'en envoie un à Votre Majesté; mais je vous mettrai, Sire, à même de faire examiner préalablement ce travail, si Votre Majesté le juge à propos.

1. J'en dois une copie à l'obligeance de M. le Directeur des Archives royales de Simancas. Qu'il me permette de lui en exprimer ici mes remerciements.

« En vérité, conclut l'ambassadeur, grande est l'extravagance de cet homme, et grande aussi l'imprévoyance avec laquelle il se jette tête baissée dans les nouveautés les plus périlleuses. Dieu garde Votre Majesté catholique. Rome, 7 mai 1590. »

Le lecteur n'attend pas sans doute de l'ambassadeur espagnol une exactitude scrupuleuse ; je ne m'arrêterai donc point à relever les erreurs grossières d'Olivarès, ni ses insinuations outrageantes. En fin politique, le représentant de Philippe II comptait bien exploiter cette situation. Mais comment s'y prendre ? Fallait-il permettre au pape de passer outre et laisser ainsi accumuler de nouveaux griefs pour s'en faire ensuite une arme plus terrible ? N'était-il pas plus sage de parer dès le début à des mesures embarrassantes ? Dans ce cas, il devait mettre en campagne des personnages influents, des cardinaux dévoués à l'Espagne, car agir par lui-même lui semblait aussi inutile qu'imprudent : « Le Saint-Père, remarquait-il, est peu respectueux à notre égard ; il paraît au contraire chercher une occasion de nous mortifier. » Toutefois il s'en remettait à la décision de son souverain, dont il exécuterait, disait-il, les ordres avec un soin religieux.

Nous serions curieux de connaître les informations postérieures d'Olivarès. Mais il fut justement rappelé sur ces entrefaites, et il attendait alors, non sans impatience, son successeur, peu pressé d'arriver.

Quelle fut la réponse de Philippe II aux dépêches de son ministre ? Nous ne le savons pas. Le bruit courut alors qu'Olivarès, soit de sa propre initiative, soit sur l'ordre de son maître, avait tenté une démarche dont il n'eut pas lieu de se réjouir. On dramatisa l'incident, et la malignité des Romains en fit un conte que Gregorio Leti ne manqua pas de ramasser. On n'aura jamais assez de mépris pour ce pamphlétaire à qui le mensonge et la calomnie ne coûtent rien, pourvu qu'il amuse. Ici cependant il brode sur un fond réel.

« Un grand nombre d'historiens assurent, chose presque incroyable, que Sixte-Quint éditait la Bible vulgaire. Mais les murmures provoqués par cette mesure ne sont pas comparables au mécontentement soulevé par la publication d'une bible italienne. Les cardinaux les plus scrupuleux en écrivi-

rent au roi d'Espagne et le prièrent de s'opposer de tout son pouvoir à cette nouveauté qui sentait l'hérésie. Philippe II, assez fourni lui aussi de scrupules, ordonna sur-le-champ au comte d'Olivarès, son ambassadeur à Rome, de détourner le pape d'un projet si funeste et si scandaleux. Sur cet ordre exprès venu de Madrid, Olivarès se rend au Vatican et représente en termes assez vifs l'émotion et la douleur de son maître. Sixte-Quint le laissa parler à son aise sans répliquer un seul mot. A la fin, le comte essoufflé finit par dire :

« Votre Sainteté ne me répond rien; je ne sais ce qu'Elle « pense.

« — Nous pensions, reprit le pontife en se redressant, à « vous faire mesurer la hauteur de cette fenêtre pour vous « apprendre à parler au pape.

« Le pauvre ambassadeur, plus mort que vif, fit une révérence profonde et s'éloigna en toute hâte, tremblant à chaque instant de voir un sbire à ses trousses. Arrivé chez lui, il prit un cordial, se jeta sur son lit, et quand il eut un peu recouvré ses esprits : « Dieu soit loué! soupira-t-il, je viens aujourd'hui de l'échapper belle! »

On fit sans doute remarquer à Leti sa grossière méprise. Il prenait la Vulgate pour une bible vulgaire et créait de toutes pièces une bible italienne, qui n'avait jamais existé hors de son imagination. C'était se moquer trop ouvertement de ses lecteurs et montrer trop à nu son ignorance ou sa mauvaise foi. Pris en flagrant délit de mensonge, Leti redouble d'impudence. Dans les éditions suivantes, il distingue fort bien la Vulgate de la bible italienne et affirme la publication de l'une et de l'autre sur les ordres et par les soins de Sixte-Quint. Cette fois, ce sont les cardinaux eux-mêmes qu'il amène aux pieds du pape pour se plaindre de la bible italienne, et il leur fait donner cette réponse :

« Nous l'avons faite exprès pour vous, ignorants, qui ne savez pas un mot de latin. »

« Quelques auteurs, ajoute Leti, désireux d'excuser ce pape dans une affaire où il n'a pas besoin d'excuse, prétendent qu'il n'a jamais pensé, même en rêve, à publier une bible italienne vulgaire. Leur assertion est démentie, et par un grand nombre de relations contemporaines et par l'exis-

tence de plusieurs exemplaires de cette bible. notamment dans la bibliothèque des ducs de Toscane, à l'Ambrosienne de Milan, à Genève et ailleurs. » Ce sont des exemplaires de la Vulgate que l'auteur feint de prendre pour des versions italiennes. Mais c'est déjà trop s'arrêter aux mensonges de cet apostat.

Même dépouillé de ces circonstances dramatiques, le mécontentement produit par l'apparition de la Vulgate de 1590 était sérieux. Au nom de ses collègues, Carafa faisait des représentations, vives et hardies suivant les uns, timides et mesurées suivant les autres, mais qui laissaient voir de reste l'opinion des savants et du Sacré Collège. Olivarès, de son côté, osait parler de concile général et presque de schisme. A Rome, tout se montrait hostile à la nouvelle Bible : quel accueil trouverait-elle ailleurs ?

On s'est habitué à considérer Sixte-Quint comme un homme inflexible, allant droit à son but sans s'inquiéter des rumeurs populaires ni de l'avis de ses conseillers. En ce point, comme en beaucoup d'autres, la légende de Leti a trop longtemps prévalu sur l'histoire. Or, tous les contemporains sont unanimes à l'affirmer, ce grand pape aimait la franchise, et son prédicateur Tolet lui fit entendre en mainte circonstance des vérités que n'auraient point supportées des oreilles plus délicates¹. Sa fermeté n'était point obstination. Appuyé par la majorité du Sacré Collège, rien n'était plus capable de l'ébranler ; mais voyait-il ses mesures désapprouvées, il savait revenir sur ses décisions.

Cette crainte ou ce respect de l'opinion publique augmentait avec l'âge, et son dernier discours, au consistoire du

1. On en trouve des exemples frappants dans le manuscrit K. 46 de la *Valllicelliana*, à Rome. C'est une *Vie de Sixte-Quint* qui s'arrête brusquement dans le courant de l'année 1587. On l'attribue, mais sans preuves, à Maffei, qui a écrit l'histoire de Grégoire XIII. L'auteur, quel qu'il soit, est un contemporain et fut sans doute surpris par la mort au milieu de son œuvre. Voici la réflexion dont il accompagne le récit où Tolet joue le principal rôle : *Era Sisto, come di sopra ho accennato, assai paziente della libertà del dire in quelli a chi per offizio toccava il dire, ma altrettanto libero ed ardente in contradirli, parendogli che fossero debitori a lui vicendevolmente di quella tolleranza che in lui trovavano*

13 août 1590, ne fut guère qu'un long plaidoyer en faveur de son administration.

On peut donc se représenter son état d'âme à la vue de l'accueil froid et désapprouvateur fait à sa Bible. D'autres considérations pesaient sur son esprit. Il s'était promis une correction typographique presque irréprochable ; l'habileté des ouvriers de Manuce et le zèle de Rocca lui en donnaient le droit. Quelle ne fut pas sa déception en voyant que cette correction tant désirée et poursuivie au prix de tant d'efforts allait lui échapper ! Des fautes criantes déparaient le splendide volume. Il fallait ou les corriger à la main ou les déguiser sous de petits morceaux de papier. Travail long et fastidieux ! Mais quoi ! Plus on enlevait de fautes, plus l'œil inquiet du pontife en découvrait de nouvelles. Ce n'est pas que la Bible Sixtine fût, en somme, très incorrecte au point de vue typographique. Elle l'était moins, par exemple, que les trois premières éditions de la Clémentine. Mais les fautes, relativement assez peu nombreuses, devaient faire plus d'impression sur un esprit qui avait rêvé une correction absolue et n'avait point encore appris, par expérience, l'impossibilité de ce rêve.

Un autre fait, entièrement inexplicable en dehors de notre hypothèse, c'est que la bulle *Aeternus ille* ne fut pas promulguée. Imprimée depuis quinze mois, revêtue par avance de toutes les signatures officielles, elle n'attendait que l'apparition de la Bible pour s'étaler aux portes de Latran et sur les portiques du Champ de Flore. La Bible a vu le jour, plusieurs exemplaires en sont distribués, et la bulle reste ensevelie dans les archives du Vatican. Elle n'est point insérée au bullaire ; la publication n'en est pas mentionnée, suivant l'usage, après la signature des *curseurs* ; elle devient, par conséquent, lettre morte, sans qu'il soit besoin de la révoquer.

Tanner, théologien exact et très rapproché des événements, nous fait part à ce sujet de ses recherches, dont le résultat est décisif. En 1609, les professeurs d'Ingolstadt s'occupaient beaucoup de la Bible Sixtine et de la bulle qui lui sert de préface. « Désireux de savoir le fin mot de la question, raconte Tanner, j'écrivis à Rome au P. Ferdinand Alber, alors assistant d'Allemagne auprès du Général de la

Compagnie de Jésus. Après de longues et consciencieuses recherches, le P. Alber me répondit, le 28 août 1610 : « *Il est certain que la bulle n'a jamais été publiée. Aucune mention n'en est faite au registre des promulgations, et le cardinal Bellarmin assure qu'à son retour de France plusieurs cardinaux lui attestèrent ce fait, dont ils étaient, disaient-ils, parfaitement certains. La même réponse a été faite par le Saint-Père (Paul V); vous pouvez donc et vous devez vous y tenir sans crainte.* » Un peu plus tard, le 4 septembre 1610, Alber ajoutait : « *La thèse que la bulle n'a jamais été promulguée était publiquement soutenue à Rome par le P. Azor, à une époque où la mémoire des faits était encore fraîche.* »

Quelle conclusion tirer de ces faits ? Dans les trois derniers mois du pontificat de Sixte-Quint, le silence succède au bruit, l'hésitation remplace l'assurance ; la bulle *Aeternus ille*, si soigneusement élaborée, est mise au rebut ; quelques exemplaires de la nouvelle Bible se répandent, il est vrai, au dehors, mais leur nombre ne répond ni à notre attente ni à l'avidité des érudits de l'univers entier. Tout cela, à défaut d'autres indices, nous mettrait sur la trace d'un changement mystérieux. Mais des indications plus claires foisonnent. Sans parler d'autres écrivains, qu'on donne sans preuve pour des échos inintelligents de la Préface et qu'il me plaît d'abandonner pour éviter des discussions stériles, deux hommes dont le jugement et la sincérité sont au-dessus de tout soupçon, Ange Rocca et Bellarmin, nous donnent la clef du mystère. D'après eux, Sixte-Quint conçut des doutes sur la perfection de son œuvre et songea à un nouvel examen. A l'encontre de ces faits constants, de ces témoignages précis, aucun document n'est produit, aucun fait contraire n'est articulé : ce sont tout au plus de vagues soupçons, des conjectures arbitraires. Donc, jusqu'à ce qu'on oppose indice à indice, preuve à preuve, témoin à témoin, tout homme de bonne foi est tenu d'accepter ces données de la Préface : *Sixte-Quint, remarquant d'assez nombreuses fautes d'impression, qui semblaient réclamer un nouvel examen, résolut de tout recommencer. La mort seule l'en empêcha.*

(A suivre.)

FERDINAND PRAT.

MICROBES CONTRE MICROBES

L'étude des infiniment petits, parmi les organismes vivants, entre de plus en plus dans les préoccupations de la science biologique et médicale. Le monde microbien, aussi actif que nombreux, se voit forcé chaque jour dans ses retranchements les mieux faits pour cacher le mystère de ses œuvres. On pouvait voir à l'Exposition de 1889 l'outillage perfectionné dont usent les observateurs pour surprendre les opérations de véritables armées, évoluant sur un champ de bataille, qui serait gigantesque s'il présentait une surface d'un millimètre carré. Nous estimons que les infatigables chercheurs, appliqués à ce travail d'explorations microscopiques, rendent à l'humanité des services bien autrement réels que les praticiens du *miracle expérimental*, avec leurs détraquées de la Salpêtrière ou de la Charité. Nous ne sommes même pas éloigné de croire qu'il y a plus de vraie science, dans une vaccination bien conduite, que dans une suggestion hypnotique. Le vaccinateur, qui prévient l'explosion de la rage, n'ignore aucun des éléments mis en jeu dans son art. L'hypnotiseur ne sait ni pourquoi ni comment il endort son sujet, le suggestionne et le guérit. Je comprends ce que c'est qu'un microbe virulent, mais qui m'expliquera ce que doit être « la fibre suggestible d'une individualité psychique » ?

Ce n'est pas à dire que tout soit clarté et victoire dans la microbiologie. Bien des agents infectieux demeurent insaisissables, et bon nombre de phénomènes, morbides ou salutaires, attendent encore leur explication. L'influenza nous a ravagés à plaisir. Sous les formes les plus diverses, elle a révélé sa nature contagieuse, et nul n'a pu surprendre, au moins d'une manière sûre, le microbe coupable de tant et de

si graves méfaits. Avons-nous subi l'assaut d'une famille unique ? Les pillards ont-ils formé une association d'espèces diverses, pour se donner le moyen de prendre chacun par son faible, et de fournir à toute attaque les forces les plus aptes à la rendre décisive ? Voilà certes un problème des plus intéressants, mais qu'il serait téméraire de résoudre avec les seules données recueillies jusqu'à ce jour sur cet étrange fléau, venu on ne sait d'où, sous le masque d'une grippe vulgaire, et parti sans permettre à la science de pénétrer entièrement son mystérieux incognito. Malgré quelques insuccès de ce genre, la microbiologie agrandit son domaine, et, loin de reculer, elle semble, au contraire, accélérer sa marche en avant. Ce qui fait sa puissance, c'est qu'elle n'a pas à renverser, ni même à remanier, les bases établies, il y a vingt-cinq ans, par ses premiers fondateurs. Ses hypothèses se vérifient chaque jour, et, de tous les points de l'horizon scientifique, se lèvent des travailleurs, désireux d'apporter leur contribution à l'étude des microbes pathogènes et de leur rôle dans la genèse des maladies infectieuses.

Les études de ce genre ont déjà transformé l'hygiène et la thérapeutique chirurgicale. La médecine elle-même subit une révolution que l'on a pu comparer à celle qu'opéra Lavoisier dans le domaine de la chimie. Malgré les résistances de quelques tenants des vieilles doctrines de la spontanéité, le corps médical finit par admettre que la maladie vient du dehors, et s'introduit dans l'organisme par les portes diverses qui s'ouvrent à travers les muqueuses, susceptibles d'être baignées par l'air ou les liquides venant de l'extérieur. Il reconnaît aussi, peut-être un peu à contre-cœur, que, généralement, le microbe spécifie la maladie et, par là même, fournit à la thérapeutique le moyen de trouver le remède et de l'appliquer à propos. On peut dire, en se plaçant à ce double point de vue, que les microbes sont à la fois nos plus redoutables ennemis et nos meilleurs médecins.

Ce n'est pas tout encore, et la biologie des micro-organismes étend plus loin le champ de ses merveilles. C'est le propre des découvertes vraiment fécondes d'élargir le cadre de leurs résultats et d'éclairer les horizons en apparence les plus inaccessibles à leurs clartés. Après avoir exploré le

monde animal, la microbiologie a voulu soumettre à ses investigations le monde végétal. Là aussi elle a rencontré le microbe, et ce n'est pas sans quelque surprise qu'elle l'a vu présider aux phénomènes de la végétation et de la croissance des plantes, par l'assimilation des substances nutritives contenues dans le sol. Le microbe s'est ainsi révélé agriculteur de premier ordre.

Il a voulu enfin jouer un rôle dans la controverse toujours active du transformisme. Pouvait-on rêver une meilleure occasion pour soumettre à l'examen scientifique la variabilité des espèces et leur succession par voie de descendance? Si le passage des unes aux autres est possible, ne doit-on pas le surprendre dans ces êtres que leur constitution réduit à la simplicité de la cellule? Le microbe s'est prêté à cette expérience délicate, et ses évolutions semblent devoir fournir un sérieux argument pour vider la querelle des transformistes. Nous pouvons ainsi envisager à un triple point de vue les micro-organismes, tels que la science nous les révèle jusqu'à ce jour, et trouver parmi eux le microbe médecin, le microbe agriculteur et le microbe transformiste. Bornons-nous pour cette fois aux faits et gestes du microbe médecin.

I

Les microbes paraissent avoir reçu de la nature le pouvoir que nos docteurs reçoivent de la Faculté, c'est-à-dire de guérir et quelquefois de tuer; avec cette différence cependant que le microbe tue par instinct, et le médecin par pur accident. Quand on songe à l'immense variété du monde bactérien et aux innombrables bataillons dont il nous entoure, on se demande comment un seul homme peut échapper à la destruction qu'opèrent, dès qu'ils sont maîtres quelque part, ces ouvriers de la mort. Comment se fait-il que les Parisiens, lorsqu'il plaît au conseil municipal de les abreuver d'une eau qui charrie par milliards le bacille typhique, ne meurent pas tous de la fièvre typhoïde? Qui nous expliquera pourquoi les uns sont atteints, tandis que les autres, vivant dans le même milieu et subissant les mêmes contacts, demeurent à l'abri du microbe pathogène? Qui nous dira

enfin pourquoi les uns succombent, quand les autres, après une lutte plus ou moins longue, sortent victorieux de l'épreuve, et, chose plus merveilleuse encore, emportent de leur victoire le privilège d'être inaccessibles à une nouvelle attaque de l'ennemi ? Si celui-ci n'entre pas, faut-il chercher la cause de sa réserve dans la présence du microbe soldat qui fait bonne garde à la porte ? S'il pénètre sans réaliser les destructions qu'il médite, doit-on supposer que le microbe gendarme, lancé aux troussees du larron, l'arrête et le réduit à l'impuissance ? Lorsque l'envahisseur, au contraire, aboutit à ses fins et détruit l'organisme vivant, devons-nous accuser l'absence, la faiblesse ou la lâcheté de ses défenseurs ? Sous ces formules, un peu vulgaires et paradoxales, que le lecteur voudra bien nous pardonner, se cachent des problèmes physiologiques de l'ordre le plus élevé, auxquels, du reste, la microbiologie nous permet de répondre d'une manière satisfaisante.

Mais il importe avant tout de préciser les points sur lesquels portent l'attaque et la résistance, ainsi que les vrais adversaires aux prises dans ce duel pour la vie. Il y aurait quelque chose d'étrange à supposer que l'infiniment petit peut avoir raison d'un être puissant et volumineux tel que l'homme, en l'attaquant dans l'un des organes d'ensemble de sa vitalité. Il faut descendre en quelque sorte au détail de la vie, et suivre son jeu jusque dans les derniers éléments de l'organisme. Nous arrivons ainsi à la cellule, en laquelle se résout finalement tout corps organisé. Ces éléments, dont la taille varie de quelques millièmes à un cinquième de millimètre, et qui se présentent sous les formes sphériques, polyédriques, cylindriques ou même étoilées, sont le siège d'une intense activité vitale. Là s'accomplit une véritable digestion intracellulaire, dont le terme est l'assimilation par l'individu des aliments susceptibles d'entretenir l'ensemble de sa vie. Cet organe minuscule est formé d'une petite masse de substance incolore, homogène ou granuleuse, appelée *protoplasme*, dont la composition chimique rappelle le blanc d'œuf ou albumine. C'est la partie fondamentale et vivante de la cellule. Au sein du protoplasme, on observe un *noyau*, corps arrondi ou ovale, dans l'intérieur duquel s'en trouvent

un ou deux autres plus denses, appelés *nucéoles*. Enfin, la partie périphérique du protoplasme, plus condensée que le reste, forme une fine enveloppe, également albuminoïde, appelée membrane, qui manque quelquefois, ou du moins est peu distincte, comme dans les cellules des os et du cerveau, et dans les globules incolores ou globules blancs du sang. Tout être vivant dérive d'une première cellule unique. Il s'accroît par la division successive et la multiplication des cellules qui, dans les animaux supérieurs, se différencient pour former les organes divers et accomplir des fonctions spéciales, tandis que les êtres les plus bas dans la série animale, comme les Amibes et les Monères, n'ont qu'une ou plusieurs cellules identiques, indépendantes les unes des autres.

Le groupement cellulaire produit la division du travail physiologique. Les diverses fonctions s'accomplissent par autant de groupes de cellules spéciales, unis entre eux par une intime solidarité, au point que, si l'un des groupes vient à disparaître, sa destruction entraîne souvent celle de l'organisme tout entier. Les cellules du mouvement ou de la sensibilité ne peuvent vivre et continuer, les premières à se mouvoir, les secondes à sentir, alors qu'elles sont séparées de celles qui ont pour fonction d'absorber les aliments et de les répartir entre toutes les cellules du corps vivant. Laisant ici de côté la question philosophique pour nous borner au simple jeu de la vie, nous pouvons dire que nous sommes un laboratoire complexe, où travaillent d'innombrables ouvriers, réunis en corporations, pour accomplir par chacune d'elles un travail physiologique différent. La vie de l'ensemble n'est assurée que par l'activité simultanée et la superposition harmonieuse de ces vies élémentaires. La santé n'est donc que le résultat de la bonne harmonie et de l'énergie vitale de nos cellules. La maladie se manifeste partout où leur constitution et la régularité de leurs échanges subissent une altération. Elle n'est donc pas une entité insaisissable et séparée du corps. Elle devient accessible à l'expérience, car nous pouvons aujourd'hui suivre du regard les changements et les altérations de structure cellulaire qui caractérisent l'état de maladie.

D'un côté la cellule vivante, de l'autre la bactériodie ou le microbe, voilà les adversaires. Nous ne mettons pas, en présence de l'énergie colossale accumulée dans un bœuf, les minuscules et chétifs bâtonnets invisibles sans le secours du microscope. Nous opposons cellule à cellule, d'un côté celles de l'organisme, de l'autre celles du parasite. Le combat se livre sur le terrain des besoins nutritifs dont les deux adversaires sont également pourvus, avec cette différence que l'un est installé chez lui avec bonnes et abondantes provisions de bouche, tandis que l'autre est un mendiant toujours prêt à se transformer en larron. Il faut qu'il entre et pille, ou qu'il meure à la porte de honte et de misère.

II

Le premier service que les études bactériologiques aient rendu aux cellules de notre pauvre humanité a été de leur apprendre à se garder contre leurs ennemis. La meilleure tactique est encore de les tenir à distance, sans leur permettre même un essai d'effraction. Avec la doctrine de la spontanéité de nos maladies, on ne pouvait guère établir une méthode prophylactique sérieuse. « La maladie est en nous, par nous et procède de nous, » disait le célèbre docteur Pidoux. Dès lors, pourquoi tenter des efforts inutiles ? Il n'y a plus qu'à se résigner à la subir, et qu'à attendre l'heure où elle éclatera au sein de l'organisme. « Non, répond l'école nouvelle, la maladie n'est pas au dedans, elle est au dehors, toujours prête à nous envahir, tantôt avec une soudaineté foudroyante, tantôt avec une lenteur qu'on dirait calculée pour tromper toute vigilance. » Il est donc en notre pouvoir de prévenir l'introduction de l'agent morbide, puisque, pour un certain nombre de maladies, nous connaissons sa nature, son habitat et ses mœurs. Si l'infection se déclare, malgré nos soins pour l'écarter, notre thérapeutique tendra à seconder l'effort et la lutte entreprise par l'économie pour expulser, maîtriser et réduire à l'impuissance le parasite destructeur. C'est contre lui directement qu'on dressera les batteries médicales, attaquant ainsi, non point les symptômes du mal, mais la cause elle-même qui le produit. Et nous voilà, par un

étrange retour, ramenés à l'antique définition, si souvent répétée dans les vieux codes hippocratiques : *Morborum causa externa, morbus corporis reactio*.

Ce principe, appliqué à la chirurgie, nous donne la raison des admirables progrès de cet art qui guérit par suppression. L'anatomie mieux connue, la physiologie mieux étudiée, l'outillage chirurgical porté à un merveilleux degré de perfection et de variété, donnent au praticien de nos jours un avantage immense sur le barbier d'autrefois. Cependant le vrai progrès ne consiste pas à enlever proprement un membre, si le malade doit périr après cette belle extraction ; or, il y a seulement quelques années, certaines opérations étaient presque toujours suivies d'un dénouement fatal. Il en est même qui, devenues maintenant ordinaires, eussent été regardées comme une coupable folie, dans le chirurgien assez hardi pour les tenter. Souvent aussi les opérations les plus simples et les plus faciles avaient pour les malades des conséquences d'une extrême gravité. Un douloureux mais inoffensif furoncle, touché par le bistouri, devenait mortel ; et l'érysipèle se déclarait, compliquant jusqu'au danger suprême les résultats d'une légère blessure. Fièvres traumatiques, infection purulente, pourriture d'hôpital, emportaient les malades et les opérés, au grand désappointement du médecin, impuissant à prévenir ces redoutables éventualités. Or, il est maintenant reconnu que ces maladies sont d'origine microbienne. Les agents toujours prêts à compliquer les plaies chirurgicales sont les bacilles des diverses septicémies. C'est le microbe pyogénique et le vibrion septique de Pasteur, qui provoquent les suppurations diverses, les abcès et la terrible gangrène gazeuse. Après les travaux de Pasteur, de Rosenbach et de Strauss, on peut formuler cet axiome : *Pas de microbes, pas de suppuration*.

Le chirurgien, préoccupé du résultat essentiel de ses opérations, qui doit être, à coup sûr, de sauver la vie de ses opérés, craindra donc par-dessus tout l'invasion microbienne dans cette plaie béante qu'il vient d'ouvrir. Or, le germe fatal dort peut-être au bout de son scalpel, attendant, pour se réveiller et se mettre à l'œuvre, un milieu de culture propice à son développement. L'opérateur le lui fournit à

souhait. A mesure que l'instrument tranchant divise les chairs, il sème le vibrion malfaisant. Il s'agissait de supprimer un mal local, et voici qu'un autre lui succède, celui-ci général et inaccessible aux poursuites du scalpel. Aussi, désormais, le chirurgien et le médecin vraiment dignes de ce nom ne procèdent plus à la moindre opération, sans stériliser leurs instruments par la destruction des germes dont ils peuvent être contaminés. Pinces, ciseaux, bistouris et scalpels subissent une première stérilisation mécanique, sur un cuir saupoudré de brique anglaise. Ils sont placés ensuite dans une boîte métallique hermétiquement close, et portés à l'étuve sèche pendant deux heures, entre 150 et 170 degrés centigrades.

Le microbe peut encore s'attacher aux mains de l'opérateur et de l'infirmier. Aussi ne toucheront-ils plus une plaie sans un lavage qui, non seulement assure une propreté rigoureuse, mais encore stérilise les mains par l'emploi d'un liquide antiseptique. Le bacille se cache peut-être dans l'eau, les linges et les drogues employés au pansement des malades. On le détruit sur place, avant tout contact susceptible de provoquer une contamination. S'il voltige dans l'air, on lui ferme l'entrée, bien qu'il soit plus rare de lui voir prendre ce chemin pour atteindre le théâtre de ses destructions organiques.

C'est aussi par l'application du même principe que l'on conserve aujourd'hui tant de mères à leurs petits enfants. Le spectacle, si triste, d'une vie qui commence au prix d'une vie qui s'éteint, devient de plus en plus rare, grâce aux progrès de l'antisepsie appliquée à l'obstétrique. « En 1856, disait le D^r Tarnier, la mortalité des femmes était de dix pour cent. Elles mouraient à la Maternité comme dans une épidémie de choléra. » En 1884, le même docteur a pu dire : « Sur près de mille femmes entrées à la Maternité nous n'avons eu qu'un seul décès. » Là encore, pour obtenir ce consolant résultat, on se borne à détruire ou à écarter le redoutable agent de la fièvre puerpérale.

La connaissance du microbe infectieux, et la nécessité de se défendre contre ses approches, ont provoqué des études remarquables sur les antiseptiques et leur degré comparatif

de puissance microbicide. De nombreux agents chimiques ont une influence marquée sur le mouvement de la vie chez les micro-organismes. Les uns l'arrêtent complètement, les autres le ralentissent. Il en est qui détruisent radicalement la pullulation bactérienne; il en est qui ne font que la suspendre et en quelque sorte l'endormir. Telle substance, efficace contre un microbe donné, demeure inerte à l'égard de tel autre. Le sublimé n'a que peu de valeur pour détruire le bacille de la tuberculose, tandis que l'acide phénique est excellent. Le virus rabique cède à l'action de l'essence de térbenthine, alors que le même acide phénique se montre sans effet contre le redoutable agent de la rage¹. La recherche du contrepoison spécifique, au moins pour chaque groupe de microbes, s'impose ainsi comme condition indispensable de tout progrès en thérapeutique. Le sublimé corrosif, l'acide phénique, le sulfate de cuivre, le chlore, l'acide borique, l'iodoforme, l'acide thymique, pour ne citer que ceux-là, sont aujourd'hui reconnus comme d'excellents microbicides. L'idéal serait de découvrir des spécifiques capables de tuer le bacille, sans tuer le malade par une altération profonde des cellules et des tissus. Malheureusement, c'est ce qui arrive pour la plupart des antiseptiques connus. Leurs propriétés caustiques ou toxiques ne permettent guère de les introduire sans danger dans l'organisme malade. Il faut se contenter de leur usage externe, encore doit-on n'user de ces poisons qu'avec une prudente réserve. Voilà pourquoi, si d'un côté la chirurgie a fait de grands progrès, de l'autre la thérapeutique médicale est restée stationnaire.

Pour essayer de découvrir un agent protecteur, inoffensif pour l'organisme à défendre, d'habiles observateurs ont tenté des expériences au moyen des essences d'origine végétale. M. Chamberland² s'est proposé de rechercher quelle était l'action des vapeurs d'un grand nombre d'essences sur un microbe des mieux connus : la bactériodie charbonneuse. Ce n'est pas sans raison qu'il a choisi ce mode d'expérience. La désinfection, au moyen d'un antiseptique en vapeurs, est

1. Cornil et Babes. *Les Bactéries*, t. I, p. 47.

2. Chamberland. *Les Essences au point de vue de leurs propriétés antiseptiques*. *Annales de l'Institut Pasteur*, t. I, p. 153.

plus facile et plus sûre que la méthode par contact direct. Il serait impossible de soumettre, dans une maison, tous les objets souillés au contact d'un liquide antiseptique. Dans le pansement au moyen de substances qui ne répandent pas de vapeurs, on peut toujours craindre que quelque microbe, caché dans une anfractuosit  de la plaie, ne soit pas atteint et qu'il ne commence bient t son  uvre de destruction, au d triment du malade et au d sappointement du m decin. Or, il r sulte des exp riences de M. Chamberland, qu'un grand nombre d'essences en vapeurs arr tent le d veloppement des microbes, ou m me d truisent d finitivement les germes. L'ang lique, la cannelle, l'origan, le g ranium de France et d'Alg rie, le vespetro sont dans ce dernier cas. Les essences de lavande, d'aspic, de menthe, d'amandes am res, de bergamote, de citron, d'eucalyptus, de marjolaine, de m lisse, de patchouli, de serpolet, de sauge, de thym, de verveine, etc., mettent au moins obstacle au d veloppement des germes. Apr s avoir ainsi d montr  les propri t s antiseptiques des vapeurs d'essence, M. Chamberland, dans le m moire que nous venons de citer, d montre que les essences elles-m mes, agissant par contact direct, jouissent de la m me efficacit  antimicrobienne.

De leur c t , MM. Cad ac et Albin Meunier¹ sont arriv s au m me r sultat par une m thode diff rente. Ils ont choisi, comme objet d' tude, le microbe de la fi vre typho de et celui de la morve, tous deux bien connus et malheureusement trop faciles   rencontrer. Or, la comparaison,  tablie dans leurs exp riences, entre les antiseptiques modernes, tels que : solution d'acide borique, d'acide ph nique, de sulfate de cuivre et d'iodoforme, est toute en faveur des essences. Beaucoup d'entre elles arr tent l' volution du microbe typhique apr s quelques minutes ou quelques heures de contact, tandis que les autres antiseptiques n'agissent qu'au bout de quelques jours. Il n'y a d'exception que pour le sublim , qui tue le bacille en dix minutes ; mais la cannelle de Ceylan n'en met que douze   produire le m me effet, et plus de vingt-deux essences passent avant l' ther iodoform  satur ,

1. Cad ac et Albin Meunier. *Recherches exp rimentales sur l'action antiseptique des essences. Annales de l'Institut Pasteur*, 25 juin 1889.

comme agents microbicides. Qu'il me suffise de citer, parmi les plus connues, les essences de girofle, de thym, de serpolet, de verveine des Indes, d'origan, de patchouli, d'absinthe, de genièvre, de galbanum, de mélisse, de térébenthine, d'opoponax.

En face du microbe de la morve, la supériorité des essences sur les antiseptiques minéraux n'est pas aussi éclatante, mais elles n'en demeurent pas moins d'énergiques moyens de protection contre les agents infectieux.

De ces expériences et de plusieurs autres qu'il serait trop long de citer, il résulte que la thérapeutique chirurgicale, et surtout médicale, fera bien de se dégager de plus en plus des médicaments empruntés au règne minéral. Un grand nombre de ces substances, outre leurs propriétés toxiques violentes, ont l'inconvénient de répandre des odeurs nauséabondes, peu faites pour réjouir les opérés et les malades. Ne serait-ce pas le cas de tenter l'union de l'utile et de l'agréable, et de rendre ainsi moins pénible quelquefois l'accès de nos salles d'hôpital? Mais il faut pour cela que les observateurs, continuant la série de leurs travaux, arrivent à nous signaler, parmi les essences, celles que l'on pourra désormais appeler les remèdes spécifiques des diverses maladies microbiennes. Les travailleurs sont assez intelligents, les voies qu'ils ont ouvertes paraissent assez sûres, pour nous donner le droit d'espérer la création prochaine d'une pharmacopée, aussi rationnelle dans ses principes que simple et facile dans son application.

On peut conclure encore de ces résultats qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Après un assez long circuit dans le dédale de la polypharmacie moderne, nous revenons aux procédés en usage dans les siècles les plus reculés. Les Égyptiens connaissaient des antiseptiques d'une grande puissance. L'examen des nombreuses momies qui encombrant leurs tombeaux en fournit une preuve évidente. Il en est qui, soumises après plus de trois mille ans à des recherches anatomiques minutieuses, ont permis de reconnaître au microscope des fragments d'intestin. Les Égyptiens, pour obtenir cette conservation merveilleuse du cadavre, devaient nécessairement employer d'énergiques microbicides. Or,

leur procédé de momification se résumait dans l'introduction, au sein des viscères, de poudres aromatiques, de baume de résines et d'essences pures. Le corps subissait ensuite une immersion dans l'eau salée, suivie d'une application de bandelettes trempées dans des résines saturées d'essences. Le genièvre, le galbanum, la cannelle de Ceylan, l'opoponax, la térébenthine et quantité d'autres oléo-résines servaient à injecter les viscères, ou à imprégner les linges qui devaient envelopper les corps. Du reste, cet usage des aromates dans les embaumements, connu de toute antiquité, s'est perpétué sans interruption à travers les siècles, et, de nos jours même, on a pu donner à des corps l'apparence de momies, en injectant, dans les artères et dans les viscères, une solution de térébenthine de Venise dans les essences de lavande, de romarin, de camomille, etc... Les médecins de l'antiquité et les premiers chirurgiens, depuis Hippocrate, Gallien, Paul d'Égine, jusqu'à Ambroise Paré et Fabrice d'Aquapendente, n'usaient guère dans leurs pansements que d'huiles, de vins aromatiques et d'onguents où se retrouvent les produits employés en Égypte pour prévenir la putréfaction.

Qu'était-ce que la thériaque, cet électuaire célèbre qui devait guérir toutes les maladies, et dont la formule est arrivée jusqu'à nous, à travers les siècles écoulés depuis le règne de Néron? Elle n'était qu'un composé de : sulfate de fer, poudre d'opium, substances amères tanniques et de quarante-deux produits aromatiques actifs par leurs essences. Or, il est incontestable que le remède imaginé par le médecin de Néron jouit de remarquables propriétés médicales. Et nous voilà revenus à cette thérapeutique populaire, témoin des vieilles traditions, dont les plantes aromatiques constituent le principal élément.

Nos pères n'ignoraient pas non plus l'usage et l'efficacité, comme antiseptiques, des essences réduites en vapeurs. Pour n'en donner qu'une preuve, nous nous contenterons de citer une page d'un livre dédié, en 1661, à *Messieurs les Magistrats et Intendants de la police des villes de France*, par un bon Père capucin¹. Après un éloge sans réserve de « la Thé-

1. *Le Capucin charitable, enseignant la méthode pour remédier aux gran-*

riaque d'Andromachus, spécifique pour s'opposer aux mauvaises impressions qu'a coutume de causer le venin pestilentiel sur le corps humain, et pour l'en purifier en l'expulsant au dehors », le Père Maurice de Tolon ajoute : « Je puis, ce me semble, dire le même de la fumée de nos parfums, qu'elle est le feu purgatif de ce venin au regard des choses inanimées, qui en sont infectées : car je ne vois rien dans la nature, qui puisse faire cette opération si efficacement, si promptement et si facilement. » Or, son parfum n'est autre chose qu'un mélange de soufre, d'arsenic, d'antimoine et d'une vingtaine de substances aromatiques, telles que : cannelle, poix-résine, encens, benjoin, girofle, myrrhe, gingembre, poivre, genièvre, etc. Comme on le voit, le bon Père capucin, sans se rendre bien compte de la nature du virus pestilentiel, attaquait les microbes par les armes mêmes que la science actuelle reconnaît efficaces contre eux.

Il n'est donc pas juste de traiter tout parfum comme chose futile et d'en proscrire l'usage, sous prétexte qu'il révèle des mœurs efféminées, ou la préoccupation de voiler des odeurs déplaisantes aux nez délicats. La parfumerie peut être une branche de l'hygiène, et nous aimons à croire que cet art tire son origine non d'un caprice de la mode, mais de l'utilité des essences à conserver la santé, en éloignant les ravageurs de l'organisme. Qu'on n'aille pas croire cependant que nous ayons l'intention d'élever au rang d'hygiénistes nos parfumeurs modernes. Bien loin de songer à remplir ce beau rôle, par la composition d'eaux de toilette où n'entreraient que les essences reconnues efficaces contre nos ennemis, on dirait qu'ils ne font que lutter à qui fabriquera l'odeur la plus capiteuse et la plus capable de donner la migraine ou de soulever le cœur, sans tuer pour cela, ni même mettre en fuite le moindre microbe.

III

L'usage rationnel des antiseptiques ne suffirait pas encore à notre défense contre des adversaires aussi nombreux et

des misères que la peste a coutume de causer parmi les peuples, par le Père Maurice de Tolon, prêtre capucin. Nouvelle édition. Lyon, 1721, in-8.

aussi rusés que les microbes. Surtout il n'expliquerait pas pourquoi, aux jours de l'invasion générale, les uns sont préservés tandis que les autres périssent, alors que les mêmes soins prophylactiques avaient été pris de part et d'autre. Ce fait de l'immunité des uns devant l'attaque microbienne, et de la facilité des autres à succomber au moindre assaut, est un phénomène biologique des plus mystérieux, mais dans les ombres duquel la science nouvelle jette au moins quelque clarté. Si les bactéries ont leur puissance, elles ont aussi leurs faiblesses, et si l'organisme est souvent assez débile pour être vaincu, souvent aussi il est assez fort pour sortir, sinon absolument indemne, au moins finalement victorieux de la lutte.

Cette immunité, devant laquelle échoue l'attaque bactérienne, est un phénomène compliqué, dépendant à la fois de causes physiques, chimiques et biologiques. Tantôt ces différents facteurs agissent de concert, et tantôt un seul d'entre eux se montre réellement actif.

Parmi les causes physiques, la température joue un rôle de défense, soit en détruisant le bacille, soit en arrêtant son développement, soit aussi en diminuant le degré d'aptitude organique à le recevoir et à le faire vivre. Il existe en effet, pour toute bactérie, une limite inférieure de température, au-dessous de laquelle sa vie s'arrête. C'est le minimum, qui varie du reste pour chaque espèce¹. La plupart résistent très bien aux froids modérés, mais à partir du minimum, à mesure que l'on élève le degré de température, l'espèce continue à vivre jusqu'à un maximum au-dessus duquel toute manifestation vitale disparaît. Entre ces deux limites, il est un point où l'activité vitale s'exerce avec la plus grande énergie ; c'est l'*optimum* de la température pour l'espèce. Ce qu'il faut remarquer encore, c'est que la virulence des microbes pathogènes diminue de plus en plus à mesure que l'on se rapproche du degré mortel. En général, ils possèdent leur maximum d'énergie à la température des mammifères. On conçoit dès lors que l'état thermométrique de l'organisme ne soit pas indifférent dans la question d'attaque et de

1. Pictet et Yung. *De l'Action du froid sur les microbes*. (Comptes rendus de l'Académie des sciences, 1884, XCVIII, p. 747.)

défense microbiennes. C'est ce que confirment, du reste, les expériences de Pasteur et de ses disciples. Ils avaient observé que les oiseaux et les grenouilles résistaient facilement au charbon. Soupçonnant que cette immunité devait tenir à la température trop élevée des oiseaux (42°) et trop basse dans les grenouilles, M. Pasteur inocula le bacille du charbon après avoir modifié la température normale des sujets soumis à l'expérience. Il prit une poule, et la plongeant en partie dans l'eau froide avant l'inoculation, il put déterminer le charbon et la faire mourir. Afin de rendre l'épreuve plus décisive, il inocula une poule dans l'état de refroidissement, et, quand les symptômes du charbon apparurent manifestes, il la réchauffa graduellement pour la ramener à sa température normale. Elle échappa à la mort. D'autres firent l'expérience inverse sur les grenouilles. Réfractaires au charbon à leur température d'animaux à sang froid, elles le contractèrent quand on eut soin de les réchauffer. Ce n'est donc pas sans motif que la sagesse populaire et la prudence médicale s'accordent pour nous recommander d'éviter les refroidissements. Il suffit quelquefois d'un abaissement de température pour créer au microbe un milieu propice à son évolution. Prendre froid peut signifier ouvrir à l'ennemi qui frappait à la porte.

L'immunité d'un organisme peut tenir aussi à des causes chimiques. Rien n'est plus délicat qu'une bactérie dans le choix des substances nécessaires à son alimentation. Les unes veulent pour vivre une nourriture et un milieu acides, les autres préfèrent un liquide alcalin. Il en est qui meurent quand on ajoute à leurs aliments *un seize-cent-millième* de nitrate d'argent, et d'autres qui peuvent se développer dans une solution de ce même nitrate. Tel microbe ne commencera même pas son évolution dans un vase d'un métal donné, bien que la chimie soit alors impuissante à montrer qu'une partie quelconque de la matière du vase soit dissoute dans le liquide. On comprend ainsi que l'état chimique des humeurs de l'organisme puisse être une défense contre l'invasion bactérienne. Les rats blancs sont à peu près réfractaires au charbon. Certains auteurs attribuent ce privilège à la trop grande alcalinité du sang chez ces rongeurs. D'autres jugent

les cellules capables, pour se défendre, de sécréter un liquide toxique au sein duquel le microbe ne peut manquer de mourir¹. Nous reviendrons sur ces diverses hypothèses, en parlant de l'immunité acquise, artificiellement ou par voie de maladie.

Les causes biologiques jouent dans cette question un rôle bien autrement intéressant que les causes d'ordre physique et chimique. Il est très complexe sans doute et, par bien des côtés, il demeure encore assez obscur; mais, ce que l'observation expérimentale nous en révèle déjà suffit à nous ouvrir de merveilleux horizons sur ce champ de bataille, où luttent les infiniment petits pour amener la mort des infiniment grands. Nous assistons d'abord à un antagonisme qui est tout à notre avantage, puisqu'il met aux prises nos propres ennemis. La concurrence vitale s'exerce entre les bactéries d'espèce différente, et les unes, en nous attaquant, semblent vouloir nous défendre contre celles qui déjà ont pris possession du terrain. Le résultat de la lutte dépend de nombreuses conditions encore assez peu connues; mais n'a-t-on pas le droit d'entrevoir, dans cet antagonisme, le principe d'une thérapeutique dont la formule pourrait être : *Microbe contre microbe*. En effet, un milieu nutritif déjà modifié parce qu'il a servi au développement d'une espèce, ne sera plus favorable à la germination de bactéries de la même espèce ou d'une espèce différente. C'est par ce moyen que la nature pose une barrière au développement indéfini du peuple bactérien, et c'est de même, en se plaçant à ce point de vue, que l'on peut concevoir l'immunité acquise contre certains de ses représentants les plus dangereux. Quelques-uns ne croissent pas bien dans les milieux où ils ont eux-mêmes vécu; tels sont le choléra des poules, la fièvre typhoïde, le choléra, la pneumonie. D'autres sont gênées par le simple voisinage de commensaux sur le même terrain nutritif. Il en est qui ne souffrent la présence d'aucun collègue, et qui savent les éliminer avec une telle rigueur, qu'on peut les cultiver à l'air libre, sans craindre de voir le liquide envahi par une ou plusieurs autres espèces. Certains

1. *Archives de Virchow*. Mémoire de MM. Emmerich et di Mattei, 1888, t. CIV, p. 465.

d'entre eux, inoffensifs de leur nature, ont la propriété de rendre un milieu impropre à la vie d'autres microbes extrêmement redoutables. C'est ainsi qu'une culture de *micrococcus prodigiosus* arrête presque totalement l'évolution du bacille cholérique. Emmerich, après avoir inoculé des cobayes avec les streptocoques de l'érysipèle, vérifia qu'ils résistaient à d'autres bactéries. Paulowsky, associant dans une même inoculation le bacille du charbon et le *micrococcus prodigiosus*, obtint un mélange inoffensif. Le lapin, sujet de l'expérience, n'eut aucun accident, si ce n'est un petit abcès au niveau de la piqure¹.

L'antagonisme des bactéries s'exerce très probablement au moyen d'une sécrétion toxique, qui ne permet pas aux unes de vivre là où d'autres ont passé, laissant derrière elles le produit de leurs opérations vitales. La bactériothérapie serait trouvée, si l'on pouvait généraliser et fixer d'une manière sûre cette action réciproque des bactéries. Malheureusement, la science n'en est pas encore là, et la thérapeutique par les associations microbiennes a des progrès à faire, avant de codifier ses résultats pour les faire passer dans la pratique médicale. D'autant que ce monde, si varié et si bizarre, réserve souvent à l'observateur de singulières surprises. S'il présente des associations qui se contrarient, il en fournit aussi qui se prêtent un mutuel concours pour opérer les mêmes destructions. On risque ainsi d'introduire un deuxième larron dans l'organisme qu'il fallait protéger. Le *bacillus prodigiosus* est tout à fait inoffensif quand on l'injecte, à la dose de un ou deux centimètres cubes de culture pure, sous la peau d'un lapin. De son côté, un autre bacille anaérobie, ayant tous les caractères du vibrion septique, n'exerce, quand il est seul, aucune action pathogène sur le même animal. Or si, à une ou deux gouttes de sérosité gangréneuse, obtenue chez un cobaye par l'inoculation de ce dernier microbe, on ajoute un centimètre cube d'une culture de *B. prodigiosus*, le lapin injecté avec le mélange meurt en vingt-quatre heures avec les lésions de la septicémie gangréneuse. On a de même vaincu la résistance du lapin

1. Cornil et Babes. *Les Bactéries*, t. I, p. 237.

au charbon symptomatique, par l'association de celui-ci avec le *B. prodigiosus*. Si l'on rencontre ainsi des microbes capables de s'entraider dans une œuvre de destruction, espérons qu'on en découvrira, en plus grand nombre, qui seront toujours prêts à se contrarier et à se nuire. De là à vacciner contre les uns par les produits des autres, il n'y aura qu'un pas à faire. Microbe contre microbe, telle sera réellement alors la tactique défensive dans la lutte pour la vie.

L'immunité d'un organisme peut tenir aussi à son manque de réceptivité ou d'opportunité morbide. Les cellules vivantes, bien nourries et bien pourvues du nécessaire, sont dans les meilleures conditions pour repousser une attaque, surtout venant d'ennemis individuellement faibles et mal équipés. Tel est bien le cas des cellules de l'organisme en face des cellules bactériennes. Elles suffisent souvent à leur propre défense, et, grâce à l'énergie vitale dont elles sont animées, les assaillants ne peuvent même pas dresser leurs premières batteries. Le fait a été démontré pour une maladie dont l'agent est presque visible à l'œil nu. L'acarus de la gale n'est pas un microbe ; on peut facilement observer ses allures, puisqu'il opère dans les couches superficielles de la peau. Or, transporté sur des animaux bien nourris et bien portants, l'acarus ne peut ni s'établir ni coloniser. Mais, si l'on vient à soumettre les sujets de l'expérience à de mauvaises conditions de nourriture et d'hygiène, aussitôt il commence son travail de sillonnement épidermique. Voilà donc un exemple de la résistance qu'oppose un organisme bien portant à l'implantation d'un parasite¹. Quand celui-ci se présente sur le territoire convoité, il le trouve occupé déjà par une population cellulaire très disposée à défendre le sol contre l'immigrant. Le succès de cette résistance dépend du bon état des cellules et de la richesse du terrain qui les alimente. Aussi la plus légère variation de ces facteurs de l'énergie vitale suffit pour amener une catastrophe. Le microbe est déjà à la porte, où il semble dormir. Il y périra de misère et de faim, après une attente plus ou moins longue, si rien ne modifie en sa faveur la solidité des clôtures qui

1. Cfr. Duclaux. *Le Microbe et la Maladie*, chap. vii.

l'arrêtent. Malheureusement, pour les renverser il suffit quelquefois d'une variation de température, d'une insolation, d'un coup d'air, d'une émotion, qui ralentissent ou accélèrent la circulation, et, par là même, modifient l'état des muqueuses par où le microbe peut entrer. Une cause, en apparence bien minime, compromet ainsi la santé générale, en détruisant l'équilibre entre deux forces, comme un grain de poussière fait pencher du côté où il tombe le plateau d'une balance folle.

Mais alors toute maladie engendrée par les microbes doit être mortelle, car, une fois l'équilibre rompu entre les combattants, la victoire ne peut qu'être assurée aux bandes assez fortes pour faire brèche au rempart et pénétrer dans la place? Heureusement pour nous il n'en est pas ainsi, et nos cellules, après cet échec partiel, loin de se laisser manger sur place, entament une lutte énergique, et de proche en proche défendent le terrain. C'est alors que se livrent, dans les profondeurs de nos tissus et de nos organes, d'admirables combats, dont nous n'avons pas toujours conscience, mais qui le plus souvent se traduisent pour nous en des fatigues et des maux, de plus en plus forts si nos défenseurs faiblissent, et de plus en plus faibles si l'ennemi recule. Essayons de résumer ce que la microbiologie nous apprend de ce drame intérieur, ou, si l'on veut, de ce duel à mort.

IV.

L'invasion microbienne est donc un fait accompli, l'organisme a subi l'infection, il s'agit maintenant de vaincre en éliminant le microbe ou de périr en se laissant dévorer par lui. N'oublions pas ce que nous avons dit plus haut de notre organisation cellulaire. Ce n'est pas au bœuf colossal lui-même que s'attaque la bactérie minuscule, mais c'est aux éléments organiques de l'animal qu'elle fait la guerre en détail. Ce n'est pas non plus avec ses cornes que le bœuf se défendra, mais bien avec les cellules dont se constitue son organisme en péril. Elles sont loin en effet de demeurer inertes devant leur ennemi. Il semble, au contraire, que sa présence réveille en elles une activité vitale, qu'en temps de

paix on ne soupçonne pas. Ce redoublement, ou cette exaltation de forces, rappelle assez bien le spectacle d'une ville, au moment où les assiégés sentent qu'il faut vaincre ou périr. Il se traduit par des inflammations ou hyperémies sur les points attaqués, une surexcitation générale de la circulation et des accès de fièvre, ou, sur divers points du corps, par des pustules et des abcès. Que se passe-t-il donc au milieu de ce tumulte organique? Voici ce que la microbiologie, non sans raison du reste, croit avoir découvert du mystère de ces luttes intimes.

Quand on examine le monde microscopique qui s'agite dans une goutte de diverses infusions, on assiste fréquemment à une véritable lutte entre les représentants de la flore ou de la faune microbienne. On remarque dans cet océan certains animaux unicellulaires du groupe des Amœbiens, qui renferme les formes vivantes les plus simples, savoir les Amibes et les Monères. Or, ce que l'on observe aussi, c'est que ces Amibes se nourrissent de différentes bactéries, qu'ils dévorent en les englobant dans leur protoplasma. En quelques minutes à peine, ils arrivent à absorber des quantités relativement énormes de cet aliment mis à leur portée. C'est là le seul mode de digestion que possèdent les protozoaires. Chez les animaux plus élevés elle est remplacée par une digestion extracellulaire ou diastasique, mais néanmoins le mode primitif s'observe encore dans les cellules mésodermiques, qui conservent la faculté d'absorber les corps solides avec lesquels elles entrent en contact. Ces cellules, auxquelles on a donné le nom d'amiboïdes, se mettent à l'œuvre dès qu'il s'agit de résorber d'autres cellules mortes ou affaiblies, et de débarrasser l'animal des corps étrangers introduits dans ses tissus.

Partant de ce principe, M. Metschnikoff¹ a démontré qu'il fallait agrandir le rôle des cellules amiboïdes. Après une série d'expériences délicates et qui paraissent décisives, il s'est cru en droit d'affirmer que, non seulement elles présidaient aux phénomènes de la résorption des tissus morts ou affaiblis, mais qu'elles servaient encore à défendre l'orga-

1. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1887, p. 321.

nisme contre les microbes introduits dans les tissus de l'animal. Il leur a donné le nom bien mérité de *phagocytes*. Deux espèces de cellules se partagent ce travail de défense par la digestion. Les unes petites, à noyau lobé ou multiple, ne sont autre chose que des leucocytes, globules blancs du sang, concentrées dans les systèmes lymphatique et sanguin, mais toujours prêtes à émigrer, en cas de besoin, vers les parties du corps envahies par les parasites. On les appelle pour cela migratrices. Les autres sont fixes, et ce sont les cellules du tissu conjonctif, de l'épithélium des alvéoles pulmonaires, et les éléments de la plupart des glandes, qui sont le théâtre d'une grande énergie phagocytaire. On donnait d'abord le nom de microphages aux cellules migratrices, et l'on réservait aux autres celui de macrophages, mais, comme il est actuellement reconnu qu'entre les deux espèces de phagocytes il existe des états transitoires, le même nom peut convenir aux unes et aux autres, selon les transformations qu'elles subissent.

Il est facile maintenant de comprendre ce qui va se passer au moment où l'organisme est atteint par le microbe ennemi. Aussitôt les phagocytes entrent en fonction. Les leucocytes accourent de toute part et, formant autour de l'envahisseur un cercle de plus en plus resserré, se mettent en devoir de dévorer le plus grand nombre possible d'intrus, et de dépasser en énergie digestive la puissance de pullulation bactérienne. Tantôt l'ennemi est séquestré en quelque sorte dans un coin du terrain, tantôt il échappe aux premiers défenseurs et n'est plus atteint que dans les profondeurs des glandes. Dans le premier cas tout se borne à une affection locale, tandis que dans le second les ravages s'étendent et le mal devient grave. L'issue de la lutte sera la guérison, si les phagocytes sont assez forts pour détruire les microbes; ce sera la mort, s'ils sont vaincus par la multiplication trop rapide des germes infectieux. Ce ne sont point là des rêves scientifiques, ni des fruits d'une imagination ingénieuse, ce sont des faits visibles et des réalités palpables. L'œil, armé du microscope, assiste aux péripéties de la lutte, et constate les résultats obtenus de part et d'autre.

Il observe d'abord la présence des leucocytes partout où

se manifeste une évolution bactérienne. Plusieurs expériences de M. Metschnikoff sont décisives sur ce point. Il inocule le virus charbonneux dans la chambre antérieure de l'œil d'un mouton ou d'un lapin réfractaires à la maladie. Le liquide qui remplit cette partie de l'œil ne contient pas de leucocytes. Aussi, dans peu de temps, les spores germent et l'humeur aqueuse se remplit d'une masse de bactériidies. Leur développement n'est donc pas arrêté par le liquide lymphatique, et ce n'est pas à l'action de la lymphe seule qu'il faut attribuer l'état réfractaire du mouton et du lapin. Mais, en continuant à suivre l'expérience, on observe que l'œil inoculé se remplit de leucocytes émigrés. La lutte commence, active, contre les bactériidies en pleine évolution. Bientôt le nombre de celles qui sont libres diminue, les autres sont englobées par les leucocytes, jusqu'à ce que l'infection soit arrêtée par le travail des cellules microphages. De même, en introduisant sous la peau d'une grenouille verte le virus contenu dans un petit sac perméable à la lymphe, mais non aux leucocytes, on voit germer à l'intérieur les spores virulents. Les phagocytes sont pourtant venus, mais, arrêtés par la paroi du sac, ils ont vu la table mise, sans pouvoir atteindre le plus petit morceau. Ce qui prouve pourtant leur solide appétit, c'est qu'en introduisant, à côté du sac dont il vient d'être question, un morceau libre de rate d'une souris charbonneuse, on ne tarde pas à constater que les bactériidies ont passé dans l'intérieur des leucocytes. Si la grenouille est réfractaire au charbon, ce n'est donc pas non plus à sa lymphe qu'elle le doit, mais à ses phagocytes. En élevant sa température, c'est-à-dire en favorisant la multiplication des bacilles, elle meurt du charbon et l'on trouve alors les microbes dans le sang. Les cellules ont pourtant travaillé, mais elles n'ont plus été assez nombreuses pour dévorer tant d'ennemis.

Il fallait aller plus loin et démontrer que l'action microbicide des phagocytes n'est pas un fait accidentel, mais demeure la manifestation d'une règle générale. M. Metschnikoff a vérifié le phénomène pour d'autres infections microbiennes, telles que l'érysipèle, la fièvre malarique, le typhus à rechutes. Dans cette dernière maladie, au début de l'accès, le sang est

peuplé de spirilles caractéristiques; à mesure que la fièvre tombe on les voit diminuer de nombre dans le sang, mais on les trouve dans la rate où ils sont comme séquestrés en partie par les phagocytes. M. Teliostovitch¹ a spécialement étudié le rôle des cellules dans la défense de l'organisme contre les microbes pathogènes qui pénètrent dans le poumon, et il a reconnu que le degré de résistance dépend en grande partie des relations qui existent entre tel ou tel microbe et les phagocytes pulmonaires, parmi lesquels les macrophages et les cellules géantes jouent le rôle de champions principaux. M. Stehastny s'est occupé de la tuberculose à ce point de vue. Il a conclu de ses observations que, dans cette terrible maladie, les phagocytes détruisent aussi une grande quantité de bacilles, et que, s'ils sont presque toujours vaincus, ce n'est pas sans avoir longtemps et courageusement lutté.

Il importait enfin de démontrer que les cellules, macrophages ou microphages, ne se contentent pas de séquestrer ou d'emprisonner les bacilles, mais qu'elles les détruisent en les dévorant. La preuve en a été faite d'abord au moyen de certains réactifs colorants, tels que la vésuvine, qui ont la propriété de teindre en brun vif les bactéries déjà mortes. En ajoutant quelques gouttes de cette solution au liquide soumis à l'examen, on a pu voir les bâtonnets, englobés dans le protoplasma des phagocytes, se colorer en brun, tandis que les cellules restaient incolores et continuaient leurs mouvements amiboïdes. Une preuve plus décisive encore se tire des propriétés virulentes des bacilles à l'état vivant. Si l'on inocule à un sujet non réfractaire le produit de l'inoculation faite à un animal qui a résisté, le sujet en expérience demeure sain. Les microbes sont donc réellement morts, puisqu'ils n'ont plus aucun pouvoir de nuire. Rien de curieux à observer comme un de ces champs de bataille partiels, où les phagocytes ont réussi à circonscrire l'invasion. A l'extérieur, une agglomération considérable de cellules forme une sorte de barrière que les microbes ne peuvent franchir. Dans l'intérieur, une suppuration se produit et l'on voit, au milieu des globules du pus, les phagocytes bourrés

1. *Annales*, 25 juillet 1889.

de microbes. Au centre, ils sont déjà digérés; plus près du bord, ils sont dans un état de destruction plus ou moins avancée, mais tous sont mis hors d'état de pulluler et de nuire. L'organisme est sauvé. Voilà pourquoi dans certaines fièvres éruptives la formation normale et complète des pustules n'est qu'un symptôme favorable. Il signifie que les défenseurs sont à l'œuvre pour détruire l'ennemi, après l'avoir parqué dans autant d'enceintes closes, qu'il y a de points où la suppuration succède aux phénomènes de l'inflammation.

Par conséquent la mort, dans les maladies infectieuses, est le résultat de l'inertie des phagocytes en présence des microbes envahisseurs. Cette inaction peut avoir des causes diverses, dont quelques-unes se dérobent encore à toutes les investigations de la science. Introduites dans un milieu, les bactéries se comportent vis-à-vis de ses éléments comme tous les êtres qui exercent des fonctions vitales. Elles y puisent les aliments utiles à leur nutrition et y rejettent les résidus de leur activité. L'affaiblissement des cellules pourrait donc être la conséquence d'un épuisement du sol par la voracité des parasites, ou d'un empoisonnement par les ptomaines et les albumines ou alcaloïdes toxiques qu'ils versent dans l'organisme. Quoi qu'il en soit de cette théorie des phagocytes, qui, du reste, n'a vu s'élever contre elle aucune objection sérieuse à laquelle M. Metschnikoff n'ait répondu, il est certain que les lésions anatomiques, observées dans les maladies microbiennes, sont semblables à celles qui succèdent à l'action d'un poison, d'un traumatisme ou de corps étrangers agissant mécaniquement. Quand l'issue du combat est fatale, on observe cependant que les cellules, même alors, ont essayé de se défendre. On rencontre en effet, sur divers points de l'organisme vaincu, des phagocytes morts, mais bourrés de bacilles en tout ou en partie digérés. Ce sont des braves tombés en pleine lutte et mis hors de combat par des masses numériquement trop supérieures.

V

Mais, si la science microbiologique est encore réduite à des essais, sur bon nombre de points dont elle entrevoit la

solution, sans pouvoir la donner avec une certitude absolue, elle a fait cependant des conquêtes d'une telle importance, qu'elles constituent peut-être la plus belle découverte scientifique du siècle. Aider l'organisme à se défendre contre la maladie, c'est déjà lui rendre un signalé service, mais lui conférer l'immunité, ce qui revient à mettre l'ennemi dans l'impuissance de nuire, n'est-ce pas atteindre la perfection dans l'art prophylactique ? Or, ce progrès admirable est aujourd'hui réalisé. Nul n'ignore, en effet, ce qui se passe à l'Institut Pasteur, où travaillent de vrais savants sous la direction d'un maître incomparable¹. Là, chaque jour, on traite avec succès la rage, cette effroyable maladie, si longtemps réputée à peu près incurable, et l'on en est même venu à rendre réfractaire à l'infection l'animal par lequel d'ordinaire elle se communique à l'homme. Le processus de cette découverte, les résultats obtenus et leur interprétation, exigeraient de longs développements que nous ne pouvons donner ici, avec toute l'étendue que mériterait le sujet.

Cependant nous voulons, avant de finir, résumer en quelques mots et le principe sur lequel repose l'immunité, naturelle ou acquise, de l'organisme, et l'explication que fournit la microbiologie de ce fait de prime abord si étrange.

Parmi les phénomènes qui succèdent à certaines maladies, le plus singulier est incontestablement l'absence de récurrence. En règle générale, on n'est qu'une fois atteint par la rougeole, la scarlatine, la peste, la fièvre typhoïde, etc., etc. Pour conquérir ce privilège, il n'est pas nécessaire d'avoir subi une atteinte violente : une épreuve légère suffit à conférer l'immunité pour un temps plus ou moins long. Comment expliquer ce fait et quelles conséquences en tirer ? La vaccine, depuis longtemps pratiquée comme un moyen de protection contre la variole, devait attirer l'attention de M. Pasteur. C'est là en effet une maladie virulente légère, qui préserve d'une affection beaucoup plus grave. Pourquoi ce procédé ne s'appliquerait-il pas à d'autres maladies du

1. Voir une intéressante brochure publiée à Louvain par le P. F. Dierckx, S. J. : *Une Visite à l'Institut Pasteur en 1890*. L'auteur y résume parfaitement tout ce qui concerne le traitement curatif et préventif de la rage, et il rend pleine justice au grand inventeur.

même genre? La réponse a été une admirable découverte, celle des vaccinations appliquées à la rage et au charbon, en attendant que les progrès de la science mettent aux mains de l'homme un moyen sûr de résister au choléra, à la diphtérie, et surtout à l'affreuse tuberculose, qui ravage nos grandes villes plus cruellement que toutes les épidémies.

Pour arriver à l'immunité, il faut passer par la maladie. Par conséquent, pour conférer l'une, il faut provoquer l'autre dans le sujet à protéger. Mais, avec des agents d'infection tels que les microbes virulents, l'expérience devient dangereuse, et l'on risque de tuer ceux que l'on prétend rendre inaccessibles à la contagion. Aussi M. Pasteur se préoccupait-il de trouver un moyen de prévenir cette éventualité. Le résultat de ses recherches et de celles de ses disciples fut une découverte nouvelle : l'atténuation des virus et leur inoculation à dose capable de préserver l'animal, sans courir risque de le tuer. Dès lors la vaccination entra dans une voie réellement scientifique, et, n'étant plus fondée sur l'empirisme, comme au temps de Jenner, elle pouvait se généraliser.

Sans insister ici sur les diverses méthodes d'atténuation, nous devons cependant en indiquer sommairement quelques-unes. Pasteur, à propos du choléra des poules, fit reposer sa théorie de l'affaiblissement des virus sur l'action de l'oxygène. Des cultures exposées à l'air diminuaient graduellement de virulence, et il arrivait un moment où les poules inoculées ne mouraient plus. Le même phénomène se produisait pour le bacille du charbon, qui, cultivé à la température de 42° et 43°, ne donnait plus de spores et perdait peu à peu sa virulence. Le vaccin du choléra des poules et celui du charbon étaient trouvés. A la suite du maître, les disciples ont exploré ce terrain mystérieux de l'atténuation, et ils ont apporté leur contribution à l'œuvre éminemment féconde de la lutte contre la maladie par les méthodes préventives.

Arloing a constaté que la lumière du soleil en été diminue la force virulente du bacille charbonneux. Chamberland et Roux sont arrivés au même résultat par l'addition de substances antiseptiques, telles que l'acide phénique et l'acide sulfurique. Chauveau a simplement eu recours à l'action

prolongée de la chaleur. Pasteur et Thuillier ont atténué le virus du rouget du porc en le faisant passer par l'organisme du lapin. C'était ainsi que primitivement Pasteur obtenait son vaccin de la rage. Il inoculait un fragment de substance cérébrale d'un chien enragé dans le cerveau d'un lapin, puis il faisait passer ce même virus provenant du lapin par l'organisme d'un singe. Il était dès lors assez atténué pour servir de vaccin. Depuis, comme l'on sait, l'habile observateur a simplement recours à des fragments de moelle de lapins morts de la rage, soumis à une dessiccation plus ou moins longue, selon le degré d'atténuation que l'on veut obtenir.

On a remarqué pour certains microbes, tels que le charbon et la pneumo-entérite, que la virulence était héréditaire et se transmettait par voie de culture, en sorte que le virus, une fois atténué, demeurait à l'état de vaccin. Il y a donc là, semble-t-il, création d'une variété microbienne. Mais, en général, les virus, atténués par des agents physiques ou chimiques, reprennent leur virulence première, quand on les cultive à nouveau dans leurs milieux nutritifs.

La présence du microbe lui-même n'est pas toujours nécessaire pour donner au liquide ses propriétés de vaccin. Roux et Chamberland sont parvenus à conférer l'immunité contre le vibrion septique en injectant simplement les bouillons filtrés et stérilisés qui avaient servi à la culture de ce bacille. C'est ainsi qu'il faut admettre, dans certains cas, que l'agent actif dans le vaccin n'est pas le microbe lui-même, mais bien l'un des produits solubles par lui sécrétés. Quoiqu'il en soit du principe agissant pour rendre l'animal réfractaire, il est certain qu'après une série d'inoculations avec des virus de plus en plus forts, il arrive un moment où l'agent infectieux n'a plus d'action sur cet organisme. L'immunité est désormais acquise pour lui.

Il ne faut pas croire cependant que le privilège soit jamais absolu ; il n'est que temporaire. Pour la variole, il se perd entre cinq et dix ans ; pour d'autres maladies, comme le charbon, le rouget du porc, le choléra des poules, il ne semble pas excéder la durée d'une année. Mais ce temps, si court soit-il, suffit à permettre l'élevage ; aussi ne faut-il pas s'é-

tonner que la vaccination soit désormais entrée dans les habitudes de la ferme et de la basse-cour.

Il est évident aussi que la thérapeutique voit s'ouvrir devant elle des horizons nouveaux ; mais ce serait aller bien loin dans la voie des illusions, que de saluer déjà les temps où l'on aura trouvé le vaccin de toutes les maladies infectieuses. Ce que nous savons déjà nous avertit précisément qu'un tel succès est peu probable. Le meilleur vaccin ne peut être un préservatif plus efficace que la maladie elle-même. Or, certaines maladies infectieuses ont pour effet de créer, chez celui qu'elles atteignent, un terrain favorable pour les récidives. Telles sont l'érysipèle, la pneumonie et la tuberculose, pour ne citer que celles-là.

Et maintenant il faudrait dire comment on explique cette immunité acquise par la vaccination ou par la maladie. Cette question si intéressante, mais si obscure, a reçu diverses solutions. Nous devons nous contenter de les indiquer en finissant. Pasteur avait attribué l'immunité à l'épuisement du sol. Il lui semblait qu'une première culture de microbes infectieux dépouillait l'organisme de tous les principes nécessaires à la vie et au développement de ces mêmes microbes. M. Chauveau soutenait, au contraire, que cette première culture laissait après elle des produits résiduels, qui rendaient l'organisme impropre à une nouvelle culture pathogène. Cette double formule de la stérilisation du milieu par appauvrissement ou par intoxication rallie encore un certain nombre de microbiologistes. Cependant elle ne semble pas aller assez au fond des choses et pénétrer suffisamment le secret de la lutte vitale. D'autres croient pouvoir affirmer que le mécanisme de l'immunité consisterait dans la formation, par les cellules immunisées, d'un poison violent mortel aux microbes. D'autres, au contraire, prétendent que les microbes eux-mêmes sécrètent un produit qui, par sa seule présence, met en action les phagocytes. M. Roger, avec M. Bouchard, pense que le microbe, introduit dans les tissus d'un animal vacciné, s'y développe péniblement. Ses fonctions se trouvent entravées, les substances nocives qu'il sécrète dans son milieu normal ne sont produites qu'en minime quantité. Or, parmi ces substances il en est qui

arrêtent les cellules migratrices. et par conséquent la phagocytose.

Cette théorie des phagocytes est encore peut-être celle qui rend le mieux compte du phénomène. Les cellules, pour lutter, ont besoin d'une sorte d'entraînement ou d'excitation. Il faut d'abord qu'elles puissent accourir. Or, si leur passage à travers les tissus est empêché ou retardé par les obstructions que peuvent produire les sécrétions microbiennes, il est évident que les soldats n'arriveront pas, ou paraîtront trop tard sur le champ de bataille. L'immunité consisterait, dans cette hypothèse, à laisser toujours les voies ouvertes aux phagocytes. D'autre part, il est des cas où ces mêmes cellules, en présence des microbes, demeurent inertes. Elles ont besoin d'être comme excitées à la lutte et rendues capables de manger les ennemis. Cet excitant, elles le trouveraient dans les liquides introduits au sein de l'organisme avec le virus atténué. Les derniers travaux de M. Gabritchewski sur les propriétés chimiotactiques des leucocytes, paraissent apporter une éclatante confirmation à la théorie de l'entraînement cellulaire et de la phagocytose.

Du reste, quelle que puisse être l'explication du phénomène, il n'en existe pas moins à l'état de fait acquis. Que l'on empoisonne le bacille, ou qu'on dresse les cellules à le manger, il est certain que la vaccination sauve déjà bon nombre d'hommes et de bêtes, et que la microbiologie, sous la direction de maîtres tels que Pasteur, a bien mérité jusqu'ici de la science et de l'humanité. Le jeu de la vie nous apparaît de plus en plus admirable, non seulement dans ses plus hautes manifestations, mais encore, et surtout peut-être, dans les luttes intimes où l'atome semble presque se révéler à nous, avec son action propre quoique subordonnée. On éprouve une véritable satisfaction à trouver, en des causes d'apparence si petite, la raison de phénomènes si élevés et d'une importance telle qu'ils produisent en quelque sorte la vie et la mort. Ce coup d'œil, trop rapide, sur les dernières conquêtes de la microbiologie, donnera au moins à nos lecteurs le désir d'en connaître davantage. Nous osons leur promettre de réelles satisfactions dans ce voyage à travers

le monde des infiniment petits. Mieux encore, nous ne craignons pas de leur dire que là est la thérapeutique de l'avenir. Du reste, en voyant ce qui préoccupe nos sommités médicales, et les jeux de psychothérapie suggestive de la Salpêtrière ou de la Charité, on est tenté de se dire que l'Institut Pasteur sera bientôt la véritable école de médecine. Ici du moins on travaille à guérir l'humanité, là-bas on a tout l'air de se moquer d'elle.

H^{te} MARTIN.

LES CANADIENS-FRANÇAIS

ÉMIGRÉS DANS LA NOUVELLE-ANGLETERRE

(Deuxième partie.)

SITUATION RELIGIEUSE. — L'AVENIR DE L'ÉMIGRATION CANADIENNE

Pour comprendre la situation religieuse des Canadiens émigrés aux États-Unis, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut et voir les causes qui ont amené la création des paroisses séparées et des couvents français.

Il n'y a guère qu'une vingtaine d'années que les Canadiens ont commencé à avoir des églises à eux. Depuis longtemps, les Irlandais catholiques, établis dans les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, avaient formé partout des paroisses catholiques. Ils étaient donc en possession.

Quand les Canadiens arrivèrent en masse aux États, la différence de langue, de caractère, de traditions religieuses, leur fit une situation pénible et pleine de danger. Ils se trouvèrent réellement comme des brebis sans pasteurs, errant à l'aventure, exposés à toutes les séductions de l'erreur et de la corruption protestante.

— Mais, dira-t-on, puisqu'il y avait partout des paroisses catholiques, pourquoi ne se rallièrent-ils pas à ces centres déjà organisés ?

Le pieux et zélé évêque de Burlington, Mgr de Goebriant, qui a tant contribué à l'évangélisation des Canadiens émigrés, va répondre à cette question. Voici ce qu'il publiait dans le *Protecteur canadien*, en mai 1869 :

... Si l'on ne vole au secours de ces émigrés, même à l'ombre de la croix, ils vont perdre la foi et déshonorer leur nation.

En voici la raison.

L'église catholique a été construite, il y a déjà plusieurs années ; les

Canadiens n'ont pas contribué à cette construction, ils ne s'y trouvaient pas alors. De plus, cette église est souvent trop petite pour ceux qui l'ont construite. Le prêtre qui la dessert ne peut pas parler leur langue, et quand même il le pourrait, on ne saurait attendre qu'il incommode ses anciens paroissiens pour les nouveaux venus, qui ne les ont pas aidés... Les émigrés canadiens ne trouvent pas de bancs à louer; on se fatigue à rester debout à la porte de l'église...

Les Canadiens ont besoin de missionnaires de leur nation. Ils ont besoin d'églises séparées. Dieu, dans sa Providence, veut que les nations soient évangélisées, au moins généralement, par des apôtres qui parlent leur langue, qui connaissent leurs habitudes et leurs dispositions.

Impossible de mieux dire les épreuves auxquelles les Canadiens sont soumis dans les paroisses mixtes, c'est-à-dire celles où Canadiens et Irlandais assistent aux offices religieux dans la même église. Toutefois, il me paraît utile d'exposer ici ce que le saint évêque ne pouvait qu'indiquer sommairement. Je le ferai avec la même franchise et, je l'espère, la même charité. Je parlerai donc d'abord de la situation religieuse des Canadiens avant la venue des prêtres du Canada, de la théorie de l'*américanisation* et de ses résultats; je dirai ensuite l'état religieux actuel des paroisses canadiennes dans la Nouvelle-Angleterre. Enfin nous verrons ce qu'il est permis de pronostiquer sur l'avenir des Canadiens-Français aux États-Unis.

I

Inutile de vouloir le dissimuler, entre Canadiens-Français émigrés et catholiques américains, il n'y a eu jusqu'ici que peu ou point de sympathie.

Sans doute, la différence de nationalité explique pour une bonne part ce fait regrettable; mais ne faudrait-il pas en chercher aussi la cause dans l'heureuse concurrence que le travail canadien ne cesse de faire au travail américain dans nombre de centres de la Nouvelle-Angleterre? La poussée pacifique arrivant du Canada, de plus en plus puissante, force les anciens occupants à se replier lentement sur les grandes villes ou à émigrer à l'Ouest. Or, quelle que soit la charité d'un homme, il éprouvera toujours un peu d'humeur à s'enten-

dre dire, même avec politesse : « Ote-toi de là, que je m'y mette. »

Ce grief venant s'ajouter aux différences de langue, de mœurs, d'habitudes paroissiales, il est aisé de comprendre combien on aura de mal à réunir ensemble, dans une même église, Canadiens et Américains catholiques.

Puis, il faut bien le dire, les charges religieuses sont un terrible obstacle pour le nouvel émigré.

Ces charges sont lourdes, et la constance avec laquelle les catholiques américains les supportent fait, à coup sûr, le plus bel éloge de leur foi aussi bien que de leur générosité. Aux États-Unis tout est à créer : église, presbytère, couvent paroissial, institutions de charité ; en outre, il faut pourvoir à l'entretien du prêtre. Les places de banc coûtent au moins une piastre (5 francs) par trimestre, soit de 12 à 15 piastres pour un banc de trois places par année. C'est aussi la coutume d'offrir au prêtre, à l'occasion d'un baptême, 5 piastres, et 10 piastres pour un mariage. Enfin, aux quêtes de Noël et de Pâques, qui vont au pasteur, chaque communiant contribue au moins pour une piastre.

Les catholiques irlandais, généreux par tempérament, et, de plus, accoutumés depuis des siècles à entretenir église et pasteur, donnent largement, sans murmurer et sans compter. Pour le Canadien émigré, c'est autre chose. Venu d'un pays où les places à l'église sont à des prix très modestes, où les curés ne reçoivent rien, ni pour baptêmes ni pour mariages ; où l'*habitant* aisé croit faire largesse quand il donne 5 cents à la quête du dimanche et 25 cents dans les grandes occasions, est-il étonnant que cet homme se montre tout d'abord un peu revêche en face des obligations nouvelles qu'il rencontre dans la paroisse américaine ? N'est-il pas excusable de dire, selon l'expression reçue, qu'il en coûte bien cher *pour faire sa religion* aux États ?

S'il veut assister à la messe le dimanche, il lui faudra ou avoir sa place de banc à l'église, ou payer 10 cents (50 centimes) à la porte. Il y a bien, il est vrai, des places gratuites pour les pauvres. Mais pour qui connaît la susceptibilité humaine en général, et celle du Canadien émigré en particulier, il est évident qu'il lui faudrait presque de l'héroïsme pour

aller demander à titre d'indigent le ministère d'un prêtre inconnu, ou une place gratuite à l'église.

Enfin, ces émigrés timides et souvent aussi ombrageux à l'excès s'offenseront facilement de certaines façons un peu brusques, auxquelles ils n'ont pas été accoutumés en Canada. Ils s'étonneront de voir faire les cérémonies religieuses avec moins d'éclat que dans leur pays. Ils se formaliseront d'avis et de remontrances qui ne seront pas toujours donnés avec les ménagements qu'y eût mis un curé canadien. Tout cela déconcerte ces braves gens, les froisse dans leurs sentiments intimes, et finalement les éloigne de l'église.

Supposons pourtant que, pour le bien de son âme, le Canadien surmonte généreusement tous ces obstacles. Ses épreuves seront-elles finies pour cela? Non, certes.

La plupart de nos émigrés, en effet, ne savent pas un mot d'anglais en arrivant aux États. Les hommes l'apprendront peut-être assez pour la conversation ordinaire ou les occupations de chaque jour, mais jamais suffisamment pour profiter d'un sermon en cette langue. La prédication, en effet, a un langage à part que le Canadien ignore. Quant aux femmes, leur science de l'anglais se bornera toujours, du moins pour la grande majorité d'entre elles, à savoir dire *yes* ou *no*.

Voilà donc des catholiques qui, dans des églises où ils sont regardés et traités comme des étrangers, ne saisissent pas un mot des avis et des sermons du pasteur; qui n'entendent rien à la musique par laquelle on y remplace le plainchant traditionnel du Canada; qui, en confession, ont mille peines à se faire comprendre; qui se voient dans l'impossibilité absolue de parler au prêtre de leurs enfants, de leurs affaires, de leurs ennuis, comme ils le faisaient avec leurs pasteurs canadiens: et l'on s'étonne que ces hommes se découragent, qu'ils s'éloignent peu à peu de l'église et des sacrements, et qu'ils tombent enfin dans une négligence déplorable de leurs devoirs religieux! Ce qui devrait étonner, au contraire, c'est la ténacité avec laquelle les émigrés ont su garder leur foi, et la patience avec laquelle ils ont attendu des jours meilleurs.

Ces jours sont enfin venus pour eux. Aujourd'hui, presque

partout dans la Nouvelle-Angleterre, les Canadiens ont des églises séparées et des prêtres canadiens pour les desservir.

Il était temps, certes, de leur venir en aide. Dans nombre de paroisses mixtes, la moitié au moins des émigrés ne mettaient jamais les pieds à l'église; les enfants, élevés dans les écoles publiques en dehors de toute influence du prêtre, n'auraient probablement plus guère gardé de catholique que le nom.

Un vieux Canadien, à qui je reprochais de ne pas aller à la messe le dimanche, me résumait la situation en ces termes : « Mon Père, je suis pauvre, je n'ai souvent pas les dix sous qu'il faut pour entrer à l'église; ensuite je n'entends pas le sermon, je ne sais pas l'anglais; leur musique ne me dit rien; quand je sors de là je n'en sais pas plus long qu'en y entrant... Vous entendez bien, *on n'a pas beaucoup d'ambition* pour aller à ces messes-là. »

La généreuse initiative de l'évêque de Burlington porta ses fruits. Il avait dit : *Les Canadiens ont besoin d'églises séparées*. A partir de 1870, il fut décidé en principe que, partout où les Canadiens seraient assez nombreux, ils auraient une église à eux et seraient desservis dans leur langue. Les évêques de la Nouvelle-Angleterre, ne consultant que le bien des âmes, se mirent noblement au-dessus des préjugés de race et de nationalité, et secondèrent de tout leur pouvoir l'établissement de paroisses distinctes pour les Canadiens-Français.

Mais Mgr de Goesbriant avait ajouté : « Les Canadiens ont besoin de missionnaires de leur nation... Dieu, dans sa Providence, veut que les peuples soient évangélisés, au moins généralement, par des apôtres qui parlent leur langue et qui connaissent leurs habitudes et leurs dispositions. »

De fait, en même temps que des églises séparées, les Canadiens voulaient des prêtres de leur pays. Ils refusaient obstinément de se laisser conduire par des pasteurs de nationalité différente, quand même ces pasteurs possédaient suffisamment la langue française.

Ces prétentions provoquèrent en certains endroits de sérieuses résistances; disons mieux, des luttes acharnées.

Enfin, le litige fut porté à Rome ; l'autorité suprême confirma la règle de conduite si sagement tracée par l'évêque de Burlington. Depuis lors, tout est rentré dans le calme.

L'attitude des Canadiens en cette affaire leur était inspirée par des considérations de la plus haute importance. Pour eux, il ne s'agissait de rien moins que de leur nationalité.

Ils crurent s'apercevoir qu'on cherchait à leur faire abandonner la langue française pour l'anglais. Dans certains diocèses, on poussait vigoureusement à cette substitution ; des mesures énergiques étaient mises en œuvre pour la faire réussir. Pas d'école canadienne, obligation aux enfants d'apprendre le catéchisme et les prières en anglais pour être admis à la première communion, tous les rapports avec le prêtre en anglais, etc. A ce régime, la génération élevée aux États eût été complètement américanisée, et en quelques années, l'unification se fût trouvée accomplie.

Les Canadiens n'entendaient pas se prêter à cette absorption de leur race. Ils montrèrent une force de résistance que l'on n'avait pas soupçonnée en eux. Tout s'unit dans un effort commun : *Conventions*, journaux, sociétés de Saint-Jean-Baptiste, rivalisèrent de zèle pour proclamer bien haut, parfois même plus haut que la prudence ne l'eût suggéré, le programme patriotique des Canadiens émigrés aux États : *Notre religion, notre langue, nos mœurs*.

II

De leur côté, les partisans de l'*unification* faisaient valoir en faveur de leur thèse des arguments qui ont leur valeur : L'unité de langage faciliterait le ministère du prêtre et le recrutement du clergé. Elle donnerait au catholicisme une force plus grande, en supprimant les causes de dissension qui naissent de la diversité des races. Par là-même il y aurait dans le clergé plus d'homogénéité et d'harmonie. Enfin, elle flatterait l'amour-propre national des Américains, et préparerait parmi eux la voie à la religion.

Ces avantages étaient sérieux assurément ; mais les Canadiens mettaient en regard les sacrifices cruels par lesquels il faudrait les acheter, et les conséquences vraiment

désastreuses que le système entrainerait tout d'abord pour les émigrés.

Tendre à unifier les catholiques, en supprimant le plus possible la langue française, c'était priver de l'enseignement et des consolations de la religion des milliers d'hommes et plus encore de femmes qui ne savent pas l'anglais et qui ne le sauront jamais. Dans les familles canadiennes, l'éducation religieuse se fait surtout par la femme. C'est elle qui enseigne aux enfants catéchisme et prières; or, avec l'anglais obligatoire, la mère se trouvait dans l'impossibilité d'accomplir son devoir. Enseignerait-elle concurremment les prières et le catéchisme en français? Bientôt les enfants, mêlant les deux langues, ne sauraient plus prier ni en français ni en anglais. Les exemples ne manquaient pas à l'appui.

Enfin, pour que ce système d'unification obligatoire réussit, il faudrait deux choses : fixer les populations émigrées, et empêcher toute émigration nouvelle du Canada. Dans ce cas, en sacrifiant les parents, on arrivait peut-être, en mettant les choses au mieux, à faire de leurs enfants des *catholiques américanisés*.

D'ailleurs, comment fixer ces familles, et surtout comment empêcher une émigration constante de renouveler sans cesse la population canadienne des États? Ce serait donc toujours à recommencer, et que d'âmes seraient exposées à se perdre sous cette dure loi de l'unification obligatoire!

« La langue, concluait un organe canadien, garde notre nationalité, et notre nationalité à son tour gardera notre religion et nos mœurs. Tant que nos enfants parleront français, ils resteront Canadiens, et tant qu'ils resteront Canadiens, ils seront catholiques. Si, par malheur, ils *s'américaniseraient*, ils iraient au protestantisme, ou du moins à l'indifférence religieuse. N'en a-t-on pas la preuve dans les États de l'Ouest où l'on a poussé le plus vivement à l'*unification obligatoire*? Que sont devenus les fils de ces Canadiens émigrés? Se sont-ils ralliés aux congrégations irlandaises? Quelques-uns, peut-être, mais la grande masse a disparu dans le torrent de l'incrédulité.

« Nous voulons des pasteurs qui pensent comme nous, qui travaillent avec nous à sauvegarder, sur la terre étrangère,

ces trois grandes choses qui nous tiennent également au cœur : Notre langue, notre religion, nos mœurs.

« Il nous faut des prêtres canadiens. »

Voilà vingt ans que ce programme a été adopté et que les émigrés travaillent sans défaillance à le réaliser.

Aujourd'hui, les 400 000 Canadiens des États de l'Est peuvent se féliciter des résultats qu'ils ont obtenus. Avec une activité surprenante, ils ont élevé églises et couvents, ces deux citadelles de la religion et de la nationalité. Les évêques du Canada leur ont envoyé des prêtres en grand nombre, et ces prêtres ont vraiment opéré des merveilles. De ces émigrés épars dans les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre, ils ont fait un peuple compact, religieux, prospère, décidé plus que jamais à rester, à l'ombre de la croix, « catholique et français toujours ».

III

« Ces émigrés, disait Mgr de Goesbriant, sont appelés de Dieu à coopérer à la conversion de l'Amérique, comme leurs ancêtres furent appelés à planter la foi sur les bords du Saint-Laurent. »

Voilà certes une noble et grande mission ! Les Canadiens émigrés se mettent-ils en mesure de la remplir ? Gardent-ils, sur la terre étrangère, la foi ardente des vieilles paroisses du Canada ?

On peut, je crois, juger des sentiments religieux d'un peuple par le zèle qu'il montre à bâtir des églises, par son assiduité aux offices divins, enfin par son empressement à former des sociétés pieuses qui entretiennent la vie catholique chez les individus et dans les familles. Jugeons nos émigrés d'après ces règles.

Dans les États de l'Est et le Nord de l'État de New-York, les Canadiens possèdent aujourd'hui 120 églises ou chapelles, desservies presque toutes par des prêtres canadiens, et dans lesquelles la prédication et le ministère se font en français. Bon nombre de ces églises ont des dimensions de cathédrale, et ont coûté de 60 000 à 100 000 piastres ; et toutes ces églises ont été construites en moins de vingt ans par de pauvres

ouvriers chargés de famille, mais qui ont su prélever sur de modestes salaires de quoi bien loger le bon Dieu d'abord et son ministre ensuite.

Voilà certes des chiffres qui ont leur éloquence et qui rendent déjà un beau témoignage à la foi et à la générosité de la race canadienne.

Le Canadien, il est vrai, a sa manière à lui de donner pour son église et pour ses prêtres. Ne lui demandez pas d'un coup 10 piastres ou même 5 piastres ; il ne pourrait pas, ou du moins ne voudrait pas vous donner cette somme ; mais sollicitez une faible aumône, tout le monde contribuera ; puis revenez à la charge tant qu'il vous plaira, vous serez toujours bien accueilli. On obtient ainsi des résultats étonnants. J'ai connu un prêtre qui avait organisé chaque dimanche des quêtes libres à domicile. On donnait 10 sous ou 5 sous, à volonté. A la fin de l'année, ce prêtre avait amassé de la sorte 15 000 piastres pour son église.

Pendant une question se pose, et il sera intéressant d'en chercher la réponse. Dans un pays où il n'y a ni taxes ni répartitions imposées par la loi pour la construction des édifices religieux, comment donc trouver des ressources suffisantes pour bâtir des églises si vastes et si nombreuses ?

Voici le procédé. Il peut être utile aux catholiques de France de le connaître.

Les Canadiens d'un centre manufacturier, se croyant assez nombreux pour fonder une paroisse séparée, présentent une requête à l'évêque. S'il agrée leur demande, il leur envoie un prêtre jeune, actif, zélé, qui, en arrivant, se loge où il peut et comme il peut, puis se met à visiter les familles et à former un comité d'action.

On cherche d'abord un local provisoire pour les exercices religieux. Ce sera ou quelque temple protestant abandonné, ou, le plus souvent, la salle publique de l'hôtel de ville, que des municipalités protestantes mettent gracieusement à la disposition de la congrégation nouvelle, pour une redevance minime. C'est là que le service divin se fera chaque dimanche, en attendant que l'on ait construit une église.

Ensuite, on organise un *Bazar*.

Le *Bazar* ! Voilà le grand moyen du prêtre pour ramasser l'argent nécessaire. Mais, certes, ce *Bazar* sera une terrible corvée pour le pauvre curé. A lui d'abord de courir la ville pour ramasser les objets qu'on mettra en loterie. A lui encore de distribuer les boutiques aux dames vendeuses. C'est là parfois une tâche assez délicate. Ces dames ont sans doute la meilleure volonté du monde, mais enfin, elles sont femmes, et la jalousie, le désir de faire plus d'argent que les rivales, se mettent assez souvent de la partie. Le prêtre doit tout pacifier, tout arranger, à la satisfaction générale.

Enfin, tout est prêt, le *Bazar* commence.

Disons-le tout de suite, à la gloire des catholiques irlandais, ils encouragent généreusement ces œuvres pieuses, sans tenir compte de la différence de nationalité. Les protestants eux-mêmes viennent volontiers aussi dépenser leur argent au *Bazar* canadien.

De huit heures du soir à minuit, le prêtre est là, gracieux et souriant pour tout le monde. Il encourage les vendeuses, stimule le zèle des acheteurs ; au besoin même, il fait un peu de police, quand l'enthousiasme de la foule prend des allures par trop bruyantes. C'est le grand ordonnateur, le capitaine qui conduit les opérations. parfois aussi le juge qui décide les points en litige, et met d'accord les contendants. Au coup de minuit, la foule se disperse, on compte la recette, et M. le curé, brisé de fatigue, mais joyeux de la bonne aubaine qu'il emporte sous le bras, rentre enfin dans son humble logis.

Ces *Bazars* durent en général une quinzaine de jours, et les recettes sont de quelques milliers de piastres. Il y aura là de quoi acheter un emplacement pour la future église.

Après le *Bazar*, viennent les *raffes*, les soirées, les goûters, les pique-niques, etc. ; une série ininterrompue de manœuvres, petites et grandes, qui ont toutes pour but de faire tomber quelques piastres dans la bourse du curé bâtisseur. Au bout d'un an, on se met à l'œuvre, et bientôt Notre-Seigneur est installé dans un sous-sol confortable qui, plus tard, sera l'école de la paroisse ; puis, au fur et à mesure des ressources, l'édifice monte et s'achève. C'est un beau jour pour les émigrés que celui où l'on fixe la croix au sommet de la

flèche qui domine le monument. Désormais une nouvelle paroisse canadienne est fondée.

Voilà comment, en moins d'un quart de siècle, les Canadiens des États de l'Est ont bâti les cent vingt églises qu'ils possèdent à l'heure présente.

Il faut ensuite pourvoir à l'ameublement et à l'entretien de cette église, loger le prêtre et lui assurer un revenu convenable, enfin bâtir un couvent, ou du moins une école de paroisse. Ces braves gens trouvent moyen de faire face à tout. Quand il faut donner pour le bon Dieu, ils le font volontiers ; quand il s'agit de son ministre, ils seront peut-être un peu plus regardants ; pourtant, pas un prêtre canadien ne peut se plaindre que son budget ne soit point honnête. Les moins favorisés ne restent pas au-dessous d'un millier de piastres ; plusieurs d'entre eux ont plusieurs milliers de piastres de revenu annuel.

Y a-t-il beaucoup de curés de France plus largement traités ?

IV

Voulez-vous maintenant voir un spectacle qui réjouira votre cœur de catholique ? Allons entendre la grand'messe à l'église des Canadiens-Français.

A dix heures, l'église est envahie par une foule où les hommes ne se comptent pas. Les marches du sanctuaire sont réservées aux femmes âgées et aux petits enfants : touchant usage qui place ainsi le plus près de Notre-Seigneur les deux extrêmes de la vie. Le chœur est plein d'enfants et de jeunes gens en surplus, car les Canadiens aiment beaucoup la pompe des cérémonies religieuses.

Des hommes de bonne volonté, appartenant aux professions les plus diverses, prennent place au lutrin, heureux de mettre de belles voix au service de l'église. Le plain-chant exécuté par ces chœurs d'hommes, alternant avec les voix fraîches des enfants, vous saisira par sa grandeur et sa majestueuse simplicité. C'est bien là, en effet, le vrai chant du peuple catholique, la langue grave et suppliante, mais tout à la fois pleine d'espérance et d'amour, que l'Église de la terre doit parler à l'Église du ciel.

Tous les fidèles qui remplissent la nef chantent le *Gloria*, le *Credo* et les autres morceaux liturgiques qu'ils apprirent dès leur enfance dans les vieux sanctuaires du Canada.

Il y a, dans ces simples et chères mélodies, une force mystérieuse mais puissante qui va jusqu'au fond de l'âme réveiller la foi endormie, et préparer le retour des égarés. Après de longs voyages, et peut-être aussi un oubli prolongé de ses devoirs religieux, un Canadien se retrouve enfin avec ses compatriotes à la grand'messe de paroisse; il entend de nouveau ces chants d'église qui lui rappellent tout un passé de bonheur et de foi. Il ne résistera pas longtemps à l'émotion qui s'en dégage; ses yeux se mouilleront de larmes; il reviendra au Dieu de son enfance.

Seuls dans les États de l'Est, les Canadiens chantent la messe en plain-chant. Dans les autres églises, on a des chœurs de jeunes filles qui, incapables de soutenir le plain-chant, exécutent de soi-disant messes en musique. Ces bonnes filles font bien leur possible, on ne peut en douter; mais, hélas! que le résultat est loin d'être artistique! Et surtout, qu'il est peu édifiant pour la piété des fidèles! De braves ouvriers, des mères de famille, fort au courant de la tenue d'un ménage, mais très peu sensibles aux charmes de l'harmonie, sont condamnés à subir, pendant plus d'une heure, des roulades, des cris perçants, des éclats de voix qui, loin d'aller au cœur, agacent les nerfs et provoquent fortement à l'impatience. Le moyen de faire une prière au milieu d'un pareil brouhaha? Est-il donc étonnant que nombre de catholiques aillent de préférence à une messe basse? Là du moins, ils peuvent vaquer à leurs dévotions, sans être troublés par tout ce tapage pompeusement décoré du nom de musique. Le mal est réel. Il peut avoir pour la piété des fidèles les conséquences les plus funestes. Aussi, tout dernièrement, a-t-on essayé, en diverses églises américaines, d'introduire le plain-chant catholique. L'exemple des Canadiens ne sera certainement pas sans exercer une influence salutaire sur ce mouvement.

La messe finie, les hommes se groupent devant la façade de l'église, on allume les pipes et l'on *jase*. C'est le temps de se conter les faits divers de la semaine, de dire un mot

aux amis, de faire connaissance avec les nouveaux arrivés. On se croirait vraiment dans quelque paroisse du Canada ou de la Bretagne. Les usages, les mœurs sont les mêmes.

L'après-midi du dimanche sera consacrée aux diverses sociétés de la paroisse. Presque partout, en effet, on trouve des congrégations de la Sainte-Vierge pour les jeunes filles, et l'association des *Dames de la Bonne-Sainte-Anne* pour les mères de famille. La piété, du reste, n'est pas le monopole des femmes dans les paroisses ouvrières de l'Est. Ici, les hommes ne sont pas en retard sur ce point. J'en donnerai pour preuve la facilité avec laquelle s'est propagée parmi eux une association agrégée à l'Apostolat de la Prière, et qui se nomme la *Ligue des hommes contre le blasphème et l'intempérance*.

Cette ligue a pour but de maintenir l'esprit catholique dans les familles, par l'exemple et l'autorité de leurs chefs, puis de combattre le blasphème et l'intempérance. Les membres promettent : 1^o de communier au moins quatre fois l'an ; 2^o de ne pas blasphémer et d'empêcher le blasphème ; 3^o de ne pas aller boire aux auberges.

Cette ligue d'hommes, établie dans 104 paroisses, compte aujourd'hui plus de 30 000 hommes. Or, sur ce nombre, les États-Unis peuvent réclamer 14 000 membres, enrôlés dans 40 des plus peuplées paroisses canadiennes de l'Est. Ce résultat a été obtenu en cinq ans.

Nos ligueurs tiennent leurs promesses. Rien de plus édifiant que de les voir, les jours de communion générale, s'approcher de la sainte table, au nombre de quatre ou cinq cents, ou bien encore défiler dans les rues de la ville, drapeau en tête, l'insigne du Sacré Cœur sur la poitrine, calmes et recueillis, se rendant en pèlerinage à quelque sanctuaire du voisinage. Les Américains, grands amateurs de ces démonstrations publiques, les regardent avec intérêt et les admirent.

Voilà déjà, je crois, des preuves assez concluantes de la vivacité de la foi et de la piété des Canadiens-Français aux États. Mais ce sera mieux encore si l'on prend la peine de suivre les exercices d'une grande mission.

Ici on peut sans crainte annoncer des sermons pour les hommes seuls. Tous les soirs, pendant quinze jours, l'église se remplira d'une masse compacte. Outre que ces ouvriers sont foncièrement religieux, ils ont de plus un désir extraordinaire d'entendre parler. Pendant une heure, deux heures même, ils vous écouteront avec l'attention la plus suivie, pourvu toutefois que vos discours soient simples et pratiques, et que, suivant l'expression populaire, *vous ne mettiez pas le râtelier trop haut*.

Le sermon fini, les confessions commencent pour se prolonger jusqu'à dix ou onze heures : le lendemain matin, dès quatre heures et demie, ces braves gens seront encore à l'église pour entendre la messe et recevoir la sainte communion.

Dans ces missions, on voit souvent des actes vraiment héroïques. Des ouvriers font chaque soir de cinq à sept kilomètres à pied, en plein hiver, par des chemins défoncés, pour venir à *la prière*, comme ils disent.

Un jour, un brave homme vient me trouver : « Mon Père, dit-il, je suis employé de chemin de fer ; j'ai demandé à me faire remplacer pendant la mission, on m'a refusé : j'ai même été menacé de perdre ma place, si j'allais aux sermons. Mais après tout, j'aime mieux perdre ma place que de m'exposer à perdre mon âme, et je suis venu quand même. »

Un des fruits les plus consolants de ces missions, c'est la réhabilitation des mariages contractés devant le ministre protestant.

Soit ignorance, et c'est le cas le plus ordinaire, soit aussi parfois à cause de quelques difficultés avec leur prêtre, un certain nombre de catholiques vont se marier devant le ministre, et encourent ainsi l'excommunication portée par le concile de Baltimore. Pour les réconcilier avec l'Église, on exige une réparation publique. Voici comment elle se fait :

À la grand'messe, les coupables se présentent à la balustrade du sanctuaire, en présence de tous les fidèles. Le prêtre, en leur nom, demande pardon du scandale qu'ils ont donné ; il rappelle fortement les lois de l'Église sur le mariage ; puis, après avoir exhorté les assistants à être miséricordieux pour leurs frères, parce qu'eux-mêmes ont besoin

de miséricorde, il bénit les coupables repentants et leur donne la sainte communion.

Il faut que la foi soit encore bien vive dans le cœur d'un peuple pour rendre possible une revendication aussi éclatante des droits de Dieu et de l'Église.

Du reste, disons-le en toute justice, depuis quelques années, à la suite de ces pénitences publiques le nombre des mariages catholiques devant le ministre a considérablement diminué, sinon entièrement disparu, dans les paroisses canadiennes.

Voilà donc ce qu'est, au point de vue religieux, ce peuple d'émigrés qui, en un quart de siècle, a envahi les États de la Nouvelle-Angleterre. Sur le sol étranger, il a reconstitué la vieille paroisse canadienne, sa consolation et sa force; il garde sa foi, ses traditions catholiques et jusqu'à ces pieuses associations qui nourrissent et développent la vie chrétienne. Il y a bien là, comme ailleurs, les misères inséparables de la nature humaine: ces paroisses ne sont pas toutes également ferventes, les Canadiens émigrés ne sont pas tous des catholiques exemplaires, j'en conviens; mais je ne crains pas d'être taxé d'exagération, en affirmant que, prises dans leur ensemble, ces paroisses peuvent soutenir la comparaison avec les meilleures paroisses ouvrières dans les villes du Canada.

V

Si l'on me demande à qui sont dus ces résultats si consolants, je réponds sans hésitation: Au prêtre canadien et au couvent canadien.

A cet égard, la Providence a merveilleusement servi les émigrés. Elle leur a donné des prêtres zélés, pieux, vaillants au travail, habiles à manier les esprits, doués en général d'une aptitude étonnante pour les affaires temporelles et l'organisation de ces paroisses où il fallait tout créer. Ce n'est pas un compliment banal que je fais; c'est un hommage sincère, un témoignage de justice que je rends à la vérité.

Quand on a vu de près les obstacles qu'il y avait à surmonter, on reste vraiment surpris d'un succès aussi complet. Des 120 paroisses canadiennes, fondées en vingt ans dans

les villes de l'Est, souvent dans des conditions où personne ne pouvait croire à la réussite, pas une n'est tombée, pas une ne s'est trouvée dans des embarras financiers un peu sérieux. Partout, au contraire, la paroisse canadienne s'est consolidée, partout elle prospère. Dans nombre de villes, il est question de donner à l'église-mère une ou deux succursales pour subvenir aux besoins religieux des Canadiens qui arrivent et s'établissent.

Le prêtre canadien a un auxiliaire puissant, auquel revient une bonne part de son succès. Cet auxiliaire, c'est le couvent. Aussi, à peine l'église terminée, la grande préoccupation des curés c'est d'avoir un couvent, ou du moins une école paroissiale française.

Il faut bien le dire, dès l'origine tout sembla concourir à seconder et à stimuler leur zèle en ce point : des écoles publiques où l'on faisait profession d'hostilité à l'égard de la religion catholique et de la langue française, les efforts des Américains pour assimiler les enfants des émigrés, les déclarations de guerre ouverte qu'on leur fit en certains quartiers, tout cela eut pour résultat d'ouvrir les yeux aux Canadiens et de leur faire inscrire aux articles fondamentaux de leur programme la création des couvents, où des religieuses canadiennes enseigneraient le français à leurs enfants.

Les femmes furent les plus ardentes à pousser l'œuvre ; car pour elles le couvent est non seulement un foyer d'éducation, mais encore un centre de réunion et de consolation très apprécié. Il s'y fait plus de confidences qu'au presbytère.

Tout le monde se trouvant ainsi d'accord, le résultat dépassa bientôt les espérances les plus audacieuses. Malgré les charges écrasantes de la construction des églises et des presbytères, les Canadiens émigrés sont parvenus à l'heure qu'il est à bâtir 50 couvents, la plupart fort beaux et d'une valeur de 10 000, de 15 000 et même de 20 000 piastres. Là où le pasteur n'a pu encore établir de religieuses canadiennes—il n'y en a pas pour répondre à toutes les demandes—on a du moins toujours, à côté de l'église, l'école paroiss-

siale. D'après des statistiques sérieuses, ces couvents et écoles de paroisse donnent actuellement une éducation catholique et française à plus de 30 000 enfants.

Les évêques américains ont été les premiers à louer le zèle des Canadiens pour leurs écoles, et à les citer en exemple aux autres paroisses de leurs diocèses.

La situation religieuse et sociale des Canadiens-Français établis dans la Nouvelle-Angleterre mérite, on le voit, de fixer l'attention de ceux qui s'intéressent aux progrès de la religion dans la grande République. Peut-être la manière silencieuse dont cette émigration s'est opérée explique-t-elle pourquoi jusqu'ici les écrivains catholiques des États ne paraissent pas s'en préoccuper. Ils ignorent sans doute son étendue, et, par conséquent, son importance pour la cause catholique.

En cela, du reste, rien d'étonnant, puisque, même en Canada, des hommes instruits, des prêtres sont encore, à ce sujet, dans une ignorance étrange. Ils restent toujours persuadés que les pauvres Canadiens émigrés aux États ne pratiquent plus aucune religion, qu'ils perdent leur langue et leur nationalité, et qu'ils se fondent rapidement dans la masse des protestants américains.

Il est temps enfin de rendre justice à ces vaillants catholiques. Seuls, sans alliés, sans sympathies effectives de la part de leurs anciens compatriotes, aidés seulement par leurs prêtres canadiens, ils ont réussi, en vingt ans, à faire les œuvres magnifiques que nous venons d'énumérer.

Il est temps de croire à l'importance de ces centres catholiques, à la force de cohésion qui, depuis vingt ans, a su maintenir la religion et la nationalité canadienne-française au milieu de difficultés de toutes sortes.

Il est temps enfin de reconnaître que la Providence semble avoir réservé à ces Canadiens une mission considérable dans les États de l'Est, et de les aider généreusement à la remplir.

Pourquoi donc persister à nier des résultats aussi clairs et aussi consolants ? D'où vient cette disposition obstinée à déprécier les efforts heureux de ces Canadiens émigrés et à

leur refuser toutes chances de stabilité pour l'avenir? A toutes les preuves que nous leur fournissons, ces hommes répondent : « Oh ! vous exagérez, vous vous faites illusion ; les paroisses canadiennes ne tiendront pas, elles sont destinées à disparaître bientôt ; à quoi bon s'intéresser à ces émigrés ? Ils sont perdus pour la religion peut-être, pour la nationalité canadienne certainement. »

Si vous mettez en suspicion le témoignage sincère des amis des Canadiens émigrés, du moins vous accepterez, j'espère, celui de leurs ennemis. Or, voici ce que je trouve dans un grand journal de Boston, *l'Américain*, du 28 décembre 1889. Il s'agit des dangers que le catholicisme fait courir à la foi protestante dans les États de l'Est.

... Le *Romanism* est déjà une terrible puissance dans notre pays. Il domine New-York et exerce une influence considérable dans beaucoup de villes et de cités de la Nouvelle-Angleterre. Mais à cette force romaine, il faut encore ajouter *le pouvoir ultramontain français* que, jusqu'ici, nous avons complètement ignoré.

Songez-y donc, Américains patriotes, les Jésuites français ont conçu le projet de former une nation catholique avec la province de Québec et la Nouvelle-Angleterre, et ce projet de rendre la Nouvelle-Angleterre catholique-française a déjà pris des proportions capables d'alarmer les plus optimistes.

Les Français sont plus d'un million aux États-Unis, et selon toute probabilité, 350 000 dans la Nouvelle-Angleterre. Ils remplissent vos fabriques, achètent vos fermes, s'introduisent dans vos législatures et y exercent une influence puissante. Le nombre de leurs enfants est inimaginable pour des Américains. Ces enfants, on les éloigne des écoles publiques afin de leur donner une éducation en tout semblable à celle qu'ils auraient reçue en Canada. On leur dit qu'en apprenant l'anglais ils perdront leur langue, leur nationalité, leur religion. On les conserve comme race étrangère distincte, soumise au Pape en matière religieuse et politique. Rapidement, ils acquièrent le droit de vote ; en certains endroits ils ont déjà la majorité absolue, tandis qu'en beaucoup d'autres, ils tiennent leurs adversaires en échec.

Bientôt, unis aux Irlandais, ils vous gouverneront, vous Américains ; ou plutôt, le Pape vous gouvernera, car ces masses le reconnaissent pour maître.

Ainsi, les fanatiques de Boston suivent d'un œil inquiet les progrès de l'émigration canadienne-française de l'Est. Ils reconnaissent son importance, ils constatent sa force et ses éléments de stabilité. Ils vont même jusqu'à lui prédire une

influence considérable sur les destinées futures des États de la Nouvelle-Angleterre.

Auraient-ils raison, par hasard ?

Leurs paroles seraient-elles dictées par l'esprit qui inspira jadis le fameux prophète Balaam, ou sont-elles simplement l'écho de la protestation de son humble monture?....

C'est ce qui nous reste à voir.

V

La race canadienne-française a-t-elle un avenir aux États-Unis? Ce demi-million d'émigrés peut-il raisonnablement espérer de garder sa langue, ses mœurs, son identité, au milieu des races américaines qui l'entourent, ou doit-il, dans un avenir plus ou moins rapproché, être absorbé au sein de la grande République, comme le fleuve dans l'océan ?

A cette question, on fait des réponses contradictoires. Les uns affirment, les autres nient; chacun parle selon les désirs de son cœur ou les inspirations de son patriotisme.

L'Américain, lui, n'a pas l'ombre d'un doute : Le peuple canadien doit disparaître comme peuple distinct. La génération élevée aux États sera américaine de langue, de cœur et d'habitudes. Voyez les Irlandais et les Allemands qui nous arrivent ici. Leurs enfants *s'américanisent* avec une grande facilité. Il en sera ainsi des Canadiens. Nous avons foi dans la puissance d'assimilation de la grande fédération américaine. De tous ces éléments divers, elle formera une masse homogène, un seul et même peuple : le peuple américain.

Mais les Canadiens sont fort peu disposés à accepter ce jugement comme définitif.

Nous avons, disent-ils, une force de résistance que vous n'appréciez pas à sa juste valeur. Tout en restant loyalement respectueux des institutions et des lois de notre patrie d'adoption, nous sommes pourtant bien résolus de garder dans notre vie privée notre langue, nos mœurs et surtout notre religion, c'est-à-dire de rester Canadiens-Français. L'Anglais, depuis plus d'un siècle, a essayé de nous *anglifier*, il n'a pas réussi; les Américains ne réussiront pas davantage.

Laquelle de ces solutions est la plus probable ?

Avant d'aborder directement cette question, voici quelques remarques qui, en la précisant, nous aideront à la résoudre :

1^o Il y a au moins 200 000 Canadiens émigrés dans les États de l'Ouest. Ils forment çà et là des agglomérations considérables, mais comme ces centres sont séparés les uns des autres par de grandes distances, qu'ils n'ont que peu ou point de prêtres canadiens et d'écoles paroissiales, que la loi d'*unification obligatoire* dont nous avons parlé leur a été appliquée dans toute sa rigueur, ces Canadiens paraissent avoir peu de chances de stabilité. La solution américaine pourrait bien être pour eux la véritable. A la première, ou du moins à la seconde génération, ils seront fondus dans la masse américaine. Puissé-je être faux prophète ! J'en serais enchanté.

2^o La même prévision semble devoir s'appliquer aussi aux Canadiens émigrés dans les grandes villes comme Boston, Chicago, New-York. Dispersés aux quatre coins de la cité, obligés, par les exigences de leur travail, de changer sans cesse de domicile, faisant élever leurs enfants dans les écoles publiques, soustraits à toute influence du prêtre, comment ces hommes garderaient-ils leur langue et leurs mœurs ? Peut-on même espérer que leurs enfants conserveront leur religion ?

Des efforts louables ont été faits pour venir en aide à ces Canadiens des grandes villes. Ils ont maintenant des églises à eux et des prêtres canadiens pour les desservir. Espérons que l'avenir sera pour eux meilleur que n'a été le passé ; mais, malgré tous les efforts des prêtres les plus dévoués, la position la plus dangereuse pour un Canadien au point de vue de la nationalité et de la religion sera toujours d'émigrer dans les grandes villes américaines.

3^o Je considère aussi comme très critique, au point de vue de la langue et de la nationalité, la situation des Canadiens dans les paroisses mixtes. L'école paroissiale, s'il y en a une, est nécessairement anglaise : on n'y enseigne pas le français, les enfants ne parlent qu'anglais entre eux ; la prédication se fait ordinairement, sinon exclusivement, en anglais ; les

Canadiens ne résisteront pas à ces influences multiples. Ceux-là aussi deviendront Américains, à moins qu'ils ne parviennent à former une paroisse distincte.

Voilà le travail d'élimination terminé, et la question nettement dégagée. On voit maintenant de qui nous parlons, quand nous nous demandons s'il y a un avenir pour les Canadiens des États? Ces 400 000 émigrés, groupés en paroisses dans les centres manufacturiers de l'Est, ont-ils quelque espoir de demeurer un peuple?

Il serait téméraire, je crois, de donner actuellement une réponse positive à cette question, car la situation des Canadiens émigrés pourrait être profondément modifiée par des événements qui sont encore le secret de la Providence. Mais, en supposant que l'état de choses actuel continue encore pendant un temps assez considérable, je pense que les Canadiens ont des chances fort sérieuses de se maintenir aux États-Unis, comme race distincte, et de garder leur langue, leur religion, leur nationalité.

Ils possèdent, en effet, trois forces qu'il sera difficile de détruire : 1° la paroisse catholique, avec son église et son école française ; 2° des mœurs sociales qui ne se prêtent guère à l'assimilation américaine ; 3° enfin, une position géographique qui les aidera fortement à conserver leurs idées nationales, et leur permettra toujours de réparer facilement les pertes partielles qu'ils feront aux États.

Examinons de plus près chacune de ces forces.

VI

La religion et la langue sont les deux gardiennes naturelles de la nationalité d'un peuple. Tant qu'elles subsistent, la nationalité demeure, au moins dans le sens le plus élevé du mot. Or, les Canadiens des États n'ont reculé devant aucun sacrifice pour conserver leur religion et leur langue, et l'on sait quel succès a couronné leur persévérance. Le passé peut servir de garant pour l'avenir.

Ce qu'ils ont fait pour leur religion, nous l'avons dit plus haut et nous n'y reviendrons pas. Quant à la langue, il est

bien vrai que l'anglais et le français sont mis sur le même pied dans les écoles de garçons. C'est une nécessité de situation. Mais pour les filles, le français a décidément le pas sur l'anglais; ce qui est très sage. La langue d'un peuple, en effet, se conserve surtout par les femmes, car l'enfant parle la langue de sa mère. Tant que la femme canadienne restera Française, ses enfants aussi resteront Français. Les garçons élevés aux États apprendront l'anglais pour le commerce et les relations sociales, mais le français demeurera la langue du foyer domestique et des relations intimes de la famille.

Les *Conventions nationales* ont donc eu grandement raison de donner comme mot d'ordre aux Canadiens : « Au dehors, l'anglais pour les affaires, mais à la maison, rien que du français. »

Voilà une première force de résistance avec laquelle les partisans de l'assimilation américaine auront à compter. Pour préparer la fusion qu'ils rêvent, il faudrait d'abord supprimer l'usage de la langue française, sinon dans les familles, ce qui serait impossible, au moins dans les couvents et les écoles paroissiales. Or, ce serait là organiser une persécution légale, en contradiction flagrante avec les principes de liberté si chers aux Américains, et qui, de plus, constituerait un odieux attentat aux droits imprescriptibles des pères de famille.

Un certain nombre de fanatiques seraient prêts, je le sais, à essayer de ces moyens violents; Boston nous l'a prouvé dernièrement. Mais les catholiques sont devenus et trop nombreux et trop forts pour qu'un pareil système ait des chances de succès durable, et d'ailleurs, la masse des Américains fidèles à l'esprit de la Constitution ne semble nullement disposée à suivre dans cette voie les derniers tenants du vieux puritanisme protestant.

Allons plus loin. Supposons, pour un moment, qu'une loi tyrannique supprime la langue française dans les couvents et les écoles paroissiales; il restera toujours aux Canadiens la principale citadelle de leur nationalité : l'église, où tout le ministère se fait en français. Là, du moins, ils seront chez eux, la loi devrait s'arrêter à la porte de cette forteresse.

Une seule autorité pourrait forcer cette porte et imposer silence à la langue française dans l'église : ce serait l'autorité religieuse. Est-il à craindre qu'elle porte jamais un coup aussi sensible à des cœurs catholiques ? L'autocratie russe peut se permettre de telles fantaisies contre de pauvres Polonais, mais l'Église catholique a toujours tenu à honneur de respecter et de protéger les droits légitimes de ses enfants.

— Les circonstances elles-mêmes nécessiteront ce changement, répondent les partisans de la fusion. Les générations élevées aux États parleront anglais de plus en plus. Le prêtre sera bien forcé de se servir de cette langue s'il veut être compris de ses paroissiens.

— Êtes-vous bien sûrs qu'il en sera ainsi ? Voilà vingt ans que vous faites cette prédiction. C'est au nom de cette idée que vous vous êtes opposés à la formation de paroisses canadiennes, de sociétés canadiennes, mêmes aux prédications françaises. Quel a été le résultat ?

Le résultat, c'est que, plus que jamais, on parle français dans les nombreuses paroisses exclusivement canadiennes des États. L'opposition a stimulé l'énergie des émigrés. Des journaux français se sont fondés pour soutenir ces idées patriotiques, et à la tête de toutes ces forces, les dirigeant et les rassemblant en un faisceau solide, sont les prêtres canadiens, qui partagent en tout les idées et les aspirations de leurs concitoyens.

Voilà le résultat. Il est, vous le voyez, quelque peu en contradiction avec vos prophéties de fusion rapide. Les émigrés des paroisses mixtes succomberont peut-être, pour les raisons que j'ai données plus haut ; mais dans les grands centres canadiens, et ils sont nombreux, les jeunes gens, entourés de tous ces secours, n'oublieront pas de sitôt la langue et les traditions de leurs ancêtres.

Qu'on me permette d'apporter ici le témoignage de ma propre expérience. Voilà dix ans que je donne des missions aux États. J'ai parcouru presque tous les centres canadiens de l'Est. Eh bien ! c'est à peine si çà et là j'ai rencontré quelques jeunes gens qui préféreraient se confesser en anglais, et ces jeunes gens venaient justement des centres où il n'y avait pas d'école canadienne. Mais partout et toujours, sauf ces

rare exceptions, je n'ai eu à prêcher et à confesser qu'en français.

Une autre force qui aidera beaucoup les Canadiens à se maintenir comme race distincte aux États, c'est, si je puis m'exprimer ainsi, l'accentuation très prononcée du type et du caractère français.

Ces émigrés sont des Français de vieille souche : Français d'allures, de coutumes, de mœurs sociales ; Français dans leurs affections, comme aussi dans leurs haines. Vous retrouvez chez eux la vieille paroisse française telle qu'elle existait avant la Révolution, et telle qu'elle existe encore aujourd'hui dans les provinces que la tempête révolutionnaire n'a pas réussi à bouleverser.

Or, le caractère français est juste aux antipodes du caractère anglo-saxon-américain. Autant l'un est gai, expansif, sans souci, compatissant pour les misères d'autrui, prêt aux sacrifices les plus généreux, autant l'autre est froid, concentré, calculateur et égoïste. Il n'est donc pas à craindre que, avant bien longtemps, Canadiens et Américains s'amalgament ensemble.

Les Canadiens-Français fusionneront-ils avec les Irlandais-Américains catholiques ?

Pour qui connaît l'incompatibilité d'humeur et de vues qui existe entre ces deux races, il est évident que la fusion est chose fort peu probable. Ces deux peuples, unis dans la même foi, devront à l'occasion se donner la main pour combattre un ennemi commun ; mais là se bornera leur alliance. Au lieu de tourner vers un centre commun, leurs routes ont, au contraire, une tendance très prononcée à prendre des directions divergentes.

Chose singulière, cette incompatibilité de vues et de caractères a été précisément la cause principale de la formation de paroisses séparées pour les Canadiens. Elle a plus contribué à stimuler leur ardeur pour bâtir églises et couvents, que n'auraient pu faire les exhortations religieuses et patriotiques les plus véhémentes.

Les efforts tentés pour préparer leur union n'ont abouti qu'à mettre davantage en relief l'antagonisme entre les deux

races. Tout dernièrement encore, le congrès catholique de Baltimore s'est occupé d'une façon tout à fait inattendue de ces 400 000 Canadiens de l'Est qui, du reste, n'avaient là aucun représentant. Parlant des sociétés nationales, le congrès formula son opinion en ces termes :

Ces sociétés devraient être organisées dans un but religieux et non pas *dans un but national ou de race*. Il faut toujours se rappeler que l'Église catholique ne reconnaît ni Nord, ni Sud, ni Est, ni Ouest, ni race, ni couleur. *Les Sociétés nationales, comme telles, n'ont pas de raison d'être dans l'Église de ce pays* : à l'instar de ce congrès, elles devraient être catholiques et américaines.

Les Canadiens crurent voir dans ces paroles une attaque directe et non motivée contre leurs sociétés nationales de Saint-Jean-Baptiste. Tous les journaux français des États protestèrent contre cette ingérence malencontreuse, avec une vivacité d'expressions qui, mieux que tout ce que je pourrais dire, montrera quelle profonde séparation l'esprit de race met entre les Canadiens-Français et les Irlandais-Américains.

L'*Indépendant* de Fall River, l'un des journaux canadiens les plus importants des États, écrivait en date du 22 novembre 1889 :

Il est évident que le Congrès de Baltimore a outrepassé les bornes de sa compétence lorsqu'il a décrété que les Sociétés nationales n'avaient pas leur raison d'être dans l'Église catholique aux États-Unis.

Nonobstant la déclaration que l'Église ne connaît ni Nord ni Sud..., il est absurde de croire que l'Église, comme corps religieux, s'intéresse à l'assimilation, à l'effacement ou à l'homogénéité des races, que ce soit aux États-Unis ou ailleurs...

Nous protestons donc contre ceux qui, par leur position et leur influence, cherchent à nous faire disparaître comme race, et qui, sous le prétexte d'une archiloquauté, commandent aux autres de faire ce qu'ils ne voudront jamais observer eux-mêmes.

Que les catholiques anglologues deviennent plus américains que les *know-nothing* américains eux-mêmes, qu'ils se prosternent devant le pouvoir de la majorité, qu'ils deviennent les instruments du servilisme ou de la trahison, c'est leur affaire. Mais, dès qu'ils chercheront à nous faire embrasser leurs idées assimilatrices et antifrANÇAISES, aussi bien qu'anticanadiennes, nous résisterons avec toute l'énergie de patriotes fidèles à leurs traditions de famille et de race.

Nous serons loyaux envers la République, dans la guerre comme dans la paix... Mais que l'on ne nous demande jamais d'être traités à notre race et d'oublier la langue de nos pères. Que l'on n'ose jamais lever une main sacrilège contre nos Sociétés ou nos paroisses nationales. Indigne du nom de Canadien et de Français serait celui qui accepterait sans murmure le joug d'un tel despotisme...

Il est presque ridicule de voir des hommes sérieux s'amuser à décréter sur le papier que les Américains seuls ont le droit d'exister et de se perpétuer aux États-Unis, et que ceux qui ont assez de cœur pour aimer leurs ancêtres et leurs traditions nationales, traditions qui sont si indissolublement liées à leurs sentiments religieux, ne devraient pas se constituer en sociétés distinctes. Si l'Église ne connaît ni race ni couleur, que l'on nous explique comment il se fait que le dernier Concile de Baltimore a consacré un si grand nombre de décrets à la race nègre.

Si la race noire mérite d'être évangélisée, les races blanches ne méritent-elles pas au moins de conserver leurs traits caractéristiques?

De son côté, le *Travailleur*, un grand journal français de Worcester, répondait en ces termes au vœu du congrès :

Que des hommes, aussi éminents et apparemment aussi bien disposés envers les pires ennemis de leur foi que ceux qui ont pris part aux grandes fêtes du centenaire, aient jugé à propos de répudier nos associations nationales *comme incompatibles avec l'esprit de l'Église catholique*, voilà qui devrait nous surprendre, si nous ne connaissions déjà les antipathies prononcées de la plupart des catholiques américains pour tout ce qui porte un nom français.

... En fait de ces dénonciations, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'espérer d'être jamais aidés par les catholiques des États-Unis, dans nos efforts pour conserver notre nationalité. Cela ne nous empêchera pas de continuer la lutte que nous avons entreprise contre les partisans de l'assimilation...

Ce n'est pas fini : les protestations continuent de tous côtés ; et l'on voit qu'elles ne manquent ni de patriotisme ni d'énergie. La fusion entre Canadiens-Français et Irlandais-Américains n'est donc pas à la veille de s'effectuer. D'autre part, on comprendra bien mieux maintenant la sagesse du programme tracé, il y a vingt ans, par le vaillant évêque missionnaire de Burlington :

« Les Canadiens émigrés ont besoin de missionnaires de leur nation, ils ont besoin d'églises séparées. »

VII

La troisième force de résistance, et la plus efficace, contre l'assimilation américaine, est et sera toujours pour les Canadiens émigrés la proximité de la mère-patrie, le Canada.

Les autres races établies aux États-Unis sont dans des conditions toutes différentes. Irlandais, Allemands, Italiens, Hongrois se trouvent à plus de mille lieues du berceau de leur race; toutes relations sociales avec leur ancienne patrie étant rompues brusquement, le souvenir de l'Irlande et de l'Allemagne pourra bien rester vivant dans le cœur des vieux émigrés, mais il est évident que les jeunes générations élevées aux États auront d'autres aspirations et d'autres amours.

Par respect pour la mémoire de leurs pères et des traditions nationales, elles pourront bien sympathiser encore avec la patrie des ancêtres, au besoin même l'aider par des contributions d'argent dans ses luttes pour l'indépendance; mais cette sympathie ira s'affaiblissant de plus en plus et finira vraisemblablement par s'éteindre. Déjà même, paraît-il, les fils d'Irlandais et d'Allemands élevés aux États-Unis sont plus fiers de leur titre de citoyens américains que du nom qui les rattache encore aux vieilles patries d'Europe.

Un écrivain distingué de la Louisiane, cherchant à détourner les Canadiens de toute pensée d'annexion, décrit fort bien la *marche descendante* qui a conduit ces anciens Français à l'absorption presque complète par la race américaine. Ce qu'il dit des Louisianais peut fort bien s'appliquer aux Irlandais et aux Allemands des États.

Voulez-vous avoir d'avance la vision de la marche descendante que vous suivrez ?

La première génération de vos enfants, procréée sous la nouvelle domination, prendra déjà une teinte visible de civilisation anglo-saxonne; la seconde lui donnera, sur votre civilisation française, une préférence marquée; la troisième, dans son for intérieur, n'en souffrira point d'autre. La France, à ses yeux, n'aura plus de titre spécial à son affection.

Pour ces Américains de fraîche date, elle ne portera plus autour du front cette double auréole de gloire et de beauté, qui brillait par-dessus les mers, aux regards émus de leurs ancêtres. La première nation des deux mondes, pour ces émancipés des vieux cultes, se trouvera désor-

mais de ce côté-ci de l'Océan. Entre le présent et le passé, le lien sera rompu. A part quelques rares cas d'éducatons exceptionnelles, vos familles auront fini par oublier la tradition paternelle, et les aïeux, consternés, ne reconnaîtraient plus, dans cette transformation, leurs descendants américanisés.

Voilà, en effet, ce qui est en train de s'accomplir pour les Irlandais et les Allemands des États.

En sera-t-il ainsi des Canadiens-Français? Leurs chances de résistance me paraissent bien plus favorables. Ces colonies, en effet, restent en contact avec la mère-patrie. Les États de l'Est où elles sont établies touchent à la province de Québec. En quelques heures de chemin de fer, les Canadiens se retrouvent sur le sol natal, au sein des paroisses qu'ils habitaient autrefois, au milieu de leurs parents et de leurs amis. Tout reste commun entre eux : la langue, les mœurs, les usages, les relations sociales. Quel Canadien, en effet, passe plusieurs années aux États sans aller revoir le pays? L'émigration canadienne n'est pas, comme l'émigration allemande et irlandaise, une transportation en masse, mettant tout d'un coup la mère-patrie à des milliers de lieues de distance, brisant en un jour toutes relations de famille et de société ; c'est simplement l'extension normale d'un peuple qui pousse peu à peu son avant-garde vers le Sud.

Supprimez la frontière entre le Canada et les États, les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre et leurs frères de la province de Québec ne formeront plus qu'un seul et même peuple.

J'admets cependant que les raisons données plus haut par M. Tuyague, de la marche descendante des fils d'émigrés vers l'assimilation, exerceront aussi leur influence sur les générations canadiennes nées aux États-Unis.

Mais cette influence sera combattue et retardée dans sa marche par une foule de secours qui ont manqué aux Français émigrés de la Louisiane. Les jeunes Canadiens, nés aux États, seront élevés dans des écoles canadiennes, ils auront des prêtres canadiens pour les diriger; les traditions, les mœurs, les habitudes canadiennes, restant vivaces dans les familles émigrées, les relations sociales avec les

parents demeurés en Canada ne seront pas brisées de longtemps. Même dans le cas où toutes ces influences religieuses, patriotiques et sociales seraient insuffisantes à empêcher un certain nombre de jeunes gens de *s'américaniser*, les Canadiens n'auront-ils pas toujours la ressource constante et assurée d'une émigration nouvelle pour combler les vides que l'absorption leur ferait subir? Qui, en effet, pourra arrêter le flot d'émigration qui descend sans cesse de la province de Québec vers les États? Quelle autorité civile ou religieuse élèvera entre ces deux pays une barrière que les émigrants ne puissent pas franchir? L'autorité religieuse ne pourrait pas et ne voudrait certainement pas le faire. L'autorité civile l'essayera-t-elle? Est-il à craindre qu'on fasse des lois pour interdire l'entrée de ces travailleurs étrangers sur le sol américain? Il en a été question, il est vrai, mais les législateurs ont toujours reculé devant l'opposition des industriels auxquels l'émigration canadienne fournit la main-d'œuvre à bon marché. Il est de l'intérêt des *Yankees* que l'émigration continue. L'émigration continuera donc.

Des bouleversements politiques, des remaniements territoriaux, affecteraient-ils la situation religieuse ou sociale des Canadiens émigrés?

Deux suppositions semblent possibles : ou la province de Québec aura un jour son autonomie, et deviendra un peuple indépendant; ou bien elle s'annexerait aux États-Unis. Indépendance ou annexion, voilà deux hypothèses possibles, mais dans l'un ou l'autre cas, les Canadiens ne peuvent, me semble-t-il, qu'y trouver une force nouvelle contre l'assimilation.

Indépendante, la province de Québec aurait toute la fierté et l'ambition d'un jeune peuple ardent, hardi, fier d'être enfin le maître de ses destinées. Le sentiment national, si vivace dans le cœur des émigrés, n'en recevrait-il pas un élan nouveau, une confiance plus assurée dans le programme patriotique qu'il s'est donné de garder la langue, la religion, les mœurs des ancêtres?

L'annexion aux États-Unis souderait immédiatement en-

semble deux fractions d'un même peuple, séparées seulement aujourd'hui par les frontières politiques. Au lieu d'être 400 000, les Canadiens-Français formeraient un tout compact de deux millions et demi. Leur importance deviendrait considérable. L'annexion les constituant de fait citoyens américains, ils domineraient immédiatement par leur vote un bon nombre de centres manufacturiers de l'Est, et ils exerceraient une influence prépondérante sur la législature de quatre ou cinq États de la Nouvelle-Angleterre. Les Américains le savent bien, et c'est là précisément ce qui refroidit leur zèle pour l'annexion du Canada. Ils ne se soucient guère de s'incorporer cet élément catholique et français, qui pourrait aisément modifier, au profit de ses idées religieuses, certaines lois peu favorables à l'esprit catholique.

Une fois annexés, les Canadiens courraient-ils le danger de se voir absorbés par l'élément américain, comme le sont en partie les Français de la Louisiane?

Au dire de M. Tuyague, il a fallu trois générations, c'est-à-dire plus d'un siècle, pour opérer cette fusion partielle des Louisianais dans la masse américaine. Pour le Canada, fortement organisé et pénétré comme il l'est de l'idée patriotique, il faudrait à coup sûr un laps de temps encore plus considérable.

La position géographique des Canadiens est excellente. Adossés au Nord, la limite du monde habitable, ils ne peuvent pas être tournés par une émigration hostile. Il faudrait nécessairement les attaquer de front, et ce ne serait que par l'infiltration d'éléments étrangers qu'on pourrait à la longue espérer de les désagréger comme peuple. Pareille opération réussirait-elle après l'annexion? C'est peu probable. La tendance ordinaire des peuples est de descendre vers les chaudes régions du Sud, plutôt que de remonter vers les pays du Nord. D'ailleurs, un siècle d'expérience a déjà prouvé que le Canada est dur à entamer. La ténacité des Anglo-Saxons s'est avouée vaincue en face de la ténacité canadienne-française; l'habileté américaine aurait-elle plus de succès? Il est bien permis d'en douter.

En tout cas, ce serait au moins le travail d'un siècle; or, dans un siècle, bien des événements peuvent se produire.

Les États-Unis, qui compteront alors une population de cent millions d'hommes, ne courent-ils pas chance, comme toute agglomération politique qui dépasse certaines proportions, de se fractionner en plusieurs républiques indépendantes? Dans cette hypothèse, le Canada, qui aurait alors de trois à quatre millions d'habitants, ne se montrerait-il pas plus ambitieux que jamais de former un peuple indépendant, catholique et français?

Mais laissons cet avenir à la Providence. Pour le moment, une seule cause serait capable de disperser pour un temps la colonie canadienne-française et de la forcer à se replier partiellement vers la mère-patrie, ce serait la ruine complète et irrémédiable de toutes les grandes industries de l'Est. Ce désastre est peu probable.

Tant que l'industrie subsistera, les Américains auront besoin du travail canadien, l'émigration continuera et les Canadiens envahiront paisiblement le pays qui fut jadis le berceau de la race puritaine, et qui, avant longtemps, pourrait bien devenir l'héritage de la race canadienne-française.

VIII

Mgr de Goesbriant, dans son appel pathétique aux évêques du Canada, en 1869, entrevoyait déjà la mission du peuple canadien :

« La Providence, qui gouverne le monde, disait-il, a dans cette émigration qui nous étonne des vues qui nous sont inconnues. Laissons-la faire, elle saura tirer le bien de ce qui nous semble un mal.

« Ces émigrés, nous le croyons, sont appelés de Dieu à coopérer à la conversion de l'Amérique, comme leurs ancêtres furent appelés à planter la foi sur les bords du Saint-Laurent. »

Cette mission se dessine très nettement à l'heure qu'il est. Les Canadiens offrent aux Américains le spectacle d'un peuple profondément religieux dans sa vie privée et sociale, uni dans une même foi, fidèle aux lois de Dieu, surtout à celles qui assurent la stabilité du mariage et la fécondité des famil-

les. Il est vrai que cet exemple reste sans influence appréciable sur l'Américain protestant, orgueilleux et jouisseur. Ce peuple de l'Est, déchristianisé à la longue, sans croyances arrêtées, esclave de l'égoïsme et de la sensualité qui lui imposent la pratique désastreuse du divorce et, ce qui est pire encore, la révolte ouverte contre les lois providentielles qui garantissent la conservation et la propagation de la famille, ce peuple, dis-je, voit l'Église catholique à l'œuvre; il s'étonne et s'inquiète, admire même parfois; mais, retranché dans son orgueil, son dédain et son scepticisme, l'Américain, en règle générale, ne se convertit pas.

Pourtant le châtimeut approche, le cours naturel des choses venge la loi divine méconnue. Déjà le tiers, au moins, des fermes de la Nouvelle-Angleterre est abandonné. On les cède à qui veut les prendre; on va même jusqu'à inviter les protestants de Norvège à venir occuper ce sol qu'une race au sang appauvri est impuissante à conserver plus longtemps.

Les véritables héritiers des puritains, qui s'éteignent et disparaissent, sont vraisemblablement plus près d'eux qu'ils ne pensent.

Jusqu'ici cependant, peu de Canadiens ont songé à prendre des fermes aux États. Comme les Irlandais, ils préfèrent le séjour des villes; c'est dans ce choix, qui paraît étrange tout d'abord, que se manifeste le plan de la Providence.

Les Irlandais catholiques se sont emparés des grandes villes de l'Est. Ils forment au moins la moitié de la population de New-York et de Boston. Leur situation sociale, leur influence politique y est considérable. Tout en opposant au fanatisme protestant une barrière qu'il pourrait difficilement franchir désormais, ils ont de plus, par l'érection de paroisses, d'écoles, d'institutions de toutes sortes, permis à l'Église de jeter des racines profondes dans le sol américain.

Les Canadiens-Français ont fait exactement la même chose pour les villes secondaires de la Nouvelle-Angleterre. Ils en prennent peu à peu possession, par la paroisse, l'église, le couvent.

Dans quatre diocèses limitrophes du Canada, Portland, Manchester, Burlington et Ogdensburg, ils forment déjà la majorité absolue. Aux chiffres que nous avons donnés dès le com-

mencement de cette étude, on peut ajouter en guise de résumé ceux qui suivent :

120 églises, desservies par 145 prêtres canadiens ou français; 50 couvents, avec religieuses du Canada; 80 sociétés nationales de Saint-Jean-Baptiste; 12 journaux français hebdomadaires; 150 écoles paroissiales, avec plus de 30 000 enfants.

Il est donc incontestable que l'élément canadien français fournit un appoint considérable à l'Église dans les États-Unis de l'Est. Selon la prédiction de Mgr de Goesbriant, les Canadiens-Français accomplissent une mission providentielle; ils concourent pour leur part à la conquête pacifique, au nom de la religion, du sol de la Nouvelle-Angleterre.

Quand les froissements causés par l'invasion quelque peu brusque et imprévue des Canadiens seront oubliés, que les vivacités de la lutte pour l'installation de paroisses et d'écoles distinctes seront calmées, quand enfin les catholiques américains comprendront mieux ce que les Canadiens-Français, dans l'intérêt même de leur foi religieuse, demandent par leur programme patriotique, et cesseront de se montrer hostiles ou défiants, alors Canadiens et Américains catholiques, ralliés ensemble autour de la croix pour défendre ou réclamer des droits communs, pourront assurer à l'Église catholique une position magnifique dans ce pays qui fut le berceau et resta longtemps la citadelle du protestantisme américain.

E. HAMON.

Québec, janvier 1890.

LA CHROMATIQUE

OU SCIENCE PRATIQUE DES COULEURS

On peut, me semble-t-il, poser en thèse générale que tout progrès dans les sciences, même les plus abstraites, fait naître tôt ou tard des applications pratiques, ou donne à celles-ci une ampleur et une perfection plus grandes. Cependant, malgré les progrès de la physique, l'art d'employer les couleurs n'a pas fait un pas quelque peu décisif et n'a guère d'autres règles que des traditions qui s'oublient. Si de nouvelles et précieuses substances colorantes ont pris naissance entre les mains des chimistes, leur emploi reste soumis aux mêmes hésitations, aux mêmes tâtonnements, aux mêmes déboires que celui de leurs aînées, et je ne pense pas trouver de contradicteurs en affirmant que, malgré la richesse de leur palette, nos peintres modernes doivent encore reconnaître la supériorité des Véronèse et des Rubens, même en ce qui concerne la partie matérielle de la peinture.

Qui faut-il accuser de cet état de choses ? Les hommes de l'art, ou les hommes de science ? — A notre avis, les uns et les autres. Les hommes de l'art sont routiniers, malgré leurs allures et parfois leurs prétentions révolutionnaires ; les hommes de science, de leur côté, n'ont peut-être plus la patience et la persévérance qu'il faudrait pour achever l'étude de la chromatique. Je ne voudrais pas attaquer les savants ; pourtant il me semble incontestable qu'il y a aujourd'hui parmi eux une tendance marquée à conquérir de nouvelles plages à la science, ce qui est excellent, et à laisser en friche les terrains déjà conquis, ce qui est moins bon. C'est ainsi que la chromatique est délaissée, sauf par de rares physiiciens appartenant presque tous à la vieille école. Il faut dire pourtant, afin d'être juste, que ce terrain est ingrat et rebelle à la culture, dans une mesure bien faite pour déconcerter les

courages ordinaires. Il nous faut donc être reconnaissants de tout nouvel effort fait en vue, soit de pousser plus loin nos connaissances, soit de tirer un meilleur parti de celles que nous possédons. C'est pourquoi je remercie M. Lacouture de nous avoir donné son *Répertoire chromatique*¹.

Cet ouvrage touche à une foule de questions aussi ardues qu'intéressantes, les unes pratiques, les autres théoriques, la plupart mixtes, où la pratique a besoin du secours de la théorie pour ne pas s'engager à l'aveugle, et où la théorie a besoin du concours constant de la pratique. Classification et nomenclature des couleurs; analyse et reproduction des teintes; influences réciproques des couleurs les unes sur les autres, d'où naissent les conditions de leur judicieux emploi; pour couronner le tout, planches vraiment belles offrant un millier de teintes définies et classées. Voilà le livre.

Le champ est vaste, et mon dessein n'est pas d'y suivre l'auteur, bien qu'il y ait grand profit souvent à le faire; c'est ainsi qu'à propos des influences réciproques des couleurs, en appliquant et en développant les lois du contraste et de l'harmonie, il arrive à des conclusions pleines d'intérêt pour tous ceux qui aiment à voir le goût satisfait en matière d'ornementation ou de décoration. Mais malgré tout l'attrait que pourrait offrir ce sujet, ce n'est pas dans cet ordre de considérations que je veux engager aujourd'hui le lecteur; je le prierai plutôt de me suivre dans l'étude du problème des mélanges colorés, car c'est là surtout que se remarquent les défaillances de la science chromatique. Auparavant, pour nous faire un langage exact, nous parlerons de la classification des couleurs, question qui par elle-même, du reste, ne manque ni d'intérêt ni d'importance.

Combien y a-t-il de couleurs? Autant que d'étoiles au firmament; je veux dire un nombre incalculable. Il est vrai qu'un célèbre alexandrin semble nous contredire en affirmant

1. *Répertoire chromatique; solution raisonnée et pratique des problèmes les plus usuels dans l'étude et l'emploi des couleurs*. 29 tableaux en chromo, représentant 952 teintes différentes et définies, groupées en plus de 600 gammes typiques, par Charles Lacouture. Paris, Gauthier-Villars, 1890. In-4 de xi-144 pages. Broché, 25 francs; cartonné avec luxe, 30 francs.

l'existence de sept couleurs seulement : *violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.*

Mais on a voulu par là indiquer simplement l'existence de sept familles de couleurs auxquelles on peut donner un nom générique; ce nombre se réduit même à six, si l'on retranche l'indigo qui n'est là que pour parfaire le nombre sept. nombre fatidique. C'est un premier essai de classification.

Dans chaque famille il existe une infinie variété. Le vert du chêne ne ressemble pas plus à celui du sapin qu'à celui du saule; dans le feuillage d'un même arbre il y a encore bien des nuances différentes, et il n'est pas rare de voir une seule et même feuille nous offrir de la variété dans sa coloration; le vert du printemps diffère de celui de l'été, et celui-ci du vert que nous montre l'automne. C'est là un des charmes de la nature, où rien n'est monotone, mais c'est aussi une cause de confusion. Ainsi, quand deux personnes désignent par un même nom une nuance colorée, il y a tout à parier qu'elles ont en vue deux nuances distinctes, et pour s'en convaincre il suffit de mettre en présence les teintes désignées. Cette variété se manifeste même dans le blanc : le papier sur lequel j'écris est blanc, tout le monde en conviendrait; je suis certain pourtant qu'il diffère notablement de celui sur lequel on imprimera ce que j'écris. Des papiers, des tissus réputés blancs séparément, apparaissent bleus, jaunes, verts ou gris quand on les met les uns à côté des autres; tous ces prétendus blancs sont donc des teintes très pâles appartenant à différentes familles de couleurs, et le blanc pur n'existe peut-être pas.

Toutefois dans cette immense variété, nous pouvons, avec quelque attention, mettre un peu d'ordre et restreindre le nombre des vraies couleurs. Une teinte unique, le carmin, par exemple, peut être modifiée à l'infini par l'addition de blanc ou de noir, sans cesser d'être du carmin, et sans se confondre avec les teintes issues du vermillon ou de tout autre rouge. Nous pourrions donc retenir le nom de carmin pour toutes les modifications ainsi obtenues, et, puisque la différence qui spécifie chacune d'elles provient de la plus ou moins grande quantité de noir ou de blanc qui s'y trouve mélangée à la couleur proprement dite, chacune pourrait être

caractérisée et définie par cette proportion de noir ou de blanc. C'est le point de départ d'une classification, entrevue, je pense, de tout temps, mais qui n'a pris de la solidité et n'est entrée dans le domaine technique que depuis les travaux de Chevreul. La couleur pure, c'est-à-dire sans aucun mélange de noir ou de blanc, a reçu le nom de *nuance franche*; l'addition de blanc donne les *tons lavés*; avec du noir on a les *tons rabattus*; avec du noir et du blanc à la fois on a les *tons grisés* de cette nuance.

Faire passer une nuance par ses différents tons, c'est donc, somme toute, l'assombrir ou l'éclairer, augmenter ou diminuer son intensité lumineuse, car ce que nous appelons noir est la privation de lumière, et nous donnons le nom de blanc soit à la lumière qui nous vient du soleil, soit aux corps qui la diffusent à peu près sans perte. Les différences de tons d'une même nuance ne sont donc pas, à proprement parler, quelque chose d'intrinsèque. Il n'en est pas de même des nuances.

La lumière blanche telle qu'elle nous vient du soleil est, on le sait, composée d'une foule de lumières colorées qui cheminent de concert et qu'un prisme interposé sur leur trajet isole les unes des autres, en donnant à chacune une direction particulière. Ainsi isolées, elles manifestent chacune leur couleur propre, et leur ensemble constitue le spectre solaire dont l'arc-en-ciel est un type naturel, fort imparfait du reste. Depuis le rouge pourpre jusqu'au violet, en passant par le jaune, le vert et le bleu, chaque plage du spectre, je dirais presque chaque point, présente à l'œil une nuance qui diffère de toutes les autres et qui a son individualité propre, irréductible, c'est-à-dire incapable de se ramener à d'autres nuances par quelque modification que ce soit. C'est que la lumière est constituée par le mouvement vibratoire d'un milieu subtil auquel les physiciens ont donné le nom d'éther; chacun des rayons lumineux qui colorent une ligne déterminée du spectre possède un mouvement vibratoire d'une périodicité particulière, c'est-à-dire qu'il effectue un nombre déterminé de vibrations par seconde; cette périodicité plus ou moins longue se traduit dans notre organe visuel par une nuance particulière. Ainsi le rayon lumineux

qui donne la sensation du rouge légèrement pourpré effectue 400 trillions de vibrations par seconde. Un rayon qui aurait quelques vibrations de plus ou de moins serait en toute rigueur d'un rouge différent, mais que notre œil confondrait avec le premier, car il n'est sensible qu'à des différences de plusieurs milliers de vibrations par seconde. Il en est de la lumière et des couleurs comme des notes sonores ; la note *la*, constituée par un mouvement vibratoire de 435 vibrations par seconde, ne saurait être distinguée des sons voisins qui n'en diffèrent que d'un petit nombre de vibrations.

Ici j'ouvre une parenthèse pour signaler la singulière anomalie de langage qui, malgré l'analogie incontestable et incontestée des sons et des couleurs, donne aux termes de *tons* et de *nuances* des significations absolument différentes en chromatique et en acoustique. En musique, un ton diffère d'un autre ton par la rapidité du mouvement vibratoire, et les nuances sont des *forte* ou des *piano*, c'est-à-dire des différences d'intensité dans le son ; en chromatique, au contraire, les différences d'intensité dans la lumière constituent les tons, et le nom de nuances est réservé aux couleurs qui diffèrent par la rapidité des vibrations. Cette confusion, qu'on a portée du langage vulgaire dans le langage scientifique, ne tire pas à conséquence ; il est bon pourtant d'en être averti.

Le spectre solaire est donc fait de nuances en nombre immense ; mais toutes les nuances sont-elles dans le spectre ? Pour répondre à cette question, j'en appelle au mécanisme qui nous fait voir les objets colorés. Quand la lumière solaire ou blanche rencontre la surface d'un objet, les molécules superficielles de celui-ci agissent sur les différents rayons lumineux à la façon d'un crible, laissant passer les uns qu'ils absorbent sans retour, renvoyant ou diffusant les autres qui viennent frapper notre regard, y font naître l'impression qui les caractérise individuellement et nous font dire que l'objet est coloré de leur couleur. Le bluet est bleu tout simplement parce que, faisant une sorte de choix dans la lumière blanche qui le baigne, il nous renvoie les rayons du spectre qui font naître dans notre œil la sensation du bleu. Il est donc impossible de rencontrer un objet coloré dont la nuance ne soit pas représentée dans le spectre solaire ; les différences que l'on

peut constater, et qu'en fait on constate presque toujours, ne sont que des différences de tons.

Dès lors, il semble tout naturel de caractériser les couleurs par le rayon spectral dont elles reproduisent la nuance; on dirait, par exemple, de tel jaune qu'il correspond à 500 trillions de vibrations, comme on dit de l'ut grave des ténors qu'il correspond à deux cent soixante et une vibrations par seconde. Mais, comme les mesures des vibrations lumineuses exigent des méthodes d'une extrême délicatesse; comme, d'autre part, il est impraticable de recourir chaque fois à un spectre pour établir la comparaison, déterminer la place et conséquemment le nombre de vibrations d'une nuance, ne pourrait-on pas avoir une teinte type bien définie, une sorte de diapason chromatique auquel on rapporterait toutes les couleurs, comme on rapporte tous les sons au diapason musical? Non; et c'est une des nombreuses différences qui existent entre les couleurs et les sons, malgré leur analogie très grande.

A la rigueur, en musique, un seul diapason suffit; parce qu'il existe, entre les notes que l'habitude ou la nature nous apprend à émettre successivement dans une mélodie, ou simultanément dans un accord, des rapports précis que l'oreille saisit aisément et qui sont la base de la gamme musicale. Mais en chromatique, ni l'habitude ni la nature ne nous ont dotés de cette sensibilité presque mathématique, et nous ne saisissons pas l'intervalle de deux couleurs comme nous saisissons l'intervalle de deux sons. Il faudrait donc de nombreux diapasons chromatiques pour subvenir à ce qu'il y a d'obtus dans l'appréciation de l'œil; on aurait alors une série de types définis rangés suivant l'ordre de leurs nuances dans le spectre: ce serait une sorte de clavier chromatique analogue à celui d'un piano. Les nuances qui y correspondraient exactement seraient par là-même exactement définies, et, si les types étaient assez nombreux, on pourrait se contenter d'une approximation pour les nuances intermédiaires entre deux d'entre eux.

Les soixante-douze secteurs du cercle chromatique de Chevreul sont la première réalisation de cette conception. Les nuances du spectre y sont rangées en douze familles,

six que nous connaissons déjà et six autres intermédiaires, comme le rouge-orangé, par exemple, qui est pour l'œil à égale distance du rouge et de l'orangé ; chaque famille offre une gamme de six nuances par lesquelles le type d'une famille s'incline graduellement vers le type de la suivante, ce qui fait un clavier de soixante-douze nuances. Si nous supposons maintenant les secteurs divisés par des circonférences concentriques en vingt cases, dont la dixième est occupée par la nuance pure et franche, les dix extérieures par des tons rabattus graduellement jusqu'au noir, et les neuf intérieures par des tons graduellement lavés jusqu'au blanc, nous aurons une idée exacte de l'œuvre de Chevreul. Avec un cercle ainsi conçu et parfaitement exécuté, il serait possible de s'entendre sur les couleurs en désignant la nuance et le ton, et l'on verrait disparaître les appellations vagues et fantaisistes telles que celles-ci : aurore, beurre frais, noisette, feu, vert gai, qui mettent peut-être du pittoresque dans le langage, mais, on en conviendra, fort peu de précision. Malheureusement, il s'en faut de beaucoup que la réalisation ait été satisfaisante ; les teintes de l'atlas chromatique de Chevreul sont pour la plupart ternes et sans éclat, et les bleus surtout y font pour ainsi dire absolument défaut. On dit pourtant qu'à la manufacture des Gobelins on a réalisé en laines teintes un cercle chromatique d'une merveilleuse beauté ; mais les Gobelins seuls peuvent en tirer parti.

Les vingt-neuf planches de M. Lacouture sont, au contraire, d'une exécution matérielle incomparablement plus satisfaisante et feront son succès. Si je compare les deux classifications au point de vue de la méthode, je dirai qu'en réalité M. Lacouture fait seulement six familles, bien que sa rose synoptique en représente douze ; par souvenir sans doute de Chevreul. Chaque type de famille passe à la suivante par une gamme de six nuances, et, pour que tout procède par six, les tons lavés et les tons rabattus se graduent par substitutions successives de un sixième de noir ou de blanc à un sixième de couleur. De la sorte, les nuances franches sont au nombre de trente-six seulement, nombre suffisant pour la pratique ; d'ailleurs, l'artifice extrêmement ingé

nieux imaginé par l'auteur pour obtenir ses gammes de nuances et de tons, et qu'il n'entre pas dans mon plan de décrire, donne naissance à des tons lavés ou rabattus de nuances intermédiaires entre les trente-six nuances du cercle, ce qui comblerait largement le déficit, si déficit il y avait.

Une autre particularité, et non la moins importante, c'est que les teintes ne sont pas seulement définies par un numéro de case, mais par leur composition même, qualitative et quantitative ; c'est-à-dire, pour être bref, que la place d'une teinte dans une planche indique de combien de parties de noir, de blanc et de couleur elle se compose, absolument par le même procédé et avec la même simplicité que, dans une table de Pythagore, la place du produit 27, par exemple, indique qu'il est issu des facteurs 3 et 9. Il n'en est pas ainsi dans les planches de Chevreul. Il ne faut pas croire en effet que le ton y indique les proportions de couleur et de blanc ou de noir ; la graduation n'y est pas matérielle et physique, mais physiologique ; autrement dit, on s'est arrangé pour que le premier ton rabattu, par exemple, « paraisse » rabattu par un dixième de noir. Si on avait en réalité et matériellement procédé par dixièmes, la différence entre deux tons consécutifs inférieurs eût paru plus grande à l'œil qu'entre deux tons supérieurs, et Chevreul voulait l'égalité des tons. Or, à notre avis, l'égalité ou l'inégalité physiologique importe ici assez peu ; l'équidistance matérielle a une valeur pratique bien supérieure, puisqu'elle permet de reproduire à coup sûr une teinte donnée. Cela est incontestablement vrai pour les tons ; il le sera également pour les nuances si on les peut obtenir par le mélange d'autres nuances. La nomenclature de M. Lacouture a la prétention de nous apprendre à faire à ce point de vue l'analyse et la synthèse de toutes les nuances ; pour en juger, il est nécessaire d'entrer dans la question si complexe et si délicate du mélange des couleurs.

J'ai déjà comparé les sons et les couleurs ; c'est ici surtout que la chromatique se trouve dans un état d'infériorité mar-

quée sur la musique, dont tous les pas sont guidés par des lois précises.

Prenez quatre cordes de même substance et de même diamètre, du fil d'acier par exemple, et dont les longueurs soient respectivement 90, 72, 60 et 45 centimètres ; vous aurez, en les faisant vibrer après les avoir également tendues, quatre notes en accord parfait ; c'est-à-dire que, si la plus longue donne le do, les trois autres donneront le mi, le sol et l'octave du do. Tendez-les davantage, mais toujours également, vous aurez toujours l'accord parfait, mais sur d'autres notes ; de sorte qu'en tendant continuellement davantage, vous obtiendrez, avec vos cordes, des sons de plus en plus aigus, mais dont les intervalles ne changeront pas. Pareillement avec une corde unique, toujours également tendue, vous pourrez, en faisant varier la longueur, obtenir une foule de sons différents : c'est ce que font les violonistes. Rien n'est donc plus facile que de reproduire à volonté une note donnée. Il n'en est pas de même en chromatique. La science ne nous a pas rendus maîtres du mouvement lumineux, comme nous le sommes du mouvement sonore, et c'est là pourtant qu'il faudrait arriver.

C'est une chimère, me dira-t-on ; le mouvement vibratoire sonore est notre œuvre, nous le faisons naître à volonté avec l'intensité qu'il nous plait, et nous modifions de même à notre gré le corps sonore pour lui faire rendre le nombre de vibrations que nous voulons obtenir. Tandis que pour les couleurs, l'existence et la nature du mouvement lumineux sont indépendantes de notre volonté ; les objets colorés n'en sont même pas l'origine, et la périodicité du mouvement qui détermine la sensation de telle nuance existe indépendamment de l'objet auquel nous l'attribuons.

Toutes ces considérations sont vraies ; mais la conséquence qu'on en tire est trop absolue, et je n'accepte pas un arrêt aussi rigoureux. Quelques mots sur la constitution des couleurs matérielles, ou pigments colorés, feront voir qu'il n'y a pas lieu de rendre ainsi les mains et de nous déclarer dès à présent vaincus.

Si l'on reçoit sur un prisme les rayons diffusés par un pigment coloré, on n'obtient pas un spectre limité à la plage

étroite du spectre solaire qui offre la nuance de ce pigment. Loin de là, on constate, dans la lumière qui donne au pigment sa couleur, la présence d'un nombre très considérable de rayons différents, et son spectre occupe une portion plus ou moins étendue du spectre solaire. Le bleu de Prusse, par exemple, ce bleu si franc, possède un spectre qui comprend d'abord toutes les nuances solaires du bleu, avec une intensité à peine inférieure à celle que possèdent les mêmes rayons diffusés par du papier blanc dans les mêmes conditions d'éclairement ; il s'étend en outre en se dégradant lentement, c'est-à-dire en perdant peu à peu de l'éclat, d'une part, jusqu'à l'extrême violet, de l'autre, jusqu'au jaune dont il n'a plus que quelques traces. La lumière colorée du bleu de Prusse est donc loin d'être simple comme le bleu du spectre solaire qui lui correspond par la nuance ; c'est une couleur composée, un ensemble de rayons dont les mouvements vibratoires se composent physiquement ou physiologiquement pour former la sensation du bleu, comme tous les mouvements provenant de la lumière du jour se composent pour produire la sensation du blanc.

N'y a-t-il pas là, avec de profondes divergences sans doute, une grande analogie avec le phénomène que nous présentent les tuyaux sonores ? Un tuyau qui sonne le do, par exemple, émet encore en même temps, avec plus ou moins d'intensité, le do et le sol de l'octave aiguë, le do, le mi, le sol de la seconde octave, avec d'autres sons nombreux, de plus en plus rapprochés à mesure qu'ils sont plus aigus, et l'ensemble de tous ces sons, ou *harmoniques*, comme on les appelle, se compose en une résultante unique qui nourrit celui d'entre eux qui prédomine, en lui communiquant ce caractère particulier qu'on appelle le timbre. Or, par des trous ouverts à des endroits convenablement choisis, on sait empêcher la formation ou diminuer l'intensité de tels ou tels harmoniques, en assurant la prédominance de tel ou tel autre, de façon à faire rendre au tuyau non plus seulement le son qui convient à sa longueur, mais des sons successifs constituant une ou plusieurs gammes. La flûte, la clarinette, le basson, n'ont pas d'autre principe.

En raisonnant par analogie, n'est-il donc pas possible, par

des modifications purement physiques, d'empêcher un pigment de diffuser telle ou telle radiation, et par conséquent de changer la nuance primitive en une autre qui soit la résultante des radiations non éteintes? L'expérience a depuis longtemps répondu à cette question en produisant des nuances nouvelles par mélange de pigments colorés, en obtenant du vert, par exemple, au moyen de bleu et de jaune mélangés.

Analysons un instant le phénomène. Supposons que nous ayons affaire à du bleu de Prusse et à du jaune de Naples. On connaît déjà le spectre de diffusion du premier; celui du jaune de Naples contient toutes les radiations jaunes et orangées du spectre solaire avec une notable partie du rouge; il contient de même la majeure partie des rayons verts avec quelques traces de bleu. Si nous mélangeons ces deux pigments, qui n'ont l'un sur l'autre aucune action chimique, chacun d'eux conservera dans le mélange son pouvoir absorbant et son pouvoir diffusif; dès lors les rayons verts que chacun d'eux a séparément le pouvoir de diffuser seront également diffusés par le mélange, tandis que les radiations non communes aux deux spectres seront au moins partiellement éteintes. Ainsi les rayons jaunes, orangés et rouges que le jaune de Naples tend à réfléchir seront éteints, au moins en partie, par le bleu de Prusse qui tend à les absorber; de même, les rayons bleus et violets de ce dernier seront retenus par le pouvoir absorbant du premier. Somme toute, la lumière diffusée contiendra surtout du vert, plus un faible résidu des rayons violets, bleus, jaunes, orangés et rouges; la nuance du mélange sera donc du vert, plus la résultante de ce résidu, laquelle sera, dans l'espèce, un blanc jaunâtre qui modifiera à peine la teinte verte dominante. Si au bleu de Prusse nous substituons le bleu de cobalt, dont le spectre renferme un peu de violet, du bleu pur un peu plus faible en intensité que celui du bleu de Prusse, du vert en quantité très minime, pas de jaune, mais une notable quantité d'orangé et de rouge, le résultat sera tout différent. Le pouvoir absorbant du bleu de cobalt étant très grand pour le vert et le jaune, le mélange diffusera à peine ces radiations; les rayons violets et bleus seront pareillement éteints par le pouvoir absorbant du pigment jaune, et la lumière diffusée se compo-

sera surtout de faibles radiations vertes et rouges avec un peu de bleu : ce sera une nuance plutôt grise que verte et dont l'éclat sera nul.

Tel est le mécanisme intime de la dérivation des couleurs par le mélange des pigments. On ne crée pas à neuf ces nuances dérivées, mais elles préexistent dans les pigments mélangés, et on les en fait sortir en quelque sorte, comme on fait sortir une nouvelle note d'un tuyau sonore en éteignant les notes co-existantes. Nous sommes pourtant encore à mille lieues de la théorie complète du phénomène, car on ignore les lois suivant lesquelles pouvoirs absorbants et pouvoirs diffusifs s'arrangent dans le mélange suivant les proportions des pigments mélangés, et l'étude des pigments, relativement à leur pouvoir absorbant pour les différentes radiations, est à peine abordée. En Angleterre pourtant, MM. Abney et Festing¹ ont publié bon nombre de diagrammes représentant les intensités des radiations diffusées par différents pigments; en France, M. Godard² a fait de même; mais ces documents seront de peu d'usage tant qu'on n'aura pas posé les lois dont nous venons de parler. Il est vrai qu'un Allemand, M. Grassmann³, a cru pouvoir énoncer la loi suivante : « Le pouvoir diffusif d'un mélange de deux pigments pour une couleur simple est la somme des pouvoirs diffusifs de chacun d'eux pour la même couleur. » Mais cette prétendue loi est manifestement inexacte. Pour qu'elle fût vraie, il faudrait qu'un rayon de lumière incidente blanche rencontrât, sur son passage à travers l'épaisseur superficielle du mélange, uniquement des particules de l'un des pigments, tandis qu'un rayon voisin ne toucherait qu'à des particules de l'autre pigment. Que cela soit vrai pour quelques directions, c'est possible; mais en général tout rayon rencontre des molécules de l'un et de l'autre pigment. Supposons que ces derniers diffusent, l'un le rouge spectral et l'autre le bleu; après avoir traversé une ou plusieurs molécules du premier, le rayon blanc incident est privé de tout ou partie des rayons autres que le rouge; rencontrant alors les molécules du second, il y perd tout ou

1. *Philosophical transactions*, 22 décembre 1888.

2. *Thèse*, Paris, 1887.

3. *Poggend. Annalen*, t. LXXXIX.

partie du rouge, de sorte qu'à sa sortie du mélange il est réduit à rien ou presque rien. Nous sommes donc bien éloignés de la somme des lumières diffusées séparément par les couleurs mélangées.

Mais si la loi de Grassmann est inapplicable aux mélanges *matériels* des couleurs pigmentaires, elle s'applique de tous points aux mélanges *optiques* des rayons diffusés séparément par les couleurs et faisant simultanément impression dans l'œil. Tels sont les mélanges qu'on obtient en donnant un mouvement de rotation rapide à un disque recouvert de secteurs plus ou moins étendus, colorés séparément des pigments dont on veut étudier le mélange. Ici le pouvoir diffusif d'une couleur n'est pas altéré par le pouvoir absorbant de l'autre, et c'est bien la somme des rayons diffusés séparément par chacune d'elles qui vient impressionner la rétine; aussi la couleur résultante n'est-elle pas identique à celle que produit le mélange matériel, mais la différence est loin d'être aussi capitale qu'on le répète trop souvent, car elle consiste surtout en un simple affaiblissement de ton. Si, par exemple, les secteurs sont colorés l'un en bleu de Prusse, l'autre en jaune de Naples ou en gomme-gutte, la rotation fait naître la sensation d'un vert très lavé. On pouvait le prévoir d'après la composition des spectres de ces pigments tels que nous les avons donnés plus haut; en effet, leur somme donne l'ensemble complet du spectre solaire, dont la résultante est du blanc, plus un notable excès de vert et un léger excès de rayons jaunes et bleus; la résultante totale doit donc être un vert lavé, ou plutôt grisé, car le blanc résultant n'a pas, il s'en faut, l'intensité totale de la lumière blanche incidente. C'est donc une exagération d'affirmer, à la suite de Tyndall et des traducteurs de Helmholtz, que le jaune et le bleu mélangés optiquement par le disque de Maxwell ne produisent pas du vert, mais du blanc. Certains jaunes et certains bleus donneront en effet un blanc presque pur, mais ce sont précisément les couleurs qui par leur mélange matériel donnent un gris à peine verdâtre : tels sont le bleu d'outremer ou le bleu de cobalt avec le jaune de chrome. Avec la gomme-gutte et le bleu de Prusse en ton moyen, j'obtiens le maximum de vert en donnant au secteur bleu une amplitude de 210° . En pla-

çant au centre du disque rotatif un cercle plus petit partagé en trois secteurs, l'un blanc, l'autre noir, le troisième coloré en vert par le mélange direct des deux pigments, j'arrive à lui faire rendre la nuance et le ton des deux grands secteurs jaune et bleu, par 80° de vert, 130 de blanc et 150 de noir.

Mais laissons là les disques rotatifs et revenons aux mélanges proprement dits. De l'étude précédente du phénomène de la dérivation, il résulte qu'avec des proportions convenables de peu de pigments bien choisis, on peut reproduire toutes les nuances du spectre. Mais il faudrait, pour procéder à coup sûr, connaître, d'une part, le spectre de diffusion des pigments, et, de l'autre, la réduction dont doivent être affectés les coefficients de diffusion suivant les proportions des pigments dans le mélange. Quoi qu'il en soit, les peintres ont depuis longtemps établi que trois couleurs suffisent : le rouge, le bleu et le jaune, auxquels ils ont donné le nom de couleurs primitives. Le choix de ces couleurs pourrait être différent, et si l'on s'est toujours arrêté à celles-là, c'est, je pense, parce qu'à elles trois elles offrent une somme d'intensité maximum. Chevreul dans ses cercles chromatiques et M. Lacouture dans les planches de son *Répertoire* se sont aussi arrêtés à ces trois couleurs primitives. A notre avis, il serait préférable d'en prendre six : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu et le violet; voici pourquoi : avec trois couleurs seulement les spectres de deux composantes diffèrent beaucoup et n'offrent que peu de radiations communes; conséquemment la dérivée qui comprend à peu près uniquement ces radiations est toujours terne ou rabattue; avec six, au contraire, les spectres de deux voisines, différant beaucoup moins, offrent un grand nombre de radiations communes, et, partant, leurs dérivées sont peu ou point rabattues. Chez M. Lacouture pourtant l'artifice de gravure employé pour le tirage des planches fait que les teintes composantes sont en partie superposées ou mélangées, en partie juxtaposées; les parties superposées donnent une résultante rabattue, les parties juxtaposées se fondant en une seule impression physiologique sur les éléments de la rétine donnent une résultante lavée, et l'éclat de celle-ci compense en quel-

que sorte le rabat de la première; c'est ainsi du moins que je m'explique la beauté des planches du *Répertoire chromatique*.

Maintenant, il est facile de comprendre ce qu'a de séduisant l'idée de M. Lacouture de définir toutes les nuances dérivées par les proportions des composantes primitives qui ont servi à les obtenir. Si on se reporte à ce que j'ai dit plus haut de la détermination qualitative et quantitative des tons d'une nuance donnée, on n'a qu'à l'appliquer, non plus au mélange de blanc ou de noir avec une couleur, mais au mélange de deux couleurs proprement dites; la disposition des planches en tableaux, à la façon des tables de Pythagore, permet aisément d'attribuer à n'importe quelle case, c'est-à-dire à la teinte qui l'occupe, la proportion des couleurs primitives dont elle dérive. On peut même faire passer cette composition dans la notation.

Donnons à chaque couleur primitive un symbole, comme on le fait en chimie pour les éléments simples qui entrent dans la composition de tous les corps; ce sera R pour le rouge, J pour le jaune et B pour le bleu; appelons *équivalent* d'une couleur la quantité de cette couleur qui est nécessaire et suffisante pour couvrir l'unité de surface blanche de façon à produire le maximum d'intensité chromatique ou sixième ton de la nuance. Si, à un sixième d'équivalent de couleur, nous substituons un sixième de blanc, ou, ce qui revient au même, si nous ne mettons sur l'unité de surface blanche, que cinq sixièmes de couleur, nous aurons le cinquième ton, que nous écrirons B_5 pour le bleu; les autres tons simplement lavés s'écriront de même B_4 , B_3 , B_2 , B_1 . Si, au contraire, nous rabattons la nuance par substitution de deux sixièmes d'équivalent de noir à la même proportion de couleur, le ton rabattu s'écrira, toujours pour le bleu, B_4N_2 , puisqu'il est formé par quatre sixièmes de couleur mélangés à deux sixièmes de noir. De même encore, si nous produisons une dérivée verte en mélangeant quatre sixièmes de l'équivalent bleu à deux sixièmes de l'équivalent jaune, la formule de cette dérivée sera B_4J_2 .

Rien de plus simple, on le voit; d'autant plus que cette composition se lit, comme je l'ai déjà dit, à la simple inspection des tableaux.

Maintenant, s'agit-il de définir une teinte? On la compare à celle des tableaux et on lui assigne pour formule celle de la case à laquelle on la trouve identique. Cela veut-il dire que je pourrai reproduire cette teinte, B_4J_2 par exemple, en mélangeant quatre équivalents de bleu à deux équivalents de jaune? Oui, certainement, si j'ai à ma disposition le bleu et le jaune mêmes qui ont servi à la composition des planches; mais si je ne les ai pas? Alors, si l'on en croit l'auteur de cette nomenclature, il est un moyen très simple de s'en tirer. Je définis par les tableaux eux-mêmes le bleu que j'ai à ma disposition, et soit $B_{\frac{1}{3}}J_1$ la formule qui lui convient; supposons, pour plus de simplicité, que mon jaune soit exactement le jaune primitif J ; si je prends quatre équivalents de mon bleu, j'aurai $B_{\frac{4}{3}}J_4$ qui renferment la même quantité de bleu primitif que cinq équivalents, ou $B_{20}J_{10}$, de la teinte B_4J_2 qu'il s'agit de reproduire; il m'est facile de voir que pour passer de $B_{\frac{4}{3}}J_4$ à $B_{20}J_{10}$, il me suffit d'y ajouter six sixièmes ou un équivalent de jaune. La teinte se reproduirait donc par le mélange de cinq équivalents de mon bleu avec un équivalent de jaune. Mais cela est-il bien vrai? D'après notre étude de la dérivation des couleurs et l'incertitude de ses lois, nous n'oserions l'affirmer. Il ne peut y avoir là qu'une approximation, car, pour rester dans l'exemple choisi, il n'est nullement certain que le spectre de diffusion du bleu verdâtre, que j'ai formulé $B_{\frac{1}{3}}J_1$, soit le même que celui de la case à laquelle appartient cette formule dans les tableaux. Quoi qu'il en soit, il y a là une tentative de nomenclature rationnelle qui n'est pas banale et qui, dans les limites d'exactitude où la maintient l'incertitude des lois scientifiques, constitue un réel progrès et peut rendre à la pratique d'immenses services.

J'avais donc raison en commençant de remercier M. Lacouture d'avoir apporté sa contribution à l'étude si difficile et si peu complète de la chromatique. Pour ma part, je serais trop satisfait si j'avais réussi à intéresser le lecteur en l'entretenant du mélange des couleurs et de leur classification.

ÉD. VILLAUME.

ENCORE LE BACCALAURÉAT

VINGT-ET-UNIÈME ÉDITION

Lettre au Supérieur d'un collège ecclésiastique.

Monsieur le Supérieur,

Vous voulez bien me dire que vous partagez entièrement la manière de voir de nos *Études* sur les réformes nouvelles du baccalauréat¹; mais vous ajoutez que j'ai commis deux erreurs dans l'article du mois dernier : D'abord, ce n'est pas un discours français, mais une *composition* française, que M. le ministre de l'Instruction publique prescrit pour l'examen de rhétorique; puis il a replacé l'histoire naturelle parmi les épreuves orales du baccalauréat de philosophie.

Votre sympathie nous honore, Monsieur le Supérieur, et vous m'adressez une critique fondée. Je répondrai seulement que les deux erreurs me sont communes avec tous les publicistes qui ont écrit sur ces matières avant l'apparition du décret officiel du samedi 9 août. A ce moment, notre numéro venait d'être imprimé. Il était trop tard pour faire une rectification. J'en conclus que mes prévisions se réalisent plus tôt que je ne pensais, et que nous jouissons déjà de la *vingt-et-unième édition*, qui, pour être considérablement augmentée, n'est ni revue ni corrigée.

Au contraire, elle est aggravée.

Je ne sais si vous suivez le plan des lycées. Mais, afin de raisonner pratiquement sur une base connue, permettez-moi de le supposer.

En rhétorique, le professeur devant préparer ses élèves à une composition française, qui n'est pas un discours fran-

1. Cf. les *Études* d'avril, mai, août 1890.

çais ordinaire, mais une œuvre d'érudition, doit les armer d'histoire littéraire. Sur les douze heures de classe que lui accorde chaque semaine le plan d'études, il devra donc prélever au moins une heure et demie en tout. Ce n'est pas trop pour étudier trois littératures et repasser les matières analogues vues en seconde et en troisième. S'il donne vingt-deux minutes par classe, c'est-à-dire quatre heures et demie par semaine, à la récitation des leçons et à la dictée, ainsi qu'à la correction des devoirs, il ne lui restera donc plus que six heures pour expliquer les auteurs français, latins et grecs de l'année, et repasser brièvement ceux qui auront été étudiés dans les deux classes précédentes.

Mais un programme de mathématiques entre cette fois dans la préparation de l'examen de rhétorique. Nous ne le possédons pas encore.

Il n'est pourtant pas téméraire de supposer que les connaissances exigées ne différeront guère de celles qui faisaient le fond de l'examen du baccalauréat en philosophie. Sans ces notions, comment le rhétoricien pourrait-il répondre l'année suivante aux questions scientifiques de l'examen de la deuxième série, qui paraît semblable à celui que devait subir le bachelier ès sciences ? On donnait autrefois quatre heures au professeur de mathématiques en philosophie. On ne peut pas être moins généreux pour lui en rhétorique. En outre, le plan d'études du 28 janvier avait réduit à une heure et demie le temps destiné aux sciences. Il faudra donc demander les deux heures et demie supplémentaires aux professeurs de lettres, d'histoire et de langues vivantes. Les premiers céderont probablement une heure et demie; les deux derniers, une heure. Retranchons ce temps aux six heures qui restaient au maître de rhétorique. Il n'a donc plus que quatre heures et demie pour étudier et repasser les auteurs français, latins et grecs portés sur le plan d'études de cette année, soit une heure et demie pour chaque enseignement.

Supposons que ce programme demeure, comme par le passé, l'instrument de l'examen. Devineriez-vous le nombre de lignes grecques ou latines que ce malheureux professeur de rhétorique devra expliquer ou faire expliquer par heure

à ses élèves ? Vous savez en effet que, d'après le nouveau système, l'examineur interroge à sa guise sur tous les auteurs vus dans le dernier *cycle* des études littéraires. Eh bien ! tout compte fait, les candidats auront à répondre sur *cent vingt mille lignes de grec et de latin*. Or, comme il ne lui reste à peu près que neuf mois d'études — il faut bien en effet défalquer un mois pour tous les congés et vacances intermédiaires — pendant les 216 classes laissées au professeur, il devra voir *1 110 lignes par heure*.

Vous avez bien entendu : *onze cent dix lignes par heure*.

On me dira : Le programme du baccalauréat sera diminué.

— Quand même il devrait être réduit du quart, il serait encore cinq fois trop considérable.

On dira encore : Les élèves ne liront pas ces auteurs et se présenteront sans les préparer.

— Je le crois bien. Mais peut-on, sans les avoir étudiés, s'exposer à répondre sur tout Horace, sur tout Tacite, moins les *Mœurs des Germains*, sur onze chants d'Homère, cinq tragédies de Sophocle ou d'Euripide, huit discours de Démosthène, trois traités de Platon, sans compter l'*Anabase*, l'*Énéide* de Virgile, des extraits de Lucrèce, six discours, deux traités et des lettres choisies de Cicéron, sept livres de Tite-Live, tout Salluste, etc. ? C'est une chimère.

On me dira enfin : Qu'ils fassent de bonnes études.

— Il est trop tard pour le recommander, et trop difficile de le faire. Hélas ! les plans successifs et les encyclopédies du baccalauréat ont tellement abruti et émietté l'intelligence que les résultats sont vraiment déplorables. Nous le montrions dans nos articles précédents.

Eh bien ! c'est à ces élèves si faibles que vous allez demander d'expliquer 1 110 lignes grecques ou latines par heure ; à moins que vous ne préfériez supposer qu'ils les comprennent d'avance.

Risum teneatis, amici !

Et avec cela ils vont faire une rhétorique !

C'est un rêve.

Voilà pour la première innovation qui regarde cette classe. La substitution de la composition française au discours et à tout l'ensemble du système est donc une aggravation.

La seconde innovation, la réintégration de l'histoire naturelle, complique singulièrement l'examen intitulé : *Lettres, Philosophie*. S'il ne s'agissait que des futurs étudiants en droit, cette addition serait assez inoffensive. L'examen serait encore moins chargé que le précédent, puisqu'il ne renferme plus de mathématiques. Mais si ce diplôme ne doit point servir aux candidats militaires, ou s'il ne leur donne pas trente ou quarante points, ils se garderont bien d'y prétendre. Car l'histoire naturelle n'est exigée ni pour leurs carrières, ni pour le baccalauréat de la deuxième série ; et la philosophie ne compte que pour un huitième dans ces épreuves. A quoi bon, diront-ils, retarder d'un an nos travaux préparatoires à l'École polytechnique ou à Saint-Cyr ? Nous pourrions facilement dans l'année du baccalauréat-mathématiques étudier la philosophie qui nous suffit ; les sciences naturelles nous sont inutiles ; enfin, pourquoi revoir deux fois le cours d'histoire ? -- Ils iront donc directement dans la classe de mathématiques élémentaires, et sauteront à pieds joints sur la philosophie. Combien d'étudiants se passeront de cette noble science, le couronnement des classes ? Presque tous. Actuellement, le vent souffle à la caserne ; et nos jeunes gens ne tiennent pas à y entrer comme recrues. Ils préfèrent l'épée de l'officier à la baïonnette du soldat.

La philosophie, la seule étude un peu épargnée dans nos anciens programmes, va donc être comme l'appelle M. Fouillée, « une philosophie de manuel en vue d'une épreuve orale sans importance, et elle sera abandonnée par ceux qui en auraient le plus besoin, c'est-à-dire par les futurs hommes de science et les futurs médecins¹ ».

Voilà où nous en sommes, et voilà le progrès universitaire ! N'est-ce pas un véritable gâchis, et n'avais-je pas raison d'ajouter que la vingt-et-unième édition aggravait la vingtième ?

Ce qui est plus curieux, c'est que personne ne peut se montrer satisfait de ce système nouveau, ni le conseil supérieur, ni le ministre, ni l'Université, ni les écoles libres. Le conseil supérieur avait élaboré avec grand soin, pendant un

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août.

an, un plan d'études, encore bien imparfait, mais qui, grâce au thème latin en rhétorique, à l'addition du discours français, à la diminution des cours de sciences dans les classes supérieures conquerrait une vraie supériorité sur le système Ferry. Or, voici que la création de ce nouveau baccalauréat fait sombrer ces timides réformes, et oblige le conseil supérieur à refondre son jeune programme.

Le ministre avait conçu un système, très défectueux sans doute, mais où l'on apercevait le louable désir d'alléger le bagage de l'examen du second degré. Le voilà obligé de faire une transaction, de reprendre la composition française en rhétorique, l'histoire naturelle en philosophie, et de soumettre à une enquête son projet de baccalauréat-physique.

L'Université non plus n'a guère à s'applaudir de ces bouleversements perpétuels. Les partisans du système de 1880 déplorent la ruine d'un si bel ouvrage; les utilitaires obtiennent jusqu'ici fort peu; les classiques perdent les humanités et la philosophie; les professeurs de langue font des élégies allemandes et anglaises.

Enfin, vous avouerez, Monsieur le Supérieur, que les écoles libres n'ont pas davantage lieu d'être satisfaites, elles à qui l'on impose nécessairement toutes ces réformes dont elles n'ont que faire, elles qui se contentent de la sagesse des siècles, qui ne veulent pas innover sans fin pour ne pas être obligées de changer sans cesse, et qui ne demandent qu'une chose, la vraie liberté comme en Angleterre, en Amérique et en Belgique.

Pour vous, vous éprouvez actuellement une difficulté de plus. Je ne veux pas revenir sur le livret scolaire dont j'ai parlé dans mon dernier article, et dont la forme, déterminée par le décret du 8 août, est quelque peu singulière. On vous oblige en effet à faire donner par vos professeurs la note correspondante aux places de vos élèves. *Tot capita, tot sensus*. Je ne dis rien non plus de la petite humiliation dont on affranchit les proviseurs et principaux de l'Université, et que l'on vous inflige, en faisant contrôler votre signature par le maire, tandis que, chaque année, l'inspecteur vous visite et signe votre cahier, ce qui suffit bien. Tout cela n'est que peu de chose.

Mais ce qui est grave, à l'heure présente, c'est le silence de l'administration. L'état pénible créé par toutes ces innovations aventureuses se complique de l'incertitude où elle vous laisse jusqu'ici (7 septembre).

Vous allez avoir au début de l'année scolaire, dix catégories d'élèves pour vos trois premières classes :

1° Ceux qui, étant bacheliers ès lettres, veulent subir l'ancien examen du baccalauréat ès sciences, puisque les élèves peuvent le passer jusqu'en 1894. Pour ceux-là, point de philosophie ni d'histoire, comme dans le nouveau baccalauréat. Vous ne pouvez donc les mettre dans une classe commune aux nouveaux futurs bacheliers-mathématiques ;

2° Ceux qui, aspirent à ce diplôme ancien, sans être pourvus d'aucun certificat antérieur. Il leur faut des lettres, et ils ne peuvent par conséquent se mêler ni aux premiers ni aux seconds ;

3° Les nouveaux bacheliers de la seconde partie (seconde série) ;

4° Les bacheliers ès sciences, baccalauréat restreint, qui réclament moins de sciences mathématiques et plus de sciences appliquées, et forment aussi une classe à part.

Voilà pour votre dernière année d'études.

5° Les nouveaux bacheliers de la seconde partie (première série) ;

6° Les philosophes refusés qui peuvent opter entre ces deux examens, mais auxquels, pendant six semaines, vous devez donner des professeurs spéciaux pour repasser les travaux ébauchés l'année précédente ;

7° Ceux d'entre eux qui seront refusés en novembre, et auxquels vous devez donner des professeurs de mathématiques, s'ils veulent continuer l'ancien programme. Ils sont libres de le suivre l'an prochain et l'année suivante. (Art. 17.) Si vous les placez dans les cours des bacheliers (seconde série), ils n'auront pas assez de leçons philosophiques. Si vous les joignez aux étudiants de la première série, ils repasseront fort peu leurs mathématiques. Vous serez donc obligé de créer pour eux un cours spécial.

Voilà pour votre avant-dernière année.

8° Les rhétoriciens qui devront suivre le nouveau système ;

9° Les rhétoriciens refusés auxquels vous devrez donner des classes spéciales afin de revoir leurs cours pour novembre ;

10° Enfin ceux d'entre eux qui seront refusés pour la seconde fois, et seront obligés de reprendre le cours de mathématiques suivi par leurs jeunes condisciples, et de s'initier au nouvel examen des cent vingt mille lignes ; ce qui demandera un temps précieux et un professeur particulier.

Voilà vos dix catégories, qui, sans être aussi élevées que celles d'Aristote, sont plus embrouillées, en l'absence de tout programme nouveau du baccalauréat.

Et cependant, il faut que vous choisissiez vos professeurs, que vous achetiez vos livres, que vous répondiez aux parents, que vous classiez vos élèves.

Pour nous mieux rendre compte des embarras auxquels vous allez vous heurter, j'esquisse le dialogue qui ne manquera pas de se produire, si ce n'est déjà fait :

M. le Supérieur, M. Dumont, Louis son fils, un commis de librairie, un professeur.

(La scène se passe dans le parloir de M. le Supérieur.)

M. Dumont. — Monsieur le Supérieur, nous vous ramenons Louis. Vous savez qu'il a dix-sept ans, et qu'il a réussi à passer son examen de rhétorique. Il se destine à Saint-Cyr. Dans quelle classe allez-vous le placer ?

M. le Supérieur. — Vous connaissez les nouveaux programmes. Il n'a presque pas vu de mathématiques cette année ; il les a laissées de côté depuis Pâques à cause de ses travaux littéraires. Nous allons le mettre en philosophie.

M. Dumont. — En philosophie ! Mais à quoi bon ? On ne demande aux saint-cyriens que quelques notions de logique et de morale. Vous allez lui enseigner l'histoire naturelle, dont il n'a que faire pour sa carrière. Il verra deux fois l'histoire contemporaine. Tout cela est inutile ; nous sommes pressés.

M. le Supérieur. — En philosophie, nous espérons, comme par le passé, faire un cours de mathématiques.

M. Dumont. — Ces mathématiques ne seront pas du goût des étudiants en droit. Mais je n'ai pas à me mêler de vos affaires. Croyez-vous qu'avec des répétitions... ?

M. le Supérieur. — Des répétitions ! Mais il en faut trouver le temps ; et pouvez-vous supposer que pour revoir l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie élémentaire ; pour se préparer à étudier la géométrie descriptive, la mécanique, la trigonométrie, la cosmographie, etc.,

un élève qui a délaissé les sciences pendant six mois pourra passer son examen de mathématiques en un an ? C'est bien difficile.

M. Dumont. — Mais il n'a pas de temps non plus. Il a dix-sept ans. Il en aura dix-huit après son examen de philosophie, dix-neuf après celui de mathématiques. Un an pour se préparer à Saint-Cyr ! C'est trop peu !

Louis. — On dit, Monsieur le Supérieur, que le baccalauréat en philosophie donnera trente ou quarante points aux futurs saint-cyriens. S'il en était ainsi, il y aurait un avantage réel à suivre ce cours. La philosophie, dit-on, est une belle classe. En prenant des répétitions pendant mes vacances prochaines, je pourrais me préparer, l'année suivante, en même temps à Saint-Cyr et au baccalauréat-mathématiques.

M. le Supérieur. — A cause de votre âge avancé, ce serait peut-être le parti le plus raisonnable à suivre, si le bruit dont vous parlez était l'écho de la vérité. Actuellement nous ne savons rien à ce sujet.

M. Dumont. — Mais il nous faut prendre une résolution immédiate.

M. le Supérieur. — Attendez un peu. Peut-être serons-nous renseignés dans quelques jours.

M. Dumont. — Je n'en crois rien. Tout le monde est en vacances, à la classe. Il faut prendre un parti énergique. Je vais mettre Louis tout de suite dans un chauffoir...

M. le Supérieur. — Où il fera son éducation et sera un bon chrétien ?

M. Dumont. — Certainement. Nous lui donnons d'ailleurs de bons exemples. Mais enfin, il faut aller au plus pressé. Je vois que vous n'êtes pas organisé. Et nous devons avant tout nous occuper de sa carrière. Oui, je vais le mettre dans un chauffoir. Là du moins, il sera préparé en deux ans à l'école militaire.

M. le Supérieur. — Pas autant que vous le croyez. Ce travail surchauffé, en compagnie d'élèves souvent faibles et sans émulation, ne produit pas d'ordinaire les résultats heureux que vous en espérez. Il me paraît bien difficile de suppléer en un an à tant de lacunes. Vous voulez lui faire suivre une carrière... Eh bien ! permettez-moi de vous parler un langage que votre foi comprendra. Il y a une plus sainte, plus certaine et plus durable carrière à laquelle nous devons prétendre avant tout : c'est la carrière de l'éternité. Et je ne crois pas que les chauffoirs y aient jamais préparé. Au contraire.

M. Dumont. — Vous vous trompez ; il y a dans une maison que j'ai en vue un aumônier. Louis pourra, grâce à son concours, remplir ses devoirs de chrétien. Enfin, j'en parlerai à sa mère.

Je voulais en même temps vous présenter, Monsieur le Supérieur, notre jeune Henri, qui a fait sa seconde dans votre maison. Vous pourrez bien le préparer à son examen de rhétorique, celui-là ?

M. le Supérieur. — Très bien. Je vous demanderai seulement si sa santé est bonne. Il me semble qu'il a été malade pendant deux mois l'an dernier.

M. Dumont. — Il se porte mieux, bien qu'il soit encore un peu délicat. Mais pourquoi m'adressez-vous cette question ?

M. le Supérieur. — Il ne faut pas qu'il soit malade cette année-ci ; car il aura un examen formidable à préparer. Outre deux compositions d'admissibilité qu'il devra faire, il lui faudra répondre sur les mathématiques, l'histoire, la géographie, une langue moderne, et expliquer convenablement trois ou quatre passages pris dans cent vingt mille lignes de grec et de latin. Et vous comprenez que s'il est malade, adieu l'examen.

M. Dumont. — C'est effroyable ! Lui faire subir un pareil surmenage, ce serait exposer sa santé et peut-être sa vie ! Mieux vaut qu'il se passe de ce diplôme. Nous le mettrons dans le commerce. Adieu, Monsieur le Supérieur, merci de votre loyauté. Évidemment les nouvelles réformes ne sont guère favorables à l'éducation de nos enfants. Ce n'est pas votre faute. Merci.

(Il se retire. Un commis en librairie le remplace.)

Le Commis. — Monsieur le Supérieur, vous n'avez pas encore fait votre commande de livres, comme par le passé.

M. le Supérieur. — Nous attendons les dispositions ministérielles. Les livres seraient presque tous nouveaux, et il faut avoir le programme du baccalauréat pour vous les demander.

Le Commis. — Mais si vous différez, et que l'on s'adresse à nous de tous les côtés en même temps, nous ne pourrions y suffire.

M. le Supérieur. — Alors nous nous adresserons ailleurs.

(Il sort ; entre un professeur.)

Le Professeur. — Monsieur le Supérieur, vous m'avez promis une chaire de philosophie.

M. le Supérieur. — Je ne puis encore vous retenir. J'attends le programme. Peut-être n'aurons-nous point de philosophes cette année ; et quant à la logique, c'est trop peu de chose pour vous.

Le Professeur. — Alors vous me rendez ma liberté ; j'irai chercher ailleurs.

M. le Supérieur. — Attendez.

Le Professeur. — Je ne puis pas. Nous sommes au 15 septembre.

(Il sort.)

Est-ce exagéré ? Je ne le crois pas. Si je vous fais parler avec une loyauté un peu imprudente, Monsieur le Supérieur, c'est que la loyauté sied bien au caractère sacerdotal, et qu'il faut avant tout éclairer les parents, quand il s'agit de l'avenir de leurs enfants.

Quant au côté pratique, peut-être serait-il sage de maintenir vos anciennes classes de philosophie et de sciences, à peu près comme auparavant, et de faire rayonner le mieux possible vos dix catégories autour de ces deux centres bien déterminés. Mais vous ne pouvez actuellement faire que des projets jusqu'à l'apparition du programme.

Il faut avouer que cet état de choses est bien pénible, et que le ministre aurait pu en atténuer le fâcheux effet, s'il s'était éclairé de la discussion publique, ou, du moins, si l'on se hâtait d'appliquer les mesures prises dans son arrêté.

Faut-il vous décourager ? Je ne le crois pas. Lors de la fameuse bifurcation de 1852, qu'ont fait vos collèges ecclésiastiques et nos écoles libres ? Nous n'en avons tenu aucun compte ; et l'Université a fini par suivre notre exemple.

Lors de l'invention de l'enseignement spécial, nous nous sommes dispensés pour la plupart d'y avoir recours. Nos études classiques n'en ont été que plus recherchées. Et voici que de toutes parts, l'Université, à son tour, se désintéresse de ce pauvre enseignement spécial et le méprise. Quand parut le navire aux trois étages, l'enseignement aux trois cycles, nous avons suivi nos méthodes, et nous n'avons emprunté au plan de 1880, que ce qui était nécessaire pour le baccalauréat. Et l'Université semble renoncer maintenant à ce plan de conciliation qui ne donne satisfaction à personne.

Agissons de même cette fois-ci. Maintenons nos thèmes, nos vers latins, nos leçons, notre étude des grammaires, nos humanités, notre philosophie, nos traditions classiques, et nous serons probablement les seuls à faire de bonnes études et à mettre nos enfants en mesure de déchiffrer à livre ouvert ces auteurs grecs et latins qu'on nous impose.

Nous ferons malheureusement quelques dures concessions aux exigences des programmes. Il nous faudra introduire en troisième, en seconde et surtout en rhétorique, plus de sciences qu'auparavant. Ce sera regrettable, mais nécessaire.

Si, plus tard, on nous donne une vraie liberté, nous en userons pour reprendre plus sérieusement le cours de nos anciennes études qui restent toujours jeunes, parce que l'âme, la raison, le goût ne meurent pas et se vivifient à leur contact.

En attendant, nous prendrons patience, tâchant de faire de nos élèves de bons chrétiens, ce qui vaut encore mieux que d'en faire des bacheliers.

Veillez agréer, etc.

A. DE GABRIAC.

MÉLANGES

LE GÉNÉRAL DE SONIS¹

L'histoire militaire de la France vient de s'enrichir d'une belle figure, et son histoire littéraire d'un beau livre : *Le Général de Sonis*, par Mgr Baunard. Tout le monde voudra goûter ces pages émouvantes et fortifiantes ; c'est en même temps une joie, une leçon et une espérance. Nous ne raconterons donc pas ici les faits qui remplissent la vie de ce véritable homme de guerre et qui suffiraient à lui donner un intérêt hors ligne ; nous nous contenterons de reproduire quelques traits de cette chevaleresque physionomie.

1

Né sous le ciel étincelant des Antilles, Louis-Gaston de Sonis fut amené de bonne heure en France. Au collège, à Saint-Cyr, dans les garnisons de Castres, de Paris et de Limoges, l'officier distingué, l'homme aimable, l'ami fidèle et le chrétien fervent se dessinent déjà. Un premier séjour de quatre ans en Algérie, où il apprend parfaitement l'arabe, achève sa formation militaire et morale. La campagne d'Italie met en relief ses brillantes qualités et son courage. Pendant seize ans, sa vie s'écoule ensuite au Maroc, dans les résidences de Tenez, de Laghouat, de Saïda et d'Aumale, à la lisière du désert, dans des expéditions contre les Kabyles et des travaux assez difficiles pour absorber une activité peu commune, pas assez considérables pour retentir au loin et rendre célèbre le modeste héros qui s'y dévouait.

Lorsque éclata la guerre contre la Prusse, de Sonis connaissait exactement la situation militaire, et n'avait aucune des illusions

1. *Le Général de Sonis*, d'après ses papiers et sa correspondance, par Mgr Baunard, Recteur des Facultés catholiques de Lille. In-8 de xvi-556 pages. Paris, Poussielgue, 1890. Prix : 4 francs. (Cet article, préparé pour la livraison de juillet, a été retardé pour des causes indépendantes de notre volonté.)

qui égaraient tant de têtes ; il demanda néanmoins avec instance à faire la campagne. On vit alors quel homme l'Empire avait sacrifié à de mesquines préventions politiques.

Nommé général de cavalerie dès son arrivée à l'armée de la Loire, puis chargé du 17^e corps, il se trouva naturellement à la hauteur de sa nouvelle situation par ses connaissances, et très au dessus par son caractère et son patriotisme. Si nous avions eu beaucoup d'officiers de cette valeur, la fortune aurait pu changer de face !

On connaît les exploits de Brou, de Loigny et de Patay, la nuit passée dans la neige sur le champ de bataille et les glorieuses infirmités qui furent la suite de ce dévouement.

Après la paix, de Sonis, très apprécié pour sa capacité militaire, mais un peu suspect pour sa fidélité de royaliste et de chrétien, commande en chef à Rennes, à Saint-Servan et à Châteauroux. C'est de cette dernière résidence qu'il adresse sa démission au général de Galliflet, pour ne prendre aucune part à l'expulsion des religieux. Une pareille complicité lui paraissait lâche et sacrilège.

Un peu plus tard, il reprend du service comme inspecteur de cavalerie, à Limoges ; enfin, à Paris, comme membre de la commission des travaux et comme membre adjoint au comité de cavalerie. C'est là qu'il meurt, le 22 septembre 1887, brisé par de longues souffrances, par le deuil du comte de Chambord et par les soucis qu'inspire à sa noble pauvreté l'avenir d'une famille nombreuse ; mais l'âme transfigurée par la sainteté, et le front rayonnant d'espérance chrétienne. Ses restes furent ensevelis à Loigny. Mgr Freppel prononça l'oraison funèbre, et sur la tombe on grava ces deux mots, qui disent toute sa vie : *Miles Christi !*

II

Les dates honorables ne manquent pas dans la carrière de Sonis : El-Amiz, Solferino, Metlili, Ain-Madhi, Brou, Loigny et Patay en sont les points culminants. Mais ce qui le distingue, et ce que Mgr Baunard a parfaitement mis en lumière, c'est sa physionomie de soldat chrétien, de vrai chevalier, non pas égaré, mais très à l'aise en plein dix-neuvième siècle.

La bravoure sur le champ de bataille n'est pas rare ; de Sonis y joignait cette grâce noble et ce grand air qui font l'héroïsme

plus beau et dénoncent l'homme de race et de caractère. S'exposer à la mort sans hésiter, c'est beaucoup, certes ; c'est précisément ce qui donne au métier des armes son incomparable prestige. On a beau dire, un général sur son cheval de guerre fera toujours une autre figure qu'un avocat à la tribune ou un ingénieur dans son landau.

Mais il y a des vertus militaires aussi importantes et moins communes ; de Sonis les avait toutes. Passionné pour sa profession, il était infatigable au travail, d'un désintéressement scrupuleux et d'une droiture qui ne connut jamais le plus petit détour. Ce justicier savait être aimable. Il ne se préoccupa jamais d'être populaire, mais personne n'eut le commandement plus honnête. Dans ses inférieurs il respectait la dignité des âmes immortelles et le sang de Jésus-Christ qui les a payées. S'il demandait quelquefois beaucoup aux autres, il commençait par donner encore davantage lui-même. Tout en le redoutant un peu, on le vénérât et on l'aimait. Sans flatterie pour ses supérieurs, il était sans arrogance envers ses inférieurs, sachant à la fois très bien commander et parfaitement obéir. C'était l'homme du devoir et du sacrifice.

Ce soldat rigide avait un cœur délicat, très fidèle et très dévoué. Dans ses lettres à M. Louis de Sèze, à M. Lamy de la Chapelle, à dom Sarlat et à quelques autres, on admire toute la tendresse des longues et vieilles affections. C'est un ami qui s'épanche avec la distinction du gentilhomme, la simplicité du soldat et les élans du chrétien. Quand il s'agit de consoler, d'encourager ou de ramener, cette voix mâle prend sans effort des intonations douces, presque caressantes ; elle trouve des mots qu'on sent venir d'un cœur chaleureux, tout embaumé de Jésus-Christ. Non seulement les jeunes officiers que les mères lui recommandent et qu'il traite comme des fils, mais toute sa famille militaire éprouve la bonté forte de l'homme et le zèle discret mais actif de l'apôtre. Dans les hôpitaux le frère d'armes devient sœur de charité.

III

On a remarqué depuis longtemps que les soldats étaient volontiers des hommes d'intérieur et qu'ils apportaient même un peu de faiblesse à leur propre foyer. On devine quel père de famille

devait être de Sonis. L'amour et le respect faisaient de sa maison un sanctuaire intime et joyeux. Ce qu'il voyait, ce qu'il estimait, ce qu'il chérissait autour de lui, avec une intensité et une pureté inexprimables, c'était surtout les âmes des siens, ces chères âmes que Dieu lui avait confiées et qu'il voulait préserver, perfectionner et sauver. Le meilleur de sa sollicitude et de ses prières était pour elles. Il voulait avant tout leur laisser une éducation virile et chrétienne et l'amour de l'Église.

La séparation, la maladie ou la mort nous découvrent combien étaient forts ces nœuds formés en Dieu et pour Dieu, et aussi combien étaient magnanimes ces âmes dont le cœur de Sonis et le Cœur de Jésus étaient le foyer.

Mon cher Henri, priez pour moi et pour ma pauvre femme. Ma petite Marthe-Carmel est morte le 15, à trois heures du soir, étouffée par une angine couennense. La pauvre enfant, qui était la perle de ma famille, nous disait : « Je veux partir pour le ciel ! » Elle est morte en prononçant le nom de sa mère et en levant les yeux vers le crucifix qui était placé sur son lit. Qu'est-ce que ce pauvre monde ? Le calice est bien amer, mais il faut le boire sans plainte, et bénir la main qui nous frappe.

Un mois après il remercie Dieu de tempérer cette douleur par des joies qui vont se perdre dans le ciel ; « car c'est là que mon enfant, nageant dans un bonheur que le monde ne saurait mesurer, forme une des perles de cette couronne qui ceint la tête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Aussi est-ce là que vont aboutir toutes mes pensées. Si nos larmes tombent sur la terre, nos yeux se relèvent avec nos cœurs : *Sursum corda !* »

Le seul regret de l'époux et du père, en commençant une campagne et en s'exposant à la mort, était de laisser tant de chères existences sans ressources et encore mal préparées pour les batailles de la vie ; mais il s'en remettait à la Providence. L'idée que ces mains divinement paternelles pouvaient l'abandonner n'effleura jamais son humble et ardente foi.

Les tentations pourtant ne lui furent pas ménagées. Lui, dont le rêve eût été de vivre paisiblement dans quelque solitude, entre sa noble et digne femme et ses bien-aimés enfants, fut condamné toute sa vie à de lointaines et longues absences, à des changements ruineux et sans fin. C'était une blessure plus saignante et plus

douloureuse que celle de Loigny, mais il la portait vaillamment comme l'autre, en louant Dieu.

Les trésors amassés dans cette âme par la méditation et le recueillement débordaient dans sa correspondance et sa conversation. Ses lettres à ses deux sœurs carmélites, à la Mère Fournier sa cousine, à son frère Théobald et à quelques amis, sont admirables par l'élévation des conseils et le charme du style. Les longues et nombreuses citations jetées à travers le livre de Mgr Bannard sont comme des pierreries sur un riche tissu. L'enjouement y a sa place, mais assaisonné d'aimable gravité, comme on peut l'attendre d'un homme qui porte toujours Dieu dans son cœur et qui médite chaque matin, devant le crucifix, sur le sérieux de la destinée humaine. Quoi de plus cordial que cette lettre à la jeune femme de son cher Théobald ?

C'est ici, ma sœur, d'un bivouac du sud de l'Afrique, que j'apprends votre union avec mon frère. Vous dire combien moi et les miens sommes heureux de tout ce que vous apportez à ce cher frère, de tout ce que je sais des grâces de votre esprit et de celles que Dieu a répandues sur votre personne, ne me semble pas digne de vous. Vous me permettez donc de m'unir simplement à vous dans une commune prière à Celui qui aujourd'hui vous a rendue ma sœur, et de le remercier ensemble d'avoir, par une providence dont je compte tous les jours les bienfaits, uni deux âmes si bien faites pour se comprendre et s'aimer. Je vous remercie d'avance, ma sœur, du bonheur que vous apporterez à mon frère. Vous dire qu'il est la moitié de moi-même ne vous surprendra pas. Il vous dira que nous n'eûmes jamais qu'un seul cœur à nous deux ; mais, dans ce cœur, c'est la place de Dieu que je recommande à votre foi ; c'est elle qui est l'objet de ma sollicitude pour mon bien-aimé Théobald. Adieu, ma sœur ; ma situation de soldat en campagne trouvera grâce auprès de vous pour ces quelques lignes, écrites sous la tente, entre un débotté et un pied à l'étrier. Avant de vous quitter et avant de vous connaître, permettez au chrétien de se recommander à vos prières, lui et les siens.

IV

Dans le général de Sonis, le gentilhomme, le soldat, le père, l'époux et l'ami étaient dominés et transfigurés par le chrétien. Il ne fut pas seulement un loyal camarade, un serviteur passionné de la France, un sujet fidèle, un esprit chevaleresque prêt à tout immoler au devoir et à l'honneur, comptant pour rien la fortune, la gloire et la vie ; il fut un *saint*, dans la surnaturelle et complète

signification de ce mot. Au milieu des camps, il vivait continuellement en la présence de Dieu ; il avoua lui-même qu'il ne croyait pas l'avoir perdue un seul moment pendant la terrible journée de Solférino. Qu'on juge par ce trait de sa vie habituelle.

Dans nos reconnaissances, écrit-il d'Italie à M. Dhéralde, en traversant des bourgades ou des villages, tout à coup nous apercevons un clocher : le Maître est là ; à terre ! nous descendons tous les deux de cheval (il était alors avec un ami, le capitaine Robert), nous entrons dans l'église, nous prions un prêtre de nous donner la sainte communion. C'est fait ! Nous repartons aussitôt : le temps n'est pas à nous. Nous faisons notre action de grâces à cheval et en courant...

N'est-ce pas admirable de grandeur et de simplicité chrétienne et guerrière ?

De Sonis avait une âme d'artiste et goûtait vivement les grands spectacles de la nature ; mais, à travers et au delà, il voyait et il voulait faire voir la puissance et la bonté du Créateur. En jouissant avec ses enfants des vastes horizons, des nuits splendides et des paysages lumineux de l'Algérie, il s'efforçait d'attacher pour l'avenir une pensée surnaturelle à la vue de ces merveilles.

« Notre bien-aimé père, raconte l'aînée de ses filles, se servait de tous les moyens pour nous élever à Dieu. Dans le cours de nos voyages en Afrique, comme on était obligé de se mettre en route de très bonne heure, avant le jour, à cause soit de la chaleur, soit de la longueur du chemin, mon père me prenait dehors avec lui. Là, pendant qu'on équipait les chevaux, il me montrait ce beau ciel semé d'astres, me nommait les étoiles et les constellations, et me faisait admirer les grandeurs de Dieu dans celles de ses ouvrages. » Importante leçon pour ceux qui ont charge de jeunes âmes !

S'il tenait à exceller dans sa profession, par ses connaissances techniques et la distinction de sa tenue, ce n'était pas uniquement par bon goût et passion naturelle, mais par un sentiment supérieur de religion : le soldat et l'officier chrétiens doivent être irréprochables, pour faire honneur à leur foi. Il prêchait d'exemple. Très bel homme et cavalier accompli, on le voyait, « monté sur un cheval arabe indompté, franchir les barrières, les rochers, les précipices, et ne descendre de sa monture que quand la pauvre bête haletante, ruisselante, semblait demander grâce pour son dompteur. Les Arabes, si bons cavaliers cependant, tom-

baient en admiration devant lui ». Presque jusqu'à sa mort, le glorieux amputé étonnera tout le monde par cette prodigieuse dextérité. Mais s'il recommandait à ses amis ces façons correctes, aimables et distinguées, il faisait peu de cas de la coquetterie mondaine et des succès de boulevard.

Ce qu'il voulait avant tout dans le soldat, c'était une âme guerrière, et dans un peuple, des vertus chrétiennes. Son patriotisme, comme celui de l'amiral Courbet, s'épouvantait et s'indignait de voir détruire systématiquement tout cela. Il flétrissait les coupables avec l'énergie et avec les mots du célèbre marin :

On croit toujours que nous sommes au bout des vilénies et des infamies de ces gens-là, mais chaque jour nous révèle une turpitude nouvelle dont on les eût crus incapables. Il faudra boire le calice jusqu'à la lie ; et, avant d'arriver au fond de la coupe, Dieu sait tout ce qu'il nous faudra avaler ! Mais *Sursum corda* ! Ils ne nous priveront pas des joies de la prière, du calme de la conscience, du bonheur de contempler un ciel pur, séjour des bienheureux, des anges et de l'adorable Trinité. Grâce à Dieu ! plus ils nous maltraiteront, plus nous irons chercher ce qu'il faut pour porter avec joie nos peines, et nous trouverons toujours dans la sainte Eucharistie le remède à tous les maux, fussent-ils plus grands que ceux que nous subissons et ceux qu'ils nous réservent.

V

Le général de Sonis était familiarisé avec les exercices, les épreuves, les sacrifices et les joies de la plus haute piété. Il connut toute l'âpreté de la lutte contre soi-même, et « l'épée qu'il portait à son côté ne fut pas toujours la plus lourde ». Il y avait un moine dans ce colonel de spahis. La prière, l'oraison, la confession, la communion fréquente, les retraites, le jeûne, les macérations, le chapelet, l'office de la sainte Vierge, les visites au Saint Sacrement, les pieuses lectures, les pratiques de dévotion au Sacré Cœur, à saint Joseph et aux anges, la visite des pauvres, des malades et des blessés, en un mot, toutes les œuvres de la charité et toutes les formes de l'apostolat qui pouvaient se concilier avec sa profession, entraient dans sa journée. Jeune encore, il avait fait à Notre-Seigneur la promesse héroïque « de ne rien lui refuser », et il a tenu cette parole avec l'inexorable loyauté qui était la règle de sa vie.

En retour, Dieu « multipliait le temps » pour son serviteur.

S'il l'éprouvait vigoureusement, ainsi qu'il en use avec les généreux et les forts, il venait à son aide au moment décisif, et quelquefois par des voies merveilleuses. Il veillait en père sur ce fils dont la religion consistait « à se travailler soi-même et à se dévouer aux autres ». Il versait d'ineffables consolations dans ce cœur intrépide qui avait banni tout respect humain, renoncé à toute gloire et à toute richesse pour se plonger dans les chastes austérités du sacrifice.

La vie pour de Sonis fut vraiment semée de croix : une plaie cicatrisée, une autre le frappait, plus cuisante et plus intime, jusqu'à la dernière heure ; mais il était content, pourvu que Dieu fût servi. C'est un des plus admirables triomphes de l'âme sur le corps et de la grâce sur la nature qu'il ait été donné de contempler en ce siècle.

Pratiquant tout ce qu'il conseillait, sans tenir compte du plaisir ou de la douleur, il ne fit rien à demi ; « cette lâcheté » lui paraissait indigne d'un grand cœur. Il se condamnait à tout ; c'était à Dieu de lui faire grâce.

Plus haut que son entourage et que son temps, il manqua volontairement sa fortune, mais il garda sa conscience et sa fidélité. La peur de se compromettre, le fléau de cette triste époque, lui fut inconnue. « Je mets toujours le cap de mon navire vers le bon Dieu. Quels que soient les vents qui soufflent, qu'ils soient favorables ou contraires, je maintiens ma direction, car, après tout, c'est à ce port-là que je veux aborder. »

Et maintenant l'on s'étonnera moins en entendant ce général de cavalerie renommé pour son équité, sa bravoure et son désintéressement, parler dans sa haute pureté la langue des ascètes et des saints. Il est aussi à l'aise sur ce terrain qu'à la tête de ses spahis et sur son cheval de sang arabe. Donnons-nous la joie de lire une de ces pages où sa piété s'épanouit en hymne jailli des profondeurs de l'âme. C'est tout le secret d'une vie.

Mon Dieu, me voici devant vous, pauvre, petit, dénué de tout. Je ne suis rien, je n'ai rien, je ne puis rien ; je suis là à vos pieds, plongé dans mon néant. Je voudrais avoir quelque chose à vous offrir, mais je ne suis que misère. Vous, vous êtes mon tout, vous êtes ma richesse !

Mon Dieu, je vous remercie d'avoir voulu que je ne fusse rien devant vous. J'aime mon humiliation, mon néant. Je vous remercie d'avoir éloigné de mon esprit quelques satisfactions d'amour-propre, quelques consolations du cœur. Je vous remercie des déceptions, des inquiétudes,

des humiliations. Je reconnais que j'en avais besoin, et que ces biens auraient pu me retenir loin de vous.

O mon Dieu ! soyez béni quand vous m'éprouvez. J'aime à être brisé, consumé, détruit par vous. Anéantissez-moi de plus en plus. Que je sois à l'édifice, non comme la pierre travaillée et polie par la main de l'ouvrier, mais comme le grain de sable obscur, dérobé à la poussière du chemin.

Mon Dieu, je vous remercie de m'avoir laissé entrevoir la douceur de vos consolations ; je vous remercie de m'en avoir privé. Tout ce que vous faites est juste et bon. Je vous bénis dans mon indigence ; je ne regrette rien, sinon de ne vous avoir pas assez aimé.

Je ne désire rien, sinon que votre volonté soit faite. Vous êtes mon maître, et je suis votre propriété. Tournez et retournez-moi ; détruisez et travaillez-moi. Je veux être réduit à rien pour l'amour de vous. O Jésus ! que votre main est bonne, même au plus fort de l'épreuve ! Que je sois crucifié, mais crucifié par vous !

Cette fois encore, Dieu s'est montré magnifique. Au soldat, au père et au chrétien qui s'humiliait et s'immolait, ne voulant que le service et l'honneur du Maître, il a donné la gloire de la terre et les joies du ciel. Tandis que les noms de ses compagnons d'armes, longtemps plus célébrés que le sien, s'effacent peu à peu dans l'oubli ou le mépris, le nom du général de Sonis brille d'un éclat de jour en jour plus lumineux et plus universel, enveloppant toute sa race dans sa fière et pure splendeur, et forçant tout ce qui est susceptible de comprendre le devoir, l'honneur et la sainteté, de s'incliner devant lui.

Il ne nous appartient pas de féliciter Mgr Baurard du beau présent qu'il fait à l'armée et à la France, et auquel l'opportunité donne un nouveau prix. Le public l'a déjà fait par son chaleureux accueil. Qu'il nous permette seulement de citer quelques lignes de la préface qui annonce *le Général de Sonis* :

Encore une fois, qu'il paraisse et qu'il poursuive après sa mort le bien qu'il n'a cessé de faire durant sa vie ! Je n'ai jamais eu tant l'espoir qu'il en sera ainsi, car je n'ai jamais rien écrit qui fût plus propre à relever les âmes que cette histoire. Qu'ils daignent donc aujourd'hui lui ouvrir leurs rangs, ceux dont j'ai précédemment raconté les vertus. Saint Ambroise, saint Jean, Mère Barat, Mère Duchesne, Armand de Melun, cardinal Pie, reconnaissez en lui un de vos meilleurs frères en amour de Dieu et de l'Église, et introduisez-le auprès de ceux qui veulent aimer Jésus-Christ comme vous et comme lui.

Nous espérons bien que cette prière et ce vœu seront abondam-

ment exaucés. Raconter de telles vies avec tant de cœur, de talent et de zèle apostolique, c'est semer l'héroïsme. Le prêtre à qui Notre-Seigneur a confié cette grande et belle tâche, et qui s'en est vaillamment acquitté jusqu'au bout, mérite à son tour le glorieux nom de soldat du Christ. Sa plume vaut une épée. Les hommes, dans leur admiration reconnaissante, et Dieu, dans son infailible justice, associeront le biographe et le héros.

ÉT. CORNUT.

CHOSSES D'ALSACE

I

Qu'advierait-il demain, si l'oiseau rapace qui figure dans les armoiries de Prusse (aigle, vautour ou pie, on ne sait trop) démentait pour une fois son instinct et permettait à l'Alsace-Lorraine de disposer d'elle-même par un vote *libre*?

Le pays annexé compte environ 1 200 000 catholiques et 300 000 protestants, dont 125 000 Allemands immigrés. Ne parlons pas de quelques milliers de Juifs : ceux-là ne sont pas plus pour la France que pour l'Allemagne — ils sont pour leurs écus. Cela posé, je crois qu'en dehors des Allemands immigrés une option libre donnerait actuellement à la Prusse *deux mille* voix protestantes et peut-être *trois cents* voix catholiques. Encore ne voudrais-je garantir que le vote d'un certain nombre de prédicants et autres fonctionnaires besogneux, trembleurs ou compromis. Nul Alsacien-Lorrain connaissant son pays ne démentira la vraisemblance de ce calcul.

Les proportions changeraient un peu, si l'Alsace-Lorraine avait à choisir, non plus entre la France et la Prusse, mais entre la France et la neutralité indépendante. Le premier mouvement, celui du cœur, serait pour le retour immédiat à l'ancienne patrie, toujours ardemment aimée. Les protestants n'auraient aucun motif d'y résister et se jetteraient en masse, avec enthousiasme, dans les bras des Freycinet et des Constans, leurs coreligionnaires ou leurs amis. Les catholiques réfléchiraient. Voyant chez nous la franc-maçonnerie au pouvoir, la liberté des consciences outrageusement opprimée, le titre même de catholique devenu un crime, ils se demanderaient si la France républicaine et persécutée

trice vaut encore leur suffrage, et sans doute beaucoup d'entre eux, tout en gardant au fond de leur âme l'espoir d'un autre avenir, pencheraient pour la neutralisation. Nos gouvernants actuels n'auraient pas le droit de s'en plaindre : leur politique antichrétienne et antifrançaise mérite ce châtement. Peut-être cependant, au moment décisif, ces hommes de génie s'apercevraient-ils que la puissante tribu des gendres et des neveux de la feuë dame Kestner ne représente pas la vraie Alsace-Lorraine, et, se rappelant à propos que « l'antieléréalisme n'est pas un article d'exportation, » peut-être auraient-ils assez de sens politique pour faire des promesses de paix religieuse à ce peuple qui s'obstine à voir dans ses prêtres les meilleurs défenseurs de ses intérêts de toute nature. Resterait à savoir quelle créance trouveraient ces promesses forcées : on a trop vu ce que deviennent, aux mains de leurs pareils, les lois de garantie et les concordats.

Mais d'où vient qu'après vingt ans d'annexion, la Prusse récolte encore si peu de sympathie dans le *pays d'empire* ?

C'est qu'elle n'a jamais compris l'Alsace-Lorraine. Dans ces vingt ans, le pays annexé a été gouverné une seule fois par un homme vraiment habile : le maréchal de Manteuffel. Quoique protestant convaincu et Prussien dans l'âme, il témoignait pour la religion catholique, pour le clergé, pour la conscience individuelle, le plus courtois respect ; il visitait nos églises, prenait intérêt à nos œuvres ; il cherchait de bonne foi, semblait-il, la conciliation religieuse. Un jour, quelqu'un osa lui dire que le plus sûr moyen d'assurer en Alsace-Lorraine la bonne éducation secondaire serait le rappel des Jésuites : « Vous avez raison peut-être, » fut d'abord sa réponse. « Mais, ajouta-t-il avec une amertume où perçait le regret, ce n'est pas faisable : pour les Jésuites nous ne serons jamais que des hérétiques. » Aujourd'hui que le *culturkampf* est jugé et condamné, le maréchal serait, croyons-nous, plus accommodant. Sur le terrain politique, tout en affirmant le droit de la conquête et l'intention arrêtée de germaniser le pays, il trouvait naturel qu'on ne pût se séparer, sans déchirement douloureux, d'une grande nation comme la France : il le disait tout haut, sans embarras, et ajoutait qu'il espérait du temps et des bons procédés la guérison de la blessure. Si la Prusse avait persévéré dans cette politique d'apaisement progressif ; si elle avait su ménager le sentiment religieux et patrio-

tique de ses vains ; si elle avait eu, je ne dis pas assez de générosité, mais simplement assez de confiance en elle-même pour leur laisser une mesure convenable de liberté, elle aurait pu, grâce au triste spectacle que donne chez nous le gouvernement républicain athée, diminuer peu à peu l'aversion qu'elle inspire encore.

Les Bourbons, devenus seigneurs de l'Alsace, n'ont pas cherché par la violence à étouffer les sympathies que la province gardait à ses anciens maîtres, les Habsbourg : ils ont travaillé loyalement au bonheur du pays et combattu ses regrets par des bienfaits. Ils ont traité ce dernier venu dans leur grande famille comme un enfant préféré, et l'enfant, qui a le cœur bon, s'est montré reconnaissant. Les Othon d'Allemagne avaient agi de même, plusieurs siècles auparavant, à l'égard de la Lorraine : ils lui laissèrent ses coutumes, ses droits, sa langue, et n'eurent point à s'en repentir.

Les Hohenzollern goûtent peu ces procédés : leur génie les porte à faire montre de force. Depuis Frédéric-Guillaume I^{er}, surnommé le *roi caporal*, on dirait qu'ils sont tous nés caporaux. Durant la guerre de 1870, il m'arriva de traverser une place où un détachement prussien faisait divers exercices : celui du moment consistait à exécuter un tour complet sur le talon. Or, un pauvre soldat, quelque peu gêné par son embonpoint, eut le malheur, en opérant sa pirouette, d'arriver d'une seconde en retard sur ses voisins. Aussitôt le sergent se précipite et, avec la poignée massive de son sabre, lui assène dans le creux du dos un coup terrible, accompagné d'un de ces cris sauvages dont les gosières d'outre-Rhin ont le secret. Le soldat fit une grimace atroce et pâlit, mais ne bougea point. A deux pas de là, un jeune sous-lieutenant, à la taille pincée, le binocle sur le nez, le cigare au bec, se promenait de long en large et ne daigna même pas tourner la tête. Le sergent usait de son droit, paraît-il, et ne faisait d'ailleurs qu'imiter ses supérieurs. Dans cette même ville d'Amiens, peu auparavant, un officier allemand et un soldat s'étaient rencontrés au coin d'une rue. Par suite du mouvement instinctif qu'ils firent tous deux pour ne pas se heurter, l'officier glissa et faillit tomber ; furieux et perdant tout respect de lui-même, il accabla le soldat consterné d'une grêle de soufflets et de coups de poing, terminée par un maître coup de pied.

Si tel est l'idéal prussien du commandement, il ne faut pas s'étonner que le résultat ne se traduise point en un vif amour des subordonnés pour les chefs ni pour l'autorité qu'ils représentent, et si la Prusse entend appliquer ce système à ses nouveaux sujets, elle peut longtemps encore attendre leur affection. Cent cinquante ans de militarisme ont pu plier les *Vieux-Prussiens* à l'obéissance passive : les Alsaciens-Lorrains sont habitués, depuis plus de deux siècles, à un régime plus conforme à la dignité humaine. En faisant de leur malheureux pays une sorte de prison, où l'on ne pénètre, d'où l'on ne sort qu'avec mille difficultés, où la contrainte s'exerce jusque sur les devoirs de famille, sur l'avenir des enfants, sur la langue même, la Prusse se met à la remorque de nos radicaux, qui, pouvant essayer de gagner des sympathies à la République par la pratique loyale de la liberté, aiment mieux la rendre odieuse par l'abus de la force brutale. Cela ne semble ni fier ni habile.

Cela n'est pas fier, parce que c'est un aveu d'impuissance morale. Cela n'est pas habile, parce que c'est un jeu périlleux. La force peut faire des esclaves ; elle a rarement fait un peuple soumis, plus rarement encore un peuple fidèle. Qu'on me permette de citer encore un trait, dont je fus naguère le témoin à Strasbourg. Une dizaine de jeunes Alsaciens, qui venaient d'achever leur service militaire, rentraient dans leurs foyers, sous la conduite d'un sous-officier allemand. A la descente du train, l'un d'entre eux, exaspéré sans doute par le souvenir des ennuis passés et se croyant déjà libre, marcha droit au sergent et le souffleta du plat et du revers. Pendant que les camarades s'interposaient, les gendarmes accoururent ; le jeune soldat dut payer cher le plaisir de s'être vengé. Il avait fait un acte de folie. Mais cette sorte de folie devient parfois contagieuse : si, un beau jour, dans certaines circonstances qui n'ont rien d'impossible, elle s'étendait à toute l'Alsace-Lorraine, il ne resterait plus à la Prusse que de la mettre à feu et à sang. Et après ?

Le régime exceptionnel qui pèse encore sur ces pays remonte, aussi bien que le *culturkampf*, au chancelier de fer, actuellement disgracié. Le jeune empereur a-t-il sur ce point, comme sur d'autres, les idées larges qu'on lui prête ? L'avenir le dira.

II

Ces réflexions me viennent à propos d'un livre intitulé *l'Alsace à travers les âges*¹. Il a pour but de « prouver par les faits naturels et historiques que le Rhin, lui seul, doit et peut servir de frontière entre la France et l'Allemagne ». Je ne voudrais pas causer de peine à l'auteur, M. R. Kappelin. Malgré les imperfections d'une œuvre qui dénote le vieux professeur de sciences plutôt que l'historien, malgré les préventions démocratiques et protestantes au travers desquelles il juge l'Alsace, on est ému de voir cet octogénaire, jadis *médaille pour dévouement*, qui, à défaut de coups d'épée, consacre les dernières vigueurs de sa plume à la défense de sa patrie malheureuse. L'intention est digne d'éloge.

Mais, si l'ouvrage en question trouve la route de Berlin, il fera simplement sourire nos vainqueurs : l'argument des *frontières naturelles* n'est pas pour les embarrasser. Vous leur reprochez d'avoir pris les deux rives du Rhin ? On vous répondra que les fleuves, bien loin d'être des démarcations naturelles entre peuples rivaux, sont destinés par la Providence à faciliter les relations sociales ; ils comptent, au même titre que les routes et les chemins de fer, parmi les grandes voies de communication d'un pays (notre Pascal n'appelle-t-il pas les rivières *des chemins qui marchent* ?) et, par suite, il est naturel que les deux rives appartiennent au même peuple. « D'ailleurs, les cours d'eau n'offrent plus à l'art militaire d'aujourd'hui les obstacles d'autrefois ; ils en présentent bien moins que les montagnes.

— Je vous attendais là, viendra dire un Lorrain. Vous n'avez pas respecté la barrière des Vosges ; vous les avez franchies comme un simple ruisseau pour aller saisir le pays messin.

— Avec raison. Des montagnes si peu élevées et percées de si belles routes ne sauraient passer pour une frontière naturelle. Au surplus, les frontières *historiques* ont droit de priorité sur les autres : la Lorraine tout entière a jadis appartenu à l'Allemagne, et nous avons fait preuve de générosité en vous laissant une bonne partie de *notre* ancien duché. Nos revendications auraient pu être poussées plus loin, car nous sommes les héritiers de Charlemagne.

1. Un vol. in-12. Paris, Fischbacher, 1890.

— N'insistez pas sur les droits héréditaires du nouvel empire allemand : ils demeurent sujets à discussion. Mais pourquoi, en remontant le cours des changements historiques, vous arrêtez-vous à Charlemagne ? Il n'était lui-même que l'héritier de Clovis. Or, c'est de Clovis que date la *France*, et celle-ci comprenait alors toute la Gaule romaine, c'est-à-dire tous ces peuples de même origine, de même croyance, de même caractère, qui habitaient depuis l'Atlantique et les Pyrénées jusqu'aux Alpes et au Rhin. Voilà les véritables frontières historiques de notre pays. Qu'auriez-vous à dire, si, quelque jour, la France revendiquait, en tout ou en partie, cet incontestable héritage de son premier roi ?

— Rien, si ce n'est que, de la revendication à la conquête définitive, il y a loin ; Napoléon I^{er} n'y a pas réussi. D'ailleurs, à dire vrai, nous vous savons entreprenants, et c'est pour modérer vos convoitises qu'il nous a paru nécessaire de reprendre Strasbourg et Metz, dont les canons vous tiendront longtemps à distance respectueuse du *Rhin allemand*. Après tout, nous ne faisons qu'user préventivement du droit de légitime défense. »

Ni l'ouvrage de M. Kappelin ni aucun autre ne modifieront ces idées. C'est peine perdue de vouloir prendre les Allemands en défaut d'une théorie justificative sur n'importe lequel de leurs intérêts du moment. Peine doublement perdue, de se laisser aller contre eux à des colères qui, loin de porter remède aux souffrances des vaincus, seraient de nature à les aggraver. Les grandes douleurs ne sont pas si tapageuses. Avec le patriotique auteur de *la France juive*, j'admire et j'aime l'Alsace « qui se recueille et prie » chez elle : je ne puis aimer celle qui, à Paris ou ailleurs, « bat la caisse avec son deuil ». L'Alsace n'a pas besoin de nous crier qu'elle souffre ; nous la regardons, et nous nous souvenons. Quand même sa bouche serait bâillonnée, un battement de son cœur suffirait pour dire au nôtre ce qu'elle ressent et ce qu'elle attend.

A ce point de vue de la discrétion et du tact, comme sous plusieurs autres rapports, *l'Alsace à travers les âges* est inférieure au *Vieux Strasbourg* de M. l'abbé Schickelé. Connu depuis longtemps par divers travaux d'histoire locale qui lui ont valu les palmes d'officier d'Académie, le respecté curé de Sainte-Madeleine a su trouver le loisir d'étudier en détail les origines et le

développement de l'antique cité jusqu'à la Réforme. Il a donné le résultat de ses savantes recherches dans huit conférences, prononcées devant le cercle catholique de Strasbourg et récemment publiées en volume¹. La nature spéciale de l'auditoire explique non seulement les allusions et les demi-mots dont l'orateur parseme le tissu de son récit, mais encore le ton de cordiale familiarité qu'il prend, ces bonnes malices qu'il décoche par-dessus la tête de ses auditeurs, ces expressions de terroir intraduisibles, pareilles au parfum pénétrant que la brise vous apporte d'une houblonnière lointaine, quand vous passez dans les plaines de basse Alsace. C'est dire que, pour goûter tous les agréments de ce livre, on voudrait être Strasbourgeois.

Mais, à part certains détails purement locaux, l'étude de M. Schickelé est d'un intérêt sérieux pour tous les amis de l'histoire. Les Français pourront se plaisir davantage aux deux premières conférences : l'auteur y traite, avec une exactitude calme qui n'exclut pas la chaleur, des deux périodes où Strasbourg et l'Alsace appartenaient encore à la mère-patrie gauloise et franque. Les Allemands trouveront plus de charme à la période germanique, à laquelle revient naturellement la grosse part du livre. Les uns et les autres suivront avec plaisir la formation progressive de l'illustre cité qu'Érasme appelait une *république idéale* : sa naissance et ses premiers pas sous la tutelle des évêques, ses luttes à l'extérieur et à l'intérieur, son émancipation pacifique et sa constitution définitive, ses gloires et ses malheurs (3^e, 4^e et 5^e conférences). Ils se reposeront volontiers sur les épisodes qui varient l'uniformité de l'histoire : la construction de cette cathédrale toujours unique, l'influence des corporations chrétiennes, l'invention de l'imprimerie, l'exécution du sire de Hagenbach, la fête du *serment*, l'entrée d'un prince-évêque, la visite d'un empereur, une foule d'autres récits habilement encadrés dans la narration principale.

Les trois dernières conférences s'adressent plus directement à des chrétiens : le savant, plus qu'ailleurs, y donne la main au prêtre. Le savant recueille avec soin tout ce qui fait mieux connaître l'Église de Strasbourg, ses évêques, ses chapitres, ses paroisses, ses fondations pieuses ; le prêtre est attentif, chaque fois

1. Un vol. gr. in-8. Strasbourg, Le Roux ; et Paris, Retaux-Bray. 1890.

que l'occasion s'en présente, à venger d'un mot énergique la religion et la vérité contre les calomnies courantes de l'impiété ou de l'erreur, à exalter le bienfait et l'honneur de la seule vraie foi, à regretter les tristes conséquences de la désunion et du schisme. Je ne lui reprocherai pas d'avoir, par un sentiment de réserve que les circonstances justifiaient, glissé rapidement sur les faiblesses de certains prélats dans les jours de troubles civils et religieux. Une seule fois, à propos de l'évêque Burchard (1141-1162), l'autorité du gallican Grandidier l'entraîne à un éloge auquel nous ne pouvons souscrire : un prélat « mort dans le schisme » ne doit pas être loué « de sa piété et de son zèle pour la religion », et nous n'oserions pas dire de lui, malgré ses fondations pieuses, qu'il « laissa une mémoire bénie ». La vérité catholique est une et n'admet point de compromis sur la question d'obéissance à l'Église : le chanoine Grandidier l'oublie quelquefois ¹.

En résumé, l'ouvrage de M. l'abbé Schickelé fait grand honneur au clergé d'Alsace et donne rang à son auteur parmi les savants prêtres dont le diocèse de Strasbourg est justement fier. Ils forment une phalange assez nombreuse, toujours active, surtout dans le champ de l'histoire. Pour ne citer que les plus vénérables, l'érudition doit beaucoup aux travaux de M. Mury sur l'histoire de France, de M. Straub sur l'Archéologie, de M. Hanauer sur la Société du moyen âge, de M. Dacheux sur les Origines de la Réforme, de M. Gyss sur la ville d'Obernai et le mont Sainte-Odile. A la suite de ces *chercheurs* prennent place des *vulgarisateurs* comme M. Winterer, qui se délasse des fatigues du saint ministère et de la vie politique par de solides et pieuses notices ². Il faudrait nommer aussi tous les écrivains de mérite qui, dans diverses Revues, traitent les questions du passé avec les questions du jour. On peut souhaiter, croyons-nous, que cette activité trouve beaucoup d'imitateurs en certains diocèses de France, où les soucis du ministère laissent aux prêtres bien plus de loisirs que dans le catholique pays d'Alsace.

1. L'auteur a cru aussi devoir suivre Grandidier et son prédécesseur Schepflin pour certains points secondaires de notre histoire locale, où leur autorité n'est pas absolument décisive : par exemple pour l'origine des Habsbourg, qu'ils rattachent sans preuve suffisante à la maison d'Alsace.

2. Voir en particulier : *Sainte Odile* (3^e édit.), chez Gangloff; Mulhouse, 1890. On sait d'ailleurs que le chanoine-député s'est fait une autorité considérable par ses études sociales.

Il y a quelques années, faisant, à la suite de M. de Caumont, l'éloge des études archéologiques d'un curé de Normandie, la *Semaine de Bayeux* disait : « Le clergé, surtout dans les campagnes, jouit de facilités exceptionnelles pour explorer le pays, pour interroger le passé, soit en étudiant les monuments, les vestiges, les manuscrits anciens, soit en faisant parler la tradition locale. Il est grand temps de la consulter et de recueillir ses témoignages, si on veut conserver à la religion, à la patrie, de précieux souvenirs qui, autrement, vont s'éteindre avec leurs derniers dépositaires. » Rien de plus vrai et de plus sage : nous n'avons pas à le prouver. C'est pour donner dans ce sens une impulsion nouvelle à l'ardeur de son clergé que Mgr Stumpf, déjà fondateur d'un *Institut théologique* dans sa ville épiscopale, vient de prendre sous son haut patronage la formation d'une *Société d'histoire ecclésiastique* pour le diocèse de Strasbourg. Le but immédiat de cette association, tel que le précise l'*Ecclesiasticum argentinense*, sera la recherche et la publication des sources, cartulaires, chroniques, registres, nécrologes et documents de toute nature, pouvant fournir des matériaux pour l'histoire du diocèse, des paroisses, des couvents, des institutions de charité.

Nous applaudissons de tout cœur à cette entreprise, qui rendra de grands services à la science et à la religion, si elle trouve deux éléments indispensables : des hommes compétents pour la diriger, des hommes de bonne volonté pour la soutenir. Les premiers ne lui manqueront pas ; mais peut-être auront-ils à lutter, chez plus d'un confrère intelligent, contre une certaine réserve naturelle à l'égard des nouveautés et contre la répugnance à se mettre en avant, à payer de sa personne. Qu'ils ne s'effrayent pas des premières difficultés. Qu'ils indiquent nettement leur but et la méthode à suivre pour y arriver ; qu'ils stimulent et encouragent d'abord ceux dont le bon vouloir est acquis d'emblée : le succès leur amènera les autres. Qu'ils ne dédaignent pas le concours des jeunes talents : il est parfois le plus précieux et, en tout cas, il est une garantie d'avenir. Pour atteindre l'idéal, il ne resterait plus qu'à écarter deux périls : les *questions de clocher* et les *questions de personne*, aussi funestes à la vérité qu'à la charité. Pour cela, que faut-il ? Un peu de vertu. Lorsqu'en l'année 1519, raconte M. Schickelé, on fonda en l'honneur de la patronne de Strasbourg le *gros bourdon* de Notre-Dame, « tous, riches et

pauvres, s'empressèrent de jeter dans la fournaise ardente qui son joyau d'or, qui sa pièce d'argent : chacun voulait ajouter une note à cette voix aérienne, destinée à chanter la gloire de la Reine de la cité¹ ». J'oserai, avec tout l'humble respect que je dois à mes frères et à mes pères dans le sacerdoce, leur dire : « Si vous voulez faire en l'honneur de l'Église d'Alsace une œuvre maîtresse, apportez simplement votre part, menue pièce ou bijou, et, en la jetant au moule, songez au monument qui doit en sortir et oubliez-vous. » Il convient que le clergé donne aux laïques cet exemple d'une abnégation souvent très méritoire : son grand honneur est de travailler pour Dieu, *qui videt in abscondito*.

1. *Le Vieux Strasbourg*, p. 235.

P.-P. BRUCKER.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des sources du Droit français. Origines romaines, par Adolphe TARDIF, conseiller d'État honoraire, professeur d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'École des chartes. In-8 de v-527 pages. Paris, A. Picard, 1890. Prix : 10 francs.

Nous avons rendu compte dans les *Études* (t. XLV, pp. 146-148) de la première partie du cours de l'Histoire du droit, professé par M. Ad. Tardif à l'École des chartes ; ce volume renfermait l'étude des sources du droit canonique, dont une connaissance, au moins abrégée, est indispensable aux érudits qui manient les documents du moyen âge. La seconde partie, consacrée aux sources d'origine romaine du droit français, est composée d'après la même méthode et dans le même but.

Le plan est très simple. L'auteur étudie d'abord, dans les trois premiers livres, les règles du droit romain suivies en Gaule, depuis l'époque de l'établissement des Germains dans notre pays jusqu'à la fin de la période carolingienne : décisions des jurisconsultes de l'ancienne Rome, constitutions impériales, lois germaniques et franques, capitulaires, formules, diplômes et chartes sont tour à tour examinés. Une plus large place est faite, et c'est justice, aux codes théodosien et justinien, de même qu'à la *Lex romana Visigothorum* ; mais il est à remarquer que le code justinien ne fut jamais promulgué en Gaule.

Quelques pages seulement du livre premier suffisent à faire connaître les traités de droit rédigés avant le sixième siècle. A partir de cette date, les textes deviennent plus nombreux ; ils révèlent l'existence d'une ancienne École française, assez florissante, antérieure à l'École bolonaise ou irnérienne. Le livre quatrième tout entier est consacré à ces manuels élémentaires, sortis des écoles épiscopales ou abbatiales. Quelques-uns de ces traités, comme le *Brachylogus* et les *Exceptiones Legum Romanorum*, sont, de l'aveu même des savants étrangers les moins

biensveillants pour notre pays, « des œuvres supérieures, par leur conception, leur méthode, la correction et la netteté du langage, la sobriété dans l'emploi des textes, l'indépendance d'esprit », à la moyenne des travaux de l'École bolonaise (p. 186). L'éminent professeur s'attache à en montrer toute la valeur ; il discute avec un soin particulier les diverses questions relatives à l'histoire des *Exceptiones Legum Romanorum* — pays d'origine, date de rédaction, sources, gloses et appendices — : l'importance quasi exceptionnelle de ce texte pour l'étude du droit romain en France, pendant toute la première partie du moyen âge, explique l'ampleur de cette discussion, qu'on ne suivra point, d'ailleurs, sans intérêt ni profit.

Au treizième siècle, les universités prennent naissance ou s'épanouissent dans une floraison magnifique ; elles impriment à l'étude du droit romain une direction nouvelle et une plus grande extension. Chacune de nos grandes écoles a sa notice, suffisamment détaillée, quoique très courte, dans le livre cinquième. M. Tardifles a classées en deux groupes, pays de droit écrit et pays de droit coutumier, ou plus exactement région du Nord et région du Midi ; il a pris le plus souvent pour guide, au moins quant à leurs origines jusqu'au déclin du quatorzième siècle, où elle s'arrête, l'excellente *Histoire des Universités*, du P. H. Denifle, O. Pr. Quelques pages sur l'intervention de la papauté et de la royauté dans l'enseignement du droit romain en France lui permettent de réfuter une fois de plus l'accusation si souvent et si légèrement formulée contre Honorius III, à propos de sa célèbre bulle *Super specula*.

Enfin le livre sixième et dernier, formant près de la moitié du volume, donne sur les juriconsultes romanistes, du douzième au dix-huitième siècle, — depuis Abailard (1079-1142), qui eut des prétentions peu fondées à la science juridique, jusqu'à Bouchaud (1719-1804), l'auteur plus vif que profond d'un commentaire sur la loi des Douze tables, — une notice succincte qui permet de les apprécier à leur juste valeur. Un index alphabétique, qui aurait pu être plus développé, facilitera les recherches dans cette multitude de noms propres et de titres d'ouvrages.

Les qualités qui donnaient tant de charme à l'enseignement du regretté professeur, si brusquement enlevé à l'estime de ses collègues et de ses élèves de l'École des chartes, se retrouvent

dans cette *Histoire des sources du droit français* : clarté d'exposition remarquable, rare modestie qui se reflète à tout instant dans le ton éminemment impersonnel de la phrase, mais pardessus tout cette juste mesure, ce bon sens scientifique, également en garde contre l'admission trop facile d'hypothèses ou de « rêveries » (p. 29), qui déjà font dévier la science de son chemin, et contre l'entêtement paresseux qui s'accroche obstinément à la routine, crainte de s'égarer ou de se fatiguer dans la recherche de la vérité.

Nous sera-t-il permis de souhaiter que cette œuvre ne reste pas inachevée ? Le jeune savant, qui conserve avec un zèle pieux les traditions d'honneur, d'érudition et de vertu que lui a léguées M. Adolphe Tardif, ne tardera sans doute pas à livrer au public la suite d'un cours si justement apprécié.

E. RIVIÈRE.

L'Évolution des genres dans l'histoire de la littérature. Leçons professées à l'École normale supérieure, par Ferdinand BRUNETIÈRE. Tome 1^{er}, Introduction : L'Évolution de la critique depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. In-12 de 284 pages. Paris, Hachette, 1890. Prix : 3 fr. 50.

M. Ferdinand Brunetière publie ses leçons à l'École normale supérieure. L'ensemble formera quatre volumes qui paraîtront avant deux ans, sous ce titre général : *L'Évolution des genres dans l'histoire de la littérature*. Dans le second volume l'auteur exposera sa doctrine sur l'évolution. La logique réclame contre ce retard ; mais nous sommes habitués à voir les écrivains du jour prendre leurs aises avec elle.

Nous n'avons pas grand'chose à dire du volume d'*Introduction* qui vient de paraître, et qui raconte *L'Évolution de la critique* depuis la Renaissance. Les abonnés des *Études* sont au courant des idées qu'il renferme et savent comment ils doivent les apprécier.

La critique littéraire fut principalement philologique et grammaticale dans la *Défense et illustration de la langue française*, par Joachim du Bellay et sous Malherbe. Au dix-septième siècle elle s'occupe des règles propres aux divers genres, par exemple des trois fameuses unités dramatiques et de l'élégance du style. Le dix-hui-

tième siècle suit ces errements, avec moins de génie et d'ampleur que Boileau et Fénelon. La Harpe résume cette période, à laquelle M. Désiré Nisard et l'école dogmatique se rattachent au dix-neuvième siècle.

Rousseau, Mme de Staël et surtout Chateaubriand renouvellent la critique en y introduisant la préoccupation de la nature, l'étude des chefs-d'œuvre étrangers et l'idéal chrétien substitué à la superstition classique. Ce que le *Génie du Christianisme* avait fait pour la religion, Cousin, Guizot, Villemain, l'étendirent avec succès à toutes les influences sociales, et l'histoire pénétra ainsi dans un genre qui lui avait été presque fermé. Bientôt on ne voulut voir dans une œuvre littéraire que l'expression de la société.

Sainte-Beuve, frappé de ce qu'il y avait d'excessif dans cette prétention, s'attacha surtout à expliquer les œuvres par la biographie intime, remplaçant ainsi l'histoire générale par l'histoire individuelle et même par l'anecdote caractéristique.

Vient enfin M. Taine. D'après lui, tout, la littérature comme le reste, est le produit fatal des éléments ethniques, géographiques et historiques qui se rencontrent à un point de l'espace et du temps. La *race*, le *milieu* et le *moment* expliquent tout. La liberté n'a rien à voir dans ce système matérialiste.

Voilà où nous en sommes. M. Brunetière expose tout cela d'un ton assuré, avec une érudition abondante et précise. On sait qu'il est très fort sur la chronologie littéraire et qu'il s'en sert heureusement contre ses contradicteurs moins experts en dates.

On trouve que sa langue laisse beaucoup à désirer. Elle est dure, sèche, sans grâce, sans souplesse et sans harmonie. La pensée en reçoit quelque chose de froid, d'étroit et de vulgaire. Pour compenser ce défaut il faudrait des qualités supérieures de sagacité, de profondeur ou de nouveauté dans les vues ; on ne les rencontre peut-être pas à un degré suffisant chez M. Ferdinand Brunetière. C'est un professeur bien informé, clair, consciencieux, un peu autoritaire ; ce n'est pas encore le critique parfait.

ÉT. CORNUT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS
—
AOUT 1890

ROME

Les journaux ont publié une magnifique lettre du Pape au cardinal Lavignerie, au sujet de l'œuvre antiesclavagiste. Léon XIII déclare qu'il ne se relâchera point de ses efforts, « que l'Afrique entière ne jouisse de lois et de mœurs conformes à la dignité du genre humain racheté par le Christ ». De son côté, le cardinal a adressé aux présidents et membres des comités nationaux de l'œuvre un écrit considérable, qui en raconte les origines et les développements. Finalement, Son Éminence convoque à Paris, pour le 15 octobre prochain, le congrès libre antiesclavagiste qui aurait dû se tenir l'année dernière, à Lucerne, et que l'on fut obligé d'ajourner.

La loi sur les Œuvres pies est entrée dans la période d'exécution. Les conseils des confréries de charité de la ville de Rome ont dû remettre, avant le 25 août, l'état détaillé de leurs biens, meubles et immeubles.

La Sacrée Congrégation des Rites a statué sur la validité du procès de béatification de plusieurs missionnaires martyrisés, en 1833, au Tonkin et en Cochinchine. La plupart sont des Français : l'évêque Gabriel Dufresse et les prêtres Pierre Dumoulin, Borie, Gagelin, Cornay.

Le Pape ayant fait quelques pas sur la voie publique pour se rendre d'une partie du Vatican à une autre, on a mené grand bruit autour de ce gros événement. On y a vu un changement d'attitude vis-à-vis du gouvernement italien, une réconciliation, etc. Le Pape sera obligé de se faire faire un passage privé pour pouvoir circuler chez lui.

FRANCE

7 AOUT. — Clôture de la session parlementaire. La dernière séance a été fort mouvementée. Comme toujours, le parti socialiste a pris prétexte de l'accident de Saint-Étienne pour déclamer contre les exploités du pauvre peuple. Une commission d'enquête a été nommée ; ces

messieurs ont passé plus de deux semaines parmi les ouvriers. Le citoyen Dumay a été nommé rapporteur. Cela promet encore pour la rentrée un débat qui contribuera beaucoup à la pacification sociale.

En attendant, les journalistes de Paris ont organisé, selon l'usage, des fêtes à grandes attractions, en l'honneur des familles des victimes. Tout ce vacarme et toute cette luxure ont produit, frais déduits, un peu moins de 70 000 francs à partager entre Saint-Étienne et la Martinique.

Le 17 AOÛT, on a inauguré avec grande solennité le monument de l'amiral Courbet, à Abbeville. Le 19, le président de la République, en personne, inaugurait le nouveau port de la Pallice, près de la Rochelle. Ces fêtes, organisées par la République, continuent à donner au monde le triste spectacle d'un peuple qui ne fait plus de place à la religion dans sa vie nationale. A Abbeville, la famille du soldat chrétien n'a pu obtenir que la messe figurât au programme. L'évêque de la Rochelle n'a pas été autorisé à bénir le nouveau port. M. Carnot a glorifié les protestants rochelais qui s'alliaient à l'Angleterre pour faire la guerre à la France.

18 AOÛT. — Les conseils généraux ouvrent leur session d'automne : leurs fonctions se trouvent amoindries par le fait de la loi dernièrement votée, qui leur enlève la répartition de l'impôt sur la propriété bâtie. De plus en plus, toute trace de vie administrative locale disparaît, absorbée par la centralisation à outrance. Aucun régime n'aura organisé le despotisme comme le soi-disant gouvernement de la nation par elle-même. Les conseils généraux se rabattent sur la protection de l'agriculture nationale, contre la concurrence étrangère; le mouvement en ce sens est irrésistible.

La ville de Dreux et celle de Saint-Claude ont été atteintes, le 18 et le 19 août, par des orages comme on en voit en Amérique, aux Antilles et dans les pays tropicaux, mais auxquels notre pays ne paraissait pas exposé. En quelques minutes des centaines de maisons ont été détruites, des milliers d'arbres arrachés, plusieurs personnes tuées, nombre d'autres blessées. Les savants dissertent pour savoir s'il faut appeler cela cyclone ou tornade. C'est du moins un fléau ajouté à beaucoup d'autres.

Le pèlerinage national à Lourdes s'est accompli avec l'entrain, la piété, la foi enthousiaste et les grâces miraculeuses que l'on voit se renouveler chaque année. Les pèlerins se sont trouvés réunis, du 22 au 24 août, au nombre de quarante mille; treize trains étaient partis de Paris seulement, emportant un millier de malades.

La presse s'est beaucoup occupée d'une lettre de l'évêque de Saint-Brieuc, au sujet des séminaristes qui vont partir pour la caserne. Mgr Fallières, comme l'avaient fait déjà plusieurs de ses collègues, exprime l'espoir que les séminaristes auront à la caserne une conduite digne de leur vocation, qu'ils sauront commander le respect et finalement, que leur passage au corps ne sera pas sans exercer une influence heureuse sur leurs camarades. Amis et ennemis se sont émus de ce lan-

gage. Les fanatiques d'irréligion ont cru voir déjà les évêques régissant l'armée par le moyen des séminaristes. D'autres se sont sentis consolés, et peu s'en est fallu qu'ils n'aient applaudi à l'œuvre législative qui va si heureusement tromper les espérances de ses auteurs. C'est aller trop vite. La Providence parfois tire le bien du mal ; mais le mal reste le mal.

On a connu officiellement, vers la fin du mois, le texte de l'arrangement entre le gouvernement anglais et le nôtre au sujet de Zanzibar. Comme indemnité pour nos droits lésés par la convention de l'Angleterre avec l'Allemagne, on reconnaît formellement le protectorat de la France sur Madagascar. C'est l'article principal. Quoi qu'il en soit de cette compensation très discutée et très discutée, un fait reste : c'est que l'Angleterre a traité avec l'Allemagne sans tenir compte du droit de la France, et le gouvernement de M. Carnot a laissé faire. On était plus fier que cela du temps de Louis XIV, ou même du temps de Charles X.

ÉTRANGER

Allemagne. — L'empereur d'Allemagne, un des grands voyageurs des temps modernes, à peine de retour de Norvège, a fait visite ce mois-ci à la reine d'Angleterre, sa grand'mère, au roi des Belges et à l'empereur de Russie. Par ce temps de vacances, ces voyages et ces entrevues ont été un thème précieux pour les journalistes. On a principalement disserté sur la rencontre de l'empereur avec le czar à Narwa. On s'accorde finalement à penser que la politique générale n'en sera nullement modifiée.

Le 10 AOÛT, en prenant possession de l'île d'Héligoland, cédée par l'Angleterre, l'empereur a dit qu'il incorporait à l'Allemagne « la dernière parcelle du sol allemand et de la patrie allemande ».

Les petits États des Balkans sont plus que jamais le terrain où les ambitions rivales se rencontrent et se heurtent, et d'où, d'un moment à l'autre, peut partir le signal du conflit toujours menaçant.

Du 25 au 29 août s'est tenu, à Coblenz, le trente-septième congrès catholique allemand. On sait qu'il devait d'abord se réunir à Munich, mais que le mauvais vouloir du gouvernement libéral de Bavière obligea de le transférer. M. Windthorst, dans son discours de clôture, a réclamé une fois de plus la souveraineté effective du Pape.

Belgique. — Le 16 août, s'est ouvert le congrès eucharistique, à Anvers ; il a duré cinq jours. Le dimanche 17, une procession à laquelle six mille hommes ont pris part s'est déroulée à travers les rues de la ville.

Une grève, qui à un moment comptait 15 000 ouvriers, a donné, pendant plusieurs jours, des inquiétudes sérieuses. C'est une première suite de la grande manifestation socialiste du 10 août, à Bruxelles, à laquelle ont pris part plus de 40 000 personnes. Le mot d'ordre de la manifestation était : « Suffrage universel ».

En Italie, l'événement du mois est l'agitation soi-disant patriotique. Le gouvernement autrichien ayant dissous, à Trieste, certaines sociétés irrédentistes trop remuantes, des manifestations se sont produites en divers lieux de la péninsule et même à Rome, devant l'ambassade autrichienne. Ces incidents ne sont pas pour resserrer les liens de la triple alliance.

L'Espagne n'a guère à enregistrer qu'un certain nombre de grèves, avec une moyenne de quarante à cinquante cas de choléra par jour.

Le 11 juin, le cardinal Newman est mort à l'Oratoire de Birmingham. Le docteur Newman, déjà célèbre, avait abjuré l'hérésie en 1845. Devenu prêtre, il fut placé à la tête de l'Université catholique de Dublin; il fut fait cardinal en 1879.

Amérique. — La commission de recensement établit que la population des États-Unis s'élève à 64 millions d'habitants. L'augmentation pour les dix dernières années serait de 30 pour 100.

Le 6 août, New-York a vu la première exécution à mort par l'électricité. Il y avait plus d'un an que le condamné attendait. L'expérience n'a pas été heureuse, et il paraît certain que l'on n'en fera pas une seconde.

Les deux petites Républiques de Guatémala et de San-Salvador ont vidé leur querelle dans plusieurs combats. L'avantage reste à San Salvador; mais tout n'est pas fini.

Dans l'Amérique du Sud, la République Argentine a été agitée par l'émeute. Le président Celman a dû se retirer devant les manifestations hostiles de l'opinion publique. Il est remplacé par le D^r Pellegrini, qui est presque d'origine française, étant fils d'un émigré de la Savoie. L'ordre est rétabli à Buenos-Ayres, mais le pays traverse une crise financière redoutable, grâce au vertige de la spéculation dont il a été travaillé. Un détail entre autres : pendant l'année 1889, il y avait plus de 100 000 émigrants occupés aux constructions nouvelles de la capitale.

J. B.

Le 31 août 1890.

Le gérant : J. BURNICHON.

MARINS ET MISSIONNAIRES

LA CAMPAGNE DU *PHOQUE*

OCCUPATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

I

Au mois de juin de l'année 1853, le contre-amiral Fébvrier-Despointes, commandant en chef la station navale de l'océan Pacifique, obtenait réparation d'une insulte dont le gouvernement de l'Équateur s'était rendu coupable envers le représentant de la France. Avec la *Forte*, frégate de 60 canons, la corvette à vapeur le *Prony*, la corvette à voiles la *Zélée*, et le brick l'*Obligado*, il avait remonté le Guayaquil et menacé la ville du même nom. Après un séjour de trois semaines dans ce mouillage malsain, la petite escadre rejoint les côtes du Pérou. Laisant sa frégate à Païta, pour quelques réparations nécessaires, l'amiral arbore provisoirement son pavillon sur la corvette le *Prony* et se rend à Callao, centre de la station Ouest-Amérique.

Le mois suivant, il rétablit son pavillon à bord de la *Forte*, approvisionnée, bien réparée et capable de faire une longue campagne ; mais l'amiral, assez souffrant, est contraint de prendre du repos. Il demande l'hospitalité au ministre chargé de représenter la France à Lima. C'est dans cette ville qu'il reçut de Paris de nombreuses dépêches.

Le volumineux courrier, apporté à son adresse par le paquebot anglais, lui fut remis par son aide de camp, M. Candeau, lieutenant de vaisseau¹. Cet officier, ayant accompli sa mission, rentra à bord de la *Forte*, chargé d'annoncer pour le lendemain le retour de l'amiral. L'aide de

1. C'est M. Candeau qui fut chef d'état-major de l'amiral dans la campagne du *Phoque*. Une mort chrétienne vient de le récompenser récemment des services qu'il a rendus à la France et aux missions.

camp ignorait le contenu des dépêches expédiées à son chef, mais à certains indices assez clairs, il comprit que les plis reçus avaient une grande importance. S'imposant une discrétion parfaite, il s'observa pour ne rien laisser paraître de ses impressions dans les causeries du bord.

Une de ces dépêches prescrivait au commandant de se rendre à Taïti, dans le but de visiter le chef-lieu océanien. Il devait faire une inspection générale, comme chef supérieur de toutes les autorités françaises commandant çà et là dans les mers du Sud. D'autres ordres secrets et chiffrés enjoignaient un prompt départ, une navigation aussi rapide que possible et une grande réserve de langage, surtout à terre; de plus, le gouvernement français faisait entrevoir comme probable une expédition ayant pour but la visite générale des missions catholiques françaises dans la Polynésie. Les ordres ajoutaient que la *Forte*, après un laps de temps précisé, se ferait suivre à Taïti par la corvette à vapeur le *Prony*, approvisionnée de vivres et de charbon, au maximum de ses capacités de bord.

Ces dépêches mystérieuses ne furent dévoilées que dans la suite. Personne, soit à la légation de Lima, soit à bord, n'en soupçonna la teneur. La plupart provenaient du ministère de la Marine, mais une partie émanait directement du cabinet de l'empereur. Les unes devaient être lues immédiatement, d'autres ne devaient être ouvertes que plus tard. Le commandant ne fit connaître à son état-major et aux équipages que le port où se ferait la première escale. Ordonnant la plus grande activité, il fixa pour un jour très rapproché l'heure à laquelle la *Forte*, bondée de vivres, appareillerait pour Taïti.

L'amiral paraissait peu préoccupé de la cause de ce départ précipité, et il affectait un calme de commande qui contrastait avec ses ordres pressants. Quelle nouvelle expédition allait-on entreprendre? Pourquoi tant se hâter?

Un soir, le premier aide de camp, qui était en dehors du service, comme le disent naïvement les mémoires que nous avons sous les yeux¹, l'ami personnel, respectueux et dévoué

1. Ces mémoires nous ont été gracieusement communiqués par le chef

du commandant en chef, comprit dans une causerie intime que l'amiral savait qu'à Taïti il aurait connaissance d'ordres lui confiant une mission de la plus haute importance ; les premières dépêches n'en parlaient qu'à mots couverts, mais elles laissaient entendre ce qu'elles ne disaient pas.

Cependant, dans les visites officielles pour prendre congé des autorités de Lima, et sur rade de Callao, le premier aide de camp, qui accompagna partout l'amiral, ne l'entendit parler que d'un séjour probablement très long à Taïti ou à Nouka-Hiva, et d'une absence d'au moins six mois, loin de la côte d'Amérique.

Le mystère dont l'amiral s'enveloppait demandait de la réserve et de la discrétion. Les conjectures n'étaient cependant pas interdites. Aussi, les officiers de la *Forte*, assez intrigués, faisaient mille suppositions sur le but probable du voyage polynésien qu'ils allaient entreprendre.

Au moment de l'arrivée des dépêches, le *Prony* était déjà parti en mission sur les côtes américaines. Impossible de savoir au juste, au jour le jour, sa position. L'amiral lui expédia, non sans crainte, par la seule voie dont il pouvait disposer, l'ordre de retourner à Callao, avisant le capitaine de la corvette qu'il trouverait à la légation de France, à Lima, des instructions plus complètes. Le *Prony* devait s'approvisionner complètement à Callao et rallier la *Forte* à Taïti, à jour fixe. A cette époque, les communications sur toutes les côtes Ouest-Amérique étaient toujours lentes et incertaines. Ce fut seulement après plus d'un mois que le *Prony* connut sa nouvelle destination et fit route de Callao pour Taïti. Ce premier contretemps devait avoir plus tard de graves conséquences.

Les dispositions pour le départ de la *Forte* ayant été prises et, suivant les instructions reçues, avec une grande activité, le navire fut prêt deux jours avant l'arrivée du paquebot de quinzaine ; la malle n'ayant apporté aucun contre-ordre, vers la fin de juillet, la frégate amirale quitta la côte d'Amérique.

Après une traversée contrariée par le calme, le 25 août, au point du jour, la *Forte* parut en vue de Taïti. L'état du d'état-major de l'amiral Fébrier-Despointes. Ils contiennent des détails inédits qui font tout l'intérêt de notre récit.

vent ne lui permettant pas de franchir aussitôt la passe, elle n'arriva au mouillage de Papeïti qu'assez tard dans l'après-midi.

Le gouverneur de l'île avait été averti par le ministre de la Marine de l'arrivée de la frégate. L'amiral Février-Despointes fut accueilli avec tous les honneurs accordés à un commandant en chef en tournée d'inspection générale.

Dès que les ancres furent mouillées, l'amiral reçut à bord le gouverneur, les chefs de service et les capitaines des navires de la station locale. Toute la soirée fut occupée par ces visites officielles et elles ne laissèrent au commandant aucun repos jusqu'au coucher du soleil. Ce fut donc seulement à la tombée de la nuit, après avoir consigné sa porte pour tout le monde, que l'amiral put se mettre à déchiffrer et à lire les dépêches dont il ne devait prendre connaissance qu'à Taïti et celles qui lui furent remises à son arrivée par le gouverneur de l'île.

Ces dépêches ne précisaient pas encore le but dernier de l'expédition confiée à l'amiral. Il put comprendre qu'il aurait à se rendre dans un archipel lointain. Il lui était enjoint de prendre des dispositions en vue d'un nouveau départ pour une destination importante, à l'ouest de la longitude de Taïti. Les ordres lui laissaient toute liberté pour le choix du bâtiment porteur du pavillon amiral. Cependant, il lui était dit qu'un bateau à vapeur serait préférable à un navire à voiles, parce qu'il lui permettrait d'arriver plus promptement au lieu de destination. Un pli à décacheter en mer, après le départ de Taïti, lui indiquerait ce lieu.

La plus grande promptitude et des précautions pour ne pas provoquer de difficultés diplomatiques, surtout avec l'Angleterre, lui étaient de nouveau recommandées avec insistance.

Contrairement à ses habitudes, l'amiral ne fit pas appeler l'aide de camp de service avant de se coucher; l'état-major supposa que la fatigue l'avait obligé à se reposer plus tôt que de coutume. Mais le lendemain matin, son chef d'état-major, capitaine de pavillon, ayant été mandé de très bonne heure, on pensa que le commandant avait dû travailler une partie de la nuit à étudier et à coordonner ses dépêches, son habitude

étant de se lever tard, par précaution, lorsque sa santé délabrée exigeait du repos.

L'amiral confia à cet officier, très secrètement, que sous peu de jours il quitterait la *Forte* pour arborer son pavillon à bord de l'avisos le *Phoque*, de la station locale, en ce moment sur rade. Puis il ajouta : « Je dois m'éloigner de Taïti pour plusieurs mois. Je laisse la *Forte* sous vos ordres et en dehors du commandement du gouverneur de l'île. Vous tiendrez la frégate toujours prête à partir dans les vingt-quatre heures, pour rallier le *Phoque* au plus vite, si vous en recevez l'ordre. Je prends avec moi à bord du *Phoque*, comme chef d'état-major, mon premier aide de camp, et je laisse mon second aide de camp en subsistance à bord de la frégate, tout en lui conservant son titre d'officier de l'état-major général. Mon officier d'ordonnance fera aussi partie momentanément de l'état-major de la *Forte*. Je remplace l'un et l'autre par deux élèves de première classe, l'un, mon neveu¹, pour me servir d'aide de camp, et le second² pour remplir les fonctions d'officier d'ordonnance. Pour éviter les bavardages et les indiscretions, et afin de faire exécuter mes ordres plus promptement, je les donnerai directement ou par l'intermédiaire de mon nouveau chef d'état-major. »

Le commandant en chef espérait ainsi couvrir d'un plus profond mystère les préparatifs qu'il allait faire pour un prochain départ.

Ces dispositions préliminaires ayant été arrêtées, l'amiral fit appeler son premier aide de camp. Il lui annonça qu'il le nommait chef d'état-major à bord du *Phoque*, mais avec ordre de garder le plus profond secret. Pour le moment, tout en paraissant exercer ses anciennes fonctions, il devait se consacrer à sa nouvelle besogne et préparer par écrit les instructions à donner au moment opportun pour constituer le personnel d'un nouvel état-major général. De plus, il le chargeait d'approvisionner le *Phoque* en vivres, charbon et matériel spécial dont il lui indiqua la nature. Ce navire devait être en position de faire une absence prolongée et probablement une longue route dans des conditions toutes particulières ; il

1. M. de Marçay, élève de 1^{re} classe.

2. M. Hamet, élève de 1^{re} classe.

fallait qu'on préparât à terre et qu'il fit embarquer à bord de cet aviso un outillage de charpentiers et de maçons, fourni par la direction du génie militaire de Papeïti, aussi complet que le permettraient les ressources locales : le tout le plus habilement et le plus mystérieusement possible, sans laisser soupçonner que l'amiral dût quitter sa frégate et partir de Taïti à bord du *Phoque*.

« Pour dissimuler mes projets plus complètement encore, ajouta l'amiral, je remets au dernier moment de signifier les ordres concernant l'embarquement à bord du *Phoque* du personnel de l'état-major général. Un supplément d'environ vingt hommes est nécessaire pour compléter et renforcer l'équipage très fatigué du *Phoque*. Ce sera seulement à la dernière heure que je ferai mon choix parmi les marins de la *Forté*. Il faudra embarquer un second maître et, parmi le personnel de la colonie, le chef de bataillon du génie militaire, un garde du génie et trois ouvriers de la direction de l'artillerie, mais au dernier moment. Le plus grand mystère est de toute nécessité. »

Les dispositions demandant le plus de temps, telles que l'approvisionnement en vivres et en charbon, sont immédiatement commencées. L'ordre est donné de mener l'entreprise avec la plus grande rapidité, en se servant des ressources qu'offrent les 550 hommes d'équipage de la *Forté* et les grandes embarcations de cette frégate de premier rang. En mettant en mouvement les hommes de la frégate amirale on attirera moins l'attention.

Mais toutes ces précautions ne suffirent pas au commandant en chef. Pour distraire et tromper la curiosité publique, il employa des moyens plus efficaces. Il fit une descente officielle à terre et visita en grand appareil, avec un nombreux cortège, le gouverneur de l'île et la reine Pomaré. L'esprit de la population de Papeïti fut ainsi occupé pendant toute l'après-midi, et, le soir, le grand chef français eut la gracieuseté de faire donner, par la musique de la frégate, une sérénade à Sa Majesté.

À la nuit tombante, les musiciens se mirent à la disposition de la jeunesse taïtienne. Un bal en plein air fut rapidement organisé, et les Taïtiens dansèrent gaiement sur la belle et

vaste pelouse qui s'étend aux abords du palais de la reine.

On dansa aussi dans la royale demeure. Le vin de Champagne y coula à flots pour la plus grande satisfaction du roi, mais pour le plus grand malheur de son épouse infortunée. Le pavillon français défendait victorieusement au dehors l'autorité de Sa Gracieuse Majesté, mais la protection de la France ne s'étendait pas jusqu'à sa vie domestique, et les canons des navires et des forts ne pouvaient intimider son misérable mari, adonné à la boisson, ni réprimer une brutalité qui allait parfois jusqu'à rouer de coups la pauvre reine et mettre ses jours en danger.

Le succès de cette fête fut complet. C'était la première de ce genre. Dans ce pays enchanteur, où les soirées sont parfumées, où l'air après le coucher du soleil est tiède et d'une pureté délicieuse, on n'avait jamais dansé jusqu'alors que dans les cases et au son d'instruments barbares touchés par quelques artistes indigènes. Aussi l'enthousiasme du peuple fut-il indescriptible.

L'amiral atteignait son but et donnait le change. Tout occupé à ses plaisirs, le peuple n'avait pas remarqué les travaux d'armement du *Phoque*.

Il fut décidé que la fête recommencerait le lendemain soir, et ainsi tous les deux jours.

Cependant, la nouvelle d'ordres reçus à la direction du génie militaire, pour la préparation d'une caisse d'outils propres à élever des constructions à terre, circula rapidement parmi les habitants bavards et désœuvrés de la petite île. On ajoutait que cette caisse devait être prête le plus tôt possible et mise à la disposition du capitaine du *Phoque*. Le public, à l'affût de toutes les nouvelles, fit mille suppositions.

Le soir, tout fut oublié au milieu des danses, mais le lendemain les bavardages recommencèrent. Les curieux, et à leur tête le chef de bataillon du génie, se rappelèrent qu'on avait parlé de la découverte d'un riche gisement de guano dans une des îles du groupe des Marquises. Sur une de ces îles, Nouka-Hiva, flottait le pavillon français. On savait que cette mine ne pouvait être exploitée, les côtes étant inabordable et les chargements impossibles. Les insulaires furent convaincus, ils eurent bientôt la certitude que le *Phoque*

allait être envoyé sur les lieux, pour exécuter des travaux qui permettraient l'exploitation de cette mine si abondante et si précieuse. Les sages de la petite ville daignaient approuver le projet. Le moment était parfaitement choisi. Tout le monde savait que les produits des îles *Chinchas* touchaient à leur fin. Déjà les esprits intéressés se berçaient du doux espoir de faire promptement fortune.

L'amiral ayant eu connaissance de ces rumeurs populaires, ne manqua pas, dans ses rapports avec le gouvernement et avec les habitants, de faire beaucoup de questions au sujet des îles du groupe des Marquises; tous furent persuadés que l'expédition projetée avait pour but l'exploitation des merveilleuses mines de guano.

Cependant, les précautions prises par l'amiral pour dissimuler ses projets n'avaient pas d'autre raison que les ordres reçus; car les indiscretions graves étaient impossibles. En rade de Papeïti il n'y avait en ce moment que quelques navires américains, baleiniers ou de commerce, dont pas un n'était en position de prendre la mer. Le commandant garda quand même son secret jusqu'à la dernière heure. Son entourage seul devina quelque chose de ses intentions. A bord de la *Forte*, en effet, les officiers étaient convaincus, à voir les préparatifs d'armement du *Phoque*, que le pavillon du commandement ne tarderait pas à être amené.

Pendant qu'on exécutait fidèlement ses ordres, l'amiral s'occupait très activement de la question du protectorat de Taïti. Il se renseigna sur les conditions maritimes et les ressources de l'île, soit au point de vue commercial, soit comme port de relâche et de réparation, pour les nombreux baleiniers qui opèrent dans l'océan Pacifique. Il se fit exposer la situation politique de l'archipel de la Société, au double point de vue de l'autorité de la reine et de l'action du protectorat français. En un mot, il se mit au courant de tout ce qui était de son ressort comme chef supérieur en tournée d'inspection générale.

Pour cimenter l'amitié qui unissait la France et Taïti, il pria la reine de daigner honorer la *Forte* de sa visite et de consentir à présider une fête donnée en l'honneur de Sa très haute et très puissante Majesté. La reine accepta et ré-

pondit à la politesse de l'amiral français en l'invitant à une promenade à cheval à travers l'île.

Le lendemain de ces réjouissances, soit que le secret eût été moins bien gardé, soit perspicacité remarquable, le gouverneur de l'île, tout à coup, au milieu de la conversation, dit à brûle-pourpoint, au premier aide de camp : « Malgré toutes les apparences et les propos qu'il tient, l'amiral projette un départ et une expédition à bord du *Phoque*. » L'officier interpellé, parfaitement maître de ses impressions, répondit simplement, d'un ton calme et avec indifférence : « Ah ! où donc l'amiral se propose-t-il d'aller ? » Le gouverneur, piqué, reprit très sèchement : « Je ne sais, mais l'amiral ne va certainement pas aux Marquises, et comme vous êtes au courant de tout, Monsieur, je vois que vous jouez votre rôle dans cette comédie. »

Quoi qu'il en fût, pendant ces quatre jours de fêtes et de distractions joyeuses à terre et à bord, le *Phoque* s'approvisionna de vivres et de charbon. Malheureusement, l'île manquait alors de l'un et de l'autre. Les soutes à charbon ne purent être bondées, comme l'ordre en avait été donné, et quant aux vivres, on dut recourir aux fonds de magasin et se contenter de vieilles denrées. On eut l'imprudence, ou plutôt le tort grave, de ne pas observer le règlement en vérifiant la qualité des vivres. Dans la circonstance, ce n'était pas seulement fâcheux, car plus tard cette incurie aura les plus tristes conséquences. Il eût été si facile de tout réparer en recourant aux approvisionnements de la frégate amirale !

Le *Phoque* étant armé tant bien que mal, le soir de la quatrième journée depuis l'arrivée de la *Forte*, l'amiral décida qu'on procéderait le lendemain à l'embarquement des hommes. Par une lettre au gouverneur et par un ordre du jour à la division, le commandant en chef prévint tout à coup de son départ. A l'heure de l'inspection journalière, alors que tout l'équipage était réuni par compagnies sur le pont, l'amiral Février-Despointes adressa de vive voix un adieu tout paternel à ses braves marins. Ce ne fut pas sans émotion, car il était très aimé. Il annonça qu'il arborait son pavillon à bord du *Phoque*. Il fit connaître ensuite son nouvel état-major général. Contrairement à ses premières intentions, il ne s'ad-

joignit, au dernier moment, parmi le personnel colonial, qu'un vieux garde du génie.

A terre, le prochain départ de l'amiral fut bientôt connu. Une particularité attira surtout l'attention. Un élève de 1^{re} classe était choisi comme officier d'ordonnance¹. Or, ce jeune homme avait fait deux ans auparavant, sur la corvette l'*Alcmène*, une campagne dans l'ouest de la Polynésie. C'est l'*Alcmène* qui, avant d'aller se perdre en Nouvelle-Zélande, avait eu un équipage de canot et son chef, élève de marine, mangés par les naturels de la Nouvelle-Calédonie. La présence de cet élève à bord du *Phoque* fut une révélation pour le public, et les habiles firent de nouvelles conjectures : cette fois, ils se rapprochèrent de la vérité.

Cependant, deux particularités embrouillaient le problème. Aucun avis n'avait été donné pour l'approvisionnement en viande fraîche de la table des officiers. C'était contraire à tous les usages. On n'avait procédé, pour alimenter la table de l'amiral, à l'embarquement d'aucun animal vivant. Celui-ci n'avait à sa suite ni son maître-d'hôtel, ni son cuisinier, ni son domestique de chambre. Cela donnait à supposer que le *Phoque* ne fournirait pas une longue route.

Le second fait, à la fois drôlatique et assez grave au point de vue politique, fut l'embarquement à bord du *Phoque*, au moment du départ, sous la conduite des aides de camp du gouverneur et par ordre de l'amiral, du mari de la reine Pomaré. Il était puni de ses excès bachiques et de ses violences par une déportation. Le matin même, il avait failli assommer à coups de bâton sa royale épouse.

Cette dernière mesure donna le coup de grâce à toutes les suppositions. Le mystère était plus impénétrable que jamais. Tous déclarèrent, le gouverneur de l'île en tête, que c'était à n'y rien comprendre. Et quand les Taïtiens virent le *Phoque* hors de la passe, faisant route à toute vapeur, force fut de se regarder avec étonnement et de dire : « Bien joué ! »

L'amiral avait donc admirablement rempli ses instructions. Le mystère planait sur ses projets ultérieurs, les esprits les plus sagaces étaient déroutés.

1. M. Hamet.

Cette seconde partie de la comédie avait présenté plus de difficulté que le premier acte joué à Callao, bien que le commandant en chef n'eût rien à redouter des Anglais à Papeïti; à Callao, au contraire, il allait partir, lorsque la *Virago*, corvette à vapeur, sous le commandement de l'amiral anglais, mouilla en rade.

Au moment de lever l'ancre, l'amiral remit au commandant de la *Forte* des plis cachetés, avec suscription invisible des lieux différents où chacun devait être ouvert. Il laissait aussi des ordres pour deux bâtiments à vapeur qui auraient dû rallier à Taïti le pavillon amiral : le *Prony*, venant de la station du Pacifique, et le *Catinat*, de la station du Rio de la Plata. L'amiral ne donnait pas le nom de ce dernier navire, parce qu'il l'ignorait, mais il savait, d'après les dépêches, qu'il était en Marche pour venir se mettre sous ses ordres. Au ministère de la marine, les dates de départ avaient été fixées d'après les distances que ces deux navires devaient parcourir; un contretemps était prévu et les instructions secrètes remises au commandant de la *Forte* indiquaient le lieu où les deux retardataires pourraient rejoindre le vaisseau amiral.

Ces combinaisons étaient habiles et permettaient de dissimuler les projets du gouvernement français; mais sans la lenteur inexplicable des Anglais et l'activité intelligente que déploya le commandant en chef, et surtout, comme nous le verrons bientôt, sans le concours dévoué des missionnaires catholiques, les plans les mieux conçus auraient été inutiles et l'expédition eût échoué.

Ce fut vers les derniers jours d'août que le *Phoque* partit de Papeïti. Quand il eut franchi la passe des grands coraux, l'amiral commanda de faire route au Nord. Quelques heures après, le vapeur étant hors de vue de Papeïti, le *Phoque* gouverna vers les îles Sous le Vent de l'archipel de la Société. Arrivé près de l'île appelée Raiatéa, l'amiral ordonna au capitaine du *Phoque* d'aller prendre un mouillage dans la baie la plus voisine du lieu de séjour du grand chef de cette île. Ce monarque était proche parent de la reine Pomaré. Le commandant se proposait de lui laisser le misérable ivrogne, époux de Sa Majesté, qu'il avait pris à son bord pour l'effrayer.

L'ayant eu à diner à sa table, il avait hâte de s'en débarrasser. D'ailleurs ce roi Bacchus manifestait un profond repentir. Dans son désespoir, il jurait d'être à jamais d'une sobriété parfaite et d'une conduite irréprochable envers son auguste épouse. L'amiral pardonnait donc et il s'empessa, dès que le *Phoque* eut pris son mouillage, de faire jeter à la plage le malencontreux monarque.

Bien que le cérémonial du débarquement eût été très sommaire, le gaillard n'en parut pas moins satisfait et, se sauvant à toutes jambes, il se tint prudemment à distance jusqu'au départ du *Phoque*. Pendant ce temps-là, l'amiral avait la bonté de s'entendre avec le grand chef de Raiatéa pour assurer, sous une quinzaine, le retour à Papeïti de ce vilain drôle.

Le but le plus sérieux de cette relâche à Raiatéa, de toutes les îles Sous le Vent celle qui offre le plus de ressources après Taïti, était d'embarquer des vivres frais et des bêtes vivantes. Le commandant n'avait pas voulu s'approvisionner à Papeïti, pour dérouter l'opinion publique. Dès que l'embarquement des animaux fut terminé, le *Phoque* appareilla sans retard.

Persuadé que l'amiral n'était venu à ce mouillage que pour se ravitailler et mieux masquer ses projets, l'équipage pensa que l'on allait entreprendre une longue route vers l'Ouest. Une marche vers le Sud ou le Nord n'eût conduit qu'aux archipels des Tonga ou des Navigateurs. Leur distance, à peu près la même, n'est pas considérable pour des marins, et Taïti n'a avec ces îles aucune relation. Ce ne pouvait donc pas être le but d'une expédition qui avait exigé tant de préparatifs. De plus, la visite de ces archipels ne semblait pas nécessiter la présence d'un amiral. Ces observations ne manquaient pas de justesse. Elles conduisirent à supposer une marche vers l'Ouest; et l'équipage, y compris les officiers, fut convaincu que l'amiral allait chercher un établissement à l'occident de Taïti, soit aux îles Fidji, soit aux Nouvelles-Hébrides.

L'état-major examinait joyeusement toutes les probabilités, chacun donnant son avis, lorsque le jeune officier d'ordonnance de l'amiral, mieux avisé, admit comme plus vraisemblable une expédition en Nouvelle-Calédonie. Il manifestait son sentiment quand survint le chef d'état-major. Celui-ci annonça qu'en effet il venait d'apprendre à l'instant même que le

Phoque allait reconnaître le petit archipel calédonien. Aussitôt qu'il sera sorti des îles de la Société le vapeur doit faire route à l'Ouest. Le commandant vient de donner ses ordres, à transmettre au capitaine, pour le cap à prendre dès qu'on sera en mer libre.

Ce fut donc entre neuf et dix heures du soir, le 30 août 1853, que l'équipage du *Phoque* connut enfin qu'il allait fonder une nouvelle colonie. Il n'y avait plus de mystère, et ces braves cœurs de marins se réjouirent de la glorieuse mission qui leur était confiée par la France.

L'habileté avec laquelle l'expédition était lancée donnait bon espoir. Il fallait à tout prix ne pas être deviné par l'Angleterre et arriver avant elle. Il y avait tout lieu de croire que, distraite par la démonstration navale qui venait de venger les insultes faites à la France par le gouvernement de Quito, elle ne s'occuperait pas, ou ne se méfierait pas d'un petit aviso marchant modestement à la conquête de la perle de la Polynésie.

II

Pendant son séjour à Taïti l'amiral, Février-Despointes avait déployé une grande activité. Il ne tarda pas à ressentir le contrecoup de ses fatigues. Sa santé, très ébranlée depuis la station qu'il avait été obligé de faire dans la rivière malsaine de Guayaquil, donna bientôt de sérieuses inquiétudes. Ses officiers et tout particulièrement son chef d'état-major, qui lui fut toujours très attaché, se préoccupèrent vivement d'un état maladif que les difficultés de l'expédition commencée ne pouvaient qu'aggraver.

Cependant, comme la navigation dans l'Océanie, à cette époque de l'année et dans la direction de l'Ouest, s'accomplit généralement par un très beau temps, une chaleur modérée et une mer peu fatigante, il était à espérer que le vieil amiral retrouverait dans le repos les forces physiques et morales dont il avait besoin pour ne pas se laisser abattre par les déceptions et l'imprévu des événements.

À Paris, tout avait été examiné, pesé, combiné avec soin. Mais les plans les mieux imaginés pourraient-ils se réaliser, d'un bout du monde à l'autre, sans obstacles ? Ce n'était pas

probable. De fait, à cette heure, l'amiral, qui gardait une réserve absolue et ne s'était ouvert à personne sur ses craintes, paraissait très préoccupé.

Est-ce le *Phoque*, déjà vieux navire, qui l'inquiète ? Il s'avance majestueusement dans cette mer de corail, à laquelle il est habitué depuis trois ans ; mais son équipage est fatigué et sa machine usée. Il est commandé, il est vrai, par un jeune lieutenant de vaisseau très énergique ¹, fort bon officier de marine, très expérimenté, ayant depuis sept ans fait partie de la station locale de Taïti, où il a exécuté des travaux hydrographiques remarquables et acquis ce qu'on peut appeler la science des coraux. On n'aurait pas pu faire un meilleur choix pour commander une expédition de la nature de celle qui lui était confiée. Mais, une fois les Nouvelles-Hébrides doublées, il faut s'attendre à naviguer sans cartes, sans instructions sur ces nouveaux parages, dans une mer toujours agitée, au milieu d'un archipel où les bancs de mollusques pétrifiés coupent sans cesse la marche. Et aux abords de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins un naufrage est encore plus à redouter : ces îles sont enveloppées d'un réseau de bancs de coraux très étendu, et les pâtes isolés, surtout la nuit, rendent la navigation des plus périlleuses.

Le *Phoque* est bon navigateur, mais lent et paresseux ; et comme il consomme une grande quantité de charbon, sa marche *piano* n'offre pas, suivant le proverbe, une parfaite sécurité. Son armement très incomplet, sa voilure insuffisante, dont le capitaine use le plus possible, et les faibles vents alisés qui ont soufflé pendant les premiers jours, la longue route à parcourir, tous ces contretemps ne laissent pas que d'inquiéter l'amiral.

Il recommandait instamment d'économiser le charbon, et il ne voyait pas comment il pourrait remplir les soutes lorsqu'elles seraient vides. A Paris, avait-on pensé à ce détail ? Le ministre de la Marine avait-il donné des ordres en Australie, en Chine ou au Chili, pour approvisionner l'expédition en Nouvelle-Calédonie ? Les instructions reçues ne parlaient pas de ravitaillement. L'amiral comptait cependant sur la

1. M. de Bovis, lieutenant de vaisseau, capitaine de pavillon de l'amiral.

prudence de ses chefs ; les dépêches l'avaient engagé à armer de préférence un navire à vapeur, et le *Prony* comme le *Catinat*, devant rallier le *Phoque*, pouvaient avoir besoin eux aussi de renouveler leur charbon : il était donc à croire qu'on avait pris des mesures en conséquence.

Cependant le petit vapeur allait toujours droit devant lui, doucement, avec prudence, portant un équipage plus confiant que son chef. Les mémoires, qui nous ont laissé le récit de cette campagne, font ici cette réflexion : « Comme en somme la vie du marin est un problème dont un des termes essentiels est une confiance filiale en la protection divine, les marins du *Phoque* se disaient : Arrivons, et bien qu'aux antipodes de Paris, d'où l'autorité nous a envoyé ses ordres, nous aviserons à faire pour le mieux, et, Dieu aidant, nous braverons le péril et nous en triompherons. »

Le manque de ressources de toute sorte dans un pays si lointain permettait toutefois de légitimes appréhensions, et l'amiral ne dissimulait pas la gravité de la situation.

Après avoir repris des forces dans un repos nécessaire, le brave commandant, « nature militaire, toute de conscience et d'honneur », se remit au travail pour arrêter définitivement son plan d'action et se préparer à toutes les éventualités.

Le 17 septembre 1853, vers cinq heures du soir, la vigie signala la première terre de l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Sentinelle avancée du groupe, elle a de loin l'aspect d'un calvaire : aussi les matelots lui en ont-ils donné le nom. Le lendemain, le *Phoque* était en vue des grandes îles de l'archipel, et l'on crut voir du bord, au-dessus de l'une d'elles, le panache fumant d'un pic volcanique.

C'est dans la soirée que l'amiral, ayant terminé la lecture des dépêches et coordonné leur ensemble, fit connaître à son chef d'état-major le détail des ordres qu'on devait exécuter. Le tout provenait d'instructions adressées par le ministère de la Marine et de recommandations émanées directement du cabinet de l'empereur. Celles-ci ne s'accordaient pas exactement avec les prescriptions du ministère¹.

Le plan de campagne, tracé à l'avance, se résumait ainsi :

1. Toutes les dépêches envoyées par le cabinet de l'empereur ont été brûlées par l'amiral, quand la prise de la Nouvelle-Calédonie fut assurée.

« L'amiral doit se rendre rapidement et avec le plus de mystère possible dans la partie nord-est de la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie, et là se mettre en rapport avec l'évêque français de la mission catholique. Sa Grandeur sera en résidence à Puébo ou à Balade, lieux d'établissement des Pères Maristes. En cas d'absence de l'évêque, les Pères missionnaires renseigneront l'amiral et lui ménageront une entrevue avec le prélat. C'est aux abords des stations de Puébo et de Balade que se trouvent les passes qui permettent de franchir le grand banc de coraux formant ceinture autour de l'île. Ces passes sont dangereuses, et les instructions rappelaient qu'en 1844 la *Seine* s'était perdue près de Puébo, en voulant pénétrer dans l'intérieur des récifs.

« Après s'être entendu avec Monseigneur, lequel est au courant de ce qui fait l'objet de la présente expédition, l'amiral doit acquérir la certitude que l'île est libre, qu'aucune expédition anglaise n'a été tentée et surtout que le pavillon de l'Angleterre ne flotte pas ou n'a pas flotté sur un point quelconque des côtes Est ou Ouest. Cette certitude acquise, il faudra se hâter de prendre possession de la Nouvelle-Calédonie, au nom de l'empereur et pour la France.

« Toutes les formalités étant remplies, l'amiral s'établira immédiatement sur le pied de défense. Il devra se renseigner auprès de l'évêque sur la convenance du lieu à choisir pour faire un premier établissement. De préférence, il se placera aux environs de la mission, consultant toutefois les dispositions des indigènes, la sécurité de la station maritime, les ressources des terres avoisinantes, la nature du terrain plus ou moins favorable aux constructions. Pour le bien de la paix, il faudra adopter le mode qui évitera le plus sûrement toute hostilité avec les chefs des naturels de l'île.

« La prise de possession effectuée et régularisée par un procès-verbal, dont la forme était donnée en termes précis, l'amiral doit commencer sans retard la construction d'un établissement fortifié. »

Ici les dépêches annonçaient une nouvelle qui remplit de joie le cœur du commandant. Elles disaient que la *Constantine*, corvette à voiles de premier rang, partie du port de Rochefort déjà depuis longtemps, avait été expédiée avec tout le maté

riel, l'outillage, les approvisionnements nécessaires pour une prise de possession lointaine. Par mesure de prudence et pour dissimuler le but de sa mission, elle s'était dirigée vers la Chine. Le jour du départ avait été fixé suivant la longueur de la route à parcourir, de manière à assurer aussi exactement que possible la présence de la corvette en vue de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie, avant même l'arrivée du *Phoque*. Si la corvette ne se trouve pas dans le mouillage du *Phoque*, le commandant en chef doit la chercher et lui donner l'ordre de rallier son pavillon.

Les instructions parlaient en même temps de la corvette à vapeur le *Catinat*, de la station navale du Rio de la Plata, expédiée de Montevideo afin de détourner l'attention de l'Angleterre, et elles supposaient que ce navire était déjà sous le commandement de l'amiral, ordre lui ayant été transmis de rallier son pavillon à Taïti. Le *Catinat* aurait dû arriver au mouillage de Papéïti à peu près en même temps que la *Forte*. D'après les détails donnés par les différentes dépêches, l'amiral devait être à la tête d'une division expéditionnaire comprenant encore le *Prony*, corvette à vapeur de la station des mers du Sud. Sur le papier, les forces étaient imposantes, et tous les moyens nécessaires pour accomplir une mission aussi importante avaient été mis en œuvre. Mais en réalité le commandant en chef n'avait pour le moment qu'un navire sous ses ordres, et c'était le plus faible.

Nous verrons que le peu d'apparence du *Phoque* contribua singulièrement au succès qui couronna l'entreprise.

Les dépêches s'étendaient sur les armements mis à la disposition de l'amiral, bien moins encore que sur son rôle politique. L'évêque devait en cela lui prêter son concours et le faire bénéficier de sa connaissance du pays, de son expérience, ainsi que de l'ascendant moral qu'il exerçait sur les Canaques. Il serait un conseiller nécessaire pour régler le point le plus délicat : la conduite à tenir vis-à-vis des Anglais. Évidemment, c'était l'affaire capitale, car les instructions devenaient plus pressantes. Avant tout, il ne fallait rien faire qui pût provoquer des difficultés diplomatiques avec l'Angleterre.

Les prétentions de cette puissance sur tout l'archipel new-calédonien étaient rappelées. En prévision de la présence sur

les lieux d'une autorité maritime anglaise, il était ordonné à l'amiral : 1° de dissimuler sa propre autorité en n'arborant pas son pavillon de commandement; 2° de faire déclarer par le capitaine de son navire, porteur de la simple flamme des bâtiments de l'État, qu'il était en tournée protectrice des missions catholiques françaises de la Polynésie, de concert avec les autres navires français, présents dans les eaux polynésiennes. Ceux-ci avaient eux-mêmes reçu l'ordre de faire la même déclaration, et surtout de ne pas parler de la présence de l'amiral.

Telles étaient les instructions dans leur ensemble. La mission confiée au commandant en chef lui parut très délicate. Il ne devait agir qu'à bon escient, et comment constater que l'Angleterre n'avait rien tenté avant lui? Et à son arrivée, s'il trouvait le pavillon anglais déjà arboré, comment pourrait-il repartir du bout du monde avec trois navires dont les soutes à charbon seraient épuisées?

Le chef d'état-major, sans se dissimuler les complications auxquelles on pouvait s'attendre, rassura l'amiral en s'attachant aux conjectures les plus probables. Il n'y avait pas de doute, l'évêque missionnaire saurait d'une façon positive tout ce qui s'était accompli dans l'île. Il pourrait donc par ses renseignements, dès la première entrevue, mettre le commandant à même de décider s'il y avait lieu de prendre possession ou de s'abstenir de toute tentative. Il n'était pas impossible assurément que les Anglais eussent devancé l'expédition française : le voisinage de leur station navale australienne, et la connaissance qu'ils devaient avoir des projets du gouvernement de l'empereur, rendaient cette supposition très vraisemblable. Dans ce cas toute la difficulté se réduirait à ramener sans charbon trois navires à vapeur. Mais n'avait-on pas Sydney sous le vent, à un maximum de quatre cents lieues? La division expéditionnaire ne pourrait-elle pas s'y rendre à la voile, avec l'aide des machines fonctionnant à grande détente et avec une minime consommation de combustible?

Enfin, en supposant l'arrivée simultanée des deux puissances rivales, si les instructions ne paraissaient pas assez claires, en cette occurrence, l'amiral aurait toujours la res-

source de constituer un conseil de guerre; et certes, connaissant le mérite des commandants des navires attendus, il pouvait être parfaitement assuré qu'il trouverait en eux ou de bons conseillers ou d'énergiques lieutenants, suivant qu'il y aurait à discuter ou à se fâcher.

A la vérité, dans cette dernière hypothèse, les deux corvettes à vapeur ne seraient d'aucun secours puisqu'elles étaient en retard, mais on pouvait compter sur la présence de la corvette de premier rang la *Constantine*, bien vaillamment commandée; et même avec ce navire seul pour assister le *Phoque*, la France pourrait parler à l'Angleterre *fort et ferme!*

III

Le *Phoque* venait d'arriver en vue du groupe des Loyalty. Il ne se trouvait plus qu'à vingt-quatre heures de la côte nord-ouest de la Nouvelle-Calédonie. La nuit suivante, il n'aura à traverser qu'un canal assez étroit, et avant le jour l'île convoitée se dressera devant lui. Autant pour retarder la marche que pour reconnaître les îles basses du groupe Loyalty, l'amiral commanda de se rapprocher de terre et suivit la côte, qui ne semblait pas dangereuse. Bientôt l'équipage put distinguer, çà et là, des huttes agglomérées, et il ne tarda pas à apercevoir des naturels, en groupes assez nombreux, qui couraient le long de la plage.

Ce jour-là, le 19 septembre, vers quatre heures du soir, le *Phoque* dépassa la pointe nord de l'île la plus septentrionale des Loyalty, et, peu après, le vapeur trouva sur son chemin une pirogue montée par des indigènes. C'était la première fois que l'équipage voyait de près ces affreux Canaques de l'archipel calédonien, dont le type d'une laideur repoussante diffère si étrangement du type gracieux des Taïtiens. Les matelots les considéraient avec horreur. Cependant la stupéfaction était plus grande encore du côté des sauvages : effrayés par le mouvement des roues du vapeur, ahuris à la vue de la cheminée vomissant des flots d'une fumée noire et épaisse, ils restaient comme pétrifiés. La marche du *Phoque* s'avancant sans voiles déployées leur parut une merveille inexplicable. L'étonnement des Canaques prouvait qu'aucun navire à va-

peur n'avait encore été vu dans ces parages. Ces sauvages eurent de la peine à se décider à venir à bord. Cependant, l'amiral ayant ordonné de stopper pour leur faciliter l'accostage du navire, ils prirent le parti de monter sur le pont. Mais là, se voyant à la discrétion de leurs hôtes, ils furent saisis d'une telle frayeur qu'ils refusèrent le biscuit et l'eau-de-vie qu'on leur offrait. Pendant une charge des grilles de la machine, ayant aperçu la lueur des foyers, ils restèrent cloués sur place, tout tremblants, se jugeant sans doute destinés à faire les frais du repas du soir, puisque le four était allumé. Quand le signal du départ leur fut donné, ils ne firent qu'un bond dans leurs pirogues et s'empressèrent de pagayer pour s'éloigner au plus vite. Comme le *Phoque* se mit aussitôt en marche, ils furent en très peu de temps à une distance rassurante. Alors seulement, ils s'arrêtèrent pour contempler avec effroi cette nouveauté monstrueuse.

Dès que la nuit fut tombée, le *Phoque* navigua à petite vitesse; mais, vers onze heures du soir, une brusque et très forte bouffée de S.-S.-E. s'étant produite, le navire dut changer de route plusieurs fois pour ne pas franchir le canal trop rapidement. Les alisés étant revenus, après quelques heures, à un souffle plus normal, la marche à petite vitesse fut reprise au cap de route, et un peu avant le jour la vigie signala les grands brisants. A l'aube, il fut facile de reconnaître à une faible distance la ceinture de coraux qui enlace l'île de la Nouvelle-Calédonie. L'amiral, prévenu, ordonna de se tenir sous les voiles de goëlette, le cap au large et la machine stoppée, jusqu'à ce que le jour fût assez clair pour permettre de voir distinctement la côte. On l'estimait éloignée de trois lieues, le *Phoque* étant jugé à deux ou trois milles des brisants.

L'amiral commanda de chercher à reconnaître le point d'atterrissage. Si, comme on le supposait par le point estimé, le navire se trouvait un peu plus au Nord que Balade, il fallait en conclure la route à suivre pour se présenter à la passe de Yenguène. C'est pour cette passe que le commandant en chef avait reçu des *amers*, extraits probablement du rapport fait par le capitaine de la *Seine*, après la perte de son navire.

La *Seine* avait naufragé dans la passe de Puébo, plus petite

et plus au Nord que celle par laquelle le *Phoque* devait pénétrer à l'intérieur des grands coraux. Ces amers sont d'abord un îlot de sable, couvert d'une belle végétation et complétant la courbe convexe que dessine le banc de ceinture. Il indique le nord de la passe. C'est ensuite un rocher ayant l'aspect des tours de Notre-Dame de Paris. Ce rocher se trouve dans l'axe de la passe, au milieu de l'ouvert de la baie de Yenguène à la côte; bien qu'il se projette sur la terre, il peut être aisément aperçu même à quelques milles au large, lorsqu'on est à l'est où à l'ouest de la passe. Les renseignements fournis à l'amiral ajoutaient encore qu'en longeant les coraux extérieurement, on pouvait facilement, même à deux ou trois milles de distance, distinguer à la longue-vue les maisons blanches des missionnaires. Au point le plus au Nord se dessinaient sur la côte les constructions de la mission de Balade et un peu plus au Sud celles de la mission de Pucho, résidence de l'évêque.

Dès que le jour fut complètement levé, du lieu où le *Phoque* avait stoppé, l'équipage put contempler à l'œil simple les pentes boisées de l'île, déclinant du sommet des montagnes jusqu'aux plages de sable de la côte. L'île dans son ensemble parut avoir beaucoup de ressemblance avec Taïti. Mais les crêtes des cimes étant uniformes, aucun détail caractéristique ne se révéla au regard; même en fouillant dans tous les sens, la longue-vue en main, aucun élément de reconnaissance ne se présenta.

Cependant, à quelques lieues de distance, dans la direction du N.-N.-O., apparaissait une petite île s'élevant de quelques mètres au-dessus des flots. L'amiral consulta un simple routier, la seule carte que l'état-major possédât sur ces parages; ce routier, très inexact, comme il avait été donné de le constater la veille au sujet des Loyalty, révéla la présence d'une petite île sans nom, signalée par les précédents navigateurs: ce devait être l'ilot en vue. En faisant concorder le relèvement de cet îlot avec la distance probablement parcourue par le *Phoque* pendant la nuit, l'amiral admit, par approximation, que le navire avait atterri un peu plus au Nord que Balade et sensiblement beaucoup plus au Nord que Yenguène.

Sans donc savoir exactement où il se trouve, mais assuré que Yenguène est au Sud, l'amiral commande de se rapprocher des grands coraux de ceinture. Quand le *Phoque* n'est plus qu'à un mille des brisants, ordre est donné de faire route à très petite vitesse le long des récifs. La mer y brisait avec fureur et ses eaux blanches d'écume en indiquaient très nettement la configuration. Le projet du commandant était d'étudier ces brisants et surtout de rechercher les amers de Yenguène, en même temps qu'il fouillerait la côte avec la longue-vue pour s'assurer qu'aucun navire n'était visible au mouillage. Après une heure d'exploration à contre-vent, debout à la lame, la vigie crut distinguer, sous l'ombrage de grands et nombreux arbres, un point blanc, assez semblable à une construction européenne. Peu après, apparut une large coupure dans la ligne des coraux. Mais la vue n'était pas assez distincte pour permettre de croire qu'on avait découvert la maison des missionnaires de Balade. D'ailleurs ce ne fut qu'un éclair : le *Phoque* ayant fait quelques tours de roue, la vigie ne distingua plus rien. On crut qu'elle s'était trompée. Aucune voile ne fut signalée à la côte.

Cependant c'était bien réellement la maison blanche des missionnaires de Balade qui avait été aperçue, et, sans le savoir, le *Phoque* avait reconnu la passe de cette localité. Le vapeur fut signalé à terre. Le Père Monrouzier, prévenu aussitôt, fit monter une pirogue par ses catéchumènes. Depuis que la corvette française l'*Alcmène* avait eu un élève de marine et huit matelots mangés par les anthropophages, le Père ne manquait jamais d'envoyer ses ouailles au-devant des navires en vue, pour les prévenir du danger qu'ils courraient, si l'équipage descendait à terre. Mais lorsque la pirogue, sortie de la petite rivière qui baigne les possessions des missionnaires, se disposa à établir sa voile et son balancier, le *Phoque* était déjà passé et, marchant au vent de la pirogue, il était hors d'atteinte ; bientôt elle le perdit de vue.

En continuant son exploration des coraux au Sud-Est, l'amiral ne découvrit pas ce qu'il cherchait, mais un peu avant l'heure de l'observation méridienne, la vigie signala à terre, dans la direction du S.-S.-O., à une distance de cinq à six milles, une large et puissante cascade. Après avoir roulé ses

eaux écumantes au travers d'une gorge des montagnes, elle semblait devoir se jeter à la mer. Le capitaine du *Phoque* était lui-même en vigie dans la mâture; dès qu'il aperçut cette cascade tombant à gros bouillons, inspiré par son expérience consommée des coraux, il annonça une grande passe dans les brisants, par le travers de l'arrivée de la chute d'eau douce à la mer.

Il ne se trompait pas. Peu de temps après se présenta une échancrure dans la ligne des grands coraux, et à terre, à peu de distance de la plage, se dessina une construction européenne toute blanche. Le *Phoque* était à la hauteur de Puébo : la passe de Yenguène s'ouvrait devant lui. En effet, peu après l'observation de la hauteur méridienne, un large canal apparut au travers des récifs, et le commandant en chef reconnut les amers qui lui avaient été signalés. Le *Phoque* donna dans la passe, et une fois à l'ouvert de la baie de Yenguène, il fit route au N.-E. pour aller prendre le mouillage de Puébo par le travers de la mission, tout près de la plage. Ce fut vers trois heures que le premier acte de la prise de possession de l'île, au nom de la France, fut posé, lorsque le *Phoque* jeta l'ancre en face de la mission catholique française.

IV

Peu après, l'équipage du *Phoque* vit venir de terre et se dirigeant vers le bord une grande pirogue, à l'arrière de laquelle on signala la présence d'un missionnaire. Encore quelques minutes et la pirogue accostait à l'échelle d'embarquement.

A tout hasard, l'amiral avait ordonné de ne pas arborer son pavillon d'autorité. Il fit hisser simplement le pavillon national à poupe et la flamme d'État en tête du grand mât. Jusqu'à nouvel ordre, il prescrivit de rester sous les feux des foyers des chaudières et en disposition d'appareillage, prêt à lever l'ancre, si Puébo n'était plus le lieu de résidence de l'évêque. L'amiral voulait conférer au plus vite avec Sa Grandeur, et après renseignements pris se rendre, à toute vapeur et sans retard, sur le point de l'île où sa présence serait jugée nécessaire.

Ce fut donc sous pression, et l'équipage se tenant aux postes d'appareillage, que le *Phoque* reçut le Père missionnaire. C'était un jeune homme, évidemment depuis peu d'années au service de la mission. Son émotion était visible, lorsqu'il mit le pied sur le pont du navire français. Le *Phoque* était le premier vaisseau qu'il voyait depuis son arrivée à la Nouvelle-Calédonie, et ce navire portait les couleurs de sa patrie. Ses compatriotes lui firent le plus fraternel accueil. Le chef d'état-major le reçut et lui adressa le premier des paroles de bienvenue. Mais l'officier comprit bientôt, à l'air surpris du Père, que le jeune missionnaire n'était nullement au courant des projets qui amenaient le *Phoque* dans ces parages. Évidemment le navire n'était pas attendu. Le Père fut introduit sans retard auprès de l'amiral, qui, étant assez souffrant, n'avait pu monter sur le pont pour le recevoir, ni même quitter son fauteuil.

La première parole du chef de l'expédition trahit son anxiété :

« Mon Père, comment se porte Monseigneur l'évêque ? Est-il à Puébo ? »

— Hélas ! répondit le missionnaire, Monseigneur est mort depuis plusieurs mois !

— Mort ! reprit l'amiral, visiblement affecté par cette nouvelle.

— Oui, commandant ; mais le Père Rougeyron, qui est depuis de longues années en Calédonie, remplace provisoirement notre évêque défunt.

— Le Père Rougeyron est-il à la mission, en ce moment ?

— Il est absent, mais je l'attends ; il reviendra aujourd'hui avant la nuit. »

Ces mots rassurèrent l'amiral. Il pensa que le successeur de Mgr Douarre devait être renseigné sur l'expédition projetée. Dans tous les cas, puisque le Père Rougeyron vivait depuis longtemps en Calédonie, son expérience serait d'un grand secours, et il était vraisemblable qu'il pourrait donner, sur les agissements des Anglais, tous les renseignements nécessaires.

Il restait toutefois que la mort de l'évêque était un grave

et sérieux contretemps. Elle n'avait pas été prévue. Cette nouvelle produisit sur l'amiral la plus douloureuse impression. Les réponses que le missionnaire fit aux nouvelles questions qui lui furent posées ne contribuèrent pas à rassurer le commandant en chef.

« Savez-vous, mon Père, dit-il au missionnaire, s'il a été signalé dans le voisinage ou sur un point quelconque de l'île, à la côte Est ou à la côte Ouest, une corvette française du nom de la *Constantine* ? Savez-vous ou avez-vous les moyens de savoir si des navires de guerre anglais sont venus en Calédonie dans ces derniers temps, ou s'il y en a quelqu'un de signalé en ce moment sur l'une ou l'autre côte ? Avez-vous entendu dire que le pavillon anglais flottât à terre, en un point quelconque de l'île ? »

Le Père, étonné de toutes ces questions pressantes, répondit :

« Depuis mon arrivée, je me suis exclusivement occupé de l'évangélisation des sauvages et je ne sais rien de ce qui a pu se passer dans l'île ou sur les côtes. Je me suis borné à ce qui regarde la mission, dont le territoire s'étend à une très petite distance. Nous sommes encore aux débuts de notre apostolat. Personnellement je n'ai aucune connaissance qui me permette de répondre à vos questions. J'ignore absolument si nous avons à la mission les moyens de savoir ce qui se passe dans l'île. Nous ne possédons que trois établissements, l'un ici à Puébo, l'autre à Balade, à quelques lieues en remontant vers le Nord, et le troisième dans le Sud, assez loin. Les rapports avec la mission du Sud sont très rares : les communications sont difficiles, et les Pères qui travaillent dans cette région à la conversion des peuplades les plus barbares et les plus anthropophages ne viendraient nous retrouver à Puébo que s'ils étaient chassés de chez eux par les naturels. Je ne sais donc rien sur la présence possible dans nos parages de la *Constantine* ou de navires anglais, et encore moins sur ce que l'Angleterre aurait pu entreprendre. Le seul renseignement que je puisse vous donner, c'est que des naturels, catéchumènes de notre mission de Balade, sont venus récemment à Puébo et ils ont raconté qu'ayant navigué en pirogue de route en remontant vers le Nord, il y a trois

semaines environ, ils aperçurent un navire près d'une île : c'est celle qui est au-delà d'une plus petite appelée Boulabio et qu'on distingue très bien de Balade. Mais sur cette côte et sur celle de Balade nous n'avons vu aucun bâtiment depuis bien longtemps. Je regrette de ne pouvoir mieux répondre à vos questions, Monsieur le commandant. J'espère que le père Rougeyron, mon supérieur, qui sera de retour à la mission avant quelques heures, pourra vous renseigner mieux que moi. »

Après cette conversation peu satisfaisante, l'amiral ordonna d'éteindre les feux des chaudières. Il fit reconduire dans sa baleinière le jeune Père, le remercia et le chargea de prier son supérieur de venir le voir le plus tôt possible. A cet effet, le commandant laissa son embarcation à la disposition du Père Rougeyron, sous les ordres de son officier d'ordonnance. Celui-ci avait pour consigne d'attendre le supérieur de la mission et de ne rentrer à bord qu'en sa compagnie. Il lui fut recommandé en même temps une très grande vigilance, surtout après la chute du jour, si les naturels tentaient de s'approcher de l'embarcation.

Après le départ du missionnaire, l'amiral réfléchit sur la conversation qu'il venait d'avoir avec le Père. Un fait est certain, la mort de l'évêque, et il est fort probable que la *Constantine* est en retard. La région du N.-E. de l'île est le lieu de rendez-vous fixé. Si le navire qui a été vu quinze jours auparavant, près du groupe des îles du Nord, est la corvette attendue, il n'est pas admissible qu'elle ne soit pas déjà au mouillage de Puébo ou de Balade.

En attendant l'arrivée du Père Rougeyron, dont les renseignements permettront de prendre une décision, l'amiral réunit une sorte de conseil intime : il y appela le capitaine du *Phoque*, le chef d'état-major et son secrétaire¹, homme d'un âge mûr, d'une intelligence remarquable, et en qui il pouvait avoir une pleine confiance. Il s'agissait d'examiner la situation et de décider quel parti serait le meilleur.

Le chef d'état-major exprima sa pensée : il était pour l'action immédiate. Les Anglais évidemment ne sont pas venus

1. M. Desperrier, officier d'administration de la marine.

dans cette partie de l'île, puisqu'on ne les y a pas vus ; ils n'y ont rien tenté. Il faut donc se hâter de faire le tour des côtes en exploration, afin d'affirmer le droit de premier occupant, quitte ensuite à renoncer à la prise de possession, s'il est constaté que les Anglais se sont déjà établis en quelque point de l'île et surtout si un conflit entre les deux puissances est à redouter, ce que les instructions ordonnent d'éviter à tout prix. Une perte de temps, même de quelques heures, pouvant avoir les plus graves conséquences, le chef d'état-major fut d'avis, sans attendre la visite du Père Rougeyron, de procéder immédiatement, à Puébo, à la prise de possession officielle. Plus tard, suivant ce qui sera connu sur les agissements de l'Angleterre, l'amiral maintiendra les droits de la France consacrés par un procès-verbal ou bien déchirera la preuve écrite de l'occupation entreprise. Pour ne pas s'exposer à un affront, il suffit de ne pas planter encore à terre le pavillon national. Le procès-verbal signé à bord, en vue de Puébo, tranchera plus tard la question de primauté et établira le droit de premier occupant, si un différend éclate à ce sujet entre les deux puissances.

Le capitaine du *Phoque* et le secrétaire de l'amiral se déclarèrent aussi pour une action immédiate, aussi prompte que possible ; mais ils ne furent pas d'avis qu'on signât le procès-verbal de prise de possession hors du lieu où l'on s'établirait de fait. Ils opinèrent pour que l'amiral observât les formalités ordinaires ; tout autre mode, comme la signature en mer du procès-verbal, en négligeant de planter à terre le pavillon national, leur parut imprudent. Cette façon extraordinaire de procéder offrirait certainement matière à contestation, et avec les Anglais surtout on devait être très circonspect.

L'amiral, qui avait conscience de sa responsabilité, se rangea à ce dernier avis. Il admit qu'il fallait agir promptement, le moindre retard pouvant avoir des conséquences fâcheuses et irréparables ; mais il déclara que la prise de possession ne s'opérerait que sur terre et là seulement où il pourrait défendre le drapeau de la France, planté sur un sol devenu irrévocablement français. Et il persista à ne vouloir rien entreprendre avant d'avoir conféré avec le supérieur

de la mission catholique. Il donna les raisons de cette ferme résolution :

« Je n'ai à ma disposition qu'un petit aviso monté par un équipage très réduit et fatigué. Avec de si faibles ressources, puis-je me défendre même contre les naturels, s'ils nous attaquent. Je n'agirai donc qu'après avoir été complètement renseigné par le Père Rougeyron. Je ne veux pas m'exposer par mon imprudence à manquer mon but ; ignorant les dispositions des indigènes et ne sachant pas quel lieu est le plus favorable pour prendre possession, il est plus sage d'attendre l'arrivée du Père. »

Le chef d'état-major, frappé de la nécessité qu'il y avait à ne pas perdre de temps, insista pour que l'amiral prit possession, ce jour-là même, à Puébo. Il observerait les formalités dans toute leur rigueur, prêt à recommencer en un autre point de l'île, soit immédiatement, soit après avoir exploré les côtes. La seconde fois, ce serait dans le lieu choisi pour l'établissement militaire et la défense du pavillon. Puébo, qu'il déclarait, avec les autres officiers, peu propre à cet établissement, ne serait en quelque sorte que la table sur laquelle le procès-verbal de la prise de possession serait signé : on défendrait ensuite la conquête sur le point de l'île que le Père Rougeyron, avec sa connaissance du pays, désignerait sans peine.

Mais le sage et prudent amiral ne partagea pas cette manière de voir. D'ailleurs, sur ces entrefaites, la baleinière envoyée pour chercher le missionnaire fut signalée. Il n'y avait plus lieu de délibérer.

(*A suivre.*)

A. DE SALINIS.

LA BIBLE DE SIXTE-QUINT

NOUVELLE COMMISSION SOUS GRÉGOIRE XIV

LA BIBLE CLÉMENTINE

DERNIÈRES DESTINÉES DE LA BIBLE SIXTINE

(*Dernière partie.*)

V

Attaqué par une maladie terrible, contre laquelle sa nature délicate se débattait en vain, Grégoire XIV n'avait ni la force ni le désir de recommencer l'œuvre de Sixte-Quint. Tout ce qu'il put faire, ce fut de confier la revision au vieux cardinal Marc-Antoine Colonna; Carafa venait de mourir au mois de janvier 1591, quinze jours après l'avènement de Grégoire XIV.

La commission présidée par Colonna comptait sept cardinaux et onze consultants : c'était trop. On s'en aperçut bien dès la première séance. On parla beaucoup, dit le compte rendu, mais sans rien conclure.

Quelques consultants, étrangers aux précédents débats, remettaient en question des points depuis longtemps convenus. L'un d'eux par exemple, dans un long mémoire qui s'est trouvé à Milan parmi les papiers du cardinal Frédéric Borromée, proposait de consulter, outre les savants italiens, les théologiens étrangers alors présents à Rome, comme le syndic de la Faculté de Paris, un professeur de Louvain, des docteurs d'Alcala et de Salamanque. Il fallait recourir à tous ces oracles ; mais à force de consulter et de consulter encore, on n'aurait probablement abouti qu'à un dédale d'opinions contraires et l'on aurait sûrement dépensé un temps précieux en démarches stériles.

Une idée de notre anonyme, accueillie avec faveur, donna à la nouvelle revision son ton et son caractère : ne rien

changer sans nécessité, surtout quand on avait affaire à des synonymes, comme *ergo* pour *igitur*, et réciproquement. Les autres règles furent formulées avec une concision qui touche au laconisme : « Rétablir les omissions, rejeter les additions, examiner la ponctuation, revoir et au besoin corriger le reste. »

Trois réunions par semaine, deux partielles le lundi et le vendredi et une plénière le jeudi, montrent assez que les députés n'étaient pas oisifs. Néanmoins la revision avançait lentement. Le 18 mars seulement on abordait l'Exode; ainsi la Genèse avait pris quarante jours entiers et, à supposer même que le zèle ne se ralentit pas, la revision allait durer au moins deux ou trois ans. On était loin de la rapidité qu'on s'était promise et que Grégoire XIV, en approuvant le conseil de Bellarmin, avait espérée. Le trop grand nombre des membres, Rome avec ses devoirs et ses occupations, et plus encore la présence de sept cardinaux, moins rompus que les consultants aux études critiques, et au sentiment desquels il convenait pourtant de déférer, tout contribuait à retarder la marche.

Sur les premières pentes des monts Sabins, non loin de Palestrina, le président possédait une maison de campagne où les bruits de la capitale ne retentissaient pas. Il y offrit à ses collègues une hospitalité vraiment princière. Tous ne purent pas l'y accompagner : trois consultants et tous les cardinaux, sauf Allen, furent retenus à Rome. Parmi ceux qui le suivirent à Zagarolo, Agelli, Bellarmin, Valverde, Landi, Rocca et Pierre Morin nous sont déjà connus. Il faut leur adjoindre André Salvener, abbé de Sainte-Praxède, et le dominicain Miranda, maître du Sacré Palais. Ange Rocca, revenu des portes du tombeau, fut encore nommé secrétaire, et il remplit ses pénibles fonctions de lecteur avec un organe si souple et si exercé, que dans les plus longues séances il ne laissa jamais entrevoir ni fatigue ni hésitation.

Favorisés par le calme de Zagarolo, les députés déployèrent une activité presque sans exemple. Le désir de renouer des relations violemment rompues, la crainte d'abuser d'une hospitalité, cordiale sans doute, mais onéreuse à la longue, et par-dessus tout les pressantes recommandations du Sou-

verain Pontife, stimulaient leur ardeur. En *dix-neuf* jours tout était fini.

Ce chiffre a paru légendaire à presque tous les historiens de la Vulgate, et si l'inscription de Zagarolo était seule à l'attester, nous n'y ajouterions qu'une foi médiocre. Mais nous ne saurions récuser un témoin contemporain, en général bien informé, qui écrivait moins de quatorze ans après les faits, et Pierre Morin lui-même, qui fut présent à Zagarolo.

La tâche des reviseurs était bien facilitée par les travaux antérieurs. Ils n'avaient plus qu'à choisir entre les variantes, et quand le choix était trop embarrassant, ils le remettaient à un plus mûr examen ou au jugement du Pape. C'est encore Pierre Morin qui nous l'apprend dans une lettre datée de 1595 :

Comme la revision traînait en longueur, le cardinal Colonna nous emmena à Zagarolo. Là, nous consacraâmes dix-neuf jours entiers à l'examen des leçons. Le cardinal notait les points obscurs sur lesquels l'accord n'avait pu se faire ; de retour à Rome, on sait dans quelle mesure je contribuai à les éclaircir.

Sur la foi de Ghislieri, on a coutume de fixer ce retour au mois d'octobre 1591, peu de jours avant la mort du Pape. Ghislieri rédigeait ses souvenirs trente-cinq ans plus tard, et à cette distance la mémoire d'un vieillard pouvait avoir et eut en effet plus d'une défaillance. En réalité, les députés partis au printemps étaient depuis plusieurs mois à Rome quand le Pape expira. Il est possible néanmoins que la maladie du Pontife ait accéléré leur retour, car les dix mois de son règne ne furent, pour ainsi dire, qu'une longue agonie.

La catastrophe arriva enfin le 14 octobre, et la Bible eut encore à subir un nouveau retard. La gloire de la mettre au jour était réservée à Clément VIII, élu le 30 janvier 1592, juste un mois après le pontificat éphémère d'Innocent IX.

Après tant de discussions et de recherches, d'épreuves et de contre-épreuves, on pouvait croire que le nouveau pape sanctionnerait de confiance les décisions de Zagarolo. Il n'en fut rien. Clément VIII forma un dernier comité, sans appel cette fois, composé de Tolet et des cardinaux Valier et Borromée. Ceux-ci laissèrent à Tolet tout le poids et toute la res-

pensabilité de cette affaire. Tolet, avec son esprit juste et précis, son érudition vaste et sûre, sa science de la théologie et de l'exégèse, était sans contredit le plus capable de la conduire à bonne fin¹. Il ne se borna pas à contrôler le jugement de ses collègues ; il y mêla, quoique avec trop de réserve, son propre suffrage. Son travail est un chef-d'œuvre d'érudition patiente et réfléchi, de critique éclairée et impartiale. Il termina ses notes le 28 août, fête de saint Augustin, comme il a soin de nous l'apprendre à la fin de l'exemplaire de la Bible Sixtine qui lui servait de cahier.

Cependant l'infatigable Rocca rapportait les corrections sur un autre exemplaire de la même Bible, destiné aux imprimeurs. Soit changement de vues chez Tolet, soit distraction chez Rocca, les deux textes diffèrent en plus d'un endroit, mais les divergences sont trop légères pour nous y arrêter.

Le travail des protes dut marcher de front avec celui des éditeurs, car la Bible parut à temps pour porter la date de 1592. Pour l'extérieur, elle ressemblait à s'y méprendre à la Sixtine : même papier, même format, mêmes caractères et, ce qui a scandalisé plus d'un dévot protestant, même titre. Clément VIII aurait pu la signer, comme un général en chef, arrivant par hasard sur un champ de bataille après la mêlée, peut sans scrupule s'attribuer la victoire. Soit sentiment d'équité, soit modestie, Clément VIII ne le fit pas. La part respective de chaque pape était exactement indiquée dans la préface de Bellarmin, que nous lisons encore en tête de la Vulgate. Ainsi le titre ne trompait personne ; mais s'il fallait qu'un pape prêtât son nom à la Bible, nul n'avait droit à cet honneur autant que Sixte-Quint. L'initiative, l'impulsion

1. Nous ignorons quelles instructions orales lui furent données. Voici le billet du Pape qui lui accordait pleins pouvoirs :

CLÉMENT VII, PAPE

Nous ordonnons d'imprimer cette édition de la Bible, d'après les corrections indiquées par la Congrégation (celle de Zagarolo), nous en remettant au jugement du P. François Tolet, de la Compagnie de Jésus, à qui nous déléguons, à cet effet, notre autorité. Pour la correction typographique, nous la confions à la fidélité et au savoir-faire du F. Ange Rocca, de l'Ordre de Saint-Augustin.

vigoureuse, le plan et la méthode étaient de lui. C'est lui qui avait réuni les manuscrits, ordonné les travaux de Carafa, dont l'influence fut si décisive, pressé la marche trop lente des reviseurs. Si l'édition était possible, si elle paraissait maintenant, c'était à lui, à lui seul qu'on le devait.

Un moment on put craindre qu'un obstacle imprévu ne causât encore un nouveau délai. Le docteur espagnol Valverde, aveuglé par son amour excessif de l'hébreu, jugea qu'on avait eu trop peu d'égards pour sa langue favorite. Il adressa au Pape un long mémoire, chargé de textes et d'arguments, s'engageant à indiquer au moins deux cents passages où une correction d'après l'hébreu était indispensable. Le Pape lut le mémoire, prit conseil des cardinaux et imposa silence au fougueux hébraïsant. C'était vers la fin de 1592, presque un demi-siècle après le décret du Concile, après trente ans environ d'études et de travaux, auxquels six ou sept commissions de savants avaient pris une part active.

VI

Quels étaient donc dans la Bible Sixtine ces changements affreux qui mettaient en émoi les érudits et les princes de l'Église, et que le représentant de Sa Majesté catholique dénonçait par avance au futur concile ? Les lecteurs peu familiarisés avec les procédés minutieux et les microscopiques observations de la critique, les traiteront peut-être de futilités, et, s'il était question d'un livre profane, je ferais de même. Mais dans les Saintes Écritures, dans ces lettres de Dieu aux hommes, comme les appelle saint Augustin, tout, jusqu'au moindre iota, est digne d'attention et de respect. Non pas que Dieu soit tenu d'entasser miracles sur miracles pour leur assurer une intégrité parfaite : elles s'altèrent sous la main de l'homme et subissent dans une certaine mesure le pouvoir destructeur des siècles ; mais malheur au téméraire qui porterait sciemment sur les oracles divins une main sacrilège !

Il ne faut pas s'imaginer que Sixte-Quint ait traité son texte comme beaucoup d'érudits modernes traitent leurs auteurs dans ce qu'ils appellent des éditions critiques. De nos

jours, les éditeurs qui se piquent de science affectent de s'éloigner le plus possible de tous leurs devanciers; ils ont horreur des textes reçus; et en effet, s'ils étaient de l'avis des autres, qui serait tenté d'acheter leurs livres? Faisant fi de l'autorité, ils cherchent à rétablir leur texte (qu'ils supposent toujours horriblement corrompu) d'après la suite et le rapport des idées, d'après l'âge et le caractère de l'écrivain, mais surtout d'après leur goût et leur fantaisie, et ils triomphent quand, par une suite de conjectures ingénieuses, ils peuvent réduire à peu près à rien le texte primitif.

Cette méthode, aussi funeste à la science qu'à la religion, mais aujourd'hui malheureusement trop en vogue, même chez des érudits catholiques, cadrerait mal avec les habitudes et la tournure d'esprit de Sixte-Quint. La critique de sentiment n'était pas son fait, et, plus on étudie sa manière, plus on s'affermite dans la conclusion de Vercellone qu'il n'a rien changé sans autorité. Il a pu se tromper sur la valeur des sources, faire céder la qualité au nombre, préférer un manuscrit du treizième siècle, chargé de gloses espagnoles, à un codex d'une époque plus pure: c'est une hérésie critique, si l'on veut, ce n'est pas un acte d'arbitraire et de despotisme.

Chose étrange, les griefs articulés contre la Bible Sixtine se détruisent les uns les autres. Ceux-ci l'accusent de copier servilement l'édition d'Anvers et de sacrifier la science à la routine; ceux-là, de s'en trop éloigner. Comment concilier ces opinions extrêmes? Y a-t-il malentendu de part et d'autre; ou bien la vérité, comme la vertu, serait-elle dans un juste milieu? L'examen des rapports et des divergences entre la Sixtine et les Bibles belges d'un côté, entre la Sixtine et la Clémentine de l'autre, nous mettront à même de répondre à cette question. Le détail en sera nécessairement fort aride; mais, si l'on ne peut ménager avec trop de scrupule la patience de l'auditeur qui n'a pas la ressource de tourner le feuillet, de la part du simple lecteur on a droit à plus d'indulgence.

La Sixtine diffère des éditions de Louvain et d'Anvers par des suppressions et des changements.

Nous avons dit un mot des omissions involontaires; il y en

a de voulues. Sixte-Quint avait écarté les sous-titres hébraïques et les avis de saint Jérôme, les uns comme inutiles, les autres comme étrangers au texte sacré. Mais les uns et les autres se lisent dans les manuscrits les plus anciens, et les reviseurs de Grégoire XIV et de Clément VIII les rétablirent.

Quant aux changements, on peut les diviser en trois classes : nouvelle division des versets, modification du titre des psaumes, variantes isolées.

La division des versets, actuellement en usage, est assez récente. Elle était inconnue avant le seizième siècle, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur une bible latine antérieure à 1540. Cette innovation, faite ou vulgarisée par Robert Estienne, fut trouvée commode et, plus heureuse que la plupart des réformes utiles, reçue sans opposition. On pourrait, en certain cas, la souhaiter plus logique, plus conforme au sens et à la syntaxe, mais telle qu'elle est, l'usage, ce capricieux et tout-puissant despote, lui a donné force de loi.

Sixte-Quint, devant qui tout pliait, se crut plus fort que l'usage. Fra Felice, sur les bancs de l'école comme plus tard dans sa chaire de théologie, s'était habitué à ces vieilles bibles où le texte sacré se suit sans interruption dans tout le cours d'un chapitre, divisé seulement de loin en loin par des lettres semées à la marge. De la réforme d'Estienne il admettait le principe, sans en goûter l'application. Aussi la vieille division en versets fut-elle totalement refondue. Tel chapitre qui comptait quatre-vingt-sept versets n'en avait plus que vingt : il n'en fallait pas tant pour dérouter les érudits et rendre les recherches et les citations difficiles.

Mais, nulle part l'auguste éditeur ne sembla se donner libre carrière comme dans les titres des psaumes. Les conseillers de Grégoire XIV n'oublièrent pas de signaler ce point. Dans un cahier de très petit format¹, maintenant jauni par le temps et l'usage, Bellarmin avait jeté, entre autres remarques, cette mention rapide : « Presque tous les titres des psaumes sont ou supprimés ou modifiés. » En réalité, aucun titre n'est supprimé, du moins en entier, mais le plus grand nombre sont modifiés.

1. Archives secrètes du Vatican, parmi les papiers du cardinal Bellarmin.

C'est une grande question que celle des titres des psaumes. S'ils viennent des écrivains sacrés, ils sont inspirés comme le reste de l'Écriture, et ont le même droit à notre respect et à notre foi. Seulement, sans parler de leur obscurité qui ne prouve que notre ignorance, l'authenticité d'un grand nombre est douteuse. Tandis que dans la Vulgate deux psaumes seulement sont dépourvus de titre, vingt-quatre en manquent dans l'original, et la rédaction de plusieurs autres est notablement différente dans le texte et dans les versions. Bref, Sixte-Quint put se croire autorisé à les traiter avec moins de ménagement; mais ici même l'arbitraire ne fut pas le guide : dans la plupart des cas, je n'ose dire dans tous n'ayant pu vérifier le fait avec tant de rigueur, la leçon préférée est appuyée par des autorités ¹.

Que dire maintenant des changements introduits dans le texte même? J'étonnerai sans doute plus d'un lecteur familiarisé avec d'autres vues, en affirmant que le Pape, loin d'obéir à la fantaisie et au caprice, céda peut-être à une timidité excessive. Partout ou presque partout il s'attache à la Bible d'Anvers de 1583, qu'il avait en haute estime et qui représentait les travaux critiques d'hommes tels qu'Estienne, Henter et Luc de Bruges. Il s'en écartait seulement dans les choses

1. En dehors des deux premiers psaumes, dépourvus de titre dans la Sixtine comme dans la Clémentine, cinquante-quatre titres sont identiques dans les deux éditions. Trente-quatre ne diffèrent que par une inversion sans conséquence. Au lieu de : *In finem, psalmus David*, Sixte-Quint écrit constamment : *Psalmus David, in finem*. Dans quinze autres le mot *psalmus* est ajouté. Par contre, le mot *ipsi* est retranché onze fois dans l'expression *psalmus ipsi David*; ce datif, qui en hébreu équivalait à un génitif, étant obscur en latin. Il ne reste que trente-trois variantes qui jamais n'altèrent le sens et ne consistent que dans un synonyme, dans un tour plus ou moins clair, plus ou moins correct. Sixte V préfère *intelligentia* à *intellectus*, *hymni* à *carmina*, *recordatio* à *rememoratio*, *pro occultis* à *pro arcanis*. Il met l'indicatif au lieu du subjonctif après *cum*. Il écrit toujours *ne corrumpas* au lieu de *ne disperdas*, comme le grec et comme la Clémentine elle-même au psaume LXXIV. Il corrige heureusement le nom d'Abimelech (ps. xxxiij), appelé Achimelech dans nos bibles actuelles, mais il est moins heureux (ps. LII) pour le mot *Maheleth*, qu'il écrit *Amalech*.

On voit par ces variantes, les plus importantes et les moins fondées de la Sixtine, que l'œuvre de Sixte-Quint ne faisait courir aucun danger au dogme ni à la morale.

qui frappent tout d'abord le regard, parce qu'elles sont plus extérieures : les titres, les subdivisions, l'orthographe ; mais le texte lui-même était presque identique. Par suite, selon que l'attention se fixait davantage sur l'extérieur ou sur l'intérieur, on pouvait penser que les successeurs de Sixte-Quint s'étaient proposé soit de se rapprocher des bibles ordinaires, c'est-à-dire des bibles belges alors si répandues, soit au contraire de s'en éloigner, pour suivre les manuscrits anciens.

Ne l'oublions pas, Grégoire XIV et Clément VIII imitèrent la prudente réserve de leur prédécesseur et laissèrent de côté la grande majorité des corrections adoptées par Carafa ¹. Ne rien changer sans nécessité fut leur grand principe, comme il avait été celui de Sixte-Quint ; et à la fin de la préface de la Vulgate nous pouvons lire cette étonnante déclaration : « Plusieurs choses, qui semblaient devoir être changées, ont été à dessein laissées sans changement. »

C'est en vain que les protestants firent sonner si haut les deux mille divergences des deux éditions ². Si l'on défalque les titres, les différences purement orthographiques, les points et les virgules, en un mot tout ce qui est étranger au texte sacré, ces deux mille variantes se réduisent à bien peu de chose. Il y aurait encore à tenir compte des fautes d'im-

1. Par exemple, dans le premier chapitre de la Genèse. Carafa proposait onze corrections. Sixte-Quint les condamne toutes et imprime tel quel le texte d'Anvers : il écrit seulement par une majuscule le mot *Spiritus* (v. 1), et dans un autre endroit ponctue différemment. Clément VIII approuve deux corrections sur onze : il écrit *Spiritus Dei* au lieu de *Spiritus Domini* et retranche les mots *et similitudinem* (v. 27) qui étaient interposés. Dans le second chapitre six corrections étaient proposées par Carafa. Aucune ne plaît à Sixte-Quint qui s'en tient au texte d'Anvers. Deux seulement trouvent grâce devant Tolet : *ibi invenitur* pour *ibique invenitur* (v. 12) et *in paradiso* pour *in paradisum* (v. 15).

2. Le catholique Bukentop, plus diligent que le protestant James, réussit à découvrir 2 134 variantes. Dernièrement Vercellone en a porté le nombre à 3 000, mais son calcul est très exagéré. Il avait aperçu dans le Pentateuque une cinquantaine de variantes échappées à l'attention de Bukentop. Sans discuter son assertion, qui est contestable, un simple calcul de proportion nous donne 2 400, et non pas 3 000, comme total des différences. Un écart de 600 n'est pas à négliger. Ce chiffre de 2 000, au lieu de paraître énorme, semblera modeste, si l'on considère que les variantes du texte grec reçu, comparé au *Sinaiticus*, sont de beaucoup plus nombreuses, rien que pour le Nouveau Testament.

pression, et nous n'en avons pas le moyen. Le prototype de la Clémentine existe encore ; celui de la Sixtine a disparu. J'ai dit ailleurs quelles raisons m'inclinent à penser que c'était une copie faite par Rocca : plusieurs omissions sans raison d'être, certaines leçons sans autorité, des confusions de lettres, impossibles avec un texte imprimé, s'expliquent seulement de la sorte. Or, l'examen des manuscrits de Rocca nous apprend à quelles distractions il était sujet : ne serait-il pas aussi responsable de certains changements arbitraires imputés à Sixte-Quint ?

Quand Vercellone nous parle de quatre-vingts erreurs typographiques, dont la moitié environ furent aperçues et corrigées par Sixte-Quint, il a raison s'il s'agit des fautes certaines, mais il peut être fort loin de la vérité s'il est question des fautes probables ou douteuses. Les ouvriers du seizième siècle, surtout ceux de Manuce, en auraient remonté, en fait de latin, à beaucoup de nos bacheliers. Même en se trompant, ils imprimaient une forme latine ; mais cette science, si précieuse à d'autres égards, était pour le correcteur une trahison et un piège. Les mots imprimés étaient corrects, le sens se suivait ; il fallait une habitude et une attention extraordinaires pour dénicher l'erreur.

Le fait qu'une leçon fautive n'a pas été corrigée ne prouve pas qu'elle fût volontaire. Ainsi la Clémentine ensevelissait Rébecca *sur*¹ le chêne de Béthel. Croirait-on que cette bévue singulière échappa aux correcteurs des trois éditions romaines et ne fut rectifiée que longtemps après par les imprimeurs de Louvain, sur l'avis de Luc de Bruges ? Et si nous n'avions plus le manuscrit de Tolet, ne pourrait-on pas lui imputer cette étrange leçon dont il est innocent ?

Quelle que fût la cause des imperfections de la Sixtine, la Clémentine eut raison d'y porter remède. Au point de vue critique elle est certainement supérieure à l'édition qu'elle remplaçait, bien que dans tel ou tel détail on puisse préférer la leçon de Sixte-Quint.

Un de ses principaux mérites est d'avoir éliminé un certain nombre d'interpolations et de gloses, étrangères au texte pri-

1. Gen., xxxv, 8. *Super* au lieu de *subter*.

mitif, et insérées seulement à partir du huitième ou du neuvième siècle, car l'*Amiatinus* ne les connaît pas¹. Enfin, pour emprunter les paroles de la préface, si elle n'est pas absolument parfaite, puisque la perfection absolue est au-dessus de l'homme, on ne saurait douter qu'elle ne l'emporte de beaucoup sur toutes les éditions précédentes.

VII

Le 29 mai 1590. après de longs mois d'attente, le Pape avait fait présent de sa Bible aux têtes couronnées et sans doute aussi aux princes de l'Église. Depuis lors jusqu'à la catastrophe du 27 août, silence complet. Les magnifiques in-folio sont ensevelis dans les magasins de Manuce, la bulle dort dans la poudre des archives. Mystérieux silence! Comment la brûlante ardeur du Pontife, attisée par tant de retard, s'est-elle refroidie soudain? Comment l'âpre curiosité des savants et du public, aiguillonnée par l'attente, par le secret, par les murmures, par les sourdes insinuations, a-t-elle tourné à l'indifférence? Une édition préparée depuis un demi-siècle, promise depuis si longtemps, également désirée par la piété sincère et la curiosité maligne, eût été épuisée en un clin d'œil, si un obstacle ne s'était opposé à sa diffusion. Nous connaissons un peu cet obstacle, plus par conjectures et par déductions que par des documents explicites. Il n'était et ne pouvait être que l'état d'esprit de Sixte-Quint, hésitant entre des retouches de détail et une refonte d'ensemble, et attentif aux dires des savants, aux fluctuations de l'opinion publique et par-dessus tout aux avis du temps, ce conseiller incorruptible.

La mort mit fin brusquement à ces hésitations, mais grâce

1. D'après Vercellone, les bibles imprimées antérieures à Sixte-Quint contenaient, pour les deux premiers livres des Rois, cinquante-quatre interpolations, sans parler de gloses moins importantes ne consistant qu'en deux ou trois mots. La commission de Carafa, qui s'attachait surtout à l'*Amiatinus*, les exclut toutes, sauf une seule qu'on lisait en partie dans l'*Amiatinus*. Sixte-Quint, quoique habituellement fidèle aux bibles belges, en supprima neuf, et Clément VIII quinze autres. Il en resterait donc encore une trentaine. Ce fait curieux nous aide à connaître l'esprit et le caractère des diverses recensions.

à cette incertitude, grâce encore à la liberté et à l'espèce de confusion qui signalent toujours les changements de règne, bon nombre d'exemplaires durent s'envoler. Ce serait témérité d'en faire le compte : sans être minime, il ne fut pas considérable. Rome, siège des consultants et du Sacré Collège, en fut naturellement beaucoup mieux pourvue. Hors de Rome, les Bibles Sixtines sont d'une rareté extrême, et la seule idée qu'on eut, deux ans plus tard, de les retirer toutes montre combien le nombre en était réduit.

Ce fut encore Bellarmin qui suggéra cette idée. L'œuvre de Sixte-Quint pouvait être une arme entre des mains malveillantes et une pierre de scandale pour les fidèles peu éclairés.

Voici comment un annaliste anonyme, qui en général se pique plus de bon latin que d'exactitude, raconte le fait : « Pour ne pas troubler les âmes religieuses ou offrir un point de mire aux attaques des hérétiques, les Bibles de Sixte V furent supprimées par Clément VIII ; et cela sur la motion de Santorio, conseillé lui-même par Bellarmin. Ordre fut donné aux Jésuites d'Anvers, d'Augsbourg, de Würtzbourg, de Cologne, de Lyon, ainsi qu'en Pologne, de racheter tous les exemplaires qu'on pourrait acquérir dans ces pays et de les livrer aux nonces apostoliques. Pareilles instructions furent mandées au nonce de Venise, avec défense aux libraires de cette ville de vendre ou de propager la Sixtine hors d'Italie. »

Les menus détails que nous pourrions glaner çà et là encombreraient notre récit sans l'éclairer. Notons seulement deux points. Les ordres partis du Vatican regardent exclusivement les pays hérétiques ou mêlés de dissidents. En Espagne, dans l'Italie centrale, les détenteurs de la Sixtine ne sont pas inquiétés ; à Rome, elle continue à s'étaler dans les bibliothèques publiques, et personne n'y voit ni péril ni scandale.

En second lieu, c'est à Venise surtout que doit veiller le nonce pour empêcher la diffusion des Bibles. Il est à croire qu'Alde Manuce, aussitôt après le tirage, en avait formé un dépôt dans sa ville natale, et je ne serais pas étonné si plusieurs exemplaires répandus en Allemagne et jusque dans la Grande-Bretagne étaient sortis de là.

Les nonces et les Jésuites durent avoir dans cette campagne plus de bonne volonté que de succès. La Bible, retirée avant son apparition complète, était d'une rareté extrême, et les recherches comme les défenses dont elle était l'objet en doublaient le prix. Nous ne savons pas même s'ils réussirent à racheter un exemplaire qui, au mois de janvier 1594, figurait dans le catalogue d'un libraire de Francfort et provenait sans doute d'une de ces ventes où des héritiers cupides jettent à vil prix des trésors, réunis durant de longues années. Dœllinger, fidèle à sa manière de traiter largement l'histoire, parle de plusieurs exemplaires. Un pluriel pour un singulier, bagatelle ! Sans doute, pourvu qu'on n'en fasse pas une objection ou une preuve.

Comme il n'était que trop aisé de le prévoir, une Bible échappa à la vigilance des nonces et prit le chemin d'Oxford, longtemps le boulevard de l'orthodoxie en Angleterre et maintenant le foyer du protestantisme d'Édouard VI et d'Élisabeth. Un professeur de cette Université fameuse, un certain Thomas James, que son libelle n'a pu tirer entièrement de l'oubli, y vit une bonne occasion de porter un coup mortel au règne de l'Antechrist. En comparant l'édition de Sixte V et celle de Clément VIII il découvrit jusqu'à deux mille endroits où ces deux infailibles étaient aux prises. Il consigna donc le résultat de ses recherches dans un pamphlet intitulé *Bellum papale*, qu'il fit précéder d'une préface triomphante que je ne puis me résigner à passer sous silence. Elle est instructive à plus d'un égard, et parce qu'elle est la source commune où sont venus puiser tous les adversaires de la Sixtine, et parce que les grâces et les aménités de ce style nous font connaître l'esprit et le ton des nouveaux réformés, dans leurs controverses avec l'Église romaine :

Au très Révérend Père en Dieu, Jean, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, santé prospère en cette vie et félicité éternelle dans l'autre !

Pontife révérendissime devant Dieu et devant les hommes,

A l'éternelle infamie des pontifes romains, à la mémoire impérissable d'une action aussi abominable dans son entreprise que dans son exécution, j'ai érigé ce monument. Je le dépose aux pieds de Gamaliel, c'est-à-dire de votre Paternité révérendissime, aux pieds de qui, je l'avoue sans honte, j'ai été élevé comme un autre Paul, mais avec

moins de diligence (*crudiri cum « Paulo » sed « paulo » negligentius*; tant d'esprit ne peut se traduire). En abordant ce terrain inexploré, j'avais confiance de faire œuvre utile. Pour plus de sûreté, j'ai communiqué mon dessein à des hommes d'un âge mûr et d'une érudition solide. J'ai consulté, à Oxford, Rainald et Holland, les deux luminaires de cette Académie; à Londres, Baldgay, Monford, Luid, étoiles brillantes de ce firmament. Bref, on approuve mon projet, on le trouve utile, urgent, nécessaire. Je presse le pas afin de répondre plus tôt à l'attente de ceux qui m'ont poussé en avant et dont les conseils sont pour moi des ordres.

Voici donc le fruit d'un petit nombre de jours et d'heures; car en un mois mon travail était fait, parfait; mon cahier écrit, transcrit. Pourtant, j'en parle par expérience, ce petit travail ne m'a pas coûté peu de peine, et ce qui, je l'espère, sera un charme pour le lecteur fut pour moi un labeur bien fastidieux. Pourquoi cela? Parce que, pour observer l'ordre que me traçait l'arrogance de Sixte, j'ai dû me livrer à de superbes inepties, noter tous les changements, les additions, les omissions, les moindres variantes dans les parties et les particules. Il m'a fallu transcrire les différences d'orthographe, d'accent, de ponctuation, qui ne sont, il est vrai, que des minuties, comparées aux monstrueuses et intolérables erreurs dont leurs livres sont remplis.

Que Jérôme fut très versé dans la connaissance des langues, c'est une opinion constante chez les protestants comme chez les catholiques, et la traduction d'un homme si savant a dû être absolument parfaite. Mais quelle est-elle, cette traduction, où est-elle? Sur ce point, les papistes et nous, nous sommes en désaccord. Accordons-leur généreusement, ce qu'ils auraient bien de la peine à établir, que la Vulgate est l'œuvre de Jérôme. Comme nous avons plusieurs Vulgates, celle d'Estienne, celle d'Henzen, celle de Louvain, celle de Sixte et celle de Clément, publiées en divers temps et de diverses manières, voyons quelle est celle de ces éditions si différentes qu'ils veulent nous donner pour vraie, légitime, authentique et reçue sans contestation dans toutes les disputes, leçons, prédications et explications publiques et privées. Si vous vantez l'habileté d'Estienne, vous condamnez les travaux d'Henzen; si Henzen vous agréé, les travaux de Louvain perdent tout leur prix; si les docteurs de Louvain furent diligents (et ils le furent sans aucun doute), pourquoi la double revision de Sixte?

Mais, dira quelqu'un, foin d'Estienne! à bas Henzen! périssent les docteurs de Louvain! c'est Sixte qu'il faut écouter, car il est pape: il est pape, il faut l'écouter comme un oracle. Faillir, errer, se tromper, est un malheur commun aux hommes, mais le Pape n'a rien d'humain à ses propres yeux. C'est un Dieu, il ne peut errer; en matière de foi il ne se trompe ni n'est trompé. En effet, à entendre les superbes et prodigieuses expressions de Sixte dans sa préface, on pourrait se persuader que, depuis la création d'Adam jusqu'à l'enfant qui vient de naître, le soleil n'a jamais éclairé d'homme plus savant, et qu'en sa

présence tous les pontifes présents, passés et futurs ne sont que vile poussière. Mais ce sont là des mots, rien que des mots ; il affirme, il ne prouve rien. « Tous les disciples de Luther, dit Bellarmin, se ressemblent ; si vous retranchez de leurs ouvrages les vanteries, les mensonges, les bouffonneries, les injures, les plus gros in-folio se réduisent à de minces volumes. » Que Bellarmin considère si ses paroles ne retombent pas sur Sixte et son cortège.

Pour réprimer la superbe et l'insolence de Sixte, qui s'élève au-dessus de Dieu et de tout ce qui s'appelle Dieu, il n'est pas besoin d'appeler en aide les calvinistes, les luthériens, les zwingliens (ce sont les titres dont ils affublent les hommes pieux) : il suffira d'opposer pape à pape, Sixte à Clément, le cinquième au huitième, l'ignorance à la science, les ténèbres à la lumière, la vieille routine à la vérité toute fraîche. Cette comparaison odieuse (toutes les comparaisons le sont) montrera combien Sixte et Clément diffèrent. Clément dit oui, Sixte dit non ; Sixte dit oui, Clément dit non. O ridicule désaccord et grossière sottise des pontifes de Rome ! Que je les plains ! Ils nous prenaient peut-être pour des insensés ; mais cent fois plus fous sont ceux qui, se disant animés d'un esprit apostolique et divin et pleins en réalité d'une fureur impie, fanatique, diabolique, soufflent le chaud et le froid, le vrai et le faux ! La vérité est forte, et elle prévaudra !

Il y a plus de sept ans, Sixte élaborait sa Bible, qui devait durer à jamais. Deux ans après, Clément lance la sienne, si différente de l'autre qu'à peine peut-on reconnaître le même ouvrage. A qui croire ? Sixte est plein de confiance pour sa Bible, Clément craint pour la sienne ; l'un est prétentieux, l'autre modeste, mais seulement modeste : tous les deux mentent également. Sixte a pour lui Louvain, Estienne en général, Henten et toutes les éditions reçues dans l'Église romaine depuis si longtemps ; Clément a pour lui l'hébreu, le chaldéen, le grec. Arrière donc Sixte avec ses erreurs vieilles et démodées ! Réfugie-toi auprès de Clément, ô papiste ! le Jésuite t'y exhorte. Si Possevino, personnage en faveur, peut obtenir du nouveau pape que Sa Sainteté (supposé qu'elle n'en soit pas empêchée par des occupations plus graves) achève son œuvre, et corrige le latin d'après les textes originaux, sans trop redouter le livre de Jonas ni les admonitions de saint Jérôme, il en sera payé par la reconnaissance de tous les honnêtes gens et de tous les hommes studieux.

En attendant, je les supplie, selon l'avis de l'Apôtre, de tout éprouver et de s'attacher à ce qui est bon. Ainsi la vérité, rétablie au lieu d'où elle était déchuë, triomphera de ses ennemis ; et alors se vérifiera la prétention stupide et ridicule exprimée par Bellarmin en ces termes : « Nos éditions ne ressemblent pas aux leurs : nous en appelons à nos ennemis eux-mêmes. »

Que le lecteur ne se laisse pas rebuter ni étonner par ce tissu de grossiers sarcasmes et de plates bouffonneries, si

indignes d'un homme à qui sa charge et son caractère devaient inspirer plus de retenue. Bossuet a dit depuis longtemps que le style des réformés n'est en rien plus riche qu'en injures.

James, en se livrant à ses *doctes inepties*, comme il parle lui-même, réussit à compter jusqu'à deux mille variantes. Mais la comparaison de ces nombreuses variantes est le meilleur antidote à la préface de James. Elles sont si légères, si indifférentes, qu'on dirait qu'il ne les a entassées que pour grossir son livre. Il n'y a rien qui compromette ou intéresse, même de loin, la foi ni la morale.

Il devint cependant de mode dans le camp des hérétiques de regarder le *factum* de James comme un coup mortel porté à l'infailibilité pontificale. On répéta à satiété ses plaisanteries et ses invectives : des dizaines de satellites gravitèrent autour de ce soleil, mais sans pouvoir en refléter l'éclat. Parmi eux, Amama, avec son ouvrage intitulé *Antibarbarus biblicus*¹, est digne de mention. Voici un échantillon de son style :

Nous l'avons vu à l'œuvre, Sixte, ce pontife incapable d'erreur, ce juge infailible, dans une affaire qui regarde spécialement et proprement le Siège apostolique. Les catholiques se seraient crus en possession d'une version parfaite, si Clément VIII n'était venu les émousser... On nous dit que Sixte, avant de mourir, a conçu le dessein de retoucher son œuvre. Qui nous en est garant ? A-t-il laissé quelque ébauche de sa révision ?

Non obtusa adeo gestamus pectora Belgæ.

Non, Clément a trompé les catholiques par une pieuse fraude. Avec Sixte, l'infailibilité a sombré ; avec Clément, c'est la sainteté qui fait naufrage. Il est clair, en effet, que Sixte s'est honteusement trompé, non comme docteur privé, mais comme pape, et dans une affaire qui appartient en propre au Siège apostolique.

Il n'était point malaisé aux catholiques de repousser ces attaques où les gros mots jouaient le plus grand rôle. Bukentop le fit victorieusement dans un livre fort consciencieux, qui doit peut-être à son titre bizarre d'être si peu connu. Le *Lux de luce* (c'est le sous-titre, car le titre est en

1. Amsterdam, 1628.

hébreu) examinait les moindres différences et montrait clair comme le jour qu'il n'y avait rien dans tout cela où la foi, et par conséquent l'infaillibilité du Pape, fût engagée.

L'assertion de Bukentop est incontestable, et Døellinger, qui ramasse un peu partout des arguments contre l'infaillibilité, trouve l'objection de James trop indigne d'une plume sérieuse. Il a tort seulement d'ajouter que le professeur d'Oxford n'a pas porté la question sur ce terrain. Qui vient de lire la furieuse diatribe de James concevra une fâcheuse idée de l'érudition de Døellinger, ou plutôt de son collaborateur M. Reusch. Mais ne le chicanons pas davantage, pour une erreur de plus ou de moins, et sachons-lui gré d'un aveu qui nous dispense de défendre plus longuement le magistère infaillible du Pape.

A la vérité, dans le même chapitre et la même page, M. Reusch se repent de sa générosité. « La bulle *Æternus ille* est évidemment, assure-t-il, une définition *ex cathedra*. » Comment! il n'y avait pas, dans ces variantes de l'ordre purement critique, matière à définition *ex cathedra*, et cependant il y a eu définition *ex cathedra* !... L'objet n'était pas définissable et il a été pourtant défini! Est-ce le même homme qui a écrit au même endroit ces deux assertions contradictoires? Ou bien Døellinger a-t-il écrit le pour, et M. Reusch le contre? Non, c'est bien M. Reusch qui a écrit le pour et le contre; mais en M. Reusch il y a deux hommes. Il y a le catholique de 1860 qui publiait sur la Vulgate un article tout catholique, et il y a le vieux-catholique de 1887 qui écrit en collaboration avec Døellinger un livre plus qu'à moitié protestant. Auquel de ces deux Sosies faut-il croire? Depuis 1860, la lumière s'est-elle faite dans l'esprit de M. Reusch? Ou, au contraire, n'aurait-elle pas commencé pour lui, cette nuit mystérieuse où l'homme ne peut ni agir, ni se conduire, ni juger, ni même penser avec droiture et sécurité?

VIII

Distinguons avant tout, dans l'affaire de Sixte-Quint, le Pape du critique. Le Pape n'a pas besoin de défense, pour l'excellente raison qu'il n'a point parlé. Mais supposons

même qu'il eût parlé, que sa bulle, au lieu de moisir au fond des archives, se fût étalée aux portes du Latran. Admettons encore, ce qui est faux, que cette bulle, au lieu d'être une simple ordonnance, fût une règle de foi. Quel avantage espère-t-on retirer de là contre l'enseignement infaillible, puisque le Pontife se borne à imposer comme authentique, *au sens du concile de Trente*, un texte qui l'est en effet sans aucune difficulté ? Ne parlons donc plus de pape ni de définition infaillible ; car il n'y a pas eu de définition, et l'infaillibilité n'a rien à voir dans cette affaire ; nous venons d'en surprendre l'aveu sur des lèvres peu habituées aux concessions généreuses.

Le Pape une fois sauvé, faut-il jeter à l'eau le critique ? La théologie le pourrait sans scrupule, mais l'histoire a d'autres devoirs. Aucun protestant ne voudrait plus signer aujourd'hui le pamphlet de Thomas James, et je trouverais sans peine chez les dissidents de quoi faire un beau panégyrique de Sixte-Quint éditeur. Je n'irai pas puiser à ces sources, non pas que les éloges décernés au critique me paraissent outrés, mais parce qu'un venin subtil peut se cacher sous ces louanges, et que trop souvent de ce côté on n'exalte un pontife qu'avec le désir secret d'en rabaisser un autre.

La Clémentine elle-même ne réalisa pas cet idéal de perfection que l'homme entrevoit de loin sans pouvoir jamais l'atteindre. Des hommes de sens, des érudits de mérite disent quelquefois : « Quand donc l'Église effacera-t-elle les dernières imperfections de la Vulgate ? Nous possédons maintenant des manuscrits sans nombre ; nous connaissons leur âge, leur origine, leur parenté, leur valeur exacte. Le temps n'est-il pas venu de songer à une édition définitive ? »

Si l'Église la donne, cette édition modèle, tous les catholiques l'accueilleront, non pas avec le silence respectueux des jansénistes, mais avec joie et reconnaissance. Il est bon toutefois de préparer ceux qui la désirent le plus à quelques déceptions. Car, enfin que sera-t-elle et que peut-elle être, cette édition définitive ? Ce sera notre Vulgate actuelle avec quelques courtes gloses de moins et, sauf un très petit nombre de cas où encore le besoin de changer n'est pas évident, quelques variantes sans conséquence. En somme, rien pour

le simple fidèle et presque rien pour l'érudit. Il en serait tout autrement, si on lâchait la bride aux rêveries des critiques aventureux; mais alors il adviendrait ce qui vient d'arriver aux protestants d'Angleterre : l'histoire en est instructive et vaut la peine d'être rappelée.

Il n'y a pas encore dix ans, deux savants anglais donnèrent une édition grecque du Nouveau Testament, qui devait être le dernier mot de la critique. Vers la même époque, l'Église établie, songeant à reviser la version anglaise officielle, prit naturellement pour base le texte de Westcott et Hort, considéré comme le *nec plus ultra* de la science. On corrigea de la sorte plus de six mille passages, ce qui ferait, proportions gardées, trente mille changements pour la bible entière. Ce travail à peine achevé, des scrupules naquirent. On le sait, la fantaisie, la passion et d'autres divinités moins nobles encore hantent trop souvent le sanctuaire de la science. Chaque critique a ses manuscrits favoris, auxquels il immole impitoyablement tous les autres. Tel, par exemple, tiendra pour l'*Alexandrinus* ou le rescrit d'Éphrem; Tischendorf éprouve une tendresse bien naturelle pour le *Sinaiticus* qu'il a mis au jour; Westcott et Hort, eux, n'ont d'yeux que pour le codex du Vatican. Or le *Vaticanus*, excellent sans doute, n'est pas infallible et, en fait, il a souvent failli. Peut-être qu'un jour son histoire mieux connue le dépréciera encore devant la critique; par suite, l'édition de Westcott, en vogue aujourd'hui, sera demain hors de mode et alors l'Église anglicane devra reviser de nouveau la revision actuelle.

Que cette comédie se joue au sein du protestantisme, rien de mieux. Mais se figure-t-on l'Église catholique, assise sur la pierre immuable, donnant au monde le spectacle de ces fluctuations sans fin? Peut-on, dis-je, se représenter le Pontife romain, le Vicaire de Jésus-Christ sur terre, défaisant sans cesse ce qu'a fait son prédécesseur, et présentant à l'univers, comme don de joyeux avènement, une nouvelle bible riche de trente mille variantes?

Que les érudits catholiques ne se bercent donc plus d'utopies et de rêves; qu'ils n'attendent pas de l'Église seule ce que l'Église ne peut faire, et que, dans cette trompeuse espérance, ils n'abandonnent pas aux rationalistes les meil-

leures positions, d'où il n'est plus possible de les débusquer sans guerroyer longtemps. Ni la science ni le travail ne leur font défaut; s'ils y joignent la confiance, avec l'esprit d'entente et d'initiative, nous posséderons enfin, comme un héritage de famille, les textes sacrés dans leur pureté native.

FERDINAND PRAT.

ERRATUM

Dans la première partie de ce travail, *Études*, t. L, p. 572, au lieu de : *le légat Michel Cervin*, lisez : *le légat Marcel Cervin*.

LA VRAIE ET LA FAUSSE JEANNE D'ARC

AU THÉÂTRE

UNE TRAGÉDIE DE « JEANNE D'ARC »

EN 1580

Un des Quarante écrivait, il y a trois ans, au sujet de Jeanne d'Arc, que

... Nulle vierge aux cœurs n'a su, depuis Marie,
Inspirer un amour ancré dans plus de foi !

Ce que nous avons vu en France, pendant ces trois dernières années, n'est point pour contredire le témoignage de M. Sully-Prud'homme. Et tout bon Français doit s'en réjouir,

O Jeanne ! car t'aimer, c'est aimer la patrie.

De fait, aucun héros de notre histoire n'a excité plus d'enthousiasme vrai ; aucun n'a suscité autant de panégyristes et de poètes. Pourquoi faut-il qu'autour de ce grand nom éclate tant d'enthousiasme faux et factice, voire même hypocrite, et qu'il s'entasse tant de méchants vers !

Pauvre Jeanne d'Arc, « qu'Anglois bruslèrent à Rouen » ! Ses amis les plus sincères parmi les gens de lettres lui prodiguent trop souvent, et à foison, la prose la plus lamentable, les rimes les plus boiteuses ; tandis que ses pires ennemis l'accablent de louanges, qui sont d'habiles injures. Pasquier aurait encore bien raison de dire aujourd'hui, mais dans un tout autre sens, que jamais mémoire de femme n'a été déchirée comme celle-là.

Jamais aussi mémoire n'a été *exploitée* de la sorte. Sans parler des industriels qui en font une branche de leur commerce, les directeurs de théâtres et de cirques en ont fait un appât pour leur misérable industrie ; les libres penseurs, ou

libres discoureurs, du genre Debidour, en font une « sainte laïque », patronnée par un Jules Ferry et par les ministres d'une république athée. Les francs-maçons et francs libertins prétendent même l'accaparer, et colorer des rayons de sa gloire très pure les loques de leur patriotisme douteux. Et cela, depuis 1790. A cette date de 1790, Louis Sébastien Mercier, député de Seine-et-Oise, futur conventionnel¹, faisait jouer une *Jeanne d'Arc*, en quatre actes et en vers, sur le théâtre des *Délassements-Comiques*. On devine quels bons sentiments ce « barbouilleur de lois » et de papier professait à l'égard de Jeanne d'Arc. Les voici, dans son pathos : « Si Jeanne eût vécu de nos jours, fidèle à la cause et au cri du peuple, elle aurait marché avec nous à la prise de la Bastille et à la destruction d'un trône horriblement entaché de trahisons et de sanglants parjures !.... » Pauvre Jeanne d'Arc ! dont la mission fut précisément de rendre la vie, l'honneur, l'avenir, à la France, en lui donnant un roi !

Les républicains de 1790, ou de 1890, qui rêvent d'une Jeanne d'Arc républicaine et démolisseuse de Bastilles, qui voudraient nous imposer une façon de 14 Juillet en l'honneur de la Pucelle d'Orléans, sont gens de peu de mémoire, ou de très grande impudence, ou de quelque naïveté. Ils oublient les faits et dits de Jeanne d'Arc, et même les exploits de leurs propres frères. Lorsqu'en 1792, le 27 septembre, les membres de la Commune d'Orléans décrétaient, à l'unanimité, la destruction du monument de Jeanne d'Arc, « comme insultant à la liberté du peuple français », ceux-là étaient vraiment dans leur rôle, ils parlaient vraiment de l'abondance du cœur ; et leurs arrière-neveux nous font rire, quand ils font mine de pleurnicher aux pieds de l'héroïque enfant qui délivra le « saint royaume », au nom de Jésus-Christ, suzerain de France, et pour Charles VII.

1. « J'ignore, dit M. le comte de Puymaigre, dans son intéressante étude sur *Jeanne d'Arc au théâtre* (Savine, 1890), si le Mercier dont il s'agit est celui qui, plus tard, assis sur une borne, devait écrire le *Tableau de Paris*. » (P. 45.) Selon M. P. Lanéry d'Arc, c'est bien le même Mercier, « singe de Rousseau ». Ce n'est pas *plus tard* que Mercier composa cet « ouvrage pensé dans la rue et écrit sur la borne » (Rivarol) ; mais auparavant et en même temps (1781-1790).

Les protestants de Nancy n'essayaient-ils pas, l'autre jour, eux aussi, de confisquer Jeanne d'Arc, d'en faire une calviniste avant la lettre ! « Rome, disait un pasteur réformé, Rome la trouvera toujours suspecte, et non sans raison, au point de vue de l'orthodoxie. Elle a été en effet une chrétienne si foncièrement évangélique, que ses juges ne se sont pas trompés en la condamnant comme hérétique¹. » Sans doute le pasteur de Nancy n'a jamais ouï parler de la foudroyante missive dictée par Jeanne d'Arc et envoyée par elle aux Hussites, ces dignes ancêtres des réformés.

M. Valbert-Cherbuliez, l'un des académiciens des *Deux Mondes*, nous afflige, quand il s'inquiète, comme le susdit pasteur, touchant les honneurs que l'Église décernera, ou ne décernera pas, à Jeanne d'Arc. L'Église pourra-t-elle, osera-t-elle, béatifier Jeanne d'Arc ? M. Valbert-Cherbuliez en doute. Si l'Église se décide à la béatifier, M. Valbert-Cherbuliez en conçoit du souci pour les saints du ciel, dont la société ne sera plus « homogène² » ! Dormez donc en paix, Monsieur Valbert, et continuez, tout à votre aise, d'endormir vos lecteurs ; l'Église saura ce qu'elle doit faire, et elle le fera.

Enfin, les professeurs de lycées de filles vont jusqu'à imaginer une Jeanne d'Arc *lycéenne*, personnifiant « en soi la liberté de conscience », fortement hallucinée comme Socrate, mais méritant une apothéose tout à côté de Voltaire. Sans doute Voltaire a été, en vers, le plus lâche insulteur de la Pucelle, et dans la prose du *Dictionnaire philosophique*, il l'a qualifiée d'« idiote » ; malgré cela, « le dix-neuvième siècle, sagement éclectique, associera dans son admiration Voltaire, l'apôtre de la tolérance, et Jeanne d'Arc, la martyre du patriotisme³ ». Ainsi s'exprime M. Joseph Fabre, ancien législateur, professeur de l'École Normale supérieure des filles à Sèvres.

1. *Revue chrétienne*, livraison d'août 1890, p. 121. Discours prononcé au temple protestant de Nancy, le 28 juin 1890.

2. « Si l'Église se décide à béatifier cette patriote, la société des saints sera moins homogène, et l'espèce s'enrichira d'une variété toute nouvelle. » (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} août 1890, p. 700.)

3. Joseph Fabre, *Jeanne d'Arc libératrice de la France*, in-8, 1884.

Il serait superflu de faire observer que tout cela est renouvelé de feu Michelet, chez qui la littérature libre-penseuse et libre-insulteuse s'en va chercher des idées et du style.

Si Jeanne d'Arc eût rencontré sur sa route les « ribaudes » des cirques et les ribauds de la presse, de quel cœur elle eût crié : *Sus! sus! en nom Dieu!* contre ces gens-là; comme elle les aurait boutés hors de leurs théâtres, ou de leurs classes, ou de leurs loges, ou de leurs académies! Et certes, plus d'un et plus d'une auraient senti leurs épaules labourées par le vigoureux *martin* de la bonne Lorraine. C'eût été justice.

I

Mais laissons-là pour aujourd'hui les exploiters et les prosateurs malfaisants; ne nous occupons que des poètes. Ceux-là du moins, sauf deux ou trois, ne sont coupables que de mauvais vers; leurs œuvres pèsent peut-être lourd sur leur renommée, mais non point sur leur conscience.

Schiller reproche quelque part aux poètes français d'avoir été ingrats envers Jeanne d'Arc. Ingrats, non — sauf Voltaire. On n'est pas ingrat, quand on fait de son mieux, quand on fait son possible. Et depuis bientôt cinq cents ans, nos rimeurs de France ont chanté, selon leurs moyens, notre admirable libératrice. Jeanne fut célébrée, en vers, dès son vivant, par Christine de Pisan, qui l'encourageait à « détruire l'englescherie ». Quatre ans après sa mort, le 8 mai 1435, on jouait à Orléans, en l'honneur de la martyre de Rouen, *le Mistère du siège d'Orléans*, en 20 529 vers. C'était un beau commencement.

A partir de là, les poèmes de dix mille, vingt mille, trente mille vers, se sont accumulés sur le nom glorieux de la *Pucelle*. Selon le catalogue si consciencieux, et déjà incomplet, publié en 1888 par M. P. Lanéry d'Arc, il y a (sans compter les « vingt-quatre fois douze cents » alexandrins de Chapelain) environ vingt poèmes épiques français sur Jeanne d'Arc; tout récemment il en a paru deux ou trois autres. Et l'on dira encore que les Français n'ont point la tête épique! Il est vrai que personne n'a le courage de lire ces épopées,

et j'ignore si les auteurs eux-mêmes se sont jamais relus en entier; ce serait de l'héroïsme.

Les cantates, romances, récits, odes, élégies, stances, plaintes et autres poésies légères sont innombrables et pleuvent comme les feuilles un jour d'automne¹. Hélas! en même temps que ces poèmes bien intentionnés, les éditions de l'ignoble *Pucelle* de Voltaire vont se multipliant; on en compte aujourd'hui plus de cent, à la très grande honte de la France².

Quant aux essais dramatiques, voici comment M. le comte de Puymaigre en parle, dans son excellente étude³: « Aucun personnage n'a inspiré autant d'œuvres dramatiques que Jeanne d'Arc. En France seulement, on l'a prise une cinquantaine de fois pour héroïne de productions de ce genre. On lui a fait débiter de la prose de drame, déclamer des alexandrins de tragédie, chanter des vers d'opéra; on l'a fait gesticuler dans des pantomimes, galoper dans des cirques; on lui a même fait fredonner des couplets de vaudeville. » (Pages 1 et 2.) Et M. de Puymaigre reste encore assez loin au-dessous de la vérité, quand il compte seulement « une cinquantaine » de pareilles tentatives; c'est au moins *soixante-dix* qu'il faudrait dire, à l'heure qu'il est.

Si donc, même après l'œuvre de Barbier, échauffée et vivifiée par la musique de Gounod, nous n'avons pas encore

1. Nous ne parlons pas des vers latins. Signalons seulement à l'attention de M. Lanéry d'Arc, qui semble n'en avoir pas eu connaissance, deux pièces latines du P. J. Commire, S. J. (édition de 1693, lib. IV, pp. 290-291) : 1^o *De Virgine aurelianensi, Joanna Darcia*; 2^o *De eadem, cum Hercule comparata*.

2. Ce n'est pas seulement en France qu'on a lu et goûté cette polissonnerie. Voltaire en personne en régalaît la cour de Prusse : « A Berlin, la reine-mère en sollicitait de l'auteur des lectures à haute voix, que la jeune princesse Wilhelmine écoutait derrière une tapisserie. » (H. Blaze de Bury. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1885, p. 605)

3. M. le comte de Puymaigre ne s'occupe que de *Jeanne d'Arc au théâtre*. Il est peut-être bon de rappeler qu'une étude semblable, *Jeanne d'Arc dans la poésie dramatique*, avait été publiée, en 1867, par M. Crouslé. — Cf. M. Marius Sepet, *Jeanne d'Arc dans les lettres*, dans l'édition illustrée de M. Wallon, et dans sa *Jeanne d'Arc*, Mame, 1884. — M. H. Blaze de Bury (*loc. cit.*), *Jeanne d'Arc dans la littérature*, travail d'une lecture assez pénible, où Michelet est porté aux nues.

de tragédie nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Mais alors à qui la faute ? D'abord à l'absence du génie, que la bonne volonté ne suffit pas à remplacer ; à l'absence de la foi, nécessaire et indispensable, en semblable entreprise ; à la tyrannie du paganisme littéraire qui, au grand siècle, enchaina nos grands hommes ; à la tyrannie de la routine et du plagiat, qui, depuis tantôt un siècle, traîne les dramaturges à la remorque de Schiller ; à la tyrannie des mœurs du théâtre, qui n'ont jamais permis de produire sur la scène une vraie Jeanne d'Arc. Au théâtre, Jeanne d'Arc a presque toujours été ou mal comprise, ou maltraitée.

Nous avons nommé le paganisme. Au commencement du dix-septième siècle on affubla Jeanne d'Arc, sur la scène, de tous les oripeaux volés aux friperies latines et grecques. Six ans avant la naissance de Corneille, on jouait à Rouen, près de la place du Vieux-Marché, ensuite à Paris, une tragédie de *Jeanne d'Arcques*, rimée par le sieur Viret des Graviers ; tragédie, où le bon gentilhomme étalait toutes ses réminiscences de collège. La Pucelle « native du village d'Emprenne (?) près Vaucouleurs », inspirée par des « songes aïlez », messagers « du tout-puissant Jupin », lesquels avaient pris soin de sortir des Enfers « par la porte yvoirine », arrivait au secours d'Orléans,

D'Orléans, qui est ceint d'un mur Dardanien,
Ouvrage merveilleux du blond Lathonien,
Qui te laves les pieds dans le fleuve de Loire,
Nourrisse de Bacchus, de Parnasse la gloire,
Mère alma de Cérés et fille de Jupin.

Pour se consoler dans sa prison, à quoi pensait Jeanne d'Arc, selon le gentilhomme pindarisant et ronsardisant ? Tout bonnement aux Champs-Élyséens, où

... Les Ombres saintes
L'attendent sur l'émail de leurs fleurettes peintes.

À quelques années de là, le bon abbé d'Aubignac produisait une *Jeanne d'Arc* « selon la vérité de l'histoire et les rigueurs du théâtre », flanquée de toutes les unités et conforme à toutes les règles d'Aristote, c'est-à-dire de Castel-

vetro, de Chapelain, d'Aubignac et consorts ; par suite, mortellement ennuyeuse et parfaitement ridicule.

Depuis lors, sur tous les théâtres où paraît Jeanne d'Arc, on ne s'occupe même pas, comme l'abbé d'Aubignac, de « la vérité de l'histoire ». En Espagne, au dix-huitième siècle, on joue avec grand succès une *Pucelle d'Orléans*, où l'on voit Agnès Sorel, devenue Anglaise, sous le nom castillan d'*Iñes*, s'acharner à perdre Jeanne d'Arc ; elle la prend et la livre à ses compatriotes d'Outre-Manche, qui vont lui faire un très mauvais parti. Mais voilà que Charles VII survient, par je ne sais quel hasard, et la Pucelle meurt aux pieds de son roi¹. Évidemment, *se non è vero, è ben trovato ; ma non è vero* ; l'histoire de Jeanne d'Arc n'a rien à démêler dans ces imaginations d'au-delà des Pyrénées.

Toutefois, en fait de chevauchées à travers la fantaisie, le poète espagnol n'est qu'un timide, à côté de l'Allemand Schiller. Nous disons *Allemand* ; mais Schiller venait de recevoir le titre de citoyen français, quand il entreprit de réparer les outrages infligés à l'héroïne française par Voltaire le Prussien. Bon mouvement et digne de tout éloge. Pourquoi faut-il que la *Jungfrau von Orleans* ressemble si peu à notre Jeanne d'Arc ? A part certains traits, qui lui échappent comme malgré lui, Schiller a inventé, si j'ose dire, une Jeanne d'Arc de toutes pièces, comme Jupiter créa Minerve, un jour de migraine. La *Jungfrau von Orleans* est une Jeanne d'Arc prodigieusement fausse. Et c'est précisément parce qu'elle est fausse, que tous nos faiseurs de drames se sont jetés sur ce modèle très imitable. Il est bien plus aisé de copier une image d'Épinal, même la plus belle image d'Épinal, qu'une toile du Beato.

Nous ne saurions nier que la « tragédie romantique » de Schiller ne soit brillante, pathétique, mouvementée, puissante, et qu'on n'y trouve de çà et de là une poésie de haut vol. Le fameux monologue de Jeanne, cette

Admirable matière à mettre en vers latins,

servit, dit-on, jadis à soutenir l'ardeur patriotique des Allemands. Grand bien leur fasse ! Mais enfin la *Jungfrau von*

1. Cf. *Jeanne d'Arc au théâtre*, pp. 39-41.

Orleans, toute belle qu'elle est, est une caricature de l'histoire, et toutes les caricatures sont laides. Jeanne, suivant Schiller, est une virago rêvant plaies et bosses ; c'est une Clorinde discoureuse et féroce qui, dans son enfance, arrachait les brebis de la « gueule sanglante » des loups ; puis encore, c'est une Didon qui s'amourache d'un chef ennemi et se lamente à peu près comme la triste Didon virgilienne. D'où lui est venue sa vocation guerrière ? D'une « brune bohémienne », qui passe par Vaucouleurs et qui lui envoie un casque de soldat. A peine la bergère a-t-elle posé ce casque sur son front, que « son regard étincelle, sa joue flamboie d'une lueur pourpre », et aussitôt la voilà qui débite, à perdre haleine, des harangues ronflantes. Elle s'en va en guerre, frappant d'estoc et de taille, tuant un jeune Montgomery qui lui demande grâce, comme elle eût tué les loups de Vaucouleurs. Dunois s'éprend de cette implacable amazone, tandis qu'elle-même s'éprend d'un Anglais qu'elle se dispose à pourfendre. Après quoi, rien ne lui réussit plus ; le Destin lui apparaît sous les traits d'un chevalier noir, qui lui défend en vain d'aller à Reims. Jeanne rencontre, par un anachronisme violent, la malheureuse Agnès Sorel ; elle s'entretient avec cette courtisane comme avec la plus intime de ses amies ; elle s'abaisse jusqu'à l'appeler « sainte et pure ». Notons que, depuis quatre-vingt-dix ans, les pourvoyeurs de théâtre n'ont pas su s'affranchir de cette odieuse antithèse, imaginée par notre vieux et maladroit Chapelain.

Devant le portail de Reims, Jeanne est maudite par son père. Elle s'enfuit dans les bois, où des charbonniers vont l'accueillir, quand ils apprennent qu'elle est sorcière et damnée. Enfin, Isabeau de Bavière parvient à se saisir de Jeanne ; on l'enferme dans un donjon ; elle brise ses chaînes et se précipite au milieu d'une bataille qui se livre tout exprès dans les environs. Elle est blessée ; et le roi, accompagné du duc de Bourgogne, accourt juste à point pour recevoir son dernier soupir. Alors Jeanne se sent « soulever par des nuages légers et sa lourde cuirasse se transformer en ailes » ; elle meurt et on l'ensevelit sous un monceau de drapeaux. Monceau d'invéraisemblances inouïes et stupéfiantes.

Ce qu'il y a de plus inouï, c'est que le prince des critiques allemands, Schlegel, ose écrire, avec une naïveté solennelle et superbe : « Schiller s'est conformé avec la plus grande exactitude à ce que l'histoire nous apprend de Jeanne d'Arc. » Une seule chose afflige le profond Schlegel, c'est que Schiller ait mêlé le merveilleux à cette histoire si exacte : « On aurait pu laisser le miracle entièrement de côté, puisque l'esprit sceptique de notre siècle s'opposait à ce qu'on le donnât pour réel¹. » Le docte contempteur de la poésie française et du miracle se trouve tout juste à la hauteur d'un autre très docte Allemand, du nom de Mahrenholz, qui écrivait tout dernièrement une histoire de Jeanne d'Arc, à la prussienne. Au dire de ce grave Prussien de Leipzig, Jeanne d'Arc, née de parents *anticléricaux*, était une folle, qui se figura entendre saint Michel, un jour qu'il faisait très chaud². Evidemment, il y a aussi en Allemagne des jours où il fait excessivement chaud ; gare aux auteurs qui composent, ces jours-là.

Mais les Allemands n'ont pourtant pas le monopole de la critique échevelée, éclosant sur le papier, par un temps de canicule. Vers la date très échauffante du 14 juillet dernier, M. Alexandre Weill épanchait en un français haletant son admiration sénile pour la *Jungfrau von Orleans* :

« Personne, avant Schiller, n'avait osé réhabiliter Jeanne d'Arc. Il fut absolument le premier, et son drame est un chef-d'œuvre de pensée et de style...

« Nul mortel, avant Schiller, n'avait compris la grandeur d'âme de cette Française.

« C'est Schiller, le premier Français qui ait mis la couronne d'immortalité sur la tête de Jeanne³. »

Ces exclamations brûlantes nous laissent froid, tout comme le drame étrange de Schiller. Du reste, Schiller devait

1. *Cours de littérature dramatique*, dix-septième leçon. — Malgré sa passion prononcée pour les choses d'Allemagne et pour les drames de Schiller, Mme de Staël est ici plus profonde que le profond Schlegel ; elle dit, à propos de la *Jungfrau von Orleans* : « Le merveilleux d'invention, à côté du merveilleux transmis par l'histoire, ôte à ce sujet quelque chose de sa gravité. » (*De l'Allemagne*, deuxième partie, chap. xix.)

2. *Jeanne Darc in Geschichte, Legende, Dichtung*. Voir sur ce livre un excellent feuilletton du journal *le Monde*, par M. Marius Sèpet (8 août 1890).

3. *Le Temps*, 14 juillet 1890.

une partie de ses conceptions regrettables à son ancêtre tragique Shakespeare.

Shakespeare est-il l'unique auteur de *Henri VI* et de la grotesque Jeanne d'Arc, qui y joue un rôle? *Grammatici certant*. On admet généralement aujourd'hui que le fond de ce drame assez pauvre appartient à Robert Greene, et que Shakespeare en a seulement écrit ou remanié quelques scènes. Toujours est-il que, dans cette œuvre adoptée par Shakespeare, la libératrice de la France est honteusement outragée. Serait-ce pour cette raison que, naguère, on élevait, dans Paris, un monument à Shakespeare? Pourquoi le monument de Shakespeare et les deux ou trois statues de Voltaire n'ont-ils pas été posés autour de Jeanne d'Arc, sur la place des Pyramides? Ces objets-là feraient si belle figure en cet endroit!

Donc, cent soixante ans après le crime de Rouen, Shakespeare éprouvait encore le besoin de livrer aux risées des badauds de Londres la vierge française, destructrice de « l'englescherie ». Patriotisme singulièrement déplacé, auquel les Anglais d'aujourd'hui — disons-le à l'honneur de leur bons sens — ne s'empressent plus d'applaudir. Cette vengeance vulgaire convenait sans doute au temps de la douce et vertueuse *reine-vierge* Élisabeth. Aujourd'hui, en Angleterre, on sollicite la béatification de Jeanne d'Arc.

L'auteur d'*Henri VI* constate avec raison, dans la première partie de sa pièce, l'enthousiasme excité en France par les victoires de la Pucelle d'Orléans. Il prête même au roi de France cette parole emphatique : « Nous ne prendrons plus le nom de saint Denis pour cri de guerre; Jeanne la Pucelle sera dorénavant la sainte de France. » Mais, à la fin du drame, la Pucelle n'est plus qu'une sorcière, de la plus vilaine espèce, lâche et impudente, appelant à son secours les diables, qui se moquent d'elle; leur offrant son corps et son âme; reniant son père, qui prie lui-même les Anglais de la condamner au feu : « Brûlez-la! la potence est trop douce pour cette méchante fille! »

Cette malédiction paternelle absout naturellement, dans la pensée de Shakespeare, les bourreaux et les juges. Mais les inventions de Shakespeare ne prouvent pas plus en faveur de sa loyauté, qu'elles n'ajoutent à sa gloire.

II

Avec Shakespeare, c'était la troisième fois que la Pucelle apparaissait sur le théâtre. Elle y avait figuré, un siècle et demi auparavant, dans le *Mistère du Siège d'Orléans* ; et, dix ou douze ans avant le *Henri VI*, dans une tragédie de collège, représentée chez les Jésuites de Pont-à-Mousson.

Chose très digne de remarque : l'histoire de Jeanne d'Arc n'a jamais été entièrement respectée au théâtre, sauf dans ces deux vieilles œuvres dramatiques. La première suit pas à pas, comme une chronique, les faits et gestes de la libératrice. L'autre joint, à un récit moins détaillé, mais fidèle, quelques essais de dialogue et de mise en scène. Un mot seulement de cette *Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy*, par le P. Fronton du Duc.

« Si, vers 1830..., dit M. le comte de Puymaigre, l'un des rédacteurs du *Globe* ou de la *Revue de Paris* eût mis la main sur cette pièce introuvable, n'eût-il pas placé Fronton du Duc parmi les ancêtres du romantisme ? Ne l'eût-il pas introduit dans le cortège de Shakespeare, de Lope de Vega, de Calderon ? N'aurait-on pas, à son sujet, maudit la réaction qui vint barrer la voie au bout de laquelle on devait rencontrer un théâtre national, tel que le possèdent les Anglais et les Espagnols¹ ? » Et, selon M. de Puymaigre, ce bel engouement aurait eu sa raison d'être. « Le drame, comme l'avait compris le poète jésuite, était bien celui que nous avons essayé de créer en prenant des étrangers pour modèles, s'inspirant de la chronique, la reproduisant avec une certaine exactitude, animant de nombreux personnages, » et s'inquiétant fort peu des unités de lieu et de temps, que devaient découvrir, cinquante ans plus tard, Mairet et d'Aubignac, appuyés par Richelieu et par l'auteur de *la Pucelle*.

M. Joseph Fabre, dans son histoire libre-penseuse de *Jeanne d'Arc, libératrice de la France*, se garde bien de partager cette admiration pour l'*Histoire tragique de la Pucelle*

1. *Jeanne d'Arc au théâtre*, pp. 15-16.

de *Dom-Remy* ; l'ex-député de l'Aveyron, grand dévot de Voltaire, et auteur, lui aussi, d'un drame tout neuf de *Jeanne d'Arc*, où il ne manque guère que Jeanne d'Arc, n'est pas tendre à l'endroit du jésuite-poète¹ : « Le sens dramatique et l'intérêt, dit-il, manquent complètement dans ce pastiche d'école. On n'y rencontre que deux ou trois bribes de poésie. Toutefois, ajoute-t-il, l'auteur a eu le mérite de ne pas ménager l'anathème à l'évêque Cauchon. » — Preuve de plus que cette tragédie est bien conforme à l'histoire.

Au surplus, les sévérités de l'ex-législateur, professeur et auteur, sont un peu justifiées, ainsi que les éloges prodigués à Fronton du Duc par M. le comte de Puymaigre. Il y a de tout dans l'*Histoire tragique* : des « strophes lamentablement plates », pour parler comme M. Joseph Fabre ; et une innovation hardie, originale, curieuse, de tragédie nationale, comme le déclare M. de Puymaigre. Le P. Fronton du Duc n'était qu'un apprenti dramaturge ; mais comme il est regrettable que les maîtres venus après lui aient dédaigné de marcher dans la voie tracée par ce jeune régent de Pont-à-Mousson !

Oui, bien jeune, en vérité ; et c'est à quoi les critiques n'ont pas pris garde. L'auteur de l'*Histoire tragique de la Pucelle* avait vingt et un ans, quand il composa cet ouvrage. Fronton du Duc était né en 1558 ; il entra chez les Jésuites en 1577, et c'est en 1580, un an après sa sortie du noviciat, qu'il fit représenter son poème. Ce poème est le coup d'essai d'un enfant. Le P. Fronton du Duc devint plus tard célèbre et comme latiniste et comme érudit. Maître Bossulus, du collège de Boncour, disait « à ses écoliers et à quiconque vouloit l'entendre, qu'il n'avoit jamais vu que deux hommes qui parlassent bien le latin, lui, Bossulus, et Maître Fronton, Régent de rhétorique chez les Jésuites² ». Les éditions

1. Soyons de bonne foi avec M. Joseph Fabre, comme avec tout le monde. M. Joseph Fabre sait que les Jésuites ont, de tout temps, en tous pays, professé pour Jeanne d'Arc une admiration sincère ; il le dit. Nous l'en félicitons. (*Loc. cit.*, chap. xi.) — Notons aussi que tout en exagérant le mérite de la *Jungfrau von Orleans*, M. Fabre reconnaît que Schiller « a travesti la vie et la mort de Jeanne d'Arc ».

2. Nicéron, *Mémoires* pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, t. XXXVIII, p. 104.

des Pères grecs, publiées par le P. Fronton du Duc, lui sont un titre plus sérieux à l'estime de la postérité; mais enfin, à vingt et un ans, il tournait l'alexandrin aussi habilement que les rimeurs de la Pléiade; et « il y a dans sa *Jeanne d'Arc* beaucoup plus d'intérêt, de poésie, d'instinct des nécessités du théâtre, que dans la *Cléopâtre* et dans la *Didon* de Jodelle¹ ». Pourtant chacun sait de quels applaudissements la *Cléopâtre* fut saluée par le tout-Paris de 1552, et comment les amis de Jodelle offrirent, sur les hauteurs d'Arcueil, un bouc couronné de fleurs à l'auteur de *Cléopâtre*, l'Eschyle de la France.

Fronton du Duc avait improvisé son *Histoire tragique*, en l'honneur du roi Henri III, qui devait venir, au mois de mai 1580, en compagnie de la reine, prendre les eaux à Plombières. Une épidémie qui sévit alors en Lorraine empêcha le voyage du couple royal; et l'*Histoire tragique* fut jouée, le 7 septembre, en présence du duc de Lorraine, Charles III². Il se fit de grandes fêtes à cette occasion, en l'Université de Pont-à-Mousson, et l'assistance goûta fort une pièce écrite, comme s'exprime l'auteur, « en l'honneur du pays de Lorraine ». Charles III en fut ravi. Il voulut voir le jeune auteur; et comme, ce jour-là, le P. Fronton du Duc portait une soutane râpée, le duc lui fit bailler cent écus d'or, comme prix d'une soutane neuve; somme considérable pour l'époque, et qui, suivant la remarque d'un confrère du P. Fronton, aurait suffi à payer plusieurs soutanes de bon drap.

Le poète de l'*Histoire tragique* estimait si peu cette composition précoce, qu'il ne la donna point aux imprimeurs. Toutefois la pièce parut, sans nom d'auteur, à quelques mois de là, en 1581, publiée par un sieur Barnet, conseiller et secrétaire du duc de Lorraine, lequel se l'était procurée, on ne sait comment. Voici le titre de ce volume in-4°, imprimé « à Nancy par la Vefve de Jean Janson pour son Filz » : *L'Histoire tragique de la Pucelle de Dom-Remy, autrement d'Orleans, nouvellement departie par actes et representee par*

1. *Jeanne d'Arc au théâtre*, p. 14.

2. M. H. Tivier, dans son *Histoire de la littérature dramatique* (chap. XI), dit que « la pièce fut remise à l'année suivante ». C'est une erreur, bien peu grave, du reste.

personnages, avec chœur des Enfants et Filles de France, et un Avant-Jeu en vers et des Epodes chantées en musique, dédiée par Jean Barnet à Monseigneur le comte de Salm, Seigneur de Dom-Remy-la-Pucelle, de Nancy. Le sieur Barnet, en sa dédicace, fait mine d'ignorer la provenance de cet ouvrage ; manière d'agir qui semble louche à M. Durand de Lançon, moderne éditeur de l'*Histoire tragique*, et que M. le comte de Puymaigre est fortement induit à qualifier de plagiat.

Quoi qu'il en soit, l'édition de Barnet est passablement fautive ; l'imprimeur se sent même obligé en conscience d'avouer sa maladresse et de demander grâce au lecteur pour « les erreurs... en la punctuation et aux accens et apostrophes » et autres. Pardonne, dit-il ; « l'imprimeur qui y a fait seulement l'aissay et l'espreuve de son art et labour, te promet de faire mieulx en aultres œuvres... » On ne connaît plus que deux exemplaires de cette édition de 1581 ; l'un à la Bibliothèque de Nancy ; l'autre à la Bibliothèque Nationale, où nous l'avons consulté¹.

Cette tragédie « dépariée » en cinq actes compte près de trente personnages, parmi lesquels figure, à diverses reprises, l'archange saint Michel. Aux actes s'entremêlent des chœurs, où « les Enfants et Filles de France » récitent des strophes et des antistrophes et chantent « en musique » une épode ; maudissant les Anglais, priant pour la Pucelle, acclamant la France, reine des nations, de ces « viriles nations » qui « ne veulent point de roy qui file » ; bref, remplissant de leur mieux les rôles du chœur antique. Aussi bien l'œuvre du régent de Pont-à-Mousson est une pièce à la grecque, avec prologue ou « Avant-Jeu », avec des monologues et des tirades d'une longueur plus que raisonnable, et sans doute avec force changements à vue. Les scènes se suivent sans être, comme veut Boileau, « l'une à l'autres liées » ; on passe en un clin d'œil de Vaucouleurs à Orléans, et les Anglais arrivent là sans façon, lorsque les Français ont à peine mis le pied dans la coulisse.

1. En 1859, un bibliophile lorrain, M. Durand de Lançon, en fit réimprimer cent cinq exemplaires. (Cf. *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*, par M. P. Lanéry d'Arc.)

La partie la plus originale, au point de vue de l'art, est l'*Avant-Jeu*, où l'auteur, par la bouche d'un héraut, émet ses théories sur le théâtre en général, et sur le théâtre des collèges en particulier. En pleine Renaissance, en pleine floraison de la Pléiade, quand les vieux Romains et les vieux Grecs, tous les héros de Sénèque, avaient à peu près seuls l'honneur de défiler sur les théâtres français, d'où le paganisme littéraire et le protestantisme avaient banni les *Mystères*, n'est-il pas au moins curieux d'entendre un jeune professeur jésuite déclarer que c'est folie pour des Français d'emprunter aux étrangers des héros et des sujets de drame. Est-ce donc que nous n'avons pas une assez ample moisson de hauts faits et de gloire ?

Or, on n'a point choisy ung argument estrange,
 Sçachant que cil est fol, lequel ayant sa grange
 Plaine de grains cueilliz, emprunte à son voisin,
 Laissant pourrir chez soy son propre magasin.
 On a trouvé chez nous suffisante matière,
 Pour d'un poème tel fournir la charge entière.

Quel dommage que Corneille, Racine, tout le dix-septième et le dix-huitième siècle n'aient point trouvé en France cette « suffisante matière » ! Est-ce que Clovis, Charles-Martel, Charlemagne, Godefroy de Bouillon, saint Louis et les croisés, Montfort, Bayard, Duguesclin, les Guise, Henri IV, ne valent pas tous les Agamemnon, et les Cinna, et les Pompée, et les Hippolyte ? Je ne parle pas des femmes ; mais quelle est celle de nos saintes ou de nos héroïnes qui ne vaudrait Phèdre, Bérénice, même Iphigénie, même Andromaque ? Les noms de Tolbiac, Taillebourg, Muret, Bouvines, Mi-Voie, nous parlent, je pense, un peu plus au cœur que la guerre de Troie. Le P. Fronton du Duc était de cet avis en 1580.

Pourquoi, de tant de héros, a-t-il choisi « la Pucelle de Dom-Rémy » ? C'est qu'il veut, devant un parterre lorrain, célébrer la plus pure gloire de la Lorraine ;

Aux terres de Lorraine elle naquist aussy.

Rien ne réussit mieux en effet sur les théâtres scolaires que les souvenirs de l'histoire patriotique et locale ; toutes les jeunes

âmes « bien nées » et bien élevées se livrent comme d'instinct au très noble plaisir d'admirer et d'aimer le héros qui sauva ou grandit leur pays, et dont ils ont ouï dès le berceau raconter les exploits et les vertus. De ces représentations de collège, quel est le but et l'utilité ? En 1580, comme en 1890, il ne s'agit dans ces exercices que de former la jeunesse, en la récréant et en lui inspirant l'amour de la patrie :

Messieurs, c'est à l'honneur du pais de Lorraine,
 Au fruit de la jeunesse, affin qu'elle s'apprenne
 Aux arts et aux vertus,... affin que gravement
 L'esprit se norissant, se forme sagement.

Voilà en quatre ou cinq hémistiches assez faibles un résumé complet de cette question scolaire et une réponse complète aux esprits chagrins qui s'inquiètent de ces usages ; le théâtre de collège est une école du bien dire et du bien faire.

Mais comment représenter le personnage de Jeanne d'Arc sur une scène de collège ? Nous ne croyons point que la chose soit possible et tolérable aujourd'hui, même avec le costume guerrier que Jeanne garda jusque dans sa prison. Il y a trois cents ans, les inconvénients étaient moindres. En ce temps-là, au théâtre, les rôles de femme étaient tenus par des hommes ; c'est seulement en 1634, dans une pièce de Corneille, qu'une femme parut pour la première fois sur les planches. Jusqu'à cette même époque, ou environ, certains rôles de femme étaient admis dans les pièces de collège. En 1655, l'Université ne les avait pas encore proscrits de ses représentations théâtrales, comme le bon Jean Loret en témoigne, nous avouant qu'il ne comprit « ny mot ni fraze » à certaine tragédie de *Sainte Julienne*, jouée au collège de Navarre « en langue d'Université » :

Mercredy, quoy que très-ignare,
 J'allay toutefois, en Navarre,
 Où, dans un Poème Latin,
 On reprézenta le destin,
 Vie et mœurs de Sainte Julienne,
 Qui mourut pour être chrétienne,
 Préférant aux mondains apas
 Un saint et glorieux trépas.
 Cette Belle Vierge et Martire
 Dit bien ce qu'eille avoit à dire ;

Brétoncelle, jeune marquis,
 Paré de joyaux fort exquis,
 Parut expert et non novice
 En son rôle d'Impératrice, etc. ¹.

Trois ans plus tard, le même chroniqueur assistait, au collège de Clermont, « pour quinze sols », à une pièce d'*Athalie*, où il y avait plusieurs rôles de femme ². Depuis lors, tous les éducateurs ont protesté, non sans raison, contre cette tolérance. Revenons à l'*Histoire tragique*.

Dès l'*Avant-Jeu*, Fronton du Duc affirme la mission surnaturelle de cette bergère, armée par Dieu pour délivrer la France, comme autrefois le berger David, pour délivrer Israël.

Lors Dieu ayant pitié des peuples de la France,

leur envoie aide et « soulas » par l'Archange protecteur du royaume. Au premier acte, Jeanne reçoit sa mission de saint Michel, et elle prouve à Charles VII qu'elle vient à lui de par Dieu. Au second acte, docteurs et gentilshommes déclarent qu'en effet le doigt de Dieu est là, et l'on se met en devoir de sauver Orléans. Au troisième acte, Charles VII énumère les prodiges accomplis par la Pucelle, les victoires remportées sur les rives de la Loire et le sacre de Reims, quand on vient lui apprendre le désastreux événement de Compiègne. Le quatrième acte se passe à Rouen; saint Michel encourage la vierge prisonnière et la soutient contre les haineuses menées de Cauchon, de Somerset et de Talbot. Au cinquième acte, sentence de mort; puis martyre, raconté par un témoin.

Nous ne saurions entrer dans tous les détails de l'action, ni citer tous les beaux vers; car il y a de beaux vers, et beaucoup, dans ce drame; et n'était l'hiatus, Corneille aurait signé des sentences comme celle-ci :

La chasteté gardée aussy a son martyre.

Les malheurs et la « grand'pitié » du royaume sont tracés d'une main vigoureuse. La moitié de tes bonnes villes

1. *La Muze historique*, 7 août 1655.

2. *Ibid.*, 24 août 1658.

sont envahies, ô France, « mesmes ton grand Paris » ; et que sont devenus « les trois blanchissantz Lys » ?

Si or' on void ces fleurs par la terre roullées
De ces fiers Léopards aux piedz estre foulées.

Les hésitations de Jeanne, après avoir entendu ses voix, ne sont-elles pas admirablement rendues dans les vers que voici :

Mais quoy ! hé ! quelle suis-je ? et quel est mon pouvoir ?
Quelle adresse est en moy ? quel conseil ? quel sçavoir ?
Pour aller à ung Roy qui commande à la France,
Luy dire que de moy viendra la délivrance ?

Mais saint Michel la rassure, et l'humble enfant s'écrie dans un saint enthousiasme :

Dieu ! quoy ! j'entends déjà les soldats frémissantz,
Il me semble que j'oy les chevaux hennissantz,
Et le son esclatant des françoises trompettes.

La « Royne du Ciel » ne lui a-t-elle pas révélé que Jésus-Christ « son cher Filz » l'avait élue pour cette double entreprise :

A venir des Anglois l'ost mettre en désarroy
Et puis mener à Rheims à son sacre le Roy !

Partout, nous l'avons dit, l'auteur suit la chronique et traduit en vers les paroles historiques du roi, de Jeanne et des autres personnages, souvent avec un rare bonheur. Il faudrait citer tout au long les énergiques harangues de la vierge guerrière aux soldats, qu'elle doit d'abord rendre chrétiens, pour les rendre ensuite courageux et vainqueurs ; le vrai suzerain de France, c'est Jésus-Christ :

Doncques souvenez-vous soubz quel Chef vous marchez ;
Gardez de l'irriter par vos sales péchez...
Fuyez en vos propos les blasphémantes voix...
Chassez loin d'avec vous ces compagnes lubriques...

Tout cela, encore une fois, c'est de l'histoire ; et nous doutons que les poètes dramatiques aient le courage de faire entendre sur les théâtres de Paris ou d'ailleurs les énergiques leçons que la vraie Jeanne d'Arc répétait aux capitaines et aux

soldats, en brisant son épée de Fierbois sur le dos des « ribaudes ».

Fronton du Duc a d'autres hardiesses, et les détails réalistes ne l'effrayent point. Il a entre autres, au second acte, une scène audacieuse où, du haut des remparts d'Orléans, les assiégés échangent avec les assiégeants des aménités de corps de garde : « O Bourguignon salé!... O dogues d'Angleterre!... » crie-t-on aux Anglais, en leur jetant des os. Et les Anglais rispostent d'en bas :

O gentil perroquet... chante ; tu es en cage !

Ne croirait-on pas avoir sous les yeux les naïves estampes du temps jadis, où l'on voit, sur le même plan, assaillants et défenseurs d'une muraille crénelée, en train de gesticuler, avant de se donner de bons horions, ou, pour parler la langue de Jeanne d'Arc, « de bonnes buffes et de bons torchons » ?

Fronton du Duc ménage peu, dans ses expressions, les Anglais, ces « sales Baleines », ces « Veaux marins », qui ont quitté leurs « humides plaines » pour venir « s'enrichir de noz biens ». Nous sommes loin de la pompe classique et des périodes déroulées en termes nobles. Mais tournez la page et vous rencontrerez des vers charmants, dignes des meilleurs poèmes de la *Pléiade*. Soit, par exemple, ce récit du *Messager*, racontant comme quoi les flammes du bûcher ont respecté le cœur de la vierge martyre, et comment on a vu s'élever une colombe du milieu des flammes :

On a du grand brasier la masse escartelée ;
Où, tout au beau milieu, son chaste cœur estoit,
Qui, entier dans le feu, vermeil encor restoit :
Comme on void quelquefois entre un faisceau d'espines,
Une rose rougir en ses feuilles crespines.
A la veué de tous on a veu parmy l'air
Une blanche colombe hors du feu s'envoler,
Et battant doucement ses aïles esmaillées,
S'envoler de droict fil aux vaultes estoillées.

Franchement, M. Joseph Fabre est difficile, quand il trouve à peine dans tout ce drame « quelques bribes de poésie » ; les bribes sont larges et sont nombreuses. Un autre professeur de l'Université, M. H. Tivier, est beaucoup plus géné-

reux, c'est-à-dire plus juste, à l'égard de l'*Histoire tragique*, où le régent de Pont-à-Mousson se montre à la fois historien, poète et bon Français : « Improvisation défectueuse, écrit M. H. Tivier... On y sent toutefois une certaine chaleur de patriotisme indigène et de dévouement à la grande patrie française, une haine sincère des envahisseurs, une connaissance exacte du procès, et l'intelligence d'un certain nombre de points historiques qu'il y avait quelque mérite à saisir au seizième siècle, dans l'obscurité contradictoire et l'insuffisance des documents. Enfin, malgré l'incorrection du style, la faiblesse de la versification, quelques jeux de mots de mauvais goût, l'auteur a sur celui du *Mystère* l'avantage d'une langue mieux faite et d'une plume plus exercée. » Sans doute ses personnages ne sont que des « acteurs, et tous ces acteurs récitent des tirades, et toutes ces tirades sont des lieux communs. Reconnaissons que l'époque, le lieu, la circonstance ne permettaient guère d'espérer autre chose ; et sachons gré à l'auteur de n'avoir point défigurés l'histoire nationale, comme tant d'autres l'ont fait après lui¹. »

C'a été en effet le grand mérite, j'allais dire la grande supériorité du P. Fronton du Duc, sur ses collègues dramatiques. Sa Jeanne d'Arc est une Jeanne d'Arc véritable ; vierge inspirée, généreusement fidèle à Dieu, à l'Église, à la royauté, à la France, à sa mission surnaturelle ; fidèle jusqu'au martyre.

Quand un poète de génie aura composé une *Jeanne d'Arc* sur ce modèle, nous aurons la tragédie nationale et le chef-d'œuvre que soixante-dix essais n'ont pu réaliser. Les poètes qui y peineront encore devraient pourtant se souvenir du précepte très simple, très court, très banal, très efficace : *Rien n'est beau que le vrai*.

1. *Histoire de la littérature dramatique*, chap. XII.

UN HÉROS DE LOIGNY

LE COMTE HENRI DE VERTHAMON

(Deuxième partie.)

V

Quand la guerre contre la Prusse éclata au mois de juillet 1870, Henri, rentré à Talence depuis trois mois, y goûtait paisiblement les joies du foyer. Tout semblait alors lui sourire et lui promettre un bonheur durable : ses deux enfants grandissaient sous ses yeux et il avait l'espoir de voir bientôt s'augmenter leur nombre ; ses relations avec tous les membres de ses deux familles étaient pleines de charme, d'affection et de confiance ; l'estime et la considération de tous l'entouraient. En réalité il jouissait de ses derniers beaux jours ici-bas.

Dès le premier moment il pressentit quelle issue funeste aurait pour ses deux patries, celle de l'âme et celle du corps, la lutte gigantesque si légèrement et si follement engagée. Observateur sagace et attentif, il constatait depuis longtemps dans l'état social de la France, malgré de brillants dehors, les signes trop certains d'une déplorable décadence, entre autres l'affaissement général des mœurs et des caractères, l'absence des convictions, l'oubli facile ou l'attaque haineuse des croyances, les formidables progrès de l'égoïsme, du luxe, de la passion de jouir ; et il concluait avec épouvante que de pareils abaissements devaient fatalement aboutir à des catastrophes. Dès 1862, dans un court séjour qu'il fit à Paris au temps du carnaval, voyant les multitudes lettrées ou ignorantes se précipiter avec frénésie sur tous les chemins du plaisir, encombrer les théâtres, les cirques, les cafés-chantants les plus éhontés, trouver assez de temps et d'argent pour se payer tous les ignobles spectacles, courir entendre

avec un enthousiasme qui tenait du délire les chansons de Thérèse et les drames de l'*Ambigu*, effrayé d'une si universelle démoralisation, il disait avec une profonde tristesse à M. de Sainte-Aulaire, son beau-père : « L'état de notre société appelle une grande guerre, une révolution, un de ces gros orages qui ruinent et désolent pour un temps, mais qui purifient l'air et laissent aux générations suivantes le soin de labourer et d'ensemencer à nouveau. » Aussi, dans sa pensée, la guerre déclarée à la Prusse allait-elle être pour la France cet orage dévastateur, providentiellement nécessaire à sa résurrection future. Hélas ! après vingt ans, nous en sommes toujours à la désolation et à la ruine, sans que l'air se soit purifié ni l'horizon éclairci. Henri comprit aussi quels dangers la guerre franco-prussienne allait faire courir à Rome, si aveuglément abandonnée, par le retrait de nos troupes, à la merci des convoitises italiennes. L'heure de la crise suprême avait donc sonné pour le pouvoir temporel. Aussi M. de Charette rappelait-il à Rome en toute hâte les zouaves en congé, et réclamait-il à grands cris des hommes de bonne volonté. Les liens les plus étroits et, ce semble, les obligations les plus sacrées retenaient Henri dans sa famille. Toutefois il n'hésita pas un instant : le devoir d'un fils n'est-il pas de tout quitter pour défendre sa mère en péril, et l'Église n'est-elle pas pour lui, catholique, la première et la plus sainte des mères ? Les larmes et les représentations des siens augmentèrent sans doute pour lui la douleur du sacrifice, mais ne purent changer sa résolution. « Je te blâme, et je t'admire », lui dit en l'embrassant un vieil ami de la famille, M. du Périer de Larsan, président à la cour de Bordeaux, qui venait de lui faire en vain les plus vives objections.

Tout en préparant son départ, Henri remplit avec un grand zèle la mission qu'il avait reçue de M. de Charette, de recruter dans le Midi des soldats pour le régiment. La guerre française prenait les jeunes gens ; il ne pouvait donc songer qu'aux hommes de trente ans et plus. C'est aux catholiques de cet âge qu'il adressa ce ferme et chaleureux appel, où vibrent l'âme et le cœur d'un croisé :

Qu'il me soit permis d'élever une voix bien faible, autorisée seulement par notre communauté de sentiments et d'ardentes croyances, pour

dire à vous tous, qui aimez l'Église et vénérez son chef auguste, que l'heure est proche où de nouveaux et plus terribles dangers vont fondre sur l'une et sur l'autre. De grâce, ne gaspillons pas inutilement notre temps, notre fortune, notre vie, mais donnons ce qui nous reste de tout cela à celui qui paye au centuple le peu que l'on fait pour lui. Demandons à Dieu qu'il nous éclaire, et puis confions-lui, avec la foi la plus entière, ceux que nous laissons derrière nous. Il couvrira, n'en doutons pas, d'une protection toute spéciale les êtres chéris que nous aurons quittés pour lui. Les sacrifices auxquels je vous convie sont grands, je le sais et je le sens tout le premier, car moi aussi je suis époux et père. Mais combien aussi sera grande la récompense !

Que ceux surtout qui ont eu déjà l'honneur de servir cette grande cause de la Papauté comprennent que *noblesse oblige*, et qu'ils sont, plus manifestement que tous les autres, appelés à revêtir de nouveau la glorieuse livrée du Christ. Qu'est-ce le héros suivant le monde, lui qui reçoit déjà sa récompense dans la gloire et les honneurs d'ici-bas, en comparaison du chrétien qui sacrifie fortune, vie, famille, à sa foi, à son Dieu, et n'attend rien que de lui ?

Allons à Rome ! L'heure presse, et Dieu le veut.

Donnez à ma voix, ô mon Dieu ! la force qui lui manque, l'éloquence qui persuade et qui entraîne. Puisse la France, la fille aînée de votre Église, se montrer toujours digne de son rôle providentiel, en envoyant à sa mère, la sainte Église romaine, plusieurs milliers d'intrépides volontaires, pour la défendre !

Quelques jours plus tard, épanchant son cœur dans le cœur de sa mère, Henri envoyait à la marquise de Verthamon la lettre suivante, expression touchante et complète de l'héroïsme chrétien. Nous avons lu dans ces dernières années un grand nombre de lettres vraiment magnifiques, écrites alors par ces admirables volontaires de l'Église qui s'appelaient les zouaves pontificaux ; mais nous devons avouer que nous n'en connaissons pas de plus belle.

Chère mère, vous avez sans doute reçu mon appel aux catholiques. Il vous aura dit que mon sacrifice est résolu et s'accomplira au premier signe venu de Rome. Dieu, que nous implorons depuis longtemps, a voulu que je prisse un parti définitif pendant la neuvaine faite pour moi à Notre-Dame de Lourdes, à laquelle vous vous êtes tous unis. J'ai donc lieu de croire, ma chère mère, que la sainte volonté de Dieu s'est manifestée, et à moins d'événement providentiel qui éloigne de Rome tout danger, ou à moins d'impossibilité physique, regardez-moi désormais comme engagé de nouveau parmi les soldats de l'Église. Soyez-en heureuse et fière, malgré les frémissements de la nature. Vous avez souvent demandé à Dieu un prêtre parmi vos fils. Eh bien ! vous voilà en quelque sorte exaucée, chère mère ; car défendre le Pape est bien

aussi un sacerdoce, et peut être un martyr. Rassurez-vous cependant sur ce dernier point du programme : je suis trop indigne d'une pareille grâce.

Dieu, vous le savez bien un peu, mais pas autant que moi, m'a toujours traité vraiment en enfant gâté et comblé de bienfaits ; il sait quel arriéré j'ai avec lui. Comment hésiter à aller lui payer mes dettes une fois pour toutes, au lieu et de la manière qu'il indique ? D'ailleurs, la place d'un chevalier de Pie IX n'est-elle pas auprès de son auguste personne à l'heure où ses ennemis la menacent ? Prions toujours, ma chère mère, mais désormais avec la pleine et entière satisfaction d'un sacrifice qui peut être utile à l'Église.

Pardon de faire couler vos larmes, en vous parlant ainsi. Mon cœur aussi se déchire à la pensée de mon départ ; j'ai dû refouler bien des chagrins, bien des appréhensions, bien des irrésolutions même, le croirez-vous ? pour prendre la décision que je vous annonce aujourd'hui irrévocable. Mon cœur a saigné et saignera jusqu'au retour. Comment n'en serait-il pas ainsi, puisque j'abandonne tout, tout absolument ? Je ne parle pas de la fortune, des douceurs de l'existence que je laisse : c'est peu de chose à mes yeux. La vie elle-même, je la quitterais volontiers pour une autre vie plus digne de ce nom. Mais toutes les affections et toutes les tendresses, mère, femme, enfants, rompre et briser avec tout cela, oh ! ma chère mère, c'est un bien autre sacrifice ! Pour vouloir et pouvoir le faire, il faut, je ne crains pas de le dire, être vraiment appelé d'en haut.

Eh bien ! au milieu de la douleur que ce sacrifice me coûte et qui me fait parfois verser d'abondantes larmes, j'éprouve aussi, pourquoi vous le taire ? une vraie joie de l'avoir fait à Dieu sans restriction. Je le remercie de m'en avoir donné la force, et je le supplie de m'aider à l'accomplir.

Nous prions beaucoup ici pour la grande guerre que notre patrie a sur les bras ; nous travaillons aussi de notre mieux pour les pauvres blessés. Nos préoccupations de chrétiens ne nous empêchent pas d'être très bons Français. Mille tendresses à tous. — Votre vieux fils, Henri.

Il partit pour Rome le 11 août, quand déjà nos premiers revers avaient fait succéder dans toute la France l'angoisse aux illusions et aux folles joies du début. Ces tristes nouvelles accrurent pour Henri, on le pense bien, les déchirements de la séparation, mais ne la retardèrent pas. Le péril devenait plus pressant pour le Pape ; il se hâta donc de courir à son poste. Son beau-frère, le baron Gérard de Montesquieu, qui partageait ses pensées et son dévouement, l'accompagnait ; tous les deux s'engagèrent dans le régiment des zouaves pontificaux, où se trouvait déjà leur autre beau-frère, le comman-

dant de Nervaux. Placés dans la 2^{me} compagnie du 3^{me} bataillon, ils firent comme simples soldats la courte campagne qui précéda la brutale invasion du territoire pontifical par l'armée piémontaise ; puis ils prirent part à la défense de Rome, bientôt investie par les 70,000 hommes de Cadorna. A la veille du siège, le 12 septembre, Henri écrivait à sa femme que « les zouaves étaient bien résolus à brûler leur dernière cartouche, et, comme saint Pierre, à couper au moins l'oreille à Malchus ».

On sait avec quelle vaillance ils l'essayèrent dans la fatale journée du 20 septembre. Ce jour-là, les Piémontais commencèrent à cinq heures du matin l'attaque de la ville, en dirigeant sur cinq points à la fois le feu d'une formidable artillerie. A huit heures du matin, la 2^{me} compagnie du 3^{me} bataillon des zouaves, demeurée jusque-là en réserve à la place Colonna, fut envoyée aux *Tre Archi*, au secours du lieutenant-colonel Castilla, qui y était vivement poussé par l'ennemi. « A ce moment, raconte le commandant de Nervaux, j'eus le bonheur de serrer la main à mes deux beaux-frères. Je ne devais plus revoir celui qui a héroïquement succombé plus tard en défendant son pays. »

Les zouaves, commandés par le capitaine Burdo, se montrèrent intrépides aux *Tre Archi* comme partout ailleurs, ripostant par leurs balles, autant que le permettait le petit nombre des meurtrières, au feu de trois batteries, et tenant du moins l'ennemi à distance. Vers dix heures, ils attendaient impatiemment la chute des murailles, fortement ébranlées, pour repousser corps à corps et à la baïonnette les Italiens qui se préparaient visiblement à tenter l'assaut, lorsqu'arriva l'ordre de cesser le combat et de lever le drapeau blanc. C'était l'annonce de la capitulation. Il y eut alors au cœur de tous ces jeunes hommes, qui étaient prêts à donner avec joie leur vie pour le Pape, un moment d'amère déception et de sublime colère. Mais ce premier mouvement de la nature fut aussitôt comprimé et suivi d'un acte d'obéissance absolue à la décision du Saint-Père, qui, après avoir fait constater son droit par les violences mêmes de ses sacrilèges agresseurs, avait voulu épargner le sang de ses meilleurs enfants.

Tous connaissent les scènes hideuses et sanguinaires dont

les rues de Rome devinrent alors le théâtre, ainsi que les ignobles outrages prodigués aux soldats de Pie IX par leurs lâches vainqueurs. Henri en eut sa part, mais il n'en parut ni surpris ni affligé. Ces ignominies endurées pour Jésus-Christ lui semblaient douces et glorieuses. D'ailleurs une plus grande douleur occupait tout son cœur, celle d'abandonner sans défense, au milieu de ses ennemis triomphants, le vieillard auguste, chef de l'Église, dont il avait tant désiré sauver le trône.

Ramené en France par l'*Orénoque*, avec un grand nombre de ses compagnons d'armes, il envoyait de Marseille, le 26 septembre, ce billet à sa mère :

Je ne veux pas vous parler aujourd'hui de nos malheurs : on a toujours le temps de dire les choses désolantes ; je veux seulement vous dire ma joie de fouler de nouveau le sol de la patrie, quelque misérable qu'il soit maintenant, et mon bonheur plus grand encore à la pensée que je vais vous embrasser tous. Dieu merci, je suis bien portant ; mes pauvres yeux eux-mêmes ont été bien braves, ou plutôt bien protégés. Tendresses à tous.

Quelques jours après, il arrivait au milieu des siens, profondément triste, content d'avoir fait à Rome tout son devoir.

VI

Mais il ne songeait pas au repos : un autre devoir, sacré comme le premier, l'appelait, croyait-il, à défendre la France envahie par l'étranger. Généreux et dévoué comme il l'était, il ne pouvait supporter l'idée d'assister tranquillement, comme tant d'autres, au coin de son feu et en lisant son journal, aux désastres de la patrie. A peine de retour, il annonça l'intention de s'engager de nouveau et de repartir. « Je fis de mon mieux pour le retenir, raconte M. de Sainte-Aulaire ; je lui dis tout ce que la raison suggère : On ne choisit pas ses devoirs, c'est assez de les remplir tels qu'ils sont. Ceux d'un père de famille sont de rester à la tête des siens. Les hommes d'ailleurs ne manquaient pas ; il en arrivait de tous les côtés, plus même qu'on n'en pouvait armer et employer. Ce qui manquait, il ne pouvait l'apporter : c'était la direction, des généraux capables. Puis, autour de qui se rallier ? Quelle

triste oriflamme que l'étendard tenu par des avocats qui s'appelaient Crémieux, Gambetta et compagnie ! A ce moment même, Garibaldi arrivait à Tours, offrant à ses amis de la république universelle son épée et sa chemise rouge ! Un zouave pontifical pouvait-il, sans déshonneur, se battre à côté d'un pareil bandit ? »

Rien n'arrêta Henri. Sachant que M. de Charette reformait le régiment des zouaves pontificaux, pour le mettre au service de la France, il eut hâte de reprendre son rang parmi ses anciens camarades. « Le 20 octobre, continue M. de Sainte-Aulaire, il vint à Siorac nous dire adieu. « Que Dieu vous garde ! « lui dit ma mère ; vous allez courir de grands dangers. »

« Je vois encore son cher visage calme, son regard ferme et doux, quand il répondit simplement avec un accent que je n'oublierai jamais et avec un sourire de saint : « Mais je le sais bien, chère grand'mère. »

C'était en effet en pleine connaissance de cause, sans illusion comme sans peur, uniquement pour accomplir son devoir, qu'Henri de Verthamon allait offrir son bras et sa vie à son pays.

Avant de partir, il adressa de Bordeaux un nouvel appel aux catholiques, réclamant des volontaires pour la légion de Charette. Nous y lisons ces paroles d'un accent si chevaleresque et d'un sens si chrétien :

Malgré notre chute épouvantable, sans exemple dans l'histoire, tout n'est pas perdu si, reconnaissant la main qui nous frappe, nous nous efforçons de mériter que la justice de Dieu cède la place à sa miséricorde. Prier et agir, telle doit être aujourd'hui notre devise. Réconciliions-nous avec Dieu, et nous levant tous comme un seul homme, courons défendre la patrie. En combattant pour la France, nous combattons encore pour la religion sainte de nos pères. C'est elle qui avait fait la France une grande, respectée ; c'est elle aussi qui la relèvera. Rangeons-nous sous la bannière des nobles chefs que leurs vertus chrétiennes recommandent à notre confiance, plus encore que leur éclatante valeur. Nous ne vaincrons qu'avec l'aide de Dieu, et ses fidèles seuls sauveront la patrie.

Quelques jours après, les larmes aux yeux, le cœur déchiré mais vaillant, ils'arrachait des bras de sa femme et de ses petits enfants, et partait pour le Mans, où le régiment des zouaves

pontificaux réorganisait ses cadres. Il y arriva le 23 octobre et s'engagea dans la 4^me compagnie du 1^{er} bataillon.

Déjà caporal à Rome, il fut immédiatement nommé sergent et chargé d'exercer les recrues. Le lendemain, il écrivait à sa femme, qu'il se trouvait avec bonheur réuni à ses anciens camarades, « dans son vieux corps rajeuni sous le nom de *Volontaires de l'Ouest* ». Il lui recommandait de parler souvent à ses enfants « du pauvre papa, qui ne serait pas à plaindre s'il ne se trouvait séparé de tout ce qu'il aime. Au milieu de ma tristesse, continuait-il, j'éprouve comme une joie de sentir que je remplis un grand devoir et d'avoir su faire courageusement, avec l'aide de Dieu, mon sacrifice. C'est ce bon aide qu'il faut souvent demander ; le demander comme il faut, c'est l'obtenir. »

Il finit sa lettre par ce conseil de piété, qu'il ne cessait de pratiquer lui-même : « Surtout, chère amie, sois bien fidèle à la communion fréquente ; que la communion devienne pour toi, je ne dirai pas une habitude, mais un besoin. »

Le 28 octobre, il envoyait ces détails à son beau-père :

Nous travaillons beaucoup pour nous tenir en haleine. Nous sommes ici un grand nombre d'hommes mariés, pères de famille, plus de vingt dans ma seule compagnie, qui ne compte encore que cinquante et quelques hommes. Le recrutement se fait assez bien, surtout dans l'Anjou, la Vendée et la Bretagne. Des Prussiens, on parle peut-être moins ici qu'en Périgord ou en Bordelais ; ils ne sont pourtant pas très loin de nous. Nous n'avons de nouvelles que par les journaux de la Sarthe, qui ne me paraissent pas très bien renseignés. Je vous écrirai le plus souvent possible de petits mots.

Six jours après, le 4 novembre, il adressait ces lignes à sa mère :

Je vais bien ; mes pieds seulement sont plus fatigués qu'ils ne l'étaient autrefois à pareille fête. Cette fatigue cependant ne m'a pas arrêté, malgré le surcroît de travail que me donnent mes fonctions de sergent. A ce propos, puisqu'Odon (son plus jeune frère) est nommé officier de la garde mobilisée, je l'engage très sincèrement à accepter. J'aurais grand plaisir à le voir me rejoindre ; mais sa santé, moins vigoureuse que la mienne, n'y résisterait peut-être pas. — Mille tendresses à ma pauvre femme. Qu'elle soit bien courageuse ; elle le sera en mettant toute sa confiance en Dieu. Bon courage aussi, ma bonne mère. Dieu est avec ceux de bonne volonté ; nous nous reverrons bientôt.

Au Mans les zouaves étaient casernés dans le collège Sainte-Croix ; Henri eut la joyeuse surprise d'y retrouver comme recteur un ancien et très cher condisciple de Brugellette.

« Un matin, nous écrit le P. du Lac, le premier soldat que je rencontre est un bizet, souliers et pantalon civils très soignés, veste de zouave et un képi. Je le reconnus tout de suite, c'était Verthamon. Je puis le dire, les quelques semaines que nous passâmes ensemble furent relativement douces pour moi, et j'espère qu'elles furent pour lui une force, même une consolation.

« Henri était un de ces vieux de Rome, toujours prêts à répondre à l'appel de Charette. Après la prise de la Ville éternelle, il avait couru embrasser sa femme dans le Bordelais, et l'avait quittée de nouveau, quand elle lui promettait une troisième paternité, pour venir combattre les Prussiens avec ses camarades.

« Je le vis en proie à l'un des pressentiments les plus violents et les plus caractéristiques, qu'il m'ait jamais été donné de constater. Dès le début de son séjour au Mans il demeura persuadé qu'il succomberait dans cette guerre. Il faisait généreusement à Dieu le don de sa vie ; mais la pensée de l'abandon où il laisserait sa femme et ses enfants lui causait d'inexprimables douleurs. Il me servait la messe tous les matins, se confessant souvent auparavant et y communiant ; bien des fois j'eus peine à l'arracher du prie-Dieu de la sacristie, qu'il inondait de ses larmes pendant son action de grâces.

« Mon Père, me répétait-il en pleurant, je ne reverrai pas
« ma pauvre femme ; non, je ne la reverrai plus, ni mes pauvres
« enfants ! »

« Et comme j'essayais de l'encourager et de lui rendre l'espérance :

« — Oh ! me répondait-il, je suis content d'aller me battre
« pour la France. Voir la France attaquée et ne pouvoir venir
« la défendre, c'était mon grand souci, mon vrai chagrin à
« Rome. Mais, mon Dieu ! que deviendront ma femme et mes
« enfants ? »

« Et ses sanglots retentissaient dans toute la sacristie. Il a connu vraiment, dans toute son amertume, le sacrifice que

Dieu lui demandait, avec une sorte de certitude qu'il ressentait pour la première fois, qui l'étonnait lui-même et qui ajoutait à sa souffrance. Mais son cœur n'en demeura pas moins ferme, et il n'en mit pas moins d'ardeur à remplir ses fonctions. A le voir exercer avec entrain ses recrues, parmi lesquelles les deux Bouillé, Cazenove et tant d'autres zouaves d'élite, les déployer en tirailleurs sur la colline de Sainte-Croix; à le voir lui-même toujours calme, gai, aimable, dévoué pour tous, personne n'eût soupçonné, et personne n'a soupçonné, en effet, quelles angoisses intimes le torturaient, ni avec quel courage surnaturel et héroïque il les dominait pour accomplir tout son devoir. »

Le 9 novembre, à minuit, les deux premiers bataillons des Volontaires de l'Ouest partirent du Mans par le chemin de fer, pour entrer en campagne. A sept heures du matin, ils arrivaient à Nogent-le-Rotrou, s'y arrêtaient deux heures pour le café et continuaient leur marche en avant, à travers le froid, la neige ou le brouillard, par intervalles sous une pluie battante. Le 10, Henri, malgré les difficultés du chemin, trouva moyen d'envoyer à sa mère ce billet, dont les premières phrases sont écrites au crayon :

Nous sommes en route, par un temps affreux, pour Châteaudun, d'où les Prussiens ont délogé depuis longtemps. Nous camperons ce soir sous la ville. A part quelques pieds fatigués, nous sommes bien portants, disposés, vous le pensez bien, à faire notre possible dans l'occasion. On me donne une plume; c'est avec elle que je finis ces lignes sur une pierre d'auberge, n'ayant qu'un moment pour vous embrasser tous de tout mon cœur.

On parvint, à la nuit close, à Châteaudun. Les douze compagnies des deux bataillons furent logées, ainsi qu'une compagnie de ligne, dans l'église paroissiale de Sainte-Madeleine, horriblement dévastée par le bombardement du mois précédent. La soupe se fit longtemps attendre; mais il n'y eut ni mécontentement ni murmure. L'aumônier récita la prière du soir, puis les litanies de la sainte Vierge, auxquelles tous répondirent, et l'on se coucha comme l'on put sur un peu de paille, recevant d'épais flocons de neige que n'arrêtait plus la toiture démantelée.

Le 13 novembre, à quatre heures du matin, ordre du départ;

Henri eut la joie de communier à la messe dite à cinq heures dans l'église où l'on venait encore de coucher. A six heures et demie, les deux bataillons se mirent en route et allèrent occuper, à neuf kilomètres en avant, le bois des Coudreaux. Ils y restèrent quinze longs jours, en proie à toutes les intempéries comme à toutes les privations, sans cesse sur le qui-vive et en alerte, passant le temps en courses ou en grand'gardes.

Cette dure vie fatigua beaucoup Henri ; il souffrit surtout des pieds ; mais il n'en demeura pas moins plein d'entrain, de courage et de bonne humeur. Il écrivait à sa mère :

Nous sommes toujours dans les bois, multipliant les gardes, les rondes, les reconnaissances, et ne trouvant pas un Prussien. La nuit, j'ai fait avec deux hommes une ronde de trois heures, par un très mauvais temps ; puis je suis revenu me blottir sous la tente qu'on nous a permis enfin de dresser. Peut-être la plierons-nous ce soir pour nous déplacer ; nous n'en savons rien, car nos chefs nous prennent rarement pour confidents : aussi allons-nous au jour le jour. On nous dit que nous aidons beaucoup les mouvements stratégiques du général de Paladines, qui manœuvre plus loin.

Puissions-nous, par la grâce de Dieu, atteindre au moins ce résultat !

Au marquis de Sainte-Aulaire, dans la dernière lettre qu'il lui ait écrite, il disait, à la date du 22 novembre :

Nous occupons ici, au milieu des forêts, un poste important, paraît-il, et nous vivons la plupart du temps dans la boue et dans l'eau, quelquefois seulement sous des tentes, qui du reste ne préservent guère de la pluie. Nous voudrions marcher en avant ; j'espère que cette satisfaction nous sera bientôt donnée. On prête au général d'Aurelle de Paladines le projet de frapper un grand coup, et, s'il plaît à Dieu, nous en serons. Mais quelle confusion, quel désordre, quel trouble, même parmi les gros bonnets ! Si je n'avais pas été convaincu depuis longtemps que Dieu seul peut nous tirer de l'abîme, j'en serais bien persuadé à cette heure. Je vous demande le secours de vos prières et de celles des bons curés, auxquels je serre cordialement la main.

Dans une lettre du 26, à sa mère, il raconte ainsi la première affaire importante à laquelle prirent part les zouaves venus du Mans, le combat de Brou, qui dégagea le 17^e corps d'armée, près d'être enveloppé par les Allemands :

Après avoir couru en vain tous ces temps-ci après les Prussiens, nous avons fini par les joindre, hier après midi, à Yèvres. Nous les avons délogés successivement de plusieurs villages, et finalement de la

petite ville de Brou, située à moitié chemin de nos campements à Chartres. L'action n'a pas été longue, mais assez chaude. Nous formions avec des marins, en tout 1500 hommes, l'avant-garde d'une division qui opérait sous les ordres du général de Sonis. Après une heure de canonnade, nous nous sommes élancés à la baïonnette sur toutes les positions de l'ennemi. Les Prussiens, nous voyant près de les atteindre à l'arme blanche, ont pris la fuite et laissé entre nos mains quelques prisonniers et quelques pièces d'artillerie. Nous avons eu une vingtaine d'hommes hors de combat; grâce à Dieu, aucune de nos connaissances ni moi n'avons été touchés.

Ce fut, non une bataille, mais un petit combat propre à aguerrir nos nombreuses recrues. Tout le monde s'est bien comporté, et ce matin l'ordre du jour a félicité la division de sa belle conduite. En réalité, nous avons eu plus de fatigue que de gloire. Figurez-vous quatorze heures de marche à travers des terres fortement détrempées, avec un bagage considérable sur le dos. Rien à manger pendant vingt-quatre heures que quelques pommes trouvées çà et là, un peu de pain qu'on se disputait, et rien à boire. Puis, pour nous achever, immédiatement après l'engagement, sept autres heures de marche afin de rentrer dans nos campements. Bon nombre, et j'en étais, vu le triste état de mes pieds, sont restés en route et n'ont pu rentrer au camp que ce matin.

A l'heure où je vous écris, je suis rétabli et prêt à recommencer, ce qui ne tardera guère, je pense. A l'instant même, on envoie l'ordre de partir avec armes et bagages; je n'ai que le temps de vous embrasser tous.

Après une marche extrêmement pénible, les zouaves arrivèrent dans la soirée du 27 à Saint-Laurent-des-Bois, où ils séjournèrent deux jours. De là, le 22 novembre, Henri adressait encore ces lignes au marquis de Verthamon :

Un mot seulement, mon cher père, car nous avons bien peu de temps, et écrire n'est pas pour nous chose facile. Nous avons décidément quitté les environs de Châteaudun et de Chartres, après un petit combat cependant très heureux; menacés d'être coupés par une armée prussienne très considérable, nous avons dû rapidement nous replier sur notre armée de la Loire. D'ici à très peu de jours, nous livrerons à l'ennemi une grande bataille qui nous permettra, si nous triomphons, d'aller aider à la levée du siège de Paris. C'est là un beau rêve: Dieu veuille qu'il se réalise! Priez bien tous à cette intention; priez plus que jamais. Mille tendresses à tous.

VII

Le mouvement de concentration des divers corps de l'armée de la Loire commença le lendemain, 30 novembre. C'est ce jour-là qu'Henri, dévoilant une pensée suggérée par sa piété et longuement mûrie dans la prière, pressa vivement et à plusieurs reprises M. de Charette de consacrer le régiment au Sacré-Cœur de Jésus. Il alléguait pour l'y déterminer le vœu du roi-martyr, l'exemple des Vendéens, enfin la nécessité de s'assurer la protection de Dieu dans la terrible lutte qui se préparait.

Après une étape à Coulimiers, les zouaves vinrent, le 1^{er} décembre à sept heures du soir, camper par un froid intense près du village de Saint-Péravy-la-Colombe. Henri, épuisé de fatigue, fut logé chez le curé, avec le capitaine de Gastebois et M. Ferdinand de Charette. Chefs et soldats avaient toute la journée trépigné d'impatience en entendant tonner le canon du 16^e corps d'armée, dans la direction de Patay ; aussi ne pensaient-ils qu'à bien faire leur devoir dans la bataille déjà engagée et plaçaient-ils leur espoir en Dieu.

Vers dix heures du soir, Henri fut, ainsi que M. de Gastebois, appelé au château qui servait de quartier général au général de Sonis. Là se passait une scène digne des âges les plus chrétiens de notre histoire.

Le colonel de Charette venait de déployer la bannière du Sacré-Cœur, brodée par les religieuses de la Visitation de Paray-le-Monial et acceptée pour fanion par le général. Sur l'humble refus du comte Fernand de Bouillé, qui se jugeait indigne d'un pareil honneur, le sergent de Verthamon avait été désigné par le colonel pour la porter, aux applaudissements de tous les zouaves présents. A son arrivée au château, Henri apprit en tressaillant de bonheur le choix dont il était l'objet, et il reçut avec émotion la précieuse bannière que lui remit M. de Charette.

Pour achever cette sainte veillée d'armes, après avoir pris un peu de repos, M. de Sonis, M. de Charette, les sept zouaves qui se trouvaient au château et quelques autres se rendirent à trois heures du matin, dans la petite église de Saint-Péravy. Le Père Doussot y dit la messe du Sacré-Cœur, à laquelle,

comme au temps de la primitive Église, tous les assistants communiquèrent. A quatre heures, on partit par un temps glacial pour Patay, où l'on arriva au point du jour; on forma les faisceaux près de la ville et l'on se tint prêt à marcher au premier ordre. Henri, qui devait être monté comme portefanion, alla dans la ville à la recherche d'un cheval; il eut peine à en trouver un, qu'on promit de lui amener dans la soirée.

Vers neuf heures du matin, le bruit du canon commença à se faire entendre, augmentant de moment en moment. Le 16^e corps d'armée attaquait de nouveau les lignes ennemies, et la division Barry enlevait brillamment le village de Loigny. Malheureusement l'ennemi, très supérieur en nombre, reprit bientôt l'avantage et repoussa vivement nos troupes.

A une heure de l'après-midi, le général Chanzy, voyant plier sa gauche et sa droite, réclamait avec instance l'aide du 17^e corps, dont une partie seulement avait pu atteindre Patay. Le général de Sonis mit aussitôt en marche les troupes qu'il avait sous la main; il partit lui-même en avant avec les Volontaires de l'Ouest et un bataillon des mobiles des Côtes-du-Nord. Henri n'eut pas le temps d'attendre le cheval qu'il avait retenu; ce fut donc dans les rangs de sa compagnie qu'il se dirigea vers le théâtre de la lutte.

Vers quatre heures, le 16^e corps faiblissait de toutes parts. Un nouvel et vigoureux effort sur Loigny et sur Goury, centre de la résistance ennemie, pouvait seul rétablir la bataille en notre faveur. Le général de Sonis le tenta. Mais effrayés par le feu violent des Prussiens, les régiments de marche qu'il essaya d'entraîner refusèrent d'avancer et se couchèrent dans les sillons. Comme désespéré, Sonis accourut alors aux zouaves pontificaux, arrêtés près du château de Villepion, ainsi que les mobiles des Côtes-du-Nord, et il leur demanda vivement de venir avec lui enlever Loigny. Les zouaves s'élançèrent aux cris de : « Vive la France! Vive Pie IX! » Déployés en tirailleurs, ils franchirent rapidement sous une pluie d'obus, sans tirer eux-mêmes, la plaine qui s'étend de Villepion à Loigny. Le général de Sonis, le colonel de Charette, d'autres officiers encore à cheval, et Verthamon à pied, marchaient devant la première ligne, ce dernier portant

haut la bannière du Sacré-Cœur, que tous apercevaient. L'intrépidité calme et grave de cette héroïque phalange, allant droit au point le plus périlleux de la bataille, frappa d'admiration celles de nos troupes disséminées dans la plaine, qui purent la contempler.

« Au moment où la débâcle a été certaine, écrivait le lendemain, à M. de Sainte-Aulaire, le baron de Langsdorff¹, ignorant encore qu'Henri fût l'une des victimes de ce superbe fait d'armes, il y a eu une admirable entrée des zouaves pontificaux, qui ont été chercher l'ennemi à la baïonnette. Un Père dominicain les suivait avec sa robe blanche, un crucifix à la main. Ils ont pénétré dans cette fournaise sans que leur ordre se rompit sous la mitraille; les survivants serraient les rangs et leur marche n'était ni accélérée ni retardée par les vides énormes qu'y faisait la mort. »

A leur approche du Bois-Bourgeon, petit bois de lilas et de cytises, situé à deux cents mètres du village, les zouaves essayèrent une effroyable fusillade, dirigée contre eux, presque à bout portant, par les Bavares qui s'y étaient embusqués. Quarante hommes des premiers rangs furent renversés en même temps; parmi eux le général de Sonis, qui avait le genou brisé, les commandants de Troussures et de Moncuit, le capitaine de Ferron et le sergent de Verthamon. Henri, dont le drapeau servait de point de mire à l'ennemi, tomba une première fois, atteint d'une balle qui lui traversa la poitrine au-dessus du cœur; il se releva, mais re-tomba bientôt, avec une seconde balle dans les reins.

Le sang qui sortait de ses deux blessures rougit la bannière du Sacré-Cœur tombée avec lui. Jacques de Bouillé s'empressa de la relever et la brandit aux yeux du bataillon, en poussant un énergique: Hourrah! En avant! A sa suite, les zouaves s'élançèrent avec une vraie furie française.

1. M. Victor de Langsdorff, cousin germain d'Henri de Verthamon, était comme lui père de famille, et n'avait pas hésité à quitter sa femme et ses enfants pour défendre la patrie. Engagé dans un régiment de hussards, il faisait partie à Loigny de l'escorte du général Barry, et fut témoin de la fameuse charge des zouaves pontificaux. Du lieu où il se trouvait, on pouvait non distinguer les personnes, mais reconnaître l'uniforme et suivre les mouvements des héros chrétiens. Le baron de Langsdorff devint après la guerre préfet de la Charente.

entrèrent à la baïonnette dans le petit bois, massacrèrent les Allemands qu'ils y trouvèrent, et poursuivant leur marche, parvinrent triomphants jusqu'au village, dont ils occupèrent les premières maisons.

Ils en furent bientôt repoussés, hélas ! et succombèrent en grand nombre non loin de là, littéralement écrasés sous une avalanche d'ennemis.

Il était cinq heures du soir, et la nuit, une nuit glaciale, commençait à couvrir la terre, éclairée seulement par les flammes sinistres des incendies qui dévoraient le village et les fermes environnantes. La neige tombait; les pièces d'artillerie, en se retirant au galop sur un terrain durci par la gelée, produisaient un bruit épouvantable, et pour ajouter à l'horreur de la situation, des bandes de maraudeurs prussiens parcouraient le champ de bataille, dépouillant brutalement les mourants et les morts. Henri fut par eux dévalisé sans pouvoir se défendre.

Le lendemain seulement, 3 décembre, vers cinq heures du soir, après vingt-quatre longues heures d'angoisses, de souffrances, de véritable agonie, supportées avec une angélique résignation, des soldats prussiens le relevèrent, le portèrent au presbytère de Loigny, et l'y couchèrent, ainsi que sept autres zouaves blessés, sur un peu de paille, dans un corridor ouvert à tous les vents. Il y reçut pour tout soin quelques gouttes d'un mauvais bouillon, préparé par un camarade avec la chair d'une vache brûlée dans l'incendie du village.

Le dimanche 4 décembre, à dix heures du matin, arriva heureusement au presbytère de Loigny la sœur Saint-Henri (née de Saint-Guilhem), supérieure de l'hospice de Janville, que sa charité conduisait à la recherche des victimes. Tous les blessés la suppliaient de les emmener; malheureusement elle n'avait à leur service qu'une mauvaise carriole à banquettes.

Sur la demande instante d'Armand du Bourg, son cousin, qu'elle avait reconnu parmi eux, elle consentit à prendre dans ce premier voyage Henri de Verthamon, qui ne pouvait être transporté qu'étendu. Arrangé le mieux possible, ainsi qu'Armand du Bourg, sur de la paille, dans une charrette

trouvée à grand'peine, il parvint à Janville à six heures du soir. « Nous mîmes cinq heures, raconte la sœur Saint-Henri, à faire les cinq lieues qui nous séparent de Loigny. Nous dûmes aller au pas pour éviter les secousses qui auraient pu être mortelles pour mes deux blessés. Notre hospice étant encombré de malades allemands, je déposai M. de Verthamon à l'ambulance que j'avais préparée pour les Français. » Le lendemain matin seulement, Henri reçut un premier pansement, qui fut très pénible. Il fallut couper ses vêtements imbibés de sang et collés sur les plaies, les détacher peu à peu avec des éponges mouillées, puis laver et toucher les plaies elles-mêmes, non sans lui causer de très vives douleurs; sa patience se montra dès lors admirable et ne se démentit pas un instant jusqu'à la fin.

Ses deux blessures étaient mortelles, et des secours même immédiats ne l'auraient pu sauver. La balle, qui avait traversé le poumon, avait froissé l'épine dorsale avant de sortir derrière l'épaule gauche, et celle qui était entrée dans l'aîne avait déchiré la vessie; les fonctions de cet organe étaient arrêtées, et les tortures que le pauvre blessé éprouvait étaient parfois si cruelles qu'elles lui arrachaient des gémissements involontaires. Si on s'approchait de lui en disant : « Vous souffrez bien ?

— Oh ! non, répondait-il en s'efforçant de sourire; c'est passé. »

On ne peut exprimer quelles profondes et suaves impressions d'édification produisit sur tous ceux qui le virent le spectacle du jeune héros chrétien, s'acheminant à la mort avec la paix radieuse d'un prédestiné.

Toujours doux, calme, aimable, au milieu des plus atroces douleurs, admirablement soumis à la volonté divine, ne regardant plus les choses que du côté du ciel, épanchant son âme en prières pour les siens, pour l'Église et pour la France, ayant faim et soif des sacrements, il apparut à tous comme la vision d'un élu qui achève de tresser son immortelle couronne. Dieu lui fit la grâce de conserver sa connaissance jusqu'à la mort; il en profita pour multiplier les actes de la piété la plus haute et du sacrifice le plus généreux.

« Combien je regrette, disait-il à la sœur, de n'avoir pas

succombé à Rome pour la religion, pour le Saint-Père ! Mais il ne faut vouloir que ce que Dieu veut. Je m'abandonne entièrement à lui. »

Parlant avec enthousiasme du moment où il gravissait le monticule de Loigny, son cher drapeau à la main.

« Ma sœur, répétait-il, c'était sublime. Nous savions tous que nous allions à la mort ; pour moi, il me semblait monter au ciel. »

La pensée des siens ne le quittait pas ; elle accrut le mérite de son sacrifice ; car s'il abandonnait la vie sans regret, il ne pouvait sans déchirement prévoir la douleur de ceux qu'il allait délaissier. Son premier soin, quand il fut rapporté du champ de bataille au presbytère de Loigny, avait été de donner des nouvelles à sa famille. Il avait alors dicté à un camarade pour son frère Déodat, celui qu'il entourait d'une tendresse presque paternelle, le billet suivant, où il atténuait délicatement l'affreuse vérité :

Mon cher ami, j'ai été blessé à la dernière affaire, pas très grièvement, avec beaucoup de mes camarades. Annonce cette nouvelle *avec précaution*. Si tu pouvais venir, tu me rendrais grand service. Demande à ma mère une neuvaine dans sa petite chapelle. Toutes mes amitiés à tous.

En vain, aussitôt après l'arrivée de ces mots douloureux au Castéra, Déodat partit pour rejoindre son frère : malgré des tentatives multipliées, il ne put parvenir à traverser les lignes prussiennes, rigoureusement gardées.

Le mardi 6 décembre, veille de sa mort, Henri dicta encore ces lignes pour la marquise de Verthamon :

Ma chère mère, nous sommes à Janville, entre Chartres et Orléans, un grand nombre de blessés, que soignent admirablement les bonnes sœurs de la Présentation de Tours. J'ai pour ma part, dans les reins, une balle qui tend à paralyser mes jambes. Que quelqu'un de vous vienne, s'il est possible, et qu'il apporte de l'argent qui sera utile à bien du monde. Mille tendres amitiés à tous, et surtout entière confiance en Dieu. Votre fils dévoué, comte de Verthamon.

Puis, jetant dans le sein de Dieu ses inquiétudes sur le sort des siens, il ne songea plus qu'à se préparer à l'éternel avenir. La religion avait fait la force et la gloire de sa vie ; elle fit la consolation et la beauté de sa mort. Le 4 décembre

au matin, à peine pansé pour la première fois, il s'était déjà confessé à M. le curé de Juvisy, qui était venu aider au transport des blessés. Émerveillé de la foi, de la piété et des généreuses dispositions de son pénitent, le bon prêtre en le quittant avait dit à la sœur :

« Voilà la plus grande joie de mon ministère. Monsieur de Verthamon est un saint. »

Henri avait aussi ce jour-là reçu la sainte communion, avec une ferveur rayonnante qui frappa tous les assistants ; son visage avait quelque chose de transfiguré.

Le mercredi 7 décembre, au matin, il se confessa de nouveau et communia en viatique. Ensuite, jugeant à sa croissante faiblesse que sa fin approchait, il réclama l'extrême-onction ; elle lui fut donnée vers dix heures, et il répondit lui-même avec paix et sérénité aux prières de la sainte liturgie.

Bientôt après, il comprit qu'il touchait à ses derniers moments. Comme il avait les mains presque paralysées, il pria la sœur de mettre sur son lit les photographies de sa femme, de ses enfants, de sa mère, êtres chéris, qu'il voulait contempler encore avant d'aller à Dieu. Il les regarda quelque temps avec amour ; puis il dit à la sœur, d'une voix émue et vaillante, quoique déjà éteinte :

« Il y aura un de mes enfants qui ne connaîtra pas son père ; mais Dieu en prendra soin, et mon jeune frère lui servira de tuteur. Vous leur direz à tous que je les aime tendrement et que je les aimerai là-haut. Je n'ai qu'un seul sacrifice à faire à Dieu, celui de ma famille. Ce sacrifice-là, je le lui offre de tout mon cœur. Tendresse à tous et confiance entière en Dieu. »

Se sentant alors défaillir, il demanda à la sœur de réciter des prières, puisqu'il ne pouvait plus le faire lui-même. La sœur s'agenouilla près du lit ; elle vit bientôt à l'altération de ses traits, à la sueur qui lui couvrait le front, que l'agonie commençait. L'agonie ne dura que quelques minutes. Henri, gardant jusqu'au bout sa présence d'esprit et sa piété, saisit son crucifix, l'éleva jusqu'à ses lèvres et l'embrassa tendrement en prononçant ces mots : « Jésus, Marie, Joseph ! » Puis, sans efforts et sans convulsions, il rendit doucement son âme à Dieu. Il était onze heures et demie du matin.

VIII

Après la mort, son visage amaigri et altéré par la souffrance prit une expression radieuse; à voir la beauté tranquille et suave de ses traits, on se rappelait irrésistiblement la victorieuse parole de l'Écriture : « Ils ont paru mourir aux yeux des insensés, mais ils sont dans la paix !. »

« Jamais, répétait avec émotion la sœur Saint-Henri, qui l'avait assisté jusqu'au bout, jamais, dans ma vie d'hospitalière, je n'ai vu mourir ainsi ni laïque, ni prêtre, ni religieuse. »

Le soir de ce jour, la vaillante sœur adressait à la marquise de Verthamon ces touchantes lignes, qui trahissent son admiration et son allégresse surnaturelle, en même temps que sa charité :

Madame, M. votre fils a désiré hier qu'on vous écrivit en son nom. C'étaient ses derniers adieux. Il vient d'entrer dans son éternité avec une joie et un bonheur qu'on ne rencontre jamais. Il a communiqué ce matin et conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Nous avons assisté à la mort d'un saint. Que vous êtes heureuse, Madame, d'avoir un pareil fils ! Il nous a édifiés et pénétrés jusqu'au fond de l'âme. J'arrange les choses en sorte que vous puissiez, après la guerre, faire reprendre ses précieux restes. Votre fils va être déposé dans un caveau, où le rejoindra bientôt un autre zouave, mon cousin, Armand du Bourg. Ils étaient à côté l'un de l'autre sur le champ de bataille ; je les ai ramenés ensemble de l'affreux théâtre de la guerre ; ils vont se suivre dans le ciel.

En apprenant la mort de celui que les Volontaires de l'Ouest regardaient comme le saint du régiment, M. de Charette s'écria :

« Il est permis à ses amis de le pleurer, mais aussi de l'envier. »

Ce sentiment de chrétienne admiration, tous les zouaves échappés au désastre le partageaient. M. Gallonie, camarade d'Henri à la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon, l'exprimait ainsi dans une lettre à la comtesse Henri de Verthamon :

Maintenant, Madame, que votre mari n'est plus, faut-il vous dévoiler le fond de ma pensée, et vous dire que loin, de le plaindre, je lui

1. *Visi sunt oculis insipientium mori; illi autem sunt in pace.* (Sap., III, 2.)

porte envie ? En face d'un pareil trépas, ce sont, non pas des condoléances, mais des félicitations que je suis tenté de vous adresser. Et pourtant, je comprends quelle immense douleur doit causer sa perte à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, de l'aimer, de vivre avec lui, *aux siens surtout*. Que dire, Madame, qui soit digne d'un si beau caractère ? Rien que ces paroles de l'Évangile : « Heureuses les entrailles qui l'ont porté, les mamelles qui l'ont allaité ! » Je puis ajouter : Heureuse aussi, bienheureuse mille fois la femme qui fut la compagne de sa vie !

Le 11 mai 1871, quand la France put respirer enfin au sortir de l'horrible guerre, la dépouille mortelle du glorieux porte-fanion du Sacré-Cœur fut ramenée de Janville à Bordeaux par ses frères, qu'accompagnait la vénérable sœur Saint-Henri, conduisant elle-même à Toulouse les restes d'Armand du Bourg, mort le 8 décembre.

Le cercueil d'Henri arriva le soir au Castéra ; on lui fit traverser la galerie, le salon, les grandes pièces du vieux château, témoins aimés de son enfance. Là, sous les portraits de famille, un arrêt de quelques instants, réclamé par la marquise de Verthamon, sembla un dernier hommage rendu à la mémoire de ses pères par celui qui avait encore ajouté à l'honneur de leur nom. Porté ensuite à l'oratoire transformé en chapelle ardente, il y resta deux jours, entouré des prières et des regrets des populations voisines qui s'y succédèrent sans interruption.

Les funérailles eurent lieu le 13 mai dans l'église du village, avec une pompe simple et touchante, au milieu d'une foule immense, composée des habitants du Castéra et de Couffran, d'une députation de ceux de Talence, et de nombreux amis accourus de Bordeaux comme de tout le pays. La grandeur du cortège donna au convoi les airs d'un triomphe. Autour du cercueil, qu'ornait l'uniforme ensanglanté et troué de balles du héros chrétien, marchait en grande tenue, comme une escorte d'honneur, un groupe de zouaves pontificaux, parmi lesquels M. le commandant de Nervaux et M. Gérard de Montesquieu. M. Aurélien de Sèze, lui aussi volontaire de l'Ouest et l'un des survivants de Loigny, le précédait, portant la bannière du Sacré-Cœur, représentation exacte de celle qu'Henri avait si courageusement arborée à Loigny.

Pendant le service divin, les assistants prièrent émus et

recueillis, en face du glorieux catafalque, dont tous les ornements rappelaient la foi, la bravoure, le sacrifice et les immortelles récompenses.

L'absoute terminée, le cortège se reforma et reprit le chemin du château. A la porte de la chapelle, M. du Périer de Larsan adressa de suprêmes adieux à celui que tous avaient aimé et admiré.

Alors se passa une scène sublime, qui remua les fibres les plus profondes des cœurs et arracha des larmes à tous les yeux. Avant de procéder à l'inhumation, on apporta l'enfant née depuis peu, et on lui conféra le baptême sur le cercueil de son père, qui semblait se survivre jusque dans le nom d'Henriette. Dans les cris pleins de vie de cette enfant régénérée sur le bord d'une tombe, à qui un cercueil servait de baptistère, on croyait entendre l'alleluia des anges dans le ciel, mêlé à la triomphante parole de l'apôtre : « O mort ! où est ta victoire ? O mort ! où est ton aiguillon ? »

Après le baptême de l'enfant, le corps du père fut descendu dans le caveau creusé sous la chapelle : c'est là qu'il repose sous la garde pieuse des siens.

Comme nous l'avons raconté ailleurs¹, l'année suivante, dans le Bois-Bourgeon, devenu la propriété commune de Mme Henri de Verthamon et de Mme Jacques de Bouillé, un monument funèbre fut élevé à la mémoire des deux glorieux porte-drapeau du Sacré-Cœur. Une magnifique statue du Sacré Cœur, placée sur une haute colonne d'ordre corinthien et dominant la plaine, rappelle le saint fanion qu'ils y ont arboré avec tant de foi sous la mitraille de l'ennemi, et leurs noms, gravés en lettres d'or sur le piédestal de granit, perpétuent à jamais leur souvenir dans ces lieux illustrés par leur héroïsme et consacrés par leur sang.

Cette héroïque conduite des zouaves pontificaux à Loigny suscita, comme on sait, dans toute la France un cri unanime d'admiration. Le nom d'Henri de Verthamon devint rapidement populaire, entouré aux yeux de tous de la double auréole de la vaillance et de la piété. La littérature, l'éloquence, la

1. *Élèves des Jésuites*. Notice du comte Jacques de Bouillé, tome I, pages 90 et 91.

poésie, les arts, célébrèrent à l'envi son trépas, et depuis vingt ans de magnifiques hommages n'ont pas cessé d'être rendus à son souvenir. Citons-en seulement deux de la première heure, mais les plus augustes et les plus glorieux qui soient au monde.

Apprenant par une lettre de Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, les édifiantes et glorieuses circonstances de la mort du commandant de Troussures et de celle d'Henri de Verthamon, Pie IX s'empressait d'adresser au prélat ce bref touchant dicté par son cœur de père :

Vénérable frère, Nous avons appris avec un vrai sentiment de douleur, comme il était juste, par votre très respectueuse lettre du 20 janvier dernier, la mort de Notre cher fils de Troussures, chef de bataillon, et celle de Notre cher fils de Verthamon, qui tous deux, dans les rangs des zouaves pontificaux, après avoir vaillamment combattu pour la défense de ce Siège Apostolique, ont succombé récemment pour leur patrie dans les batailles livrées en France. Nous rappelant, vénérable frère, la religion et la piété éminentes de ces chers fils, dont vous Nous rendez vous-même témoignage, Nous avons pleine confiance qu'ils ont déjà reçu de la miséricorde de Dieu la récompense de leur courage et de leurs travaux. Nous avons jugé cependant avec raison que c'était un devoir pour Notre affection paternelle de recommander à la clémence divine, dans Nos prières et dans Nos saints sacrifices, leurs pieuses âmes, ainsi que celles des autres zouaves pontificaux, que Nous savons y avoir également droit par leur religion et par leurs services envers Nous. Nous désirons vivement que vous fassiez connaître aux mères des deux défunts et à leurs familles les sentiments de Notre paternelle condoléance, ainsi que Nos prières au Seigneur pour leur obtenir toute vraie consolation et de très abondantes grâces. Nous demandons à Dieu que ces deux mères voient se perpétuer fidèlement dans leur postérité, comme le plus précieux héritage de leurs familles, la piété et la religion qui viennent de resplendir en elles avec tant d'éclat. Quoique plongé Nous-même, vénérable frère, dans une grande tribulation à cause des maux que multiplie dans Notre ville la domination des impies, Nous n'avons pu Nous empêcher d'être vivement touché des calamités de la guerre qui désolent, comme vous Nous l'exposez, votre ville et votre diocèse. Au milieu de Notre douleur, Nous levons Nos yeux et Notre cœur vers la divine miséricorde, la suppliant d'avoir pitié de vous, de daigner tourner à sa gloire ces jours de deuil et les changer bientôt en jours de paix et de prospérité. Ces vœux, Nous les adressons à Dieu avec confiance, espérant, vénérable frère, que de votre côté vous Nous ferez participer à vos prières et à celles de vos ouailles, en ces temps de cruelles angoisses. En attendant, avec l'assurance de Notre particulière bienveillance pour vous, recevez la bénédiction

apostolique, que Nous donnons de tout cœur à vous, à votre troupeau, et aussi à Nos chères filles en Dieu, les mères des deux chers défunts, ainsi qu'à la femme et aux enfants du second.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 février de l'an 1871, de Notre pontificat le vingt-cinquième. PIE IX.

De son côté, M. le comte de Chambord honora la mort d'Henri de Verthamon de nobles regrets, qu'il exprimait ainsi dans une lettre adressée à la veuve du glorieux zouave :

Madame la comtesse, je n'ai pas oublié, croyez-le bien, la visite que vous êtes venue nous faire, il y a quelques années, à Frohsdorf, avec celui que vous pleurez aujourd'hui. Après avoir servi à Rome la plus sainte des causes, le comte de Verthamon, au moment où la France enyahie faisait appel à tous ses enfants, n'a pas hésité à tout quitter pour rejoindre ses braves compagnons d'armes et leur digne chef. Il est tombé glorieusement à Patay en portant le drapeau du Sacré-Cœur, noble insigne autour duquel un si grand nombre de nos amis ont succombé. Quel héroïque, mais douloureux souvenir ! Quel exemple pour son fils, que vous élèverez à suivre toujours les traces de son père !

Jean de Verthamon, ce fils unique d'Henri, objet d'une si haute sollicitude, devait être, hélas ! enlevé, lui aussi, par la mort, à l'aurore seulement de sa jeunesse, laissant sa pauvre mère et ses deux sœurs de nouveau plongées dans le deuil. Élève de Saint-Joseph de Tivoli, à Bordeaux, il donna parfois par la violence de son caractère de graves inquiétudes à ses maîtres, que rassuraient cependant l'ardeur de sa foi et la générosité de son cœur. Pendant la maladie qui le conduisit au tombeau, la piété dompta son exubérante nature ; il ne cessa d'édifier par les sentiments les plus chrétiens tous ceux qui l'approchèrent. « Sainte Vierge, répétait-il souvent dans ses derniers jours, pourriez-vous refuser de m'obtenir le pardon de mes fautes ? » Il disait aussi avec une singulière énergie : « Mon père a donné sa vie pour l'Église et la France ; si j'avais eu l'âge et la force, j'en aurais fait autant. » Il expira le 14 juin 1879, dans sa seizième année, allant, nous l'espérons, rejoindre dans le sein de Dieu le héros chrétien auquel il devait la vie et dont il se promettait de suivre les traces.

En terminant ces pages, où nous avons essayé de reproduire l'une des plus aimables et plus chevaleresques figures

que la guerre de 1870 ait mises en évidence, comment ne pas redire, à la vue de la France, pour laquelle Henri de Verthamon et tant de jeunes catholiques sont morts, devenue la proie des impies : Mon Dieu, n'oubliez pas le sang versé par de si nobles et si pures victimes. Donnez le prix de leurs vertus et de leurs sanglants sacrifices à notre chère patrie, en l'arrachant des mains des sectaires qui la tyrannisent, en lui rendant la liberté des âmes. Cœur de Jésus, sauvez la France !

J.-B. DIDIERJEAN.

ÉTUDES D'ART CHINOIS

LE DESSIN EN CHINE

IV

Art et prosélytisme.

La gravure sur bois et en *relief* fut-elle en Chine un produit spontané du génie national, ou bien n'y a-t-elle pas été importée avec le bouddhisme et comme instrument de propagande ? Telle est la question que nous avons à examiner.

Dans l'état actuel et précaire de nos connaissances sur l'histoire de la Chine, il serait peut-être téméraire d'admettre, du moins sans restriction, la seconde hypothèse. Toutefois, si l'introduction du bouddhisme en Chine ne coïncide pas exactement avec l'introduction de la gravure sur bois, il est certain que les légendes bouddhistes, qui ont trouvé dans l'imagerie un merveilleux instrument de propagande, lui ont fait prendre le plus rapide essor. C'est un double fait absolument incontestable : la Chine s'est rapidement convertie au bouddhisme, grâce aux manifestations extérieures de l'art bouddhique ; et le bouddhisme, plus encore que le christianisme en Europe, a été l'initiateur par excellence, l'éducateur proprement dit, des artistes, peintres, architectes et sculpteurs de la Chine orientale et de tout l'extrême Orient. Les preuves ne manquent pas.

Deux cents ans avant Jésus-Christ, les Chinois connurent la révolution religieuse accomplie aux Indes par les doctrines de Çakya-Mouni. Il est vrai que des missionnaires bouddhistes, venus de la presqu'île indienne, tentèrent inutilement de les propager dans la capitale même de la Chine, alors située dans le Chen-si. Mais l'on rapporte qu'en l'an 61 de l'ère chrétienne, l'empereur *Ming-ti*, ayant vu dans un songe un dieu étranger, expédia vers l'Occident des messagers, pour

s'informer des doctrines d'une religion qu'il désirait connaître. Ces messagers s'arrêtèrent aux Indes et rapportèrent, en l'an 67 (ou 79), des images peintes, des statues, des bas-reliefs et des livres sacrés, rituels et autres, ayant trait aux doctrines bouddhiques de Çakya-Mouni, mort six cents ans auparavant. En Chine, le nom de Bouddha devint Fo-tho, puis Fo. Au troisième siècle, le *Lotus de la bonne loi* fut traduit en chinois; des temples et des monastères s'élevèrent.

En 381, l'empereur Hia-ou-ti, des Tsin, élève à Fo une pagode dans son palais, à Nankin, et, malgré quelques persécutions temporaires au cinquième siècle, la nouvelle doctrine envahit l'empire. Au sixième, le mouvement s'accroît; « des prêtres hindous, chassés de leur pays par la réaction brahmanique, affluent à la cour des empereurs; des ambassades chinoises vont en Inde et en Birmanie, pour y chercher des reliques, des livres canoniques, des images et des statues sacrées; enfin, des souverains abdiquent le pouvoir impérial et se font moines ou bonzes. Il y a dans toute la Chine deux millions de religieux bouddhistes et trente mille temples¹. » Des Chinois, pèlerins aux Indes, écrivent leurs relations. On cite surtout celle, plus ou moins apocryphe, de *Hiouentsang*, qui en 622 part des rives du fleuve Jaune, traverse la Dzoungarie, la Transoxiane, Samarcande, Balk, Kaboul, le Cachemire, pour arriver aux Indes, où il séjourne douze ans. Quand il revient chez lui avec une magnifique collection de statues et de livres religieux, il est accueilli avec de grands honneurs, et son convoi de livres est reçu avec des cérémonies imposantes.

Les peintures apportées de l'Inde sont une révélation pour les Chinois, qui se contentent d'abord de les copier. Aussi mentionne-t-on peu de noms de peintres de cette époque. *Ouei-sie* (315 ap. J.-C.) est le premier peintre chinois qui ait signé, dit-on, une peinture bouddhique, « les Sept Bouddhas ». Sous les *Song* du Nord, vers 435, des monastères bouddhiques s'étant fondés, sont naturellement d'actifs foyers d'art. Il y en avait 4 600 en 845. « Les bonzes chinois, dit M. Paléologue, s'adonnaient à la peinture pour traduire les

1. Paléologue, *l'Art chinois*, p. 36.

sentiments de piété qui débordaient en eux, pour céder à l'élan de leur cœur. » A mon avis, c'était surtout une nécessité de propagande fort bien comprise, une conséquence de leur ardent prosélytisme. Je ne veux pas hérissier outre mesure ces pages de noms barbares pour des oreilles européennes. Je dirai seulement que l'on a conservé les noms originaux de sept peintres et sculpteurs, *moines bouddhistes*, venus directement des Indes en Chine, de l'an 480 à l'an 600 après Jésus-Christ, et affublés ensuite d'appellations chinoises. Mentionnons encore deux religieux bouddhistes peintres qui vécurent au début du huitième siècle : un Tartare, *Wei-tchei-seng*, et *Kang-san-tsang*, parti de Ceylan, devenus tous deux les chefs d'une école religieuse qui dura peut-être une soixantaine d'années.

Voilà donc une nouvelle religion qui s'implante, une esthétique qui se dégage, par la plastique et l'imagerie d'un art tout sacerdotal. Au huitième siècle, le vieux culte national proteste. Aussi, en 847, l'empereur *Sïuen-tsong* fait détruire quarante-cinq mille temples ou monastères, ensevelissant dans ses rigueurs iconoclastes à peu près la totalité des premières productions de l'art bouddhique. La sauvage destruction du « palais d'été », pillé par les Chinois et le corps anglo-français, le 17 octobre 1860, et brûlé le lendemain par les Anglais, n'est rien en comparaison de ce désastre artistique. En 1280, la dynastie mongole des *Yuen* arrive au pouvoir et le bouddhisme, pour reconquérir une situation prépondérante, s'acharne de nouveau à peindre ses images, à sculpter ses statues, à rebâtir ses temples et à graver les planches de son imagerie populaire. On a eu raison de l'écrire : « La Chine est devenue bouddhique par l'image¹. »

Nous ne suivrons pas plus loin le bouddhisme dans son envahissement progressif de l'empire du Milieu ; mais nous avons la conviction qu'une des plus puissantes ressources de sa propagande a été la diffusion des reproductions plastiques et des estampes ayant trait à son culte. De ce fait seul, l'art chinois actuel peut se targuer d'une origine sacerdotale et

1. Proportion gardée, la plupart de nos remarques sur le *bouddhisme* pourraient s'appliquer au *taoïsme* ; religions toutes les deux étrangères à la Chine.

monastique. On a peine à se figurer, en Europe, combien de millions d'images enluminées se répandent encore maintenant chaque année dans les dix-neuf provinces de la Chine, pour propager et maintenir ces doctrines exotiques et non autorisées du bouddhisme. L'art européen a même été mis à contribution. Un jeune Chinois, nommé Yang, qui a profité de son séjour à Paris pour étudier nos systèmes de reproduction chimique et mécanique, de retour à Nankin, a édité, avec quelques bonnes cartes élémentaires, toute une série de livres et images bouddhiques. Je soupçonne même plusieurs de ces dernières, de physionomie demi-chinoise, d'avoir été imprimées à Paris, et non dans la patrie de l'auteur¹.

Au contact de l'art bouddhique, l'art chinois s'est transformé : le type, le galbe, le profil se sont apurés, l'ornementation s'est enrichie de souplesse et de fantaisie ; mais surtout la forme et la figure humaines ont pris sinon une place prépondérante, du moins un rang digne de leur signification expressive et naturelle.

Au Japon, cette propagande bouddhiste par l'imagerie est encore plus visible, je dirais presque plus palpable. A l'origine, l'art y est aussi évidemment sacerdotal et monastique qu'en Chine et qu'en Occident ; nombre de peintres célèbres furent des bonzes bouddhistes.

Ce qui précède met en lumière un double enseignement. Tout d'abord, nous devons comprendre de quelle valeur est, pour l'introduction et la diffusion d'un culte dans un pays,

1. L'une des plus jolies, sans contredit, et d'un coloriage très artistique, est l'image de la déesse *Koon-yn*, si populaire encore en Chine, si gracieuse, si modeste et si souvent comparée à la Vierge Marie, dont elle n'est, historiquement parlant, qu'une satanique caricature. Mais au point de vue exclusivement graphique, la comparaison peut se faire, sans outrage ni sacrilège, avec telle ou telle madone de Donatello et de Ghiberti. C'est en ce sens, croyons-nous, que l'on peut entendre et défendre cette phrase reprochée à M. Eug. Guillaume : « Dans la figure de la Vierge, tout est pureté, oubli de soi et sainteté, mais sainteté d'un caractère si profond et si universel qu'on en pourrait retrouver des équivalents jusque dans les images bouddhiques. » (*Études d'art antique et moderne.*) Le type hiératique de *Koon-yn* le plus reproduit est très ancien, quoique un peu maniéré, et a été remis en honneur sous *Kien-long* (1736-1796).

l'imagerie et ce qu'elle renferme de classes diverses : la peinture, la gravure, la sculpture, l'architecture, etc. Et quelle n'est pas la puissance d'un pareil moyen, s'il s'agit des populations de la grande famille asiatique ! Dieu la connaissait, cette séduction, quand il enjoignait à Moïse et au peuple hébreu, si porté à partager l'idolâtrie des peuples voisins, cette défense formelle et catégorique : « Vous ne ferez point d'images pour les adorer. » (Exod., xx, 4, 5.)

D'autre part, cette puissance irrésistible explique encore, sans les justifier, les fureurs iconoclastes des tyrans et potentats, partout où l'on a voulu supprimer un culte en supprimant les symboles et les images de ce culte. Aussi l'Église a-t-elle compté, de ce chef, des milliers de martyrs. Car, et c'est le second enseignement sur lequel j'appelle l'attention, l'art, à son origine, a été surtout religieux et sacerdotal, par son but, son objet, ses sujets préférés et même ses ministres les plus actifs. Et au lieu de dire *religieux* et *sacerdotal*, je pourrais encore ajouter *monastique*, puisque dans les immenses régions de l'Inde, de la Chine et du Japon, comme dans celles de notre petite Europe, les cloîtres et les monastères furent les foyers les plus ardents de la culture artistique et que la propagation de la foi et la propagande de l'art, s'appuyant l'une sur l'autre, ont partout et toujours marché de concert¹.

Aussi, l'on constatera sans surprise que les divers Ordres religieux qui ont propagé la foi chez les infidèles ont partout emprunté le concours des arts graphiques et de l'imagerie. Le fait est vrai pour chacun de ces Ordres et, si je ne m'occupe que des missionnaires Jésuites, c'est par raison de brièveté et parce que les documents qui les concernent me sont plus familiers.

Le P. Pierron, apôtre des Iroquois, avant 1700, et le P. Rasles, chez les Abnakis, les Illinois et les Algonquins,

1. « C'est dans les lamaserie du Thibet, écrit M. Huic, que se trouvent concentrés les arts, les sciences et l'industrie; ailleurs on n'en rencontre pas le moindre vestige. Le lama est non seulement prêtre; mais il est peintre, architecte et médecin. » (*Voyage dans la Tartarie et le Thibet*, t. I, p. 94.)— A la page 97 du tome II, le même auteur insiste sur la haute valeur artistique des modelages *en beurre* gelé de la lamaserie de Kounboun.

savaient peindre et employaient leurs talents à faire des images ou à orner leurs églises de leurs propres mains. Le P. Labbé faisait peindre des tableaux et graver des images et des cartes géographiques par ses néophytes du Chili, vers la même époque. Le P. Tachard écrivait, en 1711, de Chandernagor, qu'on enseignait le dessin aux pensionnaires indiens du collège, ouvert par les missionnaires à Pondichéry. Un autre jésuite, peintre distingué, le F. de la Croix (de son vrai nom, Fernand de Ribéra, né en 1592 à Panama et mort en 1646), peignit après sa conversion l'église et la salle du collège de Quito.

Nous ne parlons pas ici de cette pléiade de jésuites artistes : Daniel Seghers, Jacques Courtois, Angiolini, Attiret, Panzi, Castiglione, Sikelpart, Pozzo, Martellange, qui, à divers titres, ont servi la cause de la diffusion du christianisme en divers pays du monde, par les arts du dessin. Voici un témoignage plus spécial dans la question : en 1615, mourait à Macao « le frère *Mancie Taichico*, Japonais, peintre éminent, qui avait décoré la plupart des églises de sa patrie¹ ». Peut-être sortait-il de cette « école de quatorze catéchistes étudiant la peinture, qui s'étaient retirés à Arima, enrichissant de leurs œuvres les sanctuaires du Japon ». Les *Lettres annuelles* de ce pays, mentionnant leurs rapides progrès en peinture, disent qu'ils suivaient le règlement des autres séminaristes et qu'ils étaient sous la conduite de deux Pères. « L'un d'eux, disent les *Lettres* (sans le nommer malheureusement), récemment arrivé de Rome, a fait faire de tels progrès en peinture à ses élèves que nous avons au Japon des églises ornées d'excellents tableaux, grâce à leur talent et à leur zèle. Ces peintures, qui ne sont point inférieures en mérite à celles d'Europe, et les gravures que nous imprimons pour les distribuer aux chrétiens, augmentent merveilleusement la dévotion des Japonais². » Puis, le texte dit que le même Père fit construire des orgues, des instruments de musique, des horloges surtout, qui ont eu le plus grand succès auprès de Daïfusama.

1. Cf. Léon Pagès, *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, t. 1, p. 302.

2. *Litteræ annuæ Japoniæ*, p. 614. Edition d'Anvers, 1605.

Quelles étaient ces gravures mentionnées plus haut ? Étaient-elles imprimées sur planches de bois gravées en relief, ou bien les Pères avaient-ils formé des graveurs en taille-douce sur métal ? Il serait intéressant de le savoir ; le texte ne le dit pas : il parle, sans autre détermination, *de imaginibus prælo excusis*, et c'est en vain qu'on essaierait d'analyser ces mots latins pour en tirer quelque indication précise.

Voici un autre témoignage ; aussi catégorique sur le talent de ces artistes, il n'est pas plus explicite sur le point que nous voudrions éclaircir. L'évêque Luis de Cerqueira, visiteur de ces missions, écrivait : « Des séminaristes indigènes apprennent à peindre et à graver des planches pour des images, et aussi des formes d'imprimerie, non seulement en caractères japonais, mais en caractères d'Europe. J'ai trouvé les églises bien pourvues de tableaux peints à l'huile ou en détrempe, que ces séminaristes semblent exécuter à merveille, plusieurs d'entre eux étant d'excellents artistes. Les Pères distribuent un grand nombre d'images à l'aquarelle et de gravures ¹. »

Que reste-t-il des œuvres de ces peintres, quelle était leur valeur, de quelles traditions s'inspiraient-ils, à quelle école les rattacher ? Employaient-ils les procédés indigènes, la xylographie nationale et asiatique ? J'incline à penser que les Pères avaient laissé à leurs élèves une certaine indépendance, bien que, par le choix des sujets et en vertu de cette direction semi-européenne, il ait dû résulter un genre mixte, facilement reconnaissable. Toute l'histoire du Japon accuse ces luttes périodiques de l'art indigène contre les influences étrangères. Les Japonais n'ont jamais partagé l'hostilité cons-

1. Léon Pagès. *Op. cit.*, t. II, p. 48. Si l'on juge du goût des Japonais par celui des Chinois d'alors, ils devaient être assez difficiles, car le P. Cibot écrivait de Pékin, en 1764 : « Pour les images, envoyez-en moins, mais envoyez du bon. Songez qu'elles sont exposées à la censure des idolâtres. Elles ne sauraient être trop belles ni trop décentes. » Les missionnaires de Chine sont encore aujourd'hui du même avis.

Le traité franco-chinois conclu à Wampoa, près Canton, en 1844, par M. de Lagrenée, obtint trois édits impériaux en faveur de la vraie religion. Le second donne « le culte de la croix et des images » comme marque distinctive du christianisme. (Jurien de la Gravière. *Voyage en Chine*, t. I, p. 83.)

tante et systématique des Chinois pour tout ce qui vient de l'Occident ; et l'art chinois a pénétré si intimement l'art japonais, qu'il est merveilleux que ce dernier ait réussi à se dégager de cet initiateur et maître, devenu, grâce à la mode, un oppresseur tyrannique, pour conquérir son autonomie industrielle et esthétique.

L'aristocratie japonaise a toujours, du reste, montré un penchant très marqué pour le style chinois, plus noble, plus conventionnel et surtout plus calligraphique, moins observateur que l'art populaire indigène. C'est ainsi que, vers 1720, le gouvernement des *Togougava* fit venir de Chine le célèbre *Namping*, en lui assignant la résidence de Nagasaki. Son influence fut considérable et tenace. Il fit prédominer la méthode des peintres de la période des *Yongtching* ; et comme il eut des rapports fréquents, par lui-même et par ses élèves, avec les Hollandais, principaux intermédiaires avec l'Occident, on s'imagina longtemps en Europe, — erreur grossière répandue jusqu'en ces dernières années, — qu'il représentait le véritable art japonais. Pourtant l'art du Japon est plus étudié, mieux connu ; les Japonais eux-mêmes collaborent avec les étrangers pour initier le monde entier à leur histoire, et c'est une révélation où l'excès de l'admiration fait craindre un peu d'engouement¹. Pouvons-nous espérer que nous saurons enfin s'il faut ranger les œuvres de nos ateliers catholiques d'Arima dans les écoles de Tosa, de Kano, ou d'ailleurs ? J'estime, pour ma part, qu'il viendra un jour où telle collection indigène, américaine ou européenne, nous montrera quelque vieille peinture religieuse à l'huile, quelque aquarelle déteinte, à côté de quelque estampe xylographique, en noir ou en couleur, voire même quelque épreuve en taille-douce, œuvre de nos séminaristes artistes.

La ruine des missions catholiques de l'extrême Orient a incontestablement porté un coup funeste à notre esthétique occidentale et à notre enseignement technique et profes-

1. On imprime, à Paris, une *Revue illustrée* mensuelle, avec planches en couleurs et texte anglo-français, uniquement consacrée à la reproduction des chefs-d'œuvre japonais. Fera-t-on jamais cela pour l'art chinois ? Nous le souhaitons vivement

sionnel. Qui sait si le goût des japonaiseries et le japonisme n'auraient pas influencé notre art ultra-raffiné de Watteau et le classicisme de David, à l'avantage marqué de notre civilisation ignorante, et dédaigneuse d'autant ? Les missionnaires travaillaient à faire connaître à leur patrie d'origine cette optique nouvelle, ces industries si florissantes, ces fabrications si parfaites, cet art si vivant et si capable d'instruire et de rajeunir notre art maladif, décrépît, vicieux, impuissant et mal défendu contre des réactions excessives. Il serait trop long d'énumérer tous les documents et tous les spécimens artistiques envoyés en Europe par les missionnaires de tout Ordre et dont nous avons été si lents à profiter.

Dans l'empire du Milieu, les efforts des missionnaires pour employer l'art à la diffusion de la vraie foi, tout en le christianisant lui-même, furent en effet plus considérables qu'ailleurs et ont laissé des traces mieux empreintes dans l'histoire. « On a fait un crime aux Jésuites, dit Cérutti, d'avoir apporté en Chine autant de talent pour les arts que de zèle pour la foi. » Fidèles à l'esprit de saint Ignace, ils avaient compris la théorie si largement apostolique de saint Paul : se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Peut-être savaient-ils aussi que le pape Clément V (au début du quatorzième siècle), dans la bulle qui nommait le frère Jean de Monte Corvino, de l'Ordre des Franciscains, archevêque de Pékin avec sept suffragants, le louait « d'avoir fait peindre dans les églises qu'il avait édifiées les mystères de la foi, afin que ces peuples nouveaux apprissent, en contemplant ces peintures, les merveilles opérées par Dieu en faveur du genre humain ».

V

Autres tentatives artistiques des missionnaires.

Des travaux de cartographie fournirent à la gravure en taille-douce l'occasion de s'implanter pour un temps dans l'empire du Milieu. Quand il fut question de dresser la carte générale de la Chine (nous ne parlons pas de l'ouvrage du P. Martini), la cour, on le sait, eut recours aux Jésuites. Les PP. Gerbillon, Thomas, Bouvet, Régis, Parennin et une

dizaine d'autres travaillèrent à diverses reprises à cette immense opération, qui dura plusieurs années et ne put s'achever que grâce à la volonté tenace de l'empereur, lequel chargea plusieurs mandarins, avec escortes militaires et jonques de guerre, d'aider les cartographes et leur fournit des équipes d'arpenteurs et de dessinateurs. Les *Lettres édifiantes* racontent les péripéties de ces expéditions géographiques. Le P. Gerbillon, parlant de la carte topographique de Pékin et de ses environs, qui fut dressée en 1700, écrit (Pékin, 1701) : « Ce plan, le plus grand peut-être qu'on ait vu en Europe, fut tiré en soixante-dix jours. On l'a perfectionné à loisir, et on l'a enrichi de tailles-douces, afin que rien n'y manquât. »

Le P. Benoist (1715-1774), venu en Chine en 1744, dirigea des travaux de gravure analogues. Ses lettres en renferment le détail circonstancié. Des Européens, dit-il, avaient déjà enseigné cet art aux Chinois ; on avait gravé et imprimé par ce procédé la carte générale de l'empire, que les missionnaires avaient levée par ordre de *Kang-hi* ; mais il ajoute que de son temps personne ne connaissait plus ces procédés¹. On voulut, mais inutilement, graver à Pékin les seize dessins des *Victoires* de Kien-long (conquête de la Dzoungarie, 1755-1760), par le P. Sikelpart(2), le frère Castiglione(2), le frère Attiret(3), jésuites, et le frère Damascène, augustin déchaussé(6) : trois ne sont pas signés. Ces dessins, envoyés en France, y arrivèrent à la fin de 1766. Louis XV se chargea des frais de la gravure, laquelle se fit sous la direction de Cochin, aidé par Le Bas, Saint-Aubin, Prévost, Delaunay, Née, Aliamet et Chauffart. Les planches en cuivre et deux cents exemplaires — d'autres disent cent — revinrent en Chine, les sept premières en 1772, le reste les années suivantes. En France, il en resta pour la famille royale quelques exemplaires, devenus rares et chers. Le graveur Helman en fit une réduction à Paris en 1785.

1. Cf. Grosier, *De la Chine*, ou Description générale de cet empire, d'après les mémoires de la mission de Pékin. Le P. Michel Benoist, bon sinologue et supérieur de la résidence de Pékin, mourut, frappé d'apoplexie, quelques jours après avoir appris la suppression de la Compagnie par Clément XIV (22 octobre 1774).

Kien-long, enchanté, voulut que l'on tirât de nouvelles épreuves et que l'on gravât sur cuivre la nouvelle carte générale de l'empire avec les pays limitrophes, carte qui venait d'être gravée sur bois. Les Pères, connaissant le caractère impérieux du monarque, furent dans le plus grand embarras. Le P. Benoist consulta les livres européens qu'il avait sous la main, forma des graveurs et des imprimeurs en taille-douce chinois, construisit des presses, fit de l'encre, choisit des papiers spéciaux et réussit à satisfaire l'empereur. — au prix de quelles difficultés, les gens du métier peuvent seuls le comprendre. Une lettre du P. Benoist raconte cette opération, assez considérable, puisque la carte comptait cent quatre feuilles de deux pieds deux pouces de large, sur un pied deux pouces et demi, mesure chinoise (le pied égale 0^m35^l). L'empereur fit tirer 100 exemplaires, soit 10 400 feuilles. Les lames de cuivre étaient six fois plus épaisses qu'elles ne le sont en Europe.

Les graveurs chinois se livrèrent ensuite, sous la direction et avec les conseils du P. Benoist, à deux autres entreprises assez ardues : la gravure de vingt grandes vues représentant les palais européens du *Yen-min-yuen*, et celle des *Victoires* de Kien-long. Les gravures figuraient les batailles qui ont précédé la soumission et l'entière destruction des *Miao-tse*, tribus barbares, qui pourtant font encore parler d'elles. A propos de ces deux grands ouvrages, une lettre du P. Bourgeois (21 juin 1789) s'exprime ainsi : « Ces gravures sont toutes de deux ou trois Chinois de génie. Ils se sont fait eux-mêmes des outils, on leur a seulement suggéré quelques précautions à prendre, et ils se sont seuls tirés d'affaire. Quand ils eurent ordre de l'empereur de graver, ils examinèrent avec soin comment ils devaient s'y prendre ; ils devinèrent une manière de faire et la mirent en pratique avec assez de succès. Un de nous fut appelé pour savoir si leur méthode était bonne : on leur apprit à tenir un peu mieux le burin. Insensiblement ils se sont formés eux-mêmes. » Deux exemplaires au moins de ces vingt grandes et rarissimes gravures avaient été envoyés en France par le P. Bourgeois¹.

1. Le P. Bourgeois écrit de Pékin, en 1786, à M. Delatour, qui publia un *Essai sur l'architecture chinoise* : « Vous jugerez mieux de ces maisons eu-

Ces missionnaires avaient grand souci de communiquer à la Chine le meilleur de notre industrie, à l'avantage commun de leur ancienne et de leur nouvelle patrie.

Dans la préface du tome I des *Mémoires concernant la Chine* (Paris, 1776), lequel porte en tête un portrait de Kien-long, gravé sur un dessin d'après nature du F. Panzi¹, on parle de deux Chinois venus de Chine en France, à dix-neuf ans, et qui apprirent le latin, le français, les humanités et la philosophie. Les missionnaires Jésuites les avaient envoyés. En 1763, contraints par les événements, ils allèrent se fixer chez les Lazaristes et obtinrent une pension du roi pour y continuer leurs études. Quand ils les eurent terminées, au commencement de 1764, on leur offrit le passage sur des navires de la Compagnie des Indes. « Mais il parut que ce serait rendre service à l'État, dit la préface, que de prolonger le sé-

ropéennes bâties à *Youen-ming-youen* par les vingt planches gravées qui les représentent et que je vous envoie. C'est le premier essai de gravure sur cuivre fait en Chine, sous les yeux et par les ordres de l'empereur *Khien-loung*. Ces maisons européennes n'ont que des ornements et des meubles européens. »

Cf. *Le Tour du monde*, 1864, 2^e semestre. Article de G. Pauthier, intitulé « Une visite à *Youen-ming-youen* ». On l'a illustré d'après « quelques-uns des quarante magnifiques dessins coloriés et exécutés sur soie par des artistes chinois, lesquels dessins ornent un album provenant du cabinet de l'empereur *Kien-loung*, et acheté 4 000 francs par la Bibliothèque impériale de Paris... On y a ajouté une autre vue tirée d'un album représentant, en vingt dessins aussi coloriés, les palais construits à l'européenne par le même empereur. » (*Ibid.*, p. 97.) L'enthousiasme des Jésuites du dix-huitième siècle et des alliés de 1860 avait bien sa raison d'être.

D'après M. Henri Cordier, *Bibliotheca sinica*, la Bibliothèque de l'Institut conserve (legs Delessert) « cinq lettres de *Ngien*, prêtre chinois, datées de 1784 à 1786; une lettre de *Kuo*, prêtre chinois: une lettre de Paul *Lieou*, prêtre chinois, à M. Bertin, 1771; quatre-vingt-cinq lettres des PP. *Kó* et *Yang*, de 1763 à 1798, précédées de cinq études de dessins et de trois études de gravures, faites par eux, et de cinq lettres de M. Brisson, leur professeur de physique. »

L'auteur ajoute: « *Nota*, Les sieurs *Kó*, âgé alors de dix-huit ans, et *Yang*, âgé de dix-neuf ans, l'un et l'autre natifs de Pékin, convertis à la religion chrétienne par les Jésuites, instruits par eux, passèrent en France en 1754, y restèrent onze ans, y firent des études latines et françaises, et retournèrent en Chine en 1765. » (*Bibliotheca sinica*, p. 505.)

1. J'ai vu des Chinois de haute classe bien intrigués par ce portrait *authentique*, et peu connu chez eux, de leur grand empereur.

jour de ces étrangers en France, au moins pendant une année, qui serait employée à leur faire parcourir ce que nos arts ont de plus facile à saisir et de plus intéressant, afin que, de retour à la Chine, ils pussent comparer ceux qui fleurissent dans cet empire, en observer les différences avec les nôtres et entretenir avec nous une correspondance qui deviendrait avantageuse réciproquement aux deux nations. » Deux membres de l'Académie des sciences leur donnèrent des leçons de physique, d'histoire naturelle et de chimie. « On crut ensuite qu'il était important de leur faire prendre quelque teinture du dessein (*sic*) et de l'art de graver... Au bout de quelques mois, ils furent l'un et l'autre en état de graver eux-mêmes, à l'eau-forte, des vues de paysages chinois. » On les envoya à Lyon « pour voir tisser des étoffes de soie, d'or et d'argent ». Puis ils allèrent en Dauphiné, « dans la saison de la récolte des soies ». De là, à Saint-Étienne, « où ils apprirent tout ce qu'on peut savoir en peu de jours sur la fabrication des armes à feu, et virent la trempe et l'emploi de l'acier ». De retour à Paris, ils prirent quelques leçons de l'art d'imprimer. « Ils s'essayèrent sur une petite imprimerie portative, qui faisait partie des présents que le roi joignit à ses bienfaits. » Il est probable qu'on leur enseigna aussi le mode d'impression des estampes en taille-douce. Ils tinrent un journal durant tout leur séjour et le temps de leur voyage. Après neuf ans d'absence, ils partirent en décembre 1765, et envoyèrent de Chine beaucoup de mémoires et de dessins, dont plusieurs furent publiés : leur grand nombre fit songer à la publication de l'ouvrage même dont nous analysons la *Préface*.

Faisant allusion au peu de solidité de cette formation européenne, tentée par les missionnaires, M. Paléologue écrit : « Les P. P. Castiglione et Attiret ne furent pas plus heureux dans l'essai qu'ils tentèrent d'introduire en Chine les procédés de la gravure sur cuivre... Ce procédé de gravure, où il semblait pourtant que les Chinois dussent réussir, fut dès lors abandonné, et l'expérience ne fut pas renouvelée¹. »

1. *L'Art chinois*, p. 293. M. Paléologue se trompe en appelant Pères les *Frères* coadjuteurs Castiglione, Attiret et de Belleville. Ce n'est pas la seule erreur de ce genre.

Les Pères tenaient pourtant beaucoup, semble-t-il, à acclimater ce nouvel art en Chine. Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace ni des travaux ni de l'action du F. Gravereau, peintre et graveur, qui vécut trois ans à la cour de Pékin et fut renvoyé en France pour cause de maladie ou bien peut-être parce que ses talents n'étaient plus assez appréciés.

Il ne faut pas oublier que l'empereur, se rappelant l'ancienne et ruineuse passion des grands pour les tableaux et l'extrême multiplication de peintures licencieuses et obscènes qui en était résultée, avait refusé aux missionnaires de laisser établir dans son palais une école de peinture et de dessin à l'europpéenne.

Ce refus et ces défiances impériales avaient leur raison d'être, bien qu'on soit en droit de se demander si, dans le cas présent, la crainte de l'abus légitimait une interdiction aussi rigoureuse de l'usage. Quoi qu'il en soit, la gravure occidentale, dernièrement reprise au Japon, n'a pas encore réussi à s'implanter en Chine, et les anciennes tentatives, comme bien d'autres du même genre, n'ont exercé qu'une minime influence sur l'art chinois, si jaloux de son autonomie. « On ne gagnera jamais sur les Chinois, disait le frère Attiret, de rien faire à la manière européenne. L'autorité de l'empereur a été même nécessaire pour obliger leurs architectes à bâtir sur un modèle européen notre église qui est dans son palais. Encore fallut-il qu'il nommât un mandarin pour veiller à l'exécution de ses ordres. » Pour qui connaît la Chine actuelle, tout cela est bien vraisemblable.

Ainsi, dans un but très large d'apostolat, sur le désir même de souverains tels que Kang-hi et Kien-long, si curieux tous deux de connaître et d'accueillir chez eux les arts occidentaux, la Compagnie de Jésus, avec le concours et les encouragements de Louis XIV, de Louis XV, de Colbert et de Louvois, avait mis au service de l'empire du Milieu les talents, le zèle et les connaissances de missionnaires du plus haut mérite. La peinture était officiellement représentée par le F. Attiret (1702-1768), le F. Panzi (1733-?), le P. Sikelpart (1708-1780) et le F. Castiglione (1688-1764).

Ce dernier avait gravé sur cuivre un grand nombre d'ima-

ges, et nous regrettons de ne pouvoir encore donner de détails à leur sujet. Mais il a dû certainement être employé à diriger les Chinois, novices dans cet art, pour les tentatives mentionnées plus haut.

Le F. de Belleville (né en 1656), habile miniaturiste, conduisit toute la construction et la décoration des deux églises du Nord et du Sud, le *Pé-tang* et le *Nan-tang*. Le F. Moggi (1684-1761) bâtit l'église Saint-Joseph, dans cette même ville de Pékin, et le F. Castiglione l'orna de « perspectives peintes » dans sa coupole de style italien. Ce F. Moggi, peintre, sculpteur et ciseleur, demeura quarante ans à Pékin, où il avait été mandé par Kang-hi en personne; peut-être était-il l'auteur du somptueux autel de l'église Saint-Joseph, analogue à celui de Saint-Louis de Gonzague à Rome.

Parmi les peintres, nous trouvons encore le F. François de Lagea (1585-1645), né à Macao, et le F. Emm. Pereira, de la même ville, mort en 1630.

Ce dernier s'occupait aussi d'architecture. En 1598, il habitait Nankin, où il servait les PP. Ricci et Cattaneo.

Le P. Louis Buglio, né en Sicile en 1606 et mort à Pékin en 1682, enseignait à des artistes chinois la méthode de peindre et de dessiner des objets européens. Il était fort bien reçu à la cour. Le P. Verbiest rapporte dans son *Astronomie européenne* (p. 78) qu'il donna à Kang-hi trois tableaux où toutes les règles de la perspective étaient parfaitement observées; il en exposa ensuite trois copies dans le jardin de la résidence des Pères, à Pékin.

Dans la ville chinoise de Chang-haï, en la maison attenante à celle qu'on appelle encore aujourd'hui le *Lao-tien-tchou-tang*, « la vieille église catholique », le P. Brancati avait établi vers 1615, rapporte le journal manuscrit de cette résidence, un atelier de peinture indigène pour la propagation de la foi dans la mission du Kiang-nan (vice-royauté de Nankin). L'atelier occupait trois appartements; il est hors de doute qu'il en sortit principalement une grande quantité de gravures sur bois et toute une imagerie indigène. « L'église de Han-tcheou, dit le P. Le Gobien, était sans contredit la plus belle et la mieux entretenue de la Chine. Ce qu'il y avait de plus beau dans cette église et ce qui y attirait une infi-

nité de monde, était le grand nombre de peintures dont elle était décorée. Toutes avaient été faites par un peintre chinois. »

Nous avons parlé plus haut du P. Benoist et de ses travaux de gravure. Il fut appelé en 1747 à diriger les nouveaux embellissements du *Yen-min-yuen*, qui, grâce à lui, dit un témoin bien en mesure de peser les termes de sa comparaison, « devint plus riche que Versailles et le Louvre réunis ». Parlant des travaux hydrauliques qu'y exécuta le P. Benoist, un de ses confrères avait jadis écrit que « la grande pièce d'eau soutiendrait le parallèle de celles de Versailles et de Saint-Cloud¹ ». Une lettre du P. Amyot (Pékin, 1754) résume ainsi plusieurs des entreprises décoratives dues au caprice impérial : « Depuis que les missionnaires sont établis ici, il n'y a aucun empereur qui ait plus profité de leurs services que l'empereur régnant (Kien-long). C'est pour lui complaire que le feu P. Chalier inventa la fameuse horloge des villes, ouvrage qui en Europe même passerait pour une merveille ou tout au moins pour un chef-d'œuvre de l'art ; que le P. Benoist exécuta, il y a quelques années, la célèbre machine du Val-de-Saint-Pierre, pour fournir aux plus variés et aux plus agréables jets d'eau qui embellissent les environs de la maison européenne, bâtie sur le dessin et sous la direction du F. Castiglione ; que le F. de Brossard a fait, en genre de verrerie, les ouvrages du meilleur goût et de la plus difficile exécution, ouvrages qui brillent aujourd'hui dans la salle du trône, avec ce qui est venu de plus beau de France et d'Angleterre. C'est pour lui complaire encore et pour obéir à ses ordres, que le F. Thibaut vient de finir heureusement un lion automate qui fait une centaine de pas. Lorsqu'on s'y attend le moins, on est appelé ou pour une chose ou pour une autre. Les goûts de ce prince varient, pour ainsi dire, comme les saisons... Nous devons toujours

1. Cf. *Lettres édifiantes*, t. XXIII. Pékin, 1767. Les Jésuites avaient à côté de ce palais une petite résidence nommée *Hai-tien*, pour loger les Pères occupés au service de l'empereur. Une « Lettre du F. Attiret, S. J., peintre au service de l'empereur de la Chine, à M. d'Assaut » (Pékin, 1743), insérée dans le tome XXII des *Lettres édifiantes*, contient une longue description du palais impérial de Pékin, où seul il pénétrait, grâce à son art.

nous tenir sur nos gardes pour ne pas être pris au dépourvu. » (*Lettres édif.*, t. XXIII, 1754.)

Le F. de Méricourt, arrivé en 1773, aidait le P. Benoist dans ses travaux de mécanique. « J'ai été appelé, écrit le P. de Ventavon (1769), près de l'empereur en qualité d'horloger ; je ferais mieux de dire en qualité de machiniste, car ce ne sont point des horloges que l'empereur nous demande, mais des machines curieuses. Le F. Thibaut lui a fait un lion et un tigre qui marchent seuls. Je suis chargé maintenant de faire deux hommes qui portent un vase de fleurs en marchant. Depuis huit mois j'y travaille, et il me faudra bien encore un an pour achever l'ouvrage. »

Le P. Cibot écrivait de Pékin, dix ans plus tard : « J'ai travaillé pendant quatre ans au palais à une grande horloge d'eau, avec jets d'eau, chants d'oiseaux, figures mouvantes ¹. »

Le P. de Ursis (1575-1620) publia en chinois un ouvrage en six volumes sur la science de l'hydraulique, que les Jésuites avaient mise en grande faveur au *Yuen-ming-yuen*, « jardin de la clarté parfaite ». Certains indices me font croire que quelque Père a écrit un traité analogue sur la gravure en taille-douce ; mais j'avoue que je n'ai pu encore en trouver de traces précises.

1. Au nom du P. d'Entrecolles se rattache une autre spécialité : la fabrication de la porcelaine. Sa lettre datée de Pékin, 1734, au P. du Halde, donne les détails les plus circonstanciés. Le tome XXII des *Lettres édifiantes* contient deux autres lettres sur les arts et les sciences, spécialement sur la teinturerie. Le tome XVIII renferme une lettre de cinquante-cinq pages sur la fabrication de la porcelaine : datée de Yao-teheou, centre principal de cette industrie, elle forme un traité complet sur la matière. Enfin, une dernière lettre datée de King-te-tching, où le Père évangélisait, en 1722, plusieurs chrétiens formés surtout d'artisans porcelainiers, complète en vingt articles les renseignements techniques déjà fournis. — Cf. *Histoire des porcelaines de King-té-tchin*, publiée, en 1815, par *Tching-thin-Kouei* et traduite, en 1856, par Stanislas Julien. Item, *La Porcelaine de Chine*, par du Sartel. Paris, 1881. — Les premières notions précises sur la laque chinoise ont été fournies à l'Europe par le *Mémoire* du P. d'Incarville sur le « vernis de la Chine ».

(*La fin prochainement.*)

L. GAILLARD.

BULLETIN THÉOLOGIQUE

I. — *S. Congrégation des Indulgences* : Du Trentain grégorien et des privilèges de l'autel de Saint-Grégoire le Grand, dans l'église du Cœlius à Rome, et des autels *ad instar*.

II. — *S. Congrégation de l'Inquisition* : De l'alcool ajouté au vin de messe.

I

Du Trentain grégorien.

Cette pieuse pratique est si profitable aux défunts, si consolante pour le chrétien qui s'intéresse à eux, que nous croyons devoir en faire connaître ici la nature et l'efficacité, et produire ses titres à la confiance et à la piété des fidèles.

Le trentain grégorien consiste essentiellement dans la célébration de trente messes, pendant trente jours *consécutifs*, pour la délivrance de l'âme du purgatoire qu'on a en vue.

Voici, au témoignage de Benoît XIV¹, à quel fait miraculeux cette dévotion doit son origine et son développement dans l'Église.

Saint Grégoire le Grand, pape et docteur non moins célèbre par l'éclat de ses vertus, l'excellence de sa doctrine et le don des miracles que par la noblesse de son nom, embrassa la vie religieuse en l'an 575 et fut élu, en 584, abbé du monastère de Saint-André², qu'il avait fondé au Cœlius, dans son propre palais. Après son élévation au trône pontifical, le saint se retira pendant quelque temps dans la solitude et y composa son beau livre des *Dialogues*, où se trouve raconté le trait suivant.

Un religieux du monastère de Saint-André, au mépris de la règle, gardait en secret trois pièces d'or, dont il ne pouvait se détacher. Surpris par la maladie et se voyant près de mourir, Justus

1. Migne, *Theol. cursus completus*, t. XXIII-XXIV; Benedict. XIV : *De sacrificio missæ*, lib. III, c. XIII, n. 2, 3, p. 1229.

2. Ce monastère porte aujourd'hui le nom de son fondateur et appartient aux Camaldules.

(c'était son nom) fit l'aveu de sa faute à un de ses frères du siècle, qui le soignait en qualité de médecin.

Mais les religieux ne tardèrent pas à s'en douter, à leur tour, et ils cherchèrent si bien dans la cellule du malade qu'ils finirent par trouver le trésor, caché dans un médicament. A cette nouvelle, l'abbé Grégoire, désireux de faire rentrer le coupable en lui-même et d'inspirer aux autres une crainte salutaire, défendit à ses religieux de visiter désormais le moine infidèle et de lui accorder, après sa mort, les honneurs de la sépulture auprès de ses frères. La punition fut salutaire. Le coupable, se voyant ainsi traité, reconnut sa faute et expira dans de vrais sentiments de pénitence. Mais, une fois cet acte de sévère justice accompli, la miséricorde ne tarda pas à reprendre le dessus dans le cœur de l'abbé, et il donna ordre à un de ses religieux d'avoir soin que, pendant trente jours consécutifs, la messe fût dite pour le repos de l'âme du pauvre défunt : ce qui, ajoute le Saint, fut ponctuellement exécuté. Or, la nuit même du trentième jour, où venait de se célébrer la dernière messe demandée, par un secret dessein de Dieu qui voulait sans doute voir cette dévotion s'introduire dans l'Église, le défunt apparut à ce même frère du siècle, qui l'avait assisté à ses derniers moments, pour l'assurer qu'en ce jour, grâce aux fruits du saint sacrifice, il était heureusement sorti du purgatoire. « Et ainsi, il devint clair et évident, conclut le saint docteur, que Justus avait dû à l'hostie salutaire la fin de ses peines et sa délivrance¹. »

Ce fait miraculeux, nous dit Benoît XIV, a donné naissance à la pieuse pratique des messes dites *Grégoriennes* : *Hinc missarum usus dimanavit, quæ a sancto Gregorio nuncupantur*². Et depuis, continue-t-il, les fidèles de tous les temps ont adopté cet usage. *Fideles omni seculo eandem consuetudinem... receperunt*³.

Recommandable déjà par son auteur et son antiquité, cette dévotion l'est encore par les autorités qu'elle peut invoquer en sa faveur. En premier lieu, Benoît XIV, dont la science théologique est reconnue, s'en fait le défenseur et l'apologiste. C'est ensuite la Sacrée Congrégation des Indulgences qui, de 1884 à

1. S. Greg. M. *Dial.* lib. IV, c. LV (Migne, *Patrol.*, t. LXXVII, p. 420).

2. *De sacrif. miss.*

3. Bened. XIV. (*Ibid.*)

1889, déclare à deux reprises « pieuse et raisonnable » la confiance des fidèles en cette pratique, reçue par l'Église.

Voici maintenant les conditions imposées par la Sacrée Congrégation à ceux qui font usage du trentain grégorien. Il est exigé : 1^o que les trente messes soient dites sans autre interruption que celle qui pourrait résulter de l'occurrence des trois derniers jours de la semaine sainte ¹; 2^o qu'elles soient spécialement *appliquées* à l'âme du défunt dont on veut obtenir la délivrance ²; 3^o il n'est pas permis de faire dire ces messes ni pour soi, ni pour d'autres personnes encore vivantes ³, comme pour assurer par *anticipation* la délivrance du purgatoire. D'autre part, il n'est pas nécessaire que ces messes soient dites *de requiem*, ni en l'honneur de saint Grégoire ou avec commémoration de lui ⁴, ni au même autel ou par le même prêtre ⁵.

Des Messes grégoriennes et des autels ad instar.

Indépendamment du trentain grégorien dont nous venons de parler, les fidèles, pleins de confiance dans les mérites et le crédit de ce saint Pontife, ne tardèrent pas à attacher une vertu particulière aux messes dites à l'autel même où il les célébrait, et la Sacrée Congrégation a pareillement approuvé cette dévotion. Plus tard, l'autel de l'église du Cœlius ne suffisant plus, les souverains pontifes conférèrent les mêmes privilèges à d'autres autels, érigés à Rome ou ailleurs : de là leur nom d'autels *ad instar* ⁶.

Quelle différence existe-t-il, quant à l'efficacité, entre l'autel *grégorien* et l'autel *privilegié* ?

L'autel *privilegié* est celui auquel le Souverain Pontife attache la faveur suivante : chaque fois qu'un prêtre y célèbre la messe pour l'âme d'un fidèle mort en état de grâce, il lui obtient du trésor de l'Église et par voie de suffrage, une indulgence plénière qui la délivre de toutes les peines du purgatoire. Ce qui veut dire, comme s'en est encore expliquée la Sacrée Congrégation, que, d'après l'intention et la pratique des souverains pontifes, l'indulgence de l'autel *privilegié* a certainement par elle-même

1. Décret du 14 janv. 1889, *ad 1^{um}*. — 2. *Ibid.*, *ad 3^{um}*. — 3. Décret du 24 août 1888, *ad 1^{um}*. — 4. Décret du 14 janv. 1889, *ad 1^{um}*. — 5. *Ibid.*, *ad 2^{um}* et *5^{um}*.

6. Tout ce que nous allons dire de l'autel grégorien s'applique aux autels *ad instar*.

toute la vertu nécessaire pour délivrer sur-le-champ l'âme souffrante à laquelle elle est appliquée. Le Vicaire de Jésus-Christ tire du trésor de l'Église et offre à Dieu, en faveur de cette âme, tout ce qu'il faut pour cela de mérites et de satisfactions. Mais bien que suffisants en eux-mêmes pour payer toutes les dettes de cette âme, ces mérites lui sont-ils totalement appliqués ? Il y a des motifs de l'espérer ; cependant, nous n'en avons pas la certitude, parce que cette application ne dépend pas de l'Église, mais uniquement de Dieu ; il accepte, dans la *mesure* qu'il lui plaît, ce trésor spirituel dont nous le prions de disposer¹.

Telle est, d'après la doctrine de l'Église, l'efficacité de l'autel privilégié. Celle de l'autel grégorien en diffère-t-elle, et comment ? Cette question ayant été posée, en 1852, à la Sacrée Congrégation des Indulgences, trois de ses consultants, dont le *votum* fut imprimé, répondirent : 1° que l'effet de l'autel privilégié et de l'autel grégorien est l'application d'une indulgence plénière à une âme du purgatoire ; 2° que la différence entre les deux consiste en ce que l'intercession du saint et ses mérites particuliers s'ajoutent au privilège de son autel. D'après l'un d'eux encore, saint Grégoire le Grand serait, au ciel, le patron spécial des âmes du purgatoire, et ainsi Dieu, en considération des mérites et de la médiation de son serviteur, peut appliquer plus volontiers, dans toute son étendue, l'indulgence des messes dites à son autel. Cependant, les avis étant partagés, la Sacrée Congrégation prononça le *dilata* et refusa de s'expliquer pour le moment. Pie IX défendit alors de faire de nouvelles concessions d'autels *ad instar*, jusqu'à ce que la question fût tranchée : elle le fut enfin en 1884 et, à cette date, Léon XIII leva la défense. Or, dans sa réponse au second doute qui lui est soumis, la Sacrée Congrégation approuve la croyance des fidèles qui regardent la célébration de la « messe à l'autel de Saint-Grégoire, dans son église du Cælius, comme *spécialement* efficace, en vertu du bon plaisir de Dieu et de l'acceptation de sa miséricorde pour la délivrance d'une âme du purgatoire ».

Cette efficacité n'est donc pas simplement celle de l'autel privilégié ; sinon, elle n'aurait plus rien de particulier, et le décret ne la qualifierait pas de *spécialement efficace*. Elle lui est, de

1. Cf. décret du 28 juillet 1840.

plus, supérieure ; car la confiance des fidèles, approuvée par le décret, ne saurait avoir d'autre motif que cette supériorité.

Il faut donc admettre, au moins, que la célébration de la messe à l'autel grégorien exerce plus d'empire sur le cœur de Dieu et offre plus de garantie pour obtenir à une âme l'entière délivrance du purgatoire.

Mais cette réponse ne satisfait pas pleinement : on voudrait savoir si, oui ou non, Dieu tire toujours l'âme du purgatoire, quand nous pratiquons cette dévotion. Bien qu'il y ait ici divergence d'opinions parmi les auteurs, les raisons de ceux qui se prononcent pour l'affirmative sembleraient plus fondées.

On observera d'abord, comme il est facile de s'en convaincre à la lecture du décret de 1884, que, même dans l'exposé des motifs, la Sacrée Congrégation parle en son propre nom, ce qui donne une autorité particulière à cet exposé et permet de s'y appuyer.

Or, il y est expressément dit que, de tout temps, les fidèles ont cru les messes grégoriennes « tellement efficaces qu'elles délivrent aussitôt des peines du purgatoire l'âme pour laquelle on les fait célébrer¹ ». On objecte, il est vrai, qu'un peu plus loin, l'expression *illico* est remplacée avec intention par celle-ci : *specialiter*. Mais on répond à cette difficulté que la Sacrée Congrégation n'a pu vouloir déterminer l'objet de la croyance des fidèles autrement qu'elle ne le faisait quelques lignes plus haut ; sous peine d'engendrer la confusion dans les esprits, le mot *specialiter* doit donc s'entendre dans le sens d'*illico*.

A cela, on oppose encore avec raison que, pour avoir la certitude en ces matières, il faudrait produire une promesse formelle de Dieu, laquelle, malheureusement, fait ici défaut.

Cette nouvelle difficulté ne paraît pas non plus insoluble. Dieu n'a-t-il pas fait connaître par des actes que, eu égard aux mérites et à la médiation de saint Grégoire, il accordait la délivrance de l'âme du moine Justus aux trente messes qui furent célébrées pour lui ? Encouragés par cet exemple, les fidèles se sont dit : Imitons en cela ce grand saint, et il nous obtiendra que Dieu fasse pour nos défunts ce qu'il a fait pour ce religieux repentant. N'en faudrait-il pas conclure qu'il y a eu dans cette révélation promesse au moins virtuelle ? Les fidèles l'ont ainsi compris et,

1. « Ita efficaces sint censendæ, ut anima, pro qua celebrantur, e Purgatorii pœnis *illico* liberetur. » (Décret du 15 mars 1884.)

loin de condamner ce sentiment, la sacrée Congrégation lui serait plutôt favorable. Mais, ce dernier point fût-il encore douteux, cette dévotion reste toujours un moyen très puissant de délivrance en faveur des défunts et bien digne, à ce titre, d'être mieux connue des fidèles et plus généralement pratiquée ¹.

L. DURAND.

II

De l'alcool ajouté au vin de messe.

L'Écho de N.-D. de la Garde a reçu communication d'un rescrit, adressé par la Sacrée Congrégation de l'Inquisition à Monseigneur l'évêque de Marseille, et dont voici la teneur.

Très Saint-Père,

Jean-Louis Robert, évêque de Marseille, très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, croit devoir, pour le bien de la Religion, soumettre à l'examen et au jugement du Saint-Siège le doute suivant :

Dans plusieurs contrées de la France, particulièrement dans celles qui sont situées au Midi, le vin blanc destiné à l'adorable sacrifice de la messe est si faible et a si peu de consistance qu'il ne pourrait se conserver longtemps, si on n'y mêlait une certaine quantité d'esprit-de-vin (alcool).

L'évêque précité demande :

- 1^o Si ce mélange est licite ;
- 2^o Et, s'il est permis, quelle quantité de cette matière étrangère on peut ajouter au vin ;
- 3^o Si, dans ce cas, l'esprit-de-vin doit être le produit du vrai vin, c'est-à-dire du fruit de la vigne.

Féri. IV^o le 30 juillet 1890.

La susdite question ayant été proposée dans la congrégation générale des Evêques et Evêques Cardinaux de l'Inquisition sur les choses de la foi et des mœurs, ces Evêques et Evêques Pères, après avoir pris l'avis des Evêques Consulteurs, ont ordonné de répondre :

Pourvu que l'esprit (alcool) soit extrait du fruit de la vigne, — que la quantité d'alcool ajoutée et celle que contient naturellement le vin dont il s'agit, unies ensemble, ne dépassent pas la proportion de douze

1. Cf. sur la question : *Acta Sanctæ Sedis*, XVI, 508 ; — *Benedict. XIV. De sacrificio missæ* : — *Analecta juris pontificii*, série VIII, col. 2047 ; — *Beringer, Des Indulgences*, t. I, p. 472 ; — *Nouvelle Revue théologique*, t. XXI, n^o 2 ; — *le Canoniste contemporain*, août 1890 ; — les trois décisions de la S. Congrégation des Indulgences (9 mars 1884, 24 août 1888, 24 janvier 1889).

pour cent, — et que le mélange se fasse quand le vin est tout à fait nouveau, rien ne s'oppose à ce que ce vin puisse être employé au sacrifice de la messe.

La V^e Férie suivante, le 31 juillet dudit mois, la relation de ce qui précède a été faite à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII ; Sa Sainteté a approuvé et confirmé la décision des Emes Cardinaux.

(Place du seau.)

F. Mancini, Notaire de la Sainte Inquisition
Romaine et Universelle¹.

1. Beatissime Pater,

Joannes Ludovicus Robert Episcopus Massiliensis ad pedes S. V. humillime provolutus, dubium infra expositum S. Sedis examini et iudicio ad Religionis bonum committendum existimans, quærit :

In pluribus Gallie partibus, maxime si eæ ad meridiem sitæ reperiantur, vinum album quod incruento missæ sacrificio iuservit tam debile est ac impotens, ut diu conservari non valeat, nisi eidem quædam spiritus vini (spirito-alcool) quantitas admisceatur.

1. An istius modi commixtio licita sit ;

2. Et, si affirmative, quænam quantitas hujusmodi materiae extraneæ vino adjungi permittatur ;

3. In casu affirmativo, requiriturne spiritus vini ex vino puro seu ex vitis fructu extractus.

Feria IV. die 30 julii 1890.

In congregatione generali habita per Emos ac Rmos DD. Cardinales in rebus fidei et morum Generalis Inquisitionis, proposita suprascripta instantia, præhabitoque Rmorum DD. consultorum voto iidem Emi ac Rmi Patres rescribi mandarunt : Dummodo spiritus (alcool) extractus fuerit ex gemine vitis, et quantitas alcoolica addita una cum ea quam vinum, de quo agitur, naturaliter continet, non excedat proportionem duodecim pro centum, et admixtio fiat quando vinum est valde recens, nihil obstare quominus idem vinum in missæ sacrificium adhibeatur.

Sequenti feria V die 31 di facta de his SSmo D. N. Leoni PP. XIII relatione, Sanctitas Sua resolutionem Emorum Cardinalium adprobavit et confirmavit.

J. Mancini, S. R. et U. I. Not^{us}.

(Locus sigilli.)

MÉLANGES

M. ÉMILE FAGUET ET LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE¹

Les onze études littéraires que M. É. Faguet vient de publier sur les principaux écrivains du dix-huitième siècle ont fait quelque bruit. D'aucuns trouvent le livre hardi, peu respectueux pour cette époque à laquelle Villemain, Nisard, Paul Albert, les Goncourt et toute la critique universitaire et officielle ont consacré tant de pages enflammées. Les *Manuels* rédigés par des Géroze ou des Merlet quelconques retentissent encore de ces tirades où les réserves concédées à la décence disparaissent sous les flots de l'admiration.

L'originalité de M. É. Faguet est d'avoir enfin admis, dans une bonne mesure, des appréciations, des idées et des faits depuis longtemps familiers à la critique indépendante, mais que l'on s'obstinait à repousser, peut-être par ignorance plus que par mauvaise foi ; les auteurs du dix-huitième siècle ne sont guère lus que par fragments choisis. Aujourd'hui on veut voir de près et l'ensemble ; ce sera la fin.

M. É. Faguet caractérise en deux mots ce triste temps : *ni chrétien, ni français!* Ce qui frappe, en effet, dans les hommes et les œuvres, c'est l'esprit de révolte contre le passé, le mépris de l'autorité et de la tradition religieuse ou nationale. On a perdu le sens du respect et de la grandeur, et on l'a remplacé par une curiosité libertine et un égoïsme arrogant.

Aucun des écrivains alors en vogue n'est chrétien. Lesage, Marivaux, Montesquieu, Buffon, se tiennent à l'écart de l'*Encyclopédie*, mais leur indifférence religieuse est hostile. Bayle, Fontenelle, Diderot, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Mirabeau, André Chénier, font la guerre à tout dogme, sournoisement quelquefois, souvent avec une rage ouverte. Rien de plus déloyal et

1. *Dix-huitième siècle*. Études littéraires, par M. Émile Faguet. In-18 de 538 pages. Paris, Lecène et Oudin, 1890.

de plus ignominieux que cette polémique ; au lieu de raisons, de faits et de gravité, on apporte de petits contes, des plaisanteries et du cynisme. Plusieurs ne s'arrêtent pas au déisme de Rousseau ; ils roulent jusqu'au scepticisme de Bayle, à l'athéisme de Diderot et au matérialisme du baron d'Holbach.

Avec la foi on a perdu l'intelligence féconde et sereine. Quoi de plus misérable et de plus vide que la philosophie de Montesquieu, de Voltaire ou de Rousseau ! Le manque de principes et de logique se fait sentir jusque dans l'*Histoire naturelle* de Buffon, dans le *Gil Blas* et les romans réalistes de Lesage, les comédies compliquées de Marivaux. Les esprits s'agitent fiévreusement ; on ne sait plus penser et coordonner de vastes ensembles.

C'est l'amointrissement de la religion, de la morale et de la famille, beaucoup plus que l'éloignement de la vie politique, qui amène la ruine du patriotisme. Comme le fait justement remarquer M. É. Faguet, les principaux écrivains du dix-huitième siècle furent aussi peu Français que possible par le cœur. Plus tard, des étrangers prendront la part la plus active et la plus odieuse à la Révolution.

Montesquieu n'a pas su apprécier, ni même apercevoir l'influence du catholicisme dans la civilisation ; il montre le même aveuglement quand il s'agit de la constitution sociale et politique de l'ancienne France, et il va chercher en Angleterre un idéal de gouvernement réalisé chez nous depuis des siècles. Voltaire se moque à tout propos des Welches ses compatriotes et ses contemporains, applaudit à la mort de la Pologne, flatte le roi de Prusse Frédéric et l'impératrice de Russie Catherine, avec une bassesse qui les écœure. Le traître va jusqu'à renier son titre de Français pour se déclarer le très humble serviteur de ces deux despotes. Rousseau est citoyen de Genève ; Lesage nous transporte en pleine Espagne picaresque. Aucun n'a le culte de la patrie et ne souffre de sa décadence. Ces hommes se croient souverains. La patrie, pour eux, est le pays qui sourit le plus à leur orgueil et à leur sensualité.

La littérature est, en définitive, l'expression des idées et des sentiments ; celle du dix-huitième siècle devait manquer d'élévation et d'originalité. L'esprit pétille encore ; le génie est éteint. La langue française, arrivée à sa perfection organique, perd sa majestueuse et robuste simplicité ; elle devient menue, sautil-

lante et vulgaire ; la facilité remplace la noblesse. En poésie surtout, on a gardé les procédés et les formes, mais l'âme qui les vivifiait n'est plus. On ne réussit que dans les genres légers et secondaires ou dans l'exposition scientifique.

M. É. Faguet démontre tout cela dans son volume, et on y retrouve les qualités habituelles de l'auteur : sagacité d'analyse, indépendance de jugement, ampleur d'information. L'avenir rabattra cependant des éloges qu'il distribue.

Le portrait de Bayle est singulièrement flatté. Le *Dictionnaire philosophique* est un fatras indigeste, sans proportion dans les parties, bourré d'obscénités et de commérages. Quiconque y chercherait une lecture « instructive et suggestive, agréable, attachante, enveloppante et amicale », et se représenterait l'écrivain comme « un délicieux causeur, savant, intelligent, spirituel », se tromperait étrangement. Si Bayle n'était impie, ordurier et révolutionnaire, on n'en ferait plus mention.

M. É. Faguet est-il bien sûr de n'avoir pas cédé à l'engouement du jour pour Marivaux ? Il y reconnaît une « admirable psychologie féminine », un « Térence un peu attifé », sans doute, mais original, profond et créateur, qui a « conquis à la comédie des terres nouvelles » en y introduisant « l'analyse de l'amour ». Il est vrai qu'on rencontre par ailleurs tant d'explications et de restrictions, qu'on ne voit plus comment cet inventeur reste non pas « grand », mais simplement « considérable ».

Montesquieu est plus visiblement surfait comme écrivain, comme sociologue et comme penseur. Les *Lettres persanes* sont un vilain pamphlet bien troussé, mais la *Grandeur et Décadence des Romains* pâlit singulièrement à côté des pages de Bossuet sur le même sujet. *L'Esprit des lois*, quand même il ne contiendrait aucune erreur, ne serait jamais qu'une série indigeste de notes et d'études. Le génie a manqué pour dominer ces matériaux réunis avec plus de patience que de jugement. L'auteur n'a même pas su définir la loi. Ceux qui parlent de Montesquieu ont l'air de croire que rien n'avait jamais été dit là-dessus. Que l'on compare ce livre fameux avec le *De legibus* de François Suarez ; on verra de quel côté sont la clarté, la profondeur, la science et la solidité.

« Quelques intentions de génie, quelques récits pleins de verve, quelques silhouettes bien enlevées, quelques théories

neuves trop mêlées d'obscurités, beaucoup de polissonneries, beaucoup de niaiseries, énormément de verbiage et de fatras fumeux, voilà ce qu'a laissé Diderot. » On aurait pu graver ce jugement sommaire sur le socle de sa statue.

Il se trouve de bonnes pages sur Buffon et son œuvre scientifique et littéraire ; mais d'autres appellent des explications et des réserves ; nous y reviendrons. Transformer le père du *Discours sur le style* en aïeul du romantisme semble un peu bien fort.

La puissance oratoire de Mirabeau est incontestable ; il n'en est pas de même de sa valeur morale et littéraire, non plus que de sa science économique et de sa probité politique. C'était un ambitieux sans mœurs, toujours prêt à se vendre au plus offrant. Il est d'ailleurs absolument démontré que ses meilleurs discours ne sont pas de lui.

Il y a bien du convenu dans le génie poétique d'André Chénier. Ses idées païennes et sa méthode de composition le condamnaient à d'éternels et froids pastiches des Grecs ou des Latins. Il est vrai que M. É. Faguet le juge surtout d'après le poème qu'il se proposait de faire et qui aurait été le contraire de ce qu'il a fait ; nous n'avons donc rien à dire, sinon que ce procédé critique nous paraît original et qu'il peut mener loin.

L'étude sur Voltaire est le gros morceau du livre. Il n'y a pourtant rien dans ces quatre-vingts pages qui n'eût été dit plus d'une fois et très bien, notamment par Joseph de Maistre, de Bonald, Louis Veuillot, et après ces maîtres par M. l'abbé Maynard, dans la *Vie* qu'il nous a donnée du héros de Ferney.

On connaît le portrait de Voltaire dans *les Soirées de Saint-Petersbourg*. M. É. Faguet refait à sa manière cette esquisse enlevée avec tant de verve et de vigueur. En comparant, on voit qu'il n'ajoute rien. En somme, il est plus sévère que le grand penseur savoyard, parce que Voltaire est plus connu.

Sur l'homme public et privé l'accord est complet : Voltaire fut toujours et partout un bourgeois gentilhomme, parfaitement scélérat et parfaitement méprisable. L'égoïsme et la vanité dominent encore dans ce qu'on est convenu d'appeler ses belles actions, et M. É. Faguet, pas plus que M. Brunetière, n'exagère rien là-dessus ; c'est impossible.

Un prêtre, dans un journal catholique, a cru devoir prendre le défenseur de Calas sous sa protection :

Dans ce cœur sec, dit-il, j'aime mieux croire à un mouvement sincère d'humaine pitié, à un cri de compassion. La tolérance, dont nous bénéficions, n'a point pris naissance au jour où Voltaire se constituait l'avocat de ces malheureux : elle a jailli sur la terre avec le sang rédempteur qui sortait du cœur ouvert du Christ. Encore est-il qu'on l'avait oubliée, parfois, ou qu'on avait pris avec elle de singuliers accommodements. Voltaire, rendons-lui cette justice, l'a rappelée au souvenir des puissants : et ce ne fut point inutilement.

Ce plaidoyer nous semble déplorable. Il ne s'agit pas, en effet, de sympathies personnelles et de ce qu'on « aime mieux croire » ; il s'agit d'un fait : dans ses écrits pour Calas et le chevalier de la Barre, sans exclure absolument toute pitié et toute horreur physique des supplices, Voltaire a-t-il été principalement poussé par la vanité, l'intérêt et le désir de faire la guerre à la magistrature et à la religion, comme le dit M. É. Faguet ? Le R. P. Lallemand ne donne aucune preuve du contraire. Il nous paraît aussi qu'il y a une confusion étrange, nous allions dire sacrilège, dans cette identification de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec la tolérance que prêchaient Voltaire et les encyclopédistes. Le cri féroce : *Écrasons l'infâme !* était précisément proféré contre l'Église née du sang divin sur le Calvaire. Enfin, il est peu conforme à l'histoire de dire que Voltaire a efficacement rappelé aux puissants les idées de pitié, de tolérance et de justice qu'ils étaient jusqu'alors portés à oublier. Les excès de la Révolution ont suivi de près la réhabilitation de Calas, et jamais on ne prit avec l'humanité de si grands et si singuliers « accommodements » que pendant la Terreur, c'est-à-dire pendant le règne de la raison prêché par Voltaire. Aujourd'hui même la tolérance dont « nous bénéficions » n'est pas tellement douce et bienfaisante qu'il faille se réjouir de ne plus vivre dans ces temps où, selon le R. P. Lallemand, on l'oubliait parfois. Revenons à M. É. Faguet et à Joseph de Maistre.

L'un et l'autre constatent la nullité philosophique de ce Voltaire, qui a écrit cent volumes sans « percer une surface », et qui s'est contenté d'être l'écho de son siècle. Le poète est misérable dans tous les grands genres qu'il a successivement abordés : épopée, tragédie, comédie, satire, épître, ode. La « monotonie assoupissante » de *la Henriade* endort Joseph de Maistre, qui retient encore dans l'oreille l'harmonie des vers de Racine, que sa « sublime mère » récitait sur son berceau ; M. É. Faguet trouve dans cette absence

de poésie et dans cet effort épique un phénomène qui l'intéresse ; simple nuance. Tous les deux ne voient dans ses tragédies et ses comédies qu'une imitation servile et morte du grand siècle. M. de Maistre reconnaît à Voltaire historien, l'art, l'élégance et le style ; il lui refuse la bonne foi, la gravité et la dignité, qui sont la vie de l'histoire. Malgré les éloges traditionnels accordés à l'exatititude et au sérieux du *Siècle de Louis XIV*, M. É. Faguet ne semble pas d'un avis bien différent.

En somme, ce génie universel n'est remarquable que dans les genres secondaires, et pas dans tous. De la satire et de la critique il glisse au libelle ; son rire est une grimace. « Dans l'attaque, avoue M. É. Faguet, il est grossier, et ses épigrammes sont bien loin de valoir ses madrigaux. Rien ne dégoûte plus que ses factums de poissarde contre les Desfontaines, les Fréron, les Nonotte, les Pompignan même et les Mauvertuis. » M. Brunetière, en faisant le « bilan de Voltaire », cite quelques exemples de ces aménités très peu attiques. Du vivant même de l'auteur on en avait dressé des recueils volumineux.

Quelle est la cause de cette infériorité ? La sécheresse de cœur et l'égoïsme, dit M. É. Faguet : Voltaire, impatient de savoir et d'éblouir, ne s'est jamais dévoué à une idée. Joseph de Maistre va plus au fond et montre dans l'impiété réfléchie la cause dernière de ce manque d'enthousiasme, de sincérité et de grandeur :

Un esprit corrompu ne fut jamais sublime.

D'où vient donc la prodigieuse fortune de Voltaire ? M. É. Faguet lui assigne deux sources principales : l'engouement des sectaires pour le chef de la guerre antichrétienne, et l'étonnement effrayé des lecteurs en face de cent volumes. On s'écrie involontairement : Que d'idées et de questions remuées ! Que de savoir et de découvertes ! M. É. Faguet, pas plus que M. de Maistre, ne se gêne pour en rabattre :

Quand on a lu vraiment tout Voltaire, dit-il, on sait qu'il y a relativement peu d'idées et peu de questions dans cette encyclopédie. Il y en a plus dans Diderot et beaucoup plus dans Sainte-Beuve. Voltaire est l'homme du monde qui s'est le plus répété... C'était simplement un homme instruit, se tenant au courant, bien renseigné, qui réfléchissait très vite, qui a vécu longtemps, et qui écrivait deux pages par jour, ce qui est beau, non pas stupéfiant.

C'est parler d'or. Nous nous séparons toutefois de M. É. Faguet quand il prétend montrer dans Voltaire le type du Français. Non, cet homme sans cœur, sans patriotisme, sans fierté, sans générosité, sans franchise, sans enthousiasme et sans courage, qui a passé toute sa longue vie à mentir, à s'enrichir, à diffamer, à corrompre et à blasphémer n'est pas le représentant de notre race, pas même celui de la France du dix-huitième siècle. Il en a quelques traits, non pas les plus beaux et les plus profonds.

II

Jusqu'ici nous n'avons guère discerné que des éloges aux *Études littéraires* de M. É. Faguet. Il faut bien en venir aux réserves. Glissons sur les théories politiques et scientifiques, dont la discussion exigerait trop de temps; demandons-nous quelles sont les idées de l'auteur sur Dieu et la Providence, sur la religion en général et sur le christianisme en particulier, sur les fondements de la morale, sur la destinée humaine, sur l'âme et enfin sur la certitude. C'est notre droit et notre devoir, puisque M. É. Faguet, dès la première page, nous déclare qu'il s'occupera de doctrines plus encore que de procédés d'art. Nous avons le regret de dire que sur tous ces points les passages louches abondent; nos citations vont le prouver.

Après avoir affirmé et démontré que Bayle est profondément hostile à toute religion et à toute croyance révélée, à l'existence même de Dieu, et qu'il se cantonne et se complait dans un scepticisme voluptueux et railleur, notre critique ne craint pas de nous présenter ce propagateur de l'athéisme et de l'obscénité comme un sage vertueux, un esprit aimable et modéré, un guide très droit et très sûr. Pas une ligne de vigoureuse indignation. On voit aisément la conséquence :

Au fond, il ne croit à rien, je ne songe pas à en disconvenir, mais il n'y a jamais eu de négation plus douce, moins insolente et moins agressive. Son athéisme, qui est incontestable, est en quelque manière respectueux. Il consiste à affirmer qu'il ne faut pas s'adresser à la raison pour croire en Dieu, et que c'est lui demander ce qui n'est pas son affaire; que pour lui, Bayle, qui ne sait que raisonner, il ne peut en conscience nous promettre de nous conduire à la croyance, mais que d'autres chemins y conduisent, que, pour ne point les connaître, il ne se permet pas de mépriser. — Il se tient là, très ferme, dans cette po-

sition sûre, et dans cette attitude, qui, tout compte fait, ne laisse pas d'être modeste. Ce genre d'athéisme n'est point pour plaire à un croyant; mais il ne le révolte pas. Bien plus choquant est l'athéisme dogmatique, impérieux, insolent et scandaleux de Diderot; bien plus aussi le déisme administratif et policier de Voltaire, qui tient à Dieu sans y croire, ou y croit sans le respecter, comme à un directeur de la sûreté générale.

On ne conçoit guère une morale, c'est-à-dire un ensemble d'obligations véritables enchaînant la volonté, sans un Dieu législateur et sans une sanction contre les coupables. M. É. Faguet semble peu persuadé de cette nécessité, qu'il s'agisse de morale individuelle ou sociale. Il dit de Buffon :

Sans avoir recherché la gloire de moraliste, ni y avoir songé, il a une science morale très élevée et singulièrement plus pure que celle des hommes de son temps. Il n'avait pas de convictions religieuses, et l'on a remarqué avec raison (malgré certaines formules qui sont de convenance, et dont la rareté et le ton froid montrent qu'elles ne sont, en effet, que choses de bonne compagnie) que Dieu est absent de son œuvre. Il n'en est pas moins un spiritualiste très ferme et même assez obstiné et assez ardent.

Il n'est pas facile de savoir ce que sont au juste cette morale et ce spiritualisme dans une œuvre athée. M. É. Faguet n'affirme jamais catégoriquement que Buffon ait admis dans l'homme un principe immatériel, une substance intelligente et libre, une âme enfin. Pour qu'on le proclame éminemment spiritualiste, il lui suffit qu'il ait assigné à l'homme un rang à part, à longue distance du singe et des autres animaux, avec lesquels il a du reste une commune origine, mais qu'il a devancés de beaucoup dans son évolution progressive, tout en restant dans la même ligne. L'abîme creusé par d'innombrables siècles, et désormais infranchissable, n'est donc point une différence substantielle, spécifique, mais une simple supériorité accidentelle de « facultés », une sorte de domination conquise sur des rivaux; c'est une question de degrés.

Il est alors naturel qu'on tire l'obligation morale, principalement et radicalement, de cette excellence même, tandis que la religion catholique la fait venir du souverain domaine de Dieu et de la dépendance essentielle de la créature, intimée à la conscience par la raison. Citons encore :

La morale de Buffon est que l'homme est très noble et doit s'ennoblir de plus en plus. C'est presque une morale suffisante, à la condition qu'on en tire bien tout ce qu'elle contient... Elle est fondée tout entière sur ce principe que tout avertit l'homme de ne pas prendre la nature pour guide et pour modèle, de ne pas l'adorer, de ne pas, même, lui être complaisant et docile; que tout avertit l'homme qu'il lui est très sensiblement supérieur, et créé avec des aptitudes à le rendre, progressivement, de plus en plus supérieur à elle. — L'homme est l'animal qui, avec l'intelligence et le temps, peut abolir en lui l'animalité, e s'il le peut il le doit: voilà toute la morale de Buffon. — En cela il est hautement spiritualiste, et peut-être beaucoup plus qu'il n'a cru lui-même, et d'un spiritualisme qui, n'ayant rien de métaphysique, n'admettant point d'abstraction et n'ayant aucun recours aux causes finales, n'étant que le langage d'un naturaliste qui se rend compte froidement de la nature de l'homme comme de celle des bêtes, n'est point suspect, et de sa discrétion, de son extrême modestie même, reçoit une extrême autorité.

Songez si la plus forte des espèces, la mieux douée, et la mieux douée précisément en usant du temps comme auxiliaire et instrument, l'espèce capable d'accumulation de ressources, capable d'expérience héréditaire, capable de progrès, n'a pas, dans le cours prolongé du temps qui l'aidait, dû laisser un vide énorme entre elle et l'espèce la plus rapprochée, n'a pas dû se faire une place tellement à part, et une constitution tellement singulière, qu'aucun être vivant ne peut lui être comparé même de loin!

.. Il est spiritualiste en tant qu'il est persuadé que l'homme, loin de devoir retourner à la nature, peut et doit presque la mépriser, peut et doit s'en éloigner, s'en dégager et toujours reprendre son essor...

Il sera toujours impossible de marquer la limite absolument précise qui sépare l'homme des animaux. Il s'en distingue, il n'est pas séparé..... Du dernier végétal à l'homme il y a une ligne ininterrompue..... La vie est continue. D'où l'on pourrait être amené à supposer qu'elle est une, que tant de variétés végétales et animales ne sont que des transformations d'une première *chose vivante* unique qui s'est modifiée de mille façons au cours du temps, qui peut se modifier encore et faire apparaître de nouveaux individus, et par eux de nouvelles espèces..... La vie organique est donc, depuis qu'elle existe, dans un *processus*, dans une évolution, lente à nos yeux, mais continue..... L'esprit général de ce livre sur les évolutions de la matière et de la force est spiritualiste, en ce sens qu'il est *humain*, que l'homme y tient une haute place, un haut rang, n'est nullement ravalé, rabaissé, noyé et englouti dans l'océan bourbeux et lourd de la matière, nullement confondu avec elle, nullement tenu pour n'en être qu'une modification très ordinaire et un aspect comme un autre.....

M. É. Faguet traite de haut et lestement le christianisme et toutes les religions. Pour lui, c'est chose purement humaine, un

phénomène intellectuel comme tant d'autres, qui apparaît tout à coup, se développe en subissant les lois du milieu et des circonstances, se transforme en suivant le cours de son évolution, et retombe enfin dans l'oubli. On connaît les affirmations incohérentes et contradictoires de Montesquieu sur l'influence de l'Église, qu'il trouve tour à tour funeste ou bienfaisante. M. É. Faguet voit dans ces fluctuations la fécondité d'un esprit qui saisit également tous les aspects d'un fait ou d'une question, et ne se laisse dominer par aucun parti pris. Il écrit :

C'est que Montesquieu ne borne point sa vue à un temps, et sait qu'une religion ne peut naître qu'en s'isolant de la cité, ne peut subsister qu'en s'y rattachant, ne peut commencer que comme une secte, ne peut s'assurer qu'en devenant un organe social; a par conséquent dans sa maturité des démarches contraires à l'esprit de son origine, jusqu'au jour où, perdant son influence sur la cité, elle revient à son point de départ.

Plus loin, nous trouvons cette page singulière :

Comme Rousseau a, ce me semble, beaucoup d'esprit théologique dans l'intelligence, de même il a quelque chose du tempérament sacerdotal. Rousseau est un prêtre, c'est un très mauvais prêtre, si l'on veut, mais c'est un prêtre. Il en a l'orgueil, l'esprit de domination et la tendresse. Vous pouvez songer à Joad. Il veut l'enfant séparé du monde, des autres enfants et de la famille, et livré à l'influence enveloppante et continue d'un sage, célibataire, chaste, pieux, instruit, méditatif surtout, moraliste plutôt qu'humaniste, et contempteur du monde et du siècle. Émile reçoit l'éducation d'un jeune lévite. Ce millier d'enfants, dans une nation, élevés par un millier de religieux, que je supposais tout à l'heure, je ne serais pas étonné que ce fût l'idée de derrière la tête de Rousseau.

Tout cela n'empêche pas l'auteur d'admirer et de célébrer la bonté de cœur, la générosité native et la candeur de Rousseau, et de comparer à sainte Thérèse, à saint François de Sales et à saint Vincent de Paul ce misanthrope voleur, cynique, menteur, qui portait ses enfants au tour, et qui finit par le suicide une vie traînée dans toutes les ignominies.

Nous avons déjà de graves raisons de soupçonner M. É. Faguet de scepticisme; il n'y a guère de doute possible après ces lignes inspirées par les variations de Voltaire sur la vérité et l'utilité d'une religion et sur l'idée même de Dieu :

Son esprit, vulgaire en cela, il n'y a pas d'autre mot, et semblable aux nôtres, n'avait pas besoin de certitude permanente et soutenue, et qui se soutint, et avait besoin de certitudes d'un jour et d'une heure, d'une foule de certitudes successives qui, au bout d'un demi-siècle, formaient un monceau de contradictions. Nous en sommes tous là, je le sais bien; et c'est ce que je dis, et qu'on est un homme comme nous, quand on en est là.

N'est-ce pas là une profession suffisamment explicite? Nous pourrions multiplier les citations de ce genre; mais celles que nous avons faites suffisent pour montrer les lacunes et les tendances du volume. On pourrait aussi, c'est évident, alléguer des passages respectueux pour toutes ces vérités, et même affirmatifs; cela prouverait tout simplement que les idées de M. É. Faguet ne sont pas très fixes et très logiques. Peut-être juge-t-il par impressions plus que par principes, comme son confrère M. Jules Lemaitre?

La question du style est ici tout à fait secondaire. Celui des *Études littéraires sur le dix-huitième siècle* aurait été fort bon, si l'auteur avait voulu; quelques morceaux et nombre d'expressions heureuses le montrent clairement; mais le livre semble écrit avec une précipitation et une négligence excessives; on le réduirait aisément d'un tiers en élaguant les redites. Beaucoup de phrases sont longues, lâches, enchevêtrées, encombrées d'incidentes et de parenthèses; les développements dilués, la pensée vague, obscure ou mal dégagée. Avec un peu de patience on ferait une belle liste de contradictions. La source est abondante, mais peu limpide, avec des reptiles dangereux et quelques paillettes d'or mêlées au gravier. Que dire de passages comme celui-ci sur Montesquieu?

C'est un monde immense et brillant où manque une loi de gravitation. Il faudrait, pour l'exposer sous forme de système, avoir plus de génie qu'il n'en a eu, ce qui est peut-être difficile; ou plutôt faire rentrer ces diverses conceptions dans un système plus étroit que chacune d'elles, ce qui serait le trahir. — Peut-être ce qu'il y a de mieux à faire est de le décrire par parties, patiemment et fidèlement, quitte ensuite à indiquer, à nos risques, non point la pensée qui nous semblera envelopper toutes ses pensées, — il n'y en a point d'assez vaste, et s'il y en avait une, il l'aurait eue, — mais les tendances plus accusées parmi ses tendances; les idées qui, chez un homme qui les a eues toutes, ont au moins pour elles qu'elles lui sont plus chères; la doctrine, qui, sans être plus, à le bien prendre, qu'une de ses doctrines, semble du

moins celle où il préférerait vivre, si elle devenait une réalité... « Encore une fois, je le trouve grand, » comme disait Fénelon d'un autre, et c'est bien la dernière impression. L'idée de grandeur est surtout inspirée par la noble empreinte de l'intelligence, et ce que Montesquieu a été, c'est surtout un homme souverainement intelligent. Il est impossible de trouver quelqu'un qui ait mieux compris ce qu'il comprenait, et pour ainsi dire ce qu'il ne comprenait pas. Sa pensée, et le contraire de sa pensée, son système, et ce qui est le plus opposé à son système, et ceci, et son contraire, et, ce qui est le plus difficile. *L'entre-deux*, il pénètre en tous ces mystères, et s'y meut avec une pleine liberté, comme entouré d'un air lumineux qui émane de lui.

L'auteur est à l'aise quand il s'agit de simple littérature ou de détails de style; cette partie de son travail est parfois remarquable; quand il veut être philosophe ou savant, les idées s'embrouillent, la langue bégaye et devient d'une prolixité un peu incohérente. Certaines pages, au premier aspect claires et pleines, perdent énormément à l'examen. Il ne faut pas être bien exercé pour distinguer le son du creux en posant le pied sur cette surface. Au reste nos longues et nombreuses citations ont édifié le lecteur.

On trouvera notre compte rendu de proportions un peu excessives; mais M. É. Faguet adresse son livre aux étudiants, et il est probable qu'il pénétrera même dans les maisons d'éducation catholiques. Nous tenions à montrer qu'on n'y peut admettre ces *Études littéraires sur le dix-huitième siècle*; il y circule trop d'idées, d'appréciations et de formules suspectes; ce qu'il y a de vrai, de bon et d'utile se trouvera facilement ailleurs.

ÉT. CORNUT.

UNE RÉPONSE AU SUJET DU PÈRE PIETRASANTA

J'ai rendu compte de l'ouvrage intitulé : *Le Père Pietrasanta, Rectification historique*. Mon travail a paru dans le numéro des *Études*, juillet de la présente année. L'auteur anonyme de la *Rectification*, en signalant la biographie française de saint Joseph Calasanctius, avait cru devoir taire le nom de celui qui l'avait écrite. Cette réserve m'a paru superflue, le nom de l'écrivain s'étalant en majuscules en tête de son ouvrage.

Mes observations se réduisaient à deux points : M. l'abbé

Timon-David n'a eu pour guides que les deux historiens de l'Ordre des Écoles Pies, Talenti et Tosetti, manifestement hostiles au P. Pietrasanta et à la Compagnie de Jésus ; leurs accusations, reproduites par M. l'abbé Timon-David, ne reposent que sur des conjectures, en contradiction avec les documents les plus sérieux. Du reste, je n'avais parlé du prêtre de Marseille qu'avec les plus grands égards.

M. Timon-David répond par une brochure de soixante-douze pages ¹. Les lecteurs en apprécieront le ton. Ne voulant pas m'engager dans une discussion fastidieuse, qui dégènerait facilement en personnalités, je me contenterai de dire qu'après lecture attentive de cette prétendue réfutation, je ne vois rien qui contredise les assertions de la *Rectification historique* ; aucune pièce nouvelle de nature à modifier le jugement du public sur cette triste controverse. Dans sa réponse, aussi bien que dans la préface de son histoire, M. Timon-David avoue n'avoir consulté pour la composition de son livre que les deux auteurs italiens cités, et avoir ignoré alors l'existence de la discussion, si solide et si appréciée à Rome, du P. Boëro, laquelle n'est venue entre ses mains qu'après la publication de son ouvrage. D'où je conclus que la *Rectification historique* garde toute sa valeur et que, jusqu'à preuves meilleures, la Compagnie de Jésus pourra compter le P. Pietrasanta parmi ses dignes enfants et le regarder comme un religieux fidèle qui, chargé par le Saint-Siège d'une mission aussi pénible que délicate, s'en est acquitté consciencieusement ; qui a pu être trompé dans quelques détails par deux indignes fils de saint Joseph Calasactius et leurs complices ; mais qui, loin de se faire avec eux le persécuteur du saint, s'est efforcé de lui faire rendre justice et de maintenir intact son Institut.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet, d'un intérêt secondaire pour le plus grand nombre des lecteurs de cette Revue.

1. Réponse du chanoine Timon-David à la brochure intitulée : *Le Père Pietrasanta : Rectification historique par un Père de la Compagnie de Jésus*. In-8° de 72 pages. — Marseille, Chauffard, 20, rue des Feuillants, 1890.

RÉCLAMATION DU T. R. P. HILAIRE

Nous allons publier, que nos lecteurs nous le pardonnent ! une pièce qui nous est venue, sur « papier spécial pour copies d'exploits », apportée par M. Finel, huissier près le Tribunal civil de la Seine, avec sommation d'avoir à l'insérer dans le plus prochain numéro, en réparation d'un délit de presse commis, paraît-il, par notre Revue au commencement de la présente année.

Quelques explications préalables sont nécessaires. Pour les donner, nous ne ferons guère que reproduire une partie des lettres échangées entre le Directeur des *Études* et le plaignant.

Ce plaignant est un auteur, et le délit est la critique de son livre.

Dans notre numéro de février 1890, un de nos collaborateurs, le P. Poulain, professeur de sciences, d'abord à l'École préparatoire de la rue des Postes, maintenant à l'Institut catholique d'Angers, consacrait une douzaine de pages à l'examen du *Système du ciel*, ouvrage sur l'astronomie, publié par le R. P. Hilaire, capucin, docteur en théologie et en droit canon. Le P. Poulain se plaisait, d'ailleurs, à reconnaître les excellentes intentions qui avaient porté le P. Hilaire à écrire ce livre. Mais il ajoutait que, le croyant propre, aussi bien que les comptes rendus trop élogieux de revues et de journaux catholiques, à fournir, sur le terrain scientifique, des armes aux adversaires de notre foi, il l'attaquait dans le seul but de servir l'Église, en dégagant de certaines théories compromettantes la solidarité du clergé. De divers côtés, des voix autorisées le félicitèrent de l'avoir fait.

Huit jours après, le Directeur des *Études* recevait du P. Hilaire une longue réponse à la critique du livre, accompagnée du billet suivant :

Lyon, 22 février 1890.

Révérénd Père Directeur,

La manière dont je suis attaqué dans votre Revue, par le R. P. Poulain, me donne droit à réclamer l'insertion de la réponse ci-incluse. Je vous prie donc de l'insérer au prochain numéro ; et j'espère que l'équité de Votre Révérence m'épargnera le regret d'annoncer au public un déni de justice. Ayez la bonté d'envoyer un numéro de l'insertion à l'adresse ci-dessous.

Agrérez les respects de votre très humble serviteur.

F. HILAIRE, Docteur capucin.

Réponse du Directeur des Études au R. P. Hilaire, à Lyon.

Paris, le 7 mars 1890.

Mon Révérend Père,

Je vous ai déjà accusé réception des observations que vous m'avez adressées au sujet de l'article publié dans les *Études* de février sur votre livre *Système du Ciel*. Vous demandiez en même temps qu'elles fussent insérées au prochain numéro de notre Revue. Je dois aujourd'hui répondre à cette demande.

S'il nous était possible de vous accorder cette insertion, vous n'auriez pas eu besoin de la réclamer en des termes qui ressemblent presque à une sommation. Une simple manifestation de votre désir aurait suffi, et nous nous serions fait un plaisir de vous donner ce témoignage de nos sentiments et de nos intentions.

Mais vous comprendrez sans peine, mon Révérend Père, que la nature et les intérêts mêmes de l'œuvre à laquelle nous travaillons, créent des nécessités et nous imposent des règles de conduite, auxquelles nous ne saurions nous soustraire sans compromettre le but que nous poursuivons.

Grâce à Dieu, ce n'est point ici le cas de ces attaques contre les personnes, que l'honnêteté, bien plus encore que la loi, pour ne rien dire de la charité, obligerait à réparer ; il s'agit d'une simple discussion de doctrines scientifiques, et de la critique d'un ouvrage qui, par le fait même de sa publication, est livré aux appréciations du public.

Or, que deviendrait une Revue, surtout une Revue comme la nôtre, appelée par état et invitée par des sollicitations continuelles à juger des écrivains de toutes sortes, à rendre compte chaque année de plusieurs centaines de livres bons ou mauvais, si elle était tenue d'insérer les réclamations de tout auteur qui se croirait contredit sans raison, ou qui se trouverait trop vivement combattu, ou qui se dirait, comme il arrive presque toujours, mal compris par son adversaire ?

La réplique en amenant une autre, et ainsi de suite, aucune publication périodique, se consacrat-elle tout entière à cette polémique, ne pourrait y suffire. Aussi n'en voyons-nous aucune qui s'y laisse engager, en dehors de certains cas spéciaux.

Sans doute, nous nous sentirions portés à faire une exception à cette règle en faveur d'un religieux, dont nous avons pu rejeter les théories astronomiques, sans cesser d'avoir pour lui la plus grande estime et la plus profonde sympathie. Mais ce serait poser un précédent qui nous créerait une fois ou l'autre bien des difficultés.

Il va sans dire que nous ne saurions, d'ailleurs, être surpris ni blessés, si vous répondez dans une autre Revue à la critique que la nôtre a faite de votre ouvrage. C'est là de la discussion scientifique, toujours permise et quelquefois utile. Le P. Poulain verra s'il y a lieu de la prolonger en répondant à son tour, soit pour l'intérêt des lecteurs, soit pour se justifier ou même pour reconnaître son erreur, selon qu'il lui

sera prouvé ou non, ce qui ne paraît pas l'être après le plus sérieux examen de votre réponse, qu'il est sorti des bornes d'une controverse légitime et loyale.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'hommage des sentiments très respectueux avec lesquels je suis votre très humble serviteur en Jésus-Christ.

Le Directeur des Études,

R. de SCORRAILLE, S. J.

Seconde lettre du R. P. Hilaire.

Lyon, 9 mars 1890.

Révérend Père Directeur,

Votre lettre du 7 courant répond à ma réclame en supposant qu'elle a pour objet la *critique* faite contre mon livre. Nullement. Relisez cette réclame, je vous prie : vous verrez qu'elle a pour objet le *faux* d'allégations diffamatoires ; et ce *faux* oblige évidemment, de droit naturel, à réparation. Autrement un tel délit peut aller plus loin que nous et entraîner des conséquences très graves. C'est pourquoi, sur des instances faites à votre avantage, je vous envoie la présente. Si vous désirez m'adresser une réponse, je l'attendrai jusqu'à jeudi prochain, 13, pas au delà.

Agréé, Révérend Père Directeur, les respects de votre humble serviteur.

F. HILAIRE.

P.-S. Si vous persistez dans votre refus, ayez la bonté de me renvoyer ma réclame.

Seconde réponse du Directeur des Études au R. P. Hilaire.

Paris, 12 mars 1890.

Mon Révérend Père,

Vous insistez pour que les *Études* insèrent votre réponse à l'article du P. Poulain et vous motivez vos instances sur un prétendu *délit de faux* d'allégations *diffamatoires*, délit dix-huit fois répété sans doute, d'après le nombre de passages que vous incriminez.

Délit, faux, diffamation, voilà des mots bien gros et qui dépasseraient de beaucoup, en vérité, la réalité des choses, à supposer que notre collaborateur eût une fois ou l'autre exposé peu fidèlement vos arguments scientifiques ou mal interprété vos théories astronomiques, arguments et théories, d'ailleurs, où la clarté laisse à désirer.

Mais ce tort même, plus ou moins grave, ne saurait lui être imputé ; c'est du moins ce qui résulte de l'examen que j'ai fait et fait faire de votre livre, de l'article et de vos réclamations. Cet examen n'a point établi qu'on vous ait attribué autre chose que vos pensées et vos doctrines, ou formellement exprimées, ou résultant clairement de vos

raisonnements et de vos discussions, ou trop complaisamment exposées, puis trop faiblement rejetées pour que la critique ne soit pas en droit de les relever. J'en ai sous les yeux, point par point, la démonstration écrite. C'est ce que j'entendais l'autre jour, lorsque je disais qu'il ne paraissait point prouvé que le Père Poulain eût dépassé les bornes d'une légitime et loyale controverse. Je pourrais même ajouter, sans exprimer mon opinion personnelle, que, de l'avis de plusieurs, il y aurait eu lieu de formuler contre votre livre et vos articles des reproches autrement sérieux.

Je dois donc maintenir la décision dont je vous ai fait part. En la maintenant, je ne résiste pas seulement à vos instances, mais encore à l'invitation de votre contradicteur; il m'a manifesté, en effet, qu'il ne lui déplairait point que votre réponse fût publiée avec la réplique à laquelle elle donnerait lieu de sa part. Seules des raisons d'intérêt supérieur m'empêchent, comme je vous l'ai écrit déjà, de poser cet antécédent.

Dans un *post-scriptum* vous me demandez, en cas de refus, de vous renvoyer vos observations. Je regrette de ne pouvoir sur ce point encore me conformer à votre désir. Les publications périodiques gardent en général tout ce qu'on leur adresse, même les travaux non admis; à plus forte raison tout ce qui se rapporte aux incidents grands ou petits de leur existence. Vous me permettrez de ne point m'écarter, dans le cas présent, de cet usage. Du reste, cet exemplaire que vous nous avez envoyé n'est point un manuscrit autographe, mais une simple copie reproduite par des procédés artificiels; vous devez donc en avoir d'autres en main, sinon l'original même, et il m'est permis de croire que je ne saurais vous mettre le moins du monde dans l'embarras en gardant ces feuilles. Dans le cas contraire, je m'empresserai de les faire transcrire à votre intention.

Veillez agréer, mon Révérend Père, etc.

Le Directeur des *études*.

Suivit une troisième lettre du R. P. Hilaire, où se trouvaient, à mots couverts, des menaces de recours aux tribunaux. Il lui fut répondu :

Paris, le 16 mars 1890.

Mon Révérend Père,

Votre dernière lettre, si je l'ai bien comprise, paraît renfermer des menaces que je regrette d'y trouver. Vous parlez de condamnation. D'où viendrait-elle? Des tribunaux ecclésiastiques? Il est permis de douter que vos théories théologico-scientifiques soient de nature à rencontrer auprès d'eux beaucoup de faveur. Des tribunaux civils? Le recours à de pareils juges et pour un pareil motif serait, de religieux à religieux, un scandale dont la responsabilité vous resterait tout entière, parce que vous l'auriez causé sans raison légitime. Un écrivain

sérieux et convaincu de la solidité de sa doctrine, quand il la voit attaquée, laisse passer l'attaque, si elle n'a aucune valeur, et, dans le cas contraire, il affirme de nouveau et défend ses opinions, sachant d'ailleurs que tout autre procédé ne prouverait absolument rien en leur faveur et donnerait plutôt à croire qu'elles ne sont pas soutenables. Je vous ai déjà écrit, ce dont vous n'aviez nul besoin d'ailleurs, que nous ne serons ni surpris ni froissés si vous exercez dans toute autre revue ce droit de réplique et de défense. Mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est qu'on exige de nous ce qui rendrait impossible toute critique des ouvrages livrés au public et ce qui n'est exigé d'aucune revue : savoir que tout auteur qui se croira, comme il arrive toujours dans une discussion, mal compris dans quelques détails de son ouvrage, ait le droit de se plaindre de *diffamation* et de demander une réparation. S'il nous arrive jamais de diffamer quelqu'un, et surtout un religieux, notre conscience nous avertira avant lui, et assez haut, de lui donner satisfaction.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, etc.

Le Directeur des Études.

Deux mois s'écoulèrent. Dans cet intervalle, la *Vérité*, journal très catholique de Québec, sans nous avoir prévenus, sans avoir pris auprès de nous le moindre renseignement sur l'objet du débat, fit paraître, dans son numéro du 22 mars, la réponse du R. P. Hilaire. C'était le texte même dont l'insertion était demandée aux *Études*, à part quelques très légères variantes et l'addition d'un paragraphe final qui visait à nous morigéner amicalement. Le tout donné sans signature, par conséquent sous la responsabilité de la Rédaction et comme émanant d'elle. Le P. Poulain écrivit au Directeur pour repousser les reproches qui lui étaient adressés et maintenir tous ses jugements sur le livre du R. P. Hilaire. Cette lettre fut publiée par la *Vérité*, accompagnée d'un commentaire tout à fait dans le ton du *Système du Ciel*.

Le 17 mai, le R. P. Hilaire écrivait encore au Directeur des *Études* pour lui faire une proposition que des personnes amies lui suggéraient :

... Soumettre toute l'affaire à un arbitre choisi, disons chez les Pères Chartreux, ou chez les Bénédictins, ou chez les Rédemptoristes, c'est-à-dire chez un Ordre religieux également sympathique aux Capucins et aux Jésuites... Si vous acceptez cette proposition, je consens d'avance à l'arbitrage du Père Général des Chartreux, prieur de la Grande-Chartreuse...

Il nous paraissait fort singulier de donner à un petit litige en-

tre deux auteurs l'importance d'une question digne de troubler la sérénité de la Grande-Chartreuse; plus singulier encore d'en appeler, en matière astronomique, à des religieux, d'une grande vertu et d'une haute intelligence assurément, mais que leur vocation même dispense de s'occuper de science astronomique et oblige, pour leur bonheur, à contempler Dieu beaucoup plus que ses soleils et ses étoiles.

Nous refusâmes.

Instances furent faites au sujet de cet arbitrage, et en des termes assez peu aimables, par exemple :

La question que vous écarterez, et la seule qui provoque mes réclamations, c'est la question pratique de délit, et délit public, c'est-à-dire du mensonge imprimé et de la diffamation propagée. Les *Études* ont-elles menti, oui ou non? Ont-elles menti pour dénigrer, pour diffamer? Voilà vraiment la question, toute la question, et la seule à traiter. On assure qu'il y a mensonge, et mensonge pour motif coupable de diffamation. Bien plus, on commence à donner aux *Études* une autre épithète que celle de *religieuses*. Quant à moi, je réclame énergiquement, parce que le P. P... m'a cité faussement et m'a imputé sciemment le contraire de ma doctrine, clairement et nettement exprimée, et le contraire de mes expressions et paroles imprimées tout au long, et enfin parce que tout son article dénote, à ne pas s'y méprendre, l'intention arrêtée de me dénigrer, de me diffamer, de me tourner en ridicule... (Lettre du P. Hilaire au Directeur des *Études*, 16 juin 1800.)

Malgré la nouvelle épithète qui pesait sur elles, les *Études* ne crurent pas devoir modifier leur attitude. On fit seulement observer au R. P. Hilaire que son langage n'était plus parlementaire :

... Non seulement dans votre dernière lettre, qui a un caractère privé, mais dans le journal *la Vérité*, de Québec (car l'article du 22 mars intitulé : *Réponse au P. Poulain*, bien que sans signature, ce qui aggrave la chose au point de vue des procédés, peut et doit vous être attribué, puisqu'il n'est, sauf de très légers changements, que la reproduction de la réponse dont vous avez demandé, dès le début, l'insertion dans les *Études*), vous avez écrit :

« Le P. Poulain a vu très clairement la doctrine de l'auteur, et c'est sciemment qu'il lui en impute une toute contraire, celle de l'objection, afin de pouvoir le critiquer et le tourner en ridicule auprès de ceux qui lisent les *Études religieuses* et n'ont pas le livre du P. Hilaire.

« ... Ils (les lecteurs sans préventions) y ont vu (dans le livre du

P. Hilaire) des lumières que les yeux du P. Poulain n'ont pas vues, ou du moins, s'il les a vues, *il se garde bien d'en rien dire.* »

Permettez-moi de vous faire observer qu'à supposer, ce que je n'admets pas, que le P. Poulain vous eût attribué à faux tout ce dont vous vous plaignez, ces quelques lignes vous donnent à son égard des torts bien autrement graves. L'injustice commise par lui porterait sur votre livre et sur des opinions scientifiques, qui, fussent-elles fausses ou faussement attribuées, n'atteignent en rien l'honnêteté de l'homme et la probité du religieux. La vôtre porte sur ce qu'il y a de plus intime dans la conscience, sur le défaut de droiture et de sincérité, sur le parti pris d'altérer la vérité et de causer un préjudice. Vous ne dites pas seulement : « Vous vous êtes trompé et vous avez trompé » ; mais « Vous avez voulu tromper, vous avez menti *sciemment* et avec de mauvaises intentions, celles de nuire auprès du public à un religieux. » Cela ne devrait se dire jamais, parce que l'intérieur de l'homme n'est connu que de Dieu et n'appartient qu'à lui. Jusque dans les débats les plus passionnés de nos Chambres athées, nous voyons qu'on n'admet pas de pareilles imputations ; on excuse ou du moins on met de côté les intentions, sinon on est bien vite averti qu'on a outrepassé son droit. Sur ce point, plus encore que sur les autres, je dois prendre la défense de notre collaborateur.

(Lettre du Directeur des *Études* au R. P. Hilaire, 29 juin 1890.)

Un mois et demi après, le 7 août, l'huissier se présentait aux bureaux des *Études* et déposait la pièce qu'on lira plus loin, par laquelle Mme Vve Colle, sœur du R. P. Hilaire, sommait le Directeur de la Revue d'insérer la réponse dont insertion avait été refusée à son frère.

Nos lecteurs seront peut-être d'avis que Mme Colle, dont les *Études* ne s'étaient jamais occupées et ne soupçonnaient même pas l'existence, aurait pu se dispenser de venir au secours du P. Hilaire, qui a l'âge, pour l'aider à défendre sa réputation de savant. Pour nous, nous l'avons laissée et la laisserons jusqu'au bout, autant que possible, en dehors de cette affaire. Mais quel scrupule ou quel sentiment de délicatesse à notre égard avait bien pu engager le P. Hilaire à se retrancher derrière des jupons pour mettre les huissiers en campagne ? Nous nous le demandons encore.

Voici la lettre qui lui fut écrite.

Paris, le 22 août 1890.

Mon Révérend Père,

Le 7 de ce mois, en mon absence, a été déposée chez moi, de la part de Mme veuve Colle, agissant en votre nom, une sommation par

ministère d'huissier, d'avoir à insérer dans les *Études* votre réponse à la critique, faite par le R. P. Poulain, de votre livre *Système du ciel*.

Malgré l'intervention de l'huissier et du papier timbré, je persiste à penser que l'insertion demandée ne vous est pas due, pour les raisons exposées dans mes précédentes lettres et pour d'autres encore.

D'abord, le droit de réponse s'applique, selon le sens de la loi et l'interprétation usuelle des publicistes, aux allégations concernant les personnes, et non aux appréciations, même inexactes, de doctrines livrées au public par la presse.

En second lieu, même en ce qui touche à votre livre, je ne reconnais pas la réalité des torts que vous reprochez au Père Poulain.

En troisième lieu, dans l'hypothèse où vous pourriez, en effet, exiger l'insertion d'une réponse, une condition préalable devrait être remplie, à savoir : que la réponse fût convenable et ne renfermât pas elle-même une injustice à l'égard de notre collaborateur. Or, il n'en est point ainsi de la vôtre : elle attaque l'honorabilité et l'honnêteté du Père Poulain, et cela sans preuves même possibles, puisque vous pénétrez dans le sanctuaire de ses pensées et de ses intentions intimes pour lui en attribuer de perverses et de malveillantes.

En quatrième lieu, les observations dont vous demandez l'insertion ont déjà paru dans un journal *la Vérité*, de Québec, 22 mars 1890, sans signature, sans un mot qui indiquât que vous en étiez l'auteur, au contraire, avec des formules qui pouvaient faire croire plutôt que vous ne l'étiez pas. Dès lors, légalement, ce texte doit être considéré comme la propriété littéraire de ceux à qui appartient le journal. En vertu de quels principes pourrions-nous nous en emparer, vous pour vous l'approprier, les *Études* pour le reproduire en vous l'attribuant ? Je m'abstiens d'ailleurs d'examiner si le fait d'avoir communiqué à d'autres cette réponse pour la publier, lorsque vous en réclamiez la publication dans les *Études*, est pleinement conforme aux convenances.

Enfin, quand on veut prendre les voies légales, il faut les connaître et se conformer à leurs exigences. La susdite sommation est entachée de tel vice de forme qui permet de la regarder comme non avenue.

Ainsi donc, ni l'équité ni la légalité ne nous obligent à revenir sur notre refus d'insérer votre réponse ; insertion, d'ailleurs, que des motifs d'ordre supérieur nous empêchent, comme je vous l'ai précédemment expliqué, d'accorder bénévolement sur votre simple désir. Nous pouvons toutefois vous donner acte dans la Revue de vos réclamations, sans en reconnaître le bien fondé, par une simple note.

Mais si vous êtes décidé à passer par-dessus tout ce qui devrait vous arrêter, pour exiger la revendication de vos prétendus droits, je vous déclare, sans la moindre difficulté, et je m'en fais un honneur comme un mérite, que nous ne pousserions pas aussi loin la défense des nôtres.

La sommation de Mme Colle se termine par ces mots :

« ... Lui déclarant, en outre, que faute par lui de satisfaire et d'obtem-

pérer à la présente sommation, la requérante, ès noms qu'elle agit, entend l'y contraindre par toutes les voies légales. »

C'est là une formule obligatoire dans le style de ces exploits. Permettez-moi de vous demander si, dans le cas actuel, c'est aussi l'expression exacte de vos intentions et du mandat réel que vous avez donné à Madame votre sœur. Voulez-vous en venir à un procès contre nous ? Devant de pareils tribunaux, et surtout dans les circonstances actuelles, ce serait un petit et probablement un grand scandale, que n'atténuerait pas, que grossirait au contraire la substitution, faite par vous devant les juges, d'une robe à une autre.

Si telle est vraiment votre intention, nous ne vous suivrons pas jusque-là ; nous ne participerons pas, même passivement, à un acte dont la religion et les religieux, bien plus que nous, pourraient souffrir. Nous céderons à une obligation morale, dont nous ne voudrions pas nous tenir pour affranchis, sous le prétexte que vous vous en affranchiriez vous-même.

Pour conclure, il vous suffit de nous dire que la sommation faite en votre nom est bien, d'après vos ordres, le prélude d'une action en justice, pour que vous puissiez compter sur l'insertion de votre réponse. Vous aurez atteint votre but, mais par un moyen que le public appréciera. Je vous ferai seulement observer que cette pièce et celles qui devront l'accompagner ne sauraient pas plus contribuer à l'honneur de vos doctrines qu'à celui de vos procédés.

Veillez agréer, mon Révérend Père, etc.

Le Directeur des Études.

La réponse ne nous parut pas aussi franche que la question posée. Une première lettre disait, le 24 août :

En réponse à votre lettre du 22, je vous dirai que la sommation n'est pas en mon nom... Si vous voulez que l'affaire en reste là, faites *immédiatement* l'insertion et de suite envoyez-moi les épreuves...

Suivait l'indication de quelques changements qu'on voulait bien nous permettre de faire dans la réponse, les uns pour en adoucir certaines âpretés, mais les autres pour en améliorer certains arguments. Une autre lettre, du 17 septembre, disait à peu près la même chose.

Il était temps d'en finir, même en sacrifiant une feuille de notre Revue. Cette dernière lettre fut écrite au R. P. Hilaire :

Paris, le 24 septembre 1890.

Mon Révérend Père,

Permettez-moi de vous exprimer l'étonnement de plus en plus grand que me causent vos procédés.

Le 22 août, je vous déclarais que, si la sommation faite en votre nom avait réellement pour but d'engager une action judiciaire de religieux à religieux, nous céderions à la violence morale qui nous était faite et publierions votre réponse, plutôt que de vous laisser causer un scandale. Cette déclaration demandait une réponse nette et loyale comme elle.

Vous avez répondu, à la date du 24 août, par des formules évasives qui menacent à mots couverts, sans oser dire franchement de quoi, comme si vous vouliez, tout en arrivant à votre but, éviter d'assumer l'odieux des moyens employés.

Ma question ayant été posée une dernière fois, vous m'avez écrit, à la date du 17 septembre, cette phrase inexplicable :

« Je ne puis pas me désister, la chose ayant passé en d'autres mains que les miennes... Les personnes qui veulent pousser cette affaire sont inquiètes et attendent ma réponse... »

A qui ferez-vous croire, mon Révérend Père, que cette sommation intentée par Mme votre sœur toute seule et en votre nom seul, pour une critique en matière scientifique, laquelle vous est toute personnelle et n'atteint en rien, ni de près ni de loin, l'honneur et les droits de qui que ce soit de votre famille, ne puisse pas, si vous le voulez, en rester là, et que la personne derrière laquelle vous vous cachez refuse de se désister, si vous le faites vous-même et lui demandez de le faire? Votre cas n'est pas, que je sache, celui d'un mineur en tutelle, dont on défend les intérêts sans qu'il ait à s'en mêler.

Mais ces dessous de cartes importent peu à la conclusion. Nous allons publier votre réponse.

Ce n'est point pour obéir à un devoir de justice, que nous ne reconnaissons pas, vos griefs n'étant pas fondés ; ni pour nous conformer à des convenances qu'ine sauraient, dans le cas actuel, prévaloir sur les intérêts mêmes de notre œuvre. C'est uniquement parce que vous nous mettez dans l'alternative, ou de renoncer à notre droit, ou de vous voir porter atteinte à l'honneur de notre commune profession religieuse. Aussi publierons-nous cette pièce telle, sans y changer une lettre, que nous l'a apportée la sommation. Nous y ajouterons celles des lettres, échangées entre nous, qui nous paraîtront nécessaires pour expliquer notre conduite aux lecteurs des *Études*, et, si la place ne nous manque pas, des notes destinées à justifier les critiques que vous présentez comme injustes et diffamatoires.

Si dans tout cela il se rencontre des choses peu agréables pour vous, vous voudrez bien vous rappeler qui nous a forcés à les dire.

Agréez, mon Révérend Père, etc.

Le Directeur des Études.

Voici donc la réponse du R. P. Hilaire encadrée dans la sommation de Mme Colle. Nous donnons à la suite quelques-unes des observations très nombreuses qu'elle appellerait.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le sept août. A la requête de Mme V^o Colle, demeurant à Paris, rue de Lancry, 20 ;

Agissant pour l'honneur et dans l'intérêt de son frère le Révérend Père Hilaire, demeurant à Lyon, couvent des Capucins, élisant domicile en mon étude ;

J'ai : Augustin-Henri-Célestin Finel, huissier près le tribunal civil de la Seine, séant à Paris, y demeurant, rue de Tracy, 14, soussigné, fait sommation au Père de Scorraille, directeur des *Études Religieuses*, demeurant à Paris, rue Monsieur, 15, où étant et parlant à une personne à son service ainsi déclarée :

D'avoir à insérer dans son plus prochain numéro la réponse ci-après, littéralement transcrite, en réponse à une critique faite par le Père Poulain sur l'ouvrage *Système du Ciel*, du « Très Révérend Père Hilaire ».

Réponse au Révérend Père Poulain.

Dans les *Études Religieuses* des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus, février 1890, pages 306-318, le Révérend Père Poulain fait sur le *Système du Ciel*, du Très Révérend Père Hilaire, une critique inacceptable basée sur des allégations fausses ; car il fait dire au Père Hilaire ce que celui-ci n'a pas dit ; et après avoir imputé à faux des choses qui prêtent à la critique, il se donne facilement le plaisir de critiquer. Nous lui répondons ici, en rapportant l'une après l'autre, selon l'ordre des pages, les fausses allégations.

1^o *Études*, page 307 : Première allégation fausse : « On désobéit aux prescriptions de Pie IX, page 218, si on admet le système de Copernic. »

Réponse. — Le Père Hilaire ne dit pas cela ; mais il blâme les astronomes rationalistes qui « condamnent avec audace et sans aucune réserve toute la tradition et même les Saintes Congrégations de l'Église romaine ». Quant au « Système de Copernic », loin de le donner contraire aux prescriptions de Pie IX, le Père Hilaire l'admet partout comme hypothèse douteuse, sans doute, mais nullement condamnée, et permise à tous.

2^o Page 307. « On contredit la révélation, page 159, si on ne croit pas, avec « la tradition des siècles », aux cieux de cristal, formés d'eaux solides ou liquides, semblables à celles d'ici-bas, mais situées au-delà des étoiles. Il (le Père Hilaire) nous affirme

que cette doctrine se trouve enseignée dans la sainte Écriture par Moïse, David, Daniel, Ézéchiel et saint Jean. Nous ne réfutons pas, au point de vue théologique, ces opinions exagérées qui ne feront pas d'adeptes. Nous sommes certains qu'elles seront repoussées de l'observatoire que Léon XIII, zélé protecteur des sciences, vient de créer au Vatican. »

Réponse. — « Le Père Hilaire » ne dit point : « qu'on contredit la révélation, si on ne croit pas aux cieus de cristal ». Au contraire, il apporte plusieurs opinions, pour et contre les eaux supérieures, pages 157-159 : et il ajoute ensuite : « En résumant cette controverse, nous pensons avec Bellarmin, qu'il paraît certain, d'après la révélation, que des eaux supérieures sont réellement au-dessus des astres, et qu'elles sont de même nature que celles d'ici-bas. » « Le Père Poulain » a vu dans les notes le texte de Bellarmin et ceux de l'Écriture, si formels et si affirmatifs. Contre cette révélation, contre Bellarmin, son confrère, contre les théologiens et les Pères, il en appelle à un observatoire dont le télescope n'atteindra jamais si haut ; et il déclare aussitôt qu'il se place « uniquement au point de vue scientifique ». Telle est la tactique des Coperniciens. La Bible parle des astres, et de manière à contrarier leur système : c'est pourquoi ils la mettent de côté en disant que leur point de vue est scientifique, nullement scriptural. Soit ; mais à notre tour nous croyons avec saint Augustin, qu'il ne peut y avoir dans la parole de Dieu aucune fausseté, même scientifique.

3^o Page 307. « Le Père Poulain » reproche au « Père Hilaire », des « vivacités de langage », à l'égard des astronomes. Il aurait dû dire quels astronomes. Car le « Père Hilaire » exprime son « admiration » pour l'astronomie moderne, pages 7-8 ; et s'il ajoute une réserve c'est contre les astronomes, athées, matérialistes et panthéistes. Quant aux vivacités de langage, Poulain (*sic*) aurait dû les transcrire fidèlement au lieu de les modifier dans son sens, qui est faux, pages 307-308, note 1.

4^o Page 308, n^o 1. « Le Père Poulain » impute au Père Hilaire ce que celui-ci pose d'abord comme objection et réfute ensuite, pages 53-54. Poulain passe sous silence la réfutation et donne pour doctrine de l'auteur l'objection contraire à cette doctrine.

5^o Page 308, note 2. La rotation diurne est due aux damnés. Hilaire ne dit pas cela. Il ne dit pas non plus qu'elle est due

aux feux de l'enfer, page 309, ou aux ondulations de l'éther, page 309; mais en mentionnant la théorie des modernes sur l'éther, il ne cesse de répéter, pages 108-109-148, que la rotation diurne a pour cause l'impulsion de Dieu seul.

6° Page 309. « Les modernes n'ont en somme rien découvert. » Hilaire ne dit pas cela, au contraire, il exalte « les découvertes merveilleuses de la science nouvelle, les belles découvertes des Newton, des Képler, des Laplace, des Herschell », etc., pages 6-7.

7° Pages 309-310. Poulain parle des télescopes et des instruments nouveaux, comme si Hilaire en méconnaissait l'utilité, tandis qu'il la reconnaît expressément, tout en signalant avec Arago leurs inconvénients, pages 7, 125-126. Poulain reproche à Hilaire d'avoir considéré les Patriarches comme des astronomes, et de bons astronomes. Cette considération, Hilaire l'a justifiée par une pensée de Herschell et par des faits, pages 125-126.

Poulain ne voit « aucun document » où les Patriarches avec Abraham apparaissent comme astronomes, suivant Hilaire. Or, dans les notes de Hilaire, Poulain a vu le document de l'historien Josèphe, document admis par les Pères et les théologiens.

Poulain reproche encore à Hilaire de voir des bergers dans les Chaldéens, prêtres et astronomes.

Chicane regrettable et fausse. Les Chaldéens et les Orientaux, comme Abraham et les Patriarches, étaient à la fois prêtres, rois, pasteurs ou bergers. Il y a d'autres chicanes, par exemple sur les calculs, pages 308-311, chicanes faites à plaisir et d'une façon presque injurieuse.

8° Page 311. Après avoir reconnu que les différents systèmes astronomiques ne sont tous que des hypothèses, Poulain ajoute : « Un seul système fournit l'explication dynamique », et aussitôt il s'excuse de ne pouvoir en donner la preuve.

Cette preuve est encore à trouver; car tous les auteurs de ces systèmes donnent chacun le sien pour l'explication dynamique des mouvements des astres; mais aucun d'eux n'a convaincu les autres.

9° Page 313. « La méthode moderne n'est pas du matérialisme, comme le Père Hilaire se le persuade, pages 144-145; c'est tout bonnement de la sincérité dans la recherche des causes et dans l'étude du plan divin. »

Aux pages indiquées 144-145, le Père Hilaire attaque le panthéisme de l'infini sidéral, panthéisme contraire à la raison et à la foi, mis en vogue aujourd'hui jusque dans le christianisme des temps présents de M. Bougaud. Puisque le Père Poulain n'y voit que de la sincérité dans l'étude du plan divin, nous le renvoyons à la démonstration métaphysique de l'infini, et à la démonstration évangélique de l'unité divine.

10° Page 313, note 5. Partant de ce fait que la densité du soleil n'est que le quart de celle de la terre, le Père Hilaire « en conclut que son poids n'est de même que le quart du poids de la terre ».

Réponse. — « Le Père Hilaire » n'a pas ajouté ces mots, il n'a pas ainsi tiré sa conclusion et n'a point exprimé de la sorte le volume ; mais considérant pour le mouvement la pesanteur du soleil par rapport à la densité intrinsèque, il parle ensuite de la dimension par rapport à l'écliptique. La considération du volume n'est point exprimée parce qu'elle ne convenait point à l'objection ; là, en effet, « le Père Hilaire » expose une objection.

11° Page 314. « D'après le Révérend Père Hilaire, page 156. la couleur bleue du ciel n'est pas due à l'atmosphère, c'est la couleur des cieux de cristal. Il nous apprend, sur le témoignage des anciens, que cette voûte des eaux supérieures est fort utile pour tempérer les ardeurs du soleil et la rotation vertigineuse et enflammée des globes célestes. »

Réponse. — Le Père Poulain impute ici faussement au Père Hilaire ce que celui-ci ne dit pas de lui-même et ne fait que rapporter dans les citations opposées des anciens et des modernes, pages 156-157.

12° Page 314, note 2. Et où Poulain a-t-il vu « cette affirmation gratuite que le soleil produit le mouvement des planètes, à la manière d'un gros navire dont le sillage met les flots en mouvement ». Où a-t-il donc vu cette assertion ?

13° Page 315. « Le Père Hilaire a imaginé des explications géométriques, page 60. »

Réponse. — Là encore Poulain donne l'objection pour doctrine de l'auteur. En outre, il lui fait avouer à lui-même que ces réponses ne sont pas très claires, mais paraissent évasives. Or, ce n'est point de ses propres réponses que Hilaire fait cet aveu, page 61, mais il qualifie ainsi les réponses de M. Faye, pages 60-

61, pour Copernic ; et ce sont celles que Poulain adopte dans sa critique, page 315. Le Père Poulain ajoute, page 315, qu'il lui a été impossible de saisir les explications géométriques du Père Hilaire, page 60. Ces explications sont pourtant claires, quoique scientifiques. Mais au sujet de la science, le Père Poulain, qui s'acharne sur les fétus d'autrui, semble avoir lui-même les yeux obstrués par la poutre.

14° Pages 317-318. « L'auteur repousse la loi si importante de l'inertie, par cette raison qu'elle est trop noble pour la matière, page 152. Puisque, d'après lui, un corps laissé à lui-même diminue peu à peu de vitesse, il nous rendrait service de nous révéler la loi de cette diminution ».

Réponse. — Le Père Hilaire rejette, en effet, la loi cartésienne du mouvement perpétuel ou indéfini attaché à l'idée d'inertie ; mais il n'en donne pas pour raison que ce mouvement est trop noble pour la matière. Sa raison, c'est qu'une telle loi dérive de l'athéisme d'Épicure et contredit l'idée d'inertie et son argument, Poulain l'esquise en disant « qu'il serait trop long de répondre » ou peut-être impossible. Quant à la loi qu'il demande sur la diminution du mouvement, elle est dans les progressions décroissantes.

15° Page 318. L'article du Père Hilaire, pages 78-82, sur les décrets contre Galilée est interprété faussement par le Père Poulain.

16° Pages 315-317, note 1. Le Père Poulain appuie surtout sa critique sur l'argumentation ou objection que le Père Hilaire propose d'abord, pages 44-55, et réfute ensuite, pages 55-56. Poulain passe sous silence la réfutation et ne prend que l'objection et la donne pour doctrine de l'auteur : ce qu'il fait afin de pouvoir critiquer, autrement toute sa critique tombe dans l'eau. Pour justifier son procédé faux et déloyal, il rappelle une première publication de cette argumentation, publication faite à l'insu de l'auteur et sous une forme qu'il avait expressément interdite et par lettre envoyée avant l'impression fautive.

Le Père Poulain prétend que le Père Hilaire aurait modifié son travail après avoir « reçu une foule d'objections », page 316. Or, ceci est faux. Il n'en avait reçu aucune, et avant que ce travail fût connu il avait envoyé déjà sa protestation à la Revue, qui s'empressa d'y faire droit, en déclarant qu'il y avait eu méprise.

Le Père Poulain a vu cette déclaration et l'a passée sous silence afin de se livrer à sa critique calomnieuse.

17° Pages 311-312. Pour appuyer sa diatribe, il ne fournit de son côté qu'un seul argument, celui des marées, et le fait valoir par des allégations fausses contre le Père Hilaire. Celui-ci fait rouler tout son système sur deux points fondamentaux, très clairement, très expressément exposés dans tout son livre et même avoués par le Père Poulain, page 307. Ces deux points sont : 1° la rotation diurne, et 2° le centre fixe de la terre ; il y a rotation du globe en son entier avec ses couches superficielles et avec son noyau central ou tout son intérieur, mais il n'y a point translation ou déplacement, le centre de la rotation étant toujours le même point fixe dans l'espace. Or, le Père Poulain suppose que le Père Hilaire admet « l'immobilité absolue du centre de la terre », page 311, et qu'il en résulte que la terre est « rigoureusement immobile », page 312, ce qui est contredit par les marées. C'est ainsi que le Père Poulain, tout le long de son article, imputant au Père Hilaire le contraire de ce que dit le Père Hilaire prend de là l'occasion de le réfuter.

18° Page 315. Pour prouver qu'en s'avancant dans l'espace, la terre ne peut tourner sur elle-même avec la vitesse qu'on lui attribue, le Révérend Père Hilaire admet cet étrange principe que les deux vitesses de translation et de rotation doivent dépendre l'une de l'autre. L'astre se comporte comme une roue sur la route, page 53 ; quand la roue avance de cinq mètres, sa circonférence tourne au plus de cinq mètres. Mais si la roue est ainsi gênée en ses mouvements, c'est par ses frottements sur le sol. Il n'en est plus de même pour les boulets lancés dans l'espace.

Réponse. — Ici le Père Poulain, selon son habitude, donne l'objection pour la doctrine de l'auteur dont il supprime la réfutation que voici en propres termes.

Réponse à la première argumentation.

La force de cette argumentation consiste dans l'incompatibilité des deux mouvements, l'un étant plus rapide, l'autre étant plus lent. Or, cette incompatibilité n'est pas évidente en elle-même ; au contraire, on prouve par les planètes la simultanéité de ces deux mouvements différents et indépendants. L'argumentation assimile les globes qui roulent dans l'espace aux billes sur le

plan du billard ; il fallait plutôt les assimiler à une bille qui, après avoir tourné violemment autour d'un fil, s'échappe par la tangente, et trace une parabole, en même temps qu'elle tourne autour d'un diamètre perpendiculaire au plan du cercle primitivement décrit. Si l'on voulait réaliser un mouvement de translation et de rotation, il faudrait laisser la bille libre et lui donner une impulsion, un coup de masse par exemple, passant exactement par le centre de gravité. Mais les planètes ont ces deux mouvements de translation et de rotation entièrement indépendants l'un de l'autre ; car le mouvement de rotation est dans une indépendance complète vis-à-vis du mouvement de translation annuelle ; celui-ci ne saurait altérer en rien ni la vitesse du premier ni la direction de l'axe autour duquel il s'effectue. Pour donner une idée de ces deux mouvements, on propose pour exemple le toton de Herschell, la toupie et le boulet. La roue même sur la route n'a pas toujours un mouvement unique, elle glisse parfois autant qu'elle roule, comme on voit à la descente des roues gênées par le sabot. Quoi qu'il en soit, rien empêche (*sic*) de supposer les deux mouvements différents dans un seul mobile. L'argumentation est donc inexacte et insuffisante, puisqu'elle ne montre pas que la terre diffère des planètes sur ce point, pages 55-56.

Voilà les expressions et la doctrine du Père Hilaire. Le Père Poulain a lu ces pages de la réfutation ; il a donc vu très clairement la doctrine de l'auteur ; et c'est sciemment qu'il lui en impute une toute contraire, celle de l'objection, afin de pouvoir le critiquer et le tourner en ridicule auprès de ceux qui lisent les *Études Religieuses* et n'ont pas le livre du Père Hilaire. Un tel procédé ne tournera pas à l'honneur du Père Poulain ni au (*le mot manque*) du Père Hilaire, dont l'ouvrage est estimé par tous ceux qui l'ont lu sans prévention de parti ; car ils y ont trouvé des arguments solides, tirés de la révélation, et des explications neuves et profondes, ils y ont vu des lumières que les yeux du Père Poulain n'ont pas vues ; ou du moins, s'il les a vues, il se garde bien d'en rien dire. *Fin de la réponse.*

Lui déclarant en outre, que faute par lui de satisfaire et d'obtempérer à la présente sommation, la requérante ès noms qu'elle agit entend l'y contraindre par toutes les voies légales.

Dont acte,

Sous toutes réserves, notamment afin d'obtenir dommages et intérêts.

Et je lui ai étant et parlant comme dessus laissé cette copie.

Coût : Vingt-deux francs trente-cinq centimes.

Employé pour la copie deux feuilles de papier spécial à un franc vingt centimes et une à soixante centimes, ensemble trois francs.

Rayé cinq mots nuls.

A. FINEL.

Notes justificatives des appréciations du P. Poulain.

1° Citons le P. Hilaire :

Ne marchons jamais avec présomption et ne méprisons pas la sagesse antique, ni les limites qu'elle a posées : *terminos antiquos*. Ne nous écartons pas sans raison de l'antiquité, surtout pour imaginer de pures hypothèses, faire tourner la terre autour du soleil, la faire danser dans l'espace, comme une folle ! « Ce sont eux qui dansent, dit saint Chrysostome ; ce sont eux qui font les fous. » Qu'ils cessent enfin de dire que les anciens ont rêvé et qu'eux seuls ont raison ! Les Lapons modernes se vanteront-ils d'être eux seuls des hommes faits, et taxeront-ils de crétins les patriarches, leurs premiers ancêtres ? Les avortons d'une tige dégénérée oseront-ils se comparer aux fruits parfaits de l'arbre vigoureux ?

Ces esprits, infatués de leur science nouvelle, condamnent avec audace et sans aucune réserve toute la tradition et même les Sacrées Congrégations de l'Église romaine. Cependant Pie IX avait expressément déclaré qu'il faut non seulement *croire* les vérités de foi, définies par le Saint-Siège et les Conciles, mais en outre *recevoir avec respect*, docilité et soumission, les vérités de l'*enseignement traditionnel*, général et constant, ou les conclusions théologiques reconnues pour certaines ; et le même Pontife imposait à notre obéissance les décisions doctrinales, quoique non infaillibles, des Congrégations pontificales. On a persifflé ces Sacrées Congrégations et l'Inquisition romaine pour exalter l'opinion de Galilée et l'hypothèse de Copernic... (*Système du Ciel*, pp. 128-129.)

Dans ce passage, où voit-on la distinction, apportée après coup par le P. Hilaire, entre coperniciens rationalistes et coperniciens non rationalistes ? Il y est question de tous ceux qui font tourner la terre autour du soleil, et il n'y est question que d'eux et de ce système. C'est donc à eux que s'adresse le reproche de désobéissance aux Congrégations et à Pie IX. L'auteur aura beau dire

ensuite que la question reste libre, nous n'avons pas à mettre d'accord ces affirmations contradictoires.

2° Deux questions ici :

Le P. Hilaire admet-il ces cieux d'eaux et de cristal, et prétend-il qu'on contredit la révélation en ne les admettant pas ?

Pour répondre à la première question, voici ses paroles :

En résumant cette controverse, nous pensons avec Bellarmin qu'il paraît certain, d'après la révélation, que *des eaux supérieures sont réellement au-dessus des astres, et qu'elles sont de même nature que les eaux d'ici-bas*, comme aussi les astres sont composés des mêmes minéraux et des mêmes métaux qu'on trouve ici-bas... Des eaux réelles seraient donc suspendues au-dessus des astres, et formeraient au-dessus du firmament une zone circulaire ou bordure de cristal, pour donner au ciel une forme sphérique et y maintenir plus compacte la masse moléculaire de l'éther sidéral... Non seulement la science moderne n'a rien à objecter aux eaux supérieures, mais au contraire elle y trouverait la raison première de l'azur des cieux et du scintillement des étoiles et de la réfraction des lumières sidérales, enfin de l'interférence et de l'irradiation, et de certaines illusions optiques, etc. (*Système du Ciel*, p. 159.)

Quant à la seconde question, le P. Hilaire y répond affirmativement, ici-même, dans sa plainte, sans parler de son livre. Il y assure que les textes de l'Écriture, en faveur de ces eaux supérieures, sont *affirmatifs et formels*. Il ajoute aussitôt : « *Contre cette révélation, contre Bellarmin, contre les théologiens et les Pères, il (son contradicteur) en appelle à un observatoire* », etc.

3° Relire le passage cité au numéro 1 : « Ne marchons jamais avec présomption... » en se rappelant qu'il y est question indistinctement de tous ceux qui font tourner la terre autour du soleil, et qu'à eux tous s'adressent les aménités qui y sont accumulées.

Ailleurs :

Cependant trois choses nous inquiètent dans l'astronomie moderne, si digne pourtant de notre admiration. Premièrement, les récents astronomes prétendent tirer de leurs calculs et de leurs observations des conclusions étranges, contraires à la philosophie, reine des sciences, et même à la foi catholique, règle suprême de nos connaissances. (*Système du Ciel*, p. 7.)

De même :

En secouant le joug de la métaphysique, science suprême de la

raison, les nouveaux astronomes sont tombés dans le panthéisme, qui est l'absurde; et, grâce à leurs hypothèses, le panthéisme sidéral envahit aujourd'hui toute la société, même parmi les chrétiens... (P. 131.)

Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas dit : « De récents, de nouveaux astronomes, ... grâce à *certaines* de leurs hypothèses » ? Il n'aurait pas eu besoin de faire, ici encore, une restriction après coup.

4° Il s'agit ici d'une objection tirée de la force centrifuge. Un de nos amis, à qui nous avons montré la réponse du R. P. Hilaire, nous dit que sur ce point nous ne lui semblions pas avoir raison. Mais il resta fort étonné, quand nous lui fîmes observer qu'il n'avait pas lu le passage jusqu'au bout. Le R. Père, en effet, après avoir répondu à l'objection, conteste lui-même (p. 64) la valeur de cette réfutation (et avec raison, car il n'y avait donné que des affirmations sans preuves). Voici le texte : « Cette réponse nous étonne, *sans nous convaincre*. Toutefois il faudrait se trouver un moment sur quelque planète, pour voir *par expérience* si la vie est réellement possible avec une telle translation. » Ainsi l'auteur déclare que la réponse *ne le convainc pas*. Et il veut que nous la regardions comme l'expression de son système ? — Bien plus, dans la dernière phrase de ce passage, il exagère la réfutation de la réponse, en disant que, pour trancher la question, *il faut* recourir à une *expérience*, d'ailleurs irréalisable. Comme nous l'avons dit dans les *Études* (note de la p. 308), le *raisonnement* suffit, pourvu qu'on n'oublie pas un certain dénominateur *R*. C'est donc avec raison que nous avons accusé le R. Père de cet oubli. — Il n'était pas possible de mettre ces longues explications dans notre article ; on ne l'aurait pas lu !

5° Citons le morceau :

On s'est livré à l'imagination : on a déplacé le centre et lancé la terre dans les profondeurs du firmament. Le globe s'est trouvé perdu, comme un grain de poussière, dans l'*Infini sidéral* de rêves chimériques. — Gardons-nous de ce panthéisme et de toute erreur, de toute impiété ; car dans les profondeurs de la terre est le centre divin de la Justice, ce gond inflexible et éternel, sur lequel tourne le monde entier, et d'abord le monde infernal, soumis immédiatement et uniquement à cette Justice divine.

L'Enfer fait le *cercle*, dit saint Antoine de Florence. *Emprisonné* dans

le granit indestructible et infranchissable, l'Enfer ne peut se *répandre au dehors* ; et pourtant il ne peut se calmer, il ne peut s'arrêter dans son *désespoir et sa rage sans relâche et sans fin*. Il tourne donc sur lui-même et tournera toujours, dans le *tourbillon* et le *cercle* de feu. C'est le *cercle éternel* exprimé par le démon, dans ce vers *rétrograde*, qui retourne sur lui-même, en se répétant sans cesse :

In girum imus nocte et consumimur igni.

Ce feu *tournant*, allumé au dedans par la Justice, sert à la surface par le mouvement du globe, il sert pour la Sagesse, qui en fait l'horloge invariable du temps, ou des jours et des nuits. (*Système du Ciel*, p. 129.)

Tâchons de comprendre : c'est donc ce qui tourne au dedans qui sert à la surface par le mouvement imprimé au globe. Mais ce qui tourne au dedans, c'est le feu tournant et c'est aussi le monde infernal soumis à la justice divine, qui, emprisonné dans le granit, ne pouvant se répandre au dehors, ne pouvant cependant se calmer, ni s'arrêter *dans son désespoir et sa rage*, tourne sur lui-même. Mais à qui donc peuvent s'appliquer avec une ombre de sens le désespoir et la rage, sans parler de l'emprisonnement, sinon aux damnés ? Si ce n'est pas cela, tout le monde avouera du moins qu'on pouvait s'y tromper.

Voilà pour les damnés ; voici pour l'éther :

Du dehors, elle (la terre) reçoit aussi l'impulsion générale par son atmosphère ; car l'éther sidéral se joint à l'atmosphère terrestre et lui communique son mouvement. (PP. 109, 110. Voir aussi p. 148.)

L'auteur mentionne sans doute d'autres causes, et en premier lieu l'impulsion divine. Mais il donne aussi celles dont nous venons de parler. Son grand malheur est le manque de précision.

6° Voir les citations faites par les *Études*, p. 309. L'auteur du *Système du ciel*, au lieu de discuter ces textes, trouve plus simple de répondre qu'il a dit le contraire *ailleurs*. Cela prouve simplement que l'ouvrage renferme des assertions contradictoires.

7° Le Père Hilaire, page 7, puis pages 125-126, paraît en effet parler avec estime de ces instruments, mais avec des restrictions telles qu'on doit conclure que, de fait, ils ne servent pas à grand-chose.

Quant à la science astronomique des patriarches, qu'on relise

ce que nous avons dit dans les *Études*, page 310. Puis précisons l'état de la question. Il s'agit de savoir ce qu'on entend par « astronomes », et « bons astronomes ». Il y a deux sortes d'astronomie. L'une est l'enfance de la science. Elle partage l'année en saisons et en douze lunaisons et demie. Ce calendrier naturel a toujours suffi aux nomades. L'autre astronomie, vraiment digne de ce nom, *mesure avec précision* les angles, les distances, les temps; *prédit et explique* les phénomènes. Notre thèse, c'est que *rien ne prouve* que, deux mille ans avant Jésus-Christ, on ait connu cette dernière sorte d'astronomie. Bérose, malgré son goût connu pour les chiffres fantastiques, ne fait remonter les observations chaldéennes qu'à 800 ans avant Jésus-Christ. (Voir Montucla.)

Que ce paysan d'Allemagne dont parle le Père Hilaire ait découvert au dix-septième siècle les variations d'une étoile et l'apparition d'une comète avant les astronomes, cela ne prouve rien, si ce n'est qu'il veillait plus souvent la nuit. Voir un phénomène astronomique et savoir l'astronomie sont deux choses fort différentes.

Le Père Hilaire cite l'historien Josèphe dans ses notes. Oui, mais il se garde bien de transcrire le texte, qui, pour Abraham, se borne à dire « qu'il communiqua aux Égyptiens les connaissances en astronomie ». τὰ περὶ ἀστρονομίαν παραδέλωσι. Or, ce « document » ne nous apprend rien sur le point en litige. S'agit-il de l'astronomie rudimentaire, ou de celle qui est précise et profonde? — Notez que les Hébreux n'ont jamais eu souci de la seconde, pas plus que de la géométrie. Je ne les en blâme pas; leur mission était plus haute.

Le Père Hilaire se plaint encore qu'on le chicane d'une manière presque injurieuse sur les calculs (pp. 308-311). Aux pages 309, 310 et 311 des *Études*, on ne discute aucun calcul. A la page 308, on le fait, mais nous engageons tous ceux qui sont tant soit peu de la partie, à examiner si c'est une simple chicane que de relever l'oubli de l'une des deux données essentielles et principales du problème.

8° Le P. Poulain ne pouvait cependant pas faire, dans le compte rendu d'un livre, tout un cours de cosmographie. On a publié beaucoup d'ouvrages qui traitent de cette science, et de fort bons. Le P. Hilaire, en demandant les démonstrations dont ils sont pleins, ferait croire qu'il les a trop peu fréquentés.

9° Aux pages 143 et 144, le P. Hilaire s'en prend aux astronomes qui attribuent à la sphère des cieux « un rayon infini », ou encore « un espace infini de toute éternité », comme John Herschel et Laplace « dans sa *Mécanique céleste*, ou plutôt *terrestre*, car c'est la mécanique *matérialiste* du monde éternel et infini des atomes ou molécules d'Épicuré. »

Nous ne pouvons citer en entier ces deux pages, mais on y lit :

« Une telle astronomie est la négation du créateur, et le mépris de tous les dogmes catholiques et des principes mêmes du bon sens et de la raison ; car c'est enfin le *néantisme*, le *néant*, le *vide* d'Épicure, le *vide infini*, l'espace, l'immensité sans bornes où la terre n'est plus qu'un point imperceptible... Quant au Christ, l'Homme-Dieu, il n'est plus rien... Le Christ n'est pas le centre du monde ; car le monde étant infini, ne peut avoir de centre, et la terre n'est qu'un grain de sable, roulant autour d'un autre un peu plus gros. — Ce nihilisme doctrinal produit le nihilisme pratique, individuel et politique, le mépris de *soi-même* et de la *société*, l'oubli des devoirs envers l'*âme* et envers le *prochain*. *Ex nihilo nati sumus*. Le *néant* est notre *père*, etc. » (*Syst. du Ciel*, pp. 144-145.)

D'après ces passages et ce qui suit dans le livre, ces conséquences nihilistes remontent à tous ceux qui parlent d'infini sidéral, qui font tourner la terre dans l'espace, qui ne la placent pas au centre du monde, c'est-à-dire à tous les astronomes modernes. Du reste, l'auteur le dit aussitôt :

« Voilà le résultat de l'astronomie moderne. »

Le R. P. Hilaire, pour prévenir le reproche qu'on lui adresse de donner comme matérialistes la méthode même et l'astronomie modernes, aurait pu et dû se demander si les astronomes, quand ils parlent de l'infini, entendent par là ce qui est réellement sans limites, ou ce dont les limites nous échappent. Dans le premier cas même, il aurait pu se rappeler que, admettre l'infini en étendue, en multitude, en durée, ce n'est pas si manifestement nier l'*Être infini*, puisque des philosophes chrétiens et même scolastiques en soutiennent la possibilité. Nous leur laissons leur opinion ; mais il semble que ce n'est pas en parfaite connaissance de cause que le P. Hilaire renvoie si vite le P. Poulain à son professeur de philosophie et à son curé.

10° Voici le passage des *Études* dont se plaint ici le R. P. Hilaire :

L'auteur commet un gros oubli dans le calcul du poids du soleil. Partant de ce fait que sa densité n'est que le quart de celle de la terre (p. 45), il en conclut que son *poids* n'est de *même* que le quart du *poids* de la terre. La formule classique $P = Vd$ nous apprend cependant que le volume est un facteur dont il eût fallu tenir compte. On trouve ainsi que le poids du soleil est 324 000 fois plus grand que celui de la terre. (*Études*, p. 313.)

Voici le passage correspondant du *Système du ciel*, page 45. Qu'on veuille bien peser les mots que nous y soulignons :

Sans la rotation de la terre sur elle-même, le soleil et tous les astres devraient faire eux-mêmes en vingt-quatre heures le tour du ciel entier, cercle immense qui exigerait une rapidité réellement impossible.

Néanmoins, calculons pour le soleil : son diamètre est presque cent dix fois celui de la terre ; et sa densité, peu supérieure à celle de l'eau, n'est que le quart de celle de la terre. *Par conséquent, vu sa moindre pesanteur*, le soleil peut se mouvoir quatre fois plus vite que la terre ; et son énorme dimension lui fait mesurer d'un seul tour sur l'écliptique cent dix fois plus d'espace que la terre. En outre, puisque le soleil n'est pas habité, ou ne paraît nullement susceptible de l'être, vous pouvez sans danger doubler ou quadrupler la vitesse...

Quel est le sens de ce *par conséquent, vu sa moindre pesanteur...*? Ces mots et le passage entier ne justifient-ils pas la critique des *Études*? Il est vrai que le P. Hilaire admet la rotation diurne de la terre et non celle du soleil. Mais du moment qu'en faveur de cette dernière il apporte sérieusement et de lui-même un pareil argument, sans relever aussitôt les erreurs grossières de calcul et de mécanique sur lesquelles il repose, on est en droit de les lui imputer.

11° C'est pourtant bien le P. Hilaire qui nous dit, page 159 :

Non seulement la science moderne n'a rien à objecter aux eaux supérieures, mais, au contraire, elle y trouverait la raison première de l'azur des cieux... (Voir ce qui a été dit plus haut au numéro 2.)

12° A l'interrogation triomphante du R. P. Hilaire, nous répondrons par une simple citation, dont nous soulignons à la fin la phrase la plus importante :

Comme l'atmosphère et comme l'Océan, le ciel a ses *ondulations*, ses

vents impétueux ou ses courants irrésistibles, ses fluides électriques et magnétiques, enfin des forces matérielles qui sont poussées et qui poussent à leur tour en plusieurs sens, se communiquent de proche en proche, à travers les espaces, et produisent ainsi les mouvements de translation, les orbites et leurs centres, les révolutions sidérales des planètes et la gravitation universelle plutôt que l'attraction ; car il n'y a point de pure attraction à distance, par le vide, Newton l'avoue lui-même ; mais il y a influence des milieux par pesanteur. *Le mouvement d'un gros navire se fait sentir par le sillon des flots : ainsi le mouvement du soleil se communique aux masses de la matière céleste, masses ébranlées par lui, et ondulées comme les vagues à la surface de la mer, et mises en vibration ou en mouvement, pour pousser d'autres astres et en former un groupe planétaire, grâce au poids des masses et à la proportion des distances.* (*Système du ciel*, p. 147.)

Dans ce qui suit, l'auteur ne répudie pas cette explication des mouvements sidéraux : il dit seulement qu'elle n'en donne point la raison dernière et qu'il faut recourir à un premier moteur.

13° Ce que le P. Poulain prétend, c'est que, dans l'objection, il y a de grosses erreurs et qu'il a pu les attribuer au R. P. Hilaire. Car, dans sa réponse, le Révérend Père montre qu'il ne s'en est pas douté. Voici le texte : « L'axe terrestre, perpendiculaire à l'équateur, fait toujours le même angle sur l'écliptique, comme toutes les lignes du sommet d'un cône sur la base, dans un pain de sucre, par exemple. » (P. 60.) La première partie de la phrase est exacte, mais jamais les astronomes n'ont dit l'énormité qui vient ensuite. Ils disent que l'axe se meut *parallèlement* à lui-même ; il décrit donc un cylindre et non un cône. — De plus, ici encore, après avoir donné la réponse à l'objection, le Révérend Père se charge lui-même (p. 61) de contester la valeur de cette réponse. Comment peut-on alors la regarder comme l'expression de son système ? Que d'obscurités !

14° Texte du P. Hilaire :

Un mobile continuant à se mouvoir par sa propre inertie, et un être créé continuant d'exister par sa propre vitalité, l'un et l'autre sont également absurdes ; car la matière tend à retomber dans l'inertie et la création dans le néant. (P. 152.)

Ce qui revient à dire : il est *au-dessus* de la nature d'un être créé de persévérer par lui-même dans l'existence ; *de même* il est

au-dessus de la nature de la matière (il est trop noble pour elle) de persévérer dans son mouvement. Notre traduction était donc exacte.

Quant à la loi sur la diminution du mouvement, resterait à savoir dans quelle espèce de progression décroissante la place le Révérend Père. Il y en a de bien des sortes.

15° Nous ne pouvons apporter ici des textes trop étendus ; mais nous invitons ceux qui ont en mains les *Études* et le *Système du ciel*, à lire attentivement ce que le P. Poulain dit au sujet de Galilée et du P. Hilaire (*Études*, p. 518) ; puis l'article du *Système du ciel* intitulé : *l'Inquisition romaine*, p. 78. On verra s'il y a une interprétation fautive.

16° Il s'agit ici de l'argument de la roue (voir n° 16). Or, qu'a dit le P. Poulain, p. 315, au bas ? Que c'était la doctrine de l'auteur dans *son travail primitif*. Mais l'auteur l'avoue lui-même dans la suite du numéro 16. Il aura beau détourner notre attention sur des détails accidentels ; nous dire, si nous comprenons bien, qu'après avoir envoyé son manuscrit à une Revue (sans doute pour être imprimé), il l'a regretté, et qu'il a expressément interdit de le publier sous cette forme, par lettre envoyée avant l'impression fautive, mais inutilement. Tout cela est possible, quoique surprenant ; mais que l'auteur ait changé d'avis à tel moment ou à tel autre, cela importe peu à la question précise dont il s'agit : avons-nous, oui ou non, sa doctrine primitive ?

17° Ici il y a un malentendu. Le P. Poulain n'a pas voulu nier que le P. Hilaire ait admis la rotation de la terre. Il a voulu dire que, d'après lui, elle est immobile *quant à son centre*. C'est là une abréviation reçue, comme lorsqu'on dit : d'après les modernes, le soleil est immobile. On fait abstraction de sa rotation en vingt-cinq jours.

18° Nous avons dit au numéro 16 que l'argument de la roue était la doctrine primitive du R. P. Hilaire. Quand le P. Poulain écrivit son article, il était convaincu qu'au fond l'auteur du *Système du ciel* n'avait pas changé d'avis ; cependant il fit observer qu'il y avait là matière à controverse, en raison de certains passages tellement difficiles à accorder que « le lecteur ne peut

plus se faire une idée nette des conclusions de l'auteur. Ce dernier devient insaisissable, ce qui gêne la polémique ». Il est vrai que, p. 56, le R. P. Hilaire paraît revenu de son erreur. Mais c'est le contraire, pp. 48 et suivantes. Sans cela, il aurait trouvé l'argument de la roue si absurde, si évidemment réfutable, qu'il ne lui aurait pas consacré trois lignes. Or il l'étend complaisamment en six pages ! Et dans ces lignes, à l'accent chaleureux, on sent que c'est lui qui parle. Et c'est tellement lui, qu'il transcrit, *sans la refaire à neuf*, son ancienne rédaction. On a donc cru être dans la vérité, en disant que le lecteur reste perplexe sur la vraie pensée de l'auteur. Encore une fois, pourquoi n'est-il pas plus clair ?

Avec plus de clarté, en effet, il se serait évité à lui-même l'ennui de n'être pas compris, et l'occasion de se laisser aller à un reproche, pour ne pas dire une injure bien grave, qu'il adresse ici au P. Poulain sur papier timbré, c'est d'*avoir vu très clairement la doctrine de l'auteur* et de lui en avoir *sciemment imputé une toute contraire*, et cela avec des intentions malveillantes ! Passons.

En finissant, le P. Hilaire parle ainsi de son livre : « L'ouvrage est estimé par tous ceux qui l'ont lu sans préventions de parti. » Nous serions heureux de souscrire à cet éloge, si ce n'était nous exposer à généraliser outre mesure les préventions de parti. Mais cette assertion nous oblige à dire que, si nous avons montré pour ce livre beaucoup moins d'estime, nous l'avouons, que nous n'en avons pour l'auteur et pour d'autres de ses publications, nous avons pu agir ainsi sans aucune prévention, aussi bien que d'autres dont les jugements, pour le fond et pour la forme, ont été plus durs que les nôtres. En faut-il quelques exemples ?

Il est d'ailleurs très permis d'être ignorant en géologie ; mais il ne l'est pas de faire imprimer et de livrer au public des choses comme celles-ci : « Les fossiles de tous les règnes et de toutes les espèces, confondus dans les mêmes terrains, prouvent que toute la création a été faite d'un jet, à la même époque, par opération de la Toute-Puissance divine, et non par des formations géologiques lentes et successives. » (Note : P. Hilaire, *Système du ciel*, p. 98.) La géologie n'en sera pas ébranlée ; mais l'auteur qui compromet par de telles affirmations l'autorité de son ministère, ne mériterait-il pas d'être condamné à suivre, au moins pendant un an, le cours de géologie dans une Faculté catholique ? » (*Revue de Lille*, juin 1890, p. 176.)

Nous ne terminerons pas sans présenter, à notre tour, quelques observations à l'auteur du *Système du ciel*. Nous ne les tirerons pas des sciences naturelles : *ce serait trop facile* et assez peu important. Nous ne dirons rien non plus de l'érudition théologique dont témoigne cet opuscule : l'auteur se montre ici, comme ailleurs, toujours semblable à lui-même, et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons ; mais notre philosophie, qui se soucie de s'accorder avec les croyances religieuses *sans jamais les outrer*, nous oblige à soulever quelques doutes importants. » (*L'Université catholique*, mars 1890, p. 468. Mélanges : *le Système du ciel*. Élie Blanc.)

Cette dernière citation, dont les mots soulignés par nous sont si expressifs dans leur concision, est pourtant extraite d'un article écrit, semble-t-il, pour faire en faveur du P. Hilaire la contrepartie de la critique des *Études*.

Le R. P. Hilaire répétera, sans doute, que notre tort n'est pas de l'avoir jugé sévèrement, mais de lui avoir attribué ce qu'il n'a pas dit. Ce serait un tort assurément. Nous avons montré que ce n'est pas le nôtre. Il faudrait cependant regarder de plus près si le délit a été commis, avant de sommer une Revue d'en faire, sur dix-huit chefs, son *mea culpa* public, et de prétendre l'y contraindre par voies légales.

Sans parler des autres inconvénients de pareils procédés, en ce qui concerne nos lecteurs, il en est un qui nous a été à nous-mêmes tout spécialement sensible, c'est d'être mis dans la nécessité de prendre une attitude bien contraire à nos sentiments, à l'égard d'un religieux très méritant de ce grand Ordre de Saint-François, que nous vénérons et que nous aimons.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation Sainte-Marie; par Mgr Jean-Joseph LANGUET. Nouvelle édition par M. l'abbé LÉON GAUTHIER, vicaire général d'Autun, précédée d'une épître dédicatoire à S. S. le pape Léon XIII, par Mgr Perraud, évêque d'Autun. Grand in-8 de XL-662 pages, avec portrait et fac-similés. Paris, Poussielgue, 1890.

— Le même, in-18 jésus.

Les biographies de la bienheureuse Marguerite-Marie ne manquent pas; le précieux appendice qui termine ce volume porte à trente-neuf celles qui ont été écrites en français seulement¹. Mais cette riche *littérature* n'a point fait oublier l'œuvre du savant et pieux Languet, qui, il y a un siècle et demi, osa couvrir de l'autorité de son nom l'histoire merveilleuse de l'humble Visitandine. « Il était impossible, dit Mgr Perraud, de mettre dans un relief plus saisissant les vertus héroïques de la servante de Dieu, les prodiges de grâce accomplis en elle par le Sauveur, l'apostolat extraordinaire qu'elle avait reçu mission de remplir et dont l'Église catholique a solennellement reconnu l'origine divine et la surnaturelle autorité. »

Aussi le livre de Mgr Languet, « source et modèle de tous ceux qui après lui ont été écrits sur le même sujet », a pu être corrigé en quelques points de détail, complété quelquefois, abrégé plus souvent : il n'a pas été surpassé.

Languet fut un évêque irréprochable en une triste époque; homme de doctrine, de zèle, de piété, il joignait à ces qualités le

1. Une quarantième vient de paraître sous ce titre : *Courte biographie et Lettres inédites de la B. Marguerite-Marie*, l'apôtre du Sacré Cœur de Jésus. In-18 de 216 pages, avec 16 gravures dans le texte. Toulouse, bureaux du *Messager du Cœur de Jésus*, 1890. — Les lettres, au nombre de dix, sont adressées au P. Jean Croiset, S. J., et donnent à ce petit livre, déjà pieux et instructif par son premier objet, tout l'attrait d'une nouveauté. (N. d. l. R.)

mérite d'un écrivain non vulgaire, tout imprégné de la tradition du grand siècle; l'Académie française lui ouvrit ses portes. Mais ce qui l'honora davantage, ce fut la haine dont le jansénisme ne cessa de le poursuivre, à l'égal des Belzunce et des Beaumont. Il n'y a pas de meilleur éloge à faire d'un évêque de ce temps-là.

D'abord vicaire général d'Autun, il avait été nommé supérieur des religieuses de Paray-le-Monial, alors que le monastère était encore tout embaumé du parfum de sainteté qu'avait laissé la Mère Marguerite-Marie Alacoque. Il commença les informations canoniques sur ses vertus, ses révélations et les miracles qui s'accomplissaient à son tombeau. Devenu évêque de Soissons, puis archevêque de Sens, il dut laisser à un autre le soin de conduire cette œuvre à bonne fin. Mais nul mieux que lui ne pouvait, en attendant, écrire la Vie de l'admirable servante de Dieu. La lutte contre le jansénisme lui imposait d'autres soucis, et la composition de ce livre ne dura pas moins de quinze années. On voit, dans les lettres de Languet aux religieuses de la Visitation, qu'il eut bien du mal à contenir leur pieuse, mais parfois peu discrète impatience.

Cette *Vie* était difficile à écrire, et le consciencieux auteur ne dissimulait pas qu'il trouvait par moments bien lourde la tâche qu'il avait entreprise.

Et cependant la publication d'un tel ouvrage demandait plus que du travail et de la persévérance : il y fallait surtout un grand courage. C'était en effet un défi jeté au jansénisme, alors à son apogée. Languet n'ignorait pas quel concert de sarcasmes allait saluer l'histoire des révélations du Sacré Cœur; il sut les affronter et le livre parut, portant fièrement la signature de *Mgr Jean-Joseph Languet, évêque de Soissons, membre de l'Académie française*.

La fureur du parti éclata en moqueries et en injures qui dépassèrent peut-être les prévisions de l'auteur; des évêques et des prêtres se rencontrèrent parmi les plus acharnés. Au reste Languet était de taille à se défendre. Le *Discours préliminaire*, où il traite au point de vue doctrinal les principales questions soulevées par les faits extraordinaires qui remplissent son récit, est un chef-d'œuvre de logique, de force, de clarté, qui défie la contradiction et contre lequel l'ironie même n'a pas de prise.

Le livre de Mgr Languet, paru pour la première fois en 1729,

lut réimprimé en 1830, puis en 1865 ; mais ces éditions n'avaient pas des dehors très engageants. Mgr l'évêque d'Autun a eu l'heureuse pensée de la remettre au jour, à l'occasion des fêtes du second centenaire de la bienheureuse Marguerite-Marie.

Le voici avec un vêtement tout moderne et qui dénonce la main des meilleurs faiseurs. Il n'a rien perdu de son charme natif ; l'habile éditeur n'a ajouté au texte du pieux et docte écrivain que quelques notes discrètes, fruits des travaux des autres biographes ou de ses recherches personnelles.

Toutefois des additions importantes, dues à M. l'abbé Gauthy, font de cette édition une œuvre très personnelle. C'est, d'abord, une notice sur Mgr Languet ; puis, trois longs chapitres continuant l'histoire de la Bienheureuse pendant les deux siècles écoulés depuis sa mort ; enfin, une bibliographie, dans laquelle ses principaux historiens sont appréciés en quelques lignes très sobres, mais très judicieuses.

Mgr l'évêque d'Autun s'est réservé d'écrire lui-même la dédicace de ce beau livre au Souverain Pontife, qui a daigné l'agréer.

Rien n'a donc été négligé pour faire de cette nouvelle édition de l'œuvre de Mgr Languet un véritable monument du centenaire qui se célèbre actuellement en l'honneur de la bienheureuse Marguerite-Marie. Ainsi le vaillant historien sera associé aux hommages rendus à l'apôtre du Sacré Cœur ; or, comme le dit l'éditeur lui-même, il était bien juste qu'ayant été à la peine avec la Bienheureuse, il fût avec elle à l'honneur.

J. BURNICHON, S. J.

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition par A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut. Tome VII. Un vol. in-8 de 685 pages. Paris, Hachette, 1890. Prix : 7 fr. 50.

Voilà le septième volume des *Mémoires de Saint-Simon*, de la belle édition que donne M. de Boislisle. En considérant que cette publication a été commencée en 1879 et ne comprend pas même, à ce jour, la neuvième partie des *Mémoires*, on peut regretter qu'elle soit encore si loin du terme. Mais il ne serait pas juste d'en faire un reproche au savant éditeur. On sait qu'il ne se borne pas à reproduire avec une minutieuse fidélité le texte autographe de Saint-Simon, maintes fois tronqué ou dénaturé. Il poursuit aussi

le dessein, plus difficile et bien plus important, de fixer par un contrôle rigoureux et détaillé le degré d'autorité historique qu'il faut accorder aux fameux *Mémoires*. De là le commentaire perpétuel dont il les accompagne et qui occupe plus d'espace dans son édition que le texte lui-même. Toutes les assertions de Saint-Simon y sont passées au crible, pour être éclaircies ou complétées, confirmées ou rectifiées par les autres témoignages et documents contemporains. Œuvre immense, où M. de Boislisle fait preuve d'une merveilleuse connaissance des sources et d'une patience non moins admirable à les exploiter. Mais je ne dois pas m'appesantir sur les éloges qu'il a déjà reçus de tous les juges compétents, et auxquels les *Études* se sont depuis longtemps associées.

Le volume qui vient de paraître est en tout à la hauteur des précédents. Comme toujours, ce que M. de Boislisle y a mis du sien réclame l'attention spéciale des lecteurs de Saint-Simon, soit qu'ils le lisent seulement pour leur plaisir, soit qu'ils cherchent à se renseigner chez lui sur les événements, grands ou petits, du siècle de Louis XIV. On verra encore ici combien souvent le piquant des récits et des portraits a été obtenu aux dépens de l'exactitude historique.

Il faut signaler en particulier les erreurs que Saint-Simon a commises au sujet de la grande affaire de la succession d'Espagne : par exemple, en ce qui concerne le rôle de la diplomatie française dans les traités de partage antérieurs au testament de Charles II (pp. 119 et suiv.) ; la réponse donnée par le pape Innocent XII à la consultation du roi d'Espagne (p. 281) ; la grande délibération que Louis XIV tint, le 10 novembre 1700, avec le dauphin, le chancelier Pontchartrain, le duc de Beauvilliers, Torey et Mme de Maintenon, sur l'acceptation du testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou (pp. 294 et suiv.).

Ce septième volume contient, comme les précédents, un *Appendice*, où se continuent d'abord les *Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, et où viennent ensuite des documents complémentaires et des notices très importantes.

En premier lieu, M. de Boislisle y termine son savant mémoire sur les *Conseils sous Louis XIV*, en traitant de diverses assemblées revêtues du nom de conseil, qui n'eurent qu'une existence temporaire, ou bien qui n'étaient, en réalité, que des bureaux ou

commissions du Conseil royal. A mentionner spécialement le *Conseil de conscience* (pp. 407-410) et le *Conseil ou Bureau de Commerce* (pp. 415-432). Enfin, couronnement naturel de ce beau travail, une curieuse étude montre *le Roi dans les Conseils*. Elle force à admirer « l'activité presque surhumaine » de Louis XIV jusqu'à ses derniers moments; elle prouve aussi « avec quel soin il veillait à ce que chaque affaire soumise à l'un de ses conseils fût étudiée, discutée librement, et non moins librement jugée. » C'est M. de Boislisle qui résume en ces termes les résultats de ses recherches, et il ajoute : « On a vu également combien il était rare que, même contre son propre intérêt ou ses sentiments particuliers, et sans acception de personnes ni de qualités, il (le roi) ne se rangeât pas à l'opinion de la pluralité (des membres du conseil), ou, dans le travail particulier avec un ministre, à la solution que celui-ci proposait après mûr examen. Tout au plus, de temps en temps, « se réservait-il une bisque », pour faire sentir qu'il était le maître... Mais combien, en somme, ne faut-il pas rabattre de la théorie historique du gouvernement personnel et absolu ! » (P. 436.)

Une longue notice, intitulée *Desmaretz et l'affaire des pièces de quatre sols* (pp. 521-591), rectifie le récit de Saint-Simon, trop longtemps accepté sans contrôle, sur le véritable caractère de la disgrâce qui frappa ce neveu de Colbert en 1683; c'est en même temps un chapitre fort intéressant de l'histoire de l'administration financière en France sous le règne de Louis XIV.

La *disgrâce du cardinal de Bouillon* est aussi le sujet d'un travail considérable (pp. 480-515).

Enfin ce riche Appendice renferme encore divers fragments inédits de Saint-Simon et d'autres documents, entre lesquels, pour abrégé, nous ne signalerons plus que le beau portrait de l'abbé de Rancé et une relation de sa mort, austère comme sa vie, par un témoin oculaire.

On a dit : « Qui voudra connaître la fin du grand siècle et les vingt premières années du dix-huitième, pourra se contenter d'étudier le Saint-Simon de M. de Boislisle : il y trouvera presque tout¹. » M. de Boislisle est certainement le premier à repousser cet éloge excessif. Comme il l'a déclaré dès son premier

1. *Bulletin critique*, 15 mars 1888.

volume (p. LX), « jamais sa pensée n'a été de... constituer, à propos des *Mémoires*, une encyclopédie du siècle de Louis XIV ».

Non seulement les récits de Saint-Simon manquent souvent d'exactitude ; mais, malgré la prodigieuse variété de choses qu'on y trouve, il s'en faut de beaucoup qu'ils donnent l'image complète du temps. Notamment pour ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, les *Mémoires* sont maigres et ne deviennent abondants (reste à savoir si c'est au profit de la vérité) que lorsque l'écrivain rencontre sur son chemin une de ses « bêtes noires », par exemple le P. Le Tellier. Aussi le critique ecclésiastique que nous citons tout à l'heure n'a pas été heureux, quand, à propos du tome précédent, il a voulu nous faire souvenir que Saint-Simon « donnait des détails *curieux* sur les affaires du *Problème ecclésiastique*, de la condamnation des *Maximes des Saints*, de l'édition bénédictine de saint Augustin..., etc.¹ ». On se montrerait également peu au courant de l'histoire, si on se déclarait satisfait de ce que l'auteur des *Mémoires* écrit, à l'année 1700, sur

1. *Bulletin critique*, 1^{er} mars 1889. Dans une note fort intéressante que le critique apparemment n'avait pas remarquée (*Saint-Simon*, t. VI, pp. 103-104, note 5), M. de Boislisle a relevé une erreur des *Mémoires*, au sujet du *Problème ecclésiastique*, laquelle montre bien avec quelle étourderie Saint-Simon rédigeait parfois ses récits, notamment sur les choses ecclésiastiques. Puisque l'occasion s'en présente, je me permets de dire à M. de Boislisle lui-même que l'opinion qui donne pour auteur à ce fameux pamphlet contre le cardinal de Noailles un jésuite, et nommément le P. Doucin, opinion qui lui paraît encore la plus plausible, n'est plus guère soutenable. Un contemporain des mieux informés, le P. Léonard de Sainte-Catherine, dont l'éditeur de Saint-Simon utilise souvent les curieux mémoires, note déjà sous la date du 27 septembre 1703 que, dans les papiers de dom Thierry de Viaixnes (bénédictin de Saint-Vanne, arrêté le 11 août), on a découvert que l'auteur du *Problème ecclésiastique* est un moine bénédictin : « Les Pères Sénoc et de Viaine, dans leurs lettres, se félicitent et se réjouissent d'avoir fait cette pièce aux Jésuites. » Il ajoute, sous le 2 novembre 1703, ce qui est encore plus décisif : « Depuis que les Jésuites ont convaincu M. le cardinal de Noailles par les lettres et mémoires trouvés dans les papiers des Pères Quesnel et dom de Viaine, bénédictin, qu'ils n'étaient pas les auteurs du *Problème ecclésiastique*, cette Éminence a rétabli ces Pères dans ses bonnes grâces. » (Mss. de la Bibliothèque nationale, f. français, n° 19211.) M. l'abbé Vacant, dans un intéressant travail, publié par la *Revue des sciences ecclésiastiques* (mai, juillet et août 1890), vient d'établir avec beaucoup de vraisemblance que l'auteur principal du *Problème* a été D. Hilarion Monnier, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne, bien connu pour ses attaches avec la secte janséniste.

l'assemblée du clergé, qui fut « particulièrement importante », comme l'observe M. de Boislisle; sur la controverse des *cérémonies chinoises* et les débats qu'elle occasionna à la Faculté de théologie de Paris, etc.

Les notes de M. de Boislisle, outre les rectifications assez fréquentes qu'elles apportent à ces parties du récit de Saint-Simon, suppléent aussi à beaucoup de ses omissions, du moins par des indications bibliographiques. Je n'oserais dire que ces compléments me semblent partout suffisants. Mais je n'insisterai pas là-dessus, de crainte qu'en demandant trop, je ne paraisse ingrat pour tant d'excellentes choses que le savant éditeur nous a données. Voici seulement quelques observations sur deux ou trois passages, dans lesquels, ou bien son exactitude habituelle me paraît défailir un peu, ou bien la rédaction trop concise prête aux malentendus et peut favoriser des idées peu justes.

Sur cette réflexion de Saint-Simon, à propos de l'entrée de l'abbé de Soubise au séminaire de Saint-Magloire à Paris, que cet établissement était « alors autant à la mode qu'il y a été peu depuis », M. de Boislisle met en note (p. 84, note 5) : « Ce séminaire, le premier qu'on vit à Paris, avait été établi par les Oratoriens, en 1620... Comme enseignement, Godet des Marais le ruina au profit de Saint-Sulpice. » Si j'entends bien la dernière phrase, qui est construite un peu à la Saint-Simon, cela veut dire que l'évêque de Chartres contribua le plus à faire perdre sa vogue au séminaire de Saint-Magloire, en discréditant son enseignement au profit de celui de Saint-Sulpice. Ce prélat, que Saint-Simon lui-même appelle un grand et saint évêque, s'éleva en effet contre l'enseignement qui se donnait à Saint-Magloire, ou du moins contre celui du P. Gaspard Juenin, qui y professait la morale et dont l'ouvrage, *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum* (Paris, 1700 et 1704), servait également de manuel classique hors de Paris dans les séminaires de l'Oratoire et dans d'autres.

Mais il convient d'ajouter qu'en cela Godet des Marais ne fut pas seul, et surtout que la campagne qu'il mena, avec plusieurs des meilleurs évêques de France, contre la théologie de Juenin, était bien légitime et n'eut pas sa raison d'être dans une prévention injustifiée en faveur des Sulpiciens. Il reprochait à cette théologie d'être infectée de principes jansénistes et de favoriser

tous les subterfuges que la secte avait inventés pour éviter de se soumettre effectivement aux décisions tant de fois répétées de l'Église.

Tel fut aussi le jugement des évêques de Meaux (Bissy), de Noyon (Aubigné), d'Amiens (Sabatier), de Belley (Madot), de Gap (Malissoles), d'Auxerre même (Caylus) et de plusieurs autres, qui censurèrent publiquement ce manuel de théologie oratorien ou l'interdirent dans leurs séminaires : jugement que le pape Clément XI confirma en proscrivant les *Institutiones theologicæ* de Juenin, par décret du 25 septembre 1708, et puis en félicitant par un bref exprès l'évêque de Chartres d'une Instruction longuement et fortement motivée qu'il avait donnée contre ce dangereux ouvrage.

M. de Boislisle laisse passer sans correction ce que Saint-Simon dit plus loin (p. 179) des choix d'évêques faits sous l'influence du même prélat, qui fut toujours, comme on sait, très consulté et très écouté par la puissante Mme de Maintenon : « Il infesta l'épiscopat d'ignorants entêtés ultramontains, barbes sales de Saint-Sulpice, et de tous les gens de bas lieu et de plus petit génie, ce qui n'a été que trop suivi depuis. » Pour qui connaît le bilieux duc et pair, cela signifie simplement que les évêques formés par Saint-Sulpice et recommandés par Godet des Marais n'étaient pas assez grands seigneurs pour le noble écrivain et qu'ils n'étaient pas jansénistes. Ses injures sont un honneur pour eux, pour les maîtres qui les ont instruits et pour les promoteurs de leur nomination.

Les notes relatives à la fameuse controverse des rites chinois (pp. 165-167) appelleraient de plus longues observations. Mais la question est si complexe et tant de publications l'ont présentée sous de faux jours, que j'admire M. de Boislisle pour les inexactitudes qu'il a su éviter, beaucoup plus que je ne m'étonne de celles qui lui sont échappées. Je dois me borner à un très petit nombre de rectifications.

Le savant éditeur met en 1699 la décision rendue par le Saint-Office sur les questions posées à l'occasion du fameux mandement de M. Maigrot, et seulement en 1720 la « bulle pontificale » qui proscrivit définitivement toutes les cérémonies idolâtriques. La Congrégation du Saint-Office ne se prononça qu'en 1704; et Clément XI, en approuvant ses réponses, le 20 novembre 1704,

ordonna de surseoir à leur publication en Europe. Elles furent notifiées d'abord aux missionnaires et aux néophytes de la Chine par Mgr de Tournon, légat du Saint-Siège (mandement donné à Nankin, le 25 janvier 1707). Le texte original des réponses de 1704 ne devint public, à Rome même, que le 26 novembre 1709. Le pape Clément XI les confirma pour la seconde fois le 25 septembre 1710, et plus solennellement le 19 mars 1715. Enfin la bulle *ex æquo* de Benoît XIV, datée du 11 juillet 1742, sanctionna les décrets de Clément XI sous une forme encore plus énergique, en réprouvant l'interprétation trop large que le second légat en Chine, Mgr Mezzabarba (1720-1721), avait cru pouvoir leur donner. C'est à ces actes officiels du Saint-Siège, plutôt qu'aux gazettes de Hollande, que M. de Boislesle aurait dû emprunter les termes de la condamnation prononcée contre les cérémonies chinoises (p. 166, note 2).

Au sujet du cardinal de Tournon, mais qui n'était point encore *cardinal* quand Clément XI l'envoya comme légat en Chine (il ne fut nommé que cinq ans plus tard, le 1^{er} août 1707), c'est une grande exagération de dire (p. 168, note 1) que « ce prélat succomba (en Chine) martyrisé ». Le dernier mot est beaucoup trop fort pour les souffrances, réelles d'ailleurs, que le légat trouva dans l'accomplissement de sa mission. Sa relégation à Macao, par ordre de l'empereur Kang-hi, ne fut accompagnée ni suivie d'aucun mauvais traitement venant des Chinois. Les autorités portugaises de Macao lui furent plus rigoureuses, parce que le gouvernement de Lisbonne avait commandé de lui faire expier les atteintes qu'on l'accusait d'avoir portées aux droits du patronat portugais, surtout durant sa visite des missions de l'Inde. Mais, sans justifier les Portugais, qui certainement, en cette circonstance, manquèrent au Saint-Siège dans la personne de son représentant, on doit constater qu'ils se bornèrent, somme toute, à interner Mgr de Tournon dans la spacieuse résidence qu'il s'était lui-même choisie. Il n'y connut jamais les chaînes, les cachots, les tortures, dont il a été gratifié par les jansénistes et d'autres pamphlétaires peu scrupuleux, dans les relations où l'on a cherché à le faire passer pour une victime des Jésuites.

Dernière critique : il ne paraît pas juste de dire que l'ouvrage du Père Le Tellier, *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine*, etc. (1687-1689), « fut le point de départ

d'une polémique aussi productive qu'ardente », comme s'exprime M. de Boislisle, après Saint-Simon (page 166, note 7). En réalité, le Père Le Tellier n'a fait que répondre aux accusations, que les principaux écrivains jansénistes avaient lancées contre ses confrères des missions, dès 1683, dans le second volume de la *Morale pratique des Jésuites*; accusations que le ministre Jurieu avait ramassées dans ce libelle pour s'en faire des armes contre l'Église catholique en général.

JOS. BRUCKER.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

SEPTEMBRE 1890

ROME

La date du 20 septembre, vingtième anniversaire de l'entrée des Piémontais par la brèche de la porte Pia, a naturellement suscité un concert de dithyrambes dans la presse officieuse et judaïque. La presse catholique n'a pas eu de peine à montrer, à l'aide des statistiques et des aveux mêmes des soutiens du régime actuel, combien l'Italie et sa capitale usurpée sont loin de la prospérité que leur avaient promise les promoteurs de l'unité.

FRANCE

Les conservateurs et le boulangisme. — La curiosité et la malignité publiques et l'animosité des partis politiques ont trouvé un abondant aliment dans les révélations que M. Mermeix, député de Paris, élu comme boulangiste, a publiées sous le titre de : *Les Coullisses du boulangisme*. De nombreux duels en ont été la suite, sans que les principaux personnages mis en cause aient démenti le fond essentiel de ces informations indiscretes. Ce qu'elles renferment de plus intéressant concerne les pourparlers que le général Boulanger eut avec les radicaux, lors de la démission de M. Grévy, et avec les conservateurs, à la veille des élections générales. L'accord conclu entre des membres influents du parti monarchique et les chefs du boulangisme n'est pas nié, — non plus que les sacrifices considérables d'argent qui en ont été le ciment et qui ont été supportés surtout par des personnes dévouées à la cause royaliste. Cet accord, dont on peut apprécier diversement le côté moral ou politique, n'a rien eu d'illégal; il n'était fait qu'en vue des élections et pour arriver à former une Chambre en majorité conservatrice, ou du moins tolérante. M. Mermeix constate expressément qu'il n'y a pas eu de négociations boulangistes avec les « cléricaux » proprement dits; aucun évêque, aucun membre marquant du clergé n'a un rôle dans les manèges qu'il a dévoilés. Si d'autres ont depuis essayé, dans des révélations beaucoup moins autorisées, de compromettre quelques

noms ecclésiastiques, les démentis catégoriques ne se sont pas fait attendre.

Congrès anti-esclavagiste. — Les délégués des *comités nationaux* pour la suppression de l'esclavage se sont réunis, à Paris, sur la convocation de S. E. le cardinal Lavignerie, le 23 septembre, et ont terminé leurs travaux le lendemain. Les éloquents discours du zélé prince de l'Église et de M. Keller, président du comité français; les intéressantes et complètes explications fournies par M. Descamps, délégué de la Belgique, par le frère Alexis, l'éminent géographe de l'Institut des Écoles chrétiennes, et par M. le baron d'Avril, sur toutes les questions se rattachant à l'horrible traite des noirs; enfin, la présence de Mgr Livinhac, l'évêque missionnaire de l'Ouganda, avec quatorze de ses jeunes néophytes, et le touchant récit qu'il a fait des épreuves et des consolations de son apostolat, ont profondément remué les cœurs dans les séances publiques. Il a dû en résulter un accroissement des sympathies pour cette grande œuvre humaine, qui les mérite à un si haut degré. Les délibérations intimes des délégués ont produit une série de résolutions importantes, entre lesquelles nous relevons particulièrement celles-ci : « III. — Le Congrès compte avant tout sur les moyens pacifiques, spécialement sur l'action morale des missionnaires, pour relever les noirs. Aussi est-il résolu à seconder les missionnaires par tous les moyens en son pouvoir.

« VII. — Le Congrès appelle l'attention de toutes les puissances, même musulmanes, sur le danger que le développement de certaines sectes musulmanes africaines fait courir à la civilisation et à la liberté des noirs.

« IX. — Le Congrès exprime sa reconnaissance au bienfaiteur qui a fondé un prix de vingt mille francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage populaire concernant l'esclavage.... »

Une invitation indirecte, mais très claire et très pressante, est adressée à la Hollande, pour que l'acte général de la Conférence de Bruxelles contre la traite, qui n'attend plus que l'adhésion de cette puissance, devienne exécutoire sans délai.

Jubilé de Paray-le-Monial. — Les fêtes pour célébrer le deuxième centenaire de la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie, à Paray-le-Monial, ont commencé le 7 et se poursuivent au milieu d'une affluence considérable de pèlerins, avec une animation et une édification admirables.

Congrès de Sainte-Anne d'Auray. — Du 16 au 20 septembre, l'*Union des associations ouvrières* de France a tenu son Congrès annuel, sous la présidence de Mgr l'évêque de Vannes. D'importants rapports y ont été communiqués et d'éloquents discours y ont été prononcés par des orateurs bien connus et justement populaires, tels que Mgr Jude de Kernaëret, M. l'abbé Garnier, M. le comte Yvert, les RR. PP. Delaporte, Ludovic de Besse, etc.

Les congrégations religieuses et le droit d'accroissement. — On

annonce que plusieurs communautés religieuses se proposent de résister par les voies légales aux prétentions de l'administration fiscale, qui cherche à recouvrer des impôts établis, au mépris de la justice et du bon sens, sur les congrégations religieuses. Trente-cinq procès sont dès à présent intentés, par dix-huit congrégations autorisées de femmes dans le diocèse de Rouen, contre l'administration de l'enregistrement.

Tous les procès roulent sur la fameuse question des *droits d'accroissement*. M^e Robert, ancien avoué et ancien receveur d'enregistrement, a été constitué défenseur commun des dix-huit communautés dans ces trente-cinq instances. Il est auteur d'une précieuse consultation, où il a démontré d'une manière péremptoire, non seulement que l'accroissement, sur lequel le droit est réclamé, n'existe pas et ne peut exister, au jugement du bon sens, dans les communautés de femmes, constituées légalement, mais encore que c'est là un point expressément décidé en droit par un arrêt doctrinal de la cour suprême du 7 novembre 1855.

Honneur à ces vaillantes, dont la résistance est si bien justifiée ! Les qualités particulières qu'on attribue à la race normande n'auront jamais trouvé meilleur emploi que dans cette lutte contre la confiscation du bien des pauvres. Puisse donc le succès couronner leurs efforts et ceux de leur digne défenseur !

ÉTRANGER

BELGIQUE. — *Congrès de Liège*. — Du 7 au 10 septembre, s'est tenu à Liège un congrès international des œuvres sociales. Une assistance nombreuse et distinguée avait répondu à l'invitation du zélé évêque de Liège, Mgr Doutreloux. On y a remarqué dix évêques, parmi lesquels ceux de Salford et de Nottingham en Angleterre, Mgr Korum, évêque de Trèves, Mgr Fischer, auxiliaire de Cologne, et Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, ont pris une part importante aux discussions. À l'élite des catholiques belges, qui formait la majorité de l'assemblée, étaient mêlés des hommes d'œuvres bien connus et d'autres représentants éminents du catholicisme agissant et militant de tous les pays de l'Europe. Par un bref daté du 17 août, S. S. Léon XIII avait félicité Mgr Doutreloux de sa généreuse initiative et béni à l'avance les travaux du congrès. Plusieurs prélats ou personnages marquants, empêchés d'aller à Liège, avaient également tenu à exprimer par écrit leur sympathie pour l'œuvre des congressistes. Le vénérable cardinal Manning, dans une lettre qui a fait sensation, formulait ses vues sur la solution des questions inscrites au programme.

Le Congrès s'est subdivisé en trois sections. La première, présidée par Mgr Rutten, grand vicaire de Liège, s'est occupée des œuvres ouvrières et de la propagande sociale ; la seconde, sous la direction du comte Blome, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche, a étudié les conventions internationales (à établir) sur le régime du travail ; la troisième, qui avait pour président M. Wæste, membre de la Chambre des députés de Belgique, a concentré son attention sur la législation

par rapport aux questions sociales. Il faut ajouter les réunions particulières pour les patrons et pour le clergé des œuvres.

De nombreux et instructifs rapports sur les parties du programme avaient été préparés à l'avance par des hommes spéciaux, à la demande des organisateurs du congrès, et servirent de base aux délibérations des sections. Plusieurs, notamment ceux qui traitaient de la durée maximum de la journée de travail, des grèves et des assurances contre les accidents et les maladies, ont donné occasion à des discussions longues et parfois très animées. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : la gravité des questions proposées demandait qu'une grande liberté fût laissée aux orateurs pour développer leur sentiment, et elle doit servir d'excuse à ceux qui, par moments, ont pu le faire avec un excès de vivacité. Il n'y avait pas à chercher ailleurs la raison des divergences qui se sont manifestées, entre des hommes tous sincèrement dévoués à l'œuvre de pacification sociale qui les avait réunis à Liège. Surtout, il ne fallait pas la chercher, comme l'ont fait nombre de journaux, même catholiques, dans de mesquines rivalités ou dans des antipathies nationales.

Des catholiques, également désireux de soulager les misères incontestables de la classe ouvrière, également convaincus que ce résultat si important pour la société tout entière ne peut être obtenu sans le concours de l'autorité sociale, c'est-à-dire de l'État, sont très partagés, — c'est un fait, — quand il s'agit de déterminer la raison, le mode et la mesure de cette coopération. En Allemagne et en Autriche, on est aujourd'hui assez généralement disposé à accorder à l'État, en cette matière, des droits et des pouvoirs, qu'en France et, à ce qu'il semble, aussi en Belgique, on regarde plus communément comme excessifs et très dangereux.

Cette différence de vues ne pouvait manquer de se faire jour au congrès de Liège, dès lors que les deux partis y étaient représentés, comme il convenait qu'ils le fussent.

Encore une fois, il n'est pas surprenant qu'elle se soit manifestée avec une certaine vivacité. Cela est regrettable, peut-être ; mais ce qui l'est beaucoup plus, assurément, c'est que la presse catholique, surtout en Allemagne, ait fait trop écho à la peine et au dépit que certains congressistes, ou du moins certains correspondants de journaux, peu au fait des choses de France, ont ressentis des contradictions rencontrées par les théories sociales en faveur au-delà du Rhin.

D'importants organes du *centre* catholique se sont emballés (qu'on me passe le mot trivial) au point de prêter des idées absurdes, en même temps que des sentiments peu honorables, aux contradicteurs dont il s'agit.

C'est ainsi que la *Deutsche Reichszeitung* de Bonn, dans une *Revue de la semaine*, sous la date du 13 septembre, a publié ces lignes étranges au sujet de l'assemblée de Liège : « Malheureusement la lecture des comptes rendus des séances, tels qu'ils nous sont parvenus, n'est

pas très réconfortante. Des congressistes français et belges souffrent encore toujours de la peur de l'État et veulent résoudre la question sociale par l'aumône et la prédication. Il est à regretter que des ecclésiastiques et des religieux s'attachent encore à ce point de vue étroit, quoique le Saint-Père se soit prononcé à plusieurs reprises pour une coopération raisonnable de l'État dans la question sociale. Les congressistes allemands, et à leur tête Mgr l'évêque de Trèves, défendent, il est vrai, les bons principes avec toute énergie et éloquence ; ils gagnent même beaucoup de leurs adversaires ; mais en général l'opinion française semble avoir la victoire auprès des manchestériens belges, qui naturellement forment la masse des membres du congrès. Ils ne sont que trop satisfaits, si on livre l'ouvrier à leur discrétion et si on ne fait appel qu'à leur charité chrétienne. La haine contre le germanisme paraît aussi, en partie, jouer un rôle funeste du côté franco-belge. En résumé, on croit avoir constaté qu'en Belgique, le programme politico-social des catholiques allemands a perdu quelque chose du terrain qu'il avait gagné précédemment, au lieu d'en conquérir de nouveau... Espérons que les explications de pur bon sens que donnent les Allemands finiront encore par triompher des théories révoltantes des Français. »

Est-il besoin d'apprendre à nos lecteurs que ni les congressistes ci-dessus visés, ni aucun homme sensé en France, ne veulent résoudre la question sociale seulement « par l'aumône et la prédication » ; ni ne repoussent, en dépit du Pape, « une coopération raisonnable de l'État dans la solution de cette question » ; ni ne « livrent l'ouvrier à la discrétion du patron », alors qu'ils se refusent seulement à exagérer les droits du premier aux dépens des droits également sacrés du second ? Espérons, nous, que quand les Allemands auront repris leur calme naturel, des réflexions et des enquêtes plus sérieuses les amèneront à modifier leurs singulières idées sur les « théories des Français ».

Quelques-uns les jugent déjà bien autrement. Nous aimons à constater que le journal cité tout à l'heure ouvrait ses colonnes, dès le 16 septembre, à un anonyme bavarois, qui déclare n'avoir trouvé, « dans les choses mêmes exposées par les Belges et les Français à Liège, aucun fondement aux blâmes qui leur ont été distribués si libéralement du côté allemand. Puis, ce loyal Germain, qui se désigne assez lui-même comme le Dr Ratzinger, depuis longtemps connu pour ses remarquables travaux sur les questions sociales, prouve son dire. D'abord, il justifie les Français d'avoir combattu la proposition, faite le dernier jour du congrès, « d'adhérer à l'initiative généreuse prise par la conférence de Berlin ». Puis il passe à une des questions les plus chaudement débattues, celle de *l'assurance ouvrière à organiser par l'État*. Après avoir rappelé qu'il a lui-même soutenu le principe de l'organisation par l'État, il y a près de quatorze ans, et cela au milieu de vives contradictions venant précisément de ceux qui le préconisent aujourd'hui, il explique

que les objections des congressistes français et belges contre ce principe lui-même ne lui paraissent pas fondées, mais qu'elles le sont pleinement, en tant qu'elles s'attaquent à l'organisation des assurances ouvrières par l'État, telle qu'elle vient d'être instituée en Allemagne. « Cette organisation, qui dévore en frais d'administration les deux tiers des recettes destinées aux ouvriers, est, dit-il, une *monstruosité*. »

Le digne Bavarois conclut : « Nous concevons parfaitement l'enthousiasme qui règne présentement dans les régions du centre (du parti catholique allemand) pour la politique sociale de l'empereur, par opposition à la dangereuse politique sociale de Bismarck. Mais *est modus in rebus, sunt certi denique fines*. Si en Allemagne on revient à donner plus d'attention à cette vérité, grâce au congrès de Liège, ce sera un résultat pratique d'une valeur inappréciable. »

Ces détails nous ont paru nécessaires pour l'édification de nos lecteurs. Il nous reste à indiquer les principales résolutions du congrès.

On devine déjà par ce qui précède que sa majorité n'a pas cru devoir accorder son solennel suffrage aux « théories allemandes ». Elle a ajourné la question de la fixation par voie légale d'un minimum de salaire. En ce qui concerne la durée de la journée de travail, elle a remplacé les conclusions avancées du rapporteur autrichien par le vœu suivant, rédigé par M. l'abbé Winterer, le vaillant député alsacien du Reichstag : « Considérant que, s'il n'appartient pas à l'État de régler directement les conditions de la libre activité de l'homme, *il lui appartient de réprimer les abus qui portent atteinte, tant à la santé publique qu'à la vie de famille*, le Congrès déclare que l'établissement, par convention internationale, d'une limite qui ne doit pas être dépassée, est désirable. Cette limite varierait suivant le pays et l'industrie. » Cette formule, où le droit de la liberté individuelle est nettement affirmé et où l'intervention légitime de l'État est restreinte à la *répression* des abus *qui portent préjudice à la santé publique et à la vie de famille*, — c'est-à-dire, si l'on interprète comme il convient les derniers mots un peu trop élastiques, à la répression des abus qui ne blessent pas seulement la charité, mais encore la justice, — a été unanimement acclamée et devait en effet rallier tous les partis. Elle laisse aux futurs congrès le soin « de résoudre, s'il se peut, à l'aide de nouvelles études, les multiples questions d'application pratique qui demeurent en suspens.

Autre vœu auquel s'uniront tous les cœurs catholiques : « Il est à désirer : 1° que tous les catholiques s'efforcent de propager par tous les moyens possibles la nécessité absolue de l'arbitrage pontifical sur la réglementation du travail ; 2° que le Saint-Père soit rétabli dans tous ses droits souverains. »

La place nous manque pour signaler les résolutions très pratiques qui ont été votées, également avec ensemble, d'abord pour le complément des mesures suggérées par la conférence de Berlin, sur le repos

dominical et le travail des femmes et des enfants ; puis au sujet de la presse populaire, des écoles professionnelles et ménagères, de la société Saint-Raphaël pour la protection des émigrants, du « secrétariat du peuple » (c'est-à-dire des bureaux de renseignements au service de l'ouvrier), des associations d'actionnaires catholiques, des habitations ouvrières et des sociétés coopératives, des grèves, de l'organisation corporative, de la forme-type d'associations (corporation professionnelle réunissant dans son sein patrons et ouvriers), de la personification civile des associations ouvrières, de l'assurance, des caisses de retraite, du vagabondage et de la mendicité, du patronage des condamnés détenus ou libérés.

Cette sèche énumération laisse entrevoir la grandeur du travail que le congrès a su fournir dans l'espace de quelques jours.

En résumé, malgré ce qui a pu lui manquer, cette réunion imposante de chrétiens d'élite, délibérant sous la direction du Pape et des évêques, a offert un beau spectacle, que les sociologues et les publicistes d'ordinaire indifférents ou hostiles au catholicisme ont eux-mêmes suivi avec attention et intérêt. Le congrès de Liège a prouvé une fois de plus avec éclat quelles vives sympathies l'Église porte à toutes les misères, à toutes les souffrances sociales ; combien elle se préoccupe d'y trouver remède ; enfin combien elle est compétente et riche de ressources pour la solution des problèmes les plus inquiétants de l'heure actuelle.

SUISSE. — *La révolution au Tessin.* — Les radicaux du canton du Tessin, lassés d'attendre que le pouvoir leur revînt par les voies constitutionnelles, ont essayé de le ressaisir par la force. Le gouvernement conservateur, pris à l'improviste, n'a pu opposer aucune résistance à l'émeute révolutionnaire ; plusieurs de ses membres ont été emprisonnés ; un d'eux, M. Rossi, a même été tué, et un gouvernement provisoire a été installé par les factieux, le 12 septembre. Mais cette imitation des républiques hispano-américaines compromettrait trop la réputation de sagesse de la Confédération helvétique pour passer de plein droit. Le Conseil fédéral a envoyé au Tessin un commissaire avec des troupes ; le gouvernement provisoire a dû se démettre, mais le gouvernement légitime n'a pas encore été rétabli. On attend, paraît-il, le vote qui doit avoir lieu prochainement sur une demande de révision de la constitution du canton.

AMÉRIQUE. — BRÉSIL. — *L'Apostolo*, journal catholique de Rio-de-Janeiro, a publié la noble protestation que l'épiscopat brésilien a adressée au chef du gouvernement provisoire des *États-Unis du Brésil*, contre le projet de constitution, promulgué par décret du gouvernement provisoire, pour être soumis à la sanction du Congrès fédéral, qui doit se réunir le 15 novembre prochain. Ce document solennel, qui est daté du 6 août et signé par l'archevêque de Bahia, primat, et par quinze autres archevêques ou évêques du Brésil, stigmatise avec énergie les conditions iniques et impies que le projet gouvernemental fait à la

religion, à l'Église, au clergé séculier et régulier, et à toutes ces anciennes institutions catholiques, auxquelles le pays est si redevable dans le passé et dans le présent.

Les courageux prélats rappellent qu'ils ont déjà eu à protester contre les premiers décrets des dictateurs révolutionnaires. Le projet de constitution qui, au mépris de promesses rassurantes plusieurs fois données, consacre et aggrave la tendance à la sécularisation complète de l'État, les oblige à réclamer avec plus de force contre « l'athéisme social », qu'on met à la base du pacte constitutionnel, en déclarant qu'*aucun culte ou Église n'aura de relations de dépendance ou d'alliance avec le gouvernement de l'Union ou avec celui de ses États*; — contre « l'odieuse loi d'exception qu'on fulmine contre le clergé national », en le frappant d'incapacité légale pour les fonctions de représentant du peuple; — contre « l'expulsion proposée de la Compagnie de Jésus », dont les membres « furent les principaux et les plus intelligents pionniers de la civilisation du Brésil », servent encore si utilement ce pays et l'honorent par leurs travaux, notamment dans les collèges qu'ils y ont fondés; — contre « la défense d'établir des ordres religieux », laquelle est « une mutilation de l'Évangile »; — contre « l'exclusion de toute instruction religieuse dans les écoles publiques »; — enfin, contre « la clause qui oblige, pour le mariage, à accomplir toutes les formalités de l'acte civil, avant la cérémonie religieuse, et contre la menace de peines à infliger aux curés qui procéderaient à l'acte religieux avant l'acte civil ».

J. BR.

Le 30 septembre 1890.

Le gérant : P.-P. BRUCKER.

NÉCROLOGIE

LE PÈRE FRANÇOIS DESJACQUES

La nouvelle de la mort du P. François Desjacques nous est parvenue trop tard pour être mentionnée dans notre livraison d'octobre. Nous réparons aujourd'hui cette omission bien involontaire.

Le P. Desjacques était le rédacteur le plus ancien de la Revue, à laquelle il collaborait dès 1863. Il lui a donné un grand nombre d'articles, principalement sur l'Écriture sainte, la théologie et l'économie politique. C'était un travailleur acharné. Levé tous les jours à trois heures du matin, sa méditation et sa messe achevées, il était à l'étude et ne s'en laissait plus distraire que par les exercices de piété ou les exigences de la règle.

Les sciences sacrées, la sainte Écriture en particulier, eurent toujours ses préférences; toutefois l'activité de son esprit et le bon emploi du temps lui permirent de s'appliquer à bien d'autres objets. C'est ainsi qu'il acquit la connaissance plus ou moins parfaite d'une dizaine de langues. Dans ces dernières années encore, jeté hors de France par les décrets de 1880, il avait profité d'un séjour en Orient pour apprendre l'arabe. Le grec lui était familier; nous avons trouvé dans ses papiers une volumineuse analyse des œuvres de saint Chrysostome, qu'il avait lues dans le texte, d'un bout à l'autre, la plume à la main. C'est grâce à cette patiente étude qu'il se trouva un jour en état de venger le saint Docteur des étourderies et des maladresses historiques de M. Amédée Thierry, propagées par la *Revue des Deux Mondes*.

Affligé depuis longtemps d'une surdité dont Dieu se servit pour tremper sa vertu dans la patience, le P. Desjacques jouissait d'ailleurs d'une santé robuste. Vers le commencement de cette année, il fut atteint d'un mal dont rien ne pouvait d'abord faire soupçonner la gravité.

Les progrès en furent rapides, et, dès le mois de juillet, il ne restait plus d'espoir. Pour soulager un peu ses souffrances, on envoya le malade au collège de Mongré, près de Villefranche-sur-Saône. Averti de sa fin prochaine, il ne fut nullement troublé. Il remercia par écrit, en termes d'une simplicité touchante, celui de ses supérieurs qui avait eu la charité de lui rendre ce service. Puis il ne songea plus qu'à mener cette dernière affaire résolument et énergiquement, comme toutes les autres. « Je ne suis pas fâché de mourir, dit-il à un de ses confidants : je vois tant blasphémer Notre-Seigneur et sa vérité que je trouve meilleur de s'en aller de ce monde. »

Une seule fois il laissa paraître quelque peine, ce fut le jour où il comprit qu'il fallait renoncer à célébrer la sainte messe; ce jour-là, il pleura. Devenu indifférent à tout ce qui n'était point Dieu et l'éternité, jusqu'à la fin toutefois il s'intéressa à la chère œuvre des *Études*.

Notre collaborateur s'est éteint le 10 octobre, dans une grande paix et une absolue confiance en la miséricorde divine. Il était âgé de soixante ans, dont quarante-cinq de vie religieuse. Nous recommandons son âme aux prières de nos lecteurs.

R. I. P.

LOURDES DEVANT LA SCIENCE

« L'inexorable phrase de Littré : « Quelque recherche qu'on ait faite, jamais un miracle ne s'est produit là où il pouvait être observé et constaté ; » cette phrase, dis-je, est un bloc qu'on ne remuera pas. » Ainsi parle, avec l'assurance ordinaire aux esprits légers, l'historien romanesque du peuple d'Israël et le détracteur passionné des miracles de l'Évangile. Nous ne le citons pas aujourd'hui avec l'intention de perdre quelques lignes à le réfuter. Les arguments d'un tel sophiste ne méritent pas l'honneur d'une réfutation ; ils tombent d'eux-mêmes, si fragile est la base sur laquelle ils reposent. Toutefois la formule de Littré, reprise et commentée par Renan, exprime assez exactement le préjugé en vogue dans le monde soi-disant scientifique, au sujet du miracle.

Or le bloc a été remué, nous pourrions dire même qu'il a été pulvérisé, et cela, non pas à la distance de plusieurs milliers d'années, mais sous nos yeux, en plein dix-neuvième siècle, comme si la Providence tenait à répondre par un démenti immédiat aux affirmations du rationalisme et de la libre pensée. Sur un même point du sol, accessible à tous, presque à jour et à heure fixes, ceux qui ont voulu voir ont réellement vu des miracles. Le surnaturel, dans ses manifestations les plus saisissantes, s'est révélé, on pourrait dire d'une manière permanente, aux regards les moins habitués à le rencontrer. La science contemporaine a reçu, dans ses représentants les plus en vue, un défi qu'elle n'a pas relevé.

La négation n'est pas une réponse. Et cependant c'est, à peu de chose près, tout ce qu'on a jusqu'à ce jour opposé sérieusement aux faits miraculeux dont Lourdes est le théâtre depuis bientôt trente-deux ans. Ces opérations extraordi-

naires d'une puissance invisible, affirmant à la fois son existence et son activité par des œuvres que nul agent connu n'a coutume de produire, sont-elles de nature à forcer l'attention de tout homme sérieux? Portent-elles un caractère d'authenticité qui permette à l'apologétique contemporaine de les exposer sans crainte à l'épreuve de la critique scientifique? Si les faits sont exacts, quelle conclusion sommes-nous en droit d'en tirer pour répondre à l'objection rationaliste?

Voilà tout autant de questions capitales, auxquelles il serait imprudent de vouloir échapper, pour peu qu'on ait à cœur de ne point livrer à l'ennemi du surnaturel des positions si bien ménagées pour sa défense. Sans avoir la prétention de résoudre en quelques pages toutes les difficultés que soulève un événement aussi complexe que celui de Lourdes, nous nous proposons cependant d'établir, avec preuves à l'appui, la vérité scientifique et le caractère merveilleux d'un nombre de faits assez grand pour nous permettre de conclure que le miracle n'est pas chose inconnue au dix-neuvième siècle.

La Providence semble, du reste, avoir pris un soin particulier de disposer le théâtre de ces manifestations surnaturelles, de manière à prévenir toute objection de la science incrédule et à vaincre toute hésitation de celle qui croit, mais qui, soit timidité, soit excès de prudence, n'ose se prononcer. Avant d'étudier les événements, il est donc nécessaire d'examiner si le lieu même où ils s'accomplissent réalise bien toutes les conditions qu'est en droit d'exiger la critique rigoureuse et loyale.

I

Quand on se place au point de vue des véritables intérêts de la foi religieuse au dix-neuvième siècle et des intentions de la Providence, qui ménage toujours à l'Église des moyens de défense proportionnés aux attaques qu'elle subit, on doit reconnaître que Lourdes n'est pas simplement un lieu de dévotion où les âmes pieuses vont se recueillir et prier. C'est bien cela, sans nul doute, mais c'est aussi une démon-

tration, par les faits, de la réalité de cet ordre surnaturel que suppose la piété. Nous pouvons donc, sans manquer de respect pour les élans de foi dont Lourdes est le théâtre, oublier un moment cet aspect du pèlerinage et n'envisager que le côté rigoureusement scientifique des faits extraordinaires qui l'accompagnent. Les actes de piété sont chose libre, pour l'incrédule, qui s'en passe, et pour le croyant, qui peut les accomplir où il lui plaît. Mais ni le croyant ni l'incrédule, pour peu qu'ils aient souci, l'un de sa foi et l'autre de son incrédulité, ne peuvent prétexter qu'ils ignorent ou qu'ils dédaignent ce qui se passe à Lourdes.

Il est en effet de notoriété publique, depuis plus d'un quart de siècle, que là des aveugles prétendent voir, des paralytiques marcher, des sourds entendre, des infirmes de toute sorte retrouver la vigueur d'une santé depuis longtemps perdue. Par eux-mêmes, les lieux où s'opèrent ces transformations étranges protestent contre la possibilité d'une supercherie. S'il y a une grotte, elle ne ressemble en rien aux antres où la magie cachait ses mystères, ni aux temples d'où sortaient les oracles des dieux. On a cependant écrit un livre sur les *Mystères de Lourdes*, et l'étonnant docteur qui l'a signé de son nom assure, à ce propos, que « l'art de faire mentir la nature est décidément bien mort... Ce qui le prouve, ajoute-t-il, c'est que le miracle se retire peu à peu des grands centres de population. Il craint le grand jour, la lumière, la vérité. Il se retire au fond des bois, sur les montagnes, dans les endroits isolés, rarement visités par des êtres humains. »

Ce miracle, qui désormais semble fuir « les grands centres de population », est chose aussi bizarre que nouvelle dans l'histoire du merveilleux. Il y aurait quelque intérêt à suivre ce mouvement de recul, afin de constater de siècle en siècle la décadence du miracle, jusqu'au moment où, pour s'opérer, il serait réduit au simple village. Nous avons tout lieu de croire que nous sommes encore bien loin de cette extrémité, car les faits dits miraculeux n'hésitent pas à se produire devant un nombre assez important de spectateurs. Ils ont même pour résultat ordinaire d'attirer singulièrement les populations aux lieux où l'on dit qu'ils se répètent

fréquemment. Lourdes n'est pas une capitale, mais elle n'est pas non plus une bourgade habitée par quelques bergers demi-sauvages, comme l'exigerait le miracle en décadence selon le docteur Grellety. Elle comptait à peu près quatre mille âmes, quand le merveilleux fit son apparition sur son territoire, et, loin de le quitter, à mesure que la petite ville prenait un développement de plus en plus rapide, il a semblé s'y fixer avec une opiniâtreté croissante, sans se trouver gêné par le nombre ou la qualité des spectateurs.

La ville d'autrefois a vu doubler le chiffre de ses habitants, et, s'il fallait tenir compte de cette population flottante qui ne cesse d'animer les abords de la grotte, on pourrait placer au premier rang des cités populeuses cette bourgade longtemps insignifiante et oubliée au pied de ses montagnes. Aujourd'hui, quand, des hauteurs voisines, le regard embrasse dans son ensemble le paysage qui se déroule comme un panorama splendide, il est moins attiré vers l'horizon où se profilent les sommets pyrénéens, que vers cette vallée devenue trop étroite pour donner place à de nouvelles constructions. Il y a là comme un flot qui part de la ville ancienne et s'avance toujours, invinciblement attiré vers la grotte de Massabielle. Maisons privées, hôtels, couvents, magasins et boutiques semblent se pousser les uns les autres et lutter à qui s'abritera de plus près à l'ombre de la basilique. Le mouvement dure toujours, et si la prévoyance intelligente des premiers organisateurs du pèlerinage n'avait dès l'origine établi une barrière aux empiètements futurs, la grotte serait peut-être déjà enfermée dans un cercle de maisons serrées autour d'elle, comme pour assister plus sûrement aux prétendues merveilles dont elle est le théâtre.

Si nous sommes en présence d'une entreprise de maîtres d'hôtel et de marchands de chapelets, ainsi que paraît le croire l'intelligent docteur cité plus haut, il faut avouer que le succès tient de près au miracle. Pourquoi ne pas tenter ailleurs un pareil résultat? Toute l'habileté des faiseurs de prodiges et toute la naïveté des foules qu'ils attirent, se seraient-elles réfugiées à Lourdes? Une telle puissance et une telle faiblesse, ainsi localisées, demanderaient une explication qu'il serait difficile à la science psychologique de nous donner.

Quoi qu'il en soit, un fait demeure acquis, c'est que Lourdes n'est pas un coin mystérieux perdu dans les montagnes, habité par « des femmes ignorantes et de jeunes enfants qui n'ont jamais eu que leurs troupeaux pour compagnons », comme l'écrit encore l'honorable médecin consultant de Vichy. C'est une ville ouverte à tout venant, et la grotte est plus accessible que l'amphithéâtre de la Salpêtrière et que l'ancienne église où l'Académie de médecine s'est logée pour tenir ses séances. Sa situation topographique elle-même semble la désigner comme un lieu de passage, pour les foules qu'attirent les montagnes, avec leurs sites ravissants et leurs eaux bienfaisantes. Elle est assise à la porte de ces vallées et de ces gorges, où les uns vont chercher la santé, les autres le plaisir. On ne pouvait mieux disposer le théâtre pour donner au spectacle toute la publicité possible, et défier ainsi toute accusation de mystère et de supercherie.

Ce caractère particulier de grand jour et de pleine lumière marqua dès l'origine le pèlerinage de Lourdes. Quand la pauvre fille du peuple prétendit avoir vu dans un creux de rocher un personnage mystérieux, elle n'était point seule, mais elle n'était pas non plus accompagnée de quelque roué compère, dont on ait pu trouver trace. Des enfants, pauvres et simples comme elle, furent les premiers témoins de ses extases. Elle dit dès lors ce que plus tard elle ne fit que répéter, sans qu'on ait jamais pu découvrir dans ses discours les caractères d'une leçon apprise ou d'un habile mensonge, suggérés à une enfant naïve par des hommes intéressés à tromper leurs semblables. Si certains historiographes de l'apparition, par un amour mal entendu de l'art, ont cru pouvoir embellir quelque peu le récit de Bernadette, ils ont en cela manqué au premier devoir du narrateur véridique, quand il s'agit de choses aussi délicates que le miracle et le surnaturel. Ici surtout le littérateur doit s'effacer devant l'historien, et l'intégrité rigoureuse suppléer au charme, contestable du reste, de l'amplification.

La série des extases de Bernadette et des apparitions dont elle se disait favorisée n'était pas finie, que déjà une véritable foule de curieux avait succédé aux premières compagnes de l'enfant privilégiée. Nous savons, par le rapport du com-

missaire de police, que la dix-septième apparition, celle du 7 avril, eut pour témoins neuf mille personnes, dont plus de quatre mille étrangers. Tant de regards, fixés sur un enfant, n'ont cependant rien découvert qui trahit la simulation ou l'entente avec des complices. Est-il nécessaire de rappeler que le concours du peuple auprès de la grotte de Massabielle n'a fait qu'augmenter d'année en année? La notoriété publique, et au besoin la statistique des chemins de fer, sont là pour attester que ni station thermale ni fête populaire ne virent accourir à la fois des foules comparables à celles que le Gave voit presque sans interruption réunies sur ses bords. Or, nul de ceux qui viennent, amenés par la foi ou par la curiosité, ne se trouve mis dans l'impossibilité de voir ce qui se passe et d'entendre ce qui se dit. Il est loisible à chacun d'user de ses yeux pour contrôler toute chose et découvrir, au besoin, le faussaire et l'imposteur. Il est des époques où le chiffre des pèlerins, répartis dans le courant d'une année, s'élève à huit cents par jour. Ils viennent, on peut le dire, de tous les points du monde; l'enthousiasme ne va pas jusqu'à leur fermer les oreilles et les yeux, et ils s'en vont, après avoir assuré aux merveilles de Lourdes le bénéfice d'une incomparable publicité.

Aussi sommes-nous en droit de conclure que rien ne ressemble moins à une ténébreuse officine de miracles frauduleux que la grotte de Massabielle. La Providence a voulu prévenir l'objection que les ennemis du surnaturel devaient un jour opposer à la sincérité des miraculés de Lourdes. Elle l'a fait d'une façon péremptoire en exposant au grand jour son intervention toute-puissante, et, par le choix même du théâtre de ses manifestations, elle a semblé dire aux plus hésitants comme aux plus incrédules : « Venez et voyez. »

II

La science humaine, loin d'être exclue des lieux où s'accomplissent d'aussi étranges phénomènes, par une disposition toute providentielle, paraît dès les premiers jours à côté de la voyante ou de la visionnaire. Elle est représentée dès lors par deux hommes de savoir et de parfaite loyauté. Ils

sont morts tous les deux, mais le témoignage qu'ils rendirent à la vérité demeure, et la science la plus exigeante ne peut en contester la valeur.

L'un d'eux, le docteur Dozous, personnifie cette science sceptique au berceau même du pèlerinage. Homme d'intelligence, de droiture et de sincérité, éloigné de la pratique religieuse par indifférence plutôt que par dédain, il réalisait pleinement le type de l'observateur tel qu'il le faut pour forcer l'incrédule à reconnaître son impartialité. Or, le docteur Dozous n'attendit pas qu'on amenât dans son cabinet la voyante de Massabielle. Il se rendit lui-même sur les bords du Gave, et, tandis que la foule regardait et priait, il suivait froidement les progrès de l'extase, soumettant Bernadette à un véritable examen physiologique, comptant les pulsations et suivant une à une les modifications subies par l'organisme, sous l'influence de la vision mystérieuse. Nul symptôme ne révélait un état morbide dans cette enfant, faible sans doute, mais exempte de névrose et sans aucune prédisposition aux rêveries de l'hallucinée. Aussi le médecin, intègre et loyal, après avoir mis à cette étude toute la rigueur réclamée par la sagesse et la prudence scientifique, n'hésita pas à déclarer que le surnaturel venait de faire apparition devant la grotte de Lourdes.

L'autre ouvrier appelé dès la première heure à donner son concours à la Vierge immaculée fut le docteur Vergez. Nous n'apprendrons rien à personne, en rappelant quelle était la haute compétence du professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, et de quelle estime jouissait auprès de tous l'homme consciencieux et le chrétien convaincu. Invité à se prononcer sur les guérisons opérées à la grotte, il mit en jeu tout le savoir et toute l'expérience dont il avait donné tant de preuves, écartant bien des faits jugés surnaturels par la voix publique, et ne réservant que huit cas où le divin lui paraissait intervenir. Il le reconnaissait « à l'instantanéité des phénomènes, à la violation, au bouleversement de toutes les méthodes thérapeutiques, aux contradictions infligées aux préceptes et aux prévisions de la science, et à la facilité avec laquelle s'opérait la guérison des maladies les plus profondes et les plus invétérées. Aussi, quand

l'autorité religieuse prononça son jugement sur l'affaire de Lourdes, elle put dire que la sentence canonique s'appuyait sur le témoignage de la science la plus sage et la mieux autorisée. Avant de mourir, cet homme de profond savoir, qui, durant vingt-cinq ans, avait suivi l'évolution du merveilleux à la grotte de Massabielle, résuma dans une lettre touchante les impressions du savant et du chrétien :

« On me demande, écrivait-il, ce que j'ai vu à Lourdes. Deux mots suffisent pour le dire. Par l'examen des faits les plus authentiques, placés au-dessus du pouvoir de la science et de l'art, j'ai vu, j'ai touché l'œuvre divine, le miracle. J'ai vu de l'eau naturelle, dotée d'une vertu contingente, supérieure aux forces dont peut disposer la nature, et d'une divergence d'action absolue. Cette eau, toujours la même, invariable, je l'ai vue produire des effets surnaturels très différents, sans analogie entre eux. Arracher un enfant agonisant à la mort; rétablir la vue dans un œil, insensible à la lumière par suite d'une lésion traumatique profonde; rendre la plénitude des mouvements à des membres paralysés; guérir un ulcère chronique, étendu, très rebelle : telles ont été ses premières opérations. Celles qui les ont suivies ne sont ni moins étonnantes ni moins concluantes. Quelques-unes ont porté sur des maladies réputées incurables : phthisie élevée à sa période ultime, cancer, ataxie locomotrice. La moisson a été riche, abondante et de longue durée. Elle continue, s'exécutant sous le contrôle d'un savant interprète, en résidence auprès de la grotte. C'est toujours le miracle passé à l'état de permanence. »

La science médicale n'a plus déserté le poste que la Providence daigna lui confier dès les premiers jours. Sans parler de l'homme d'intelligence, de savoir et de cœur, auquel fait justement allusion le D^r Vergez et que l'Immaculée a choisi comme témoin authentique des merveilles qu'il lui plaît d'opérer, nous pouvons dire que le contrôle scientifique s'est établi officiellement à Lourdes. Il y fonctionne de la manière la plus large et la plus libre.

Il n'est personne qui, se rendant à la grotte, n'ait remarqué, à peu de distance des piscines, une sorte de chalet modeste, dont la forme n'indique aucunement la destination.

A certains jours, un écriteau placé sur la porte avertit les passants que le *Bureau des constatations* est ouvert de telle heure à telle heure. C'est là, en effet, que siège le tribunal scientifique, chargé de prononcer sur le caractère et la réalité des guérisons opérées à quelques pas de lui. Ce prétoire d'un nouveau genre est fort étroit, et le jury, qui veut voir et interroger avant de rendre son verdict, est parfois très nombreux. Ici encore, tout se fait au grand jour; car le bureau n'est pas une officine ouverte aux seuls amis complaisants. Il suffit de frapper au nom de la science et de montrer ses titres, pour être accueilli, quelles que soient du reste l'opinion religieuse, politique ou sociale que l'on représente et la nationalité à laquelle on appartient. L'histoire de cette réunion de médecins, venus de tous les points du monde pour assister à une constatation de miracle, ne serait ni sans intérêt ni sans profit. Pour la faire, il ne suffirait pas d'entendre discuter les observations et d'assister aux débats contradictoires où les diverses opinions se donnent libre carrière. Il faudrait pouvoir dire les impressions produites par un spectacle si nouveau dans quelques-unes de ces âmes, généralement peu inclinées vers l'indulgence scientifique. Elles se sont traduites quelquefois par de véritables transformations, dont le mystère intime ne tardait pas à se révéler au dehors; jamais, que nous sachions, le médecin incroyant, mais de bonne foi, n'est sorti du bureau des constatations en déclarant qu'il venait d'assister à la comédie du miracle, jouée par d'habiles comparses.

Tous les caractères et toutes les tendances, un jour ou l'autre, se sont vus représentés dans ces réunions, qui comptèrent parfois jusqu'à trente docteurs. Là sont venus d'ardents catholiques, et ils se sont montrés d'une rigueur d'autant plus grande qu'ils comprenaient mieux le tort fait à la religion par des phénomènes trop facilement acceptés comme miraculeux. Les timides, qui croient, mais n'osent jamais dire ce qu'ils pensent, les hésitants, toujours prêts aux atténuations, ont paru aussi, et ils ont apporté le contingent de leur prudence excessive. Des adversaires de parti pris, vaincus par une curiosité, bien naturelle du reste, ont voulu voir, et leur présence n'a fait qu'accroître l'autorité du tribu-

nal, en fournissant à ses opérations le contrôle d'un ennemi. Nous avons vu entrer avec un grand fracas, et presque la menace à la bouche, le médecin d'une suffisance bien supérieure à son savoir. Il venait sommer la commission de lui montrer un vrai miracle, l'avertissant du reste qu'il ne se payait pas de mots. On l'a servi à souhait, lui promettant mieux encore, s'il voulait attendre seulement vingt-quatre heures. Il n'a pas attendu. Son départ, assez semblable à une fuite, est lui-même un hommage rendu au surnaturel et au tribunal chargé d'en vérifier les manifestations. On fuit quand on a peur. Or, il n'y avait ici que le miracle et des hommes de savoir fort distingué, pour en étudier les divers caractères. La mauvaise foi redoute le premier, et la médiocrité se trouve mal à l'aise au milieu des seconds. Voilà pourquoi, parmi les hommes de l'art, quelques-uns s'en vont avant d'avoir bien vu, et d'autres ne viennent jamais.

Ce tribunal juge sur pièces authentiques. Le premier venu, se disant l'objet d'une faveur, ne reçoit pas pour cela une attestation comme quoi il est réellement guéri d'une façon miraculeuse. On examine d'abord le dossier du sujet, c'est-à-dire les certificats médicaux attestant l'impuissance de la science humaine à soulager ou à guérir l'infirmité dont il souffre. Un interrogatoire, conduit toujours avec une habileté consommée et une convenance parfaite, découvre vite l'erreur de diagnostic, l'illusion d'un bien-être qui n'est que passager, ou le résultat d'une vive émotion sur un organisme atteint de névrose. Tout médecin présent a droit d'interroger, d'examiner et de discuter les conclusions de ses confrères. Les résultats sont consignés sur le registre des procès-verbaux, avec l'histoire sommaire de la maladie, de l'amélioration ou de la guérison. Il n'est pas toujours possible de conclure par une affirmation catégorique. Souvent même l'instruction du procès, faute de pièces établissant le fait antérieur d'une infirmité réelle, ne peut être entamée. Ils ne sont pas rares, les médecins qui semblent vouloir rendre impossible la preuve du miracle, en refusant un certificat à qui ose compter, pour guérir, sur la puissance de Dieu beaucoup plus que sur les ressources de l'art. D'autres, sans le refuser, s'arrangent pour le rendre insignifiant et

s'imaginent ainsi concilier le droit de leur malade avec le respect d'une profession, qui leur interdit, sans doute, de s'exposer au plus léger soupçon de croyance au miracle, ce qui est bien le pire et le plus fâcheux de tous les cléricatismes dans l'ordre scientifique.

Quoi qu'il en soit de ces visées mesquines ou de ces terreurs puériles d'une science mal entendue et d'une hostilité systématique, l'œuvre de Dieu se fait au bureau des constatations. Tous les malades guéris ne s'y présentent pas ; aussi les juges qui y siègent n'ont-ils pas la prétention d'interdire au miracle de s'affirmer avant d'avoir obtenu leur visa. Mais ils prennent sous la responsabilité de leur savoir et de leur expérience les faits extraordinaires soumis à leur examen, et, sans poser de limites à la puissance divine, ils donnent leur avis sur les œuvres dans lesquelles on peut sagement dire qu'elle s'est affirmée.

Il faut bien le rappeler cependant : de bons esprits, dont nous sommes loin de suspecter les intentions, se sont émus quelquefois de cette intervention médico-scientifique dans le pèlerinage de Lourdes. Ils ont semblé n'y voir qu'une formalité inutile et presque une inconvenance bien déplacée. Pourquoi cette froide raison vient-elle mêler ses calculs aux élans de la prière et de l'enthousiasme populaire ? De quel droit, quand la foule crie : miracle, quelques médecins répondent-ils : illusion ? Est-ce bien sur les bords du Gave, en face de la grotte, qu'il fallait établir cette espèce de clinique, où l'on enseigne comment Dieu s'y prend pour guérir des malades contre toutes les prévisions de la Faculté ? Ne faut-il pas craindre que ces enquêtes minutieuses ne détruisent la foi du peuple et ne tarissent la source des miracles ? N'est-ce pas enfin imposer à ceux que Dieu a guéris une comparution qui répugne souvent à la délicatesse de leur humilité et à l'enthousiasme de leur reconnaissance ?

Ces objections ont été faites. Elles ont eu pour résultat d'éloigner du bureau des constatations des miraculés qui pouvaient, en y paraissant, rendre gloire à Dieu et à la Vierge immaculée. Nous croyons en effet que l'institution de ce bureau, unique dans l'histoire des pèlerinages, est le fruit d'une inspiration pleine d'intelligence et d'opportunité. Elle

répond précisément à l'objection perpétuelle de la fausse science, en observant et en constatant le miracle là où il se produit, et à l'heure même où il éclate dans un fait palpable et visible. Elle détruit l'accusation de naïveté crédule ou de supercherie charlatanesque, si souvent jetée comme une injure au clergé et aux fidèles. Le miracle expérimental, si audacieusement opposé au vrai miracle, dans ce siècle de suggestion et d'hypnose, reçoit un démenti formel et se voit contraint à rejeter son masque d'emprunt. Il importe, en effet, de ne point perdre de vue le mal que peut faire à la foi religieuse le merveilleux trop facilement accepté comme tel. Il suffira peut-être d'un faux miracle pour ébranler dans les esprits l'autorité des autres, qui sont vrais et qui doivent servir à la défense de la vérité. Les impies qui se moquent du miracle, les rationalistes qui le déclarent impossible, les sceptiques qui en doutent, si jamais ils vont à Lourdes, ne peuvent plus en revenir avec le même dédain et le même sourire. Ils ont perdu le droit d'affirmer que le mensonge se donne libre carrière et que les soi-disant miraculés ne sont que des filous ou des hystériques.

Quand Dieu manifeste par un véritable prodige sa puissance souveraine, il regarde plus loin que le sujet lui-même de ses faveurs. Il voit les besoins actuels de son Église, des âmes et du peuple chrétien. Or, il n'est pas difficile de comprendre quel est aujourd'hui le péril qui menace la foi. C'est l'attaque dirigée par la science matérialiste contre l'existence d'un ordre surnaturel, et la prétention de ne croire à l'action d'aucune force supérieure à celles de la nature. Voilà pourquoi la Providence oppose le miracle au naturalisme et, sur un point privilégié de la terre, le prodige en quelque sorte, pour que nul ne puisse dire qu'il n'a pas reçu la part de secours dont il avait besoin. Par conséquent, lorsqu'on soumet à un examen rigoureux les manifestations d'une puissance supérieure à tout agent créé, non seulement on force la science à faire hommage à Dieu de ses propres lumières, mais encore on seconde son œuvre en rendant plus efficaces, aux yeux des hommes, les moyens qu'il emploie pour atteindre son but. Vouloir au contraire suivre toujours l'élan d'un enthousiasme irréfléchi, et déclarer miraculeux, sans examen préa-

lable, le fait d'une amélioration dans l'état d'un malade, c'est compromettre l'autorité de Dieu et l'exposer à la dérision de ses ennemis. Aussi ne craignons-nous pas de dire que le bureau des constatations était chose nécessaire à Lourdes. Nous ajouterons que nulle parole ne saurait rendre l'impression que fait éprouver le spectacle où sont mises en présence, d'un côté, des âmes encore frémissantes sous l'action de Dieu dont elles se croient touchées, et de l'autre, la science calme et froide qui, sans nier, interroge, examine, et donne son avis. Elle dit rarement peut-être : « Voici un vrai miracle » ; elle ne dit jamais : « Vous êtes dans l'erreur, et la Vierge n'a pas pu vous guérir ».

Du reste, à ceux qu'étonnerait, parmi les catholiques, le fonctionnement de ce bureau médical à côté de la grotte, il suffira de dire que Léon XIII l'a hautement approuvé, louant sans réserve « les précautions que prennent les Pères et les docteurs, afin que rien d'incertain ou de douteux ne soit accepté ».

L'effet produit dans le monde des sciences médicales par cet examen rigoureux des guérisons opérées devant la grotte Massabielle ne s'est pas fait attendre. Il y a quelques années, de savants professeurs auraient cru se déshonorer en prononçant dans leur amphithéâtre le nom de Lourdes. On dit bien que M. Charcot ne le prononce pas encore ; il fait mieux, il envoie des malades à la source miraculeuse, et, s'il ne publie pas un rapport sur leur état au retour du pèlerinage, il ne s'inscrit pas en faux contre des guérisons dont il a des exemples assez près de lui. D'autres chefs de clinique ont imité cette façon de faire. Ils ont par là même avoué qu'on guérissait à Lourdes aussi bien et mieux encore que dans leurs hôpitaux laïcisés.

Cette opinion s'est fait jour dans la presse. Bernheim, le chef de l'école de Nancy, écrit, dans son *Traité de la suggestion appliquée à la thérapeutique* : « En relatant ces observations de guérisons *authentiques* obtenues à Lourdes ; en essayant, au nom de la science, de les dépouiller de leur caractère miraculeux, en comparant, à ce point de vue seul, la suggestion religieuse avec la suggestion hypnotique, je n'entends ni attaquer la foi religieuse, ni blesser le senti-

ment religieux. Toutes ces observations ont été recueillies avec sincérité et contrôlées par des hommes honorables. Les faits existent; l'interprétation est erronée. »

Nous retrouvons la même pensée dans un assez pauvre et méchant article du *Matin*, que l'auteur, par modestie sans doute, a laissé sans signature. Loin de nous l'intention d'établir une comparaison entre le célèbre professeur de Nancy, et l'inconnu, quel qu'il soit, qui n'estime pas assez sa prose pour lui donner son nom. Nous ne le citons qu'à titre de document, comme un témoignage de l'état actuel des esprits à l'égard des miracles de Lourdes. « Les journaux catholiques, écrit ce rédacteur anonyme, relatent tous les divers épisodes du grand pèlerinage annuel de Lourdes. Ces récits, où abondent les guérisons les plus merveilleuses, ou réputées telles par les esprits chez lesquels la foi prime la science, ces récits, disons-nous, sont qualifiés d'inventions par certains incrédules. Entre les affirmations sincères des partisans du miracle et les dénégations non moins sincères de ceux qui bornent encore la science aux limites qu'elle a depuis longtemps franchies, il y a place pour une explication scientifique rationnelle des phénomènes observés autour de la sainte piscine. Tout d'abord un fait est indiscutable : la bonne foi des catholiques. Les guérisons qu'ils signalent ont réellement lieu. Les ex-voto qui entourent la statue de la Vierge témoignent de la gratitude profonde de ceux qui ont été délivrés de leur mal par ce qu'ils croient être l'intervention divine. »

Ainsi Lourdes et les miracles dont elle est la terre privilégiée imposent l'attention et le respect aux représentants de la science. C'est un grand pas déjà fait vers la justice et la vérité. Ce ne sera pas le dernier, tout nous porte à le croire. Nous saluons, de loin peut-être encore, mais non sans espérance, le jour où ces mêmes savants auront le courage d'aller vérifier par eux-mêmes la réalité des faits et, vaincus par l'évidence, sortiront du bureau des constatations pour aller, à genoux devant la grotte, rendre hommage au Maître de la santé comme de la maladie et à la Vierge par laquelle il lui plaît d'opérer ces prodiges. C'est aux médecins catholiques à préparer ce résultat. De leur part, le dédain serait pire

que la négation des matérialistes. Nous en connaissons qui remplissent noblement ce devoir d'apostolat scientifique auprès de leurs collègues. Les hésitants et les timides n'ont qu'à suivre ces beaux exemples d'indépendance et de sincérité. Ils n'en guériront pas moins bien les maladies corporelles, et ils seconderont mieux les desseins de la Providence, dans la guérison des âmes qu'elle veut atteindre en passant par les corps au moyen du miracle.

III

Nous avons à peine besoin de dire, en terminant ce coup d'œil rapide sur la situation actuelle de Lourdes en face du monde, que nul catholique attentif au mouvement religieux de son siècle, n'a quelque raison plausible de refuser son attention à ce fait incomparable, qui par lui-même répond à tant de préjugés, d'objections et d'erreurs. Tout homme de bon sens, même en négligeant le côté surnaturel et miraculeux, doit reconnaître la grande place qu'occupe Lourdes dans l'histoire contemporaine. Les transformations matérielles du sol et les foules innombrables qui, depuis trente-deux ans, se succèdent devant le rocher de Massabielle, suffisent pour forcer l'assentiment d'un esprit sage, alors même qu'il ne serait pas chrétien. Une telle affluence d'hommes raisonnables, dont pas un ne se dit trompé et victime d'une audacieuse exploitation de la crédulité humaine, est un de ces critères de certitude que le rationalisme ne saurait ébranler. La naïveté populaire et l'entraînement qu'elle est capable de subir atteignent parfois d'extrêmes limites. Ils ne vont jamais jusqu'au degré d'aveuglement que supposerait une supercherie assez audacieuse pour réunir à Lourdes des millions de pèlerins, pourvus de bons yeux pour voir, d'oreilles pour entendre, et d'intelligence pour raisonner sur ce qu'ils ont vu et entendu. En seize années, pour nous borner à cette période, quatorze cents grands pèlerinages ont visité la grotte, seize cardinaux et plus de quatre cent dix-huit archevêques ou évêques sont venus porter à la Vierge de Lourdes des hommages que leur haute dignité dans l'Église rendait plus solennels et plus significatifs.

C'était, on a droit de le dire, le sens catholique se révélant dans une pleine harmonie entre les sentiments du peuple et ceux de ses pasteurs.

Les souverains pontifes Pie IX et Léon XIII ont prodigué les faveurs spirituelles au pèlerinage de Lourdes et consacré de leur suprême approbation le culte rendu à la Vierge du rocher. Les deux mondes sont aujourd'hui comme envahis par cette dévotion, et bientôt il n'y aura plus église ou chapelle qui ne possède une image de l'Immaculée, telle que la vit Bernadette dans ses extases réitérées.

Enfin, l'Église vient de prendre en quelque sorte officiellement la responsabilité du fait miraculeux de l'Apparition. Le 23 juillet, Léon XIII, confirmant la décision de la Sacrée Congrégation des Rites, a bien voulu concéder à Notre-Dame de Lourdes le privilège d'un office et d'une messe propres. En dehors des matières qui sont du domaine de la foi, le Vicaire de Jésus-Christ ne pouvait parler ni plus haut, ni d'une manière plus glorieuse pour la Madone de Massabielle.

Nous avons ainsi le droit de conclure, au nom de la piété catholique, comme au nom de la science, que nul désormais, dans les luttes journalières pour l'Église et pour la vérité, ne peut faire abstraction de Lourdes et feindre d'ignorer les merveilles dont ce coin de notre pays est le théâtre. Ce serait livrer à l'ennemi une position qui doit être défendue. Nous ajoutons qu'elle peut l'être. C'est ce que nous essayerons de prouver, en examinant s'il est vrai, comme quelques-uns le disent, que les guérisons opérées à la grotte peuvent toujours s'expliquer sans recourir au miracle.

(*A suivre.*)

H^{te} MARTIN.

LES MALFAITEURS LITTÉRAIRES

LES JOURNALISTES

I

Sous ce titre : *l'Écrivain et le Brigand*, le grand fabuliste russe Krylof a publié un apologue ingénieux et instructif. Nous demandons la permission de le reproduire ici, car il vient tout à fait à notre sujet. C'est à l'obligeance du P. Martinow que nous devons la traduction inédite et littérale de ce petit chef-d'œuvre.

Au séjour ténébreux des mânes, parurent devant les juges, à la même heure, un brigand, qui exerçait son métier sur les grandes routes et mérita enfin la potence, et un auteur couvert de gloire, qui distillait un subtil poison dans ses livres, prêchait l'impiété, semait la corruption, et, pareil à une sirène, avait la voix aussi douce que dangereuse.

Dans les Enfers les procédures sont expéditives ; là, point de longueurs inutiles : en un clin d'œil la sentence est préparée.

A deux effrayantes chaînes de fer sont suspendues deux énormes chaudières, où les coupables sont jetés. Sous celle du brigand on dresse un vaste bûcher ; la Mégère elle-même l'allume, et la flamme devient si terrible que la pierre des voûtes infernales se fend. Quant à l'auteur, le tribunal ne parut pas sévère : à peine un petit feu scintillait-il d'abord sous lui ; mais il alla grandissant toujours, durant des siècles, sans jamais s'affaiblir.

Le bûcher du larron était depuis longtemps consumé ; l'écrivain sentait le sien flamber toujours plus fort. Ne prévoyant aucun relâche, le malheureux finit par s'écrier, au milieu des tourments, que les dieux n'ont point d'équité ; qu'il a rempli l'univers de sa gloire ; que, s'il a écrit un peu librement, sa punition est par trop sévère ; qu'il ne pensait pas être plus coupable que le brigand.

Alors une des trois sœurs infernales lui apparut dans toute sa beauté féroce, avec sa chevelure sifflante de serpents, armée de fouets ensanglantés. « Malheureux ! cria-t-elle, est-ce à toi de faire des reproches à la Providence ? Oses-tu t'égaliser à un simple bandit ? Sa faute n'est rien, comparée à la tienne.

« Tout cruel et méchant qu'il fût, il ne causa de dommage que de son

vivant ; mais toi ! Tes os sont depuis longtemps en poussière, et le soleil ne s'élève jamais sans éclairer quelque nouveau malheur venant de toi ! Le poison de tes œuvres, loin de s'affaiblir, devient, en s'écoulant de siècle en siècle, plus corrosif. Regarde. »

A ces mots, elle lui fit entrevoir le monde. « Vois ces enfants, honte de leurs familles et désespoir de leurs parents. Qui donc empoisonna leur cœur et leur esprit ? C'est toi. Qui a raillé, comme des rêves puérils, le mariage, les pouvoirs, l'autorité, les représentant comme la source des misères humaines, excitant les hommes à rompre tout lien social ? C'est toi. N'as-tu pas honoré l'impiété du nom de science ? N'as-tu pas revêtu de formes séduisantes les passions et les vices ? Regarde là-bas ! Enivré de tes doctrines, le pays entier est plein de meurtres, de pillages, de dissensions et de révoltes. Il s'achemine à sa perte, grâce à toi ! A toi est due chaque goutte de larmes et de sang. Et tu oses encore accuser les dieux ! D'ailleurs, combien de maux engendreront tes livres à l'avenir, parmi les hommes ! Souffre donc ici ; tes peines ont pour mesure tes œuvres ! »

A ces mots, la Mégère indignée referma bruyamment la chaudière.

Cette fable, à son apparition, fit grand émoi ; le public pensa tout de suite à Voltaire, et c'était justice. Pourtant l'intention du La Fontaine russe était plus générale ; nous sommes parfaitement en droit de l'étendre aux journalistes contemporains et à tous les auteurs antisociaux, impies ou licencieux.

La plupart, il est vrai, ne survivront guère. Qui serait assez fou pour lire, dans vingt ans, les articles de *Figaro* ou de *Gil Blas* réunis en bottelettes ? Tout cela doit pourrir sur le sol natal. Mais le manque d'avenir est compensé par l'étendue de la publicité contemporaine. C'est, en effet, sur un vaste pays, sur une génération entière que se répand le venin grossièrement ou subtilement élaboré et distribué par une légion de journalistes.

Le succès effroyable de cette presse n'étonne plus quand on réfléchit. Comment en serait-il autrement ? Elle flatte toutes les passions naturelles et tous les besoins factices de l'humanité, en mettant à leur service toutes les inventions et toutes les ressources de la civilisation.

Les journaux devaient faire rapidement fortune dans un temps où tous savent lire et où très peu sont capables de juger par eux-mêmes et d'apprécier sainement ; dans des

pays où la curiosité et la crédulité sont activées et exaspérées par la vanité, inséparable d'une instruction superficielle; sous des régimes qui provoquent la jalousie des classes inférieures contre les plus élevées, les grandes agglomérations, l'absence de vie de famille, la profusion du bien-être matériel et la multiplicité des loisirs.

Le sensualisme, affamé de récits romanesques ou lubriques, trouve à se repaître dans le roman-feuilleton; la cupidité, sans cesse à l'affût des moyens de s'enrichir en avançant ou en ruinant ses rivaux, recherche les annonces, les réclames et les dépêches commerciales; la fièvre politique enfin, périodiquement ou continuellement allumée et attisée par les institutions et les soubresauts d'un pouvoir instable et d'une société sans racines, s'entretient par le récit des luttes et des manœuvres électorales, par le bruit des discussions parlementaires et par les incidents des réunions publiques ou privées.

Le journal est le véhicule de tous les éléments révolutionnaires qui coulent et bouillonnent dans l'Europe moderne.

Ajoutez à ces causes psychologiques et sociales de réussite un ensemble de moyens matériels vraiment merveilleux. Nous sommes bien loin des briques de Ninive, des hiéroglyphes d'Égypte, des tablettes de cire, du papyrus, du parchemin et même du papier de chanvre. La paille, le bois, tout sert désormais à fabriquer ces interminables rouleaux, sur lesquels des machines rotatives et à jet ininterrompu impriment instantanément des nouvelles, apportées à la fois de tous les points du monde par la poste, par le téléphone et par le télégraphe. Plusieurs fois chaque jour, des trains rapides et des bateaux à vapeur emportent dans toutes les directions des montagnes de journaux. Au bout de quelques heures, on connaît à Paris les grands événements de l'Ancien et du Nouveau Monde; dans une semaine, un livre a fait le tour des capitales européennes.

La variété, la perfection et la rapidité de ces résultats sont presque indéfinies.

Qu'on essaye de supputer ce qu'il faudrait de vies monastiques pour transcrire ce qui s'imprime quotidiennement dans la seule ville de Paris!

Une pareille puissance doit avoir des effets irrésistibles ; malheureusement ceux du journalisme, tel qu'il existe parmi nous, sont presque toujours mauvais et malfaisants.

Ce qui en souffre d'abord, c'est la langue et la pensée. Dans cette hâte et cette fureur d'improvisation universelle, comment réfléchir, corriger, mûrir une œuvre ? L'abonné n'attend pas ; il faut devancer les concurrents par la rapidité et la multiplicité des informations ; il faut attirer et retenir les lecteurs par tous les artifices, en s'adressant successivement et simultanément à tout ce qui peut vibrer en eux. De là, assaut de nouveauté, d'étrangeté, d'obscénité, d'impiété ; chacun veut et doit renchérir sur tous les autres ; on arrive bien vite aux dernières limites de la bizarrerie, de l'audace et de la corruption. Que peut devenir au milieu de tout cela cet instrument si fin, si délicat à manier, si rebelle aux plus habiles et si capricieux, qu'on nomme le français !

Aux qualités fondamentales de clarté, de logique, de noblesse, de force disciplinée et de ferme bon sens succèdent les élans saccadés, le besoin d'éblouir, l'effort violent, le manque de proportion et de mesure. On trouve encore quelques morceaux de belle venue, mais pas de vastes et harmonieux ensembles ; quelques jets de passion ou d'humour, mais point d'éloquence solide ou de joyeuse et sereine fantaisie. La virulence remplace la vigueur, l'excentricité la bonne et loyale originalité, la surexcitation nerveuse et factice la verve sincère et maîtresse d'elle-même. Les mots, les tournures et la syntaxe ordinaires ne suffisent plus. Un jargon prétentieux, emprunté à tous les idiomes, à toutes les classes et à toutes les professions, souvent inepte, parfois ignoble, remplace le parler net et savoureux des aïeux. Le public grisé très vite par cette littérature frelatée ne comprend plus ou dédaigne les livres sains et fortifiants des époques classiques. On remplace le pain qui nourrit, par les piments qui brûlent ; le vin généreux, par de plates ou dangereuses drogues. Le bourgeois qui se plaît au *Figaro* est radicalement incapable de goûter Bossuet, Corneille et même La Fontaine ou Molière ; tout comme la femme qui admire la gaminerie de Gyp doit renoncer à jouir de l'esprit

de Mme de Sévigné ou de la sagesse austère de Mme de Maintenon.

Cette dégradation de la langue est le symptôme et la conséquence d'un mal plus grave et plus profond causé par les journalistes : la perte ou du moins la diminution du bon sens.

Ce fut longtemps une des gloires et des privilèges de notre race que cette puissance de discerner sûrement, sans longues méditations et sans déductions compliquées, comme par instinct et tact naturel, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui convient et ce qui choque, le beau et le laid, la noblesse et la vilénie. D'autres peuples ont de grandes et belles qualités; mais c'était chose essentiellement française que cette raison exquise qui s'appelle bon goût dans les problèmes d'art, politesse dans les relations civiles, honneur dans ce qui relève de l'opinion. Sous divers noms, c'est toujours la perception nette des situations pratiques et le sentiment délicat des règles qui doivent les régir.

Ces lumineuses et séduisantes formes du caractère national s'obscurcissent et se faussent sous ce flux journalier d'affirmations brutales et irréfléchies, contradictoires entre elles et avec la conscience, inspirées par la passion et l'intérêt du moment beaucoup plus que par le souci de la justice et de la beauté. On devient sceptique pour ne pas être dupe, et l'univers finit par apparaître comme un vaste tripot où le mensonge, le chantage, la réclame et la spéculation se donnent carrière sans honte et sans frein. L'important est de prendre et de n'être pas pris, de se faire craindre et de se dérober, de réunir des papiers utiles et de n'en égarer aucun de compromettant.

Quel charme peuvent avoir pour ces esprits blasés, pour ces cœurs enfiévrés et ces vies surmenées, de simples et purs récits, des tableaux calmes, des émotions naturelles, des raisonnements et des drames sans passion surchauffée?

Le respect de la famille, l'amour du foyer, le goût pour la vie d'intérieur, sont nécessaires à une société qui veut être durable et heureuse. On ruinerait toutes ces choses rien

qu'en faisant autour du foyer une atmosphère traversée et troublée par des nouvelles à sensation, des catastrophes financières, des intrigues politiques et des scandales de mœurs; mais les journalistes ne s'arrêtent pas là : ils combattent l'ordre, l'union et l'honneur domestiques avec une obstination acharnée et des raffinements pleins de science et de perfidie. C'est contre ce rempart naturel de toute prospérité et de toute vertu que les malfaiteurs dirigent leurs attaques. Les faits divers, les comptes rendus des théâtres et des courses, les échos judiciaires, les cancanes de la vie mondaine, les feuilletons et les chroniques parisiennes semblent n'avoir pas d'autre but que de troubler les cœurs, de ridiculiser l'innocence, d'apprendre avant l'heure les secrets de la vie et même du vice, d'éteindre tout instinct de pudeur et d'honnêteté, de bafouer et de faire mépriser la jeune fille, la femme et la mère, de glorifier le bien-être, le luxe et la jouissance, d'excuser et même d'embellir la passion, le concubinage, l'adultère et l'assassinat. Le ton est plus ou moins brutal; le fond est presque partout le même.

Les journaux conservateurs et catholiques se permettent sur ce point d'étranges écartés. N'avons-nous pas vu, par exemple, le *Soleil* donner à ses lecteurs du dimanche le *Rêve* de Zola, non plus dans sa primeur, mais après que cette fantaisie imbécile et malsaine avait déjà traîné partout? Et il y a pire!

Les romans les plus immondes et les plus antisociaux ont d'abord paru dans quelqu'un des grands journaux de Paris. Les pères de famille ne les lisent guère, mais ils abandonnent ce poison à leurs fils et à leurs filles avec une insouciance et une sécurité qui sont une inexplicable énigme pour quiconque sait à quoi tient la chasteté d'un adolescent et le bonheur de toute une vie.

Il va de soi que le sort de la religion est encore pire que celui de la morale naturelle. Cela devait être : on n'est vraiment et voluptueusement libre viveur qu'après être devenu libre penseur.

Sur plus de dix-huit cents journaux ou revues qui s'impriment à Paris, on n'en trouverait pas cent qui soient catho-

liques, et leur tirage est presque dérisoire, comparé à celui des feuilles mondaines. Plus de moitié de ces dernières sont impudemment irréligieuses et s'attaquent sans trêve comme sans scrupule, par la calomnie et par le persiflage, au clergé séculier et régulier, aux croyances, aux cérémonies et à l'histoire de l'Église. L'absurde ne les arrête pas plus que l'odieux ; tout semble permis et croyable, quand il s'agit d'insulter Dieu, sa religion et ses ministres. Qu'on ne nous accuse pas d'exagération, elle est impossible. Il faudrait être aveugle ou étrangement optimiste pour ne pas avouer que tel est aujourd'hui l'état de la presse française à Paris ; et la province ne diffère pas très sensiblement de la capitale.

Cette rage de nouvelles à effet et d'information à outrance a créé des industries effrontées et une race abominable d'inquisiteurs et de délateurs. Leur métier est de flairer, de découvrir et de livrer les secrets. Rien n'arrête et ne déconcerte ce reportage cynique. L'an dernier, une main hardie parvint à soustraire et à divulguer un volume des dossiers, amassés par la haute cour de justice. Nous n'avons pas à juger cette publication. Ce qui nous importe et ce que nous trouvons effrayant et répugnant, ce sont les théories des journalistes, appelés à donner leur avis sur ce point. Aux plus considérés et aux plus honorables, tout moyen paraît légitime pour s'emparer d'un document et pour le livrer à la curiosité des abonnés. La délicatesse la plus élémentaire, l'honneur et l'intérêt des familles, la réputation des individus, rien n'est sacré pour ces chroniqueurs, à la recherche de scandales et d'intrigues. Ces misérables trahiraient sans hésitation les plans de nos généraux et les combinaisons de nos armées pour activer la vente et se faire un renom de gens bien informés. Tout ce qui peut amener des abonnés et rapporter de l'argent est avidement saisi et implacablement exploité.

L'argent ! voilà le mot, le nerf et le grand ressort de la presse ; tout s'achète, tout se vend dans ce monde-là : l'éloge, le blâme, l'annonce et jusqu'au silence.

Des journaux qui se prétendent respectables, qui ont de magnifiques hôtels et de fringants équipages, ne font aucune

difficulté de recevoir les réclames les plus suspectes, de louer les œuvres les plus corruptrices et les tripotages les plus véreux ; et tout cela non seulement à la quatrième page, mais à la troisième, à la seconde et à la première, en toute sorte de caractères, sous toutes les rubriques et avec toutes les signatures ; il ne s'agit que d'y mettre le prix.

Les *petites correspondances* de *Figaro* sont célèbres ; mais le barbier a trouvé des imitateurs et des concurrents pour cette industrie. Aucun négoce taré, aucun syndicat d'accaparement, aucune escroquerie financière, aucune manœuvre gouvernementale, n'est allé au bout de cette vénalité. Quelques faits récents donneront un aperçu très significatif de ce qui se pratique.

On connaît les aventures et les crises du *Crédit foncier*. Les débats à la Chambre des députés ont constaté qu'il dépensait annuellement plusieurs millions pour frais de publicité, ou, en termes vulgaires, pour acheter les journaux. Beaucoup de feuilles ne vivraient pas sans de pareilles subventions.

Un peu plus tard, toujours en plein palais Bourbon, on discutait l'affaire de Panama. La France apprit alors que tout le monde à Paris, sauf quelques pauvres diables, était parfaitement au courant de la situation ; aussi les dupes ont été peu nombreuses dans la capitale, surtout parmi les riches ; mais on n'avait pu éclairer la province, parce que tous les grands journaux financiers étaient vendus.

Passons à un autre ordre de choses.

Il y a dix mois à peine, un meurtre rituel accompli par les Juifs a retenti dans tout l'Orient. Vingt médecins ont examiné le cadavre de la victime et constaté le fait de la façon la plus authentique. Les témoins abondaient. Eh bien ! sauf deux ou trois journaux catholiques, le silence a été complet.

On pourrait accumuler ici des preuves sans fin, si cela était nécessaire. On s'étonne, par exemple, que nos journaux, si friands de scandales, parlent si peu de ce qui se passe à Monaco et autres établissements de ce genre ; MM. Hamon et Bachot en donnent la raison dans *l'Agonie d'une société* : tous sont grassement payés pour ne rien dire ; on connaît même les chiffres.

Ces habitudes vénales sont tellement reçues et tellement entrées dans les mœurs que les industriels, les commerçants et les inventeurs inscrivent sur leurs comptes courants les sommes destinées à s'assurer l'appui des journaux; c'est le fond des reptiles. Les gouvernements ont commencé et le chancelier de fer s'indignait, il y a quelques semaines, de se voir malmené par ceux-là mêmes que sa main avait si longtemps nourris. Les financiers juifs et les spéculateurs frauduleux de toute origine ont suivi; maintenant les maisons les plus honnêtes et les plus solides sont forcées de payer, sous une forme ou sous l'autre, ce hideux tribut. Assurément il y a une publicité honnête et nécessaire, et tout service rendu par un journal mérite une récompense; mais on ne s'arrête pas à ces légitimes exigences.

Sauf un nombre de plus en plus restreint de journalistes, la plupart de ceux qui se donnent effrontément comme tels, n'ont, en entrant dans la presse, d'autre but que l'exploitation des ministres, auxquels ils offrent leurs complaisances, et des financiers, industriels, directeurs de banques ou de théâtres, qu'ils réduisent à merci par la menace sous condition.

C'est M. Rochefort qui traite ainsi ses confrères. On ne contestera pas la valeur de son témoignage. Il connaît ceux dont il parle et il n'a aucun scrupule de clérical ou de réactionnaire.

Le désintéressement, la probité austère, l'esprit chevaleresque, la délicatesse dans l'honneur et la fierté dans la pauvreté disparaissent ainsi peu à peu. Le public se met à l'unisson des journalistes qui le prêchent. La justice elle-même, dans son essentielle intégrité, n'y résiste pas toujours, et l'on croit de moins en moins à l'existence de cette vertu. Les feuilles publiques sont continuellement remplies des défaillances de nos députés, de nos magistrats, de nos ministres et même des présidents de république. La plupart s'estiment heureux d'une déclaration juridique d'incorruptibilité; s'ils osaient parler de leur dévouement désintéressé et de leurs libéralités patriotiques, ils seraient accueillis par un immense éclat de rire. A certains moments, qui jugerait la France par ses journaux la prendrait pour un repaire de voleurs, de cabotins, de fous et de débauchés.

II

Essayons maintenant de faire connaître plus en détail quelques-unes de ces bandes, organisées pour détruire chez nous la religion, les mœurs, le bon sens, le patriotisme et la langue.

Au point de vue qui nous occupe, *Figaro* est sans contredit à la tête des malfaiteurs de la presse périodique. Aucun ne contribue plus activement et plus universellement que lui à tuer ce qui fait la vie, la force, l'honneur et la beauté d'une nation; c'est le dissolvant par excellence. Un éloquent évêque l'a surnommé « la honte de la presse française »; c'est raison et justice.

Figaro est le journal du boulevard, des curieux, des sceptiques, des viveurs et des blasés qui ne veulent voir dans la vie qu'un banquet, où il faut jouir et rire avant tout et de tout. « Mon absinthe, mon cure-dent et mon *Figaro*, » ces trois choses paraissent inséparables et de même ordre dans ce monde-là. On les commande à la fois au valet du cercle, du café ou du restaurant.

Le manque de respect et la passion des spectacles sont deux signes infailibles de décadence. Nulle part ces deux stigmates ne sont plus tristement visibles qu'au *Figaro*. On s'y moque habituellement de tout ce qui est grave, autant du moins que le permettent les convenances mondaines, et qui saura jamais dire ce qu'elles ne permettent pas, pourvu que l'on y mette un peu d'adresse, très peu bien souvent.

On s'y moque de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église et de la vie chrétienne. Il y a bien ça et là quelques hommages officiels, quelques admirations platoniques, tels qu'on veut bien en offrir, quand on se pique d'être correct et bien élevé, aux majestés déchues et aux vieux usages; mais tout cela n'est qu'un paravent. Au-delà de ces décors vous rencontrez l'ironie, l'incrédulité, parfois même très grossière; Caliban y fait éclater son *rire* épais et ses *figarismes* fanfarons.

Les articles sur la semaine sainte, sur les prédicateurs, sur les communions pascales, sur les beaux mariages à Sainte-Clotilde, sur les ventes de charité et sur les cérémonies religieuses où accourt le beau monde, ne sont le plus souvent

que des persiflages. *Figaro* et ses abonnés n'y viennent que pour voir et pour paraître, pour rire et pour critiquer. C'est un prétexte à rapprochements équivoques, à mots indécents, à descriptions de toilettes, d'attitudes et de minois. Le scandale s'y assaisonne de mauvaise éducation et de mauvais goût.

Le vrai terrain de *Figaro*, où il triomphe et se sent à l'aise, c'est le théâtre, les coulisses, le champ de courses, tous les lieux où le monde et le demi-monde s'exhibent sans scrupule et regardent sans honte. Il y est chez lui et peut parler sa langue. Il connaît mieux que personne les détails de la pièce nouvelle, les incidents des premières représentations, tous les cancanes et toutes les intrigues. Il a la clef du dernier roman et peut en raconter les dessous ; au besoin il les invente. C'est le boute-en-train des fêtes et le héraut des batailles entre histrions et actrices. Il se charge de faire retentir jusqu'au bout du monde ces ignominies et cette corruption. Grâce à lui, la rentrée d'un chanteur, l'indisposition d'une danseuse, l'engagement d'une comédienne, le succès ou la chute d'un vaudeville, les caprices de *Cidalise* ou de *Pierrot*, deviendront la grande affaire dont se préoccupera Paris et, à sa suite, la France et l'Europe. Sarah Bernhardt consolera de notre amoindrissement, et Coquelin ou Paulus de la perte de la Lorraine et de l'Alsace. La victoire d'un cheval français sur un cheval britannique fera oublier le triste état de notre flotte, notre isolement en Europe, les misères de nos colonies et la perte de notre influence en Orient et partout. Que nous importent les graves questions d'enseignement ou de guerre qui s'agitent ? Il n'est plus bruit que de la toilette en vogue, d'une admission nouvelle au Jockey-Club, des réceptions de la baronne James ou de la baronne Alphonse. Quand on s'inquiète partout de l'invasion sémite et des périls qu'elle fait courir à la fortune, à l'honneur et à la sécurité de la patrie, *Figaro* remplit ses colonnes de la description des fêtes et de l'énumération des aumônes d'Israël. Nulles réclames ne sont plus largement payées.

Figaro vise à l'esprit ; quelques traits sont heureux et certains articles bien troussés pour ce lieu-là. Cependant pas un écrivain de marque ne s'est formé au *Figaro*. On y

fait des affaires et des courses, non de la littérature et de l'art. Il y a des trucs, non des convictions. Pour enlever ce public et le captiver, il faut des nouvelles à sensation, des pirouettes de mots ou d'idées, surtout l'argot impur et ricaneur, plus que des principes littéraires, politiques ou moraux. Flatter est tout; instruire ou corriger n'est rien. On y sert la mode, non la vérité; on y courtise le vice, non la vertu. Nul n'a mieux compris que la sottise et la passion sont deux mines inépuisables et toujours ouvertes.

Aucun artifice de réclame, aucun tapage n'est volontairement négligé pour attirer les chalands. En ce genre, *Figaro* a fait des merveilles dans ce siècle de charlatanisme et de duperie. Lui seul, pendant l'Exposition de 1889, pouvait avoir l'idée d'installer une imprimerie sur la plate-forme de la tour Eiffel et d'y faire un tirage spécial pour les badauds de toutes les nations. De plus, un album-registre était mis à leur disposition pour y inscrire leurs pensées. C'est un recueil indescriptible. Voilà où le génie de *Figaro* excelle; quand il s'agit d'écrire correctement et surtout honnêtement, dans la pleine acception du mot, c'est autre chose. Ses rédacteurs ont beau se trémousser, ils ne parviennent que rarement à faire avancer leur pensée, ensablée dans le lieu commun. La plaisanterie devient souvent macabre, souvent aussi canaille; tels articles sur l'amour, sur le mariage, sur la paternité, sur l'adultère, sont autant de vraies polissonneries. Ces gens-là s'affublent de faux noms, comme de masques; leur instinct en ceci ne les trompe pas.

En général, leur grand moyen est de prendre un ton contraire au sujet et d'accrocher à tout quelque gaudriole de cirque.

Aux jours solennels, M. Francis Magnard sort tout à coup par quelque trappe et donne son avis sur la question pendante, religieuse, politique, administrative ou militaire. Cette apparition a généralement un succès d'estime sur le boulevard, de fou rire chez les gens sérieux. L'auteur se retire grave et pompeux, content du public et de lui-même.

Albert Wolf, dont Louis Veuillot a dessiné la silhouette dans les *Odeurs de Paris*, sous le nom latinisé de *Lupus*, est le type du chroniqueur figaresque. Il a pour compère M. Chin-

cholle. Le sceptique Henri Fouquier y représente la morale dramatique; ses réserves ne gêneront guère les lectrices, en train de rompre avec les commandements de Dieu et de l'Église ou même avec le Code Napoléon.

Et les feuilletonistes! Albert Delpit, Georges Ohnet, Paul Bourget, Pierre Loti, Jean Richepin, Guy de Maupassant, André Theuriet, sont les meilleurs. Tous y ont écrit des pages qu'une honnête femme ne se vantera jamais d'avoir lues.

La lecture du *Figaro*, ayons le courage de le dire, est foncièrement et fatalement corruptrice. Moins brutal d'ordinaire que d'autres feuilles boulevardières, il est plus périlleux et plus méprisable, parce qu'il ronge sciemment et systématiquement toutes les fibres vives de l'humanité : la foi, le sens moral, le bon sens, la pudeur, l'esprit de famille, l'intelligence du devoir, le goût du vrai et du beau, la puissance du dévouement et du sacrifice. C'est une de ces plantes étranges d'aspect, violentes de couleur, qui éclosent dans la fange des civilisations pourries et empoisonnent quiconque se repose à leur ombre, respire leur odeur ou goûte leurs fruits. Toute famille où l'on reçoit et lit habituellement le *Figaro* a une tare; la plaie peut être cachée, mais elle existe; regardez bien et vous ne tarderez pas à la découvrir. Quelques prêtres y sont abonnés, dit-on. Tant pis pour eux; ce ne sont ni les plus saints, ni les plus savants, ni les plus sensés.

Le *Gaulois*, vu d'ensemble, est le pendant et l'émule du *Figaro*. Ici, comme là, dominant le mercantilisme juif et la sensualité mondaine. Il y a pourtant des nuances. Le journal de M. Arthur Meyer affecte des allures aristocratiques, royalistes, religieuses même, beaucoup plus accentuées que celles de *Figaro*. C'est principalement la vanité et la frivolité des hautes classes qu'il exploite; leurs vices aussi. Au fond, avec une tenue moins gouailleuse, c'est le même scepticisme, le même libertinage, la même fureur de cancanis parisiens et d'amusements pervers, le même engouement pour les hommes et les femmes de théâtre, pour le sport, pour les modes, pour tout ce qui fait du bruit et chatouille les pires instincts de l'humanité.

Si l'on excepte Cornély, qui est un homme de valeur et qu'on s'étonne de voir là, comme on pouvait s'étonner d'y voir le pauvre Henri de Pène, toute la rédaction du *Gaulois*, subtilement distillée, ne donnerait pas plus de talent et de vertu que celle de *Figaro*. Octave Mirbeau et Alice Régnault ont passé par là.

Son directeur, Arthur Meyer, célèbre par son escrime et par *la France juive devant l'opinion*, est un des hommes les plus contestés de France. Pourquoi donc est-il reçu et fréquenté-t-il dans les meilleures maisons, où les enfants plus naïfs lui font avançie? Pourquoi les duchesses lui ouvrent-elles leur porte et les gentilshommes leur main? Il a sa feuille, et la plupart de nos gros personnages et de nos belles dames, comtesses de race ou baronnes d'argent, ont la folie et la peur de la publicité. Être dans le *Gaulois* avec l'inventaire de leurs charmes, la description de leurs atours, le récit de leurs fêtes, semble à ces ambitions le but suprême de la vie. Pour l'atteindre, on ne reculera pas devant une invitation et des bassesses. Le juif profite de cette incompréhensible aberration et, dans son insolente confiance, il n'hésite pas à téléphoner familièrement à des femmes qui portent les plus grands noms de France qu'il viendra dîner chez elles. S'imaginer-t-on Mme de Sévigné ou toute autre patricienne du dix-septième siècle donnant pareille licence? Elles auraient fait jeter le fils d'Israël à la porte par leurs laquais.

Pour savoir jusqu'où peut s'avilir une aristocratie insatiable de jouissances et de bruit malsain, on n'aura plus tard qu'à parcourir les colonnes du *Gaulois* : ce sera le grand répertoire, où les Taine futurs étudieront les causes et les progrès de la décadence française. On y verra ce qu'était devenu le sang des croisés, à la fin du dix-neuvième siècle, et à quels noms s'associaient les noms les plus retentissants et les plus fiers de notre histoire. Le même phénomène se produisit sous les derniers empereurs de Rome et de Byzance; on vit les descendants abâtardis des vieilles races descendre avec frénésie, hommes et femmes, dans les cirques Molliet du temps et y faire assaut avec les athlètes et les bateleurs de profession. On sait ce que les barbares en firent.

En réalité, le *Gaulois* n'est que l'intermédiaire, l'entremet-

teur officieux entre les riches libertins et le monde élégant qui vit de leurs vices et de leurs folies. C'est par ce *Moniteur* que les uns et les autres se tiennent au courant des intrigues, des bruits, des modes et des scandales de ce milieu interlope. Il donne le ton à cette société; c'est la ressource des conversations qu'on y échange. M. Arthur Meyer est l'organisateur, l'instructeur, le maître des cérémonies et l'historien de ces fêtes qu'un euphémisme ingénieux appelle mondaines. Si jamais ce Dangeau sémite publie ses mémoires, les descendants de nos grandes familles ne seront pas fiers de tous leurs aïeux.

Avant de quitter le *Gaulois* et le *Figaro*, donnons un exemple récent de leur insouciance morale. M. Meilhac vient de faire jouer *Ma Cousine*, comédie en trois actes, que le *Monde* déclare « aussi malpropre que possible », un vrai « méli-mélo de bâtardise, de prostitution et d'adultère », qu'il est impossible d'analyser décemment. Eh bien! pour M. Wolff il n'y a là qu'un thème plus « fantaisiste » que réel, pour amener « une succession de tableaux de la vie parisienne, dessinés d'après nature avec un talent d'observation, un esprit et un art incomparables... *Ma Cousine* est une adorable comédie; l'esprit est de bonne compagnie et les accès de gaieté font rire aux larmes. Que voulez-vous de plus? »

Ce dernier trait est d'une précision et d'une impudence naïves; tout *Figaro* tient là-dedans.

Écoutons maintenant le *Gaulois*. Son admiration est encore plus lyrique.

J'essaye, sans y réussir, de donner une idée de la comédie qui vient d'aller aux astres d'un coup, emportée par le souffle d'un grand succès. On ne décrit pas un parfum, et c'est dans la griserie des senteurs les plus fines et les plus pénétrantes que Meilhac, aimé des déesses, nous a maintenus pendant les trois actes de *Ma Cousine*. Jamais, avec un bonheur égal, l'exquis psychologue des mondes où l'on cherche à oublier dans le plaisir l'ennui de vivre, n'a fouillé d'une aiguille d'or plus affilée ces petits cœurs instinctifs, tout remplis de mystère et de contradictions, où les passions humaines s'agitent confusément, réduites à leur minimum.

Ici le grotesque de l'enthousiasme fait presque oublier

l'odieux de la doctrine; mais que d'autres endroits où les mêmes maximes s'étaient crûment et froidement! Le respect de nos lecteurs nous empêche d'en reproduire les plus caractéristiques. Voilà pourquoi quelques-uns nous trouveront exagérés, tandis que d'autres peut-être nous accuseront de faiblesse. Mais que faire?

Du *Gaulois* et du *Figaro* au *Gil Blas* il n'y a pas une distance si grande qu'il faille de grands appareils pour la franchir. Ce dernier est franchement impie et résolument pornographique, sans voiles et sans réticences. En quittant les deux autres, on est tout préparé à le lire.

Pour avoir une idée de ce que peut bien être le *Gil Blas*, on n'a qu'à parcourir la liste de ses principaux écrivains : Albert Delpit, Dubut de Laforest, Grosclaude, Paul Bourget, Camille Lemonnier, Hugues le Roux, René Maizeroy, Guy de Maupassant, Octave Mirbeau, Marcel Prévost, Catulle Mendès, Ricard, Richepin. Ailleurs on laisse encore un bout de gaze ou quelques feuilles de vigne; ici c'est l'ignominie dans toute sa brutalité.

Nous ne savons pas s'il y a beaucoup de familles en France capables de s'abonner à pareille lecture; nous aimons à croire que non. Un numéro de *Gil Blas* sur une table de salon, sous les yeux d'une jeune fille ou d'une mère, est une vision qui répugne; tout au plus parvient-on à se le figurer entre les mains de quelque normalienne débridée ou de quelque institutrice laïque. La femme qui ne rougit pas de l'étaler n'a pas besoin d'autre affiche : cette authenticité lui suffit.

Gil Blas trouve néanmoins des clients. C'est par excellence le journal des lycéens en vacances, des commis-voyageurs, des jeunes fonctionnaires de la République, des gars de l'Université et des célibataires friands de gravelures. Tous ces gens-là sont assurés d'y trouver grasse et abondante pâtée.

L'*Écho de Paris* n'est qu'une réduction de *Gil Blas*; on peut donc lui appliquer tout ce qui précède.

Pour se convaincre de la vérité de ce que nous disons on n'a qu'à observer pendant une demi-heure les abords d'une

bibliothèque de chemin de fer, dans une gare un peu fréquentée. La maison Hachette, qui exclut de bons et intéressants livres de ses rayons, a bien soin d'y tenir un nombre suffisant d'exemplaires du *Gil Blas*, pour le perfectionnement intellectuel et moral des Français et l'édification des étrangers. Ce n'est pas un des moindres crimes de ce déplorable monopole.

Le *Temps* a l'air de faire contraste avec les journaux dont nous venons de parler; il ne vaut pas mieux et arrive aux mêmes résultats par d'autres procédés.

Je voudrais être peintre pour tracer cette silhouette. Représentez-vous un long et gros personnage, plus funèbre encore que grave, en habit noir et en cravate blanche, toujours en posture de baiser les mains et de lécher les pieds à tout ce qui est puissant, riche et fort; toujours prêt à insulter ou à dénigrer ce qui est faible et pauvre, particulièrement ce qui porte un habit religieux ou une appellation catholique. Tels sont les goûts, le rôle et l'attitude du journal de M. Hébrard. Grosses bottes de M. Constans, souliers vernis de M. de Freycinet ou pantoufles de M. Tirard, peu lui importe. Il trainera sa langue sur tout cela, avec la sérénité d'une conscience que rien ne peut troubler, en attendant que d'autres hôtes s'installent aux ministères et y reçoivent les mêmes services, rendus avec la même dévotion.

C'est l'aplatissement et la servilité dans tout leur cynisme, sans gêne et sans dégoût. Tripotages financiers, accaparements juifs, jeux de bourse, gaspillages officiels, infamies parlementaires, tyrannie administrative, abus de la force militaire comme à Vicq, ou escamotage des votes comme au palais Bourbon, tout sera déguisé, loué, glorifié, dans la mesure et avec les termes qu'il plaît au pouvoir de désirer. Si l'arbitraire a été trop visible et l'injustice trop révoltante, tout au plus le *Temps* se permettra-t-il d'insinuer qu'il faudrait s'y prendre avec plus de précautions. La peur fait toute sa morale. Ajoutons-y l'intérêt, si l'on veut.

Il approuve qu'on étrangle, mais il conseille d'étouffer les cris de la victime, et il indique les moyens.

L'affaire de Vicq est passée. N'est-il pas d'une prudence élémentaire

de tout faire pour que l'exécution des lois, qui ne saurait être suspendue, s'accomplisse pourtant avec des formes si irréprochables et dans une tranquillité si entière qu'il n'y ait plus à cet égard lieu à récriminations d'un côté ou de l'autre? En France, on ne proteste pas longtemps contre des lois justes et rationnelles, justement et raisonnablement appliquées. Il importe qu'il en soit de la loi scolaire comme de toutes les autres. Encore une fois, cela dépend de la sagesse du gouvernement.

Nous doutons qu'on ait jamais rien écrit de plus hypocritement lâche. D'autres serviteurs ont quelques distractions, des soubresauts d'humeur contre les exigences du maître, parfois des velléités de remords et des commencements de rougeur; le *Temps* reste impassible sous tous les ordres et se porte avec la même exactitude à toutes les consignes. Un acte généreux, un trait de caractère, une belle action, ne lui arracheront jamais un cri, un mouvement qui puisse déplaire. Il est aussi inaccessible à l'enthousiasme qu'à la confusion.

En revanche, aucun n'est plus rogue et plus hargneux avec les petits et les timides, plus tenace et plus déloyal dans ses rancunes politiques ou religieuses. Il ne prend même pas le loisir d'essayer la poussière que ses lèvres ont ramassée sur les pieds des gouvernants, pour injurier et calomnier un monarchiste, un prêtre, un réactionnaire, et il le fait avec les précautions d'une prudence très experte en ce métier. Il lance doucement la calomnie et ne la rétracte jamais. Après avoir, pendant plusieurs jours, enregistré les plus hideuses accusations contre un pauvre capucin, le P. Bérard, ou contre le curé de Vicq, il se gardera bien de publier l'acquiescement solennel du premier et le démenti triomphant du second. Qu'il ait à rendre compte d'une séance à l'*Académie des Inscriptions*, il supprimera simplement ce qui pourrait être à l'honneur d'un prêtre ou d'un religieux. Et ce système est suivi en tout, froidement et sans défaillance.

Il y a peu de figures brillantes au *Temps*; c'est par la masse et le poids qu'il agit, comme le bœuf. Tout le monde sait pourtant que M. Francisque Sarcey y rédige la chronique des théâtres et que M. Anatole France y fait des causeries littéraires.

Quand M. Renan, l'une des divinités du lieu, daigne sortir

de son fromage du Collège de France et envoyer au directeur quelqueune de ces drôleries en style fluant où il se moque de Dieu, de ses contemporains et de ses lecteurs, c'est fête et liesse ; M. Hébrard met des lampions à sa façade.

Au reste, le *Temps* passe pour le plus plat et le mieux informé des journaux de Paris. Quand il s'agit de religion, d'élections, d'invalidations, de laïcisations, de projets officiels et de mouvements d'opinion publique, il faudrait être naïf pour se fier à lui ; il songe trop à flatter le ministère présent, tout en guignant la place qu'il aura sous le ministère futur. La justice et la vérité, l'honneur et la patrie sont la dernière de ses préoccupations ; mais il n'y a pas un chien écrasé, pas un omnibus renversé, pas une aumône de MM. de Rothschild, pas une modification ministérielle en Europe et en Amérique, pas un scandale de mœurs, pas une cote de bourse qu'il n'annonce des premiers. C'est par cette profusion de renseignements secondaires qu'il attire beaucoup de ceux que son aspect morne, son ton dogmatique et sa bassesse de cœur éloigneraient. Le lecteur du *Temps* est un type ; M. Albert Millaud en a essayé la grotesque silhouette et l'épaisse psychologie.

Il serait injuste de mettre le *Journal des Débats* sur la même ligne que le *Temps* ; il a plus d'indépendance et moins de lecteurs, plus de doctrine et moins de réclames. Ce n'est pourtant qu'une ombre. Son passé fut considérable, sinon glorieux. S'il a fait beaucoup de mal, ce n'est pas toujours sans talent et sans courage. La liste de ses collaborateurs depuis cent ans est longue, très mêlée, mais digne d'attention. On y trouve les noms de Chateaubriand, de Geoffroy, de Féletz, de Silvestre de Sacy, de Saint-Marc Girardin, d'Hippolyte Rigaud. Louis Veuillot l'a souvent pris à partie.

Hostile à la Restauration, il fut bienveillant pour la dynastie bourgeoise de Juillet. Cuvillier-Fleury, l'une de ses étoiles, a été le précepteur du duc d'Aumale. En économie politique le saint-simonisme, en philosophie le positivisme matérialiste, en littérature le romantisme, en morale l'autonomie de la raison et la pornographie d'Eugène Sue, en pédagogie le monopole universitaire, ont trouvé dans ses colonnes libre

accueil. Le sémitisme n'a pas eu de plus chaleureux partisan. Michel Chevalier, Littré, Nodier, Hugo, Frédéric Soulié, y ont écrit. Léon Say, John Lemoine, H. Taine, Jules Simon, A. Dumas fils, E. Renan, O. Gréard, V. Cherbuliez, Jules Lemaitre, y écrivent encore. Nombre d'académiciens y ont fait antichambre. L'Université y a toujours été soutenue et célébrée, l'Église catholique combattue et calomniée.

En somme, l'influence des *Débats* a été constamment irréligieuse, souvent immorale et révolutionnaire, par conséquent malfaisante.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à l'*Intransigeant* de Rochefort, à la *Lanterne* du juif Mayer, au *Rappel* de Vacquerie, à la *Justice* de Clémenceau et à la *République française* de Joseph Reinach. Avec de fortes divergences sur d'autres points, tous ces journaux rivalisent de violence et de haine contre ce qui touche de près ou de loin à la religion, à la morale, à l'ordre et à la stabilité sociale. C'est le mensonge employé comme arme politique et comme outil de démolition. Avant de refaire le monde, ces utopistes enragés veulent jeter bas celui qui existe, et ils en sapent les fondements avec une fureur sauvage.

A quel point la plupart sont-ils sincères et de bonne foi? Nul ne saurait le dire. L'éducation, le vice, l'entourage et la vanité peuvent troubler le sens, pervertir les idées et gâter le cœur, à un degré qu'il est difficile de préciser et peut-être d'imaginer.

Ce qui est certain, c'est qu'ils ne manquent pas d'une certaine adresse, connaissant leur public et leur temps. A des lecteurs enfiévrés par les passions et les préjugés politiques, généralement athées, très ignorants d'ordinaire et peu scrupuleux sur les articles les plus essentiels de la loi naturelle, on peut tout raconter, tout faire croire et tout faire exécuter. Le point capital, c'est d'affirmer avec impudence ; le plus absurde et le plus révoltant des contes sera le mieux accueilli et le plus vite propagé. Toute réclamation, toute réponse, toute polémique est illusoire. Quand on parle avec un tel parti pris de haine et de calomnie d'une classe d'hommes sans défense devant une foule crédule et féroce, c'est pour

provoquer contre eux les huées, la spoliation, l'exil et le massacre. Ceux qui ont fusillé les otages étaient cent fois moins coupables que les écrivains qui les y ont poussés et qui les y poussent encore.

Nous n'hésitons pas à ranger parmi les malfaiteurs de la presse le *Petit Journal* et les autres publications de ce genre. Ces feuilles à bon marché pénètrent jusqu'aux plus basses couches du peuple. Par la vulgarité des récits, des sentiments, des réflexions et du ton, elles y étouffent toute pensée surnaturelle, tout élan et tout idéal un peu élevés. Des crimes où la luxure et l'assassinat combinent leur intérêt poignant ; des feuilletons où les instincts les plus vils, les plus fougueux et les plus contagieux sont surexcités avec une habileté grossière, mais efficace, tout à fait à la mesure du public le plus inculte ; des faits divers brutaux, dont l'escroquerie, le vagabondage, l'homicide, le suicide et l'ivrognerie font le ragoût : voilà ce qui est journallement donné en pâture à des millions de Français !

C'est pitié vraiment que de voir dans les rues de Paris, sur les omnibus et les tramways, en chemin de fer, dans les loges de concierge, sur les tables des cafés et des marchands de vin, dans les ateliers de modistes, de couturières et de blanchisseuses, ces petits journaux qui semblent s'être fait une loi de ne jamais provoquer l'imagination, l'esprit ou la volonté vers un but plus haut que les jouissances bourgeoises du bien-être et des sens. Les petites gens, qui prélèvent cinq centimes sur leur maigre pitance pour avoir ce régal, pourront ainsi lire pendant des mois et des années des milliers de colonnes, sans y rencontrer une ligne qui leur parle de vertu, de conscience, de devoir, de sacrifice, de loi morale, de fin dernière, de vie future, de ciel, d'enfer et de Dieu. Tout, au contraire, les attire vers la matière et les rive aux vulgarités de la vie, sans une consolation et une espérance. Ce pauvre peuple a pourtant une âme immortelle et un cœur affamé d'infini !

Un des moyens de succès et de démoralisation le plus couramment employés dans ces feuilles, c'est d'y dérouler, avec toute sorte de péripéties romanesques, le récit de grands

crimes. Les plus horribles et les plus ignobles détails des cours d'assises y sont longuement et complaisamment établis et discutés. Grâce à cette presse, Troppmann, Prado, Pranzini, Eyraud, sont aussi populaires que Napoléon, Bismarck ou Boulanger, beaucoup plus que Guillaume II ou M. Carnot. Gabriellé Bompard a longtemps fait oublier l'imminence d'une guerre européenne, où des millions d'hommes bien munis d'armes savantes se précipiteront les uns sur les autres.

Cette folie va plus loin, car le spectacle du vice et du crime est funeste. L'homme, l'enfant surtout et le peuple, qui n'est qu'un grand et incorrigible enfant, sont naturellement imitateurs. A force de se familiariser avec l'idée et le fantôme de crimes épouvantables et compliqués, comme il s'en commet dans nos grandes villes et dans nos civilisations athées, le sens moral s'émousse chez tous; chez quelques-uns, le désir de reproduire ce qui les a si violemment émotionnés entraîne à des attentats semblables. La vanité même, la soif du bruit et de la célébrité s'en mêlent. C'est un fait de triste expérience.

Nous ne pouvons que signaler en courant les publications éphémères, créées pour faire triompher une candidature, recommander une opération financière ou industrielle, tenir au courant de la mode, des théâtres, du sport ou des scandales parisiens. Ces végétations vénéneuses, écloses tout à coup dans une atmosphère corrompue et sur un sol fangeux, ne disparaissent jamais sans emporter quelque chose de la sève et de la vie de la France.

Que conclure de cette étude profondément triste et presque désespérante? C'est que, si la presse est la grande puissance, c'est encore plus le grand fléau du monde contemporain. Sans doute il y a eu et il y a d'admirables journalistes dont le talent égale le courage, et qui se dévouent à la défense de la vertu, de l'Église et de la France, avec un désintéressement très méritoire et très glorieux. C'est un reste de chevalerie dans un siècle de mécréants. A tous ceux-là nous sommes heureux d'accorder et de témoigner notre estime et notre reconnaissance. D'autres, sans être aussi franchement religieux et orthodoxes, restent honnêtes.

Il n'est pas moins vrai qu'il faut se défier beaucoup. La presse actuelle ne dit la vérité et ne fait le bien que par hasard et par exception. Indifférente de sa nature, elle se prête merveilleusement au service des passions et multiplie les courants empestés qui soufflent sur les peuples. Mais il ne suffit pas de la maudire ; il faut que chacun fasse tout ce qui dépend de lui pour atténuer ses résultats fâcheux et en tirer les avantages qu'elle peut donner et qui peuvent jusqu'à un certain point balancer le mal.

Il s'agit d'abord de soustraire notre âme à son poison ; car personne ne lit impunément un mauvais livre, encore moins un mauvais journal. Ce commerce tant soit peu prolongé, même quand il est nécessaire, nous laisse toujours amoindris. Il faut ensuite veiller avec soin et avec fermeté sur les âmes de ceux que nous aimons et que nous devons protéger et sauvegarder. C'est par cette sage discrétion que nous empêcherons la famille et la patrie de périr.

Les instituteurs de la jeunesse et les parents se font sur ce point de singulières illusions et permettent autour d'eux d'étranges abus. C'est un préjugé courant qu'un jeune homme, et même une jeune fille de dix-huit ou vingt ans peuvent tout entendre, tout voir et tout lire. C'est jeter de la poudre sur un brasier, au moment où la flamme commence à s'élaner : de quel droit s'étonner ensuite, quand l'incendie éclate et devient inextinguible ?

Le mépris platonique ne suffit pas. Tout lecteur, s'il n'est sot ou drôle, ne peut s'empêcher de mépriser *Figaro*, *Gil Blas*, le *Temps*, la *Lanterne*. Ceux qui dirigent ces malfaisantes industries ou y collaborent, ne se font aucune illusion là-dessus ; c'est l'argent des Français qu'ils veulent, et non leur estime. Quand ils parlent du sacerdoce de la presse, de la moralisation des masses par le journal et du désintéressement de l'écrivain et de l'artiste, c'est pour rire, et ils éclateraient au nez de ceux qui les prendraient au sérieux.

Comment faire une guerre efficace à ces bandes savamment organisées et parfaitement outillées ? Le meilleur moyen, ou plutôt l'unique moyen pour réduire ces malfaiteurs à l'impuissance, c'est le désabonnement. Acheter, c'est être complice et coopérer pour sa part et dans sa mesure à ruiner la

langue française, qui fut si longtemps la langue des chefs-d'œuvre et de la civilisation; c'est faire conspirer les principes de morale individuelle et publique sur lesquels reposent la grandeur et l'existence même de la patrie; c'est éteindre la lumière dans les intelligences et l'ardeur dans les volontés; c'est enfin s'associer aux blasphèmes qui s'impriment chaque jour contre la loi naturelle, contre l'Église, contre Jésus-Christ et contre Dieu même. La faveur dont jouissent les journalistes obscènes ou irréligieux est un crime national, une bravade permanente et publique à la puissance et à la justice éternelles; tôt ou tard, de pareils attentats ont leur châtement.

ÉT. CORNUT.

PROGRÈS ET TRADITION

DANS L'APOLOGIE BIBLIQUE

Dans les objections que les savants de notre temps élèvent contre la révélation, en particulier contre la révélation biblique, tout n'est pas une répétition des attaques anciennes. Cela est incontestable, et il en résulte naturellement que l'apologétique d'aujourd'hui a certains devoirs nouveaux et ne peut se contenter de reproduire les réponses d'autrefois. Est-ce à dire que les principes fondamentaux de l'exégèse traditionnelle soient devenus caducs ou insuffisants? Non, ils gardent toute leur autorité et toute leur puissance, nous en sommes convaincu. Il s'agit seulement de leur faire rendre des services nouveaux.

C'est souvent un problème difficile, dans la pratique, de trouver la juste combinaison des principes antiques et des applications nouvelles. Nous exposerons aujourd'hui quelques idées qui nous paraissent pouvoir aider à la solution. Elles contribueront peut-être à éclairer de plus en plus la question délicate de l'accord entre la *tradition*, qui s'impose à notre foi ou à notre respect, et le *progrès* qu'il est permis ou nécessaire d'introduire dans l'apologie biblique.

I

Les questions, soit historiques, soit scientifiques, où les doctrines et les récits de la Bible sont en contact avec les découvertes ou les théories modernes : voilà ce qui, maintenant, donne le plus d'exercice aux défenseurs de la révélation. C'est aussi à cause des difficultés spéciales de ces questions qu'on a pu réclamer, non sans apparence de raison, une transformation plus ou moins profonde des anciens systèmes de démonstration et de défense religieuses. Les exégètes du passé, qui ne trouvaient, dans la science ru-

dimentaire de leur temps, aucune objection bien sérieuse contre les textes bibliques concernant l'origine et la succession des êtres de la création, l'antiquité et la condition primitive de l'humanité et d'autres problèmes de ce genre, ont rarement senti le besoin de creuser ces textes, de chercher si leur sens véritable, le sens qu'avait en vue leur divin Inspirateur, n'était pas différent de celui qu'ils paraissent offrir au premier abord et, pour ainsi dire, à la surface. Il en a été autrement des exégètes modernes, et, comme conclusion, la plupart, même parmi ceux qui demeurent le plus attachés aux principes traditionnels, ont cru pouvoir, en plusieurs points, s'écarter notablement des interprétations communes autrefois.

On n'entend presque plus personne soutenir que les « six jours », dont parle le premier chapitre de la Genèse, doivent être pris pour des jours de vingt-quatre heures. Telle a été cependant l'opinion la plus suivie (sans qu'on la regardât néanmoins comme appartenant à la foi) avant le dix-neuvième siècle. Aujourd'hui, le système qui fait de ces « six jours » des périodes de longue durée est librement enseigné dans les écoles catholiques et à Rome même, avec l'agrément du Saint-Siège et des évêques.

Comment ces changements, disons ces progrès de l'exégèse (car le progrès, dans plus d'un cas, est incontestable), se concilient-ils avec le respect et l'autorité de la tradition ? Ou, pour formuler le problème d'une façon encore plus pratique, comment les règles traditionnelles laissent-elles la voie ouverte à ces changements, à ces progrès, d'ailleurs si avantageux souvent pour l'apologétique ?

Pour répondre à cette question, pour déterminer les libertés légitimes de l'interprétation biblique, commençons par rappeler en deux mots ses obligations fondamentales. Nous les avons exposées en détail précédemment. Elles se ramènent à deux points : respect des Écritures canoniques, — dont la vérité ne doit jamais être mise en doute, et dont il faut chercher consciencieusement et défendre résolument le sens véritable ; — respect aussi de l'autorité que Dieu lui-même a constituée et à laquelle il donne son assistance spéciale, pour l'interprétation des saints livres.

Ce double respect trace clairement sa ligne de conduite à l'exégète apologiste, dans beaucoup de cas. Il n'y a pas à hésiter, par exemple, quant aux interprétations qui ont pour elles une définition dogmatique des conciles ou des papes, ou l'accord moralement unanime des docteurs ecclésiastiques, ou encore le sentiment constant de l'Église universelle. Ces interprétations sont certaines par là même et, avec celles qui résultent d'une application rigoureuse des principes de l'exégèse rationnelle, elles sont comme les bornes qui délimitent le champ de la liberté pour l'apologiste croyant, comme les jalons qui lui indiquent la route en dehors de laquelle il n'y a qu'erreur et égarement.

Les exégètes qui se disent indépendants sont très mal fondés à voir là une entrave antiscientifique, un obstacle au progrès. Qu'il s'agisse de conclusions obtenues par l'étude scientifique seule, ou de doctrines imposées par une autorité infaillible, nous ne faisons, en les acceptant, qu'un acte éminemment raisonnable. Il est absurde, au contraire, de fermer son esprit *a priori* aux vérités qui ne seraient pas le fruit des seules recherches de la raison naturelle. Cela, c'est d'abord outrager le Créateur, dont on refuse d'écouter la voix, alors qu'il veut bien nous faire connaître directement certaines vérités importantes pour notre bonheur. Mais c'est aussi mutiler, atrophier, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, la raison elle-même, qui est faite pour le vrai et qui, lorsque la perversion de la volonté ne l'en empêche, accueille comme son bien toute vérité, d'où qu'elle vienne, mais surtout si elle se présente avec les caractères éclatants qui signalent la vérité chrétienne.

En un mot, si la liberté des exégètes croyants est restreinte par leur foi, c'est seulement en tant qu'elle signifie le pouvoir de s'égarer, de se livrer à l'erreur. Au contraire, la faculté d'atteindre le vrai et le bien, qui constitue la liberté dans ce qu'elle a de plus noble et qui est le véritable instrument du progrès, loin d'être diminuée par la soumission aux doctrines révélées, en est accrue, fortifiée. Cette soumission lui vaut, en effet, un accroissement de lumières, non seulement sur le monde surnaturel, mais encore sur bien des choses de l'ordre naturel. Or, tout accroissement de lumière représente

pour l'intelligence une augmentation de sa vigueur et, par conséquent, de ses moyens de progrès.

Pour montrer combien la foi a été favorable au développement scientifique, nous pouvons en appeler avec confiance à l'histoire de la science catholique. Et comme nous l'avons déjà dit, en nous appuyant sur des témoignages non suspects, le progrès même de ces connaissances spécialement modernes, qui ont accaparé un peu abusivement le nom de *sciences*, a reçu l'impulsion la plus décisive des idées que la Bible a popularisées, au sujet de Dieu, du monde et de leurs rapports réciproques.

Mais si les interprétations dûment autorisées sont pour nous une lumière, une force précieuse, des moyens de progrès, celles qui ne se soutiendraient que par une autorité usurpée seraient une cause de faiblesse et de danger.

Voilà pourquoi c'est le droit de l'apologiste exégète, — et même un de ses devoirs, souvent le plus délicat, — de contrôler avec soin chaque cas particulier. Je n'hésite pas à dire que cela me paraît spécialement important, s'il s'agit de points qu'on affirme sur l'autorité de l'Église ou des Pères qui représentent sa tradition et son enseignement universel. Plus cette autorité est souveraine, plus il est indispensable de ne l'invoquer jamais qu'à bon escient et toujours suivant la mesure où elle se manifeste et s'impose elle-même. Le respect n'interdit pas cet examen; bien au contraire. On ne fait pas d'injure à l'autorité en demandant qu'elle formule clairement ses arrêts, surtout quand, mal interprétés, ils donneraient lieu à de funestes conséquences.

Nul n'ignore à quoi un exégète s'expose et expose la cause qu'il sert, s'il met en ligne trop légèrement le sentiment de l'Église, la tradition des Pères, ou encore le « sens naturel » de l'Écriture, surtout dans les matières où les savants modernes ont fait et font encore ces découvertes dont ils sont si fiers. La Bible et nos croyances en butte aux sarcasmes des mécréants, le nom de l'Église bafoué, et même de bons esprits jetés dans le trouble et peut-être aliénés pour toujours de la foi, qu'on leur a représentée comme inconciliable avec leurs convictions scientifiques : telles sont les suites fort sérieuses d'assertions précipitées.

Ce n'est pas que les apologistes contemporains me paraissent, en général, pécher par trop de timidité ; et d'ailleurs, excès pour excès, je crois que celui qui consiste à être trop *conservateur* en matière d'exégèse offre moins d'inconvénients que son contraire. Mais je ne puis m'empêcher de dire qu'à mon avis l'on abuse par trop, quelquefois, du grand nom de la « tradition » ; qu'on la mêle à des questions où elle n'a que faire ; enfin, qu'on cherche à faire passer sous son pavillon des théories qu'elle n'a jamais ratifiées.

Les exemples ne manqueraient pas. Sans parler des théologiens qui repoussent encore le système de Copernic au nom « de la tradition universelle et de la révélation », plusieurs, sans être étrangers au progrès moderne de la science, se laissent arrêter par des scrupules, à mon avis intempestifs, dans d'autres questions de même ordre, concernant, par exemple, les six *jours* de la création, la chronologie des premiers âges, etc. Par crainte, comme on dit, « d'abandonner sans nécessité le sens *naturel* » des textes sacrés et « le sentiment plus commun » de l'Église, on s'évertue à faire tenir la succession des créations dans six jours de vingt-quatre heures, à enfermer toute l'histoire de l'humanité jusqu'à Jésus-Christ dans quatre, cinq ou tout au plus six milliers d'années, et ainsi du reste.

Je ne vais pas maintenant réfuter ces thèses, ni aucune autre semblable, en particulier. Mais je voudrais, en général, relever les malentendus et les confusions que l'on commet dans cette expression trop vague : « le sens *naturel* de l'Écriture » ; montrer aussi au vrai l'attitude des Pères et de l'Église devant ces questions qui ne touchent que très indirectement à la foi.

Commençons par les Pères.

II

Afin qu'on ne soit pas tenté de voir, dans ce que je vais écrire, une théorie inventée pour les besoins de l'apologétique moderne, je suis bien aise de m'appuyer d'abord sur saint Thomas d'Aquin. On sait le respect religieux que le grand maître de la théologie professe en toute occasion pour

l'autorité des saints Pères. Il n'a pas craint, néanmoins, de leur préférer quelquefois Aristote, non seulement dans des spéculations purement philosophiques, mais encore dans l'explication *scientifique* de certaines parties des saintes Écritures, telles que le premier chapitre de la Genèse. J'imagine que plusieurs de ses contemporains ont dû lui reprocher cette hardiesse, qu'ils ont peut-être appelée de la témérité, comme ils lui ont reproché d'avoir abandonné les théories de saint Augustin sur la matière première¹. Je pense que nous avons la réponse du saint Docteur dans deux passages, qui sont, en tout cas, une exposition de principes très nette sur l'autorité des Pères. Les deux font partie de son commentaire sur les *Livres des sentences* de Pierre Lombard.

Le premier se trouve dans l'article où il traite la grande question : si la création a été *simultanée* ou *successive*. Après avoir produit des arguments pour les deux systèmes, il répond² :

« Les choses qui appartiennent à la foi sont de deux sortes.

« Les unes sont *par elles-mêmes de la substance de la foi*, comme la Trinité et l'unité de Dieu, etc. Et dans celles-ci, il n'est pas permis d'avoir diverses opinions; d'où vient que l'Apôtre (*ad Gal.*, 1) dit que, si un ange de Dieu vient annoncer l'Évangile autrement que lui n'a enseigné, il soit anathème.

1. Voir les documents publiés par le P. Ehrle dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 1889 et 1890.

2. Respondeo dicendum quod quæ ad fidem pertinent, dupliciter distinguuntur. Quædam enim sunt per se de substantia fidei, ut Deum esse trinum et unum, et hujusmodi : in quibus non licet aliter opinari : unde Apostolus ad Gal., I, dicit, quod si Angelus Dei aliter evangelizaverit quam ipse docuerat, anathema sit. Quædam vero per accidens tantum, in quantum scilicet in Scriptura traduntur, quam fides supponit Spiritu sancto dictante promulgatam esse : quæ quidem ignorari sine periculo possunt ab iis qui Scripturas scire non tenentur, sicut multa historialia : et in his etiam sancti diversa senserunt, Scripturam divinam diversimode exponentes. Sic ergo circa mundi principium aliquid est quod ad substantiam fidei pertinet, scilicet mundum incepisse creatum; et hoc omnes sancti concorditer dicunt. Quo autem modo et ordine factus sit, non pertinet ad fidem nisi per accidens, in quantum in Scriptura traditur, cujus veritatem diversa expositione sancti salvantes, diversa tradiderunt... *In II. Lib. Sent. Dist. XII. Quæst. 1. Art. II. c.*

« D'autres [n'appartiennent à la foi] que *par accident* (accidentellement), à savoir *en tant qu'elles sont contenues dans l'Écriture*, que la foi suppose avoir été composée sous la dictée du Saint-Esprit. Et ces choses peuvent être ignorées sans danger par ceux qui ne sont pas tenus de savoir les Écritures, et tels sont beaucoup de points historiques. Et dans celles-ci, même les saints ont été partagés d'avis, en exposant la divine Écriture de diverses manières.

« Ainsi donc, en ce qui concerne l'origine du monde, il y a quelque chose qui appartient à la substance de la foi, savoir que le monde a commencé par la création, et cela tous les saints l'affirment avec unanimité. Mais comment il a été fait, et dans quel ordre, c'est ce qui n'appartient à la foi que *par accident*, en tant que cela est rapporté dans l'Écriture; et là-dessus les saints ont été de sentiments différents, tout en maintenant inviolablement la vérité de l'Écriture, dans leur exposition diverse. »

Saint Thomas résume ensuite ces diverses interprétations des Pères, puis il conclut :

« La seconde explication (qui admet une succession de temps dans la création) est *plus commune*, et semble plus conforme à la lettre (du texte) quant à la surface; mais la première est plus rationnelle, et défend mieux la sainte Écriture contre les moqueries des infidèles.... Et celle-ci me plaît davantage. Cependant il convient de soutenir les deux et de répondre à toutes les objections. »

Récapitulons les points principaux de ce remarquable exposé de doctrine et de méthode exégétique. L'Ange de l'École enseigne donc ce qui suit :

1° Tout ce qu'affirme la Bible, y compris les détails d'histoire et d'autres, que les fidèles peuvent ignorer sans inconvénient, *appartient à la foi* et doit être défendu comme *vrai*.

2° Les saints Pères ne sont généralement d'accord, dans l'interprétation de l'Écriture, que lorsqu'il y est question de choses appartenant à la foi par leur nature même, comme sont les dogmes, les principes de morale et les faits inséparables du dogme ou de la morale.

3° Quant aux choses qui ne relèvent de la foi que par forme

d'accessoires, et seulement en tant qu'elles ont une place dans la Bible, comme sont les détails, historiques ou scientifiques, qui n'ont de lien nécessaire avec aucun dogme — par exemple, ce qui est dit des chars et des chevaux de Salomon — les Pères peuvent les exposer, et le plus souvent les exposent de diverses manières, en maintenant toujours que l'Écriture n'y a commis aucune erreur.

4° Quand, à propos des textes dont il a été question en dernier lieu, les Docteurs de l'Église offrent diverses interprétations, on est libre d'y faire son choix, et l'on n'est pas tenu de se rattacher à l'opinion qui paraît avoir le plus de partisans.

Le second passage que je citerai confirme ces principes, notamment le troisième et le quatrième, en y ajoutant d'importants éclaircissements. Il est dans l'article qui traite de la « nature du firmament ». Répondant à la question proposée, saint Thomas indique d'abord les opinions diverses des *philosophes* sur ce sujet, puis il continue¹ :

« De la même manière, les interprètes de la sainte Écriture se sont divisés sur ce point, selon qu'ils ont suivi des philosophes différents, dont ils avaient pris les leçons en matière de philosophie. En effet, Basile et Augustin et plusieurs des saints suivent, *dans les choses philosophiques qui n'appartiennent pas à la foi*, les opinions de Platon : et pour cela ils donnent au ciel la nature des quatre éléments. Denys (l'Aréopagite), au contraire, suit presque partout Aristote, comme on voit à l'examen attentif de ses livres : en conséquence, il distingue les corps célestes des autres corps. »

Saint Thomas, bon disciple d'Aristote lui aussi, se pro-

1. Similiter etiam expositores sacræ Scripturæ in hoc diversificati sunt, secundum quod diversorum Philosophorum sectatores fuerunt, a quibus in philosophicis eruditi sunt. Basilius enim et Augustinus et plures sanctorum sequuntur in philosophicis quæ ad fidem non spectant, opiniones Platonis : et ideo ponunt cælum de natura quatuor elementorum. Dionysius autem fere ubique sequitur Aristotelem...

Ad primum ergo dicendum, quod alii sancti hoc tradiderunt, non quasi asserentes, sed sicut utentes his quæ in Philosophia didicerant . unde non sunt majoris auctoritatis quam dicta Philosophorum quos sequuntur, nisi in hoc quod sunt ab omni infidelitatis suspitione separati. *In II. Sent. Dist. XIV. Quæst. 1. Art. 11.*

nonce également pour la seconde opinion; et à qui lui objecte le sentiment contraire de saint Basile et d'autres Pères, il répond :

« Ces saints ont enseigné cela, *non par manière d'affirmation* (doctrinale), mais en parlant d'après ce qu'ils avaient appris en philosophie. Leur autorité n'est donc pas plus grande que celle des assertions des philosophes qu'ils suivent, à cela près qu'ils sont purs de tout soupçon d'infidélité. »

Il faut noter ici, d'abord, la distinction très nette d'un double enseignement des Pères : l'un qu'ils donnent comme docteurs publics de l'Église, en vertu de leurs fonctions de gardiens, de témoins et d'interprètes de la révélation; l'autre, où ils parlent en leur nom privé, comme philosophes, comme savants.

Par le fait, ces deux espèces d'enseignement sont mêlées dans les écrits des Pères, de même (toute proportion gardée) que la théologie proprement dite et la philosophie le sont dans la scolastique. Cependant ils sont d'autorité très différente : le premier seul peut former une règle de foi obligatoire; le second, saint Thomas le déclare sans ambages n'a que l'autorité des arguments scientifiques qu'on y apporte.

Mais comment discerner ces deux sortes d'enseignement, alors qu'elles sont juxtaposées et presque confondues, comme il arrive souvent dans l'interprétation patristique des Écritures?

Notre guide illustre indique un premier critérium, quand il dit que les saints Pères suivent les opinions des philosophes (et, pourrions-nous ajouter, des savants en général), dans les choses *qui n'appartiennent pas à la foi*. D'après le contexte et l'ensemble de l'article, ces choses dont parle ici saint Thomas forment équation avec celles que, dans notre première citation, il appelle « les choses appartenant à la foi *par accident*, à savoir en tant seulement qu'elles sont dans l'Écriture ». C'est en effet à cette catégorie que se rattache le « firmament » ou ciel, dont il recherche la nature dans le second article. Saint Thomas nous invite donc, si je ne me trompe, à conclure que les Docteurs de l'Église n'exercent leur haute fonction, avec l'autorité qui lui est propre, que

sur les matières *appartenant à la foi par elles-mêmes*, c'est-à-dire sur les textes contenant le dogme ou la morale, ou des points connexes avec le dogme ou la morale.

Cette conclusion soulève bien quelques objections, dont je dirai un mot tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, le critérium qu'elle fournit est d'un usage trop délicat, dans la pratique. Il est maintes fois impossible de décider, par le seul examen de la matière, si un fait donné dans l'Écriture relève de la foi *per se* ou *per accidens*, comme appartenance nécessaire ou comme pur accessoire, et si par suite il tombe ou non sous la compétence des Docteurs de l'Église comme tels. Et toujours il y a en cela trop de place pour les appréciations arbitraires.

Mais voici un autre critérium, d'un emploi à la fois plus facile et plus sûr. Je le vois au moins insinué par saint Thomas, au dernier paragraphe de la seconde citation, dans l'opposition entre les doctrines que les Pères émettent sous forme d'affirmation (doctrinale), *ut asserentes*, et celles qu'ils proposent en quelque sorte incidemment, par manière de considérants ou d'explications, *sicut utentes*. Dans la première formule, *ut asserentes*, il ne s'agit pas simplement d'affirmations certaines ou d'assertions positives, comme les Pères en prononcent souvent, même lorsqu'ils parlent philosophie ou science d'après les idées de leurs anciens maîtres. Il faut entendre une affirmation doctrinale *théologique*, c'est-à-dire l'affirmation d'un point de foi, comme tel. Ici nous rencontrons un moyen très pratique de distinguer les déclarations vraiment autorisées des Pères.

Il est certain, en effet, que des explications données à titre de conjecture ou d'opinion plus ou moins vraisemblable, des assertions hésitantes, même si elles se lisaient chez tous les Pères, ne suffiraient pas à former un vrai *consensus Patrum*, tel qu'il fasse loi pour les exégètes. Il faut, pour que leur interprétation s'impose à nous, non seulement qu'ils soient moralement unanimes, mais encore qu'ils déclarent ou du moins laissent entendre, de manière à exclure un doute prudent, que cette interprétation est le vrai sens du passage en question et qu'on n'en peut soutenir un autre sans s'écarter de l'orthodoxie.

Ce principe certain renferme la règle la plus simple pour mesurer notre liberté légitime par rapport aux interprétations des Pères. J'ose dire que nul exégète, à l'appliquer consciencieusement, ne se plaindra d'être trop gêné par ces interprétations, dans les matières qui sont de leur nature indifférentes à la foi, comme c'est le cas pour beaucoup de problèmes actuels de l'apologétique.

D'abord, en effet, dans ces matières, ces interprétations ne concordent pas habituellement, comme saint Thomas l'a justement constaté : ce qui leur enlève déjà toute force obligatoire, absolue.

Ensuite et surtout, les grands Docteurs qui furent, de leur vivant, les organes les plus écoutés et qui demeurent, par leurs écrits, les témoins les plus autorisés de la tradition ecclésiastique, ont gardé, au sujet des questions dont il s'agit, une circonspection admirable. Pas n'est besoin de faire observer que leur jugement, même unanime, n'est pas infailible et sans appel, en dehors des matières de foi et de mœurs.

Pour le dire en passant, la vérité de cette observation a été contestée, et non sans raison sérieuse. A la vérité, les conciles de Trente et du Vatican n'ont défini expressément l'autorité du consentement unanime des Pères que pour les « choses de la foi et des mœurs appartenant à l'édifice de la doctrine chrétienne ». Mais ils n'ont pas décidé si, par ces « choses de la foi », il faut entendre toutes celles qui appartiennent à la foi en quelque manière, soit *per se*, soit *per accidens*, ou seulement celles qui lui appartiennent *per se*, de leur nature, par connexion nécessaire. Comme les décrets de ce genre doivent s'interpréter *stricte*, c'est-à-dire dans le sens le moins étendu, on peut s'en tenir à la seconde interprétation. Toutefois il reste vraisemblable que la compétence des Pères et celle de l'Église universelle qu'ils représentent embrasse tout ce qui est contenu dans l'Écriture et qui appartient, par suite, à la révélation, soit de sa nature, ou *per se*, soit par manière d'accessoire, ou *per accidens*. C'est, en effet, le trésor complet de la révélation écrite que Dieu a donné à l'Église, pour qu'elle le garde et l'exploite au profit de ses enfants.

Mais cette question peut rester sans inconvénient indéci-
se. La sage réserve des Pères en a rendu la solution inutile. Ils
ont pris soin d'avance, en quelque sorte, de mettre à l'aise
les exégètes futurs, en s'abstenant presque toujours de for-
muler des arrêts absolus, dans l'explication des textes où
figurent des détails historiques ou scientifiques qui n'ont
pas de connexion avec le dogme ou la morale.

J'ai eu occasion de fournir des preuves de ce fait dans
l'étude parue ici même, sur l'interprétation des *six jours* de
la Genèse, et dans d'autres que j'ai publiées ailleurs, sur la
chronologie des premiers âges de l'humanité. Je vais encore
prendre un exemple dans une question où un prétendu sen-
timent des Pères a été souvent mis en avant, moins encore
par des exégètes retardataires que par d'autres qui, dans
l'intérêt de certaines thèses, visaient à réduire l'autorité des
Pères, et surtout par des adversaires déclarés de l'Église.

Qui n'a entendu répéter que les interprètes des premiers
siècles et du moyen âge enseignaient unanimement le mou-
vement du soleil autour de la terre immobile, comme affirmé
par des textes formels de la sainte Écriture ? Or, c'est là un
préjugé qui, pour être très répandu, n'en est pas moins
erroné.

La vérité est que la très grande majorité des Pères, ou n'a
jamais touché à cette question, ou n'a jamais prononcé à ce
sujet un jugement qu'on puisse appeler *théologique*, au sens
que j'ai exposé plus haut. Et il faut dire la même chose des
exégètes du moyen âge, au moins avant l'affaire de Galilée.

Je ne prétends pas, certes, que les anciens Docteurs aient
été des Copernic anticipés, ni qu'ils aient entendu autrement
que les « savants » de leur temps ces textes, où les auteurs
inspirés, parlant le langage populaire qui est l'expression des
apparences, prêtent un mouvement de translation au soleil
et disent que la terre est immobile. Les Pères prenaient ces
textes tels qu'ils se présentaient, « à la surface de la lettre »,
comme s'exprime saint Thomas. Ils n'avaient nulle raison de
chercher plus au dessous, puisqu'ils n'avaient pas de cours
d'astronomie à faire. Cette interprétation superficielle suf-
fisait largement pour leur but, qui était, comme ils s'ex-
priment, « de faire des chrétiens, non des mathématiciens » ;

de montrer « comment on va au ciel, non comment va le ciel ».

Quelques-uns, cependant, ont voulu creuser davantage et, en s'efforçant d'expliquer la Bible à l'aide de la science de leur temps, ont cherché aussi à faire profiter celle-ci des enseignements inspirés. Tels saint Basile le Grand, saint Jean Chrysostome et son ennemi Sévérien de Gabale, saint Augustin et d'autres auteurs de commentaires sur l'*Hexaméron*. Ceux-ci ont naturellement commis plus d'une erreur scientifique. De plus, certains ont parfois attribué avec trop d'assurance au Livre sacré leurs opinions en matière de physique et de cosmographie. Mais ce ne furent là que des exceptions, et les exemples mêmes qu'on a cités de cet abus demandent à être vérifiés avec attention.

Je ne dis pas, encore une fois, que les anciens exégètes aient jamais expliqué l'Écriture sainte dans le sens du système de Copernic. J'affirme seulement qu'ils n'ont jamais compromis l'autorité de leur enseignement unanime, en soutenant un système contraire comme imposé par la révélation.

Ils ont pu, cependant, être tentés de le faire en bien des occasions. Plusieurs d'entre eux ont commenté les textes que des théologiens postérieurs, les protestants d'abord, ont fait valoir contre Copernic. D'ailleurs, ayant lu Platon, Aristote, Cicéron, ils ne pouvaient ignorer que de célèbres philosophes avaient attribué le mouvement à la terre et que d'autres avaient combattu ce système. C'est une preuve bien sensible de la prudence de nos Docteurs, qu'ils n'aient pas cédé à l'envie de trancher ce débat par l'Écriture Sainte.

Les psaumes xcii, xcv, ciii, où l'on trouve ces affirmations, répétées, dont on a tant abusé à l'aide d'une fausse exégèse, sur la stabilité de la terre, qui « ne branlera jamais », ont été commentés par Origène, Eusèbe de Césarée, saint Athanase, saint Augustin, Théodoret, Euthymius. Pas un seul de ces grands interprètes n'y a relevé l'affirmation inspirée de l'immobilité absolue de la terre.

Le texte, plus fameux encore, qui rapporte comment Josué arrêta le soleil, a eu pour commentateurs, dans l'antiquité, le même Origène, Théodoret, Procope de Gaza, Bède (ou l'au-

teur des *Quæstiones* mises sous son nom). Ces Docteurs constatent le miracle, avec les termes mêmes qu'emploie la Bible et qu'aucun historien d'aujourd'hui n'hésiterait à employer, s'il avait à rapporter un phénomène semblable. Quant à conclure de là qu'il faut, d'après la Bible, croire que le mouvement du soleil autour de notre globe est réel ou absolu, et non pas seulement apparent ou relatif, ils n'y ont pas pensé, ou du moins on ne lit rien de semblable dans leurs commentaires.

Sur le texte de l'*Ecclésiaste* (1,4-6), on peut citer saint Grégoire de Nysse, qui se borne à paraphraser le mot de l'auteur sacré, en disant : « Qu'est-ce qui reste dans le même état parmi les biens visibles ? Le soleil poursuit sa course, tantôt brillant, tantôt éclipsé... La terre est en repos et demeure immobile dans sa stabilité... » Rien n'indique qu'il entende donner à ces propositions la valeur d'une affirmation doctrinale théologique. Quant à saint Jérôme, qui a aussi commenté l'*Ecclésiaste*, il s'occupe à peine du sens littéral de ce texte et est tout entier à l'interprétation mystique et morale.

L'étude que nous venons de faire de l'interprétation patristique par rapport à une catégorie de textes touchant aux sciences, nous pourrions la continuer sur d'autres groupes de passages du même ordre. Et nous arriverions toujours à la même conclusion : ou les Pères laissent de côté toute tentative d'explication *scientifique*, comme inutile à leur but, ou ils se partagent dans leurs essais, ou enfin, s'ils sont vraiment d'accord pour affirmer une interprétation comme la seule orthodoxe et, par suite, obligatoire, cela n'arrive jamais dans les questions qui n'ont pas de connexion avec le dogme ou la morale.

Plusieurs, je l'ai déjà dit, trouveront peut-être cette conclusion trop large dans sa dernière partie. Je crois qu'ils auront tort. Mais, certainement, elle ne saurait être dangereuse, si on la prend avec la règle que j'y ai ajoutée et qu'il ne faut pas en séparer, à savoir que, si les Pères sont d'accord pour affirmer qu'une interprétation donnée est la seule orthodoxe, il n'y a plus à mettre en question si la foi y est intéressée : l'interprétation soutenue en ces

termes par les représentants de la tradition doit être acceptée comme la seule vraie par l'exégète catholique.

Je ne me flatte pas d'avoir fait le plein jour sur le difficile sujet que je viens de traiter. Mais un complément de lumière viendra, je l'espère, de ce que j'ai encore à dire sur l'obligation de suivre le sens « naturel » de l'Écriture.

JOS. BRUCKER.

LES CHARTREUX ET LEURS « ANNALES »

ANNALES ORDINIS CARTUSIENSIS *ab anno 1084 ad annum 1429, auctore D. Carolo LE COUTEULX, Cartusiano, nunc primum a monachis ejusdem Ordinis in lucem editi. Tomi I-VII. Monstrolii, typis Cartusiae S. Mariae de Pratis. MDCCCLXXXVIII-XC. In-4.*

I

C'est une œuvre austère de dépouiller les sept tomes in-quarto des *Annales ordinis cartusiensis*, que vient de publier la Chartreuse de Montreuil-sur-Mer. Le latin clair et facile de dom Charles Le Couteulx, pour appartenir à la fin du dix-septième siècle, n'en a pas davantage les attraits de la langue historique du dix-neuvième, et le système chronologique adopté n'est point pour donner au récit l'unité d'où jaillit la lumière. Examen fait, on est pourtant payé de sa peine.

Il en est un peu de cette exploration aux pays du passé, comme de l'ascension du Grand-Som, au-dessus de la Grande-Chartreuse. On est parti de nuit, s'avançant sous bois, puis dans la gorge dénudée; mais arrivé au sommet, quelle fête pour les yeux et pour l'esprit! A travers les clartés tremblantes de l'aube, tout un monde émerge lentement des ténèbres; le monastère apparaît au bas, avec son plan en relief qu'on croirait pris à vol d'oiseau, et tout au loin, de la plaine du Lyonnais au lac du Bourget et à la chaîne des Alpes, le panorama se déroule, varié et puissant, mêlant aux merveilles de la nature les appels des souvenirs. Lorsqu'on est descendu, les demi-teintes de la nuit mourante se sont évaporées comme un brouillard, et les dernières ombres ont fait place à la vive lumière.

Ainsi, pour le lecteur, au tableau lointain des origines de l'Ordre succède la splendeur grandissante de son développement, aux douzième et treizième siècles, et de son magnifique apogée au quatorzième. La vision est complète de saint

Bruno, de son œuvre et de cette chrétienté dans la chrétienté, que les chroniqueurs appellent *le monde cartusien* (*orbis cartusianus*). Fondation et extension, telles sont les deux grandes périodes de son existence. Dans les vies humaines, il y en a d'ordinaire une troisième, la décadence : elle manque ici. De la Chartreuse on a pu dire : *Jamais réformée, car jamais déformée*. C'est la leçon de son histoire. Une illustre compagnie, la société de Sorbonne, fut une des rares institutions qui revendiquaient autrefois le même éloge ; mais société et maison de Sorbonne ne sont plus, la Chartreuse subsiste toujours et toujours la même. Les *Annales* qu'elle publie aujourd'hui ne sont pas la moindre preuve de sa vitalité persistante.

Le manuscrit de ces *Annales* était demeuré deux cents ans inédit. Une courte *Præfatio*, seule partie moderne du vieil ouvrage qui vient d'être mis au jour, esquisse les intéressantes péripéties de sa bonne et de sa mauvaise fortune pendant ces deux siècles. En voici les principales phases.

Dès le commencement du dix-septième siècle (1615), le chapitre général mandait à tous les prieurs et supérieurs des maisons, en vue de la composition d'une *Histoire chronologique des Chartreux*, de faire parvenir au Révérend Père les documents relatifs aux fondations, privilèges, miracles et autres faits remarquables et dignes d'être rapportés. Un chapitre était une assemblée parlementaire, et l'expérience nous a appris ce qui sort souvent d'une délibération de ce genre. Les moines et les chanoines ne sont plus les seuls que La Fontaine accuserait de nos jours de tenir séance pour néant. Plus de soixante ans après la solennelle ordonnance, on en était encore à souhaiter sa première mise à exécution.

Une admonition d'un nouveau chapitre général (1686), auquel présidait dom Innocent Le Masson, réveilla le souvenir endormi. Cette fois, pour enlever tout prétexte aux retards, le général ne se contentait pas de rappeler l'ancien projet ; il informait ses subordonnés qu'il avait réuni auprès de lui une commission d'ouvriers laborieux et qu'il était prêt à mettre la main à l'œuvre. Le délai d'un an était assigné par lui pour l'envoi requis et il avait fourni un cadre. La publication décrétée serait divisée en trois parties. Première

série : anciens *statuts*, collationnés avec les nouveaux et mis en rapport avec les ordonnances des chapitres généraux. Deuxième série : Chartreux illustres par leur piété et leur observance des règles. Troisième série : histoire de la fondation et des choses mémorables de chaque maison.

Une avalanche de documents, plus redoutable que les neiges du Grand et du Petit-Som, fondit sur le monastère. Il y avait alors dans l'Ordre, d'après le *Theatrum chronologicum* de Morozzo (Turin, 1681), cent soixante-cinq Chartreuses, sans compter plusieurs couvents, et il y avait eu déjà quatre-vingt-deux Chartreuses supprimées. La France, répartie en sept provinces, en possédait à elle seule soixante-cinq. Les *Annales* de la même époque portent le nombre total des religieux à deux mille cinq cents¹. Ils expédièrent à la maison-mère de quoi composer soixante volumes in-folio.

La première série fut heureusement achevée par le promoteur de l'entreprise en personne, dom Le Masson, et en 1687 parut à la Correrie le tome premier des futures *Annales*. Il comprenait tout ce qui se rapporte à l'Institut, à la discipline et aux observances. Cet ouvrage, tiré par une imprimerie privée, est devenu rare, malgré une réédition en 1703 avec titre nouveau², et il est question de le rééditer encore.

Les notices biographiques destinées à la deuxième série, rédigées en trois volumes par le *scribe* dom Léon Le Vasseur, sont restées jusqu'à présent manuscrites. L'original est déposé à la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés, à Montreuil, où l'obligeance des religieux, aussi parfaite que leur hospitalité légendaire, nous a permis naguère de le consulter. Elles équivalent, sous le nom d'*Éphémérides*, aux *Mémoires* d'autres Ordres.

La troisième série ou *Annales* proprement dites, rédigées par dom Le Conteulx, est celle dont nous saluons l'apparition. Les événements s'y suivent d'année en année, présentés à la manière des *Annales* de Baronius. Il serait inutile d'y chercher ces digressions sur l'histoire ecclésiastique géné-

1. *Saint Bruno et l'ordre des Chartreux*, par l'abbé F.-A. Lefebvre. Paris, 1883, t. I, pp. 484-488.

2. Cf. *Histoire des Ordres monastiques* (par le P. Hélyot, chartreux), 1718, t. VII, p. 402

rale, qui font l'ornement des *Annales* bénédictines de Mabilon; cependant elles ne sont pas sans lui apporter d'utiles contributions, en particulier pour la période du schisme d'Occident. Comme l'Eglise avait deux papes, l'Ordre avait deux généraux, qui tous deux se défirent spontanément au concile de Pise (1410).

Dans le triumvirat d'historiens que nous venons de nommer, Charles Le Couteux offre le plus de titres à notre attention. Écrire les «fastes» de l'Ordre avait été pour lui une seconde vocation; avant même sa vêtue, il en avait caressé le dessein; ses vœux prononcés, il était devenu plus libre de le réaliser. Tandis qu'à ses côtés dom Le Vasseur collectionnait dix-sept volumes de notices, lui en remplissait onze, avec des chartes de chapitres généraux. Élu général, dom Le Masson appela auprès de lui les deux érudits, décidé à les appliquer aux *Annales*. C'était en 1686. Il fallait se hâter pour l'ouverture du chapitre. Nos religieux quittèrent Rouen, où l'un était prieur et l'autre procureur, et ayant confié à des voituriers, en route pour Lyon, leur masse énorme de chartes et de mémoriaux, ils se rendirent au lieu de la convocation. Ce que dut travailler Le Couteux à la Grande-Chartreuse est facile à imaginer : dépouiller et classer, lire registres et diplômes, confronter les pièces et prendre des notes, surveiller et diriger ses aides, reviser et corriger, fut sa besogne quotidienne, pénible, mais aimée.

L'ouvrage toutefois était inachevé, lorsqu'en décembre 1694 le R. P. Le Masson en arracha Le Couteux pour l'envoyer à Rouen; il y était nommé prieur en remplacement de dom Le Vasseur de Ronfresc, récemment décédé. Ceux-là qui ont voué et pour ainsi dire associé leur existence à la composition d'une grande œuvre peuvent seuls comprendre ce qu'il dut en coûter au pauvre moine. La mort même, cette mort que les Chartreux semblent si peu redouter dans les danses macabres du quinzième siècle, lui eût paru moins cruelle. Il n'épargna rien pour détourner un coup si douloureux et fuir un honneur qui lui enlevait son bonheur. Brisé, mais soumis, il fit l'abandon du travail de sa vie et quitta, le cœur en deuil, la Grande-Chartreuse qu'il ne devait plus revoir. A la fin de janvier 1695, il s'était déjà rendu à destina-

tion. Son unique souci fut dès lors de se faire décharger de ses fonctions administratives, ce qui, en termes chartreux, s'appelle *demandar miséricorde*. La miséricorde fut lente à venir. Sollicitée au bout de trois mois, à l'occasion du chapitre général, elle ne vint que l'année suivante. Le Couteulx se retira alors dans le monastère de sa profession, Notre-Dame de Bonne-Espérance, à Gaillon-Bourbon, et l'on dit que dans ce berceau de sa vie religieuse, où il venait chercher un tombeau, il retrouva les joies de ses premières années. La bienheureuse solitude, selon le mot d'un poète chartreux du seizième siècle (Cornelius Musius Delphus), était devenue sa seule béatitude. Quand on s'est cru à jamais séparé des études de son goût, il est rare qu'on s'y reprenne. Plus tard, mais trop tard, un conseiller du général dom Le Masson, et ancien compagnon du scribe dom Chauvet dans sa visite de presque tous les couvents de l'Ordre, s'efforça de rappeler Le Couteulx. A plusieurs reprises, il lui témoigna sa haute estime et s'informa auprès de lui s'il ne lui serait pas agréable de revenir à la Correrie, où lui-même résidait, pour y achever l'œuvre restée en plan. Le Couteulx répondit que cela ne lui plairait que trop et, préférant dire un éternel adieu à ses chères *Annales*, il attendit doucement sa fin dans la retraite. De 1694, année de son départ du *Désert*, à 1709, année de sa mort, il aurait pu mener à terme l'ouvrage si bien conduit. Après lui, personne ne reprit la succession.

Quels avaient été les motifs de cette funeste suspension des travaux? Nous l'ignorons, et l'auteur anonyme de la *Præfatio* ne nous en instruit point. Pour nous en éclairer, nous avons eu recours aux *Annales* de Le Masson. Ce Père général déclarait en 1687 n'avoir qu'un but : faire vite, et il annonçait bien haut que les volumes iraient se succédant sans trêve. Lui-même, si nous en croyons l'*Histoire des Ordres monastiques*, attribuée au chartreux dom Hélyot, aurait été arrêté dans sa propre entreprise par ses frères en religion. Ceux-ci seraient-ils donc responsables? Il y aurait témérité à les taxer d'indifférence pour leur histoire; dom Le Masson les en justifie. Certaines attaques du dehors paraissent les avoir plus d'une fois entravés. Résultat : les précieuses collections furent conservées avec le manuscrit de Le Couteulx

dans un repos stérile. Où il les avait laissés, la Révolution les surprit.

Un des motifs qui avaient porté l'infatigable Le Masson à hâter la publication avait été de ne point exposer au danger d'un incendie de tels monceaux de chartes (*chartarum acervi*). Or, il parlait d'expérience. Les flammes avaient dévoré le monastère dix ans auparavant (1676). Il est des désastres pires que le feu; expulsions et dispersions sont de ceux-là. Un décret de l'Assemblée constituante, du 13 février 1790, déclara que la loi ne reconnaîtrait plus les vœux monastiques, et supprimait ordres et congrégations. Deux ans après, le 14 octobre 1692, un nouveau décret, en vertu duquel les maisons religieuses avaient dû être évacuées le 1^{er}, fut exécuté à la Grande-Chartreuse.

On put alors mesurer l'imprudéce commise en accumulant sans les utiliser des manuscrits si peu portatifs. L'archiviste des moines, dom Mathieu Giraud, proscrite du R. P. Albercati de Geoffroy, gardait dans sa cellule l'ouvrage de Le Couteux; il l'emporta et se réfugia à la Chartreuse de Pise, où il mourut le 20 septembre 1803. Il lui avait été impossible de tout sauver. Un lot considérable de pièces avait été compris par la nation, parfois clémente et généreuse, dans le mobilier laissé par grâce au Père général. Les événements furent plus forts que la bonne volonté des modérés. Les caisses saisies furent déposées à Grenoble, au Comité de surveillance. Tout disparut, y compris une histoire en dix-sept tomes in-folio de toutes les maisons de l'Ordre¹. Quelques chartes, oubliées dans une chambre, en furent enlevées en 1811 par J.-J. Champollion-Figeac et allèrent enrichir à peu de frais la bibliothèque de la ville². En ces temps,

1. Deux volumes de cette collection des *Notitiæ* existent encore; les autres sont perdus ou égarés. (Renseignement communiqué par dom Boutrais.)

2. M. J.-J. Champollion-Figeac fit montre de ses dépouilles opimes dans la note suivante insérée au tome I, p. 244, des *Documents inédits sur l'histoire de France*: « J'ai retrouvé ces chartes en 1811, dans la bibliothèque secrète de la Grande-Chartreuse; cette bibliothèque, à l'usage particulier du général, contenait un grand nombre d'ouvrages de littérature profane ou de controverses théologiques, et des correspondances manuscrites fort curieuses; la plus grande partie de ces livres et tous les manuscrits furent alors

la Grande-Chartreuse était un véritable vaisseau à l'échouage. Les pilliers d'épaves y opéraient.

Les moines de 1816 ne retrouvèrent du couvent de 1792 que les murailles. A leur suite, les *Annales* restituées par de fidèles dépositaires y rentrèrent. C'était le manuscrit original, en partie écrit par Le Couteux, en partie corrigé de sa main. Les cent quarante-quatre premières pages, il est vrai, n'en étaient pas entièrement inédites. Malgré l'opposition de leur auteur, le Père général Le Masson les avait fait tirer par les presses de la Correrie en 1687. De ce fragment ainsi imprimé, il n'existe que deux exemplaires connus, conservés à la bibliothèque de Grenoble et cotés $\left(\frac{Y}{10}\right)$. L'un d'eux est couvert de surcharges et d'additions faites par Le Couteux lui-même. Le manuscrit présentement édité à Montreuil étant conforme à ces corrections, nous sommes en présence de la dernière revision.

Autre supériorité : le manuscrit de Grenoble s'arrête en 1283; celui-ci va jusqu'en 1429. Ce n'est pas assez pour qu'il soit complet. Les années 1301, 1302 et 1303 y font défaut; les lacunes ont été comblées à l'aide d'un autre manuscrit, d'où l'on a tiré aussi le commencement de 1304. A partir de 1309, la rédaction n'est qu'ébauchée, et il a fallu recourir aux documents. Enfin, la disparition de plusieurs feuillets a détruit un total de quarante et un ans.

Ne restait-il rien non plus des matériaux amassés pour les seizième et dix-septième siècles? Des notes confuses, échelonnées de l'année 1454 à l'année 1681, les unes en français, les autres en latin, bonnes à servir de canevas, représentaient seules cette vaste période. Elles ont été jugées indignes de l'impression; on a craint avec raison que l'œuvre étalée sous nos yeux n'en fût déparée.

Malgré ces imperfections et ces *desiderata*, le texte actuel embrasse, avec la vie de saint Bruno, l'histoire des Chartreux au moyen âge (1084-1429). Elle forme sept volumes, auxquels s'adjoindra prochainement le huitième, contenant index et tables. Lorsque cet indispensable complément aura paru,

déposés par mes soins à la bibliothèque publique de Grenoble. » — Heureux objets perdus d'être tombés en si honnêtes mains!

alors seulement on pourra se mouvoir tout à l'aise dans l'ensemble et il sera possible d'aborder la critique. Qu'il nous soit permis aujourd'hui de répondre à une singulière attaque, dont le genre de vie de la Chartreuse vient d'être l'objet.

II

Il court sur les divers ordres religieux un mot de Jules Quicherat, resté classique à l'École des chartes. Le docte professeur les divisait en trois familles : actifs, contemplatifs et distillateurs. Aux yeux de nombre de gens, la troisième classe sauve aujourd'hui les deux premières. Les foudres mêmes des gouvernants se sont arrêtées respectueuses devant ces cloîtres bienfaisants, protégés par la sympathie des consommateurs. Les agents du fisc, si avides à l'heure présente de l'argent des congrégations, en tirent pour leurs recettes un estimable accroissement. Les régions avoisinantes y ont trouvé depuis longtemps leur compte. Jamais de *déficit* dans ce budget de la charité ; il pourvoit à tout et à tous. Écoles et hôpitaux, asiles, églises et mairies, autant de libéralités monacales que les municipalités les plus républicaines ont l'intelligence de ne point refuser. Des hommes de lettres, à la façon d'Alphonse Daudet, ont bien souri un peu des moines blancs et de l'*Élixir du R. P. Gaucher*. L'auteur du méchant conte a le bon goût d'ajouter que, si l'abbaye y gagnait, « les pauvres gens du pays n'y perdaient rien ».

D'autres écrivains, d'un caractère plus élevé, ne daigneraient pour rien au monde s'abaisser à cet ordre de considérations. Ames sentimentales et esprits philosophiques, tempéraments d'artistes et de poètes, ils demandent aux choses des sensations qui soient des réponses. Un de ces lettrés étudiait naguère le paysage de la Grande-Chartreuse, moins pour y prendre les couleurs de ses éclatantes descriptions que pour arracher à l'énigmatique institution son secret, en pénétrer la raison « psychique et métaphysique¹ ». La simple surface du sol en dit tant ! La terre ne façonne-t-elle pas l'homme à sa ressemblance, comme l'homme la façonne à

1. *Paysages historiques de France. Une excursion à la Grande-Chartreuse*, par M. Édouard Schuré. — *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1890, p. 827.

son image? Bien connue, elle est donc susceptible de le révéler. L'action qu'elle exerce sur lui doit se retrouver en elle comme l'effet dans sa cause, et saisir la cause, c'est deviner l'effet. De là, dans la contemplation de la nature, des minutes « visionnaires¹ », où les yeux s'ouvrent aux rayons émanant des êtres. Voir, c'est savoir. Dites-moi quel est le paysage et je vous dirai quel est l'habitant. Une donnée de plus, et je me fais fort de vous apprendre pourquoi tel général russe se serait converti à la foi catholique et fixé à la Grande-Chartreuse.

La théorie faite, il s'agissait de passer à l'application. Touriste non moins hardi que ses idées, l'inventeur n'a pas reculé devant le devoir. Il y a vingt ans, une nuit passée à la belle étoile dans un ravin du Monte-Cassino lui expliqua la fondation de saint Benoît; une soirée sur une douce colline de l'Ombrie le mit en communication directe avec l'âme passionnée de saint François. L'âpre désert de la Chartreuse paraît avoir exercé sur lui une influence moins bénigne. Il y récrimine contre le régime cartusien, les emblèmes religieux, les dogmes et les pratiques du christianisme, pour revenir tout bonnement aux mystères du paganisme, à l'adoration de la Terre (Cybèle) et à l'invocation de la Lune. A peine échappé de l'office de nuit, il fait l'ascension du Grand-Som et, ensorcelé par le clair de lune, il adresse une prière — lui-même la qualifie de « peu orthodoxe » — à la magicienne Hécate, prière accompagnée de cette apostrophe aux religieux : « O moines résignés! qui avez peur de la nature et de vous-mêmes, qui, las de ce monde, voulez attendre en paix l'éternité, sans curiosité comme sans désir, vous avez raison de craindre la lune plus que le soleil. Ce n'est pas trop de vos barreaux et de vos murs froids comme un cercueil pour vous séparer de ses incantations. — Chantez vos tristes litanies, et puissiez-vous dormir en paix! — Mais toi, changeante Hécate, sois favorable au voyageur hardi². »

M. E. Schuré appartient-il à ce groupe néo-hellénique où se sont rencontrés dans un même culte Flaubert, M. Jules Lemaitre et Mme Juliette Adam? Tout ce que je sais, c'est que

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1890, p. 811.

2. *Ibid.*, p. 829.

M. Renan, un de leurs pontifes, ne s'écrie pas avec plus de conviction devant l'Acropole : « Déesse aux yeux bleus!... » Cela prouve qu'il n'est pas sans danger de trop se fier aux impressions d'un paysage, et que les moines, occupés à louer Dieu en chœur, n'ont pas tellement tort de veiller à l'église. Mieux vaut, après tout, murmurer sur un mode monotone des psaumes sublimes que de se livrer à ces évocations bizarres. Le *Benedicite sol et luna Domino* et le *Mirabilis in altis Dominus* sont encore plus dignes d'un homme d'esprit. M. Schuré en a trop pour ne point s'en apercevoir.

Ses thèses morales sont-elles, malgré tant d'esprit, supérieures à ses hypothèses religieuses? Qu'on en juge. Le livre de la nature n'est point le seul livre par lui consulté. Il a lu la vie de saint Bruno et il a l'impartialité de reconnaître que les faits s'y passent en pleine lumière de l'histoire, non dans la pénombre obscure de la légende. La vocation de Bruno et de ses premiers compagnons l'amène à rechercher quel est l'idéal d'un chartreux, le mobile de ses aspirations et de ses actions. L'ouvrage qui l'a guidé est excellent; c'est la *Grande-Chartreuse* de M. A. du Boys¹; il y a plus récent, mais, les habitudes cartusiennes ne changeant pas avec un demi-siècle, l'inconvénient est nul. Qu'on ait créé des routes et forcé les retranchements du *Désert*, un couvent vieux de plus de neuf cents ans ne se trouble point pour si peu. Du chartreux comme de sa forêt, on peut répéter le mot de Lacordaire : « Les chênes et les moines sont éternels. » M. Schuré, qui veut remonter à ces anciens âges, emprunte donc au savant ouvrage le récit de l'apparition de la Sainte Vierge à l'évêque Hugues de Grenoble et la vision des sept étoiles. Les miracles ne l'épouvantent point; l'apparition de saint Bruno au comte Roger de Sicile trouve également grâce à ses yeux, bien qu'il en propose trois explications naturalistes. La conclusion de ces études historiques et critiques — attendez-vous quelque chose de neuf? — est « qu'il faut de grandes souffrances ou de grands dégoûts pour produire de tels renoncements² ».

Dans ses *Pèlerinages de Suisse*, L. Veuillot faisait dire à

1. Grenoble, 1846, in-8.

2. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1899, p. 819.

Bridel que le cloître est le refuge des grandes douleurs et des grands repentirs. La formule est modifiée : au « repentir » s'est substitué le « dégoût », variante inspirée sans doute par le spectacle écœurant des choses du jour. En dépit de la justesse de cette adaptation, ici encore n'était-il pas possible de faire une réflexion plus nouvelle ? Mais non, les vieilles erreurs et les vieux préjugés ont eux aussi leur immortalité. Ni le ridicule ne les tue, ni le raisonnement ne les déracine. Après tout ce que Veuillot répondit jadis à Bridel, après la magistrale introduction aux *Moines d'Occident* par le comte de Montalembert, c'est là qu'on en est resté ou qu'on retourne. M. Schuré connaît Montalembert, puisqu'il le cite. Comment n'a-t-il pas été ébranlé par ces pages vibrantes, où l'éloquent écrivain démontre que le moine n'est ni une âme égoïste et vulgaire, ni une âme lâche et pusillanime, ni une âme souffrante et désabusée de la vie ?

Sur ce dernier point, M. Schuré, qui rend par ailleurs justice à la sombre énergie des moines, ne veut rien concéder. Entre un cloître et un préau il n'y a point pour lui de différence. L'un est le cimetière des vivants, l'autre celui des morts. La cuculle blanche est un suaire. Dans ce linceul sont enveloppés « les plus tristes, les plus désabusés parmi les naufragés de la vie ». (P. 814.) La croix de fer qui surmonte la seconde porte du Désert, lui a redit la terrible inscription de la *Divine Comédie* : « O vous qui entrez, laissez toute espérance ; » le couvent lui est apparu tout entier comme « la cité du silence et de la mort : c'est ici, ajoute-t-il, que bien des lassés de la vie sont venus s'ensevelir vivants ». (P. 816.) L'idée de nécropole le hante sans répit. Ne nous imaginons pas que le grand cloître soit la « route du ciel » ou quelque « fantastique décor » ; nous nous abuserions étrangement : « ce n'est qu'un cimetière d'âmes, une sépulture pour ceux qui en ont assez de la vie. » (P. 818.) Un visiteur, assailli de jour par ces images funèbres, ne peut les revoir, la nuit, qu'avec un redoublement d'intensité ; aussi les moines chantant matines lui semblent-ils « des ombres qui célèbrent gravement l'office de leur propre mort ». (P. 827.) Plaisir mélancolique, soit ! Encore fut-il à Yuste du goût de Charles-Quint !

A travers ces lugubres impressions, M. Schuré scrute le passé des fantômes. L'ancien général russe Nicolaï a le privilège de l'intriguer. Son « fait » lui paraît « d'autant plus curieux que le général a dû passer de l'église grecque à l'église latine pour satisfaire cette fantaisie religieuse ou poétique ». (P. 819.) Erreur. M. de Nicolaï peut avoir eu quelque peine à quitter le monde, mais point celle-là. Il a toujours appartenu à la religion catholique¹. Et voilà un roman de moins !

Un autre Dom aurait été ingénieur ; pour celui-ci, M. Schuré croit avoir déchiffré le mot de l'énigme : devenu veuf et songeant à se remarier, l'audacieux constructeur avait violé la solitude de la montagne en y frayant un chemin ; la montagne se sera vengée en le retenant. — Autant d'erreurs que de mots. M. Viaud, sous-inspecteur des forêts et non ingénieur des ponts et chaussées, n'ayant jamais été marié ne pouvait ni pleurer son veuvage ni rêver à une nouvelle union. Nommé inspecteur à Lorient, il se fit non Chartreux, mais Bénédictin à Solesmes. Second roman de moins ! De deux ôtez deux, que reste-t-il ?

M. Schuré est à court d'exemples ; qu'il nous permette de lui en fournir un. Nous admettons volontiers que certains épisodes romanesques ont eu le cloître d'une chartreuse pour dernier chapitre.

Une de ces vocations dramatiques nous était racontée naguère par M. Oscar de Poli². C'est bien un incurable regret que traînait après soi l'ex-lieutenant son ami, en entrant à la Chartreuse de Sant'Onofrio. Dans une rencontre au pistolet, longtemps refusée au nom de la conscience, finalement acceptée par respect humain, le jeune officier français avait tué raide son adversaire ; fou de vengeance, il avait ensuite sur place lavé sa joue soufflée dans le sang de la victime. Au lendemain de Mentana, M. de Poli, son ancien camarade de régiment, se promenait en curieux sous le vieux cloître italien ; soudain, un moine passa. A son profil distingué et ascétique, à sa physionomie « imprégnée de douleur et de

1. Voir *la Revue des Deux Mondes à la Grande-Chartreuse*, par M. le chanoine Bellet (1890, in-8), où plusieurs des erreurs matérielles de M. Schuré sont pertinemment relevées.

2. *Récits d'un soldat*, 1885, in-12.

suavité », le zouave pontifical se rappela le brillant officier de la garnison de Nantes, disparu après un duel, et il allait se jeter dans ses bras. Plus prompt que lui, le moine détourna la tête, jeta un regard et, pareil à une ombre entrevue en rêve, s'enfuit en gémissant. « Olivier! Olivier! » lui criait le visiteur. — Frère Pancrazio est son nom devant Dieu, reprit le supérieur. La France est sa patrie; il sortit de votre armée à la suite d'un acte de désespoir, pour ensevelir dans cette Chartreuse sa jeunesse et son repentir. » Ce récit paraît véridique et il réclame à ce titre sa place dans une liste de documents humains sur la vie monacale; la liste ne sera jamais bien longue. Le tort serait de l'étendre à fantaisie en escomptant l'inconnu ou en concluant du particulier au général, de l'exception à la majorité.

La tendance à découvrir sous chaque robe de moine une victime des cruautés de la vie va si loin que, faire un stage de trois années dans un couvent, paraît au-dessus de la nature humaine, fût-on occupé comme Eustache Lesueur à exécuter la fameuse galerie de saint Bruno. Sans avoir été jamais religieux, l'illustre maître vécut enfermé trois ans dans la Chartreuse de Paris. Insondable mystère! Comment, à moins d'être innocent et malheureux, se condamner à si dure et si longue réclusion? Travailler d'après des modèles vivants et étudier la couleur du froc ne semblent pas des raisons suffisantes. Aimez-vous les duels? On en fera intervenir encore un. Des biographes ont raconté comment, insulté à la porte de « l'Oursine », le jeune peintre s'était rendu avec son adversaire sous les murs des Chartreux et l'avait étendu mort sur la place. Heureusement la porte du monastère était proche. Le meurtrier involontaire y frappe et, dans sa peur des exempts, il implore l'hospitalité. Les Chartreux l'ont toujours offerte à tous venants et gratuitement; ils la prodiguent au suppliant pendant trois années. Le noble jeune homme ne veut point se laisser vaincre en générosité et compose en retour cette série de chefs-d'œuvre qui a immortalisé la légende de Raymond Diocrès.

Des historiens plus sérieux ont rejeté, comme inventée longtemps après coup, cette histoire de duel¹. Mais pourquoi

1. *Eustache Le Sueur, sa vie et ses œuvres*, par Vitet, Paris, 1849, in-4, p. 37.

Lesueur rentra-t-il dans la suite chez les Chartreux ? Ici les faits confirment en grande partie la thèse du couvent refuge des grands découragés. Le Raphaël français était dégoûté de vivre. Atteint dans son honneur d'artiste par les envieux de sa gloire, brisé dans ses affections domestiques par la perte de sa femme, il alla demander aux disciples de saint Bruno de finir au milieu d'eux, et, à peine âgé de trente-huit ans, il s'éteignit dans ce cloître que son génie avait fait son cloître. Une seule remarque : c'est qu'il y a quelque différence à mourir hôte des Chartreux et à vivre chartreux soi-même. Le découragement suffirait-il à l'un, le courage est plus nécessaire à l'autre.

Un dernier trait. Qu'il nous soit permis de le rappeler, pour un double motif : il appartient à l'histoire ; or, l'histoire l'emporte sur les plus spécieuses théories ; et il vient d'être remis en lumière dans un livre charmant, le *Boccace* de M. Henry Cochin ¹. Un jour de 1362, l'auteur du *Décameron* voyait entrer chez lui un moine chartreux, Gioacchino Ciani, porteur d'un message de son supérieur, Pietro Petroni, récemment décédé en renom de sainteté ². Au nom du vénérable serviteur de Dieu, favorisé à ses derniers moments d'une révélation, il venait signifier au licencié écrivain, de la part du Christ lui-même, de réformer sa conduite coupable et de renoncer à sa pernicieuse « poésie », pour corriger ses ouvrages et ses mœurs. L'heure de la mort approchait, qui mettrait à ses travaux un terme imprévu. Troublé par cet avertissement du ciel, Boccace, sans renoncer à l'étude de l'antiquité classique, sortit de ses désordres invétérés et se convertit. Tout Florence, témoin de son changement, crut bientôt qu'il s'était fait moine, voire chartreux, au pays de Naples. Certes, c'eût été un cas de grand repentir. Le sien n'alla point jusque-là. Boccace, nous dit son aimable avocat M. Henry Cochin, « se contenta de mener une vie raisonnable ». C'était déjà beaucoup. L'année suivante, il mourut dans les sentiments d'une sincère piété. On peut donc se

1. Henry Cochin, *Boccace, études italiennes*. Plon, 1890, in-12, p. 145 et suiv.

2. Voir sur le bienheureux Petroni les Bollandistes, *Acta SS.*, 29 mai, et les *Annales* de Le Couteux, t. VI, p. 193 et suiv.

ranger sans entrer aux Chartreux, comme entrer aux Chartreux sans avoir à se ranger.

D'ailleurs le cloître eût-il été, à ces époques lointaines, le dénouement ordinaire d'une crise morale, Sainte-Beuve, ce fin observateur des choses de notre temps, a rendu en beaux vers le contraste qui sépare, à ce point de vue, les hommes d'aujourd'hui et ceux d'alors :

Dans le récit qu'on lit des hommes d'autrefois,
Des meilleurs, des plus saints, de ceux en qui je crois,
Amis, ce que j'admire et que surtout j'envie,
C'est leur force, un matin, à réformer leur vie...
Quelque tonnerre au ciel, un écho dans leur cœur,
Les remplaçait *vivants* hors des vicissitudes;
Et, parmi les cités, au fond des solitudes,
Dans la suite des jours ou sereins ou troublés,
L'éclair ne quittait plus ces fronts miraculés.

.....
— A voir les temps présents, où donc retrouver trace
Des révolutions que féconde la grâce,
De ces subits efforts couronnés à jamais,
De ces sentiers si blancs regagnant les sommets ! ?

Et il compare sa vie désolée à un marais, à peine desséché aux beaux jours par un pâle soleil. Il n'en est pas sorti ! M. Schuré, en intrépide ascensionniste, croit plus volontiers aux coups d'aile qui soulèvent une existence brisée ou alanguie, et la replacent sur les cimes. Puisse-t-il avoir raison !

Plus d'une observation resterait à présenter sur son appréciation de la vie cartusienne; il ne semble guère l'avoir envisagée sous un jour plus vrai que la vocation monacale. Moins de confiance en ses impressions personnelles, et il aurait peut-être consulté, non sans quelque avantage, l'excellent livre composé par un religieux même, plus compétent que les gens du dehors pour juger et parler du dedans : *La Grande Chartreuse, par un Chartreux*². L'exposition est complète, franche et lucide. Le passé y est expliqué par le présent,

1. A M. Achille du Clésieux. *Poésies complètes*. Paris, Lévy, 1863, in-8, p. 177.

2. Lyon, 1889, in-12. Douzième mille. L'auteur anonyme est dom Marie Cyprien Boutrais, le savant éditeur des *Annales* de dom Le Couteulx. Nous sommes heureux de lui exprimer notre reconnaissance pour ses obligeantes communications.

et les choses historiques par les choses vues. Le but de l'institut de Saint-Bruno avec les moyens pour l'atteindre, les règles caractéristiques et l'esprit de l'Ordre y sont analysés avec netteté et précision. En s'instruisant à si bonne école on risque moins de confondre l'idéal cartusien, mélange de solitude et de communauté, avec l'idéal purement érémitique, et à prendre une cellule pour une laure.

Les solitaires ne manquaient point dans l'Église avant Bruno; l'innovation du saint fondateur consista dans une sage combinaison et un heureux équilibre de la vie anachorétique, tempérée par la vie cénobitique. Distinction bien raffinée, dira-t-on, et peu perceptible aux regards d'un passant. Il y a cependant visiteur et visiteur. Lamartine, — pour citer un nom remis à l'ordre du jour, — avait saisi du premier coup d'œil ce trait distinctif. Le commentaire de sa pièce *Improvisée à la Grande-Chartreuse* ne laisse aucun doute sur la pénétration de son esprit¹. Cette note, sévère par endroits jusqu'à l'injustice, ne dément pas l'enthousiasme lyrique des strophes; elle le contrôle et montre dans le poète un égal psychologue. Qui sait? Le rêveur du *Lac* avait-il cru trouver là des rêveurs comme lui, des contemplatifs pour l'amour de l'art, berçant leur imagination au murmure frissonnant des futaies et faisant, à la vague clarté des étoiles ou dans la lumière caressante de la lune, des méditations poétiques et religieuses? Il trahit presque une légère déception et n'exhalerait pas autrement une plainte de mauvaise humeur.

Pour nos plus récents psychologues, l'observation n'atteint pas à cette profondeur. Elle est toute en surface et à fleur de peau. Ce n'est pas qu'ils n'aient une amusante prétention : celle de connaître les autres beaucoup mieux que les autres ne se connaissent eux-mêmes. Ils divisent l'humanité en deux catégories : les conscients, ce sont eux; les inconscients, c'est autrui. Comme *le Disciple* de M. Paul Bourget, ils se répètent, en étudiant les foules et les individus qui vivent sans interroger la vie : « Je les comprends et ils ne me comprennent pas! » Quel plaisir raffiné pour M. Schuré, observateur « attentif et impressionnable » (p. 817), de se croire introduit « au

1. Lamartine, *Nouvelles Méditations poétiques*. Hachette, 1880, in-12, p. 155.

fin fond de la vie et pour ainsi dire de l'âme d'un chartreux » ! Plaisir qui a ses mécomptes inattendus. Le frère portier ne ménageait aucune découverte : « C'est une bonne face de mouton humain, le regard vide, étonné, d'une docilité résignée. » (P. 816.) Un frère hôtelier n'offre pas une physionomie plus expressive; aucune prise à l'observateur même le plus intelligent : «... La règle monastique efface ou refoule l'individualité humaine. Elle lui imprime souvent une sorte de bonté mécanique où l'on ne sent plus ce qui donne tout leur prix aux choses de l'âme : la spontanéité. » Pour moi, je ne voudrais pas gager qui, du touriste ou du convers, fut le mieux dévisagé. Les simples ont leur finesse, et parfois tel est pris qui croyait prendre.

III

Les religieux profès n'ont point trouvé grâce plus que les frères convers. Le plus grave reproche formulé contre eux est celui d'inutilité. Les Bénédictins ont fait avancer les sciences; les Franciscains ont répandu leur religion d'amour et de charité; chacun de ces ordres a contribué pour sa part au progrès de la civilisation générale; les Chartreux, vivant en dehors de la société, se seraient adonnés à des vertus stériles: « Ne s'étant point mêlés au monde, leur action sur lui a été nulle; ils n'ont vécu ou plutôt ils ne se sont mortifiés que pour eux-mêmes. » (P. 817.) Ainsi disserte M. Schuré, qui n'est pas loin de les accuser d'égoïsme.

Une réponse serait de montrer que l'Ordre traité d'inutile a souvent fourni à l'Église d'utiles serviteurs et des hommes de caractère. Le grand pape français Urbain II n'eut point de conseiller plus ferme que saint Bruno. Les disciples continuèrent la tradition du maître. Un siècle après, Alexandre III trouvait les Chartreux au premier rang de ses défenseurs contre l'antipape, créature de Barberousse. Durant les épreuves interminables du schisme d'Occident, ils donnèrent à la chrétienté des exemples fréquents d'une haute prudence et d'un rare désintéressement. Leurs bullaires et leurs cartulaires sont remplis des éloges des papes et des souverains qui ont témoigné de leurs services. La chose est trop claire.

Leur participation au mouvement littéraire du moyen âge est moins connue. Nous voudrions, à l'aide de quelques travaux récents¹, démontrer qu'ils n'y ont point été étrangers et que la culture intellectuelle a toujours été chez eux en honneur.

Il eût été surprenant qu'un docteur aussi distingué par sa science que l'était Bruno de Cologne eût ouvert son asile pour des ignorants. Les patriarches d'Ordre tiennent un peu des bons pères de famille, et l'on ne voit guère un professeur, par exemple, indifférent à l'éducation de ses enfants. Grandi à l'école de la collégiale Saint-Cunibert, Bruno, qui était de famille noble, avait attiré l'attention par sa piété et ses talents. Émerveillé de ses progrès précoces, l'évêque Hermann II l'envoya à Reims, une des villes les plus savantes du temps, suivre les cours de grammaire, d'humanités et de rhétorique. Des vers latins que le jeune étudiant y composa, une élégie nous est parvenue, supérieure par sa facture au niveau de l'époque². Paris donna à ses études leur couronnement. Peu après, celui que Reims avait reçu une première fois studieux écolier, revenait s'y fixer comme maître, puis écolâtre et chancelier. *L'Histoire littéraire* nous montre dans le brillant docteur « un Astre lumineux, dont la splendeur passa de la France dans presque tout le monde chrétien, au moien de sa doctrine qui s'y répandit³ ». Dans les *Titres funèbres*, il est proclamé à l'envi « la lumière des églises, le Docteur des Docteurs, le grand ornement de son siècle ».

Les compagnons de Maître Bruno étaient comme lui de doctes clercs. Landuin de Toscane, son futur successeur, passait pour un grand théologien; deux autres, Étienne de Bourg et Étienne de Die, étaient chanoines. Hugues, leur cha-

1. *La Bibliothèque de la Grande-Chartreuse au moyen âge*, par M. Paul Fournier. Cette excellente notice, parue d'abord dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1886, a été résumée et complétée par l'auteur et mise en tête du *Catalogue général des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble*. Paris, 1889, in-8. — *Informatorium bibliothecarii Carthusiensis domus Vallis Beatæ Margarethæ, in Basilea Minori, ex autographo fratris Georgii Carpentarii, in Bibliotheca Basiliensi asservato*. Nunc primum edidit Ludovicus Sieber Universitatis Basiliensis bibliothecarius. Basileæ, 1888, in-8.

2. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLII, p. 38.

3. Dom Rivet, *Histoire littéraire*, t. IX, p. 234.

pelain, avait reçu la prêtrise. Sur sept, deux furent frères convers : André et Guérin. « Tous étoient, assure dom Rivet dans son *Discours sur l'état des lettres en France au douzième siècle*¹, des plus sçavants hommes de leur siècle ». Renoncèrent-ils donc à la science en embrassant la solitude ? C'est tout le contraire qui est croyable.

Une des causes mêmes qui éloignaient Bruno du monde pour le pousser au désert était l'horreur et le dégoût que lui inspiraient les scandales et l'ignorance du clergé simoniaque. Et comme il prétendait arborer sur sa montagne l'étendard des vertus opposées à ces vices, il ne pouvait pas négliger, il ne négligea point de recommander à ses imitateurs les travaux de l'esprit. Cultiver les lettres divines et humaines fut une des obligations imposées par le saint à ses enfants spirituels. Dans ce cloître primitif, perdu au fond d'une forêt sauvage et détruit bientôt par une avalanche, on manquait de tout, sauf de livres. Guibert de Nogent, le premier visiteur qui nous a laissé une relation, a décrit dans son autobiographie, écrite vers 1104, l'état misérable des héroïques fondateurs : « Ils n'ont ni or, ni argent, ni ornements d'église, un calice d'argent excepté... Mais quoi- qu'ils s'abaissent à toute sorte de pauvreté, ils amassent cependant la plus riche bibliothèque². Moins en effet ils ont le pain matériel en abondance, plus ils travaillent à acquérir celui qui ne périt point et demeure éternellement. Le comte de Nevers, touché de leur indigence, leur envoya des vases d'argent et des écuelles de grand prix : ils lui retournèrent ses présents et ne consentirent à accepter que des peaux et des parchemins. C'était en effet pour eux de première nécessité³. » Un second visiteur, Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, mort en 1156, nous les montre, dans son *Traité des Miracles*, « occupés surtout sans relâche à copier des livres⁴ ».

Ils ne faisaient en cela qu'observer leurs statuts. Leurs *Cou-*

1. *Histoire littéraire*, t. IX, p. 119.

2. *Ditissimam bibliothecam*. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLVI, p. 854.

3. *Ibid.*, p. 855.

4. « Maxime in scribendis libris irrequieti insistant. » *Ibid.*, t. CLXXXIX, p. 945.

tumes, rédigées en 1127 par Guigues le Vénérable, cinquième prieur de Chartreuse — et second fondateur de l'Ordre — prouvent combien les premiers Chartreux avaient à cœur ce genre de transcription. Il ressort à l'évidence de ces prescriptions que c'était là leur occupation accoutumée : « Nous apprenons autant que possible l'art d'écrire, y est-il dit, à presque tous ceux que nous recevons. Que si un frère exerce un métier différent, ce qui chez nous est rare, il aura ses outils spéciaux¹. » Le mobilier commun de la cellule comprend des *ustensiles* de copiste : une écritoire, des plumes d'oiseau, de la craie, deux pierres poncees, deux cornes, un grattoir, deux rasoirs ou râcloirs pour polir les parchemins, un poinçon, une alène, un morceau de plomb, deux règles, des planches à dessin, une pointe à écrire. D'après les mêmes *Coutumes*², le dimanche, après none, on se réunit au cloître ; là, chacun reçoit ses provisions de la semaine pour le corps et pour l'esprit ; le cuisinier distribue les légumes et le sel ; le sacristain fournit l'encre, le parchemin, les plumes, la craie, les livres à lire ou à transcrire.

Trois ou quatre cents manuscrits, œuvre de ces obscurs et patients ouvriers, ont passé de leurs cellules dans la bibliothèque de Grenoble ; elle montre avec fierté sa magnifique collection de bibles, de missels, de rituels et d'antiphonaires. Plusieurs bibles sont de grand format, décorées avec un vrai luxe d'ornements, semées d'initiales du douzième siècle et rehaussées d'enluminures d'un dessin et d'un goût souvent exquis. Beaucoup proviennent originairement de la Chartreuse de Portes, près Lyon, qui aida, vers la fin du dix-septième siècle, à reconstituer la bibliothèque de la Grande-Chartreuse, périodiquement dévastée par le feu. La maison-mère avait toujours cette ressource, dans ses désastres, que les Chartreuses dépendantes étaient également riches en manuscrits³.

Chacun de ces beaux livres avait passé par bien des mains avant d'arriver du simple copiste au *rubricator*, chargé de ponctuer en traits rouges, et du miniaturiste en majuscules

1. Migne, t. CLIII, p. 694.

2. *Ibid.*, p. 651.

3. *Histoire littéraire*, t. VII, n° XIV, p. 11.

ou de l'enlumineur au correcteur du texte. Aussi avec quelle insistance la règle s'efforce de les protéger ! Dom Guïgues ne craint point, sur ce chapitre comme sur les autres, d'entrer dans les plus minutieux détails. Il ordonne que les deux livres de lecture de l'*armarium*, auxquels chaque religieux a droit, soient l'objet des précautions les plus attentives, pour être préservés de toute souillure de fumée, poussière ou autres taches. Sur ce point, Bernard de Portes, écrivain distingué du douzième siècle et correspondant de saint Bernard, s'exprime comme Guïgues. Renouvellement des mêmes injonctions, au siècle suivant. Copistes et relieurs claustraux reçurent, au chapitre de 1259, des prescriptions spéciales, formulées dans les *Statuts* dits *Statuta antiqua*.

Mais, si l'on désire se rendre compte, dans le menu, des soins donnés par un chartreux aux armoires à livres de sa communauté, qu'on jette les yeux sur la délicieuse plaquette éditée, il y a deux ans, par le bibliothécaire de l'Université de Bâle, M. Louis Sieber. C'est l'*Informatoire* de frère Georgius Carpentarius, profès de la Chartreuse du Val-Sainte-Marguerite en la même ville (1509-1529), à la veille de la suppression du couvent par les calvinistes (1259). Ce petit manuel du parfait bibliothécaire est divisé en douze *canons*, où l'on retrouve exprimés sous la forme la plus précise la plupart des usages, réputés d'invention plus moderne, en vigueur dans les bibliothèques publiques. Rien de ce qui a trait à l'entrée des acquisitions nouvelles, à leur inscription au registre, à l'ordre du placement, au prêt, au récolement (annuel en principe, remis de fait aux années bissextiles, pour épargner une tracasserie à la communauté), au maintien de la propreté et à la destruction des mites, n'y est omis.

Au bon temps de Georgius Carpentarius, les incunables de Froben dataient déjà d'un demi-siècle, et les manuscrits allaient se dépréciant de plus en plus. Le canon enjoignant de les battre, pour enlever une couche de poussière de moins en moins dérangée, n'était pas inutile. Mais, en plein moyen âge, les manuscrits avaient eu, outre leur valeur usuelle ou vénale, ce prix moral attaché aux fruits d'une production personnelle. La vie sédentaire, disons mieux : cellulaire, ne plaisait pas à toutes ces natures monacales, parmi lesquelles

il y en avait d'exubérantes. Comme peine, le travail de copiste était assimilé par un dicton au travail de la charrue ; comme mérite, il était mis de pair avec les œuvres de miséricorde. Une bibliothèque due à ces labours était un bien de famille, une sorte de reliquaire sacré, dans lequel chaque génération éteinte avait laissé quelque chose de ses lumières et de sa vie.

Navrante désolation, lorsqu'un brusque accident anéantissait en quelques heures ce patrimoine héréditaire ! Il y avait de pires fléaux que la mite, ennemie de Carpentarius, et que le vent, la pluie et le serein, auxquels il veut qu'on oppose des portes si bien closes. Avant d'être mise à sac par les bandes du baron des Adrets, la collection de manuscrits de la Grande-Chartreuse avait subi d'irréparables désastres. L'incendie de 1371 est resté mémorable¹. Le contemporain, auteur du *Speculum ordinis Cartusiensis*, nous en a tracé un naïf récit. Les frères, fatigués de leurs veilles, faisaient la sieste de midi, quand tout à coup le feu prit du côté de la cuisine. Toute la maison, église, cloître, celliers et offices, ne forma bientôt plus qu'une immense fournaise. Dans l'universel désespoir, chacun eut un seul souci : arracher les manuscrits aux flammes ; le reste fut la part à Dieu et la proie du feu. Le Général, dom Guillaume Raynaldy, inconscient de son propre péril, ne cessait de crier à pleins poumons : « Aux livres, frères ! Aux livres ! » Quelques volumes oubliés dans les cellules périrent seuls dans le brasier.

Cette scène du quatorzième siècle est plus qu'une page d'histoire. Qu'on nous pardonne ici un souvenir personnel. Lorsque nous visitâmes cette cellule de Montreuil où se conservent *Annales* et *Éphémérides* de l'Ordre, le religieux, un bibliophile de la race des Carpentarius et des Raynaldy, fit écho au vieux cri : *Ad libros !* Nous montrant ses originaux gisant au milieu d'un pêle-mêle artistique d'épreuves, de gravures et de curiosités : « Si le feu prenait, disait-il avec animation, je sauterais par la fenêtre avec mes in-folio, et, après moi, le déluge du feu ! » — Nous avions devant nous

1. Le Couteulx, *Annales*, t. VI, p. 120.

un moine. — Au ton dont il parlait, on comprenait comment et pourquoi ces manuscrits ont échappé à cent ans de révolution.

Si transcrire était la grande occupation des Chartreux, se procurer les meilleurs ouvrages à copier était une de leurs plus honorables préoccupations. A cet égard, la correspondance de Guigues est fort instructive. Nous avons toute une liste de ses demandes à Pierre le Vénérable dans la réponse de l'abbé de Cluny. Celui-ci lui envoie, ainsi qu'il l'a désiré, les *Vies* de saint Grégoire de Nazianze et de saint Chrysostome, et la *Lettre* de saint Ambroise contre la *Relation* de Symmaque. Quant au *Traité* de saint Hilaire sur le psautier, il regrette de ne pouvoir le lui adresser, son *codex* présentant les mêmes fautes que celui des Chartreux. En retour, il les prie de lui faire parvenir leurs *Lettres* de saint Augustin avec la correspondance de saint Jérôme en tête; une partie de son exemplaire — voici une cause de destruction assez insolite — vient d'être « dévorée par un ours¹ ». Une autre fois, ce sont des *Livres* de saint Ambroise qui leur sont prêtés; Guigues était mort, et les moines, héritiers de son esprit et de ses bonnes relations, ont sollicité cet envoi.

La remarque faite au sujet du commentaire de saint Hilaire sur les Psaumes est un indice qui nous révèle des habitudes de critique. Une lettre du même Guigues aux Chartreux de Durbon a mérité d'être invoquée par Mabillon, dans son *Traité des Études monastiques*, contre les prétentions de l'abbé de Rancé². Guigues y distingue les lettres authentiques de saint Jérôme d'avec les apocryphes, et veut que l'on reproduise cette censure en tête de tous les exemplaires³. M. Paul Fournier a vu là un essai d'édition critique avant la lettre.

De pareils scrupules, apportés à la lecture et à la copie des saints Pères, supposent une sollicitude plus religieuse encore dans l'étude des saintes Écritures. A l'effet de défendre la pureté du texte de la Bible contre toute altération, les Chartreux avaient parmi eux un reviseur en titre. En cas de doute devant un endroit défectueux, le reviseur ne pouvait point

1. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXIX, p. 106, lib. I, 24, et lib. IV, 38.

2. Seconde édition, 1692. In-12, t. II, p. 87 et suiv.

3. Migne, t. CLIII, p. 593.

le corriger lui-même; il devait recourir au prieur ou à quelque religieux instruit. Ce respect de l'exactitude, élevé à la hauteur d'un emploi monastique, a fait décerner à l'Ordre le plus bel éloge, et par les juges les plus compétents en si grave matière, les Bénédictins de l'*Histoire littéraire*¹.

Un événement qui bouleversa les cloîtres au quinzième siècle fit tomber à jamais l'art des calligraphes et des enlumineurs : chez les Chartreux, l'invention de l'imprimerie fut plutôt une évolution qu'une révolution. Eux-mêmes avaient préparé l'admirable découverte. La gloire d'avoir les premiers employé les caractères mobiles revient à d'autres; leurs lames en laiton découpé pour les lettres majuscules, puis pour les minuscules, étaient un acheminement. Dans la patrie de Gutenberg, à Mayence, ils avaient jusqu'à soixante de ces alphabets précurseurs. La transformation radicale qui s'opérait ne les trouva ni réfractaires ni boudeurs: ils avaient d'abord prévenu le mouvement; dépassés, ils le suivirent. Au seizième siècle, quinze de leurs maisons possédaient un matériel typographique². En même temps, ils se mettaient en rapport avec les imprimeurs et leur communiquaient leurs plus importants manuscrits. En quoi ils se montrèrent plus intelligents que les jansénistes aux âges suivants. A Port-Royal, pour jouer au solitaire, on se mit, en plein siècle de Louis XIV, à copier des livres imprimés. Sainte-Beuve admire quand même³.

Le développement des bibliothèques des Chartreux se ressentit de leur ardeur à publier. Un catalogue des manuscrits de la Grande-Chartreuse vers l'année 1500, édité récemment par M. Fournier⁴, ne nous renseigne que pour les temps antérieurs, les termes de comparaison faisant ensuite défaut. Carpentarius, dans sa *Chronique* du Val-Sainte-Marguerite de Bâle, vaut heureusement tous les catalogues. Ses gloses, pleines de malicieuse bonhomie, nous offrent le tableau vi-

1. *Hist. litt.*, t. IX, p. 120.

2. Les Chartreux possèdent actuellement à Montreuil des ateliers de fonderie de caractères de typographie et de phototypie. Pour en faire l'éloge, il suffit de rappeler qu'ils y impriment eux-mêmes leurs magnifiques *Annales*.

3. *Port-Royal*.

4. A la suite de sa *Notice sur la bibliothèque de la Grande-Chartreuse*.

vant des accroissements d'une bibliothèque cartusienne à la Renaissance. Son prieur, dom Jacobus Louber, était pour lui le prieur providentiel. Louber comparait un monastère sans livres à une cité sans ressources, à un camp sans retranchement, à une cuisine sans vaisselle, à une table sans mets, à un jardin sans plantes, à un pré sans fleurs, à un arbre sans feuilles. Carpentarius fait de cette série de comparaisons un peu lourdes autant d'armes contre ceux qui s'opposeraient à ses acquisitions de *librairie*. Peine perdue, car dom Louber allait au-devant de ses désirs ; sa bibliothèque, son « grenier spirituel », regorgeait ; elle vint à déborder. Plus de douze cents volumes de tous les arts et de toutes les sciences s'étaient ajoutés à l'ancien fonds. D'autres arrivèrent encore : il fallut construire. L'ancien bâtiment fut laissé aux manuscrits, le nouveau affecté aux livres. Occasion pour le moine, au comble de son bonheur, de nous faire valoir les avantages de son classement et même de moraliser sur la passion des livres. Louable passion, dit-il, parce qu'elle atteste l'amour des lettres et l'amour de la maison de Dieu.

Vers le même temps, la Grande-Chartreuse s'était enrichie des incunables apportés par l'humaniste allemand Blumenau, courtisan devenu moine, et de la superbe collection de l'officiel de Valence, François du Puy. Les réformés, qui avaient supprimé le couvent de Bâle, eurent beau piller la Grande-Chartreuse. Au dix-septième siècle, elle avait encore assez de trésors littéraires pour que des érudits tels que Chifflet et le P. Sirmond, Martène et Baluze, y aient fait des découvertes importantes, utilisées dans leurs publications des auteurs ecclésiastiques. Les bibliothécaires prêtaient et donnaient volontiers¹.

1. Le P. Jacques Sirmond est l'objet de longs reproches de la part de M. P. Fournier, à propos du manuscrit de Florus, que le savant jésuite regut de la Chartreuse. Vendu au dix-huitième siècle, lors de la suppression de la Compagnie de Jésus en France, ce manuscrit, en reparaisant à la vente Philipps, vient de réveiller les regrets. M. P. Fournier déplore « ces donations inconsidérées qui augmentèrent pour un temps la bibliothèque du collège de Clermont (et) n'ont en le plus souvent d'autre résultat que d'enrichir les bibliothèques étrangères au détriment de nos collections ». — A qui la faute ? Le résultat aurait été tout autre, si les parlements, devant la procédure révolutionnaire, avaient confisqué non pour vendre, mais pour

Aux Chartreux copistes, imprimeurs et éditeurs, il convient d'ajouter, pour compléter cette esquisse, huit cents Chartreux au moins qui furent auteurs. Saint Bruno¹, le premier de la liste, avait légué à ses disciples exemple et précepte, et ils y furent fidèles. Ne pouvant prêcher de vive voix la parole de Dieu, comme s'expriment leurs *Coutumes*², ils l'annoncèrent par écrit.

Le chartreux n'est donc pas un religieux « inutile et muet³ ». Dans le silence de sa retraite, il a toujours rendu un double service : par la prière, il a parlé des hommes à Dieu ; par le livre, il a parlé de Dieu aux hommes.

garder au profit de la nation. Les manuscrits de Sirmond seraient aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, comme ceux des Chartreux à celle de Grenoble. Nous espérons que la monographie de Sirmond, par le Père Le Génissel, le justifiera bientôt de ces griefs.

1. *S. Brunonis opera omnia*. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLII et CLIII.

2. Migne, t. CLIII, p. 694.

3. Cité par M. E. Schuré, p. 828.

H. CHÉROT.

LE DESSIN EN CHINE

V

Autres tentatives artistiques des missionnaires (suite).

Dans leur servitude dorée, les missionnaires de la cour devaient pratiquer tous les arts et toutes les sciences. Le *Hoang-tchao-li-ki-thou-tchi*, « Modèles des objets rituels », dit que « la huitième année *Kia-tsing* (en 1529, sous les Ming), on fabriqua des *p'ao* ou canons, que l'on nomma canons francs (*Fa-lang-ki-p'ao*). *Fa-lang-ki* est un nom de royaume *Koueming-ye*. A la fin de la période *Tching-te* (vers 1521), les vaisseaux de ce royaume étant arrivés à Canton, on obtint d'eux un modèle de leurs canons, et on en fabriqua de pareils en cuivre ¹. »

En voyant naguère, à l'arsenal de Nankin, les Chinois, débarrassés de toute aide, ingérence ou surveillance européenne, montrer avec orgueil les canons Krupp et les mitrailleuses Nordenfelt, qu'ils fabriquent avec un matériel neuf, venu d'Europe pourtant, je pensais que la Chine moderne, la jeune Chine, a bien oublié les 450 canons que le P. Verbiest avait dû fondre sur l'injonction de l'empereur Kang-hi, partant en guerre contre les rebelles de l'empire. Un fameux *Mémoire* du *Tsong-li-yamen*, rédigé, il y a deux ans, par ordre de l'impératrice, sur la réforme à faire dans l'éducation en Chine, le constate pourtant en ces termes : « Sous le règne de Kang-hi, alors que les luttes avec les États

1. En 1520, Magellan ayant franchi le détroit qui porte son nom, découvrit les Philippines; il a pu vraisemblablement arriver à Canton. Le mot *franc* du texte chinois pourrait signifier : *européen, occidental*. C'est dans ce sens que les Chinois appellent encore maintenant les cloisonnés : *fa-lan*, « émail franc, émail d'Occident ». (Cf. Paléologue, *Op. cit.*, p. 230.)

tributaires étaient de tous les jours, deux officiers étrangers, *Tan-jo-wang* et *Nan-hoei-len*, attachés au tribunal d'astronomie, reçurent de l'empereur l'ordre de faire fabriquer des armes pour nos soldats. » Or, il s'agit ici des PP. Adam Schall et Ferdinand Verbiest. Si le général Tcheng-ki-tong avait connu toutes les circonstances de la fabrication de cette artillerie, il aurait peut-être hésité à écrire, avec le ton de persiflage qu'il croit plaisant : « Ce sont les Jésuites qui nous ont appris l'art de fondre des canons ! *Ite, docete omnes gentes* ¹... »

Voici l'histoire de ces canons. Le ministre d'Empire converti par le P. Ricci, Paul *Siu-ko-lao*, ayant dit, rapporte le P. du Halde, que les missionnaires savaient « l'art de fondre du canon », Adam Schall reçut l'ordre d'en fabriquer. On l'installa dans le palais de Pékin, et il y réussit. Plus tard, même ordre fut donné au P. Verbiest, qui avait fondu tant de beaux ouvrages. Il fit d'abord 130 canons, et les mandarins en demandèrent 320 autres à l'empereur, lequel en chargea Verbiest, *Nan-hoai-jen*, qui dut d'abord fournir un *Mémorial*, avec figures, plans et modèles. Malgré le mauvais vouloir des eunuques, le P. Verbiest termina ces 320 canons en un an. On alla les essayer à une demi-journée à l'ouest de Pékin. L'empereur fut émerveillé du succès, avec lequel Verbiest les faisait pointer au moyen de « ses instruments ». Il donna un grand festin, but dans sa coupe d'or et dit au Père : « Les canons que vous nous fîtes faire, l'an passé, nous ont « fort bien servi contre les rebelles, dans les provinces de « Chen-si, de Hou-quang et de Kiang-si ; je suis fort content « de vos services. » Et alors, se dépouillant de sa veste fourrée de martres, d'un grand prix, et de sa robe de dessous, il les lui donna comme un témoignage de son amitié. »

On continua l'essai plusieurs jours « et l'on tira vingt-trois mille boulets ». Le Père fit un traité de la fonte des canons, de leur usage, du pointage, etc., avec 44 figures, et le présenta à l'empereur, qui, sur la requête d'un *Mémorial*, lui accorda un titre d'honneur égal à celui des vice-rois.

1. *Les Chinois peints par eux-mêmes*, p. 270. — Cette étude était achevée lorsque le véritable auteur du livre, M. Foucault de Mondion, a révélé la supercherie.

Puis le Père dressa un autel dans la fonderie, avec un crucifix; revêtu du surplis et de l'étole, il adora, le front en terre, neuf fois le vrai Dieu et donna un nom de saint à chaque pièce, l'écrivant lui-même sur la culasse, pour qu'il y fût ensuite gravé. En France, en Espagne et en Italie, les jansénistes publièrent des libelles contre le Père, excommunié, disaient-ils, pour avoir fourni des armes aux infidèles. Verbiest dut s'expliquer. Enfin, Innocent XI lui envoya un bref pour le défendre, le féliciter et l'exhorter à continuer¹.

La Chine se souvient-elle aussi bien des magnifiques instruments de bronze, fondus par Verbiest pour l'Observatoire de Pékin, qu'elle y conserve encore et qu'Élisée Reclus estime « la plus belle collection connue de bronzes chinois »?

L'empereur accaparait tout à son service; ses moindres désirs, ses caprices même, devaient être obéis. On sait que Kang-hi avait créé dans son palais, en 1680, des ateliers professionnels, divisés en vingt-sept départements, sorte d'école d'arts et métiers, comprenant au moins tout ce que nous renfermons actuellement dans le domaine des *beaux-arts appliqués à l'industrie* ou dans celui des *arts décoratifs*². L'empereur apprenait-il l'arrivée d'un Père ou d'un Frère doué de quelque talent en ce genre, le nouveau venu était réquisitionné et mandé par ordre à la cour. Tel faillit être le cas d'un jésuite japonais, nommé Jacques. « En la ville de Paquin, dit le P. du Jarric, ez années 1605, étoient le P. Mattieu Ricci, le F. Jacques Pantoja et un Frère japonsois de la mesme Compagnie, appelé *Jacques*, excellent peintre... Les Pères preschoient..., et le Frère avec sa peinture ravissoit en admiration tout ce grand monde de la Chine,... de façon que tous advouoient qu'il n'y avoit point en la Chine aucune peinture qui peut estre parangonnée à celles qui venoient de sa main, quoy qu' auparavant ils estimassent qu'il n'y en avoit au monde de telles que les leurs³. »

1. Cf. *Description de l'empire de la Chine*, par le P. du Halde. Tome II, deuxième édition. La Haye, 1736, page 5 *et seq.*

2. Tout a disparu et un incendie a dévoré, en 1869, le peu qui en restait. Cf. Paléologue, *Op. cit.*, p. 292.

3. *Histoire des choses plus mémorables advenues tant ez Indes, etc.*, par Pierre du Jarric. Bordeaux, 1614. P. 1019.

Le même historien ajoute que ce Frère japonais travaillait en secret ; car, si l'empereur avait soupçonné son talent, il l'aurait pris à son service ou contraint de travailler pour les mandarins, avec la perspective certaine de les mécontenter tous, faute de pouvoir suffire à la besogne. Kang-hi dépêcha ainsi deux mandarins à Macao, avec injonction de lui amener le P. Thomas Pereyra (1645-1708), dont il avait entendu vanter le talent musical par le P. Verbiest. De fait, pendant trente-six ans, le Père jouit des bonnes grâces du prince, auquel il apprit à jouer du clavecin. Le même missionnaire avait établi de grandes orgues dans notre église du collège à Pékin, et, dans la cour de cette église, un carillon qui jouait des airs chinois.

En parlant des divers essais tentés par les missionnaires pour acclimater nos arts européens, M. Paléologue ajoute : « L'échec était complet. Cette expérience prouve, du moins, que les procédés et les conventions de la peinture occidentale sont incompatibles avec les conceptions pittoresques de la race chinoise. » (*Op. cit.*, p. 292.) Rapprochement piquant : à propos d'un peintre jésuite nommé plus haut, le P. de Grammont, son supérieur, écrivait : « Le F. Panzi est trop artiste. Ses œuvres, empreintes des qualités appréciées en Europe, notamment d'un beau clair-obscur, ne peuvent être goûtées des Chinois. Le P. Poirot, au contraire, qui peint sans règle et sans art, a beaucoup de succès. »

Le P. Cibot écrivait dans un autre sens : « Si le génie et le bon goût pouvaient tirer la peinture chinoise de sa langue, les frères Castiglione et Attiret y auraient réussi par les belles choses en tout genre, qu'ils ont faites pour l'empereur. L'histoire de leurs ouvrages et de leur vie mériterait d'entrer dans celle de la peinture. » Par ailleurs nous savons que les magnifiques gravures en taille-douce, venues de France et exposées par les Pères dans la cour d'honneur de leur église du Pé-tang, dans l'intérieur du palais impérial, avaient le plus grand succès auprès des classes lettrées.

Sans doute, en somme, l'échec fut réel ; je le constate tous les jours. Pourtant, s'il fut complet sur ce point spécial de la gravure, il n'embrassa pas toutes les branches de l'industrie décorative.

Le P. Bourgeois, supérieur de la résidence de Pékin, rapporte que l'empereur Kien-long avait fait imiter dans la ville de Soutcheou des tapisseries des Gobelins, venues de France. Cette ville est encore renommée pour ses étoffes et tissus. Sur un point analogue, le P. d'Entrecolles nous a laissé ce renseignement personnel : « Les mandarins, qui savent quel est le génie des Européens en fait d'invention, m'ont quelquefois prié de faire venir d'Europe des desseins nouveaux et curieux, afin de pouvoir présenter à l'empereur quelque chose de singulier. D'un autre côté, les chrétiens me pressaient fort de ne point fournir de semblables modèles. » Ils savaient trop bien par expérience que c'était un danger et une occasion de vexations pour eux et pour les missionnaires.

D'après Grosier, les Chinois ne connaissaient pas la *peinture en émail*. Les missionnaires ayant présenté à Kien-long quelques objets émaillés, l'empereur en fit étudier les procédés sous leur direction et en fit exécuter dans ses ateliers. « Mais, dit Grosier, cet art est resté comme tant d'autres, renfermé dans le palais et l'on n'a point songé à le perpétuer en formant des élèves¹. C'est être trop affirmatif. M. Paléologue, attribuant à l'émaillage en Chine la même origine, ajoute : « Les modèles qui furent ainsi reproduits étaient sans doute des émaux de Limoges, à en juger par ceux que l'on rencontre encore chez les marchands de curiosités de Pékin. Mais la direction ne demeura pas assez longtemps entre les mains des Pères Jésuites, pour qu'ils aient pu fonder une sérieuse école. » (*Op. cit.*, p. 240.) Pourtant, dans un voyage à Rome en 1886, M. Favier, de la Congrégation de Saint-Lazare, a présenté au Saint-Père un émail cloisonné, œuvres de chrétiens pékinois et reproduisant la *Cène* de Léonard de Vinci.

Nous laissons à M. de Hübner la responsabilité de ce qui suit : « Le diocèse de Pékin, dit-il, compte 27 000 chrétiens, et la ville 8 000. Parmi ces derniers il y a beaucoup d'artisans respectables et presque tous les horlogers de Pékin. L'horlogerie a été introduite en Chine par les Jésui-

1. Grosier, *De la Chine*, liv. XIV, p. 394.

tes, et la foi chrétienne, conjointement avec cet art, s'est conservée dans les familles et propagée de père en fils¹. » Ce qu'il y a de certain, c'est que les Pères avaient exécuté des merveilles en ce genre et que leurs œuvres ont contribué, avec ce qui provenait de dons et d'achats, à transformer le *Yuen-min-yuen* en « magasin de pendules », au témoignage des alliés franco-anglais de 1860.

Il n'est pas jusqu'à la porcelaine occidentale qui n'ait eu en partie, grâce aux missionnaires, une influence marquée sur l'art chinois du dix-huitième siècle. L'un d'eux écrivait : « On fait cas à Pékin de la porcelaine des Japonais, ainsi que de celle de Saxe, et plus encore de celle venue de France en ces dernières années. » Cette prédilection est curieuse à noter; car, d'après M. Gonse, « c'est un potier, du nom de Gorodayou Shonsoui, qui rapporta de Chine, vers 1520, les principes de la fabrication de la porcelaine² ». Mais ce n'est pas seulement en cela que les Japonais ont dépassé leurs initiateurs d'autrefois.

Quelques grandes potiches exposées au Louvre, dans la salle Thiers, témoignent de cette influence et de cet engouement, qui ne fut heureusement que passager. Le même fait fut aussi reconnu et mentionné par le Catalogue de l'Exposition d'hygiène de Londres (*Health Exhibition*), en 1884, qui dit :

« Sur la table ronde on remarque un vase de grande valeur, sur lequel on saisit la trace de l'invasion jésuite dans l'art chinois; ce n'est en effet qu'une imitation de Sèvres. » Cette « invasion jésuite dans l'art chinois » s'explique, si l'on se rapporte à ce qui a été écrit sur des influences analogues, constatées à diverses époques. On fabriqua jadis en Chine des porcelaines pour la Perse, selon la technique chinoise, avec décor persan, sur commande expresse et d'après des modèles envoyés. Le fait des *surdécorations* européennes de porcelaines chinoises est également bien connu. Les faïenciers de Delft reproduisaient *sur porcelaines blanches chi-*

1. De Hübner, *Promenade autour du monde*, t. II, p. 274. — Cf. E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VII, p. 322.

2. Gonse, *l'Art japonais*, p. 290. L'auteur dit fort justement, trois pages plus haut : « Les Chinois sont les porcelainiers par excellence, les maîtres incontestés du kaolin; les Japonais sont des potiers sans rivaux. »

noises des ornements avec couleurs *de petit feu*, dont ils avaient découvert la recette pratique en 1700. Ces productions firent concurrence à celles que la compagnie des Indes commandait en Chine et au Japon. Cette Compagnie elle-même, puis Dresde et Venise, imitèrent bientôt les céramistes de Delft, et il devint difficile aux collectionneurs de distinguer en fait ces diverses origines.

L'un des plus récents essais de l'art européen-chinois est celui qui se rattache au nom du Cantonnais Lankoua (le Vieux), qui, vers 1830, ouvrit à Macao un atelier de peinture pour portraits et paysages, selon les procédés occidentaux. Il était élève d'un artiste irlandais qui vécut quarante ans à Macao, M. George Chinnery, de l'école de Reynolds. Les tableaux de Lankoua eurent une certaine vogue en Europe vers 1840; mais ce talent sans originalité, tout de *chic* et de pratique, dépourvu à la fois des qualités de l'art chinois et de celles de l'art européen, est tombé dans un juste oubli. G. Chinnery, qui avait débuté dans les Indes, mourut à Macao en 1852. Son élève Baptiste a fait son portrait.

Par tout ce qui précède, on voit qu'il n'a pas tenu aux anciens missionnaires Jésuites de doter l'extrême Orient des conquêtes de notre industrie et, en particulier, des procédés du dessin et de la gravure européenne. Ils ont tenté d'héroïques efforts pour l'enrichir, avec la connaissance du vrai Dieu, du trésor des arts et des sciences, lentement amassé par l'Europe. Ce qui n'empêche pas M. Philippe Daryl d'écrire en 1885 : « Dans l'empire du Milieu, comme ailleurs, les Jésuites dépassèrent le but et n'arrivèrent qu'à se faire expulser. Le malheur, c'est qu'avec eux le gouvernement chinois eut longtemps devoir proscrire tout ce qui les lui rappelait et que cette aventure ait fait perdre deux ou trois siècles à la civilisation. Très certainement, si les Jésuites avaient été de simples missionnaires de la science, le résultat aurait été tout différent. » (*Op. cit.*, p. 98.)

Très certainement, il eût été nul. L'expérience des quarante dernières années et le spectacle que nous avons journellement sous les yeux en fournissent la preuve péremptoire. Trop de voyageurs et d'écrivains se laissent prendre au raisonnement précieusement que nous venons de citer : la science

n'entamera la Chine que pour créer à l'Europe des adversaires présomptueux, mieux outillés; les missionnaires ont seuls travaillé efficacement à lui communiquer la véritable civilisation. *Quærite primum regnum Dei!*

Je ne voudrais pas exagérer leur mérite : ce sont nos ancêtres et devanciers. Mais comment ne pas reconnaître qu'ils firent grand, que leur histoire témoigne d'un immense et laborieux effort, qu'ils représentent un passé glorieux pour l'Église, pour la Chine et pour la France ? Et pourtant, si nous sommes tentés de fierté en songeant que nous sommes leurs héritiers, continuant la même œuvre et reprenant leur tâche interrompue, il suffit, pour nous défendre contre la tentation de considérer combien leurs travaux, si adroitement concertés, si autorisés par la faveur, le zèle et le talent, furent stériles au point de vue humain ; combien ils ont laissé peu de traces ; en un mot, qu'ils ont si peu entamé le colosse indochinois, que le catholicisme, avec moins de prestige extérieur peut-être, ne compte guère aujourd'hui plus d'adeptes que jadis.

VI

Essais plus récents d'imagerie en Chine.

On l'a vu : à diverses reprises, les missionnaires de la Chine et du Japon ont essayé d'utiliser, dans un but de propagande religieuse, les ressources propres de la xylographie indigène. Le plus vulgaire bon sens et l'exemple concluant des bouddhistes les avaient naturellement engagés dans cette voie. Nous ne savons pas positivement ce qui a été tenté au Japon (quant au procédé), puisque le texte latin cité plus haut et quelques phrases analogues en diverses langues ne sont pas assez explicites. Nous ignorons même si le P. Benoist ou ses successeurs ont exploité les avantages tout particuliers de la taille-douce, qui venait, grâce à la cartographie, de prendre pied en Chine ; quelques images, exécutées par ce moyen et données comme chinoises d'origine, ne nous semblent pas empreintes d'un caractère d'authenticité assez marqué. Nous voulons attirer l'attention sur une œuvre considérable de xylographie, qui a son importance dans l'histoire de la gravure sur bois en extrême Orient.

On rapporte que le P. Adam Schall (1591-1666), ayant reçu du roi de Bavière un splendide album qui représentait la Vie de Notre-Seigneur, l'offrit à l'empereur Tsong-cheng, après y avoir ajouté des explications en chinois. L'empereur en fut ravi et des conversions eurent lieu. Or, le P. Jérôme Natalis avait, sur le conseil de saint Ignace de Loyola, publié en 1593 la « Suite des évangiles lus à la messe chaque jour de l'année », avec 136 grandes images, dessinées par deux peintres renommés, Martin de Voss d'Anvers et Bernardin Passeri de Rome, puis gravées sur cuivre par trois des plus excellents graveurs de la Belgique, Jérôme. Antoine et Jean Wiérix de Delft, habiles imitateurs de Lucas de Leyde, auxquels on adjoignit bientôt Adrien Collaert, graveur d'Anvers¹. Le pape Clément VIII accorda aussitôt une bulle, pour approuver et défendre des contrefacteurs ce magnifique ouvrage, ainsi illustré, qui eut plusieurs éditions et combattit efficacement en Europe les mauvais livres des hérétiques.

En 1635, un autre jésuite, missionnaire en Chine, le P. Jules Aeni (1582-1649), ayant écrit en chinois la *Vie et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, fit recopier et graver sur bois de fil, par des artistes chinois, cinquante-six des images de l'ouvrage du P. Natalis, et cette édition fut bientôt distribuée dans tout l'empire, au grand profit des familles chrétiennes, bien qu'elle suscitât beaucoup d'ennuis et même des persécutions aux missionnaires. Les planches (14 cent. sur 20), bien imprimées sur bon papier, sont intercalées dans le texte, et le dessin, particulièrement pour les figures, les cheveux et la barbe, est du style encore dominant actuellement en Chine. Nous le répétons, cette édition est du plus haut intérêt pour l'histoire de la xylographie chinoise et même asiatique. Elle est malheureusement presque introuvable; le papier chinois, très hygrométrique et facilement piqué par les vers, dure peu; en outre, les persé-

1. La première édition a été publiée à Anvers en 1594 (in-folio de 595 pages), chez Martinus Nutius. Les planches sont datées de 1593. C'est la plus belle édition. Il en existe quelques exemplaires sur vélin. En 1834, un catalogue de Londres estimait à 1 000 francs un exemplaire sur satin. Deux autres éditions in-folio (Anvers, 1596; Mayence, 1607) sont moins appréciées. Quelques estampes furent copiées sur bois.

cutions du siècle dernier ont dû faire détruire beaucoup d'exemplaires; nous ignorons, du reste, le chiffre du tirage primitif et des tirages successifs¹.

Les années suivantes, le même Père ayant publié à Fouchéou, en huit volumes, une *Vie de Notre-Seigneur*, tirée des quatre Évangélistes, orna ce nouvel ouvrage des planches qui avaient déjà figuré dans le précédent.

Plus récemment, en 1853, l'abbé Brispot a fait redessiner et graver sur acier cent trente images de la première édition du P. Natal, pour faire paraître en deux grands volumes une *Vie illustrée de Notre-Seigneur*, avec texte français et extraits des Pères de l'Église.

On me permettra de dire que la mission catholique du Kiang-nan, vicariat apostolique de Nankin, desservie par la Compagnie de Jésus, a exécuté, en prenant pour base les trois ouvrages précédemment cités, une œuvre de xylographie chinoise encore plus considérable. Dans ses ateliers de peinture, d'imagerie et d'imprimerie établis à l'orphelinat de *Tou-sè-avè*, à Zi-ka-wei, près Chang-hai, elle a fait illustrer de plus de trois cents gravures sur bois une série de huit ouvrages chinois, formant comme un cours complet de religion. Ces planches mesurent 21 centimètres sur 14.

Les quatre volumes consacrés à la *Vie de Notre-Seigneur* contiennent, sans parler des vignettes et fleurons, cent cinquante-neuf images, dessinées et gravées sur bois de fil et au couteau, par des artistes chrétiens formés à l'orphelinat, sous la direction d'un peintre chinois, le frère *Lieou*. Sur ces 159 images, 111 sont l'imitation et la transcription de celles qui ont été rééditées en 1853 par l'abbé Brispot. Les 48 autres ont été exécutées d'après les œuvres des meilleurs peintres européens, ainsi que l'illustration des quatre autres volumes. L'ensemble reproduit donc en 240

1. *Tchou-siang-King-Kiai. Vie et Passion de Jésus-Christ en images.* 1 vol. in-folio, 1635. « Il y a à la Bibliothèque nationale (fonds chinois, 3284) un volume in-8, composé de trente-quatre feuilles doubles, comprenant une série de figures avec des explications en chinois, représentant la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Ce volume est relié aux armes de Mme de Pompadour. Une note manuscrite, renfermée dans ce livre, dit que la Bibliothèque du Roy possède un exemplaire de quarante-quatre feuillets doubles. (Cf. Henri Cordier, *Bibliotheca sinica*, t. I, p. 500.)

grandes gravures un choix des œuvres des plus célèbres artistes, depuis fra Bartolomeo, Raphaël, Lesueur, jusqu'à Führich, Gleyre, Schrandolph, Owerbeck, Chazal, Philippoteaux, Pietro Gagliardi, Savinien Petit et Flandrin¹. Dessinées au pinceau par nos jeunes orphelins, elles ont été gravées par trois artistes indigènes et, bien que le dessin européen, interprété par nos Chinois, ait généralement perdu à cette traduction inexpérimentée et brutale, le résultat obtenu pour certaines planches justifie notre confiance pour l'avenir. La *Vie de la Très Sainte Vierge*, en particulier, présente des spécimens que des juges européens, sans un trop grand parti pris de bienveillance, ont déclarés satisfaisants. Et même, dussé-je faire preuve de naïveté, j'ajouterai que certaines compositions d'artistes d'ordre inférieur ont gagné, en style et en largeur, à la simplification forcée qu'on leur a fait subir, pour les adapter au savoir-faire de nos graveurs indigènes.

Je ne cite pas les mieux réussies de ces gravures comme le dernier mot de l'art, ni surtout comme une preuve de la perfectibilité intrinsèque du procédé; elles n'indiquent que trop l'inexpérience de nos imprimeurs, les tâtonnements, les erreurs, les méprises du début, la gaucherie et l'insuffisance technique des exécutants. Elles sont offertes aux connaisseurs comme des documents intéressants, des termes de comparaison, des essais maladroits sans doute, mais instructifs, concluants après tout, et encourageants pour l'avenir.

A qui voudrait se rendre compte des adaptations récentes de la xylographie chinoise au genre européen, nous indiquerions encore toute une suite de figures, gravées sur bois et publiées, depuis plusieurs années, dans le journal catholique *l'I-wen-lou*.

Ce journal, édité deux fois par semaine par les Jésuites

1. Les huit volumes ont figuré avec honneur à l'*Exposition vaticane* pour le jubilé de Léon XIII. Cet ouvrage a été précédé d'un ouvrage intitulé : *Extraits et paraphrases de l'Ancien Testament*, par le P. Mat. Chen-eul, S. J., et illustré de cent dessins au trait et au pinceau, reproduits en autographe à *Tou-sè-wè*, d'après les gravures réduites de la Bible de Schnorr. Nous les signalons aux curieux comme un spécimen assez réussi de ce que peut le pinceau chinois, même quand il trace des dessins dans le goût européen.

chargés de la mission de Nankin et imprimé en caractères mobiles à l'orphelinat de *Tou-sé-wé*, a publié plusieurs milliers de ces gravures, cartes géographiques, figures explicatives du Cours de physique de Ganot et d'un Cours élémentaire d'astronomie, avec texte chinois. Ces illustrations font entrevoir les ressources de la gravure indigène sous un aspect plus utilitaire et plus satisfaisant peut-être, mais plus restreint.

Ces travaux d'imagerie chinoise ont été principalement mis en train par l'initiative du P. Adolphe Vasseur, un des plus actifs promoteurs de l'iconographie religieuse et populaire. Après six années passées en Chine, il est retourné en France pour donner une impulsion encore plus vive à son œuvre de l'« Imagerie religieuse destinée aux Missions », fondée en 1869¹. Parmi les productions de son infatigable fécondité, mentionnons seulement ici de grandes images xylographiques, gravées à Nankin et à Chang-hai, conçues dans le meilleur style et surtout avec la plus sagace entente des exigences et des ressources locales. C'est à propos de ces grandes gravures sur bois, dont quelques-unes mesurent plus d'un mètre, que le R. P. Germer-Durand, religieux de l'Assomption, disait au congrès des Œuvres ouvrières de Lyon : « Au point de vue des images, nous sommes en retard, non seulement sur nos voisins, mais même sur les Chinois ! Ce n'est pas une plaisanterie. Il existe en Chine une *Œuvre catholique indigène de Saint-Luc*, en état de fournir des images religieuses à toutes les chrétientés de cet immense pays... J'ai vu ces gravures, et je ne crains pas d'affirmer que la plupart des images qui se vendent en France sous le nom d'images religieuses sont des pauvretés, voire des caricatures, comparées aux gravures chinoises². » Ces éloges,

1. Outre les encouragements du cardinal Simeoni, préfet de la Propagande (4 décembre 1883), l'ensemble de cette œuvre essentiellement pratique et économique a été récompensé par la première médaille à l'Exposition de l'imagerie religieuse, organisée à Montpellier par la Société de Saint-Jean, en 1844 : c'était la classer au premier rang parmi les œuvres analogues. Elle avait déjà remporté une médaille de bronze à l'Exposition religieuse de Rouen, en 1883.

2. *Revue de l'Art chrétien*, 1874, p. 466 : « L'Imagerie populaire » ; rapport présenté au congrès des Œuvres ouvrières.

qui ont leur part d'exagération, tiennent compte probablement de l'insuffisance des ressources locales et des difficultés intrinsèques d'une œuvre, fatalement hybride en ses débuts.

Je regrette pour ma part que l'influence européenne, excellente pour le choix des sujets et la correction du dessin, soit encore trop prépondérante, dans ces ateliers d'imagerie, pour l'enluminure, le procédé, la décoration, le coloris. Cette influence, cas ordinaire de toute intrusion étrangère, tend à étouffer le jet, la spontanéité indigène. Il faut signaler aussi la séduction malheureuse exercée sur les Chinois par la vue de certaines productions européennes : photographies retouchées et banalement parfaites, impressions sur gélatine, lithographies moutonneuses, chromos mignards et gentils, fines(?) gravures sur acier, de trop grande vogue à Paris et ailleurs. Si la Chine possède un art vivant, décoratif, original et fort robuste, c'est le patrimoine de la race, la résultante d'efforts accumulés pendant plus de vingt siècles : l'individu, le Chinois de nos jours, est mal armé vis-à-vis de ces éblouissements de l'art étranger, inférieur au sien par bien des côtés.

Les Sociétés protestantes en Chine, de provenance anglaise ou américaine, n'ont pas été inactives non plus. La *Chinese Religious tract Society* de Chang-hai publie chaque mois, en chinois, le *Child's paper* et le *Chinese illustrated News*, parfois avec gravures, de style et de procédé indigènes. Le plus souvent, pourtant, les illustrations proviennent de clichés (galvanos) européens, qui donnent à ces Revues une apparence hybride, déplaisante aux yeux des Chinois. C'est surtout le cas de certaines Bibles protestantes, qui montrent leurs minces feuilles de papier indigène intercalées de chromolithographies criardes, imprimées sur papier européen en Suisse et en Angleterre.

Les protestants de Canton ont été plus adroits en publiant certain petit volume chinois, illustré d'une dizaine de gravures. Elles sont imprimées à la chinoise et figurent symboliquement le cœur du chrétien, successivement habité par les sept péchés capitaux ou par la grâce « de Christ ». En modifiant légèrement le texte et les images, on y reconnaît une

sorte de contrefaçon de l'ouvrage des vieux missionnaires de Bretagne, M. Le Nobletz et le P. Maunoir, images plusieurs fois rééditées en France pour l'instruction des paysans¹.

D'autres périodiques protestants, tels que le *Chinese Recorder*, *China's Million*, *Gleaner*,... destinés au public européen, n'emploient guère que des clichés européens aussi.

En outre, le catalogue de l'imprimerie de la Mission presbytérienne, installée à Chang-hai, met en vente deux méthodes chinoises de dessin européen, intéressantes aussi à consulter pour le sujet que nous traitons.

VII

L'avenir de la xylographie.

Un critique d'art américain se demandait récemment : « L'art japonais est-il éteint^{2?} » Nous pourrions nous poser une question analogue : « L'art de la gravure chinoise est-il mort? a-t-il quelque espoir de vie dans l'avenir? »

Nous répondrons : « Il vivra ». Les ressources de la xylographie chinoise sont considérables. Sans doute elle ne possède ni la couleur, ni la fougue, ni la puissance, ni l'aspect chatoyant de la gravure européenne, ni les finesses ingénieuses de la gravure américaine. La souplesse du rendu, les préciosités du faire, les empâtements, les savantes dégradations, les lointains vaporeux, les miroitements et les spirituelles négligences, tout cela lui est à peu près interdit. C'est un art sage, reposé, un peu terne, sans accent parfois, esclave du fac-similé; mais il lui reste les moyens durables et austères de l'art, le grand style, la largeur, la composition pittoresque, rythmée, harmonieuse, la correction, la force et l'élégance de la ligne, cette partie conventionnelle et expressive du dessin, plus éloquente pour l'intelligence de l'homme que séduisante pour son œil.

Et puis, est-il bien sûr que son domaine soit aussi res-

1. Le P. Adam Schall avait publié une adaptation chinoise du même ouvrage, qu'il avait intitulé : *Les Dix-Huit Images du cœur*. On a aussi de lui un second ouvrage du même genre : *Dix Images représentant l'homme laborieux et l'homme paresseux*.

2. B. Huish : « Is japanese art extinct? » *Nineteenth century*, mars 1888.

treint qu'il nous semble au premier abord ? Ne se produira-t-il pas pour elle un phénomène analogue à celui qui s'est produit pour la gravure européenne. Longtemps stationnaire, celle-ci a pris soudain un étonnant essor, quand, par une révolution fondamentale, la gravure *sur bois debout* a centuplé ses ressources, en révélant aux artistes que cet art, comme l'eau-forte, la pointe sèche, la taille-douce, le fusain et l'aquarelle, était un art indépendant, avec ses ressources propres, tout en restant principalement un art de reproduction. La xylographie chinoise n'aura-t-elle pas un jour ses Albert Dürer, ses Papillon, ses Best, ses Pannemaker, ses Baude et ses Gusman ? Nous ignorons si elle transformera ses procédés, si à ses outils indigènes elle adjoindra notre burin affûté en losange, si enfin elle essayera le bois *debout*. Nous ne savons si elle triomphera suffisamment de la concurrence insolente et redoutable de la photolithographie, employée dans quelques villes de la côte sans mesure ni direction et bénéficiant de ses facilités de réduction et de traduction directes sans intermédiaire. Nous prévoyons même qu'elle aura à lutter contre les cent procédés de photogravure et d'impression sur gélatine, déjà usités au Japon et qui vont aborder à Chang-hai. Pourtant, nous ne désespérons pas de son avenir.

Le procédé possède sa valeur intrinsèque ; il sera délaissé peut-être, mais il survivra à cette crise et prendra lui aussi son essor, quand un artiste robuste, convaincu de cette valeur, graveur du reste et praticien lui-même, comprenant ses ressources exactes, dessinera *pour* ce procédé et l'affranchira de l'imitation, du pastiche, du copiage, symptômes d'un art mal émancipé ou valétudinaire. Et dès maintenant, nous ne voyons pas pourquoi l'on ne pourrait reproduire par ce procédé telle planche de Dürer ou de Callot, les paysages héroïques d'Aligny, les croquis à la plume de Charlet et de Delacroix, certains dessins de Gustave Doré, aux oppositions si puissantes, aux enlevés si audacieux, et même telle page de maître, telle fresque de Flandrin, par exemple. La gravure allemande de Gaber n'a guère d'autre aspect ; le succès récompense sa franchise résolue. Les fiers xylographes d'outre-Rhin, qui osent aborder les des-

sins de Cornélius et de Kaulbach, seraient compris, sans aucun doute, de leurs confrères chinois ; du reste, certaines vignettes françaises de Papillon, d'un style très ferme, ont dès longtemps ouvert la voie.

La xylographie chinoise pourrait tout au moins imiter la suite, dite du *Jeu de cartes d'Italie*, due à cet art florentin, si sobre et si élégant. Car en somme, les estampes xylographiques de cette époque empruntent plus au mérite du dessinateur qu'au talent du graveur. La valeur intrinsèque du modèle, œuvre de l'art quattrocentiste, illusionne parfois sur l'habileté de ce dernier. En France même, on gravait jadis des bois immenses d'après les chefs-d'œuvre des maîtres vénitiens, tels que le *Triomphe de Jésus-Christ*, le *Passage de la mer Rouge*. Si bien que les graveurs au burin ont conservé ces traditions excellentes d'ampleur et de sobriété, quand, à la fin du dix-septième siècle, ils ont produit ces estampes en neuf feuilles, ayant près de deux mètres de hauteur, comme le *Christ raillé par les bourreaux*, de Van Dyck ; des Vierges byzantines ou autres ; la série des Apôtres, gravures de Langot ; le *Jugement dernier*, de J. Cousin, et celui de Michel-Ange, gravés par P. de Jode ; ou bien le *Christ en croix* et le grand squelette (1^m83 × 0^m69) de P. Landry. L'école de Düsseldorf a fait, de nos jours, d'heureuses tentatives d'imitation en ce genre, que la xylochromie chinoise ferait bien de suivre. Les exemples engageants ne manquent donc pas.

Puis, la xylochromie en Chine n'a pas dit son dernier mot et le champ est vaste de ce côté. Nous l'avons vu, ce ne serait pas une innovation dans l'empire du Milieu, qui pratiquait ce procédé, il y a trois siècles, et le pratique encore, bien qu'il ne produise plus que de grossières enluminures. Au Japon, les impressions par superpositions de clichés en bois ; en France, en Angleterre et en Allemagne, la typochromie et le gillotage en couleur tracent la voie à suivre et réveilleront peut-être la Chine de sa torpeur. A la vue de ces reproductions typographiques d'aquarelles, ses artistes se souviendront, espérons-le, que leurs ancêtres furent, eux aussi, des précurseurs pour l'enluminage et l'imprimerie ; la xylochromie chinoise présentera ses merveilles au monde occidental

— si toutefois le procédé peut lutter de bon marché avec ces simples, pâles et harmonieuses enluminures au pinceau, dont je vois chaque jour éclore de si beaux spécimens!

Quoi qu'il en soit de nos craintes ou de notre espoir, nous n'hésitons pas à proposer le Japon moderne et contemporain comme modèle à la Chine, naguère son initiatrice pour les arts, la science et l'industrie.

« Les graveurs japonais, écrit M. Gonse, étaient et sont encore d'une adresse de main incomparable; le bois de cerisier, tendre, souple, résistant, se prête aux travaux les plus fins, les plus déliés; il convient aux tirages gras, estompés et moelleux. Du reste le travail de gravure lui-même n'était rien en comparaison des soins minutieux apportés aux tirages. C'est par les côtés techniques de l'impression que l'estampe japonaise apparaît aux gens du métier comme un objet d'art sans rival. Dans les travaux de luxe, la nature du papier, pulpeux et épais comme une moelle de sureau, le choix des encres, — on n'emploie que de l'encre de Chine délayée, — la qualité des couleurs à l'eau, tout est objet de recherche pour le raffinement de l'ouvrier japonais. Aussi certaines gravures en couleurs ont-elles le charme, l'éclat, le fondu des plus brillantes aquarelles. Le fac-similé atteint un degré d'illusion qu'on ne peut soupçonner, si on n'en a pas vu d'exemples.

« L'impression se fait à la main et au froiton, comme celle de nos *fumés* artistiques. Le repérage, qui se répète pour dix, douze et quinze tons différents, est d'une netteté, d'une perfection, qui feraient paraître grossiers les meilleurs travaux de nos chromo-lithographes en renom. Les tons se superposent, se complètent avec une telle justesse qu'il est impossible d'apercevoir, même à la loupe, le passage de la retiration.

« Le graveur japonais arrive, par des moyens très simples, presque primitifs, mais où le tour de main conserve toute sa valeur, à des tons lavés, dégradés, estompés, rompus, à des chatouements et des gaietés de coloris, que le coup de pinceau semble seul pouvoir exprimer. Entre les miracles de l'art japonais, celui-ci est peut-être le plus surprenant¹. »

1. *L'Art japonais*, p. 323. La Broderie japonaise actuelle arrive à contre-

Ce succès est digne, sans contredit, de piquer d'émulation l'amour-propre rival de la Chine. Il manque à ce pays un Albert Dürer ou bien un Hokousaï¹, c'est-à-dire un artiste résolument novateur, praticien habile, dessinateur exact et savant, qui fasse sortir son art, et spécialement la xylographie, des ornières de la routine, du convenu, de la formule toute faite, en lui montrant ce qu'elle peut oser et réaliser par l'emploi intelligent des ressources purement nationales.

Mais la Chine s'admire, vit superbement de son passé, s'immobilise dans sa grandeur, devenue décadence, et ne jette un regard sur le reste du monde que pour le dédaigner ou l'imiter gauchement, sans intelligence ni souci de son génie propre. Les documents officiels le constatent eux-mêmes pour le déplorer : « Il ne manque pas de Chinois, dit un des censeurs de l'empire, il ne manque pas de Chinois qui ont passé leur jeunesse en Occident, ont étudié les sciences de ces pays et s'en sont rendus maîtres ; plusieurs sont des ingénieurs habiles, des hommes experts dans la mécanique, *la peinture*, etc. ; mais, à voir leur façon d'agir et de parler, on s'aperçoit bien vite qu'ils sont totalement dénationalisés et se croient obligés d'accepter en tout des coutumes contraires aux nôtres². »

Le mal n'est pourtant pas sans remède : car le Japon a plus de confiance encore en lui-même ; il la pousse même jusqu'à la naïveté. Une commission japonaise a été envoyée en Europe pour rechercher ce qu'il y aurait à prendre dans l'art étranger, et la conclusion catégorique a été : *Rien*. Un *lecturer* de

faire les plus fines aquarelles. Que les brodeuses du Japon ne désapprennent pourtant point leur grand art décoratif !

1. Hokousaï, le représentant de l'art réaliste et populaire, est mort en 1849 au Japon, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Cet artiste infatigable illustra plus de cent ouvrages, soit plus de cinq cents volumes, comprenant au moins trente mille dessins. Il a fourni l'illustration de romans en quatre-vingt-dix volumes. Parmi les graveurs célèbres qui ont travaillé pour lui, on cite Tamé-kiti et Santaro. — Cf. Gonse, *l'Art japonais*, passim. *Id.* Anderson, *op. cit.*

2. *Mémoire* présenté à l'impératrice régente et cité par elle dans un *Rescrit* du 18 avril 1887, au grand conseiller et au *Tsong-li-yamen*. Avouons pourtant que nous ne connaissons encore aucun de ces Chinois transfuges, devenus *experts en peinture* pour avoir été étudier en Europe. Les plus habiles de ceux que possède la Chine se sont certainement formés chez elle.

Tokio, qui ne fait grâce qu'à Millet, daigne reconnaître pourtant de la correction dans le dessin européen. Il accuse du reste l'Occident d'être en décadence artistique depuis trois siècles et suppose qu'il ne lui faudra pas moins de temps pour se relever. Le Japon, d'après lui, est aussi en décadence ; mais il se relèvera plus vite, et Tokio remplacera Paris, comme centre artistique du monde et pourvoyeur de l'univers.

L'art japonais, spontané, audacieux, novateur, impressionniste, tout de verve, d'observation et de fantaisie, intimement mêlé à la vie populaire et aux raffinements pompeux de l'aristocratie, a amplifié cent fois les qualités, que l'art chinois lui a inoculées jadis, mais qu'il a en partie perdues pour son propre compte. Plus figé, plus esclave de traditions de moins en moins comprises, l'art chinois, atteint de langueur, trouve peu de retentissement, peu d'écho dans le public ; ignoré du peuple en tant qu'art, il n'intéresse plus que la caste fermée des amateurs ; il n'a plus que des célébrités locales, dont la réputation ne franchit pas les limites d'une préfecture, si elle parvient à les remplir.

Pour ne parler pas de la littérature, je comparerais volontiers cet étiolement progressif à la décadence de l'art musical. Les anciennes traditions n'existent plus que dans les livres. On apprend à peu près exclusivement à jouer des instruments, sans principes ni théorie, mais de mémoire, de pratique, et les difficultés vaincues, l'adresse, la gymnastique des doigts, constituent le plus grand mérite. L'âme est absente ; le sens profond, émouvant, n'y est plus ; l'émotion, l'idéal, la poésie font place à l'enfantillage. Cet art n'est plus qu'un amusement de désœuvré, pour lequel les compositeurs manquent, tandis que les exécutants, doués de mémoire et de dextérité, abondent.

Ce qui perdra la xylographie chinoise, si elle succombe, c'est l'indifférence du public, le mercantilisme, l'imitation imprudente des finesses de la gravure étrangère, la pénurie de dessinateurs spéciaux, le dédain de ses qualités propres, l'abus d'un classicisme routinier, la fascination exercée par la photographie, par les innovations mécaniques, par les impressions sur gélatine et les dessins sur pierre grainée. Ce

sera surtout la photolithographie au trait, genre auquel la surprenante adresse du pinceau indigène ne s'adapte que trop bien.

Au contraire, ce qui peut sauver et sauvera tôt ou tard, croyons-nous, la gravure chinoise, c'est l'intelligence même du procédé, l'adoption probable de quelques perfectionnements techniques, son extrême bon marché, sa simplicité, la confiance en ses ressources, le retour au style correct, large, sobre, selon les vieilles coutumes du grand art, incessamment rajeuni par la poursuite du beau et du vrai. La Chine possède actuellement des graveurs sur bois par milliers, et ils livrent journellement à des milliers d'apprentis les secrets et les traditions du métier. Or, que faut-il pour faire sortir de cette armée d'artisans un bataillon d'artistes, une élite de xylographes rompus aux difficultés techniques, servis par d'admirables organes, capables d'interpréter les œuvres artistiques les plus diverses ? Qu'on leur apprenne à dessiner plus correctement, qu'ils enrichissent leur outillage de nos échoppes et de notre burin à section en losange, qu'ils reçoivent les leçons de quelque habile praticien, qu'ils empruntent surtout à nos graveurs leur entente de l'effet et de l'interprétation, et la xylographie chinoise s'épanouira dans une brillante floraison. Lancés dans cette voie, ses artistes passeront, si l'on veut, par l'art industriel ; un grand nombre même s'y cantonneront et resteront en route ; mais, d'étape en étape, les plus avisés, ou les mieux aidés, parviendront au sommet de l'art, unissant, pour les faire fructifier encore, aux mille ressources de la xylographie orientale, les habiles conquêtes de la xylographie européenne et américaine, qui n'a pas dit son dernier mot.

Est-ce trop espérer de la Chine ? Non certes. Mais son heure n'est peut-être pas venue : moins brillante, moins séduisante, moins connue surtout, sa civilisation vaut celle du Japon, dont l'art national et progressif a su atteindre si haut par ses ressources locales, sans rien devoir aux étrangers. La Chine aussi *farà da se*. Et n'avons-nous pas vu notre rude gravure européenne du moyen âge prendre un essor inespéré au milieu du siècle présent ? « Hans Holbein, disait Éméric David, porta l'art de la xylographie au plus haut degré

de perfection où il soit parvenu jusqu'à présent, et où *crat-semblablement il lui soit permis d'atteindre.* » L'art moderne de la gravure sur bois a démenti cette prophétie implicite, et ce qui accuse surtout sa vitalité, c'est qu'il a su résister à l'épreuve mille fois redoutable de l'engouement du public pour la photographie et pour les admirables progrès de la gravure chimique; c'est qu'il a su conquérir et occuper presque sans rivaux une des places artistiquement les plus élevées dans l'échelle des arts de reproduction.

Pleins de foi en l'avenir, les amis de l'art chinois se demandent aussi, comme le marquis Tseng : « A quand le réveil de la Chine ? » Et les missionnaires répondent : « Quand le vieil empire, si longtemps assis à l'ombre de la mort, ouvrira enfin ses yeux à la lumière de l'Évangile, il secouera la lourde léthargie qui l'opprime, et l'aurore de la véritable civilisation luira, pour guider efficacement ses pas dans la recherche du *beau*, comme du vrai et du bien. »

Nankin, 1889.

L. GAILLARD.

MARINS ET MISSIONNAIRES

LA CAMPAGNE DU *PHOQUE*

OCCUPATION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(Deuxième partie.)

V

L'embarcation accosta le *Phoque*, et le supérieur de la mission, fondée par les Pères de la Société de Marie, fut immédiatement reçu par le commandant en chef. L'amiral conféra d'abord seul avec son visiteur; l'entretien terminé, il fit appeler son chef d'état-major et ouvrit un nouveau conseil. Après avoir exposé au missionnaire le but de l'expédition et rendu compte brièvement des dépêches qu'il avait reçues, il pria le Père de formuler son avis.

Le Père Rougeyron, plus tard sacré évêque de la Nouvelle-Calédonie, était, nous disent les Mémoires qui rapportent ces faits, un homme non moins remarquable par son intelligence très ouverte que par sa grande sainteté. Il inspira à l'amiral, dès le premier abord, une confiance absolue.

Prenant la parole avec modestie, le Père dit que, suivant ce qu'il avait déjà exposé au commandant dans leur tête-à-tête, l'évêque défunt n'avait jamais parlé qu'en passant et d'une façon très vague des projets du gouvernement français concernant la Nouvelle-Calédonie. Monseigneur avait laissé seulement entendre que la France et l'Angleterre élevaient des prétentions sur cette île, et qu'un jour ou l'autre une de ces deux puissances se déciderait à en prendre possession. Cette communication, sans détails plus précis, remontait à plusieurs années, et depuis lors il n'en fut jamais plus question. Lorsqu'il mourut, le prélat n'avait rien reçu d'Europe depuis fort longtemps, au sujet de l'occupation

possible de la Nouvelle-Calédonie par la France; du moins l'évêque n'y avait pas fait allusion. Après le décès de Sa Grandeur, dans la volumineuse correspondance dont il avait dû prendre connaissance, comme nouveau supérieur de la mission catholique de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins, le P. Rougeyron ne se rappelait pas avoir trouvé aucune pièce se rapportant à cette affaire.

Alors l'amiral revint à ses instructions et insista particulièrement, sans parler de leur provenance, sur les recommandations pressantes qui lui avaient été faites par l'empereur. Il confia au Père ses préoccupations au sujet des Anglais et le questionna sur tout ce qu'il désirait connaître à leur endroit.

Un souvenir bien lointain se présenta alors à l'esprit du P. Rougeyron : il n'était pas certain de la provenance du fait qui lui revenait à la mémoire. Était-ce l'évêque ou bien le capitaine d'un sandalier qui l'en avait informé? Il n'aurait su le dire. Il avait entendu parler, assez longtemps avant la mort de Monseigneur, d'un établissement projeté par des maisons anglaises dans les grandes baies du sud de la côte orientale; mais dans quel but? Il ne pouvait préciser. Toutefois il était disposé à croire qu'aucune suite n'avait été donnée à cette idée par les Anglais; sans quoi on aurait vu de temps en temps, dans les parages de Puébo et de Balade, des navires de leur nation. En effet, si, pour aller d'Australie à ces baies, les bâtiments auraient dû faire route par le Sud, ils devaient, au retour, à cause des alisés, doubler l'île au Nord et par conséquent passer en vue des maisons de la mission.

« Mais, mon Père, reprit l'amiral, savez-vous ce qui a pu se passer sur la côte Ouest ?

— Nous n'avons presque aucune communication avec l'intérieur de l'île, répondit le Père, ni surtout avec la côte occidentale. Tout ce que nous connaissons se borne à des ouï-dire. Nous avons entendu parler vaguement d'un va-et-vient de sandaliers anglais ou américains, sur un point de la côte Ouest appelé Saint-Vincent. Mais, bien qu'ignorant ce qui a pu être tenté à l'orient ou à l'occident de l'île, ma conviction est que, si les Anglais avaient pris quelque part possession

de la Nouvelle-Calédonie, ils auraient aussitôt fait le tour de l'île pour opérer une reconnaissance et montrer le pavillon britannique. Ils se seraient arrêtés sûrement aux stations de la mission française, dont à Sydney on connaît l'existence et la position sur la côte Est. Nous pouvons donc être certains qu'il n'y a pas eu de prise de possession par les Anglais, ni même d'établissement commercial. Je suppose même qu'ils ont abandonné leur projet d'occupation. D'ordinaire, ils vont vite en semblable occurrence et, s'ils sont habiles, ils ne manquent pas de faire sentir leur puissance et leur autorité. S'ils étaient nos maîtres, comme ils sont peu favorables aux missions catholiques et en particulier aux missions françaises, nous saurions déjà que nous sommes soumis à leur pavillon. »

Ainsi parla le missionnaire. « Cet homme très supérieur, disent les Mémoires que nous suivons dans ce récit, par l'ascendant de sa haute intelligence, de son dévouement et de son admirable énergie, sut faire accepter un raisonnement basé sur l'expérience et la connaissance du pays. »

L'amiral, convaincu, se considéra désormais en droit d'exécuter la prise de possession : impossible d'être plus complètement renseigné. Il décida donc d'agir sans retard, en persistant toutefois dans sa ferme résolution de ne le faire qu'au lieu choisi pour un établissement, sinon définitif, du moins provisoire. Consulté à ce sujet, le P. Rougeyron avoua qu'il ne connaissait réellement bien, par lui-même, que les localités où les trois maisons de la mission étaient établies :

« Elles sont sur la côte orientale, dit-il, et je n'ai pas exploré la côte occidentale. Mais, puisque les instructions semblent indiquer la partie nord-est de l'île et précisent que l'amiral fixera son choix en tenant compte des renseignements des missionnaires, je suis suffisamment au courant pour signaler Balade comme répondant le mieux aux conditions voulues. La grande baie de Kanala, au Sud, à une quarantaine de lieues de Puébo, offrirait aussi d'excellentes garanties; mais je préfère Balade à cause du voisinage de la maison de la mission. De plus, l'expédition profitera de la grande influence que le P. Monrouzier, établi à Balade, a su

prendre dans la région sur tous les indigènes. La rade y est très favorable. On y entre, à travers les grands coraux, par une très belle passe. A terre, s'étend au loin une plaine, arrosée par un cours d'eau douce. Balade n'est séparé de la pointe nord-ouest de l'île que par une distance de dix à quinze lieues. Il sera facile de se mettre promptement en rapport avec la côte Ouest. Au contraire, si l'établissement se fait à Kanala, il n'y aura de communication possible que par le Sud, en contournant l'île des Pins, laquelle, bien qu'à dix lieues de la Nouvelle-Calédonie, y est rattachée par une ligne infranchissable de coraux. Kanala offre assurément des avantages précieux, par sa magnifique baie et les ressources de sa riche végétation : mais les naturels y sont beaucoup plus sauvages et adonnés à l'anthropophagie. L'expédition serait exposée à des attaques perpétuelles et à des surprises. »

A ce propos, le P. Rougeyron recommanda de se méfier des Canaques. Leur tactique est de surprendre leurs ennemis. Armés de sagaies et de frondes, dont ils se servent avec une merveilleuse adresse, ils se cachent dans les bois et, invisibles, insaisissables, ils peuvent même d'assez loin assommer leurs adversaires sans défense.

Ici l'amiral Febyrier-Despointes questionna le Père au sujet de la corvette *la Constantine*.

« Je ne sais rien sur son compte, reprit le missionnaire ; ce n'est certainement pas elle qui a été vue, il y a quinze jours, dans le Nord. Le navire aperçu n'avait pas pour but la grande île. Ma conviction est qu'on a eu affaire à un pêcheur de tripans (biches de mer), mollusques très communs dans cette partie de la Polynésie et dont le commerce est, dit-on, fort lucratif en Chine. Les Américains se livrent à cette pêche, qui est des plus faciles ; mais, d'ordinaire, ils ne viennent pas si près de la Nouvelle-Calédonie : ils ne dépassent pas, le plus souvent, le sud de l'archipel Salomon. La présence de ce navire à douze ou quinze lieues de Balade est certainement extraordinaire ; mais je puis assurer que ce n'est pas la *Constantine*. Du lieu où ce navire a été vu jusqu'aux coraux du Nord, il y a une faible distance ; si par aventure c'était la *Constantine* avec des avaries, un grand canot aurait déjà été envoyé

à Balade pour demander du secours. Il aurait navigué sans difficulté à l'intérieur des bancs de ceinture. »

Au début de la conversation, dans sa modestie, le P. Rougeyron avait dit à l'amiral qu'il ne savait rien, et qu'à son regret, il ne pourrait pas lui être utile. Pour un homme incapable et nullement au courant, il jouait un rôle si heureux et si bienfaisant que, disent nos Mémoires, sans s'en douter et indirectement, il donnait une colonie à sa patrie. L'amiral, ravi de ces renseignements, résolut de suivre à la lettre les conseils du missionnaire. Il remercia le Père avec effusion et lui témoigna sa profonde gratitude pour l'important service qu'il venait de rendre à la France. Il accepta ses offres de concours : le Père se mettait en effet à l'entière disposition de l'amiral, avec tout son personnel.

Après s'être excusé de ne pouvoir, à cause de l'état de sa santé, lui rendre sa visite à terre, le commandant en chef dit au missionnaire qu'il chargerait son chef d'état-major de le remplacer et de lui faire part des décisions qu'il allait prendre touchant la prise de possession.

Quand le P. Rougeyron se fut éloigné, l'amiral se tourna vers son chef d'état-major et lui dit :

« Voilà un missionnaire qui vient de rendre un service signalé à sa patrie — à ajouter à tant d'autres qui resteront inconnus ! Celui-là seul mérite la croix d'honneur : elle ne sera jamais plus noblement portée. Je la demanderai directement à l'empereur, pour être plus sûr de l'obtenir, et certainement il ne me la refusera pas. »

Sans retard, l'amiral réunit son conseil de bord. Après avoir exposé la situation en se basant sur les renseignements qui venaient de lui être donnés, les avis étant unanimes, il arrêta qu'il prendrait possession de la Nouvelle-Calédonie à Balade et donna l'ordre du départ pour le lendemain matin.

Dans la soirée, le chef d'état-major se rendit à terre et fit part au P. Rougeyron de la détermination prise. Elle satisfit visiblement le supérieur de la mission, qui comptait sur le voisinage de l'établissement français pour favoriser son œuvre de dévouement auprès des pauvres Canaques.

VI

Après cette communication, le Père Rougeyron revint sur sa conférence avec l'amiral :

« A mon retour du bord, dit-il, j'ai réfléchi aux recommandations pressantes qui prescrivent à l'amiral la plus grande prudence. La question posée au sujet des agissements des Anglais m'a remis en mémoire un fait qui pourrait avoir son importance. J'ai parlé incidemment de l'île des Pins, où nous avons une mission catholique dirigée par deux de nos missionnaires. J'ai dit que cette île, à une dizaine de lieues au Sud, était reliée à la grande terre par une ligne continue de coraux. Je me suis borné à ces quelques mots ; mais la possibilité d'une expédition anglaise doit attirer plus sérieusement notre attention sur ce petit morceau de terre isolé. De là pourrait surgir la source d'un conflit diplomatique.

« Je ne dois rien omettre de ce qui peut éclairer l'amiral et lui faire éviter toute imprudence. Or, il y a environ dix-huit mois, j'ai entendu dire à Monseigneur lui-même, à propos de l'île des Pins, qu'une lettre de Sydney, arrivée par quelle voie ? je ne sais, l'avisait d'un projet de service régulier de paquebots anglais, de ce port australien à Panama. Et comme l'île des Pins se trouve sur la ligne de ce long parcours, à environ trois cent cinquante ou quatre cents lieues de Sydney, on assurait que cette annexe de la grande île serait choisie pour l'établissement d'un dépôt de charbon. Les paquebots viendraient faire escale, à l'aller et au retour, afin de s'approvisionner en combustible ; ce qui devait nous donner une fois par mois le moyen de communiquer avec l'Australie et l'Europe, et permettrait à la grande terre de se livrer à des transactions commerciales.

« Il est vrai que, depuis lors, je n'ai plus entendu parler de ce projet ; cependant, peu de temps avant la mort de l'évêque, les missionnaires de l'île des Pins, ayant pu écrire à Monseigneur, l'avisèrent que des traitants anglais comptaient venir se fixer dans la baie du Sud et que, de temps en temps, on y voyait des navires de Sydney. Il n'y a peut-être rien à conclure de ces détails ; toutefois, si réellement le gouverne-

ment britannique songe à s'établir dans la Nouvelle-Calédonie, il est probable que les Anglais commenceront par occuper l'île des Pins, pour aller ensuite prendre possession de la grande terre. Et, s'ils s'emparent de l'île des Pins avant que la France soit maîtresse de la Nouvelle-Calédonie, ils sont capables de soutenir que les deux îles n'en font qu'une ou que, reliées entre elles par une ligne de coraux, la grande et la petite terre sont soumises à leur domination.

« Alors l'amiral jugera-t-il peut-être, comme moi, qu'une visite à l'île des Pins est plus urgente qu'une exploration de la côte Ouest. Veuillez lui transmettre ces renseignements, en ajoutant que nos derniers rapports avec l'île des Pins remontent à une époque assez éloignée. C'est peu de mois avant sa mort que Monseigneur eut l'occasion, pour la dernière fois, d'envoyer de notre maison du Sud des instructions à nos Pères, dont le Supérieur exerce une très grande influence sur le roi de l'île des Pins, un brave et honnête Canaque, seul maître de l'île, qui n'agit jamais que sur les conseils des missionnaires. »

Le chef d'état-major quitta le Père Rougeyron, convaincu de l'importance de ces dernières communications ; mais il revint à bord du *Phoque* assez tard : trouvant l'amiral fatigué et même souffrant, accablé par les soucis de cette première journée, il craignit de troubler son repos et se contenta de résumer en quelques mots les détails de sa visite au Père Rougeyron. Il remit au lendemain le compte rendu des observations du Père. Le lendemain, les mêmes préoccupations touchant la santé du commandant décidèrent cet officier à ne parler à son chef que du départ pour Balade. Il sollicita l'ordre d'appareillage du *Phoque* et ne traita pas d'autre chose.

L'ordre donné, tout étant prêt, on partit aussitôt. Le *Phoque* fit route à petite vitesse, prudemment, afin d'étudier le chenal en dedans des grands récifs de ceinture. Il rencontra sur sa route un grand nombre de pâtés de coraux isolés, sur lesquels il y avait généralement assez d'eau pour qu'on n'eût pas à les éviter ; mais il fallait veiller à la sûreté du bateau, d'autant plus précieux qu'il naviguait au bout du monde. Et comme, ce matin-là, jour équinoxial, il faisait assez mau-

vais temps, grand vent avec ciel très couvert, conditions peu favorables pour reconnaître les bancs et juger sûrement, à la nuance de la mer, de leur brassage sous-marin, on dut par prudence en contourner beaucoup et marcher avec une extrême lenteur. Ce fut donc vers midi seulement que le *Phoque* jeta ses ancres en vue de Balade, juste par le travers de la grande plaine, signalée par le Père Rougeyron.

Cette plaine parut du bord tout à fait convenable pour un établissement à terre. En effet, un peu plus longue que large, ayant son axe en pose normale à la plage, elle se relevait en pente douce sur une longueur d'environ 800 mètres, puis se redressait brusquement en plateau, avec une surélévation de quelques mètres, et, se prolongeant de nouveau pendant au moins un kilomètre, s'arrêtait au pied des hautes terres du fond. Elle se trouvait ainsi, jusqu'au plateau, dans le champ de tir et à portée des obusiers de 16, dont le *Phoque* était armé.

Peu après le mouillage du *Phoque*, le missionnaire de Balade, prévenu dans la matinée par un exprès envoyé de Puébo, vint saluer l'amiral et se mettre à sa disposition. C'était le Père Monrouzier, que nos Mémoires appellent un vrai saint. Un des survivants de la conquête en fait ainsi le portrait : « Le souvenir de ce petit Père à l'air si chétif, de l'excellent et si dévoué Père Monrouzier, m'est surtout resté à cause de son activité et de son complet oubli de lui-même. Très versé dans la langue canaque, un puits de science, il av^e les connaissances les plus variées dans l'ordre des choses pratiques; chrétien d'un dévouement sans limite, missionnaire accompli, il avait acquis sur les naturels de la contrée, même sur ceux qui n'avaient pas été catéchisés par lui, un ascendant extraordinaire. »

Quand il parut à bord, il fut reçu comme l'ange libérateur. L'amiral lui demanda aussitôt de le renseigner sur les dispositions des naturels. Il répondit qu'à l'exception du chef d'un grand village situé à peu de distance au Nord, lequel était en ce temps chef de la tribu de Balade, les esprits n'étaient généralement hostiles. Seul, cet homme était dangereux; mais le Père ajouta qu'il se chargeait de le surveiller.

L'amiral, rassuré sur ce point, annonce qu'il va commander une reconnaissance à terre. Si le rapport fait sur l'état des lieux est satisfaisant et confirme ce que l'on peut juger du bord à première vue, il procédera le lendemain aux formalités de la prise de possession. L'intention du commandant était d'opérer à la mission même, où se dressait un mât de pavillon, tout prêt à arborer les couleurs françaises. Le Père Monrouzier, enchanté, déclara que les catéchumènes qui habitaient autour de la mission pourraient être au besoin d'utiles auxiliaires : l'amiral pouvait compter sur leur obéissance et sur leur fidélité.

« D'ailleurs, reprit le Père missionnaire, en agissant avec prudence, on évitera tout malheur. Il faut surtout ne pas s'aventurer loin de la plage, spécialement vers le Nord, dans les parties boisées qui avoisinent la plaine, à moins d'être en nombre et armés. On doit se tenir en garde contre les surprises. Les indigènes de la région de Balade sont relativement assez pacifiques ; il y a déjà longtemps que ces anthropophages ne se sont livrés à aucun acte de cannibalisme. Cependant il ne faut pas se fier à eux et l'on ne dépasserait pas sans danger le cours d'eau qui borde la plaine au Nord. »

L'amiral ayant demandé des renseignements sur la population, sur les tribus qui la composent, sur le caractère des Canaques, le Père le satisfit pleinement. Il apprit au commandant en chef que les tribus qui avoisinent Balade sont bien moins belliqueuses que celles des autres parties de l'île : celles-ci sont en guerre continuelle, dans le seul but de se procurer de la chair humaine. En ne maltraitant pas les naturels, en exerçant une surveillance active sur les abords de la plaine et même en secret sur les tribus qui habitent dans les environs, il sera facile d'éviter toute hostilité.

Questionné sur les moyens de subsistance, le Père Monrouzier dit la triste vérité. L'île n'offre aucune ressource. A part quelques mauvais coquillages, très malsains en certaines saisons, et le poisson, dont les naturels mangent fort peu, il n'est pas possible de modifier la nourriture du bord. Encore faut-il faire grande attention aux poissons : une espèce, de couleur rouge et du genre des spares, est regardée comme vénéneuse, sans cependant causer la mort. En fait de

gibier, il n'y a que quelques gros pigeons bleus, excellents, mais très sauvages et presque invisibles dans les grands arbres touffus où ils se tiennent cachés. Sur les côtes, les courlis sont très nombreux, mais leur chair huileuse provoque le dégoût.

L'amiral ayant parlé d'une construction qu'il voulait élever à Balade, le Père assura qu'on pourrait abattre du bois tout à fait propre à la charpente et à la menuiserie. Au bord de la mer, des coquilles sèches en grande quantité serviront à faire une sorte de chaux. Dans la plaine, on trouvera une terre argileuse très bonne pour fabriquer des tuiles et des briques : séchées au soleil, sans même passer par le four, elles durcissent suffisamment, comme l'expérience en a été faite, lors de la construction de la maison de la mission.

Restait une question assez délicate : l'achat du terrain, les cadeaux à faire aux chefs de tribu et le mode de prise de possession. Le Père Monrouzier se chargea des négociations et signala quelques bibelots ou menus objets, faciles à trouver à bord ou à fabriquer, avec lesquels il serait aisé de satisfaire la cupidité des naturels, habitués à se contenter de peu.

L'amiral exprima alors le désir d'aller lui-même visiter la plaine. Son entourage lui fit de respectueuses représentations : on redoutait la fatigue d'une semblable course. Mais le commandant persista dans sa résolution : il invita le Père Monrouzier à l'accompagner et ils descendirent ensemble à terre. Le cortège de l'amiral était formé de l'état-major général et d'une partie de l'état-major du *Phoque*, sous la garde d'une escorte en armes. Pendant que l'amiral pleinement satisfait inspectait l'ensemble, le chef d'état-major et quelques officiers poussèrent une petite reconnaissance jusqu'au plateau, et de là ils aperçurent, près de la bordure méridionale de la plaine, deux agglomérations de huttes. Au Nord, le pays leur parut très boisé.

L'inspection terminée, le commandant en chef revint à bord avec sa suite, content de ce qu'il avait vu et plus décidé que jamais à procéder le lendemain à la prise de possession.

VII

Le capitaine du *Phoque* était resté à terre pour reconduire le Père Monrouzier jusqu'à la mission. Il voulait en même temps prendre connaissance du chenal de la petite rivière, dont la rive droite est occupée par le village des Canaques catéchisés. La demeure des missionnaires le domine, et un barrage qui détermine une chute d'eau, à une faible distance de la maison, limite la navigation des canots et des pirogues.

De l'habitation des Pères, on voyait très distinctement la mâture du *Phoque* : comme le Père Monrouzier avait établi un mât de pavillon, le chef d'état-major arrêta avec lui des signaux de convention, qui permettraient des rapports télégraphiques entre le navire et la terre.

Dans la soirée, quoique très fatigué, l'amiral était tout joyeux des résultats de son expédition de la journée. Le chef d'état-major profita de la confiance que son chef avait désormais dans la réussite de ses projets pour lui rendre compte de ce que le Père supérieur de la mission lui avait dit, la veille, au sujet de l'île des Pins. Il termina sa communication en déclarant qu'il lui paraissait très urgent de suivre l'avis du P. Rougeyron et d'aller s'emparer au plus vite de l'annexe de la Grande-Terre, afin d'éviter toute difficulté avec les Anglais. Son avis était de partir le lendemain, dès que les formalités de la prise de possession de la grande île seraient terminées.

L'amiral, avant son départ de Paris, avait eu connaissance du projet de la ligne anglaise Sydney-Panama. Il savait probablement que ce projet ne se réaliserait pas de longtemps : aussi ne fut-il pas de l'avis du P. Rougeyron. Il admit encore moins que la possession de l'île des Pins constituerait un droit sérieux sur la grande terre de Nouvelle-Calédonie. Cependant, il reconnut qu'il fallait tôt ou tard s'emparer de l'annexe, pour ne pas s'exposer à y voir flotter le pavillon anglais, d'autant plus que ses instructions lui recommandaient cette conquête ; mais il ne pensait pas qu'il y eût urgence. Il fallait, au contraire, s'établir tout d'abord bien solidement à Balade, et, quelles que fussent les entreprises des Anglais

sur l'île des Pins, la possession incontestée de la grande île entraînerait comme conséquence le droit de la France sur son annexe.

Le chef d'état-major était persuadé qu'en agissant avec une pareille lenteur, l'amiral s'exposait à commettre une faute irréparable : elle pouvait susciter de graves difficultés diplomatiques. Dans le cas d'un conflit, la métropole serait peut-être amenée à tout sacrifier, pour le bien de la paix, même l'œuvre accomplie à Balade. Afin d'éviter cette honte au pavillon national, cet officier redoubla d'efforts auprès de son chef et insista avec une ardeur que secondait son patriotisme. En faisant rapidement la visite de la côte Est et en se rendant aussitôt à l'île des Pins, le *Phoque* pouvait, sous peu de jours, revenir par la côte Ouest, et la prise de possession se terminerait par un établissement sérieux à Balade. Si le *Phoque* n'était pas isolé, si l'amiral avait à sa disposition des forces imposantes, il pourrait s'exposer à une démarche énergique en cas de conflit. Mais avec un si petit navire, l'amiral n'avait-il pas à craindre, malgré son grade, de voir son autorité méprisée par les Anglais ? Et alors, quelles ne seraient pas les suites d'une insulte faite à un amiral français ?

Le commandant, sachant quels nobles sentiments animaient son chef d'état-major et comprenant pourquoi il insistait avec tant de cœur, entraîné par son patriotisme éclairé, se rendit enfin à des raisons si pressantes. Il décida que le *Phoque* partirait le lendemain pour l'île des Pins, dès que les formalités de la prise de possession seraient terminées. Il arrêta le détail de ces formalités et les termes du procès-verbal. Lorsque l'officier le quitta, il était muni de tous les ordres nécessaires pour le grand acte du lendemain et pour un départ immédiat.

On était au 22 septembre 1853. La matinée fut consacrée par le capitaine du *Phoque* à opérer une reconnaissance de la rade et de la grande passe des coraux de ceinture ; pendant ce temps, le chef d'état-major disposait toutes choses à la mission pour la cérémonie de prise de possession.

Vers midi, l'amiral quitta le bord. Il était accompagné de son état-major général et de l'état-major du *Phoque*, d'un

détachement de vingt hommes armés et pourvus de munitions, sous les ordres d'un enseigne de vaisseau. On arrive à la mission : la palissade qui en protège les abords s'ouvre et l'amiral entre, suivi de son escorte. Le Père Monrouzier admit dans l'enceinte environ cent cinquante Canaques chrétiens et laissa au dehors les naturels des villages voisins, au nombre de plusieurs centaines. Ceux-ci, ayant été avisés de ce que le grand chef français allait faire, étaient venus en curieux.

On prit place solennellement. L'amiral avait à sa droite le chef d'état-major, tenant en main la hampe d'un drapeau tricolore ; à sa gauche, le capitaine du *Phoque*, chargé du commandement du détachement en armes et des canots armés en guerre. Derrière le commandant, tous les officiers des deux états-majors formaient une brillante couronne. A droite, perpendiculairement à la ligne de front, se déployait le détachement, fusils chargés ; à gauche, au bord de la rivière, les canots en ligne de file, avec les canotiers aux postes de nage, prêts à partir.

Alors, d'une voix vibrante, le commandant en chef prononça les paroles solennelles suivantes :

« Aujourd'hui, vingt-deux septembre mil huit cent cinquante-trois, à une heure de l'après-midi, en vertu des ordres de mon gouvernement, je prends officiellement possession, au nom de l'empereur et pour la France, de l'île de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, sur laquelle je fais arborer le pavillon national — à ce moment le pavillon fut hissé en tête du mât de la mission — et je déclare à tous qu'à partir de ce jour, cette terre est française et propriété nationale. »

Lorsque du bord on vit le pavillon flotter au haut du mât de la mission, le *Phoque* hissa son petit pavois et commença une salve de vingt et un coups de canon.

Malgré la distance et le vent de Sud-Est, le bruit sourd et puissant des détonations d'artillerie arriva jusqu'aux oreilles des naturels accroupis à terre, autour des palissades de la maison des missionnaires. Les sauvages relevèrent subitement la tête, tout surpris et visiblement effrayés. Mais ce ne fut qu'un éclair ; leurs regards se reportèrent bientôt sur la

scène qui se déroulait devant eux et se fixèrent sur l'habit brodé et étincelant d'or du grand chef français.

Les naturels de la côte entendirent plus distinctement le bruit des salves et aperçurent le feu des pièces de canon : ils furent épouvantés. La fumée qu'ils avaient vue, la veille, couronnant la cheminée du *Phoque*, et la ceinture de flammes qui venait d'apparaître autour de ses flancs, leur firent baptiser le navire d'un mot canaque qui signifie « navire à feu ».

Le Père Monrouzier surveillait les sauvages restés en dehors de la palissade. Il voulait se rendre compte de leurs impressions. Il assura qu'ils n'avaient manifesté que de l'étonnement ou de la frayeur. Aucun sentiment hostile ne sembla les animer. Pas un signe de mécontentement, bien qu'on leur eût expliqué ce que signifiait la scène à laquelle ils assistaient : ils avaient bien compris qu'à partir de ce jour l'amiral devenait le grand chef de toutes les tribus et le maître de tout le pays.

La cérémonie officielle étant terminée, les ouailles du Père Monrouzier retournèrent dans leur village et, sur l'ordre du missionnaire, les indépendants se dispersèrent. Le plus grand nombre de ces derniers appartenait aux villages de la rive gauche de la rivière, c'est-à-dire aux deux villages situés entre la mission et la plaine où les Français allaient s'établir; d'autres étaient venus des régions qui sont au nord de cette plaine. Les chefs des villages et le grand chef de toutes les tribus, nommé Tiangoum, étaient présents. Toutefois, ce dernier ne s'était pas approché : il avait jugé prudent d'assister de loin à la cérémonie.

Les naturels, après avoir passé en partie sur la rive gauche, s'arrêtèrent au bord de la rivière et s'accroupirent de nouveau, voulant jouir encore du spectacle; les autres, s'étant éloignés l'espace de quelques centaines de mètres, en remontant la gorge d'où la rivière se précipite en cascade, se groupèrent sur les rochers; ils dominaient d'une vingtaine de pieds la maison de la mission.

Malgré toutes les assurances du Père Monrouzier, qui se faisait garant des bonnes dispositions des Canaques, un détachement de marins, s'appuyant sur les canots armés en guerre,

fut disposé sur pied de défense de la mission. La palissade fut fermée avec soin. Alors l'amiral, accompagné de tous ses officiers, fit son entrée dans la demeure du Père. Là, il ordonna de remplir les blancs du procès-verbal préparé à l'avance : le secrétaire l'ayant lu à haute voix, le commandant en chef le signa; puis il passa la plume à tous les officiers et au Père missionnaire; enfin, il le revêtit de son sceau de commandement.

Toutes les formalités étaient remplies. La France venait d'acquérir une colonie nouvelle.

La cérémonie, qui demanda près de deux heures, sous un soleil brûlant, avait très visiblement fatigué le nouveau grand chef de l'île. L'amiral, à peine de retour à bord, fut pris d'une hémorragie abondante. Ce grave symptôme alarma le chirurgien du *Phoque*. Il confia ses inquiétudes au chef d'état-major. Le départ était pour le lendemain, et il aurait fallu au malade une vie calme et un régime tout autre que celui du bord. Mais comment procurer à ce corps usé par la souffrance un repos absolu? Comment accorder à son esprit une tranquillité parfaite? Cela n'était pas possible dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait. Le chirurgien recommanda de ménager au moins autant que possible cette santé précieuse, affaiblie par les excès du dévouement. Il promit de son côté de tout faire pour soutenir des forces qui chaque jour diminuaient à vue d'œil. Cependant, après cette perte de sang, causée fort probablement par la fatigue et la chaleur, l'amiral put reposer et dormir quatre heures d'un bon et calme sommeil. Le soir, quoique encore très pâle, il se trouva beaucoup mieux qu'on ne pouvait l'espérer. La joie qu'il ressentait de la grande œuvre accomplie dans l'après-midi ne contribua pas peu à lui rendre quelque force.

Au moment de quitter la mission, vers deux heures et demie, l'amiral avait laissé le commandement à terre à son chef d'état-major, avec ordre de protéger le pavillon. On devait l'amener à quatre heures du soir et rentrer à bord au plus tard à la tombée de la nuit. Si quelque danger menaçait, un signal était convenu, et un renfort en armes serait envoyé du navire. Mais le Père Monrouzier affirma que sous la garde des catéchumènes la mission n'avait rien à craindre. D'ailleurs, les Ca

naques ne manifesteraient des sentiments belliqueux que s'ils pensaient surprendre les Français. Ils ne tenteraient sûrement rien de nuit, parce qu'ils ont peur des ténèbres, et, même le jour, quand ils se préparent au combat, ils ne se décident pas si vite. « Ils ont vu des fusils, dit le Père : cela suffit pour paralyser en eux toute ardeur belliqueuse. »

En effet, bien avant quatre heures, il n'y eut plus, en vue de la mission, un seul Canaque indépendant. A l'heure dite, le pavillon fut amené et la petite expédition retourna pacifiquement à bord.

Les matelots, à la fois enfants naïfs et hommes pleins de courage et d'énergie, rentrèrent tout joyeux ; ils avaient été amusés par la scène qu'on venait de jouer. Les officiers étaient ravis de la belle végétation de l'île ; ils revenaient convaincus d'avoir fait à la France un beau cadeau. Restait à le défendre, et ils étaient prêts à le sauvegarder par tous les moyens.

Le chef d'état-major, l'officier d'ordonnance et le secrétaire de l'amiral ne quittèrent la mission qu'au brun du soir et n'arrivèrent à bord qu'à la nuit. Aussitôt, le chef d'état-major alla faire son rapport à l'amiral, et, le lendemain au réveil, il lui communiqua des renseignements encore plus complets que ceux donnés la veille par le P. Monrouzier. Dans une longue causerie très intéressante et fort instructive, le Père avait mis cet officier au courant de tout ce qu'il pouvait être utile à l'amiral de connaître, pour ses rapports ultérieurs avec les chefs des naturels. Il avait complété ses renseignements sur les ressources commerciales de la Nouvelle-Calédonie.

L'amiral, relativement mieux et à peu près remis de la crise de l'après-midi, aborda résolument la question de la visite de l'île des Pins et des dispositions à prendre à terre pendant l'absence du *Phoque*. De lui-même, il déclara qu'il voulait un prompt départ : l'acte accompli dans la journée à Balade nécessitait une action rapide. Il approuva donc les dispositions concertées avec le Père missionnaire et décida que le *Phoque* partirait le lendemain, 23 septembre.

Après avoir réglé qu'on établirait à la mission, avec vivres et munitions, un second maître et six matelots bien armés, choisis parmi les hommes les plus solides du renfort d'équipage, il confia le commandement de ce détachement à un jeune

enseigne de vaisseau, dont il avait remarqué la valeur et le sang-froid. Le second fut chargé de tout disposer au plus vite et de donner au chef de ce poste de confiance les ordres nécessaires.

C'était le complément obligé de cette grande journée. Désormais le succès de l'expédition paraissait assuré. L'amiral avait fait tout ce qui dépendait de lui, et, comme le rapportent nos Mémoires, « actif, énergique, dévoué jusqu'au sacrifice de lui-même, n'ayant rien à se reprocher, il ne lui restait plus qu'à dire : *Ma conscience est tranquille : à la grâce de Dieu !* »

VIII

Les ordres du départ ayant été immédiatement signifiés au capitaine du *Phoque* furent exécutés dans la matinée du 23. Après avoir installé à terre le détachement armé, pour la garde du pavillon, et complété sur place les instructions données à l'officier, le chef d'état-major salua le P. Monrouzier et revint à bord. Par une délicate attention, le Père missionnaire envoyait des vivres frais au commandant malade. Il avait fait une vraie razzia dans le jardin et la basse-cour de la mission ; et cependant, il était si pauvre que le tout tenait dans un panier.

Vers dix heures, le *Phoque* appareilla. Afin de compléter la reconnaissance faite la veille au matin, il sortit par la passe de Balade. Une fois hors des récifs de ceinture, il fit route vers le Sud-Est, en longeant les coraux le plus près possible ; il marchait à toute vitesse, ce qui n'empêchait pas cependant d'étudier leur forme et leur étendue. En même temps, la vigie surveillait la côte, afin de s'assurer qu'il n'y avait près de terre, ni dans les anses, aucun navire au mouillage.

Comme l'on ne pouvait arriver que le lendemain en latitude des grandes baies du sud-est de l'île, où les Anglais semblaient seulement pouvoir être présents, la nuit étant bien éclairée et le ciel très pur, l'amiral fit continuer la même route, à marche un peu réduite et en surveillant avec plus de soin ces eaux inconnues. On ne changea donc pas le cap de route : le *Phoque* continua à se tenir en vue des brisants, éclairés par les rayons argentés de la lune.

Le 24 au matin, les récifs commencèrent à s'étendre plus au large de la côte, et, le jour étant complet, le *Phoque* donna dans une passe qui le rapprocha de terre. Il fit route de nouveau vers le Sud-Est, à l'intérieur des grands coraux, surveillant les pâtés isolés. Vers cinq heures du soir, il vint reconnaître la grande et magnifique baie de Kanala, entourée d'une ceinture verdoyante, dont la végétation, surtout vers l'Ouest, est d'une vigueur admirable. Le *Phoque* mouilla en rade près de la côte. Aucun navire n'était en vue et, à terre, nulle trace de campement : c'était de bon augure.

La baie parut si propre à un établissement que l'amiral jugea bon d'en faire la reconnaissance complète, avant de la quitter. A cet effet, il ordonna de consacrer quelques heures de la matinée du lendemain, 25 septembre, à l'étude de cette importante localité. Le capitaine du *Phoque* fut chargé de prendre un aperçu hydrographique de la baie, et le chef d'état-major, accompagné du secrétaire et de l'officier d'ordonnance de l'amiral, reçut la mission d'aller reconnaître la plaine à l'Ouest, en remontant en baleinière une petite rivière, à l'embouchure assez large, qui paraissait sillonner cette plaine.

Bien qu'une barre, peu couverte d'eau, s'offrit à l'ouvert de ce fleuve microscopique, il était probable qu'au delà le cours d'eau serait navigable pour des canots. On trouva en effet assez de profondeur pour remonter le courant avec de grandes embarcations; mais, à moins d'une lieue de l'embouchure, le fond se releva très vite et, malgré son faible tirant d'eau, la baleinière, même allégée de toute sa charge, toucha et ne put aller plus loin.

Du reste la petite expédition avait atteint un lieu très boisé qui limitait la vue aux rives du cours d'eau. Tous reconnurent que les pirogues seules pourraient remonter plus haut et la baleinière revint vers l'embouchure. En descendant le courant, les officiers prêtèrent plus d'attention aux plantations de la rive. Sur la droite, auprès de pousses de cocotiers, des coupes faites dans le bois attirèrent leurs regards. Ils les examinèrent de près et découvrirent les restes d'un repas monstrueux. Une grande quantité d'os humains, épars sur le sol, quelques-uns encore frais, et un peu plus

loin les débris de fours à cuire, avec leurs cendres récentes, prouvaient que ces parages avaient été témoins récemment d'un festival canaque. La baleinière s'enfuit loin de ce lieu d'horreur.

Cette rapide expédition fit connaître l'existence d'une grande plaine, de cinq à six lieues de long sur deux de large, s'étendant depuis la baie jusqu'au pied des monts. De hautes montagnes, au Sud et à l'Ouest, bornaient l'horizon à une faible distance ; mais, au Nord, les cimes se dessinaient sur un ciel beaucoup plus lointain. La contrée paraissait très boisée et d'une brillante végétation. La rade sembla très sûre, profonde, d'une bonne tenue pour les ancres, et elle était ouverte seulement aux vents d'Est et de Nord-Est.

Vers dix heures, au retour des embarcations, le *Phoque* appareilla et navigua toute la journée à l'intérieur des récifs de ceinture, qui en certains endroits s'éloignaient beaucoup de la côte. On remarqua seulement quelques baies, des côtes élevées et boisées, et, auprès de terre, assez peu de pâtés de coraux isolés. Enfin, les grands bancs extérieurs ayant été sérieusement étudiés, le *Phoque* prit mouillage pour la nuit dans une petite baie.

Le 26 septembre, la visite de la côte Est étant terminée, le *Phoque* franchit, vers onze heures, les grands coraux par une passe assez dangereuse et fit voile vers l'île des Pins. L'amiral ne chercha pas à reconnaître de près la ligne de coraux qui relie la grande île à son annexe : il se contenta de faire examiner à distance, du haut de la mâture, le banc sur lequel la mer vient se briser en bouillonnant.

Vers quatre heures du soir, le *Phoque* se trouva près de l'île et la contourna en la serrant de très près. Un peu avant cinq heures, la vigie signala une grande baie et, sur la côte opposée, un bâtiment au mouillage.

Bien que la silhouette de ce navire se projetât sur une terre un peu haute et très foncée, il était parfaitement visible à la longue-vue. C'était un navire de guerre, dont l'évitage, debout à la vue du *Phoque*, ne permettait pas de distinguer le pavillon national.

Était-ce la *Constantine* ou bien un anglais ? La majorité des officiers fut d'avis qu'on n'avait pas affaire à un navire

français : car les couleurs du *Phoque* étant arborées et parfaitement en vue, un français, et un navire de l'État, eût déjà donné le signal ordinaire de reconnaissance, hissé le numéro d'ordre et fait connaître ainsi le nom du bâtiment.

Or, l'on ne voyait rien flotter en tête de la mâture. Il est vrai que le jour commençait à tomber : le navire était loin ; l'évitage pouvait avoir pour effet de cacher les signaux aussi bien que le pavillon. Cependant, l'amiral pencha pour l'avis de ceux qui croyaient à la présence d'un navire étranger, et il parut visiblement contrarié.

Il était bien désireux d'éclairer la question ; mais voilà que le *Phoque* dépasse la langue de terre basse qui avait permis de découvrir la baie, et plus rien : ni baie, ni navire.

La nuit approche, il n'y a plus qu'une heure et demie jusqu'au coucher du soleil. En même temps se dressent les grands brisants qui s'étendent au loin dans le sud de l'île et barrent le passage. Le jour va manquer pour les contourner en toute prudence. Il semble impossible de trouver la passe d'entrée dans la baie avant la nuit. L'amiral désespérait donc de pouvoir arriver le soir même au mouillage et de reconnaître le navire signalé.

Fort heureusement, les souvenirs du jeune officier d'ordonnance que l'amiral avait placé auprès de lui secondèrent sa légitime impatience. La baie signalée venait d'être perdue de vue, lorsque apparut par le travers du *Phoque*, entre l'île des Pins et un petit îlot, un goulet très étroit. Ce goulet semblait n'avoir pas de coraux, bien que les deux côtes en fussent garnies. L'ancien élève de marine de l'*Alcmène* reconnut ce passage et se rappela y avoir opéré des sondages en 1850, étant alors attaché aux travaux hydrographiques. Ce goulet avait été reconnu praticable et il conduisait rapidement dans la baie.

Le capitaine du *Phoque* appuya de sa vieille expérience les affirmations du jeune officier. Il assura qu'il reconnaîtrait suffisamment le chenal, du haut des mâts, si l'on profitait promptement des dernières clartés du jour. L'amiral, sans hésiter, ordonna l'entrée dans la passe. Il fit prendre la marche de route, tout en recommandant une extrême prudence. Le

capitaine et l'officier d'ordonnance montèrent dans la mâture. L'amiral se plaça sur les tambours des roues avec son chef d'état-major, qui, de là, fit gouverner suivant les indications données par les deux pilotes, prêt à aller en avant ou à stopper.

Ce passage très étroit, où la lame de Sud-Est se transformait en une longue et houleuse poussée vers l'Ouest, était bien ce qu'avait affirmé l'intelligent et énergique officier d'ordonnance, un chenal sûr qui abrégait la route. Peu de temps après avoir donné dans cette passe, le *Phoque* longea de nouveau une langue de terre peu élevée. Du haut de la mâture, les pilotes virent alors très distinctement, en différents endroits de la baie et sur la plage du Nord, le pavillon de l'Angleterre; nous avons affaire à nos rivaux.

Lorsqu'au brun du soir le *Phoque*, ayant son pavillon tricolore et sa flamme hissés, fit son entrée dans la grande rade de l'île des Pins, le bâtiment déjà aperçu au mouillage portait le pavillon anglais de l'escadre bleue. C'était bien un navire de guerre; car suivant l'usage international, admis entre les bâtiments battant flammes d'État, bien que le soleil fût couché, il avait conservé haut ses couleurs, pour faire honneur aux couleurs du navire de guerre français.

La présence de cette corvette et la vue des yaks blancs épars dans la rade, amers hydrographiques qui prouvaient à quelles occupations se livraient les Anglais, furent pour l'amiral une cruelle déception. Il fut convaincu qu'il était devancé : la prise de l'île des Pins par l'Angleterre lui présageait bien des difficultés, sinon la destruction même de l'œuvre accomplie à Balade.

Restait cependant une lueur d'espoir. En observant les amers hydrographiques, il était facile de constater que les travaux en cours n'étaient pas commencés depuis plus de quarante-huit heures. Les Anglais avaient peut-être entrepris leurs études avant de prendre possession de l'île, et, dans ce cas, ils avaient encore à accomplir l'œuvre principale. Il parut cependant plus probable qu'ils s'étaient tout d'abord établis en maîtres à terre; il n'était même pas impossible qu'une division anglaise eût agi sur la côte Ouest, pendant qu'un navire détaché de l'escadre opérait à l'île des Pins.

L'esprit de l'amiral était à la torture et l'équipage du *Phoque* paraissait consterné.

En attendant des renseignements plus que jamais nécessaires, l'amiral, redoutant un triste dénouement, dut, aux termes de ses instructions, sauvegarder à tout hasard la dignité de son grade. A cet effet, il ne fit pas arborer, en entrant en rade, son pavillon de commandement. Il jugea qu'il fallait attendre les ouvertures que les Anglais lui feraient touchant l'île des Pins, prêt à y répondre par d'autres ouvertures au sujet de la Nouvelle-Calédonie.

Le *Phoque* allait jeter ses ancres, lorsqu'un canot se détacha du navire de guerre anglais. Il se dirigea bientôt vers le vapeur. L'amiral descendit dans son logement et donna l'ordre au chef d'état-major de faire recevoir la visite par le capitaine du *Phoque*. S'il y avait lieu, le capitaine se bornerait à dire qu'il était en tournée d'inspection protectrice des missionnaires catholiques de sa nation dans la Polynésie et qu'il ne comptait faire qu'un séjour très rapide à l'île des Pins. Il devait questionner à son tour les Anglais sur la présence de la corvette à ce mouillage.

Recommandation fut faite aussi de veiller à ce qu'aucune communication ne pût s'établir entre l'équipage du *Phoque* et le canot anglais, tant que ce dernier séjournerait le long du bord. Le canot ayant accosté, un jeune lieutenant monta sur le pont : il dit qu'il avait mission d'offrir les salutations et les services du commandant de la corvette *le Herald*, celle-ci faisant partie de la division du commodore, chef de la station navale anglaise de l'Australie.

Pour répondre à cette courtoisie d'usage entre toutes les marines, le capitaine du *Phoque* pria le jeune officier de transmettre à son commandant ses remerciements, en attendant la visite qu'il lui ferait le lendemain. Et cela dit, il reconduisit le visiteur vers son canot. En se retirant, l'Anglais demanda le nom du navire français et le but de son voyage à l'île des Pins. Le capitaine du *Phoque* répondit à cette question conformément aux ordres qu'il avait reçus de l'amiral. A son tour il questionna l'officier étranger sur la présence du *Herald* dans la baie de l'île des Pins. Il eut pour réponse : « Le *Herald* est venu dans le but de faire l'hy-

drographie de la baie, des ilots et des bancs de coraux. »

Avant de s'embarquer, l'officier anglais demanda si le *Phoque* devait aller à la Nouvelle-Zélande. Il lui fut répondu : « Oui, probablement, suivant ce que nous apprendrons ici. »

Tel fut le colloque des représentants des deux puissances rivales. Le tout fut dit en anglais, langue que le capitaine du *Phoque* parlait parfaitement bien. L'officier du *Herald* parti, le capitaine descendit aussitôt chez l'amiral, qui avait en ce moment auprès de lui son secrétaire et son aide de camp. Le laconisme de l'Anglais fut interprété unanimement en ce sens que, si nos rivaux ne s'étaient pas vantés d'avoir pris possession de l'île, c'est que leur intention inavouée n'était pas encore réalisée.

IX

L'amiral reprit espoir. Il décida qu'il fallait savoir au plus vite toute la vérité, en se renseignant auprès des missionnaires. Ils habitaient près de la plage, dans la partie septentrionale de la baie. Mais comment se mettre au plus tôt en rapport avec eux ? Le ciel est couvert, la lune paresseuse, l'obscurité profonde ; le temps ne se prête guère à l'envoi d'un canot pour rechercher la maison de la mission. Les officiers montèrent sur le pont pour juger de la possibilité de l'entreprise. Le capitaine et le chef d'état-major admirent qu'il fallait remettre toute tentative au lendemain, un peu avant le jour.

Mais le jeune officier d'ordonnance, auquel on devait déjà d'avoir pu mouiller dans la baie avant la nuit, dit qu'il serait possible de tenter l'aventure. Il déclara qu'il n'y aurait pas en cela d'imprudencé ; car, au moment de l'entrée du *Phoque* dans la rade, alors qu'il faisait encore assez clair pour distinguer la côte opposée, il avait reconnu la position de la maison des missionnaires. Par une heureuse inspiration, il avait fait le relèvement du lieu au compas de route, à peu près au Nord-Est, le *Phoque* gouvernant alors au Nord-Nord-Est pour se rendre au mouillage ; il savait ainsi que, du point où le navire était à l'ancre, le relèvement du lieu de débarquement,

près de la demeure des missionnaires, était à peu près l'Est-Nord-Est.

Il offrit donc au chef d'état-major de tenter l'expédition, ne demandant pour cela qu'une boussole et un fanal. Avec une baleinière armée d'hommes solides et sachant nager, il se faisait fort de se faufiler au travers des nombreux bancs de coraux, qui peuplent la baie dans toutes les directions. Il était probable que les matelots auraient à garder longtemps les avirons en main ; il pouvait se faire qu'ils fussent dans la nécessité de se jeter à la mer. Mais, avec une équipe de choix, il ne doutait pas qu'il arriverait à terre, coûte que coûte, et, une fois à terre, il trouverait sûrement la mission.

L'énergie du jeune officier et les circonstances, qui étaient impérieuses, décidèrent l'amiral à donner son assentiment. Il autorisa son chef d'état-major à régler l'exécution de cette tentative périlleuse, recommandant de prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre la vie de ses braves matelots et de leur vaillant chef. La baleinière de l'amiral et son magnifique armement de six matelots de choix, avec biscuits, eau-de-vie, boussole et fanal, fut mise à la disposition de l'officier. On y adjoignit un Taïtien de l'équipage, qui était un maître nageur. L'expédition partit vers huit heures.

Les coraux n'offraient pas de grands dangers pour des marins expérimentés ; en allant lentement, ils devaient les éviter. Les naturels n'étaient pas à redouter : ils ne sortent jamais de leurs cases la nuit. Le plus à craindre était, par une nuit noire, de ne pouvoir pas reconnaître le lieu de débarquement. Il faudrait alors jeter l'ancre près de la côte et passer une mauvaise nuit en baleinière, en attendant l'aube. L'amiral, qui était pour ses matelots d'une tendresse paternelle, recommanda de veiller avec soin le signal convenu en cas de danger, et il avait ordonné à son chef d'état-major de faire disposer deux canots bien armés, pour répondre rapidement à l'appel, si l'expédition demandait du secours : le chef d'état-major devait dans ce cas prendre lui-même le commandement des canots.

Un peu après minuit, le chef d'état-major monta sur la passerelle pour guetter. La nuit était toujours très sombre,

mais il n'y avait pas un souffle de vent. Tout à coup il crut entendre dans le lointain la sourde cadence des avirons d'un canot. A tout hasard il fit monter à l'avant un fanal. C'était le signal convenu. La baleinière répondit en montrant son propre fanal. Elle revenait. Bientôt elle accosta, et un missionnaire, venant conférer lui-même avec l'amiral, monta à bord du *Phoque*.

Le commandant en chef avait donné l'ordre de le prévenir sans retard, dès que la baleinière serait de retour. Le chef d'état-major reçut le missionnaire et comprit, aux premiers mots échangés que le Père apportait de graves nouvelles. Il descendit aussitôt pour réveiller l'amiral. Celui-ci ne dormait pas. Ayant entendu un bruit insolite sur le pont, il avait sonné et, informé de l'arrivée du Père missionnaire, il se leva pour le recevoir. En s'habillant, il fut ravi d'apprendre que les Anglais n'avaient encore rien tenté ni à l'île des Pins, ni à la Nouvelle-Calédonie. Le droit du premier occupant était donc assuré au pavillon français, sans contestation possible.

Le supérieur de la mission, et en même temps le vrai chef de l'île des Pins, était descendu dans le salon de l'amiral. Il donna aussitôt les renseignements suivants : « Depuis déjà bien longtemps, l'évêque défunt l'avait avisé des projets du gouvernement de la France et de ceux de l'Angleterre. Monseigneur lui avait enjoint d'user de toute son influence sur le roi de l'île pour le décider à donner la préférence à notre patrie. C'est aujourd'hui un fait accompli : le roi ne traitera qu'avec la France. Il y est d'autant plus décidé qu'à plusieurs reprises il a été malmené par les Anglais ; il les craint, et il les déteste encore plus.

« Depuis plusieurs mois, des résidents anglais se sont établis dans la baie, près du débarcadère et à une faible distance de la mission, sous prétexte de commerce ; mais en réalité pour agir sur le roi, le préparer à la vente de son royaume à l'Angleterre et, par-dessus tout, comme leurs agissements portent à le croire, pour surveiller les missionnaires français.

« La corvette *le Herald* est arrivée le 25 septembre au soir, c'est-à-dire il y a deux jours, dans le but d'acheter l'île des

Pins et, en même temps, de faire l'hydrographie de la baie. Les Anglais doivent retourner ensuite à Sydney, d'où le commodore anglais partira avec son escadre pour aller prendre possession de la Nouvelle-Calédonie, sur la côte Ouest, à la baie de Saint-Vincent.

« Le roi canaque, d'après le conseil du missionnaire, s'est casé depuis quelque temps dans l'intérieur de l'île, afin de n'être plus traqué ni tourmenté par les résidents anglais, qui sont toujours à ses trousses. C'est pour cette raison que le commandant du *Herald* n'a pas pu agir près du roi dès le matin du 26 et qu'il a commencé immédiatement ses travaux dans la baie. Il a dû envoyer très vraisemblablement les traitants au roi, pour le faire venir dans son village de la côte.

« Hier, lorsque vers quatre heures et demie du soir les Anglais ont aperçu un vapeur avec pavillon français, ils ont supposé que ce navire viendrait ici au mouillage. Le commandant du *Herald*, très contrarié et surtout fort surpris de l'arrivée d'un navire de guerre, a remis ses démarches auprès du roi au jour où les Français partiraient. En attendant, il ne peut s'expliquer le but de la visite du *Phoque* à l'île des Pins. »

Le Père ajouta qu'il y avait à bord de la corvette anglaise un grand nombre d'objets, destinés à être offerts en cadeau au roi de l'île et à payer l'acquisition de son royaume. Mais il est certain que le roi ne cédera pas à la tentation et ne fera rien sans consulter le missionnaire. Si les Anglais veulent prendre l'île, ils seront obligés d'user de violence.

Les traitants, les officiers et même le capitaine anglais n'ont fait aucun mystère de leurs intentions. C'est grâce à leur imprudence que le Père a appris tout ce qui précède. Le commandant du *Herald* a agi avec tant d'étourderie que, la veille, vers cinq heures du soir, il a dit lui-même, sur la plage, à un des traitants qu'il attendrait le départ des Français pour commencer ses pourparlers avec le roi. Son interlocuteur peu discret s'est empressé de divulguer les projets du commandant.

L'amiral Febvrier-Despointes fut enchanté de ces communications : il ne pouvait désirer une lumière plus complète.

Il confia au Père supérieur de la mission ce qu'il avait fait le 22, à Balade, et lui fit part de son intention d'acheter l'île des Pins : « Mais, ajouta-t-il, humblement et en souriant, je suis pauvre comme Job. Je serai obligé de demander crédit; le monarque, il est vrai, n'y perdra rien et n'aura pas à regretter d'avoir accordé du temps pour le paiement de la dette : car la France ne la soldera qu'avec plus de générosité. »

A cela le missionnaire répondit qu'il entreprendrait lui-même la négociation et qu'il la mènerait à bien, malgré le faible acompte qu'on pourrait donner. C'était d'autant plus facile qu'il obtiendrait probablement, non une vente de l'île, mais une donation. Le roi est déjà préparé à cette éventualité. La crainte d'avoir à traiter avec les Anglais le décidera à accepter toutes les conditions.

L'amiral pria le Père de lui donner son avis sur le mode de prise de possession. L'éloignement du lieu de résidence du roi, son refus probable de venir à la mission, rendent les pourparlers difficiles ; lui-même, avec ses jambes faibles et très enflées, ne pourra même pas marcher l'espace d'un kilomètre. Le supérieur de la mission s'empressa de répondre qu'il fallait bien se garder de faire venir le roi et ajouta qu'il se chargerait volontiers d'aller le trouver ; il répondait d'obtenir son consentement officiel à la donation de l'île à la France.

Cette offre fut acceptée avec reconnaissance. L'amiral convint aussitôt de tous les détails avec le Père, de façon à mener l'entreprise à bonne fin, en présence des Anglais, sans qu'ils pussent rien soupçonner. Ce dernier point ne semblait guère réalisable. Mais l'amiral y tenait, à titre de revanche, pour l'affront récent fait à la France par l'Angleterre, lors de l'occupation de la Nouvelle-Zélande. Douze ans auparavant, un capitaine anglais avait réussi à jouer traitreusement un capitaine de frégate français et avait enlevé à la France cette île si riche et si florissante. Il fallait à tout prix s'emparer de l'île des Pins sous les yeux et à l'insu du capitaine du *Herald*.

Il fut donc convenu que le Père missionnaire serait ramené à terre avant le jour, pour n'être pas vu par les traitants anglais,

établis près du débarcadère, et qu'il se rendrait aussitôt près du roi afin d'obtenir son consentement. Entre neuf et dix heures du matin, le Père serait certainement de retour à la mission, après avoir conféré avec le monarque. Au moyen d'un signal convenu et hissé au mât de pavillon de la mission, visible du bord, il dira s'il a réussi ou non.

Ne doutant pas de l'affirmative sur les assurances du Père, l'amiral décida que, dès que le signal serait en vue, il quitterait le bord incognito avec sa suite. Le missionnaire demanda que le détachement se munit d'un grand pavillon tricolore, celui de la mission étant petit et déchiré. Pour éviter toute perte de temps, le Père viendra au débarcadère et guidera l'amiral. Si, par extraordinaire, le roi rejette toute proposition, l'amiral se rendra quand même à terre, pour prendre connaissance des causes du refus, et avisera aussitôt aux moyens à employer pour déterminer le monarque à revenir sur sa décision, tout au moins pour l'empêcher de vendre son île aux Anglais.

X

Ces conventions faites, le Père missionnaire se reconforta, en homme habitué à se contenter de peu, et, après une heure et demie de repos, vers trois heures du matin, il fut reconduit à terre, sous la garde de l'infatigable et habile officier d'ordonnance. Il y arriva avant le jour et la balenière rentra à bord, à l'aube du matin. Sur la plage et en rade, ni les traitants ni le commandant du *Herald* n'eurent connaissance de ce va-et-vient nocturne. Malgré les affirmations du supérieur de la mission, l'amiral, connaissant la nature cupide des sauvages, doutait fort que le roi canaque consentit à une simple donation de son île. Or, il n'avait rien à offrir en cadeau.

Il maudissait l'imprévoyance du gouvernement français, aussi bien que la munificence des Anglais, dont les riches présents l'inquiétaient. Il attendit avec impatience l'heure fixée pour le signal.

Avec la longue-vue il avait été facile de reconnaître le mât de pavillon de la mission. Il se dessinait sur l'horizon entre les arbres qui abritaient la demeure des missionnaires. A

l'heure convenue, le signal attendu fut arboré. C'était la réponse affirmative. Aussitôt le chef d'état-major, accompagné de l'officier d'ordonnance et des officiers disponibles de l'état-major du *Phoque*, en tout cinq personnes, partirent en avant pour faire les préparatifs : ils emportaient l'uniforme de l'amiral et le pavillon demandé.

Une demi-heure après, le commandant en chef quitta le bord en tenue civile, accompagné de son aide de camp et de son secrétaire. L'aide de camp n'avait pas mis ses aiguillettes, et le secrétaire était vêtu en planteur colonial. Ils firent route en prenant une direction différente de celle de la première embarcation.

Pendant ce temps-là, le capitaine du *Phoque* se rendait à bord du navire anglais. Il avait reçu la mission d'aller faire une visite de politesse au capitaine du *Herald*. Il eut la bonne fortune de ne pas le rencontrer. Cet officier, plein de zèle pour ses travaux hydrographiques, s'était mis à l'ouvrage dès le matin. Son empressement devait avoir pour but de donner le change aux Français.

A son arrivée à la mission, vers onze heures, l'amiral trouva les préparatifs terminés. Il apprit du missionnaire négociateur les détails de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le roi de l'île des Pins. Le monarque canaque avait donné en règle son consentement et offert son royaume et ses sujets à la France, en don gratuit.

Alors, en présence des sept personnes qui composaient sa suite, en présence du personnel de la mission et de quelques naturels, l'amiral donna l'ordre de hisser le pavillon national en tête du mât de la mission. Les couleurs tricolores se déployèrent à la brise du matin. Et les paroles sacramentelles déjà formulées à Balade, ayant été prononcées, le procès-verbal de la prise de possession de l'île des Pins, au nom de l'empereur et de la France, fut signé.

Le tour fut joué si adroitement, avec des précautions si bien combinées, que les traitants anglais eux-mêmes n'eurent aucune connaissance du grand acte qui venait de s'accomplir à quelques centaines de mètres de leurs demeures.

En rade, les Anglais purent voir du *Herald* le pavillon

français flottant au-dessus de la demeure des missionnaires ; mais, comme le *Phoque* n'avait pris aucune part à la comédie si habilement jouée à terre, le commandant anglais, distrait par ses savants travaux, dut croire à une simple démonstration de joie que les missionnaires se permettaient, à propos de l'arrivée en rade d'un navire de leur nation. Un pareil événement était si rare !

Telle fut l'œuvre accomplie à l'île des Pins. Le mérite du succès obtenu revenait assurément aux officiers français, à l'habileté et au dévouement desquels la France avait confié cette glorieuse mission ; mais le patriotisme des missionnaires les avait merveilleusement secondés, et les Pères de la Société de Marie ont dans toute cette affaire leur part de gloire. Le patriotisme n'inspira pas seul ces cours d'apôtres ; ils voulaient confier à leur catholique patrie la protection des âmes des sauvages qu'ils étaient venus évangéliser.

L'amiral, qui désormais avait accompli la partie la plus difficile de sa tâche, rentra à bord pleinement satisfait ; ce serviteur vaillant et dévoué trouva dans sa joie et dans son énergie une force de réaction qui empêcha la fatigue d'accabler son corps malade et affaibli.

Il n'avait plus désormais qu'à s'occuper de l'établissement de Balade : dans ce but, il donna l'ordre d'appareiller dès le lendemain. Mais, avant de raconter son retour à la grande île, on nous permettra de rapporter par anticipation ce qui s'accomplit à l'île des Pins après le départ du *Phoque*.

Deux jours s'écoulèrent, pendant lesquels le commandant du *Herald* termina l'hydrographie de la baie. Alors il envoya les traitants anglais vers le roi pour lui enjoindre de venir à son bord, avec menaces, s'il refusait d'obéir. Le monarque canaque trouva le mode de convocation un peu cavalier et passablement attentatoire à sa dignité. D'autre part, il savait bien pourquoi il était convoqué et ce que les Anglais voulaient, non pas lui demander, mais lui prendre. Aussi refusa-t-il de se rendre à cet arrogant appel. Mais il dut céder à la force et les Anglais l'entraînèrent à bord.

Il y fut reçu le plus gracieusement possible et avec les honneurs dus à la majesté royale. Le commandant du *Herald* s'empressa de le conduire devant une grande table chargée

d'objets riches et brillants et lui tint à peu près ce langage :

« Grand roi, tout cela est ta propriété, si tu le veux ; en retour, tu abandonneras ton île à l'Angleterre, qui se charge désormais d'assurer le bonheur des insulaires soumis à ton autorité. »

Les cadeaux étaient bien tentants et le discours du capitaine avait son éloquence. Mais le sauvage monarque avait donné sa parole et, bien qu'il eût cédé gratuitement son île et son peuple au grand chef français, fidèle à ses engagements et sans regrets, il répondit avec dignité au représentant de l'Angleterre :

« C'est trop tard ! »

A cette déclaration inattendue, le capitaine du *Herald* comprit qu'il avait été joué par les Français, et il entra dans une violente colère. Il chassa le monarque canaque de sa présence et le fit débarquer aussitôt sans palans, ce qui veut dire, suivant la terminologie maritime, qu'il ordonna de le jeter à la mer par-dessus bord !

Pauvre roi ! Tout autre monarque eût été profondément blessé d'un procédé peut-être trop violent ; mais ce sauvage philosophe, tout heureux de n'avoir plus rien de commun avec les Anglais, si peu respectueux envers sa majesté, prit bravement son parti. Revenu à la surface de l'eau, il se mit à tirer la brasse et, méprisant l'adversité, les hommes et les requins, il nagea majestueusement vers la plage la plus rapprochée. Il rentra gravement dans sa capitale, rafraîchi de corps et plus résolu que jamais à rester fidèle à la parole qu'il avait donnée à la France.

Quant au commandant de la corvette anglaise, après avoir proféré de terribles menaces contre les Français en général et contre le roi de l'île des Pins en particulier, il comprit qu'il n'avait qu'à reconnaître le fait accompli. Il partit honteux et confus pour Sydney, contraint d'avouer son peu de clairvoyance.

(A suivre.)

A. DE SALINIS.

MÉLANGES

L'ASSEMBLÉE ÉLECTORALE DE PARIS

18 NOVEMBRE 1790 — 15 JUIN 1791¹.

I

On sait l'ardente dévotion du conseil municipal de Paris pour tout ce qui touche à la Révolution. Non content d'avoir créé à la Sorbonne une chaire d'*Histoire de la Révolution*, aux appointements de 12 000 francs, il s'est attaché depuis quelques années à recueillir, pour les produire au jour avec le soin pieux dont on entoure les reliques, une masse de documents qui dormaient sans honneur dans la poudre des archives. Cette collection, assurément très précieuse, sera considérable. Plusieurs volumes ont déjà paru ; d'autres sont en cours d'exécution ; M. Étienne Charavay a eu dans son lot les actes de l'assemblée électorale de Paris (1790-1791).

A peine la Constituante eut-elle ébauché son œuvre, qu'une véritable épidémie d'élections sévit sur la France. Chaque département et, dans le département, chaque district eut son assemblée électorale, issue elle-même du suffrage de tous les *citoyens actifs*, avec mandat d'élire les magistrats de l'ordre judiciaire et administratif, puis les curés et les évêques, soumis eux aussi à l'élection par la Constitution civile du clergé.

L'assemblée électorale de Paris eut naturellement une importance exceptionnelle ; car, dès lors, Paris exerçait sur la politique générale du pays une influence prépondérante. D'ailleurs, c'est elle qui porta aux fonctions publiques des hommes qui ne tarderont pas à jouer un rôle malheureusement trop considérable. La

1. *Assemblée électorale de Paris* ; 18 novembre 1790 — 15 juin 1791. Procès-verbaux, publiés d'après les originaux des Archives nationales avec des notes historiques et biographiques, par Étienne Charavay, archiviste-paléographe. In-8 raisin de xlvii-696 pages. Paris, maison Quantin, 1890. Prix : 7 fr. 50.

publication des procès-verbaux de cette assemblée est donc un vrai service, rendu à l'histoire de la période critique de la Révolution.

Le volumineux ouvrage de M. Ét. Charavay comprend trois parties : d'abord un précis de l'histoire même de l'assemblée, en guise de préface ; puis la liste critique des électeurs, enfin les procès-verbaux des séances.

Les 48 sections de Paris et les 16 cantons suburbains compaient ensemble 91 000 *citoyens actifs*, appelés à choisir 911 électeurs ; on n'en était pas encore au suffrage universel, l'élection se faisait à deux degrés et il fallait même remplir certaines conditions pour pouvoir entrer dans les assemblées primaires. Il paraît que les *citoyens actifs* n'allaient pas aux urnes avec enthousiasme. Le tableau des dépouillements de scrutin prouve qu'il y en eut à peine un sur dix à donner son vote.

Paris fournit à l'assemblée 781 membres, les cantons suburbains 130. A force de recherches patientes, M. Ét. Charavay en a reconstitué la liste en ajoutant après chaque nom la profession et le domicile des électeurs, et même, pour un grand nombre d'entre eux, une courte notice. Cette liste est complétée dans la table analytique qui termine le volume, et qui porte à plus de douze cents le chiffre des personnages dont l'infatigable érudit donne la biographie sommaire. M. Charavay pense que beaucoup de Parisiens y « retrouveront le nom de leurs ancêtres et considéreront comme un titre d'honneur, comme un *brevet de noblesse civique* d'avoir compté un membre de leur famille parmi les patriotes électeurs de 1790 ».

Oh ! non, pas tous. Il y a même tels personnages très lancés dans le beau monde, qui seront bien contrariés de voir leur nom figurer dans ce catalogue.

M. Charavay fait encore entendre çà et là quelques notes, flatteuses sans doute aux oreilles des patrons de son ouvrage, mais que d'autres trouveront un peu fausses. Ainsi il parle de « la violence » des ecclésiastiques fidèles qui repoussent la Constitution civile du clergé, et par contre le chef des jureurs s'appelle « l'illustre curé Grégoire ». Michelet aussi est érigé en illustre. Quand M. Charavay juge les choses et les gens, nous avons de la peine à être d'accord avec lui ; quand il collige des documents, il est parfait. Revenons vite aux documents.

Si les citoyens convoqués en assemblées primaires montrèrent peu de zèle à exercer leur droit de suffrage, en revanche, une fois élus, les *électeurs* se mirent à voter avec une sorte d'acharnement. Dans l'espace de quatre-vingt-dix jours environ, du 18 novembre 1790 au 16 février 1791, l'assemblée départementale tint quatre-vingt-quatre séances pour la nomination des juges : quelques semaines après, la nomination de l'évêque prit encore trois séances ; puis sept autres furent consacrées à l'élection du président du tribunal criminel, de l'accusateur public, etc. Dans l'interval, l'assemblée du district de Paris, composée des mêmes électeurs, moins ceux des cantons, trouva le temps de tenir quinze séances pour l'élection des curés de la capitale. Or, les séances duraient de dix heures du matin à quatre heures du soir et au delà. C'était la votation en permanence. Il est bien vrai que tous les électeurs n'étaient pas très assidus ; on se vit, en effet, obligé de fixer à 150 le chiffre des électeurs présents nécessaire à la validité du vote. Les élections furent d'ordinaire assez disputées et fort laborieuses ; bien des fois, avant de réunir sur un candidat la majorité requise, il fallait recourir à deux ou trois scrutins. Tout ce gros travail aboutit à l'élection d'une centaine de magistrats, de l'évêque du département de Paris et de seize curés.

Heureusement la sténographie ne saisissait pas alors les discussions au vol ; on se contentait de procès-verbaux analytiques ; ils remplissent 500 pages très compactes. Nous possédons seulement le texte *in extenso* des allocutions prononcées par les élus pour remercier l'assemblée, et le petit compliment que le président leur adressait par manière de réplique. Ces congratulations banales finirent même par fatiguer l'assemblée, et quand le président, M. de Kersaint, eut été élu administrateur du département de Paris, au lieu de remerciement, il présenta une motion pour supprimer cet échange de politesses, comme indigne de la gravité des représentants du peuple. La motion fut acceptée et il n'y eut plus, pour égayer la monotonie des séances d'élections, que les adresses apportées à la barre de l'assemblée par les députations des communes voisines de Paris. Ces pièces, parfois fort longues, étaient généralement trouvées si belles que l'impression en était votée d'acclamation, et c'est ainsi qu'elles figurent aux procès-verbaux de l'assemblée.

Cela forme une curieuse collection de spécimens de l'éloquence révolutionnaire ; le genre est là dans sa fleur, avec ce style ampoulé, ces formules de convention, cette solennité théâtrale et cette sentimentalité burlesque qui en sont les traits caractéristiques.

Écoutez les députés de Montreuil :

... Citoyens électeurs, encore quelques moments et vous recevrez le tribut des sacrifices que vous avez faits à la patrie... Vous allez voir l'agriculture et l'industrie reflleurir, tous les états vont être respectés parce que tous conduiront aux premières dignités de l'empire ; le fils s'honorera de succéder à son père, et les mortels n'auront plus la folle vanité d'abandonner et de mépriser l'état qui les avait nourris... La seule ambition sera celle de la vertu ; tous les hommes étant attachés à la chose publique par quelque place feront un apprentissage des talents nécessaires pour parvenir à l'administration. Exposés sans cesse à tous les regards, ils seront forcés d'être honnêtes, et les vertus publiques et privées deviendront, par la loi de l'égalité, l'apanage de tous les Français.

Ministres des autels, vous dont le caractère rend la vertu plus intéressante, lorsque vous la pratiquez et que vous parlez en son nom, abjurez enfin votre fanatique langage, ne prêchez plus la guerre au nom d'un Dieu de paix... Le temple de la superstition est détruit ; voyez s'élever de tous les côtés ceux des lois, de la raison, de la philosophie et de la religion, telle qu'elle fut instituée par son divin fondateur. Le culte va être dans sa première pureté ; s'il fut défiguré, ce fut l'ouvrage de vos prédécesseurs ; mais le masque dont ils avaient su s'envelopper est tombé, et les quinze siècles d'erreur et de fanatisme qui nous ont précédés nous démontrent d'autant plus la sagesse des opérations de l'Assemblée nationale... Sages prélats et respectables curés, vous qui, dans l'Assemblée nationale et dans celle-ci, avez donné les premiers l'exemple de cette soumission que tout citoyen doit aux lois de l'État, recevez l'hommage de nos sentiments. Puisse votre exemple être bientôt imité par vos collègues... Ce sont des vœux que des frères forment pour leurs frères... (Séance du 5 janvier 1791.)

Le savant modeste qui a colligé cette masse de documents les laisse parler tout seuls, s'en remettant à d'autres, « aux esprits généralisateurs, aux successeurs de notre illustre Michelet », du soin de formuler les idées qui s'en dégagent. Il y en a une toutefois qu'il est bon de recueillir ici, parce qu'elle échapperait aux successeurs de l'illustre Michelet, ou du moins à ses pareils.

II

De toutes les préoccupations qui planent sur l'existence de l'assemblée électorale, la plus importante, celle qui domine toutes les autres est manifestement celle qui se rapporte aux affaires religieuses. La Constitution civile du clergé hante le cerveau des électeurs, elle met en effervescence tout ce qui les approche. Comme dans la longue élaboration de la loi militaire de 1889, on sentait que la question des séminaristes était au fond de toutes les formules et de toutes les discussions, alors même qu'on affectait de n'en rien dire, ainsi, en 1790, la grosse affaire pour les électeurs, comme pour la multitude qui s'agitait autour d'eux, c'était la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques. Élire les administrateurs du département, voire même des juges, c'était déjà bien beau; mais ce qui jetait les esprits dans l'émoi, ce qui passionnait tout un peuple, c'est qu'il allait choisir, par l'organe de ses mandataires, des curés et des évêques.

Une des premières démarches des électeurs réunis avait été de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale, dans laquelle ils déclaraient expressément leur résolution de n'élire aucun ecclésiastique qui n'eût prêté serment à la Constitution civile du clergé. C'est là un document de premier ordre. On y voit très nettement tracée l'idée que l'on se faisait à ce moment de la religion et de la place que l'on comptait lui donner dans l'organisation nouvelle de l'État. On ne lui déclare point la guerre; bien loin de là. Mais on lui signifie qu'elle n'a en propre aucune puissance, que le premier et le plus saint des devoirs est la soumission à la volonté nationale, et que tout ecclésiastique refusant le serment sera désormais considéré « comme s'exilant lui-même du temple de la Patrie et comme trahissant le Dieu qu'il annonce et le peuple qu'il enseigne ».

L'adresse fut envoyée à tous les cantons suburbains et aux quatre-vingt-trois départements. Dans les réponses qui parviennent à l'assemblée, dans les harangues des députations reçues à sa barre, c'est toujours ce point qui est visé, celui sur lequel on s'empresse à qui mieux mieux de faire écho à ses déclarations. On veut mettre la main sur l'Église en nommant ses pasteurs; l'assemblée paraît n'avoir pas d'autre but; et, selon l'expression même de l'adresse, les électeurs s'estiment *faits* pour cela.

L'élection des juges terminée, l'assemblée départementale céda la place à l'assemblée du district de Paris ; au reste, c'étaient les mêmes électeurs, moins ceux des cantons. Le délai accordé aux ecclésiastiques pour la prestation du serment avait expiré le 16 janvier 1791. Sur les 51 curés de Paris, 29 l'avaient refusé, et partant étaient considérés comme démissionnaires ; 22 avaient juré. Le dimanche 30 janvier, l'assemblée se réunit dans la grande nef de Notre-Dame ; c'était le lieu de ses séances ; la messe fut célébrée et l'on y chanta le *Domine, salvam fac GENTEM* ; *Domine, salvam fac LEGEM* ; *Domine, salvum fac REGEM*. Puis tous les électeurs prononcèrent le serment de ne nommer que ceux qu'ils auraient choisis « en leur âme et conscience, comme les plus dignes, sans avoir été déterminés par dons, promesses, sollicitations ou menaces ».

Le curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, était du nombre des prêtres fidèles ; sa paroisse fut la première pourvue d'un prêtre jureur. Dès le premier tour de scrutin, le P. Poiret, supérieur de la maison de l'Oratoire, fut nommé par 435 suffrages sur 495 votants. Le P. Poiret avait soixante-neuf ans ; sa situation lui donnait de l'autorité, et il s'était empressé de prêter le serment au sein même de l'assemblée électorale dont il était membre. Le dimanche suivant, 6 février, eut lieu à Notre-Dame, selon le cérémonial réglé par l'Assemblée nationale, la proclamation du premier curé constitutionnel. Le président Pastoret, entouré des électeurs et du clergé de la cathédrale, et ayant à sa droite le P. Poiret, fit un discours dans lequel il rappela que les États généraux du pays s'étaient autrefois assemblés en ce même lieu pour arrêter les entreprises de la cour romaine ; leur zèle pour la religion n'avait pu contenir les abus ; les ministres des autels étaient choisis par la faveur, le caprice des rois et des grands. On allait enfin revenir à la pratique des premiers siècles ; grâce à la Révolution, on verrait bientôt reflourir la pureté de la discipline et des mœurs primitives :

Heureux jour, s'écriait l'orateur en terminant, que celui où la piété et la philosophie se sont embrassées sous les auspices de l'Être qui d'un regard mesure l'univers ! Aimez Dieu, honorez la nation et le roi, chérissez vos frères, tels sont les principes de l'Évangile ; ils attendaient la Constitution française, ils en étaient le monument prophétique.

Livrons-nous, Messieurs, aux sentiments que doit inspirer la cérémonie auguste dont nous allons pour la première fois être les témoins. Peuple, soyez attentif; ministres des autels, adressez une hymne de reconnaissance au Créateur des hommes et de la liberté. Citoyens, le voilà ce pasteur que nous vous donnons pour guide et pour modèle. Voyez-vous ces cheveux blanchis par soixante ans de travaux et de vertus ! Il était le chef d'une congrégation illustre par ses lumières et les persécutions dont elle fut victime. Nous expions envers elle la longue oppression du fanatisme religieux. Citoyens, vous lui serez chers, et il méritera votre affection comme il a mérité nos suffrages.

Poiret répondit à peu près sur le même ton :

... La voix du ciel se fait entendre ; la primitive Église réclame ses premiers droits ; elle soupire après sa première splendeur. Si je calculais mes forces, mon âge, l'insuffisance de mes talents, les menaces, la rage de la superstition, de l'hypocrisie, les fureurs d'une cause criminelle et détestable, je serais tenté de suspendre les effets de ma bonne volonté ; mais ce serait un scandale pour la nation, pour l'Église et pour les amis éclairés de la Constitution. J'obéis : *Ecce ego, mitte me...* Dieu sait que l'amour de la religion, l'esprit de la paix, le désir du bien de l'Église sont les uniques motifs qui m'animent... Qui peut douter que ce ne soit à la puissance civile à distribuer les pasteurs selon le besoin ?...

La harangue achevée, les électeurs, dit le procès-verbal, assistèrent à la messe, « conformément à l'article 30 du décret du 12 juillet dernier ». Puis la séance reprit, et l'on procéda à l'élection des curés de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Roch et de Sainte-Madeleine de la Villévêque. Les autres suivirent régulièrement, et chaque dimanche les élus étaient proclamés de la même manière. Les procès-verbaux nous ont conservé *in extenso* les discours prononcés dans ces solennités par le président et les récipiendaires. L'assemblée n'en était pas encore fatiguée comme sa devancière, et les curés intrus ne manquaient pas l'occasion de discourir beaucoup plus longuement que ne l'avaient fait les élus de l'ordre judiciaire.

Ces homélies civiles sont très intéressantes à étudier, au point de vue de l'état d'esprit qu'elles accusent dans le clergé constitutionnel, aussi bien que chez la plupart des gens qui poussaient à la révolution. Là non plus, pas trace de passion antireligieuse. De part et d'autre, au contraire, on se répand en protestations

de dévouement à la religion nationale, voire à l'Église romaine. Les curés élus ont le schisme en horreur ; on n'est pas schismatique, dit l'intrus de Saint-Séverin, « lorsqu'on fait profession d'être attaché à la foi, à la doctrine de l'Église, à ses pasteurs légitimes, de reconnaître le successeur de saint Pierre comme le chef visible de l'Église et le centre de l'unité catholique, et qu'on veut conserver sa communion ». Leur foi paraît bien un peu détrempecée de philosophisme : « La raison, s'écrie l'oratorien Latyl, nommé curé de Saint-Thomas d'Aquin, la raison, ce rayon précieux de la divinité, a reconnu ses droits immortels ;... les fers honteux qui dégradèrent l'humanité se brisent, la torche funèbre du fanatisme jette sa dernière étincelle, l'homme libre va reprendre sa première dignité, son âme fière et pure sera digne d'adorer l'Éternel et capable d'écouter ses sublimes leçons... »

Sans doute, il ne faut pas trop presser ce jargon ; on y trouverait autre chose que l'orthodoxie. Mais c'est la note du temps, et en somme, ni les pasteurs ni les ouailles ne songent pour le moment à abjurer le christianisme. On veut être et rester catholique, ne point rompre avec le Pape, mais en faisant dériver de la nation elle-même la juridiction ecclésiastique aussi bien que la puissance civile.

Pareille disposition ne saurait s'expliquer par une révolte subite et violente contre l'ancienne hiérarchie ; c'était l'épanouissement naturel du gallicanisme, cette insurrection permanente contre la suprématie romaine, insurrection attisée depuis plus d'un siècle par le jansénisme. La Constitution civile du clergé était en germe dans la Déclaration de 1682. Aussi, dès cette époque, l'organisation d'une Église nationale était chose acceptée et désirée d'une certaine école. La magistrature parlementaire en masse, le barreau, certaines congrégations religieuses et une partie notable du clergé étaient gagnés à cette doctrine. Les discours officiels renferment à cet égard des aveux précieux à recueillir : d'après l'*Adresse* dont nous avons parlé plus haut, on ne pouvait attaquer la Constitution civile du clergé qu'en *ressuscitant une doctrine morte depuis un siècle*. Lorsqu'il prêta serment au sein de l'assemblée électorale, le P. Poiret fut plus explicite encore. Voici ses propres paroles :

Monsieur le président, vous connaissez la doctrine de l'école qui se fera toujours gloire de vous regarder comme un de ses élèves les plus

distingués par ses talents, ses vertus, son patriotisme éclairé ; vous savez que cette école, même avant la Révolution, était, par principe et par inclination, ce qu'elle est aujourd'hui par devoir et par soumission... Je sais que, par des raisons supérieures, la nation peut ne plus donner au clergé ce que, par des motifs religieux, elle avait jugé pouvoir lui confier...

Et il concluait : « Je jure la soumission la plus solennelle, la plus sacrée et la plus inviolable... à tous les décrets de l'Assemblée nationale et spécialement à la Constitution civile du clergé. »

C'était constater en termes exprès que les libertés de l'Église gallicane aboutissaient à l'asservissement de l'Église entre les mains du pouvoir civil.

III

L'élection des curés fut interrompue pour procéder à celle de l'évêque, en remplacement de Mgr de Juigné, déclaré déchu pour refus de serment. Cette nomination devait être faite par l'assemblée électorale tout entière ; elle prit trois séances, dont deux le premier jour, 13 mars 1791. Le nouveau curé de Saint-Sulpice présida d'abord comme doyen d'âge. Après la messe à laquelle les électeurs durent assister, l'assemblée se constitua et élut pour président Beauvais de Préau, et pour secrétaire Lacépède, le célèbre naturaliste. Le serment et différentes formalités prirent le reste de la séance, et l'élection fut remise à celle du soir. Il y avait 664 votants, la majorité absolue était de 333 voix. Elles se partagèrent au premier tour sur 19 candidats, mais l'évêque de Lydda, Gobel, en réunit 500. Il fut donc déclaré *évêque métropolitain du département de Paris*, et l'assemblée fixa le jeudi suivant, 17 mars, pour la proclamation officielle de l'élu.

Gobel, né à Thann en 1727, avait soixante-quatre ans ; député de Belfort aux États généraux, il avait été l'un des premiers, à la suite de Grégoire, à prêter le serment. Les assemblées de Langres et de Colmar venaient de l'élire de leur côté pour évêque, mais naturellement son civisme lui fit préférer le siège de Paris.

Le discours prononcé par le président à la cérémonie de la proclamation ne sort point des banalités que nous savons ; l'évêque renchérit encore en ce genre. Il recommande surtout à ses ouailles de se mettre en garde contre tous ces « écrits incen-

diaires et ces discours séducteurs » : il s'agit des avertissements que des pasteurs rebelles à la volonté nationale osent adresser au peuple. La vraie religion, dit le bon apôtre, se reconnaît toujours en ce qu'elle aime la charité et la paix, et se montre soumise aux lois du pays.

Le citoyen évêque fut ensuite présenté à la population par les électeurs, qui défilèrent processionnellement, tambours et musique en tête, au bruit du canon et des cloches, dans les rues voisines de Notre-Dame.

Dix jours après, Gobel prit possession de son siège avec une pompe plus solennelle encore et non moins civile. L'assemblée nationale, la municipalité de Paris et l'assemblée électorale se trouvèrent réunies dans la grande nef de la cathédrale. Gobel lui-même célébra la messe, puis donna la consécration épiscopale à neuf évêques constitutionnels élus pour les sièges de Lyon, Besançon, Poitiers, Versailles, Clermont, Angoulême, Meaux, Nevers et Chartres. La cérémonie ne prit fin que vers cinq heures du soir.

Le malheureux Gobel ne jouit pas longtemps de sa fortune ; le 9 novembre 1793, il abjura la religion catholique, mais cette suprême lâcheté ne le sauva point ; le 14 avril suivant, il montait à l'échafaud en compagnie d'Hébert. Pour lui et quelques autres, la mort n'était qu'un châtement. Pour tant d'autres prêtres victimes de l'orgie révolutionnaire, elle fut l'expiation des erreurs du passé et, on peut le dire, la rançon de l'Église de France.

Si la Révolution fût restée ce qu'elle était à ses débuts, c'en était fait peut-être du catholicisme en France ; le pays pouvait être entraîné dans le schisme. La Constitution civile du clergé était populaire, au moins dans la partie de la nation qui menait l'autre. C'était sans doute une minorité, mais nous n'en sommes plus à apprendre que dans les temps troublés les minorités remuantes font la loi aux majorités conservatrices. La Constitution civile du clergé apparaissait comme intimement liée à la réforme des abus et à l'abolition des privilèges, deux mots qui grisaient toutes les têtes. Les hautes dignités ecclésiastiques, devenues en fait l'apanage d'une caste, allaient être accessibles à tous ; les représentants du peuple ne pouvaient manquer de choisir les plus dignes, et ce serait tout au profit de la justice, de l'égalité et de la religion elle-même. Les doctrinaires se chargeaient d'apaiser les

scrupules qui survivaient dans les consciences à des siècles de gallicanisme. Le terrain était bien préparé. A Paris, la Constitution civile du clergé rallia presque la moitié des titulaires des paroisses, vingt-deux contre vingt-neuf. Dieu merci ! on ne vit pas partout la même proportion, mais il n'y eut guère pénurie de candidats pour les postes déclarés vacants. Quelques années paisibles de ce régime eussent suffi à le faire accepter d'une partie notable des populations ; les réclamations du clergé fidèle avaient le tort de paraître intéressées ; enfin, ce qui prouve mieux que toute considération que le clergé constitutionnel avait en peu de temps jeté des racines dans le pays, c'est que Bonaparte fut obligé de compter avec lui ; il fallut, lors du Concordat, respecter des situations acquises et même réserver des sièges aux évêques intrus.

La tempête réveilla l'Église de France, et le sang de ses prêtres fut le bain où elle se régénéra. En regardant d'un peu haut et un peu loin, c'est là une des conclusions que l'on voit se dégager de cet amas de documents qui appartiennent à l'histoire de l'Église, plus encore qu'à celle de la Révolution.

Cette conclusion en suggère une autre : c'est que la persécution religieuse de l'heure présente, pour être atténuée sous les dehors d'une modération relative, n'est ni moins redoutable ni moins efficace. On semble se souvenir que les pontons et l'échafaud ont compromis l'œuvre de déchristianisation entreprise sur un autre plan et qui s'annonçait si bien. L'Allemagne de M. de Bismarck a spolié, emprisonné prêtres et évêques ; l'Église de ce pays s'est ressaisie et relevée. Pour son malheur, l'Église de France a été livrée à des ennemis moins violents et, à cause de cela même, plus habiles et plus dangereux.

J. BURNICHON,

POÉSIE DE SEPTUAGÉNAIRE ¹

M. Leconte de Lisle, créole, académicien, septuagénaire, ou, pour parler comme ses admirateurs, le poète sercain, vient de

1. Voir la *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1890 : *Poésie ; les Raisons du Saint-Père*, par M. Leconte de Lisle.

décrocher sa vieille lyre et d'en frotter les cordes, pour l'ébau-dissement des *Deux Mondes*.

Soit surprise, soit toute autre cause, la *Revue* avait l'autre jour admis, au lieu et place d'un article de M. Renan, la préface de *Jésus-Christ*, par le P. Didon ; cinquante pages d'éloquence écrites par un moine. Les choses ne pouvaient en rester là ; il fallait une antithèse à cette préface, ou un antidote. L'abonné allait se révolter, se désabonner peut-être ; l'abonné des *Deux Mondes* n'est pas accoutumé à s'entendre dire, même par les chrétiens qui glissent leur prose sous cette couverture rougeâtre, que « Jésus-Christ est le grand nom de l'histoire ».

Il fallait donc un blasphème à la *Revue des Deux Mondes*, pour sa deuxième livraison de septembre : elle en avait un besoin urgent ; et n'ayant sans doute point de Renan sous la main, elle a pris du Leconte de Lisle ; des vers pour de la prose. Académicien pour académicien, peu importe, pourvu que l'immortel de racroc insulte Jésus-Christ, le Pape, l'Église. Tout est bon, en pareille rencontre, même les vers ; surtout si les vers sentent la prose : leur effet est plus sûr et plus prompt quand ils n'éblouissent point.

Nous n'avons pas à chercher comment ni pourquoi le P. Didon et tel ou tel écrivain catholique se fourvoient par hasard dans cette galère ; mais nous constatons que M. Buloz et ses lieutenants ont voulu se venger tout de suite d'eux-mêmes et réjouir un peu leurs lecteurs.

Réjouir est un mot hasardé ; car enfin M. Leconte de Lisle, poète de marbre et sercin, n'a jamais eu le don d'être fort réjouissant, et sa lyre n'a jamais eu toutes les notes échelonnées sur la *phormyx* primitive de Terpandre. Les vers de Lamartine, a-t-on dit, sonnent et tintent comme des pièces d'or qui tombent dans un plateau de cristal ; ceux de Hugo tonnent, éclatent et craquent : ceux de M. Leconte de Lisle ont quelque chose de la musique simple des jets d'eau.

Mais ici, il s'agit bien de musique, voire même de poésie ! M. Leconte de Lisle fut, en son temps, un artiste merveilleux et *impeccable*, disent ses initiés, quoique toujours monotone ; mais il s'agit bien d'art ! L'auteur des *Poèmes barbares* et des *Poèmes antiques* nous fait grâce aujourd'hui de Kaïn, de Thogorma, de Baghâvat, de Çunacépa, des Nornes, d'Argantyr, de Klütaim-

nestra, de Néféron-Ra, de toutes les bêtes aux ongles jaunes, de toutes celles qui bondissent, ou planent, ou rampent, qui mugissent, ou miaulent, ou bâillent dans les jungles. Point de vautours, ni de condors, ni de corbeaux, ni de gavials, ni de jaguars ; rien de la ménagerie tropicale, où se promène l'imagination de ce brahme du pont des Arts, qui prend d'ordinaire les eaux de la Seine pour les flots du Gange.

Le brahme du pont des Arts est sorti de son *nirvâna*, où, sur l'ancien fauteuil de Victor Hugo, il se chauffe au « midi, roi des étés » ; — que signifie au juste, en français, *midi, roi des étés*? — Il s'est mis à l'œuvre et, en guise de réponse à la *Préface* du P. Didon, M. Leconte de Lisle apporte à la *Revue* les *Raisons du Saint-Père*.

Non pas qu'il les ait trouvées tout seul, ces *Raisons*, ou qu'il les ait toutes rêvées par lui-même, en son *nirvâna*. Des gens bien informés assurent qu'il les a empruntées d'un Russe. M. Leconte de Lisle, explorateur des jungles, et dont la fantaisie devança Stanley dans les *Ténèbres* de l'Afrique, n'avait pas encore exploré ni exploité les steppes. Le voici qui revient de chez les Cosaques, avec une *adaptation*, qu'il a ornée de rimes et enrubannée d'adjectifs. Qu'on en juge :

Du dôme *surbaissé, seule*, une lampe *antique*,
 Argile *suspendue* au grêle pendentif,
 Eclairait çà et là le retrait *ascétique*
 Et le visage *osseux* du Saint-Père *pensif*.

C'est poussif et poncif; continuons. Le Saint-Père que M. Leconte de Lisle met en scène, d'après le Russe, est « le pape Innocent III », celui-là même qui approuva l'Ordre de Saint-Dominique. Probablement, ni le Russe ni le créole n'ont une idée bien nette d'Innocent III. Il y a quelque cinquante ans, un protestant d'Allemagne, qui joignait beaucoup de bonne foi à beaucoup de science, étudia la vie très sainte et le rôle merveilleux de ce grand Pape ; quand il fut arrivé au bout de sa tâche, François Hurter était catholique.

Pourquoi donc M. Leconte de Lisle a-t-il choisi cet Innocent III ? Ne serait-ce point tout uniment pour rimer à « l'or pectoral de la croix » ? *Or pectoral!* Le Batteux et La Harpe se seraient pâmés devant cette hypallage.

Et qu'est-ce que M. de Lisle fait voir, penser, dire, à cet Innocent III de sa création? Il fait apparaître, devant le « visage osseux » de ce Pape « pensif », un « spectre douloureux, blême, aux longs cheveux roux ». Ce spectre, cet « hôte surnaturel », c'est Jésus-Christ. Et le pape Innocent III, le contemplant « d'un regard froid et dur », lui tient ce discours en plusieurs points :

1° Laisse-nous donc en paix, et ne viens pas nous troubler « brusquement, ... blâmer notre œuvre et barrer nos chemins » ; ô Christ! tu nous gênes.

2° La « Barque du Pêcheur n'espère plus en Toi ».

3° Souviens-toi de Satan, « lutteur immortel, vainement foudroyé », à qui, « dans ton orgueil austère », tu as dit : *Vade retro!* Tu n'as pas voulu de la royauté qu'il t'offrait; nous autres papes nous l'avons prise.

4° Ici, le blasphème déborde et verse dans l'inconscience ou l'imbécillité. Le pape Innocent III dit (suivant le brahme de l'Académie) à Jésus-Christ, « fantôme sublime » :

Ton dernier soupir fut un cri de désespoir.
Car tu doutas, Jésus, de ton œuvre sacrée...
Mais nous, tes héritiers tenaces, sans relâche,
De siècle en siècle, par la parole et le feu,
Rusant avec le fort, terrifiant le lâche,
Du Fils du charpentier nous avons fait un Dieu.

5° Après avoir inventé la divinité du Sauveur, les papes se sont avisés de faire les croisades; ils ont déchaîné « la horde carnassière... des peuples et des rois », pour « délivrer la tombe où tu n'as laissé rien ». Urbain II, Pierre l'Hermitte, Godefroy de Bouillon, Tancrède, saint Bernard, saint Louis, ... *horde carnassière!* Lorsqu'il écrivait ces deux mots, M. Leconte de Lisle n'avait-il pas l'esprit un peu trop préoccupé de sa ménagerie accoutumée, de ses tigres, de ses jaguars, de ses crotales, des fauves qui peuplent les bords du Brahmapoutre et qui hantent ses alexandrins? Ce n'était vraiment pas la peine de copier les Russes, pour outrager de la sorte les plus fiers noms et les plus pures gloires de la patrie française.

6° Après les croisades, que M. Leconte de Lisle transforme en exploits de 93, tout comme Gambetta transformait Bouvines en un désastre, arrive naturellement l'Inquisition. M. Leconte de Lisle ne se prive d'aucun cliché. Voici donc « les bûchers en

flammes » et « l'enfer » allumé par les papes; car ce sont les papes qui ont allumé l'enfer et qui, sur cette terre, ont brûlé la moitié du genre humain, pour leurs menus plaisirs. Mais ils ont fait plus; ils se sont donné d'abord l'infaillibilité, ensuite « la pourpre, et les clefs, et le glaive », la toute-puissance sur les âmes et sur les corps, pour écraser, rôtir, égorger tout à leur aise : O Christ !

Dans l'anathème et dans les clameurs du carnage.
Quand nos voix s'entendront, c'est Toi qui parleras :

nous autres papes, nous marcherons, le cœur gai,

Dans le sang de l'impie, au bruit des saints cantiques.

7^e Enfin, le Pape Innocent III, en se signant du « pouce » et en prenant « sa croix pectorale » (cette fois, sans hypallage), commande à « l'Image spectrale de ce qui fut le Christ » de retourner « en paix dans les hauts cieux mystiques ». Puis « le Saint-Père se tut », M. Leconte de Lisle aussi, le Russe aussi et V. Hugo de même; car si tout cela est transcrit du russe, tout cela a été dit vingt fois dans les *Châtiments*, dans *le Pape* et dans les autres extravagantes sénilités du précurseur de M. de Lisle; et certes, beaucoup mieux dit. V. Hugo, même dans ses extravagances, restait fort; fort en vers, s'entend. M. Leconte de Lisle n'est fort qu'en adjectifs, qu'il jette à profusion dans les steppes de ses idées. Chacun de ses substantifs en traîne pour le moins un à sa suite, comme jadis les substantifs de Jacques Delille à travers les *Jardins* et les *Trois règnes de la nature*.

Admirons au passage la « blanche laine », « le visage osseux, les rudes sourcils », les « splendides lueurs », l'« épais réseau », la « majesté grave », le « torrent débordé », le « lourd fardeau », les « sinistres hasards », l'« infâme supplice », le « stupide barbare », le « vent orageux », etc.; bref, toute la poésie banale, usée ou défraîchie du dix-huitième siècle; avec quelques essais de couleur, mais de couleur foncée, toujours la même : « un sang noir », le « noir septentrion », « le ciel vide et noir » :

Autrefois, dans les œuvres jeunes de M. Leconte de Lisle, il y avait de la lumière et du bruit, des épithètes flamboyantes et sonores, des adverbes roulants, ronflants, longs de six pieds *invariablement*. Il y avait « du fer, de l'or, de l'airain; du jaune,

de l'indigo, de l'écarlate; des clapotements, des renâlements, des râlements et des cheveux qui crépitent dans l'ombre horriblement¹ ». Aujourd'hui, tout est sourd et tout est *noir*. Et si, dans le ciel « vide et noir » de l'académicien septuagénaire et blasphémateur, les strophes défilent encore, çà et là, d'une allure dégagée, c'est qu'elles ne sont point alourdies du poids de la pensée. Les nuages qui ne sont point chargés de pluie vont vite.

Ne parlons point des soubresauts que M. Leconte de Lisle se donne à l'hémistiche, pour s'empêcher de dormir et de se replonger dans le *nirvâna*, ou pour secouer l'assoupissement de ses lecteurs.

Nous ignorons quel effet ont eu ces strophes d'une impiété morne sur les abonnés des *Deux Mondes*. Probablement un bon nombre auront regretté les tartines miroitantes de l'académicien Renan; quelques-uns même, nous n'en serions pas surpris, auront préféré la prose du P. Didon.

Toujours est-il qu'à la fin des *Raisons du Saint-Père*, M. Leconte de Lisle, juste appréciateur de son talent vieillissant, aurait pu ajouter, comme autrefois à la fin de son *Kaïn* :

Et ceci fut écrit avec le roseau dur,
Sur une peau d'onagre, en langue khaldaique.

V. DELAPORTE.

M. ANATOLE FRANCE ET SON DERNIER ROMAN

Thaïs, le dernier livre de M. France, est un roman prétendu philosophique, dont il semble qu'on ait voulu faire un événement. A l'époque où il parut dans la *Revue des Deux Mondes*, les *Études* en donnèrent leur avis, pour l'instruction de certains lecteurs qui nous l'avaient demandé. Pareille chose nous arrive quelquefois : c'est notre métier. Nous osâmes répondre que ce livre est le triste pendant de *l'Abbesse de Jouarre*; que son titre même de roman philosophique, d'ailleurs peu justifié, indique une œuvre de tendance sectaire; que, de fait, il outrage l'Église, la vie monastique, l'honneur de nos saints et les bonnes mœurs; qu'il s'adresse à ce

1. L. Veullot, *Mélanges*, troisième série, t. III, p. 681.

qu'il y a de moins noble dans les facultés humaines, et qu'en somme, d'une légende tout embaumée des parfums de la pureté chrétienne, l'auteur avait su tirer une fantaisie malpropre, qui, en dépit des fleurs jetées sur elle à profusion, devrait soulever le cœur des honnêtes gens.

M. Anatole France daigna, sans trop en avoir l'air, s'émouvoir de l'atteinte portée à sa gloire, et, dans le numéro du 5 janvier du journal *le Temps*, il disait : « Le hasard m'a mis entre les mains un numéro récent d'une Revue dirigée par les R. P. Jésuites. Sans me flatter et pour le dire en passant, je m'y vis fort malmené. Les *petits pères* m'ont traité sans douceur, tout comme ils traitent le P. Gratry et le P. Lacordaire. »

L'émoi du maître se communiqua aux rez-de-chaussée littéraires des journaux qui sont à sa dévotion. Les *Débats*, qui nous ignoraient jusqu'alors, écrivirent, le 6 avril :

Sous le titre de : *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, quelques Pères de la Compagnie de Jésus font paraître une Revue mensuelle. On n'y admet aucun collaborateur étranger à la Compagnie, et cela donne à ce recueil une singulière unité d'esprit et de style. On y aborde tous les sujets; on y traite de l'Exposition universelle, de l'hypnotisme et des romans de M. Anatole France. Naturellement on y insulte M. Renan; on y attaque les juifs; on y reproche amèrement à M. Lemaître de mésuser de son esprit; on y réprimande M. l'abbé Frémont, et on y raille M. Ohnet, tout comme ailleurs. Les Jésuites, on peut le voir en parcourant cette Revue, sont souvent de remarquables écrivains; mais leur courtoisie ne vaut pas leur talent. M. Renan, M. France et M. Lemaître semblent leur inspirer une horreur particulière, M. France surtout, que le Père Brucker signale « au dégoût des honnêtes gens ».

On reconnaît là sans peine le journal qui aime à se poser comme l'organe intelligent et correct des hommes de tolérance, exempts de passion et de préjugé, que nulle rigueur de principes ne gêne. J'accepte avec la reconnaissance convenable, pour le compte de mes collègues, le témoignage qu'il veut bien rendre à leur talent; sur le chef de courtoisie, je dirai tout à l'heure pourquoi le reproche tombe à faux.

Trois semaines après les *Débats*, la *Revue bleue* venait aussi dire son mot par la plume d'un M. André Maurel. Celui-là est amusant. Je ne sais point son âge; mais il a gardé toute la naïveté d'un enfant de chœur, laïque, cela va de soi, et s'évertue en cons-

science à balancer correctement l'encensoir devant son *Aboua*.

Éliacin Maurel commence par avouer qu'il est de « ceux que passionne cette belle intelligence », qu'il est « dans une constante préoccupation de cet écrivain qui le hante » (*sic*). Cela promet des aperçus indépendants ! Selon lui, M. France réunit « trois qualités maîtresses : il est philosophe, érudit et poète » ; et *Thaïs* « sera la plus complète de ses œuvres, parce qu'elle comprendra d'une façon caractéristique ces trois faces de son talent ». Notons, en passant, que, dans cette même *Revue bleue*, un autre critique ose appeler ces « trois faces » de M. France ses « trois *hypostases* d'écrivain ». Quand on n'adore pas le vrai Dieu, on se crée des fétiches : c'est le châtement.

Une phrase de M. Maurel, très instructive, résume le procédé du maître : « Le poète d'imagination riche, et si douce, brode avec le fil d'un style voluptueux, sur les simples âmes qu'il ressuscite ou imagine, toutes les idées du pyrrhonien servi par la science. »

On devine ce qu'il faut entendre par l'*imagination riche et douce* et par le *style voluptueux*. Pour les romanciers de l'école naturaliste et pour les critiques leurs complices, le « péché de l'imagination » n'existe pas plus que le « péché du style » : il est convenu que l'art justifie tout. C'est une application nouvelle de la liberté que le vieil Horace donnait aux peintres et aux poètes de *tout oser* : les chrétiens y voient une licence, qu'on ne saurait admettre sans renier ce qu'il y a de plus pur et de plus essentiel dans la morale évangélique.

Éliacin n'insiste pas sur la science de l'érudit, et il fait sagement. Quelques pages de la *Vie des Pères du désert*, pour donner une apparence de fond à la parodie sacrilège des vertus et des miracles de l'ancienne Église ; quelques articles de voyage, pris dans le *Tour du Monde*, et quelques bribes d'histoire romaine, ramassées n'importe où, pour vêtir le récit d'une couleur égyptienne et antique ; enfin, quelques tirades choisies de M. Renan, pour jeter sur l'ensemble le vernis obligatoire du rationalisme éclectique : voilà toute l'érudition que ce livre suppose, et peut-être ne serait-il pas bien malaisé aux vrais savants, s'il en valait la peine, d'y signaler plus d'une erreur scientifique.

Mais en quoi M. France peut-il bien être philosophe ? Qui dit *philosophie* dit *logique* : où est la logique de M. France ? Il ne prétend pas, sans doute, nous donner comme bases logiques d'un

système défendable ou d'une vérité quelconque les songes creux qu'il fait débiter aux farceurs de son banquet soi-disant philosophique? De doctrine il n'y a point trace dans ce livre, et l'auteur l'a si bien senti qu'il ne lui maintient pas dans l'édition imprimée son ancien sous-titre de *roman philosophique*. D'ailleurs, par là même qu'il professe le pyrrhonisme, il se met en pleine contradiction avec le bon sens et n'a plus rien à voir avec la vraie philosophie.

La philosophie de *Thaïs*, s'il y en a une, est donc uniquement dans le récit et dans la conclusion pratique qui ressort des faits racontés. Cette conclusion, M. France ne la formule point; mais elle est très claire. A ceux qui ne la saisiraient pas du premier coup, M. Maurel se charge de la présenter avec sa grâce coutumière : trois détails, qu'il appelle « charmants et significatifs », lui semblent « donner une idée de ce que sera *Thaïs* ». Les voici :

Lorsque la pécheresse, conduite par le moine qui l'a convertie, arrive au monastère pour faire pénitence, la compatissante supérieure lui fait donner du pain, de l'eau, et, « pour ne pas contrarier la nature », une flûte!... C'est un exemple, entre mille, du persiflage dont ce livre, d'un bout à l'autre, poursuit les choses religieuses.

La parodie se complique de l'odieux, quand, après avoir transformé le moine en stylite, l'auteur fait des environs de la colonne un lieu de pèlerinage, où se donnent rendez-vous toutes les crédulités, toutes les superstitions et bientôt toutes les turpitudes. C'est une allusion calomnieuse et transparente à nos pèlerinages vénérés.

A la fin, après de longues et répugnantes obsessions, qu'il a d'ailleurs fort mal combattues, le moine de M. France succombe et veut revoir la pécheresse : il n'arrive que pour recevoir son dernier soupir. « O châtement de ceux qui contrarient la nature ! » s'exclame alors le vertueux Éliacin, et ce cri du cœur nous dit ingénument la véritable portée du livre, qui est surtout, dans l'intention du romancier, une machine de guerre contre le renouement monastique.

Mais encore, pour que cette portée eût quelque chose de réel, faudrait-il que l'histoire si drôlement et si agréablement racontée eût quelque fondement. Or, sauf le fait même de la pénitence de sainte *Thaïs*, tout y est inventé ou impudemment dénaturé.

M. Maurel est-il assez naïf pour croire lui-même ou pour nous faire croire son maître incapable de ces procédés à la Voltaire? On le dirait. Écoutez cette innocente conclusion :

Il faut croire que cette œuvre a une grande portée philosophique, puisque la publication de quelques fragments (?) a valu à son auteur de violentes injures de la part des Pères Jésuites dans la *Revue des questions religieuses* (lisez *Études religieuses*). M. Anatole France, qui comprend tout, même le fanatisme religieux, a regretté ces injures : « Ils ne m'ont donc pas compris ? » disait-il, fâché. Et il faut lire la merveilleuse préface (?) où il répond à ses détracteurs.

« Si, mon cher maître, ils vous ont compris, mais ils ne pouvaient vous approuver. Une philosophie indulgente — et c'est la vôtre, — qui se met au-dessus de la foi brutale et reste dans la nature, ne convient pas à ceux qui s'enferment dans les règles étroites du dogmatisme. Et les Paphnus (*sic*) d'aujourd'hui, moins caudides et moins saints que le vôtre (Qu'en savez-vous, aimable Eliacin?), ne sauraient absoudre leur ancêtre, trop humain et trop bon. »

Nous absolvons parfaitement le vrai Paphnuce, qui, du reste, n'en a aucun besoin. Le rôle qu'il a dans l'histoire authentique est celui d'un saint moine et d'un apôtre prudent : il n'a rien de commun avec le vôtre, qui est un fou et un drôle, dont la paternité demeure à qui l'a inventé. Si, d'ailleurs, M. France se flatte que sa contrefaçon prévaudra sur la réalité, il se trompe : sa *Thaïs* sera depuis longtemps mangée des vers qu'on lira encore les *Vies des Saints*. Louis Veillot, parlant des sophistes Celse et Porphyre, qui ont beaucoup aboyé dans leur temps contre le christianisme, dit quelque part : « Ils ont un petit carcan au bas des portes impérissables de l'histoire. » Si M. France était un peu plus fort en logique, il pourrait avoir son petit carcan aussi, à côté de son « illustre maître » M. Renan. Mais il n'est qu'artiste en littérature louche, et cela seul ne mène pas très loin dans la postérité, même avec l'aide des thuriféraires de la *Revue bleue*.

En bonne amitié, M. France fera bien de surveiller un peu le sien, qui a vraiment la langue trop longue. Quelle imprudence à lui de parler de « quelques fragments » jadis publiés dans les *Deux Mondes*, quand ces fragments sont toute l'œuvre, telle que la reproduit le livre, avec ses trois parties et ses titres mystérieusement symboliques, le *Lotus*, le *Papyrus* et l'*Euphorbe* ! Ces « fragments » ne vont-ils pas faire croire que l'œuvre est un peu... décousue?

Autre maladresse. « Il faut lire, nous conte cet enfant terrible, la merveilleuse préface où il répond à ses détracteurs ! » Le livre a paru : mais de préface, merveilleuse ou autre, point. A-t-elle été faite ? Qu'est-elle devenue ? Mystère. Les Jésuites sont capables d'aller dire à leurs amis, car ils en ont gardé quelques-uns malgré tout, que l'*Abouna* a eu peur d'eux. D'autres, plus méchants ou peut-être jaloux, diront que l'annonce de cette préface n'était qu'une bonne malice, inventée pour donner à certains lecteurs un prétexte honnête d'acheter le livre. C'est invraisemblable, sans doute : mais le monde est si mauvais !

Ce qui paraît hors de doute, c'est que M. France nous a gardé rancune. Dans sa causerie littéraire du 19 octobre au journal *le Temps*, à propos du R. P. Didon, il écrit : « Je serais curieux de savoir ce qu'on en pense dans une certaine Revue que dirigent avec beaucoup de savoir et de prudence les Pères Jésuites et que je connais fort bien ; car ils ont eu la bonté de me l'envoyer, un jour qu'ils m'y maltraitaient beaucoup — mais non pas autant toutefois que le P. Gratry et que le P. Lacordaire. Ou je me trompe fort, ou les petits pères ne goûteront pas beaucoup cette histoire romantique et cette psychologie moderne, » etc.

L'insistance du grand homme à se caser en compagnie du P. Gratry et du P. Lacordaire m'oblige à lui répondre qu'il le fait sans nul droit. Ne comparons point les talents : ce n'est pas la question. Mais, au simple point de vue de la dignité morale, si Lacordaire et Gratry vivaient encore, ils protesteraient avec énergie contre l'outrage qui leur est infligé par M. France. On a pu dire, dans les *Études* comme ailleurs, qu'ils ont eu des idées fausses, qu'ils ont parfois apporté à la défense d'opinions hardies trop d'enthousiasme oratoire ou trop de rêverie poétique : jamais on n'a révoqué en doute l'élévation, la pureté de leurs intentions. Avant tout, ils étaient chrétiens et fils dévoués de l'Église : M. Anatole France, autrefois élève du collège Stanislas, si j'en crois Vapereau, est aujourd'hui de la queue d'un renégat trop connu, à qui, tout récemment encore, il se disait redevable de ce qu'il vaut ; — ce qui le rejette aux antipodes du christianisme. Ils ont respecté, ils ont vengé la foi et la morale : M. France bafoue l'une et l'autre.

Il est d'ailleurs trop intelligent pour ne pas savoir ce qu'il fait de sa plume et ce qu'il veut. Ceux qui lisent entre ses lignes ne

s'y trompent point. Dans un article récent, élogieux, mais attristé, un critique d'intention manifestement honnête, M. Augustin Filon, confesse d'abord qu'il ne serait « pas trop surpris d'apprendre que *Thaïs* a fait des conversions ». — S'il n'y avait que la flûte, peut-être; mais il y a aussi la réclusion au pain et à l'eau, sans compter le silence, toutes choses dures aux dames convertissables qui liront *Thaïs*! « Mais, continue-t-il, je ne serais pas plus étonné si l'on me disait que ce roman a attiédi la foi de quelques chrétiens, en leur montrant comme le pastiche est voisin du modèle, le mensonge proche de la vérité, et combien il est aisé à un homme de talent d'émouvoir les gens en se moquant d'eux¹. »

Voilà bien l'un des dangers de ce livre : mais ce n'est pas le seul. « J'ai franchement admiré l'œuvre d'art, » ajoute M. Filon. Nous admettons qu'il a su le faire sans dommage pour son âme; mais croit-il que, chez la masse des lecteurs et des lectrices, cette admiration de l'esprit puisse aller sans quelque souillure du cœur? Un philosophe qui n'est pas chrétien, M. Jules Simon, a dit fort justement : « Le premier degré du vice est de trouver le vice aimable². » C'est là le second et le principal danger de pareilles productions. Et parce que, chez M. France comme chez son « illustre maître », la perversion savante revêt les dehors séduisants d'un dilettantisme à la fois impie et sensuel, nous ne cesserons de crier aux lecteurs trop candides : « Prenez garde au loup ! » et aux auteurs comme celui de *Thaïs* : « Bas le masque ! »

Cela n'est point, de notre part, affaire de « méchante humeur » ou « d'autosuggestion impérative », comme voudrait plaisamment le faire croire M. France dans un nouvel article qui nous regarde³ : c'est affaire de conviction et de conscience parfaitement raisonnée et parfaitement libre. Nous savons qu'il n'y a qu'une morale, comme il n'y a qu'une foi, et comme il n'y a qu'un Dieu, auteur de l'une et de l'autre. L'enfant de cœur Maurel appelle cela du « dogmatisme » étroit, borné, quoi encore? Qu'il continue! Ou qu'il fasse mieux : s'il n'est juif ou musulman, qu'il retourne au catéchisme de son curé!

Le *Journal des Débats*, qui est partisan de la morale indépendante et de la tolérance universelle, trouve que nous ne sommes

1. *Revue bleue*, 2 novembre.

2. *Le Devoir*, p. 393.

3. *Le Temps*, 2 novembre.

pas *courtois*. Nous répondrons que, dans certains cas, vérité passe avant courtoisie; que le grand mal de la société actuelle est justement cet indifférentisme qui ne distingue plus le vrai du faux, l'honnête du malhonnête: que, par conséquent, à tout écrivain de bonne volonté incombe le devoir de dénoncer les coupables, de mettre en garde les imprudents et de vouer au châtement qu'elles méritent — pitié, mépris ou dégoût — les œuvres malsaines qui abusent de l'art et du talent pour pervertir le sens moral de notre pays.

Je confesse d'ailleurs, puisqu'on le veut, que la littérature de l'école des renégats m'inspire « une horreur particulière », et si les *Débats* avaient besoin d'apprendre pourquoi, on pourrait leur citer, au défaut de l'Évangile, qu'ils n'accepteraient peut-être pas, un vieux dicton français :

Au monde n'a si cruel traison
Que bel semblant et courage felon.

P.-P. BRUCKER.

BIBLIOGRAPHIE

Jésus-Christ, par le R. P. DIDON, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Deux volumes in-8 de LXXXVIII-483 et 469 pages. Paris, Plon.

Quel que puisse être notre sentiment définitif sur ce livre dont on a déjà tant parlé, la grande inspiration d'où il est né commande tout notre respect et toute notre sympathie. « Une conviction profonde, écrit le P. Didon en terminant, m'a soutenu : le Christ, vivant, agissant par son Esprit dans l'Église, est le salut de l'humanité et des temps modernes. Rallier à lui les consciences d'un pays et d'un siècle, l'essayer seulement, c'est apporter à ce siècle et à ce pays le plus grand des bienfaits... C'est vers le Christ, tel que l'Église le garde, que je voudrais attirer les yeux de cette génération... Si j'osais emprunter la parole du plus grand des Évangélistes, je dirais : « Ces choses ont été écrites, pour que vous « croyiez que Jésus est le Fils de Dieu. » C'est la foi de l'Église. Je la confesse dans la plénitude de ma raison et de ma liberté. »

L'ouvrage ne dément pas la sincérité de ces belles paroles.

Il est bien un acte de foi pleine et sans restriction. Notre-Seigneur Jésus-Christ s'y trouve tout entier, avec sa divinité, ses miracles, ses prophéties ; ni sa personnalité surhumaine, ni son œuvre surnaturelle, ne sont volontairement diminuées ; du moins le fond de la doctrine, sinon toujours l'expression, est conforme aux enseignements de la plus sévère théologie.

Le R. P. Didon a fait aussi un grand acte d'apôtre, et si nous nous croyons obligé à quelques réserves, on n'en devra pas conclure que nous lui marchandions notre estime et nos vœux les plus sincères pour son succès.

Persuadé avec raison que Jésus-Christ n'a besoin que d'être connu pour être aimé, l'éminent auteur ne s'est épargné aucune peine, d'abord pour reproduire fidèlement la vie du Fils de Dieu passant sur la terre ; ensuite pour attirer, à ces pages qui ne parlent que de Lui, les lecteurs qui Le connaissent trop peu ou mal.

Le P. Didon a cherché à réunir les deux choses par lesquelles le public de notre siècle se laisse le plus volontiers séduire, et trop souvent tromper : l'éclat de la forme et l'appareil de la science.

Personne ne lui refusera un grand mérite de style. Il a heureusement fait valoir les impressions recueillies durant ses deux voyages en Terre sainte. Ses descriptions ne le cèdent pas en pittoresques à celles de M. Renan, et elles dissimulent moins les différences qui séparent la Palestine d'aujourd'hui de celle d'il y a dix-huit siècles.

Avec tout le plaisir qu'on éprouve à le suivre dans ses essais de restitution géographique et historique, on se demande cependant s'il n'y attache pas trop d'importance. N'a-t-il pas trop accordé au désir de placer Jésus dans « son milieu » ? Certaines phrases sur l'influence de ce milieu sonnent d'une façon étrange, à propos du Verbe incarné.

Ainsi, parmi des détails d'une longueur un peu exagérée sur « l'éducation » qu'a dû recevoir Jésus « adolescent », et après cette observation que, « dans les assemblées publiques à la synagogue (de Nazareth), il connut aussi, par expérience, les misères, les travers, les aberrations et la vaine science des docteurs de son temps, ... » vient cette réflexion au moins inutile : « Les premières impressions de l'adolescence ne s'effacent pas; *en Jésus, comme en nous, elles aident à comprendre les volontés, les paroles, les actes de l'âge mûr.* » (T. I, pp. 84-85.)

La description très poétique de Nazareth est précédée de ces lignes encore plus singulières : « On ne comprendrait pas sa physionomie (de Jésus) et son caractère, si, dans l'étude de son adolescence et de sa jeunesse, on négligeait le milieu extérieur, la nature au sein de laquelle il a grandi. L'homme tient par des attaches trop étroites au sol qui l'a vu naître, pour n'en pas recevoir l'empreinte... » (P. 86.)

Nous n'aimons pas non plus lire que « la pensée (du supplice auquel Jésus se savait et se sentait voué) étendait sur tout son être un voile de tristesse » (I, p. 270); ou que « *souvent*, dans sa vie, Jésus a laissé voir l'accablement où le jetait la vue seule du calice qu'il devait boire ». (P. 166.)

C'est sans doute à des expressions de ce genre (il y en a d'autres exemples) que les savants confrères et approbateurs du P. Didon

font allusion, quand ils disent que « s'il *parle quelquefois le langage des adversaires*, on s'aperçoit bientôt qu'il veut surtout les combattre sur leur terrain ». Nous croyons, nous aussi, à cette intention; mais nous voudrions qu'il eût combattu les ennemis de Jésus-Christ sans leur emprunter cette phraséologie trop humaine, qui choque, appliquée à Celui qui a accepté en pleine liberté les infirmités de notre nature et les souffrances que le monde extérieur nous impose, et qui n'a jamais *subi l'influence* des causes naturelles sans l'avoir expressément voulu.

Répétons que, malgré ces défaillances, inconscientes peut-être, le P. Didon a très nettement fait ressortir dans la divine figure de Notre-Seigneur les traits absolument exceptionnels, qui sont la conséquence de l'union des deux natures en une seule personne et qui constituent le Dieu-Homme. Il les a souvent retracés en des pages admirables.

Mais ce livre doit être une histoire, non un simple portrait. Quant au fond, rien n'y manque, en effet, de ce que l'Évangile nous apprend sur Jésus-Christ; de larges compléments y sont intercalés, pour nous renseigner sur l'état politique, social, intellectuel et moral de la Judée et du monde, au moment où le divin Semeur y jetait la semence féconde du royaume de Dieu. Il faut avouer néanmoins que l'ouvrage s'éloigne beaucoup des formes ordinaires du récit historique. A part le texte de l'Évangile, qui est traduit *à peu près* intégralement, le reste se compose surtout de considérations, qui forment souvent d'éloquents discours, des *élévations* pleines de cœur et de piété, des études psychologiques délicates ou des leçons de morale noble et fortifiante, mais enfin qui appartiennent plus à la méditation ou à la chaire qu'à l'histoire.

Personne n'aurait à s'en plaindre, si le commentaire oratoire trop abondant ne faisait un peu perdre de vue le divin Héros du livre; si les développements brodés sur sa parole ne la dérobaient parfois, au lieu de la faire mieux ressortir. Les grands discours de saint Jean, surtout, sont trop coupés par les réflexions, de sorte que l'impression finale est un peu mélangée d'éblouissement et de lassitude.

Le R. P. Didon a encore voulu faire une œuvre *scientifique*, qui répondit à toutes les exigences des savants de bonne foi et qui ne laissât aux autres aucun prétexte plausible pour récuser ses

conclusions. On sait et son livre lui-même dit assez à quels soins laborieux il s'est astreint dans cette vue. Les faux historiens de Jésus, ceux dont toute la science s'est dépensée à essayer de démolir l'histoire la mieux attestée, ne peuvent l'accuser d'avoir fait une place trop petite à l'exposé de leurs mille systèmes. Auront-ils le droit de dire qu'ils ne sont pas réfutés? Non, assurément. Le R. P. Didon montre (et il a eu raison d'insister surtout là-dessus) combien sont arbitraires et en contradiction avec les principes essentiels de la critique et de l'histoire les hypothèses qu'ils voudraient substituer aux témoignages si bien garantis et si autorisés des quatre évangélistes et de la tradition ecclésiastique.

Est-ce à dire que les esprits qui demandent à voir non seulement l'erreur démasquée, mais aussi la vérité mise en pleine lumière, seront toujours entièrement satisfaits? Je n'oserais l'assurer. Il y a, ce me semble, des questions où le P. Didon s'est trop confiné dans la défensive, dans ce que les anciens logiciens appelaient la réponse *indirecte*, qui se réduit à soutenir que l'objection n'est pas prouvée, alors que la science croyante lui offrait assez d'armes pour prendre l'erreur corps à corps, en quelque sorte, et la convaincre par des arguments directs, positifs. Exemple: la question du miracle, qui est traitée dans l'introduction, d'une façon qui pourra bien paraître un peu trop sommaire.

Il est permis aussi de penser que l'exégèse n'a pas le rôle qui lui revient naturellement dans une histoire scientifique de Jésus-Christ. A vrai dire, le P. Didon ne *discute* presque jamais la signification des textes; il se contente d'*exposer* même les plus difficiles à l'aide de paraphrases éloquents, qu'on admirera, mais qui gagneraient à être accompagnées des preuves de leur justesse. D'ailleurs, quelques-unes de ces interprétations sont contestables. J'ajouterai que la traduction libre pénètre parfois jusque dans des passages qui, à juger par les *guillemets*, devraient être pris pour des versions littérales. Il peut en résulter une certaine confusion entre la parole de Jésus-Christ et celle de l'interprète.

Une justice à rendre au P. Didon, c'est qu'il s'est gardé, en général, de vouloir innover dans l'interprétation de l'Évangile, sauf peut-être le tour moderne, qu'il semble avoir recherché, avec un peu d'excès par endroits.

On lui aurait passé facilement, pourtant, d'oser suivre plus

souvent le texte grec au lieu de la Vulgate, quand celui-là donne un sens plus aisé. Par exemple, pour le texte de saint Luc, II, 2, dont il s'occupe longuement dans un appendice, aucun exégète catholique n'hésiterait à préférer la leçon du grec, où il n'est nullement dit que le recensement dont parle l'évangéliste ait été fait *par* Quirinius. En revanche, je ne m'explique pas sur quelle preuve le P. Didon se fonde pour écrire (II, p. 395), à propos de saint Luc, III, 1, que la date prise de la quinzième année de Tibère « ne saurait s'appliquer... à l'inauguration du ministère de Jean ». Le texte paraît pourtant formel.

En général, ces cinq appendices, où l'éminent auteur a traité avec développement plusieurs difficultés de l'histoire évangélique, renferment bien des renseignements précieux, mais ne doivent pas cependant être considérés comme le dernier mot de la science croyante.

En relevant ces imperfections, pour l'amour de la vérité que nous devons à nos lecteurs, nous ne songeons pas à éloigner personne des pages du P. Didon. Nous lui souhaitons d'être beaucoup lu, spécialement par ceux qu'il semble avoir voulu atteindre avant tous, c'est-à-dire ceux qui n'ont encore été renseignés sur Jésus-Christ que par les Strauss, les Soury, les Renan. Nous n'oserions le louer d'avoir été jusqu'à chercher lui-même ces lecteurs dans la *Revue des Deux Mondes*. Cet organe des libres penseurs académiques a maintes fois publié les attaques les plus perfides contre le divin Fondateur du christianisme, sans jamais les accompagner d'aucune réserve. En donnant l'Introduction du *Jésus-Christ*, la Revue sent le besoin de déclarer qu'elle ne prend pas la responsabilité des idées du P. Didon. Dieu veuille cependant que ses lecteurs, depuis trop longtemps nourris de préjugés, de sophismes et de calomnies contre Jésus-Christ, répondent en grand nombre aux avances de l'éloquent dominicain et qu'ils n'apportent pas une nouvelle confirmation au mot de l'Évangile : *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis et conversi dirumpant vos.*

J. BRUCKER.

Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Première partie : Bibliographie, par les Pères DE BACKER. Seconde partie : Histoire, par le P. CARAYON. Nouvelle édition, par Carlos SOMMERVOGEL, S. J., Strasbourgeois, publiée par la province de Belgique. Tome 1. (Abad-Bourg.) Bruxelles, Oscar Schepens, 16, rue Treurenberg ; Paris, Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, 1891. In-4 de cent vingt-cinq feuilles à double colonne. Prix : 30 francs pour les souscripteurs ; pour les autres acheteurs : 40 francs.

Peut-être, en dépit du titre, y a-t-il ici moins une nouvelle édition qu'une édition originale. C'est un peu la légendaire histoire du couteau dont on a changé le manche et ensuite la lame. Si l'on se reporte aux premières éditions des PP. de Backer et Carayon, on s'aperçoit vite que presque tout a été transformé : plan et méthode de composition, rédaction des notices, format et nombre des volumes. Les additions ne sont pas moins considérables que les changements. Elles se chiffrent par milliers, et leur importance répond à leur nombre ; elles ne consistent pas seulement en articles consacrés aux auteurs et aux livres nouveaux, mais en notices sur d'anciens auteurs restés trop longtemps oubliés et en suppléments à la liste de leurs ouvrages. C'est un immense accroissement, véritable marée montante de noms d'écrivains et de titres de livres.

Le mérite supérieur de ce vaste recueil, lequel est loin d'être une simple réédition, est d'être définitif. La mort, qui fauche parmi les rangs des auteurs, même de ceux qu'on proclame immortels, pourra ajouter indéfiniment à cette série déjà indéfinie de notices bibliographiques, qu'un homme du métier, le P. Augustin de Backer, comparait plaisamment à des épitaphes ; mais, si nécropole il y a, celle-ci — celle du passé — est tellement fouillée et retournée, qu'il sera désormais difficile d'y faire plus amples exhumations et plus abondantes découvertes. Pur contresens, d'ailleurs, d'évoquer des images funèbres. Ce travail suggère, au contraire, au plus haut degré l'idée de développement continu et d'évolution vitale. En examinant avec une attention rendue facile ces pages si précises et si complètes, à l'ordonnance si claire et si aisée, on ne peut s'empêcher de les comparer aux feuilletés compliqués et confus de ce qui fut l'humble germe de cette magni-

fique publication. Quel chemin parcouru depuis le *Catalogvs scriptorum religionis Societatis Jesv* (2^e édition, Anvers, 1613), du P. Pierre Ribadeneira¹ !

Trois étapes ou phases principales ont marqué cette longue et incessante tendance vers le progrès accompli. Toutes trois appartiennent au dix-septième siècle. Après Ribadeneira, il y eut Alegambe et Southwell. Bien que parvenu en réalité à sa quatrième édition, l'œuvre du P. Ribadeneira était l'enfance de l'art. Tout s'y trouve à l'état d'amalgame rudimentaire ; les diverses parties n'y ont point leur proportion relative. Des éléments hétérogènes y font disparate. Les notices biographiques l'emportent en étendue et en intérêt sur la bibliographie proprement dite : en d'autres termes, l'accessoire prime le principal. Un *index* des provinces et des maisons de l'Ordre est suivi de la *centurie* de ses martyrs.

Avec le P. Philippe d'Alegambe (1643), le germe s'organise et s'agrandit ; le modeste volume in-8^o devient un bel in-folio, étalant avec fierté ses 586 pages à double colonne et à texte serré, pleines d'indications détaillées et de renseignements techniques. Sans que l'information biographique ait rien perdu, la description bibliographique a beaucoup gagné. On a pour la première fois, avec l'abrégé de la vie des auteurs, rangés malheureusement encore par ordre de prénoms, le lieu et la date de l'impression avec la désignation du format. Les martyrs figurent toujours ; mais mal en prit à Alegambe. Entre temps, Urbain VIII avait porté son interdiction contre l'appellation prématurée de bienheureux ou de saint. La commission d'enquête fit attendre huit mois à l'auteur le permis d'imprimer, d'abord refusé par la censure romaine ; encore l'autorisation ne lui fut-elle accordée qu'à la condition de publier en tête et à la fin de son volume une formule de soumission aux fameux décrets de 1625 et de 1634. C'est là qu'il faut aller chercher le modèle original de ces déclarations.

A plus de trente ans d'intervalle, en l'année 1676, la *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesv*, du P. d'Alegambe, reparaisait continuée et revue par le P. Nathanaël Southwell. Plusieurs améliorations font honneur au continuateur. Ainsi les notices historiques

1. Voir, pour plus de détails, l'article du P. V. de Buck, *Études*, février 1870, et la notice sur le P. Augustin de Backer, par le P. Van Tricht, Louvain et Paris, 1876, in-8.

sont abrégées ; la liste des martyrs est supprimée, remplacée avec avantage par des *index* copieux et variés. Mais que de lacunes encore et d'imperfections ! La période des tâtonnements est loin d'être close. Alegambe s'était montré hospitalier envers les auteurs des moindres publications ; dans sa curieuse préface, il se félicitait d'avoir admis dans son recensement nombre d'écrivains n'ayant mis au jour que deux ou trois *discours* ou quelque autre brochure. Outre qu'il se croyait redevable de leur insertion envers l'intégrité de son catalogue, il jugeait à propos de témoigner que les opuscules les plus menus, *minutissima opuscula*, sont capables de grand bien, et c'était une fête pour lui de faire honorable accueil aux plus minces éculubrations, *lucubrationculæ*, *scriptiunculæ*. Voilà qui était de la bibliographie consciencieuse ! Aux yeux du bibliophile, une plaquette vaut parfois un in-folio. L'in-folio ne sera pas détruit ; qui empêchera la plaquette de périr jusqu'au souvenir ? Moins libéral, Southwell n'entra point dans cet ordre d'idées. La loi du *justum volumen* venait de lui être imposée ; il s'y soumit. Des auteurs de quelque importance se partagèrent entre eux le domaine réservé de ses colonnes. D'autres divergences, heureuses ou maladroites, séparent l'œuvre du P. Southwell de celle d'Alegambe. Somme toute, elle pouvait paraître un chef-d'œuvre.

Notre siècle, qui a réalisé tant de progrès, compte parmi ses gloires littéraires d'avoir perfectionné et fixé les procédés de la bibliographie. En ce qui regarde la Compagnie de Jésus, l'initiative appartient à un religieux belge, le P. Augustin de Backer. Le premier, il eut la pensée de publier un manuel bibliographique, non plus en latin, mais en français, reproduisant les titres des ouvrages dans leur propre langue et respectant la nationalité des noms propres. On imagine quelles étranges confusions étaient jusque-là résultées de la traduction uniforme de toutes ces choses dans une langue morte ! La première édition de la *Bibliothèque* ainsi modernisée parut par ses soins, de 1853 à 1861, divisée en sept séries. Le grave défaut de cette distribution était de revenir sur les mêmes écrivains, au fur et à mesure des découvertes qui les concernaient. Voulant arriver à prompt fin, on avait dû se résigner à cet expédient. Le calcul réussit. Les matériaux se trouvèrent par ce moyen réunis, et la construction d'un édifice mieux dessiné fut possible.

Ce monument, gigantesque résultat de travaux accumulés depuis trois siècles, fut la nouvelle édition de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éditée par les PP. Augustin et Aloys de Backer et le P. Carlos Sommervogel. Elle forme trois volumes in-folio parus à Liège, Lyon et Paris en 1869, 1872 et 1876. Ce n'est pas à nous d'en faire l'éloge. Pour signaler la patience qui a présidé à ce labeur de sept années et plus, il nous suffira de dire que le seul tome premier contient des notices sur 4 200 auteurs différents.

Des trois collaborateurs qui les ont rédigées, l'un, le P. Augustin de Backer, mourait à la peine en 1873, avant d'avoir vu le couronnement de son entreprise, et son frère Aloys le suivait de près dans la tombe. Restait le P. Carlos Sommervogel, de Strasbourg, unique survivant des ouvriers de la première heure et naturel héritier d'une œuvre qui était l'âme de sa vie. Avec une puissance bénédictine de travail et un amour de sa science auquel les années ne font qu'ajouter, il résolut de reprendre à nouveau l'œuvre, tant de fois remaniée par les hommes et entravée par les révolutions, des Ribadeneira et des Oudin, des de Backer et des Carayon. Réunissant toutes les données accumulées par l'expérience, familiarisé avec les secrets de la bibliographie contemporaine, il était préparé et il est prêt.

Aussi ne s'adresse-t-il plus seulement aux maisons de son Ordre, mais au public savant de tous les pays. La seconde édition, tirée à 200 exemplaires seulement et non mise dans le commerce, était une rareté introuvable. Seule des grandes bibliothèques de Paris, la Nationale en possédait un exemplaire. Désormais, les érudits de la province et de l'étranger pourront se procurer cet ouvrage, dont la rareté ne faisait pas tout le prix. La présente édition, dont nous sommes heureux d'annoncer l'apparition, a un tirage supérieur. Destinée de plus à être un instrument de travail d'un usage commode, elle a échangé le solennel format in-folio si massif et si encombrant, contre un in-quarto souple et maniable. Le nombre des volumes en sera augmenté et atteindra la dizaine; mais ils se succéderont rapidement, et les services qu'ils sont appelés à rendre ne se comptent pas.

H. CHÉROT.

Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel,
soixante-treizième maître général des Frères Prêcheurs,
par le P. F. Hyacinthe-Marie CORMIER, du même ordre.
In-8 de XII-579 pages. Paris, Poussielgue, 1890.

Le R. P. Jandel a joué un rôle trop important dans l'histoire de l'Église au dix-neuvième siècle, pour que sa Vie ne fût pas due au public. L'heure de la raconter avec cette entière impartialité que la distance des temps rend seule possible était bien sonnée. Dix-huit années se sont écoulées depuis la mort du grand et saint religieux. La plupart de ses contemporains l'avaient suivi dans la tombe, où Pie IX, son plus illustre ami, était descendu le dernier. Aussi ne sera-t-on point étonné que le P. Cormier se soit étendu volontiers sur les actes du P. Jandel dans le gouvernement intérieur de son Ordre, la part prépondérante qu'il prit dans la revision des constitutions, ses vertus et ses qualités dans l'exercice de ses hautes fonctions. Si ces regards jetés dans les cloîtres et les salles capitulaires ne sont pas toujours de nature à exciter la curiosité de certains lecteurs, ils intéressent quiconque éprouve le désir de voir fonctionner sous ses yeux le mécanisme toujours vivant d'un des plus anciens instituts monastiques. Les uns et les autres aimeront à contempler la douce figure du dominicain éminent qui continua la mission du R. P. Lacordaire, de l'homme choisi de Dieu pour couronner par la constance et la sainteté l'édifice spirituel dont l'inspiration du génie et de la foi avait dessiné les assises.

Jean-Joseph-Alexandre Jandel (en religion Alexandre-Vincent) naquit en France, à Gerbévillers, village de Lorraine, le 18 juillet 1810. Son père, un ingénieur, après avoir passé par l'indifférence, avait été converti sous la double influence de Mgr Fraysinous et d'une épouse chrétienne. Joséphine Marquis était digne d'exercer cet ascendant. Aux jours de la persécution, elle avait caché les prêtres fidèles et leur portait les petits enfants à baptiser. Lorsque Dieu appela plus tard son fils aîné au sacerdoce, puis à la vie religieuse, celui-ci regarda pareille faveur comme la récompense du dévouement de sa mère envers le clergé proscrit. Cette héroïne était aussi une femme d'esprit. Elle nous est représentée comme unissant l'enthousiasme et l'énergie d'une Charlotte

Corday à la piété et à la raison d'une Mme de Lescure, le culte de Corneille à la passion de Racine.

Élevé dans ce foyer vertueux et distingué, Alexandre en garda la marque et le reflet. Nous ne le suivrons pas ici d'étape en étape dans sa carrière ecclésiastique. Ordonné en 1834, il était devenu supérieur du petit séminaire de Pont-à-Mousson, quand le P. Lacordaire l'invita à le suivre. « Je ne le puis, répondit-il : il est décidé que je serai jésuite, et même j'en ai fait la promesse au R. P. Morin, mon directeur. » Consulté, le P. Morin donna raison au P. Lacordaire. Un autre jésuite, le P. de Villefort, en fit autant. Le P. Cormier, avec une touchante loyauté, admire ce désintéressement ; c'est oublier de trop bonne grâce que le P. Jandel en donna souvent l'exemple à son tour, en rendant à saint Ignace ce que saint Ignace avait donné à saint Dominique.

En 1841, l'abbé Jandel entra au noviciat de la Quercia, à Rome, et recevait la tunique blanche. Il ne devait plus guère quitter la Ville éternelle. Nommé successivement par le Souverain Pontife vicaire général de l'Ordre (1850) et maître général proprement dit (1855), il fut élu par le chapitre général en 1862. Choix direct du Pape ou élection de ses frères, il justifia tous ces honneurs par sa longue et infatigable application à restaurer dans leur éclat antique les observances primitives. Il s'y employa même avec un zèle qui alarma un moment Pie IX. En 1869-70, il assista au concile et s'y distingua, comme partout, par la rectitude de son jugement et la fermeté de son caractère. L'invasion de Rome ne brisa point cette indomptable volonté qu'aucune lutte n'avait ébranlée. Son attitude vis-à-vis des agents de la confiscation leur arrachait cette parole : « Quel est donc ce Père Jandel qui nous tient ainsi tête ? »

Ce même homme, si inflexible avec les puissants, était humble comme un inférieur et bon comme un père envers les siens. Aimé et vénéré de tous ses religieux, il eut la joie de ne pas mourir, en 1872, sans avoir assuré, de concert avec eux, dans un dernier chapitre, le retour à l'idéal originel. Ainsi, ce que Lacordaire avait conçu et indiqué avec la tête et le coup d'œil du conquérant, il l'organisa et l'affermi avec la main patiente et vigoureuse du législateur. Après saint Dominique, on revoyait Raymond de Capoue.

H. CHÉROT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

OCTOBRE 1890

ROME

Léon XIII vient d'adresser une nouvelle Encyclique aux évêques, au clergé et au peuple d'Italie. Le Saint-Père, avec une logique lumineuse et une vigilance paternelle, y dénonce le plan des sectes pour ruiner la foi, abolir le christianisme et anéantir la Papauté.

La maçonnerie compte sur la presse; il faut que les catholiques, de leur côté, emploient cette arme pour défendre la religion et conserver à l'Italie ce qui peut assurer sa moralité, sa prospérité, sa sécurité et sa légitime célébrité.

L'Italie, réconciliée avec la Papauté, retrouverait les meilleurs temps de son histoire et on la reverrait « grande de toute la majesté de la religion et du sacerdoce, maîtresse et modèle de moralité et de civilisation pour les peuples ». Le Pape conclut :

Ce ne sont pas là, Vénérables Frères, de vaines illusions, mais bien des espérances appuyées sur un vrai et solide fondement. L'assertion sans cesse renouvelée que les catholiques et le Souverain Pontife sont les ennemis de l'Italie et comme les alliés les partis subversifs, n'est qu'une injure gratuite et une calomnie éhontée, répandue à dessein par les sectes pour couvrir leurs desseins criminels et écarter tout obstacle à leur entreprise exécrable de décatholiciser l'Italie. La vérité qui ressort clairement de ce que nous avons dit jusqu'à présent, c'est que les catholiques sont, en réalité, les meilleurs amis de leur pays et qu'ils donnent une preuve de vrai et solide amour, non seulement envers la religion de leurs ancêtres, mais encore envers leur patrie, quand ils s'écartent entièrement des sectes, en abhorrant leur esprit et leurs œuvres, en faisant tous leurs efforts pour que l'Italie, loin de perdre la foi, la conserve toujours vigoureuse, pour qu'elle évite de combattre l'Église et lui soit toujours fidèle, ne se montre point hostile à la Papauté, mais se réconcilie avec elle. Employez-vous tout entiers, Vénérables Frères, à ce grand but, afin que la lumière de la vérité se fasse jour au milieu des multitudes, et que celles-ci enfin comprennent où se trouvent leur bien, leur véritable intérêt, afin qu'elles se persuadent que c'est de la fidélité à la reli-

gion, de la paix avec l'Église et le Pontife romain seules que l'on peut espérer pour l'Italie un avenir digne de son glorieux passé.

La méditation et l'application de ces grandes vérités ne seraient pas seulement utiles à Rome et à l'Italie, mais à tous les gouvernements et à tous les peuples.

Quelques jours auparavant, M. Crispi tenait un tout autre langage à Florence. Depuis longtemps on attendait ce discours comme une révélation ; on a été un peu déçu. L'orateur s'est borné à déclamer contre « le vaticanisme », à protester contre les tendances révolutionnaires et antimonarchistes, et surtout à glorifier les bienfaits de la triple alliance. Il a eu des ménagements pour tous, même pour l'Angleterre et la France, réservant son indignation aux irrédentistes, ses anciens amis. L'unité si péniblement faite et par tant de crimes lui semblerait compromise par une rupture avec l'Autriche. C'est avouer qu'elle n'est pas encore très solide.

FRANCE

La rentrée des Chambres ramène le mouvement et les orages de la politique. Jusqu'ici pourtant rien de bien vif.

Une demande de poursuites contre les boulangistes, faite par les boulangistes eux-mêmes, a été repoussée après un discours cruellement narquois de M. Constans. Il ne veut pas s'acbarner sur des vaincus pour leur faire une réclame ; il aime mieux les laisser mourir.

Une interpellation de M. Maurice Barrès contre le monopole des *Bibliothèques des chemins de fer* a failli aboutir. Malheureusement l'orateur n'a pas saisi le vrai point de la question. Après tout, peu importe au public que ce soient MM. Hachette ou d'autres qui trouvent là du profit ! Ce qui alarme les familles et indigne les honnêtes gens, c'est de voir étaler dans près d'un millier de gares françaises trop de livres, de journaux et de gravures ignobles. La politique, la littérature et l'art n'ont absolument rien à voir là-dedans ; la morale est seule en cause. M. Yves Guyot en parle assez lestement. Très peu, dit-il, lui suffit ; mais cela ne prouve pas que MM. Hachette, pour gagner quelques centimes de plus, puissent souiller impunément, sur toutes nos voies ferrées, les yeux des enfants, des femmes, des adolescents et même des hommes. Ce dévergondage public étonne les étrangers sérieux et les autorise à répéter partout que la France est un peuple pourri, dont le sens moral n'existe plus.

La discussion sur le budget est à peine ouverte. Mgr Freppel, dans un vigoureux discours, a signalé quelques sources d'économies à faire et donné « la doctrine du budget ». Parmi les idées malheureuses dont ce budget s'inspire, l'éloquent prélat en a signalé trois principales :

1° Le développement de plus en plus excessif et scandaleux de la bureaucratie et du fonctionnarisme, ce qui est non seulement onéreux pour les finances, mais funeste à l'agriculture, au commerce et à l'in-

dustrie, et profondément immoral, en attirant les jeunes gens dans les villes, en favorisant les déclassés, en paralysant toute initiative individuelle, et particulièrement en ruinant chez nous le génie colonisateur, si fécond dans l'ancienne France ;

2° La notion fausse et exagérée que l'État se fait de son rôle et de sa fonction. Qu'on nous permette de citer ici ses paroles tout à fait remarquables et opportunes :

C'est une vérité de sens commun qu'en matière civile et commerciale, surtout en matière de travaux et de constructions, l'État ne doit entreprendre que ce que les particuliers et les associations naturelles ou libres ne peuvent pas faire par leurs seules forces. Ainsi doit-on abandonner à l'État tout ce qui concerne l'ordre public, les relations extérieures, la défense nationale.

Mais, à part cela, le véritable rôle, la vraie fonction de l'État, c'est d'encourager, de favoriser, de stimuler, de diriger même, si vous le voulez, vers des fins générales et dans l'intérêt de tous, l'action individuelle et l'action collective, mais non pas de se substituer à elles en tout et pour tout. (Très bien ! très bien !) L'État usant de ses pouvoirs militaires, administratifs, judiciaires, exécutifs, pour le profit de la chose publique, rien de mieux ; encore une fois, c'est sa véritable fonction ; mais l'État banquier, l'État professeur, l'État maître d'école (Interruptions à gauche), l'État commerçant, l'État industriel, l'État manufacturier, l'État comédien ou tragédien, l'État imprimeur — car il l'est à l'heure présente, — rien de tout cela n'est dans la nature des choses, rien de tout cela ne correspond à une idée saine et correcte.

3° Enfin l'obstination du gouvernement à ne voir dans le budget qu'une arme de parti, un instrument de guerre contre la moitié de la France ; à exclure de toute fonction rétribuée ceux qui veulent rester fidèles à leurs croyances ; à procurer le monopole de l'instruction publique à l'État, qui fait profession de n'avoir pas de doctrine et qui d'ailleurs n'a pas mission d'enseigner, mais de gouverner et d'administrer.

L'orateur ne se fait aucune illusion sur le résultat :

Et maintenant, Messieurs, qu'est-ce que j'attends de ce discours, que j'aurais voulu faire plus court ? Pour le moment, absolument rien. Votre siège est fait. Vous continuerez comme par le passé à multiplier les fonctions et les emplois de l'État, parce que vous ne pouvez pas faire autrement, sous peine de soulever contre vous toute une armée de mécontents. Vous continuerez comme par le passé à charger l'État d'une foule de choses qui ne rentrent nullement dans ses attributions, parce que telle est l'idée jacobine que vous vous faites de l'État. Comme par le passé, vous continuerez à vous servir du budget comme d'une arme, comme d'une machine de guerre contre les catholiques, parce que tel a été le point de départ, telle a été l'idée fondamentale de la révolution du 4 Septembre. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je désire me tromper, je le désire vivement, mais je ne le crois pas. L'état

des choses ne pourra se modifier qu'autant que le pays aura eu l'heureuse idée de ramener sur ces bancs une majorité conservatrice.

La question sociale préoccupe de plus en plus, et de tous côtés on cherche des solutions. Après le congrès de Liège, celui d'Angers. M. Lucien Brun, qui devait le présider, en a été empêché, après les premières séances, par une indisposition ; M. Paul Bresson l'a remplacé. Mgr Freppel, infatigable d'ardeur et inépuisable de doctrine, a résumé les travaux dans un discours sur le socialisme d'État. Voici les passages les plus incisifs :

Il est certain, Messieurs, qu'un vent de socialisme d'État souffle en ce moment sur toute l'Europe occidentale. Y a-t-il là un courant irrésistible ? On serait tenté de le croire, lorsqu'on voit se produire un mouvement tout pareil au sein de l'Angleterre elle-même, où, jusqu'ici, les deux principes de la liberté individuelle et de la liberté d'association semblaient avoir suffi dans l'organisation du travail. On serait tenté de le croire, lorsqu'on voit en France ceux-là mêmes qui avaient attaché le plus d'importance à l'idée corporative, et avec raison, abandonner peu à peu cette idée ou du moins la reléguer au second plan, par lassitude ou par désespérance, pour demander aux pouvoirs publics la réglementation du travail, qu'il s'agisse d'ouvriers adultes ou mineurs. Réduction des heures de travail, c'est, dit-on, l'affaire de l'État ; fixation d'un minimum de salaire, encore l'État ; proportion à établir entre les profits et les salaires, — car on va jusque-là, — toujours l'État. Partout, dans le monde du travail, l'État comme puissance régulatrice et souveraine.

Eh bien ! Messieurs, je n'hésite pas à le dire, c'est là une tendance aussi funeste dans ses conséquences que mal fondée en principe. Entendons-nous bien : personne que je sache, du moins parmi nous, ne songe à contester que l'État, c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics, ait non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir dans le domaine économique et social, pour prévenir ou réprimer les abus manifestes qui pourraient s'y produire, surtout à l'égard des petits et des faibles. L'État, et c'est précisément sa raison d'être, l'État a pour mission de protéger tous les droits sans exception : comment n'entrerait-il pas dans son rôle de prendre sous sa protection ceux qui, par l'infirmité de leur condition, en ont le plus besoin ? Si le Code civil, sans sortir de sa sphère, peut et doit prévoir les abus de la puissance paternelle, pour y mettre un frein, à plus forte raison ses prescriptions peuvent-elles tendre à faire respecter la justice et la moralité publique, quand il s'agit d'un simple contrat de louage. Je dirai plus : lorsque, dans l'intérêt de tous, pour des motifs d'hygiène et de salubrité publique, le législateur s'inquiète des conditions matérielles de l'atelier ou de l'usine ; lorsque, appuyé sur une loi divine, il assure aux uns et aux autres le repos du septième jour, pour empêcher la destruction de l'ordre domestique et social, religieux et moral, il n'excède pas ses attributions. Là-dessus il ne saurait y avoir, entre chrétiens, de contestations possibles : on peut discuter sur la question de mesure ; le principe est inattaquable.

Mais, Messieurs, nous sommes depuis quelque temps en présence d'une théorie qui a une tout autre portée. Il y a, en effet, un abîme entre cette proposition : « L'État intervient comme gardien de la justice et de la morale dans l'observation du contrat de travail ; » ce qui est son droit ; et cette autre proposition : « L'État intervient pour fixer lui-même les termes du contrat ; » ce qui est le pur socialisme d'État.

Quel est le vrai remède aux maux qui pèsent à la fois et presque également sur le patron et sur l'ouvrier ? Ce ne seront pas des corporations obligatoires et fermées, encore moins la réglementation d'État, mais le développement de l'initiative et de la dignité personnelles, sous l'influence de la religion et avec le concours de la charité.

Nous voulons combiner, dans une alliance féconde, le principe de la liberté du travail avec le principe de l'association libre et volontaire. Nous voulons des corporations pouvant se former librement entre patrons et ouvriers ; des unions de métiers ayant la faculté de créer et d'entretenir, sous la protection des lois, leurs œuvres de secours et de prévoyance en faveur des enfants, des veuves, des vieillards, des invalides du travail, sans être entravés dans leurs développements par des restrictions méticuleuses au droit de propriété collective, soit mobilière, soit immobilière ; en un mot, de vraies associations ouvrières, ayant comme autrefois leur patrimoine corporatif sous l'égide du droit public et de la religion.

En résumé, c'est à provoquer l'initiative personnelle et l'action collective que doivent tendre nos efforts, si nous voulons résoudre la question ouvrière conformément aux lois de la justice et de la charité. Laissons à l'État, au législateur, aux pouvoirs publics de tout ordre leur vraie fonction, qui est de protéger tous les droits et, plus particulièrement, les droits des petits et des faibles ; mais n'allons pas demander ce qui ne rentre nullement dans leurs attributions.

. . . Liberté individuelle ; liberté d'association avec toutes ses conséquences légitimes ; intervention de l'État limitée à la protection des droits et à la répression des abus : voilà, Messieurs, ma formule, dans la question du travail ; laissez-moi espérer que telle sera aussi la vôtre.

Citons encore parmi les événements du mois les fêtes de Paray-le-Monial, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie. Elles ont presque égalé la magnificence du grand pèlerinage national et de ceux qui suivirent.

Très belles aussi les fêtes de Lamartine à Mâcon. MM. Bourgeois et Jules Simon, et Mgr Perraud y ont prononcé des discours. Elles ont été couronnées par un service funèbre pour l'âme du grand poète, mort chrétiennement après une vie agitée par les passions et la politique. S'il s'est égaré parfois loin de la vérité, du moins jamais il n'a sciemment et obstinément renié Dieu, Jésus-Christ et l'Église. Que ne pouvons-nous en dire autant de ses rivaux de gloire, Victor Hugo et Alfred de Musset !

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les socialistes d'Allemagne ont tenu leur réunion à Halle. Au milieu de leurs déclamations et de leurs conclusions révolutionnaires, quelques traits inattendus méritent d'être signalés. On lit dans le *Monde* :

L'un des orateurs les plus écoutés du congrès de Halle, M. Liebknecht exposant le programme du parti dans un discours dont le congrès a ordonné l'impression, a refusé d'y insérer un vœu en faveur de la République; il a déclaré que les républiques bourgeoises étaient aussi tyranniques que les monarchies, et que pour lui c'était tout un. Sur un autre point, sur la question religieuse, il a fait une déclaration plus importante encore. Il s'est prononcé, lui athée, contre toute persécution religieuse et a prononcé ces mots, que nos radicaux de France, à commencer par le *Siècle*, peuvent méditer : « Je n'aime pas les prêtres; mais je n'aime pas davantage les mangeurs de prêtres. » Deux autres délégués, MM. Ehrard et Molkenbuhr, ont encore ajouté à ces paroles; ils se sont élevés contre l'anticléricalisme bruyant des socialistes de Berlin; ils ont protesté de leurs intentions libérales, de leur sincère tolérance, et affirmé que le jour où le socialisme arriverait au pouvoir, chacun serait libre, comme par le passé, de pratiquer sa croyance. Leurs discours ont été vigoureusement applaudis, et une manifestation contraire d'un autre délégué, M. Rudt, n'a eu aucun succès.

ESPAGNE. — Le congrès catholique de Saragosse, ouvert en présence de vingt-cinq évêques, a fait des vœux énergiques et solennels pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape; puis il a terminé ses remarquables travaux sur les questions sociales en émettant un certain nombre de conclusions pratiques, profondément empreintes de l'esprit chrétien. Les unes regardent plus spécialement les patrons et les classes dirigeantes, d'autres les ouvriers. Nous citons quelques-uns des points principaux :

La base, pour la solution de la question sociale, étant la restauration du principe chrétien avec toute sa pureté dans la société, le congrès recommande aux patrons et aux propriétaires, et en général à toute personne appartenant aux classes supérieures de la société, le devoir que leur impose notre sainte religion de se constituer les vrais protecteurs de leurs inférieurs et de ceux qui dépendent d'eux, leur donnant avant toute chose le bon exemple chrétien, et cherchant par tous les moyens possibles à leur faire du bien aux points de vue matériel et moral. Il propose, comme un modèle digne d'être imité, M. Léon Harmel dans son usine et l'organisation qu'avec des résultats si avantageux ce grand chrétien a introduite dans ses ateliers, organisation qu'en Espagne aussi plusieurs industriels ont adoptée.

Il recommande également aux ouvriers d'avoir l'esprit chrétien, en dehors duquel ils ne trouveraient ni véritable liberté, ni pain, ni dignité, ni le bien-

être qu'on peut se procurer dans cette vie, et moins encore le bonheur éternel dans la vie future.

Le congrès recommande la fondation de cercles catholiques ouvriers, la création de conseils diocésains pour en assurer l'unité d'action, l'établissement de patronages et les associations de patrons et d'ouvriers, sous la direction de l'Église. Enfin il décide la création d'une commission permanente, chargée d'étudier les questions sociales. Elle aura des représentants dans toutes les parties de l'Espagne et se mettra en relation avec les congrès catholiques, tenus chez les autres peuples. Toute une série de résolutions parallèles regarde les ouvriers. L'action directe sur le gouvernement n'est pas négligée.

L'Espagne est donc entrée d'une manière très décidée et très pratique dans le grand mouvement qui pousse toutes les nations catholiques vers l'étude des questions sociales.

TURQUIE. — Une mesure, dont il est encore difficile de préciser la gravité, vient d'être prise par le Patriarche de Constantinople. La Sublime-Porte ayant refusé quelques satisfactions réclamées par le clergé et la reconnaissance de certains privilèges, notamment en ce qui concerne les écoles et la juridiction des évêques, le synode a décidé la fermeture des églises et des écoles. En conséquence, le 15, à quatre heures, après les vêpres solennellement célébrées, le prélat officiant a proclamé l'Église en deuil, et l'église patriarcale a été fermée. Le lendemain toutes les églises orthodoxes de Constantinople, y compris la chapelle russe, l'étaient pareillement. De même dans les provinces. C'est la première fois que pareil événement se produit. L'émoi qu'il cause est d'autant plus grand qu'on soupçonne la Russie de n'y être pas étrangère.

Un autre point noir du côté de l'Arménie. Cette province, qui passait jusqu'ici pour la plus soumise et la plus craintive, semble tout à coup vouloir conquérir, même par la violence, l'autonomie accordée aux Bulgares et aux Rouméliotes. Un comité révolutionnaire fonctionne déjà, et l'on assure qu'il a beaucoup d'émissaires et d'adeptes prêts à tout.

É. C.

Le 31 octobre 1890.

Le gérant : P.-P. BRUCKER.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

ET LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

I

On a beaucoup parlé, en ces derniers temps, de ce qu'on appelle un peu prématurément la dépopulation de la France. Nous n'en sommes pas encore là, Dieu merci, mais nous y marchons à grands pas. La question d'ailleurs est assez grave et mérite bien autant l'attention du pays que les hauts faits des actrices, les duels des journalistes, ou les allées et venues d'un assassin.

Le fait sur lequel il n'est plus possible désormais de fermer les yeux, c'est que, depuis le commencement du siècle, le taux de la natalité va en s'abaissant chez nous d'année en année. Ici, il faut laisser parler les chiffres : voici le nombre de naissances par 1 000 habitants d'après les statistiques officielles :

1801 à 1810. . .	32.3	1861 à 1870. . .	26.3
1811 à 1820. . .	31.6	1871 à 1880. . .	25.4
1821 à 1830. . .	30.8	1881 à 1885. . .	24.6
1831 à 1840. . .	29	1887	23.5
1841 à 1850. . .	27.4	1888	23.4
1851 à 1860. . .	26.3		

C'est donc près de 9 naissances de moins par 1 000 habitants, soit pour une population de 38 millions, 350 000 naissances environ de moins que le pays en devrait avoir chaque année, s'il avait conservé la moyenne du commencement du siècle.

Aussi, alors qu'à la veille de la Révolution, la France comptait au-delà de 960 000 naissances pour un chiffre total de 27 millions d'habitants, elle a en 1889, avec 11 millions de plus d'habitants, 80 000 naissances de moins, soit 880 000 nais-

sances; c'est le chiffre le plus faible qui ait encore été relevé¹.

L'excédent des naissances sur les décès, qui est, pour 1 000 habitants, de près de 14 dans les États scandinaves, de 13 en Allemagne, de 12 dans la Grande-Bretagne, de 10 en Italie, oscille chez nous entre 3 et 4. Ainsi, l'accroissement annuel de la population totale du pays en vient à se chiffrer par 80 000, 50 000, et même 44 000 en 1888, tandis que chez nos voisins d'outre-Rhin, il atteint et dépasse le demi-million. Si nos recensements accusent des augmentations plus considérables, elles sont dues à l'invasion étrangère qui progresse d'année en année. En 1851, on comptait 398 000 étrangers domiciliés en France; au recensement quinquennal de 1886 ce chiffre est monté à 1 115 214.

L'Officiel a publié, en octobre, le mouvement de la population pour 1889. Un économiste, M. Turquan fait à propos de cette statistique les réflexions suivantes :

L'année 1889 a compté : 2 060 naissances de moins qu'en 1888 ; 18 754 de moins qu'en 1887 ; 32 259 de moins qu'en 1886 ; 43 979 de moins qu'en 1885 ; 57 179 de moins qu'en 1884 ; 58 365 de moins qu'en 1883. Ce serait donc une perte totale de 211 596 naissances depuis 1883, que nous serions en droit de déplorer si nous prenions la natalité de cette année comme type de la natalité moyenne depuis quinze ans.

D'un autre côté..., le nombre des mariages tend à baisser d'une manière inquiétante.

En 1889 on a célébré : 3 914 mariages de moins qu'en 1888 ; 4 126 de moins qu'en 1887 ; 10 274 de moins qu'en 1886 ; 10 236 de moins qu'en 1885 ; 16 621 de moins qu'en 1884 ; 11 585 de moins qu'en 1883 ; d'où une perte totale de 56 756 mariages depuis 1883.

Les divorces seuls présentent une augmentation. Cette institution ne fait que progresser... : 4 786 divorces en 1889 au lieu de 4 708 en 1888 ; 3 636 en 1887 ; etc.

Depuis la mise en vigueur de la loi du 27 juillet 1884, il y a eu 22 000 divorces prononcés²...

En somme, la conclusion qui se dégage de tous ces chiffres

1. Voici en chiffres ronds le nombre des naissances depuis six ans :

1884	937.000	1887	899.000
1885	924.000	1888	882.000
1886	912.000	1889	880.000

2. *Économiste français*, 8 nov. 1890, p. 579.

c'est que, par une diminution constante du taux de sa natalité, la population française en est arrivée à ne plus s'accroître par son mouvement propre que d'une quantité insignifiante; pour le moment, elle est à peu près stationnaire. Mais, ajoute M. Leroy-Beaulieu, « nous allons plus loin et nous disons qu'il faut s'attendre à voir, avant une dizaine d'années, peut-être avant une demi-douzaine d'années, la population française ne plus se recruter suffisamment par son mouvement propre, et les naissances tomber chez nous au-dessous des décès¹ ».

Tel est, esquissé dans ses grandes lignes, le phénomène social qui inspire aux esprits non éblouis par l'éclat du glorieux centenaire de 89, les plus sérieuses appréhensions sur l'avenir de notre race et de notre pays. Parmi tous les symptômes de décadence que peut présenter une nation, il n'y en a certainement pas de plus alarmant que celui-là, parce qu'il n'y en a pas qui suppose au sein de l'organisme social des causes plus actives de dissolution et de ruine. Ces inquiétudes sont d'autant plus fondées que, de toutes les grandes nations de l'Europe, la France est seule à marcher dans cette voie². Chez nos voisins, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, l'essor de la population est tel qu'on peut verser, sans s'appauvrir, sur les pays neufs des flots d'émigrants. Les Allemands calculent que, dans un demi-siècle, leur jeune empire peut compter de 70 à 80 millions d'habitants. Tout récemment, un orateur du Reichstag disait qu'avec cela on n'a pas besoin de faire la guerre pour être les maîtres. Il est certain que, en dehors de tout conflit à main armée, et à raison seulement des conditions actuelles de la vie internationale, le niveau stationnaire de la population condamne la France à un amoindrissement progressif, en face des peuples

1. *Économiste français*, 20 sept. p. 354.

2. Voici le tableau comparatif du chiffre des naissances par 1 000 habitants dans les principaux États de l'Europe en l'année 1883 :

Russie	48	Angleterre	33
Hongrie.	43	Suisse	32
Autriche	38	Belgique	30
Italie.	36	Suède.	29
Allemagne.	36	France	24

que leur expansion naturelle fait déborder de leurs frontières¹.

Grâce à certaines discussions retentissantes de l'Académie de médecine et au chômage de la politique, ces graves et douloureuses questions ont été à l'ordre du jour de la presse pendant quelques semaines, et l'opinion publique s'est émue sérieusement des ravages d'un mal plus meurtrier que ne le serait le choléra et la guerre elle-même. Mais si les émotions sont vives chez nous, elles sont de courte durée. On a hâte de détourner son attention d'un sujet qui vous inquiète, vous humilie et vous irrite. Les grands journaux, qui ne craignent rien tant que de troubler le repos du bourgeois, nous ont déjà donné à entendre que leur public en a assez : « On a beaucoup raisonné et beaucoup déraisonné également, dit un savant économiste, au sujet de ce qu'on appelle la dépopulation de la France... M. le docteur Lagneau a produit à ce sujet des statistiques qui ont, paraît-il, surpris quelques oisifs et ont fourni une ample matière à dissertations, à regrets, à conseils, à réprimandes et à recherche de remèdes plus ou moins frivoles, ou plus ou moins ridicules. » (*Journal des Débats*, 19 août).

C'est fort bien. Mais les économistes font-ils mieux que les autres discoureurs ? Qu'on en juge : leur recette à eux, c'est de naturaliser en masse les étrangers qui affluent sur notre territoire. Puisque les Français de race deviennent de plus en plus rares, « attirons chez nous les étrangers et naturalisons-les... ; voilà le grand remède décisif : naturaliser 100 000 étrangers par an, qui viendraient ainsi suppléer à l'insuffisance des naissances... »

Ce n'est pas plus difficile que cela. On fait des Français en collant l'étiquette de la reconnaissance légale sur le dos des Allemands ou des Piémontais qui viennent chercher du travail chez nous.

Était-ce bien la peine de reprocher aux autres leurs re-

1. Un écrivain de mérite (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1890) veut rassurer le pays en montrant par l'histoire que le nombre ne fait pas seul la force des nations. Il semble bien, cependant, que vu l'état actuel de la civilisation européenne, cette force réside surtout dans le nombre.

mèdes plus ou moins frivoles ou ridicules? Les économistes peuvent donner la main à leurs confrères de l'*Académie de médecine* et de l'*Académie des sciences morales et politiques* : leurs théories se valent; elles ne nous guériront pas.

Ce qu'on appelle la science économique a contribué pour une grosse part à déchaîner le fléau dont on commence à s'épouvanter. D'ailleurs, bien loin de songer à faire son *mea culpa*, elle s'obstine à contester que le mal — si mal il y a — soit si grand. Fidèle à ses principes, elle continue à enseigner qu'une sage limitation de la population est absolument nécessaire à la richesse, et partant au bonheur de l'humanité. Tout au plus concèdera-t-elle que, eu égard aux circonstances, et en particulier aux menaces permanentes de guerre, une trop grande réduction du nombre des naissances soit « un mal relatif¹ », auquel on fera bien de chercher des remèdes.

Nous ne nous attarderons point à examiner la question au point de vue économique. Nous savons, et personne ne peut l'ignorer, qu'il y a sous le fait social que l'on discute un mal moral; or, aucune science ne nous fera admettre que le mal moral puisse être pour les peuples la condition d'une prospérité solide et durable. Un peu plus tôt ou un peu plus tard se vérifie la parole des saints Livres : « Le péché rend les peuples misérables². »

Nous n'avons pas non plus l'intention de discourir sur le remède que nous estimons le meilleur, ou plutôt le seul efficace. Le remède, ce serait de faire rentrer le christianisme dans les mœurs. On serait mal venu à présenter cette thèse dans les Académies. Mais, hors de là, les Académies pourront imaginer des mesures pour « favoriser la nuptialité, provoquer la natalité, combattre la morbidité et réduire la mortalité », comme on s'exprime dans ces aréopages de la science; elles pourront rédiger des projets de loi pour mettre en honneur les familles nombreuses et leur faire des avantages : ce seront autant de « remèdes plus ou moins frivoles, plus ou moins ridicules », sans en excepter celui qui

1. *L'Économiste français*, 20 sept., p. 356.

2. Miseros autem facit populos peccatum. *Prov.* xiv, 34.

consiste à fabriquer artificiellement des Français par la méthode de la naturalisation.

C'est précisément cette impuissance de toute sagesse, de toute force et de tout savoir humain en présence du douloureux problème de la dépopulation que nous voudrions mettre en lumière. La *Science* doit suffire à résoudre toutes les difficultés dans les sociétés parvenues à l'âge adulte. Cela est accepté en guise d'axiome et répété couramment par quantité de gens qui prétendent savoir ce qu'ils disent. Il faut voir la Science à l'œuvre, abordant une question si grave et si délicate, avec cette assurance qu'elle porte en toute chose. C'est un spectacle curieux, parfois plaisant, toujours instructif.

II

C'est à l'École d'anthropologie, peut-être même à la Société d'anthropologie de Paris, que nous aurons affaire. La Société d'anthropologie est un corps savant entre les savants. En écoutant ces Messieurs, c'est la science contemporaine, dans une de ses représentations les plus en crédit que nous entendrons.

A prendre l'étymologie du mot, l'anthropologie signifie la science de l'homme. Il semble donc que ce n'est pas précisément une nouveauté ; car le *Ἐνδὴν σπουδόν* ne date pas de Darwin. Ce fut la devise de la sagesse antique, comme de la philosophie chrétienne. Mais l'anthropologie qui s'épanouit dans les écoles officielles, en France et ailleurs, est une des nombreuses plantes que le soleil de la libre pensée a fait pousser dans le jardin de la science moderne, plante touffue et buissonneuse, s'il en fut. Il est malaisé de savoir où elle commence et où elle finit ; mais, si l'on en juge par quelques-unes de ses œuvres les plus retentissantes, il semble qu'elle se soit surtout donné pour mission de bien établir les origines simiennes de l'homme. Pour le dire en passant, on fait à l'heure qu'il est, à l'école d'anthropologie de Paris, des leçons où les diatribes contre la religion tiennent tant de place que l'on ne voit plus ce qui peut rester pour la science.

La Société d'anthropologie a été fondée, il y a quelque trente ans, par le D^r Paul Broca, dont la statue fait si lamentable

figure devant l'École de médecine, les yeux fixés sur un crâne qu'on lui a mis dans la main, comme un symbole, apparemment, de la vanité de la science anthropologique. La très savante Société a aujourd'hui pour président le D^r Letourneau, qui a voué son savoir et sa plume par trop féconde à la gloire de l'évolution darwinienne sous toutes ses faces et dans tous les genres, y compris l'évolution de la morale et celle du mariage.

Les savants anthropologistes publient une série de livres qui forment la bibliothèque officielle de la Société. « Au point de vue de la doctrine, dit le programme, le comité¹ de la bibliothèque veillera au maintien de l'homogénéité entre tous les ouvrages. » En langue vulgaire, cela signifie sans doute que chaque ouvrage de la collection renferme, sur le sujet spécial qu'il traite, la doctrine de l'école officielle, et vraisemblablement de la Société d'anthropologie elle-même. Son insertion au catalogue est un brevet d'orthodoxie anthropologique.

Cette constatation a son importance : en lisant, sur la couverture du livre de M. Arsène Dumont², ces mots inscrits au frontispice en guise d'enseigne : *Bibliothèque anthropologique*, N^o XIII, nous sommes avertis que nous allons y trouver non pas seulement les idées d'un homme de savoir et de goût, mais un corps de doctrine reconnu, approuvé et paraphé par la Société d'anthropologie de Paris, dont M. Arsène Dumont est ici le porte-voix. En un mot, nous allons y voir la question de la dépopulation traitée par un cénacle de savants dont le grand public, c'est-à-dire les dix-neuf vingtièmes des gens qui font des livres ou des journaux, et de ceux qui les lisent, nombre d'hommes d'esprit en tout genre, sénateurs, députés, professeurs de l'Université ou bourgeois frottés de lettres, écoutent les enseignements beaucoup mieux que parole d'Évangile et s'en vont nous répétant : « La Science a parlé. »

1. Ce Comité est exclusivement composé de professeurs de l'École d'anthropologie.

2. *Dépopulation et Civilisation*. Étude démographique, par Arsène Dumont, membre de la Société d'anthropologie de Paris. In-8, Paris, Lecrosnier et Babé, 1890.

III

Tout d'abord, la science anthropologique, sociologique, démographique, — elle se donne encore bien d'autres qualificatifs, — rompt en visière aux vieux errements de l'économie politique classique. Il faut lui en savoir gré. Elle fait nettement sa profession de foi en faveur des familles nombreuses, et ne paraît éprouver nulle inquiétude sur le progrès démesuré de la population. Il y a là un chapitre qu'un moraliste chrétien signerait de bon cœur, moyennant quelques légères retouches. Cela prouve que, en matière sociale, l'expérience ramène quelquefois la raison émancipée dans la voie que la religion lui indiquait, et qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Tout périclité bientôt dans une société où l'on se dérobe par égoïsme aux charges de la famille. La présence des enfants est la sauvegarde de l'homme contre lui-même, le meilleur stimulant des habitudes d'ordre, de travail, d'épargne, qui font la force des peuples. Là où ils manquent, il est bien à craindre que l'homme ne soit sans caractère, la femme sans dignité, l'un et l'autre sans mœurs.

Or, cette heureuse influence est en proportion directe du nombre même des enfants, et fatalement plus ou moins annulée quand il n'y en a qu'un ou deux. Alors, le père et la mère ne sentent guère le frein qui devait contenir les goûts de dissipation, de légèreté, de plaisir, de mollesse. Par ailleurs, l'autorité perd sa vigueur; les parents sont à la merci de ces petits êtres trop précieux. Ayez six enfants, vous êtes leur maître; n'en ayez qu'un, vous êtes son esclave. L'éducation de serre chaude qu'il recevra énervera les ressorts de la volonté et amollira même le tempérament physique. Les enfants qui ne partagent point avec des frères et des sœurs l'affection et les soins de leurs parents, objets exclusifs d'une tendresse aveugle, seront mal préparés pour les combats de la vie, plus mal encore pour le dévouement et le sacrifice. Ce n'est pas parmi ceux-là qu'on recrutera des prêtres et des religieuses, pas même des soldats. Une armée toute composée de fils uniques serait vraisemblablement fort mal pourvu des qualités qui sont la base de l'esprit militaire. Une famille

nombreuse est la première école de « la solidarité ». Au contraire, « une vie isolée au milieu des attentions continuelles d'un père et d'une mère est une leçon ininterrompue d'égoïsme qui a duré vingt ans, quand l'homme devient citoyen ».

A n'avoir que des familles peu nombreuses, la société perdra donc de deux côtés à la fois ; car, bien loin de racheter ce qui manque à la quantité, la qualité sera plutôt inférieure. C'est un fait d'expérience que, au point de vue de la valeur intellectuelle, morale et même physique, en règle générale, les enfants de familles nombreuses l'emportent sur les autres.

Voilà en substance ce que nous dit M. A. Dumont, au nom de la Société d'anthropologie. Ici, vraiment, il parle d'or, et Dieu veuille que la science anthropologique fasse pénétrer ces idées dans notre pays, au lieu et place de celles que la science économique y a répandues avec un si déplorable succès. C'est un souhait, mais non une espérance, hélas ! La drogue préparée dans cette officine n'est pas de celles qui guérissent les sociétés malades. On verra bientôt pourquoi.

Suivons d'abord les doctes praticiens dans l'étude qu'ils vont faire des causes et des manifestations de la maladie. A cet égard, ils ne nous apprendront pas grand'chose, mais ils se donneront la satisfaction de traduire dans une langue à eux ce que tout le monde sait, et à la faveur de ces formules charlatanesques, ils passeront pour avoir trouvé du neuf. Dites au médecin que vous avez mal à la tête, il vous déclare que vous avez une céphalalgie ; vous crachez du sang, c'est une hémoptysie : hémoptysie signifie ni plus ni moins crachement de sang, et céphalalgie, mal de tête. Mais pourtant quelle différence ! Enlevez le grec à la médecine, elle perd du coup la moitié de son prestige. Les savants de tout bord emploient volontiers aujourd'hui ce moyen un peu enfantin de produire de l'effet. M. Gréard, par exemple, un haut personnage de l'Université, doublé d'un académicien, n'aura garde de dire comme nous autres, simples mortels : *l'inspiration divine* de la Bible ; il appelle cela la *théopneustie*. En style familier, on dit de ces gens-là qu'ils jettent de la poudre aux yeux du vulgaire.

C'est, croyons-nous, l'innocent exercice auquel s'est livré M. Arsène Dumont, et avec lui le docte corps qui contre-signe les cinq cents pages qu'il a écrites sous le titre de *Dépopulation et Civilisation*. Si l'on en retranchait les formules de laboratoire et les locutions amphigouriques empruntées au lexique grec, la partie originale de cette œuvre se réduirait — c'est du moins notre conviction — à quelques paradoxes qu'on n'aurait pas l'audace de produire dans la langue usuelle.

Après un examen attentif du sujet, le docteur en médecine sociale se prononce d'abord sur la nature de la maladie : la nation française est atteinte d'*oliganthropie*.

La belle chose que le diagnostic ! c'est par là que se distinguent les praticiens éminents. On se plaint, les tables statistiques à la main, que les naissances soient trop peu nombreuses dans le pays. Ces indications suffisent à l'œil exercé du maître, et il a diagnostiqué l'*oliganthropie*, comme qui dirait *petit nombre d'hommes*.

Mais, pour pouvoir faire de la thérapeutique utile, il faut connaître le siège du mal, ses causes déterminantes et occasionnelles, ses manifestations diverses, en un mot tout le *processus* morbide : tel est l'objet de la pathologie ; tel est aussi le sujet d'une douzaine de chapitres dans le livre de M. Arsène Dumont. Essayons de le suivre.

Et d'abord, le siège du mal, c'est la volonté. La famille française a peu d'enfants, parce qu'elle ne veut pas en avoir davantage. La Société d'anthropologie estime que sur ce point il n'y a pas de discussion possible. Elle ne veut à aucun prix admettre un dépérissement quelconque de la race. Tout ce que l'on insinue en ce sens lui paraît une hypothèse gratuite et, qui pis est, une injure à la nation. Malheureusement tout le monde ne partage pas cet optimisme. Entre autres symptômes qui autorisent des doutes à cet égard, une statistique des familles, publiée cette année même, accuse l'existence de plus de deux millions de ménages sans enfants. Beaucoup de gens sérieux ont vu, dans ce chiffre formidable de foyers désolés, un phénomène que les causes morales ne suffisent pas à expliquer. Il y a ici un triste mystère qui est du ressort

de l'Académie de médecine, et sur lequel elle a été invitée à fournir des indications. « Nous espérons bien, disait récemment la *Tribune médicale*, que quelque collègue amènera sur ce terrain réaliste la discussion un peu égarée dans les sentiers abstraits et souvent trompeurs de la statistique pure. » Il y aurait là probablement des révélations peu flatteuses pour l'amour-propre national. On y verrait comment les excès que traîne après soi une civilisation raffinée valent mieux pour tuer un peuple que la famine et la guerre.

Mais revenons à nos anthropologistes. Il est convenu, puisque pour le moment tout le monde le veut, que la maladie a une cause d'ordre non pas physiologique, mais moral. Bien certainement, en toute hypothèse, la part de la volonté est de beaucoup la plus considérable. Mais cette constatation ne résout pas le problème. Cette volonté, à quelle impulsion obéit-elle? A quels motifs est due une détermination aussi fatale aux intérêts et à l'avenir même du pays?

L'anthropologie officielle a donné la clef du mystère dans une formule, où l'on trouvera sans doute que la profondeur nuit à la clarté : *La nation française est une démocratie façonnée par la monarchie* ; une démocratie qui a gardé de son passé monarchique trois éléments mauvais passés dans son tempérament, savoir : la centralisation, l'idéalisme et le catholicisme. En d'autres termes : Nous sommes une république ; si nous n'étions que cela, tout n'irait pas trop mal, bien que le régime démocratique ne comporte qu'une faible natalité, mais nous sommes une république *centralisée, idéaliste et catholique*. Voilà pourquoi les familles françaises ne veulent pas avoir de nombreux enfants, comme les familles anglaises ou allemandes. C'est sur ce thème fantastique que M. Arsène Dumont et ses compères de l'anthropologie vont évoluer à travers trois à quatre cents pages in-8°.

On conçoit qu'il ne soit pas toujours aisé de les suivre, et nous avouons sans honte que parfois cela nous a paru absolument au-dessus de nos moyens. La préoccupation politique et la science font dans les conceptions de ces messieurs un amalgame bizarre, qui est, semble-t-il, dans le goût du jour, mais qui désespère le bon sens.

IV

M. Arsène Dumont énonce d'abord une grande loi, dont la découverte est due sans doute aux recherches collectives de la Société d'anthropologie, et qui va projeter la lumière sur les côtés les plus obscurs de la question. Cette loi s'appelle *la capillarité sociale* ou *énergie ascensionnelle des molécules sociales*.

— Oh!

La capillarité, comme on le voit dans les manuels de physique, est cette force mystérieuse, comme toutes les forces de la nature, qui fait que les gouttes liquides montent dans les tubes tenus comme des cheveux, et qu'on nomme à cause de cela *tubes capillaires*. C'est en vertu de cette loi, par exemple, que l'huile monte dans la mèche de la lampe. L'anthropologie a constaté que l'homme fait comme l'huile. Les *molécules sociales*, c'est en effet vous et moi, nos voisins aussi et les voisins de nos voisins, hommes et femmes, jeunes et vieux, tout le monde; nous sommes attirés en haut, là où la mèche brûle et éclaire, « et plus le foyer est ardent et brûlant, plus cette capillarité sociale est active et dévorante ». Personne n'échappe à l'attraction capillaire, et les natures d'élite moins que les autres; pour elles, il y a même « impossibilité de rétrograder », parce que l'attraction capillaire « est la forme de la sourde et universelle impulsion du progrès.... le grand ressort de tout mouvement social ».

Il y a bien déjà quelque temps que l'on s'était aperçu que chacun aspirait à s'élever au-dessus de sa condition. Philosophes et poètes avaient suffisamment exploité ce lieu commun :

*Qui fit Mæcenæ, ut nemo, quam sibi sortem, etc.,
Contentus vivat?...*

Mais ni Horace ni les autres n'avaient imaginé la capillarité sociale, et M. Arsène Dumont est content de sa trouvaille. On voit qu'il en est fier; il la signale dans sa préface, et il est bien persuadé que personne avant lui n'avait doublé ce cap lointain : « Tout principe qui fait pour la première fois son

apparition dans une science, réclame une dénomination nouvelle pour le mettre en relief. » (P. VI.)

A ce compte, le chimiste qui a fabriqué le vocable de chlorure de sodium pourrait se donner comme l'inventeur du sel de cuisine.

C'est cette fameuse capillarité que l'on érige, à la Société d'anthropologie, en nouveau « principe de population », et cela à l'aide des deux règles suivantes :

1° Le progrès de la natalité est en raison inverse de la capillarité sociale ;

2° Le progrès de l'individu, soit en valeur, soit en jouissances, est en raison directe de la capillarité sociale.

D'où cette conséquence que le développement de la race en nombre est en raison inverse du développement individuel en valeur et en jouissances. (*Dépopulation et Civilisation*, p. 130.)

Essayons de voir ce qu'il y a sous cette fantasmagorie de mots ; il sera plus aisé de juger le « nouveau principe de population, dont l'adoption s'impose, nous dit-on, à la place de ceux qui sont admis aujourd'hui, et dont l'impuissance est démontrée ». Il semble qu'on doit traduire à peu près ainsi en français, les deux règles et la conséquence :

1° Il y aura d'autant moins d'enfants dans un pays que les gens y seront plus ardents à s'élever au-dessus de leur condition, plus à près à la poursuite de la richesse, des honneurs, des jouissances.

Ceci ne paraît pas douteux.

2° Plus les gens font d'efforts pour monter vers ce qui est au-dessus d'eux, plus aussi ils augmentent leur valeur personnelle et la somme de leurs jouissances ; plus, par conséquent, ils sont en progrès.

Conclusion : Plus l'individu est en progrès, en d'autres termes, plus la civilisation est avancée, plus la race décroît en nombre.

Tel est « le nouveau principe de population ».

Cette conséquence, qui jaillit du rapprochement des deux règles, suffit à montrer le vice qu'elles recèlent. Des prémisses saines ne peuvent enfanter une conclusion monstrueuse. Or, c'est chose monstrueuse que cette connexion nécessaire qui existerait entre le progrès, la civilisation, et l'abaissement

de la natalité. Cela prouve qu'il y a un progrès meurtrier, une civilisation homicide et perverse, pire que la barbarie. Mais la civilisation qui aboutit à tarir chez un peuple les sources de la vie ne doit pas être appelée la civilisation sans épithète.

Il n'est pas hors de propos d'insister sur ce point. Grâce à un abus de mots mal définis, on est en train d'accréditer une erreur calamiteuse. Cette erreur, le titre même du livre de la Bibliothèque anthropologique la met en vedette : *Dépopulation et Civilisation*, comme si les deux termes s'appelaient l'un l'autre. Le public, toujours paresseux à la réflexion et toujours prompt à accepter les opinions toutes faites, se persuadera bien vite que la rareté des enfants est en effet un signe de progrès et de civilisation avancée, et par là même de supériorité sur les voisins, chez qui ils sont en plus grand nombre.

L'économie politique, conséquente avec ses principes, se retrouve ici d'accord avec l'anthropologie qui oublie les siens. M. Leroy-Beaulieu, lui aussi, avait affirmé que la natalité recule à mesure que la civilisation avance¹. Des publicistes étrangers répliquèrent assez vertement que la thèse est absolument fautive, et ils le prouvaient par l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre, où la civilisation n'est pas plus en retard qu'ailleurs. L'éminent économiste ne se tint pas pour battu, et à force de chiffres, il établit la vérité de son dire, au moins en ce qui concerne la France et la Belgique. Mais encore fallut-il se décider à définir la civilisation : ces paroles sont remarquables :

« Ainsi, ce que l'on est convenu d'appeler la civilisation, c'est-à-dire le développement de l'aisance, de l'instruction, de l'égalité, des aspirations à s'élever et à parvenir, a incontestablement pour conséquence un affaiblissement de la natalité. » M. Arsène Dumont est plus explicite encore, et, disons le mot, plus franc et plus vrai, quand, au nombre des éléments « qui constituent la civilisation », il place l'élimination de la croyance au surnaturel ». (P. 340.) On verra plus loin

1. *De l'Influence du degré de civilisation sur le mouvement de la population.* (*L'Économiste français*, 20 sept. 1890.)

que dans le vocabulaire anthropologique cela signifie simplement l'irréligion.

Le tout est de s'entendre. Du moment que la civilisation, le progrès, c'est cela, tout cela et rien que cela, nous n'avons plus de difficulté à admettre la loi formulée par la Société d'anthropologie. Plus un peuple montera dans cette civilisation-là, moins il aura d'hommes, et plus il approchera de la suprême et irrémédiable ruine.

Voyons maintenant la décroissance de la natalité française expliquée par le « nouveau principe de population ».

La France est une démocratie : or, la démocratie active beaucoup, paraît-il, la capillarité sociale. Voici pourquoi, autant du moins qu'il est possible de dégager une idée quelque peu nette des théories ultrasavantes de M. A. Dumont, qui remonte à ce propos, non pas tout à fait au déluge, mais seulement à Platon et la doctrine de l'émanation

Dans une société soumise à d'autres formes politiques, les institutions contrarient l'ascension des molécules sociales. Le désir de s'élever se heurte à d'insurmontables obstacles que lui opposent la hiérarchie, les traditions, les lois elles-mêmes. La démocratie renverse toutes les barrières, ouvre toutes les portes, élargit toutes les voies, et par là même stimule la passion qui pousse chacun à monter.

On connaît cela : depuis la glorieuse Révolution, nous avons tous les mêmes droits ; le plus misérable des paysans a le pouvoir métaphysique de devenir député, sénateur, ministre, président de la République.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de la réalité, nous pouvons encore donner acte à M. Arsène Dumont de sa découverte : « La démocratie porte à son maximum d'acuité la capillarité sociale. » Mais encore est-il bon de traduire en français ordinaire : Le régime démocratique a, plus qu'aucun autre, la vertu d'exalter toutes les ambitions, toutes les convoitises, tous les appétits, et tout d'abord, comme s'exprime M. Leroy-Beaulieu, « ce *goût féroce* de l'égalité, c'est-à-dire pour chacun l'ambition de s'élever au-dessus des autres », qui a dès maintenant « pénétré toutes les classes et presque tous les ha-meaux ». Et comme la démocratie ne laisse plus subsister

d'autre distinction que celle de la fortune, il s'ensuit que du même coup elle développe un goût non moins féroce de l'argent.

Le porte-parole des anthropologistes n'y trouve point à redire ; attendu que c'est là le ressort du progrès et la condition du perfectionnement individuel, qui devient ainsi l'apanage de l'état démocratique.

Ne chicanons pas là-dessus. Mais, pour réussir dans cette poussée universelle vers la fortune, la jouissance, il ne faut pas traîner après soi des *impedimenta*. On ne peut ni s'enrichir, ni s'amuser, on ne peut progresser, comme disent ces messieurs, soit en valeur, soit en jouissances, si l'on a sur les bras une grosse famille.

La conséquence est facile à tirer : la démocratie entrainera un abaissement de population.

Pour nous servir des métaphores agronomiques de nos savants, d'autres régimes favorisent « la viriculture extensive » ; en démocratie on fait de « la viriculture intensive ». Quand on supprime la rhétorique, « la viriculture extensive » devient tout simplement l'égoïsme. C'est un mot que la science n'aime pas ; elle le remplace d'ordinaire par *individualisme*.

L'émigration des campagnes vers les villes nous est présentée comme un phénomène de capillarité sociale. « Les déplacements de la population vers les villes sont un effet de l'effort pour s'élever. » Dans les villes « sont accumulés tous les moyens de culture et de jouissance ». C'est ce qui y attire les classes aisées ; à son tour le paysan abandonne la terre pour devenir un monsieur ; ou du moins parce qu'il compte trouver à la ville, avec un salaire plus élevé, une vie plus comode et plus agréable. On pourrait assigner à ce fait d'autres causes qu'il serait peut-être difficile de rattacher à l'attraction capillaire ; d'ailleurs il importe assez peu. Le fait subsiste et c'est à tous égards l'un des plus calamiteux de l'époque. Les grandes villes ne cessent de s'accroître aux dépens des campagnes. Paris, qui avait 5 à 600 000 habitants au siècle dernier, en a aujourd'hui 2 300 000. D'autres villes moins colossales ont eu un accroissement proportionnel tout aussi rapide :

Lyon s'est élevé de 90 000 à 400 000 ; Lille, de 50 000 à 190 000 ; le Havre, de 16 000 à 112 000 ; Roubaix, de 10 000 à plus de 100 000, etc.

Or, cet entassement dans les grandes villes, pernicieux à tant d'égards, est désastreux pour le développement des familles. Indépendamment de tant d'autres causes, les logements à eux seuls ne suffiraient-ils pas à l'entraver ? Comment élever des enfants dans un appartement composé de quelques pièces étroites ? Au grand air et avec la liberté des champs, c'est une joie de voir autour de soi une couronne d'enfants pleins de vie et d'entrain ; mais à la ville, cela fait du bruit, cela dérange les parents, et même les voisins ; cela fait du dégât. On sait qu'il y a des baux de location stipulant qu'on n'aura pas d'enfants. Tout récemment, les journaux ont raconté l'histoire d'un honnête ouvrier de Paris qui n'avait pu trouver d'appartement à louer parce qu'il avait une famille nombreuse. Il est bien certain que, à moins de les laisser vaguer à la rue, cinq ou six jeunes enfants sont un gros embarras dans un modeste ménage installé comme on l'est à la ville.

Aussi, bien loin d'augmenter par elles-mêmes leur population, les grandes villes sont impuissantes à la maintenir. Sans l'afflux perpétuel des campagnes, elles se dépeupleraient. Il y a 66 chefs-lieux de département où le nombre des décès surpasse celui des naissances.

Notre démocratie est centralisée ; or, la centralisation est encore une des causes qui activent la fameuse capillarité, et par là-même tendent à comprimer l'essor de la population.

Disons plus simplement que le fonctionnarisme et la bureaucratie, produits spontanés de la centralisation à outrance, appauvrissent et épuisent un pays, non seulement en rendant improductive une somme énorme d'activité, mais encore en arrêtant la multiplication de la race. Tout le monde aspire aux fonctions publiques ; c'est une des formes que revêt de plus en plus parmi nous la passion de s'élever. C'est que, en dépit de la fiction constitutionnelle, le fonctionnaire, qui devrait être le serviteur du public, est, en réalité, notre maître. Il a, dans sa sphère, le pouvoir et la considération qui s'attachent

toujours à l'exercice du pouvoir. Avec cela le traitement assuré, la retraite pour les vieux jours, par conséquent, sécurité pour l'avenir. Aussi, c'est un fait déplorable sur lequel tout a été dit, du haut en bas de l'échelle, toutes les carrières qui touchent à l'administration sont encombrées : pour une place vacante, les candidats se présentent par centaines, quelquefois par milliers¹. Or, si l'industriel, le marchand, l'agriculteur, le paysan même peut toujours espérer d'agrandir ses ressources à mesure que sa famille augmente, il n'en va pas de même du fonctionnaire. A quelque degré de la hiérarchie qu'il soit, il lui est presque impossible d'élever une famille. Ses charges croissent en proportion du traitement, et comme le fait observer finement M. Dumont, l'avancement même, la loi suprême de la profession, est interdit de fait au fonctionnaire père d'une famille nombreuse. Il sera fatalement distancé par des rivaux plus libres de leur personne, de leur temps et de leur argent.

A ce point de vue le fonctionnarisme apparaît vraiment comme une de ces plaies vives par où s'écoule une bonne part du sang nécessaire à l'organisme. L'instruction à tous les degrés, dispensée sans discernement, accroît le mal chaque jour en grossissant les rangs des déclassés. Un ardent républicain, M. Leydet, en faisait l'aveu tout récemment à la tribune : « Un fils de paysan, disait-il, qui a son certificat d'études, ne veut plus entendre parler du métier de son père. » Les filles du peuple, ajouterons-nous, élevées dans les lycées féminins, ne seront jamais des ménagères ; elles ne seront pas davantage des mères de famille.

M. Arsène Dumont constate ces maux pour le plus grand honneur de la capillarité sociale ; il les déplore, c'est vrai, mais il a la ressource de les mettre au compte du tempérament que la démocratie française tient de son passé monarchique. La démocratie, nous dit-on, aspire à décentraliser : nous

1. La préfecture de la Seine publiait, le mois dernier, un tableau curieux des postes à pourvoir et des candidats qui se les disputent. Voici quelques numéros : pour 4 places de garçon de bureau, 3 314 candidats ; pour 42 places d'instituteur, 7 847 candidats ; 54 places d'institutrice, 7 139 candidats ; ordonnateurs des Pompes funèbres, places vacantes : 0, candidats, 2 423, etc., etc. (*Temps*, 15 nov.)

consentons à le croire ; mais en attendant que notre démocratie veuille bien suivre son attrait, elle supprime ce qui restait d'autonomie communale ; en quatorze ans, elle a augmenté d'un tiers le nombre des fonctionnaires et des employés de l'État, et de ce chef seulement elle a ajouté 118 millions au seul chapitre des traitements civils¹.

On ne fait pas figurer ici, parmi les causes déterminantes de la maladie, ni les charges écrasantes qui pèsent sur le contribuable français, ni le régime successoral établi par le Code civil et inspiré par la manie égalitaire de la Révolution. Ce serait faire le procès à la chère démocratie. Il est pourtant incontestable que cette obligation brutale de morceler les patrimoines a eu une influence désastreuse sur le développement normal des familles, de celles surtout qui ont une situation et quelque fortune. Pour que la part de chaque enfant soit avantageuse, pour qu'ils aient le même train de vie que leurs parents, il est clair qu'ils ne doivent pas être nombreux. C'est là sans doute ce qui explique, beaucoup mieux du moins qu'un degré inférieur de civilisation assez arbitrairement invoqué, pourquoi on trouve encore des familles nombreuses dans les classes pauvres, que leur pauvreté même met à l'abri des malheureux calculs qui les interdisent aux riches. Mais cette considération ne cadrerait peut-être pas très bien avec la théorie de la capillarité, ou plutôt elle contristait le sens démocratique, et on l'a passée sous silence.

Par contre, l'organe de l'anthropologie s'étend longuement sur « le désir de s'élever dans la sphère de l'esthétique et dans la sphère du savoir ». Par ce temps de progrès, c'est dans ces sphères-là surtout, paraît-il, que l'attraction capillaire acquiert un surcroît d'énergie. Cela revient à dire en somme que les gens de lettres, les artistes, les savants, se soucient généralement assez peu de s'imposer des charges de famille ; ils ont, pour cela, quantité de bonnes raisons. Or, ces castes vont se multipliant beaucoup. Cela non plus n'est pas une découverte.

1. Mgr Freppel. Cf. *Officiel*, 24 oct. « La démocratie, dit M. Baudrillart, tend à multiplier les services pour créer des fonctionnaires et s'en faire des agents électoraux. » (*L'Économiste français*, 15 nov., p. 617.)

Mais une idée neuve qui a germé dans le cerveau des anthropologistes-démographes, c'est d'attribuer à la religion catholique une bonne part dans le triste phénomène connu chez eux sous le nom d'oliganthropie. On croyait communément que les progrès du fléau coïncidaient avec le déclin des croyances religieuses. Les économistes les plus autorisés eux-mêmes signalaient l'indifférence religieuse parmi les causes qui amènent infailliblement la décroissance de la natalité. D'ailleurs, les statistiques rendaient à cet égard le témoignage le moins équivoque, puisque les provinces où la religion a conservé le plus d'empire sont invariablement celles où la natalité reste le plus élevée. N'importe, des savants comme ceux de la Société d'anthropologie regardent de trop haut pour voir comme tout le monde. Si les faits leur donnent le démenti, c'est que nous sommes victimes de quelque illusion. Mais en soi, le christianisme est un obstacle au développement des races.

Et pourquoi donc? — Parce qu'il développe « l'idéalisme individuel », lisez l'égoïsme. — Mais encore comment développe-t-il l'idéalisme individuel? — « A cause de la tendance fondamentale, qu'il possède en commun avec l'hellénisme, à méconnaître la solidarité de l'individu avec la race dans l'espace et dans les temps. » (P. 350).

Voilà.

Il y a des pages sur ce ton. Ce n'est pas très clair sans doute; mais que deviendrait certaine science, si elle parlait clair? Tâchons cependant de pénétrer les vues de ce penseur. Selon lui, l'hellénisme, « ou l'idéal grec, est le libre développement de l'individu physique, individuel et moral, en beauté, force et proportion ». Aussi « la Grèce porta la viriculture intensive à un degré dont sont restés bien loin les peuples modernes ». Mais « il n'en est pas moins vrai que quand l'individu met son but en soi-même, la ruine de l'État est virtuellement accomplie ». Or, la doctrine du christianisme commet la même erreur, « erreur énorme en vérité... Pour elle, comme pour toute l'antiquité, l'homme a son but en lui-même », savoir « son bonheur personnel », « le salut individuel¹ ».

1. *Dépopulation et Civilisation*, ch. xvii, xviii, xix, passim.

Telle est l'erreur fondamentale; le dogme qui propose au chrétien « un salut individuel » est antisocial au premier chef.

Hoc fonte derivata elades
In patriam populumque fluxit.

Notre démocratie française est infectée de catholicisme, comme elle est imprégnée d'hellénisme. « Comme nos idées morales et nos tendances esthétiques nous viennent en partie de l'hellénisme, en partie du catholicisme, et que, dans l'une comme dans l'autre, l'idéalisme individuel est contenu à haute dose, il ne faut pas être surpris s'il se retrouve dans notre civilisation en proportion plus forte que chez aucun des peuples qui sont nos égaux en richesse et en culture. » (P. 343)

Comme langue, ce n'est ni grec, ni français, mais la pensée est nette : Le peuple français est plus égoïste que ses voisins, et cela, il le doit d'une part à la civilisation gréco-latine, de l'autre au catholicisme.

A ce compte, le peuple italien, qui a de « l'hellénisme » et du catholicisme « à plus haute dose » que nous, devrait aussi avoir versé plus que nous dans « l'idéalisme individuel », et partant avoir une natalité plus faible. Or, il y a en Italie, par 1 000 habitants, 7 ou 8 naissances de plus que chez nous. Mais ces incohérences ne sont pas pour gêner des savants de la force de M. Arsène Dumont. Il avait besoin d'un coupable à qui imputer les péchés et les imperfections de sa chère démocratie; il a trouvé le catholicisme.

Le catholicisme rend les gens égoïstes, parce qu'il les exhorte à faire leur salut¹.

O philosophes!

V

Le savant homme est arrivé au bout de l'examen du mal oliganthropique. L'analyse raisonnée des causes de la faible natalité de notre pays l'amène à cette conclusion :

En résumé, l'attraction capillaire, grand moteur de tout progrès

1. Voici un Anglais qui nous rend au contraire le témoignage d'être le moins égoïste des peuples, et il en trouve la raison dans le catholicisme même. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} sept. 1890, p. 451.)

social, ayant reçu de circonstances particulières à la France actuelle une activité démesurée, a déterminé une prédominance excessive des tendances individuelles, ou, ce qui revient au même, un déficit des tendances sociales. Telle est la maladie générale dont nous sommes atteints et dont l'oliganthropie n'est qu'un cas particulier, bien qu'il soit le plus grave de tous. (P. 370.)

Au temps où l'on parlait chrétien, la pensée royée dans ce galimatias prétentieux aurait été exprimée à peu près en ces termes : En somme, grâce à l'état social créé par la Révolution, aux idées propagées par elle, au progrès matériel qui exalte les appétits par la facilité de les satisfaire, grâce surtout à l'effacement des sentiments religieux, l'égoïsme a pris chez nous des proportions formidables ; l'égoïsme est devenu la grande loi de la vie ; l'intérêt personnel prime tout autre intérêt, y compris celui de la société et de la patrie. Et la plus inquiétante manifestation de cet égoïsme, non pas la seule, c'est la diminution du nombre des enfants.

C'est ce que l'Église disait depuis longtemps ; mais elle n'employait pas un langage assez scientifique ; c'est probablement pour cela qu'on ne l'écoutait pas.

Voyons maintenant le cénacle de l'anthropologie rédigeant son ordonnance par la main de M. Arsène Dumont.

On y trouve d'abord un *remède général*, c'est « la restauration de la solidarité ». Il y a dans le tempérament du malade excès d'individualisme — lisez toujours, d'égoïsme. — En soi, ce n'est pas un mal ; c'est une fleur de la démocratie : « Tout ce qui dit à l'individu : Sois démocrate, lui dit par cela même : Occupe-toi de valoir, occupe-toi de durer, et même occupe-toi de jouir. » Mais c'est l'excès qui est dangereux : « L'excès d'idéalisme individuel peut être mortel pour un peuple. »

Comment contenir l'individualisme dans une juste mesure ? En faisant ingurgiter au malade une dose convenable d'*altruisme*.

« La vérité la plus importante dont doive être persuadé un peuple qui aspire à la gloire de se gouverner librement, c'est la nécessité du sacrifice et du dévouement au bien public. » — Sans doute, mais la question est de faire entrer cette

vérité dans des cerveaux tout imprégnés d'individualisme.

La thérapeutique de l'anthropologie n'est pas à bout de ressources. L'origine du mal est dans l'intelligence. Si l'on ne se sacrifie pas pour le bien public, c'est que l'on n'a pas une véritable notion des rapports de l'individu avec l'État. « L'individu se prend lui-même pour un but. » Erreur : « qu'une telle conception soit le contrepied exact de la vérité, c'est ce qu'il est trop aisé d'établir ». C'est au contraire l'État qui est la fin de l'individu. Cela est démontré copieusement dans plusieurs pages d'une métaphysique de haut vol. Et l'on conclut en résumant la doctrine : « Ainsi le citoyen doit être subordonné à l'État, et non l'État au citoyen, parce qu'aucun être ne peut avoir sa fin que dans ce qui vaut mieux que lui. » (P. 383).

Qu'on nous permette de citer encore ; cela devient lyrique :

Mais l'État, quelle sera donc sa fin ? Ce qui vaut mieux que lui sans doute...

L'État trouve sa fin dans ce qui vaut mieux que lui, dans ce qui serait encore sa fin, quand même il serait parvenu à englober l'humanité entière, je veux dire, dans le culte de la vérité.

Tel est le seul et véritable but de l'effort universel, tel que le révèle un seul regard jeté sur ce qui se passe autour de nous. La capillarité sociale a pompé la vie dans toute la nation ; molécule à molécule, toute la substance a suivi et monté docilement vers le sommet. Là est le foyer de combustion ; et qu'en résulte-t-il ? Deux choses : un formidable amas de détritiques et d'ossements dans les cimetières de Paris, quelque peu de science dans les bibliothèques et dans les cervelles d'un petit nombre d'hommes. Maigre résultat, semble-t-il, pour une si terrible consommation d'existences, pour tant de travail, de luttes et de douleurs. *Tel est bien cependant l'unique but, ou du moins, l'unique résultat final de l'évolution universelle : l'être parvenant à prendre une conscience de plus en plus complète de lui-même dans la cervelle d'un homme.* (P. 384.)

Voilà l'Évangile de la Science, qui doit guérir l'individualisme surexcité par la doctrine chrétienne et antisociale du salut personnel. Il ne reste plus qu'à mettre cela en homélies pour convertir les peuples :

Mes chers contemporains, leur dira-t-on, jusqu'ici vous avez fait de la viriculture intensive ; la démocratie a porté la capillarité sociale à son maximum d'acuité ; l'idéalisme individuel, ressort de tout progrès, a grandi dans la même

mesure. Nous ne vous en faisons pas un reproche : mais prenez garde, il y a excès. Voici que la société n'a plus assez d'enfants pour se développer et atteindre le but de son évolution. Après tout, sachez que vous n'êtes que des molécules sociales, qui tirent de l'État toute leur perfection et toute leur valeur. Il faut vous sacrifier à cet organisme supérieur qui vaut mieux que vous. Vous allez retrancher de votre bien-être et de vos plaisirs, et élever chacun une demi-douzaine d'enfants ; c'est à ce prix que l'État pourra atteindre sa fin, le culte de la vérité, et que l'évolution universelle s'accomplissant, l'être parviendra à la complète conscience de lui-même dans la cervelle d'un homme.

Cette philosophie mystico-sociale d'origine germanique rappelle le quiétisme : mais le quiétisme allait à peine aussi loin dans l'oubli de soi-même. De telles idées pourraient paraître inoffensives à raison même de leur extravagance. Malheureusement il y a au fond une doctrine qui reste et qu'on retient : c'est le droit essentiel de l'État à absorber l'individu. Doctrine monstrueuse, qui n'avait pas besoin des formules grotesques de l'anthropologie pour faire son chemin, et qui finira par ramener parmi nous les pires tyrannies que le paganisme ait jamais vues.

Pour aider l'action de ce « remède général », on propose ensuite un certain nombre d'onguents à appliquer çà et là sur l'organisme malade. Il suffira de les mentionner.

La centralisation et le fonctionnarisme sont des plaies vives. Naturellement, on y appliquera la décentralisation. D'ailleurs, comme on l'a vu plus haut, la démocratie y aspire d'instinct. « Le suffrage universel est l'antidote du désir de s'élever dans la sphère administrative... La centralisation a virtuellement commencé à rétrograder... » — Il n'y a rien de robuste comme la foi de ces esprits forts en leurs rêveries ; l'évidence n'y peut rien. Du reste, la République est bien excusable de maintenir quelque temps encore le fonctionnarisme dans sa vigueur. M. Arsène Dumont nous apprend que, sans cela, elle ne pourrait pas soutenir la lutte contre l'Église, qui a une organisation puissante. Un peu de patience, et, la religion une fois terrassée, la démocratie donnera congé aux pro-

fesseurs, aux instituteurs, aux institutrices, aux gendarmes, aux commissaires, aux procureurs, aux préfets et sous-préfets, aux gardes champêtres et *tutti quanti*.

Il y a aussi quelques tisanes de l'ordre économique et esthétique : Il faut renoncer au luxe, qui est tout à fait antidémocratique, aimer la modération, la simplicité, réformer l'opinion qui apprécie les gens d'après leur fortune, non d'après leur valeur personnelle, « diminuer l'élan vers les richesses, ... » etc. Tout cela, bien entendu, avec le secours obligeant et obligatoire de l'État, qui doit lui-même administrer le remède, en faisant une meilleure répartition de la fortune publique.

Enfin, l'ordonnance indique un remède « dans la sphère du savoir ». C'est manifestement celui sur lequel on compte le plus. Aussi, M. Arsène Dumont nous sert là-dessus un de ces chapitres-maitres qui renferment la pensée d'un livre. Voici comment il débute :

Puisque la dépopulation provient d'un excessif effort pour s'élever qui reconnaît pour l'une de ses causes la division de la nation et de la famille entre la libre pensée et le christianisme, le remède est tout indiqué : il faut rétablir l'unité intellectuelle en adoptant l'un ou l'autre de ces deux termes. Mais, comme d'un autre côté ce n'est pas au christianisme qu'appartient l'avenir, il ne reste qu'un parti à prendre, c'est de favoriser la mue, d'accélérer par tous les moyens possibles une transformation inévitable. Il n'existe que ce moyen d'abrégé la durée du péril qu'elle fait courir à la nation. (P. 442.)

Toujours du charabia, comme on le voit; mais, enfin, l'homme qui écrit dans cette langue à une idée : il veut dire que le christianisme est, en somme, la cause du mal, et que, par conséquent, il faut faire au christianisme une guerre d'extermination.

Là-dessus le paladin de la science anthropologique tire son grand sabre et pousse au monstre, en s'écriant pour se donner du cœur : « Le christianisme, devenu catholicisme, puis cléricisme, est la machine à énervement la plus parfaite que l'appétit pervers du mal et des ténèbres ait jamais inventée. »

Comment faire ? Quel engin, quelle massue, quel mar-

teau-pilon pourra briser cette machine *inventée par l'appétit des ténèbres* ?

Ce sera la *Science*.

La Science ! Quand ce grand mot, dont ces gens-là ont la bouche toujours pleine, est parvenu à en sortir, il n'y a plus d'insanité si grosse qui ne passe par l'ouverture. On va nous en donner la preuve.

Donc, c'est la science qui doit purger le pays de ce qui lui reste de religion, et du même coup le guérir de tous ses maux, à commencer par l'oliganthropie. Voilà le grand remède, et voici le moyen de s'en servir :

« En premier lieu, l'élimination du surnaturel et l'explication positive des problèmes de l'univers, pour toutes les classes et tous les âges, sans distinction de sexe ni de fortune, tous ayant vocation égale à la vérité entière et sans réticence... » — Nous dirons tout à l'heure ce qu'il faut entendre par l'élimination du surnaturel et l'explication positive des problèmes de l'univers.

« En second lieu, il faut que ce progrès intellectuel puisse s'accomplir sur place, sans nécessiter l'émigration vers Paris. » Il faut « répandre Paris sur la France » ; il faut installer « dans les grandes villes d'abord, puis dans les moyennes, et, enfin, jusque dans les communes rurales », ces centres de culture qu'on ne trouve maintenant qu'à Paris ; c'est-à-dire des bibliothèques, des musées, des académies, des facultés, des opéras, et sans doute des sociétés d'anthropologie. Alors les paysans utiliseront chaque jour leurs heures de loisir « pour le développement cérébral... Le repos du dimanche, ou du lundi peut-être préférable (*sic*), devra être consacré à cette culture de l'individu, telle que la comprend le dix-neuvième siècle. » (P. 453.)

D'ailleurs la Science aura ses apôtres et ses missionnaires :

Sans entrer dans le détail de l'organisation à fonder, on conçoit la possibilité de créer à Paris des séminaires scientifiques assez nombreux pour en tirer des colonies que l'on établirait dans chaque département, en les munissant de tout l'outillage intellectuel contemporain au grand complet, collections, moyens d'expérimentation et d'observation, bibliothèques comprenant tout ce qui se publie dans le monde civilisé. Chaque collège d'investigation départemental comprendrait à

son tour un séminaire nombreux et suffisamment rétribué de missionnaires chargés de parcourir les arrondissements, les cantons, puis les simples communes, d'y faire des conférences, d'y instituer des zélés, d'y fonder des collections et d'organiser la circulation des livres... Cette réforme capitale est des plus faciles... La suppression du budget des Cultes... ferait face aux dépenses. (Chap. xxiv.)

En ce temps-là, on verra reflourir l'âge d'or. M. Arsène Dumont en trace un tableau enchanteur. La science étant répandue partout, le paysan goûtera une félicité pure ; car il pourra « acquérir la plénitude de son développement intellectuel » ; « il doublera ou triplera très aisément le produit de la terre. N'étant plus obligé de s'épuiser pour la satisfaction de besoins artificiels, il sera plus docile à la voix de la nature qui lui conseille d'embellir sa demeure d'existences nouvelles. » On verra alors les Normands et les Gascons, dont aujourd'hui les foyers se dépeuplent, élever quantité de garçons et de filles dont les ébats innocents animeront ces plantureuses campagnes, et qui feront ensemble des bucoliques sous les regards attendris des auteurs de leurs jours.

« O liberté ! disait Mme Roland allant à l'échafaud, que de crimes on commet en ton nom ! » O Science ! dirons-nous à notre tour, quelles calembredaines tes adorateurs abritent sous le tien !

Mais il faut savoir ce que l'on entend à l'école d'anthropologie par « l'élimination du surnaturel et l'explication positive des problèmes de l'univers », qui sont, paraît-il, l'alpha et l'oméga de la Science.

Le surnaturel, c'est Dieu. On a découvert en ce pays-là que « l'hypothèse Dieu » est insoutenable et absurde, et M. Arsène Dumont s'escrime à la démolir. Il y emploie une métaphysique à laquelle s'appliquerait très bien la scientifique expression : « une nébuleuse de galimatias », par laquelle il désigne la démonstration de l'existence de Dieu, dont le genre humain s'est contenté jusqu'ici. Puis, dans la sérénité d'une raison supérieure, ce lumineux génie nous déclare que désormais l'humanité pourra « se débarrasser » de Dieu, grâce à « l'apparition d'un genre nouveau d'explications, les

explications positives qui rendent superflues celles des religions... Nul besoin d'un Dieu créateur de l'homme et des animaux, depuis que l'on connaît la théorie de l'évolution; nul besoin d'un créateur de la lumière, depuis que l'on sait qu'elle vient uniquement du soleil et des étoiles... ». (P. 474.) Et ainsi du reste.

Voilà « les explications positives des problèmes de l'univers ». La poule est sortie de l'œuf, et c'est la lanterne qui éclaire. Donc, Dieu n'a rien à y voir.

Bien que tout cela ne soit qu'une digression encore plus inutile que sottise, il ne nous déplaît pas de suivre nos savants anthropologistes sur ce terrain. Il y a profit à assister aux manœuvres qu'ils y exécutent : cela est profondément triste, mais combien instructif ! La religion reniée hante le cerveau de ces malheureux, comme un spectre que toutes leurs conjurations scientifiques ne parviennent pas à écarter. Tout les y ramène ; ils sont partis pour étudier la décroissance de la natalité française ; la question est intéressante et sérieuse ; tout à coup un accès de leur manie se déclare, et les voilà pataugeant, l'espace de quarante pages, en plein athéisme, et se battant contre Dieu d'une façon parfaitement ridicule : Dieu n'existe pas, puisque l'Anglais Darwin a inventé l'évolution.

VI

Il est temps de conclure.

Nous avons voulu savoir comment se traite une des questions les plus délicates et les plus vitales pour notre pays, au sein d'une de ces réunions savantes qui passent aux yeux du vulgaire pour représenter l'élite intellectuelle de la France sous la troisième République.

Il y a quelque chose de singulièrement agaçant pour des hommes qui n'ont pas fait vœu de renoncement au sens commun, de se voir jeter à tout propos à la tête la science et les savants, quand on sait qu'il suffit de n'être pas chrétien pour se poser en disciple, sinon en maître de la science. Cette fois, nous avons pris la science sur le fait, le scalpel à la main, fouillant son sujet à loisir. Il s'agit d'une maladie sociale : Sans rien exagérer, on peut dire que c'est la pire ané-

mie ; la sève vitale est si peu abondante dans cet organisme et circule si paresseusement, qu'il parvient à peine à réparer ses pertes. Pour parler sans figure, les enfants qui viennent au monde sur le territoire de la République française sont à peine plus nombreux que les morts qui s'en vont. Cet excédent diminue chaque année. Dans près de la moitié du pays, il y a déjà plus de décès que de naissances ; chaque recensement nouveau ajoute quelques départements à la longue liste de ceux qui se trouvent dans ce cas¹. Nul ne peut nier que ce soit là le signe d'une race qui baisse.

Eh bien ! nous avons entendu ce qu'on nomme la Science tout court disserter sur les causes du mal ; elle a dit en langue mystagogique ce que tout le monde savait : que les classes aisées sont vaniteuses et égoïstes ; que, grâce au progrès démocratique, les classes pauvres leur ressemblent chaque jour davantage ; que personne ne veut plus se charger de famille, parce que tout le monde veut s'élever et jouir. Et après ? En guise de remède, on nous propose de mettre l'altruisme à la place de l'individualisme, de nous dévouer au perfectionnement final de l'humanité, ce qui exige, paraît-il, qu'il y ait un ou deux enfants de plus par famille bourgeoise. On ajoute quelques considérations sur la vertu démocratique, quelques projets burlesques pour la propagation de la science chez les paysans, et comme condiment suprême, on verse un panier d'ordures sur la religion. Voilà les ingrédients avec lesquels une société de grands savants compose son cataplasme. Si avec cela la France ne se relève pas, ce sera de sa faute ; la science se réservera pour des races mieux ouvertes à sa lumière.

Hélas ! si ces aberrations n'étaient que le fait de quelques médecins matérialistes, on les laisserait se congratuler dans leurs académies.

Malheureusement, la plupart des hommes qui ont de l'influence ou du pouvoir versent plus ou moins dans la même ornière. La peur du « surnaturel », c'est-à-dire la peur de Dieu, la *théophobie*, comme diraient les savants, est leur infirmité

1. Il y en a 32 en 1889. Le département du Gers tient la tête de cette liste ; il a 76 naissances pour 100 décès.

à tous. Les uns par passion irrégulière, les autres par timidité, tous paraîtront ignorer que la religion peut quelque chose là où la science et la politique sont impuissantes. Ils le savent pourtant, il leur échappe même parfois à cet égard quelques aveux. Après tout, ce n'est pas « la culture intellectuelle, le développement cérébral », qui opposeront jamais un contrepois utile à l'égoïsme humain; on peut attribuer cette vertu à la Science dans des livres ou des discours en son honneur, mais dans le for intérieur on n'en croit rien. L'expérience d'aujourd'hui, comme celle d'autrefois, montre que c'est dans sa foi religieuse, et nulle part ailleurs, que l'homme puise la force nécessaire pour porter tout entier le fardeau de la vie et ne pas rejeter le devoir en prenant le plaisir.

Des gens qui se piquent de psychologie ne peuvent garder aucun doute là-dessus. Mais nommer la religion comme remède au mal qui ronge la société française, ce serait se rendre coupable de cléricisme, le seul crime pour lequel la science contemporaine et la politique du jour ne trouvent pas d'excuse. Aussi cela ne se verra ni à l'Académie de médecine, ni à l'Académie des sciences morales et politiques, ni dans aucun autre de ces aréopages condamnés à la morale laïque. Et c'est pourquoi ces guérisseurs du peuple s'égareront en des discussions sans issue, dont le public se lasse, et s'en viennent, à tour de rôle, préconiser leurs recettes « frivoles ou ridicules ¹ ».

De tous « ces radotages prétentieux » — le mot est de M. Leroy-Beaulieu — rien d'efficace ne sortira pour enrayer le mal. Quelques mesures législatives seront adoptées peut-être pour favoriser les familles nombreuses : ce ne serait que justice. Mais qui ne voit que des avantages de ce genre n'ont aucune proportion avec les charges qu'il s'agit de s'imposer? Ce serait naïveté de croire que par des moyens

1. En voici un échantillon curieux, choisi entre beaucoup d'autres : M. Guyau, un philosophe de quelque valeur pourtant, propose un prône laïque : Tous les dimanches, on lirait sur la place publique au peuple assemblé le *Bulletin des Communes*. Les documents statistiques, sagement commentés par M. le maire, feraient comprendre aux gens la nécessité d'avoir des familles plus nombreuses. (*L'Irrégulation de l'avenir*, p. 295.)

semblables on relèvera sensiblement le niveau de la natalité.

Cependant on continuera à laisser libre cours à tous les agents d'immoralité et de dissolution sociale. L'enseignement officiel élargira de plus en plus la double plaie de l'irrégion et du déclassement; les populations de certaines régions, restées jusqu'ici en dehors des atteintes de la civilisation homicide, seront initiées au scepticisme, au matérialisme et à l'égoïsme bourgeois; le progrès fera surgir jusqu'au fond des campagnes des libres penseurs mâles et femelles qui verront dans les charges de la famille une gêne pour la libre vie; la littérature sous toutes les formes, depuis les savants livres du docteur Letourneau jusqu'aux romans des feuilles à un sou et aux théâtres des chefs-lieux de canton, s'emploiera à bafouer le mariage, cette institution surannée d'une civilisation inférieure.

A ce régime, on peut prédire qu'avant vingt ans la France sera obligée, qu'elle le veuille ou non, d'en venir à la méthode des économistes : s'incorporer les étrangers par centaines de mille tous les ans, et cela non pas pour augmenter sa population, mais pour l'empêcher de décroître.

Ainsi ce peuple de France qui a traversé dans sa longue histoire de si formidables crises, chez qui la vie fut toujours si robuste et si abondante, dont le sang fleurit aujourd'hui dans cette race canadienne qui par sa fécondité menace ses puissants voisins d'une pacifique mais irrésistible invasion, ce peuple de France tombé au pouvoir d'une secte pour qui l'irrégion et les mauvaises mœurs sont un point d'appui, gouverné par des gens qui affectent de ne connaître pas Dieu, s'en irait, lentement peut-être, mais fatalement, à une sorte de suicide.

Comme on vient de le voir, la science matérialiste et athée, grassement entretenue par lui dans les hautes écoles officielles, s'emploie dans la mesure de ses moyens à le pousser dans cette voie.

J. BURNICHON,

PROGRÈS ET TRADITION

DANS L'APOLOGIE BIBLIQUE

(Fin)¹

III

Il n'y a pas, en exégèse, de principe plus souvent répété que celui-ci : « On doit s'en tenir au sens *naturel* des textes ; il ne faut pas s'en écarter sans une véritable nécessité. » Rien n'est plus juste, si on l'entend bien. Mais il peut arriver et il arrive, pour ce principe, comme pour l'autorité des Pères, qu'on l'invoque sans s'être rendu compte de sa portée précise, et en négligeant une ou plusieurs des conditions en dehors desquelles il ne serait plus vrai. Avant de pouvoir utilement l'employer, il faut savoir, d'abord, ce qu'est le sens *naturel* des textes sacrés ; ensuite, quelle raison est nécessaire et suffisante pour s'en écarter quelquefois.

Dans l'usage vulgaire, on appelle signification *naturelle*, interprétation *naturelle*, en général, celle qui répond bien à la valeur des termes et aux autres données d'où l'on conclut la pensée d'un interlocuteur ou d'un auteur, suivant les règles ordinaires du langage. Mais souvent à cette notion on ajoute encore la suivante, à savoir, que la signification ou l'interprétation se présente pour ainsi dire d'elle-même, sans qu'il y ait besoin d'un examen plus ou moins laborieux ou de profondes réflexions pour la découvrir.

On voit sans peine que les textes bibliques ne sont pas, dans leur ensemble, susceptibles d'une interprétation *naturelle* selon la dernière acception. A la vérité, la sainte Écriture est faite pour être comprise avec une certaine facilité, au moins dans les parties destinées à l'instruction du genre humain tout entier. Mais il est certain qu'elle n'est pas claire partout ; et même là où elle est relativement aisée à entendre,

1. Voir les *Études* de novembre.

elle ne l'est pas pour tous, sans une étude spéciale ou sans le secours d'un interprète autorisé. Les langues étrangères dans lesquelles elle est rédigée, le grand nombre de siècles et surtout les profondes différences de race et de patrie, d'idées et de mœurs, qui nous séparent des auteurs bibliques et des lecteurs qu'ils ont eus immédiatement en vue, ces causes avec d'autres font que les Livres saints ne manquent pas d'obscurités, même dans les simples récits et les descriptions de choses matérielles.

Ce serait peu pratique ou fort dangereux, de poser en principe fondamental d'exégèse, qu'il faut s'en tenir au sens *naturel* des textes bibliques, en entendant par là le sens qui s'offre de prime abord ou qu'on saisit le plus aisément.

Contentons-nous donc de la première définition, d'après laquelle le « sens naturel » n'est que la traduction fidèle des termes, mais considérés à la fois en eux-mêmes et avec toutes les circonstances qui peuvent en modifier la portée. Il y a bien des degrés possibles dans la fidélité de cette traduction. Une interprétation parfaite est celle qui reproduit tout ce qu'il y a dans le texte et rien de plus ; par conséquent, celle qui rend tout ce que les termes disent, soit directement par eux-mêmes, en vertu de l'usage général de la langue et des habitudes particulières de l'écrivain, soit d'après le contexte, le but de l'ouvrage, etc. Dès lors qu'il serait évident qu'une interprétation donnée remplit ces conditions, ce serait la seule vraie, et il n'y aurait pas à mettre en question s'il faut s'y tenir. En effet, les règles qui nous servent, dans la vie de chaque jour, pour reconnaître la pensée de nos interlocuteurs, de nos correspondants et des auteurs que nous lisons, trouvent aussi leur pleine application chez les écrivains sacrés. « Les Écritures, dit saint Augustin, ne parlent pas d'une manière qui ne soit pas dans l'usage humain ; car elles parlent aux hommes (*de Trin.* I, 23). »

Toutes les fois donc qu'il est évident qu'un texte, vu la nature des termes et des autres données, demande tel sens et n'en supporte aucun autre, ce sens est nécessairement celui que l'Esprit-Saint a voulu faire entendre.

Le principe que nous examinons n'est pas fait pour des cas de ce genre ; il n'est applicable qu'à des interprétations

plus ou moins probables, arrivant quelquefois jusqu'à une évidence apparente, mais toujours au-dessous de la certitude et de l'évidence véritable.

En définitive, nous le croyons juste sous cette forme : « Il faut suivre — ou, ce qui est la même chose, tenir pour le plus conforme à la pensée du Saint-Esprit — le sens *naturel*, c'est-à-dire celui qui traduit le plus complètement ce que les termes disent par eux-mêmes et en vertu des circonstances ; et pour s'en écarter, il faut une raison plus ou moins grave, selon la mesure où le sens donné satisfait à cette définition.

La première partie de la règle est évidente. Le sens *naturel* ainsi entendu, étant celui qui épuise le plus complètement le contenu du texte, est certainement celui que tout homme sensé regardera comme le plus vrai dans les cas ordinaires. Observons seulement qu'en disant : *Il faut suivre...*, nous ne parlons pas d'une adhésion absolue, totale, qui n'appartient qu'aux vérités certaines ; mais d'un assentiment relatif, accompagné de doute et, par conséquent, essentiellement provisoire. Il n'est nullement interdit de peser à nouveau les raisons pour et contre, et si la balance venait à paraître modifiée, de changer aussi d'avis.

La seconde partie de notre formule réclame quelques explications. D'abord, en tant qu'elle permet d'abandonner quelquefois le sens *naturel*, n'est-elle pas en contradiction avec l'inclination de tout esprit raisonnable à s'attacher à ce qui lui paraît le plus vrai ? Mais rappelons-nous que la pensée d'un écrivain, et surtout des écrivains inspirés, peut être déterminée, non seulement par l'examen des termes, ce qui constitue le moyen *intrinsèque*, mais aussi par voie *extrinsèque*, c'est-à-dire par le témoignage d'un interprète autorisé. Or, il est possible que le second moyen ne conduise pas aux mêmes conclusions que le premier.

Il peut arriver que l'explication qui paraît la plus naturelle, d'après les seules données intrinsèques, ait contre elle une décision formelle de l'autorité chargée d'interpréter l'Écriture, ou soit inconciliable avec une vérité connue par quelque autre passage des saints Livres ou par la tradition. Il est évident que cette explication se trouve condamnée par là même ; si elle a paru la plus naturelle et, par suite, la

plus proche du sens véritable, ce n'a été qu'une illusion; elle doit être rejetée comme contraire à la pensée du Saint-Esprit.

En dehors de toute décision certaine et définitive, un grand poids d'autorité peut former un motif suffisant de mettre au moins en quarantaine une interprétation que les règles intrinsèques indiqueraient comme la plus naturelle. Ce serait le lieu, par exemple, si cette interprétation contredisait un enseignement patristique très autorisé par le nombre ou la qualité de ses souteneurs, ou un sentiment ayant presque la force d'une croyance universelle dans l'Église.

Le respect dû aux saints Pères et à l'Église, même dans les choses sur lesquelles ils n'ont pas prononcé de jugement absolu et irréfutable, et le danger de scandaliser les fidèles et de blesser au moins indirectement la foi ou les mœurs, prescriront souvent comme un devoir d'écarter des interprétations de ce genre.

Seulement, dans le dernier cas, le déclinatoire opposé au sens *naturel* n'est que provisoire. Il n'est pas défendu de creuser encore les textes, voire de chercher avec bonne foi des arguments contre le sens favorisé par l'autorité. Et si l'on arrivait ainsi finalement à une véritable certitude contre ce sens, rien n'empêcherait plus de l'abandonner totalement et d'en soutenir un autre avec modestie.

Nous ne faisons qu'indiquer ces deux premiers cas, pour passer à d'autres qui se rapportent plus particulièrement au sujet de ce travail.

Le sens qui semble résulter le plus *naturellement* d'un texte peut être aussi en contradiction avec une doctrine de la science purement humaine. Si c'est avec une doctrine bien démontrée, certaine, le problème est tout simple; il faut répondre, à peu près comme dans le premier cas, que le sens dont il s'agit n'est *naturel* qu'en apparence, et qu'il doit être rejeté pour faire place à une interprétation en harmonie avec les données certaines de la science. En effet, la vérité révélée ne peut être opposée à la vérité scientifique.

Par exemple, quelques théologiens distingués soutiennent encore que, suivant l'interprétation « la plus naturelle » de la Genèse, les premières espèces de tous les êtres, y com-

pris l'homme, ont été créées par Dieu dans l'espace de six jours de vingt-quatre heures. S'ils ont raison, on ne peut s'empêcher, dans ce cas, de renoncer à la signification « la plus naturelle » du texte biblique ; car cette signification, pour naturelle qu'elle paraisse, ne saurait être la vraie, dans l'impossibilité manifeste qu'il y a de l'accorder avec les résultats certains de la paléontologie.

Quoi qu'il en soit de cette application particulière, le principe de notre solution est incontesté. Mais voici une question plus épineuse. Supposons que l'interprétation plus *naturelle* entre en conflit avec une simple théorie, une opinion scientifique plus ou moins fondée, en un mot, avec un enseignement de la science auquel manque la certitude. Entre les deux, que préférer ?

Les problèmes de ce genre, qui occupent souvent les apologistes contemporains, donnent lieu, parmi eux, à deux tendances contraires. Les uns, soucieux surtout de protéger le texte inspiré contre la profanation des interprétations arbitraires, maintiendront ce qui leur paraîtra son sens naturel, jusqu'à ce que l'impossibilité en soit démontrée. D'autres, plus préoccupés d'éloigner toute apparence d'incompatibilité entre la foi et la science, seront toujours prêts à sacrifier ce qui ne leur semblera pas absolument certain dans l'exégèse biblique, pour éviter de contredire des théories tant soit peu probables et même de simples hypothèses de la science.

Je n'indique que les extrêmes, sans prétendre que ceux qui inclinent vers l'un ou l'autre suivent leur système avec une pleine conséquence. Telles que je viens de les définir, les deux tendances sont certainement erronées.

La seconde ne ménage pas assez la dignité de l'exégèse et de l'apologétique, ni même l'honneur de la Bible, en faisant fluctuer l'interprétation du texte sacré au gré des théories changeantes des savants.

La première, avec plus de respect apparent pour la sainte Écriture, l'expose pourtant aussi à la « risée des mécréants », en soutenant comme doctrine biblique des idées auxquelles la science ne laisse plus qu'une faible probabilité.

La vérité et la sagesse sont entre ces deux excès. Pour les

sauvegarder l'une et l'autre, il faut peser, sans parti pris d'avance, l'autorité réelle des interprétations bibliques qui sont en cause, avec la valeur exacte des affirmations scientifiques, ou prétendues telles, qui vont à l'encontre.

Il ne serait pas raisonnable de sacrifier une interprétation fondée sur de graves arguments d'exégèse, pour ne pas s'entendre opposer quelques faits mal établis ou des hypothèses que ni l'expérience ni la logique ne recommandent. Mais il ne serait pas prudent de s'opiniâtrer dans une explication qui, naturelle peut-être si on ne considérait qu'un texte seul, donnerait prise à de sérieuses objections de la part des savants les plus consciencieux.

Souvent il sera difficile de faire la juste balance. Comment, en effet, déterminer toujours avec sûreté ce qui est réellement sérieux, solide, et ce qui ne l'est point, soit dans l'exégèse, soit dans les assertions des savants ? Pour cela les apologistes devraient être à la fois excellents théologiens, exégètes consommés et savants *spéciaux* dans tous les genres. Pareille perfection étant impossible, il est clair que des hommes, même très bien préparés à la tâche de défenseurs de la révélation, avec un grand don de prudence et la meilleure volonté du monde, pourront défailir et tomber dans l'excès, ou d'une déférence trop complaisante pour les opinions des savants, ou d'un attachement trop scrupuleux aux interprétations vulgaires du texte biblique.

C'est un mal, assurément : regrettons-le ; surtout efforçons-nous, si nous nous mêlons d'apologétique, de nous armer le mieux possible à l'aide d'études sérieuses. Mais n'allons pas prendre prétexte de la difficulté, soit pour proclamer la liberté entière des exégètes et des savants à l'égard de toute interprétation qui n'est pas évidemment imposée ou défendue ; soit pour mettre en interdit, jusqu'à preuve démonstrative, toute explication qui ne paraît pas la plus conforme au sens « naturel » des textes bibliques, alors même qu'elle concorderait le mieux avec les données scientifiques et qu'elle serait, d'ailleurs, réellement probable.

Des deux côtés, il y aurait une erreur, aussi contraire à l'esprit de la tradition catholique qu'à la raison.

Pour achever d'élucider le sujet, il me paraît utile d'exa-

miner une forme beaucoup plus étroite, qui est donnée parfois au principe que nous venons d'étudier.

IV

Un certain nombre de théologiens et d'exégètes expliquent ainsi l'obligation de suivre le sens *naturel* : « Il faut s'en tenir au sens *propre* des textes bibliques, à moins d'*impossibilité évidente*. » Pour comprendre ceci, on saura que le sens *naturel*, tel que nous l'avons pris dans ce qui précède, ne diffère pas au fond du sens *littéral* ou *historique*, tel que le définit, par exemple, saint Thomas dans sa *Somme théologique* (p. 1. q. 1., Art. x). Nous avons évité l'expression « sens littéral », parce que souvent on l'emploie abusivement pour désigner le sens *propre* seul. En réalité, le sens littéral, c'est-à-dire ce que les termes signifient par eux-mêmes et avec toutes les circonstances, peut être *propre* ou *figuré* (métaphorique). Le sens *propre* est celui que les termes présentent directement, immédiatement ; le sens *figuré* ou *métaphorique* est celui qu'ils prennent, lorsqu'on les détourne de leur destination première, immédiate, en les appliquant, par une *figure* de langage, à des choses différentes de celles pour lesquelles ils ont été créés.

Par exemple, quand Isaïe prédit qu'« un rejeton sortira du tronc de Jessé », ces mots dans leur signification littérale ou naturelle, telle qu'elle résulte du texte et de ses attenances, annoncent la naissance virginale du Messie, fils de David ; mais ils ne l'annoncent point par leur acception *propre* ou directe et immédiate, mais par une acception médiante, détournée, ou suivant l'expression des grammairiens, *métaphorique*, *figurée*.

Dans ce texte, comme dans beaucoup d'autres, il est parfaitement clair que ce n'est pas le sens *propre*, mais uniquement le sens *métaphorique* que le divin Auteur de l'Écriture a voulu faire entendre. Mais ailleurs il peut y avoir doute. C'est pour ces cas ambigus qu'on a posé la règle indiquée au commencement de ce paragraphe. Et on l'a proclamée spécialement pour les passages où la Bible parle des choses de la nature ou d'histoire, de géographie, de chronologie.

Comme nous le verrons, on chercherait inutilement ce prétendu principe chez les Pères ou chez les grands exégètes du moyen âge et de l'époque du Concile de Trente. Il faut bien le dire, ce n'est qu'un produit de l'effarement malheureux que les premières hardiesses de la science expérimentale moderne ont causé dans le monde scolastique, vers les commencements du dix-septième siècle.

L'enseignement d'Aristote, non seulement dans ce qu'il avait de profondément solide, d'éternellement rationnel, mais encore dans ses parties faibles, conjecturales, comme les théories physiques, avait été intimement associé depuis des siècles, même à la théologie; il avait pris un grand rôle, notamment, dans l'interprétation *scientifique* de l'Écriture.

De là, quand les théologiens et les exégètes virent tout à coup cette vénérable physique attaquée jusque dans ses fondements par la science nouvelle des Copernic, des Kepler, des Galilée, leur première impression fut que les colonnes de la théologie étaient ébranlées, que l'autorité même de l'Écriture sainte et de la tradition de l'Église était menacée.

Impression fausse, impression funeste! Plus tard, en réfléchissant avec calme, on vit bien que ce qui était attaqué en réalité, ce n'était aucun principe théologique; c'étaient seulement quelques hypothèses de philosophie ou plutôt de cosmographie et de physique, par lesquelles on avait cru éclairer et confirmer la vérité révélée, mais dont celle-ci n'était solidaire à aucun degré. Par malheur, on commença par chercher des armes contre ce qui apparaissait comme une invasion ennemie¹.

Je ne rappelle ces faits qu'en vue des leçons qu'on en peut tirer pour la question que nous étudions. Au reste, je ne

1. Il faut observer que les premiers théologiens qui invoquèrent la Bible contre Copernic furent des protestants. (Cf. Grisar, S. J., *Galileistudien*, Ratisbonne, 1882.) Comme le dit le P. Anschütz dans une intéressante étude sur *Kepler exégète* (*Zeitschrift für katholische Theologie*, Innsbruck, t. XI, 1887, p. 2) : « Les gardiens protestants de l'orthodoxie à Tübingue (où parut, en 1595, la première publication de Kepler) ont appliqué pratiquement à l'écrit de Kepler le jugement porté vingt ans plus tard contre le livre de Copernic par la Congrégation de l'Index; ils le corrigèrent eux-mêmes, c'est-à-dire supprimèrent radicalement l'explication (par laquelle Kepler conciliait le système de Copernic avec l'Écriture). »

suis pas de ces catholiques qui, au nom de Galilée, se voilent la face et semblent prêts à tomber à genoux pour demander pardon à la science outragée. La procédure conduite contre le savant florentin, — avec les plus grands ménagements pour sa personne, comme il a été bien prouvé, — fut parfaitement légitime et régulière en principe. Elle ne fut pas une usurpation de pouvoirs. C'est Galilée qui, transportant la grande controverse astronomique sur le terrain théologique et assumant *ex professo* la charge d'accorder le système de Copernic avec la sainte Écriture, avait commis un empiétement, que le Saint-Siège et ses ministres dans les Congrégations de l'Index et du Saint-Office avaient le droit et, vu les circonstances, peut-être le devoir de réprimer. Si l'on s'était borné à prohiber les livres où l'astronome se posait en réformateur de l'exégèse, cette mesure ne pouvait soulever aucune objection raisonnable.

Mais les Congrégations romaines ne s'en tinrent pas là ; elles condamnèrent la théorie scientifique elle-même, comme contraire à l'Écriture sainte. A la vérité, les cardinaux du Saint-Office n'entendaient point donner là une décision infaillible, irrévocable : ils savaient très bien qu'il ne leur appartenait point d'en donner aucune de ce genre, et le Pape ne manifesta jamais l'intention d'ajouter, de son autorité propre, à leur arrêt cette force souveraine qui lui manquait.

Il est fort vraisemblable, et c'est l'interprétation donnée par de graves théologiens de l'époque, que la signification du fameux décret se réduisait à ceci : vu l'insuffisance des preuves apportées par les défenseurs de l'hypothèse copernicienne, il n'y avait nulle *nécessité* d'abandonner le sens *propre*, jusque-là seul reconnu dans les textes où l'Écriture parlait du mouvement du soleil, et, cela supposé, il n'était ni sage ni conforme au respect dû à la tradition patristique de s'écarter de ce sens, jusqu'à ce que l'hypothèse en question fût mieux démontrée¹.

La « science » n'a pas de juste raison d'incriminer le dé-

1. Voir les témoignages cités dans l'ouvrage si complet du P. H. Grisar : quelques-uns sont dus à des adversaires du système de Copernic. On peut voir aussi Franzelin, *Tract. de Traditione*, 3^e édit., 1882, pp. 150-151, note. Il faut remarquer surtout la lettre de Bellarmin (reproduite par le P. Gri-

cret ainsi entendu. Il reste dans le domaine incontestable de la théologie; le système de Copernic n'y est pas jugé plus sévèrement qu'il ne l'était par la plupart des « savants » du temps; il laisse intacte la liberté des observations, des expériences, des spéculations purement scientifiques.

Nous serions plus embarrassé pour le justifier, du point de vue de l'exégèse. Quoi qu'il en soit, les théologiens qui avaient le plus poussé à cette décision, et ceux qui s'efforcèrent ensuite de la défendre, allèrent bien plus loin.

Généralisant la solution donnée au cas particulier de Copernic, on créa l'obligation de suivre le sens *propre* jusqu'à *impossibilité évidente*, dans toutes les questions du même genre.

Il est facile de voir que ce principe, posé d'une manière générale, serait extrêmement contestable et même faux. Combien de passages, notamment chez les prophètes, bien que susceptibles d'un sens *propre*, s'expliquent mieux au sens *figuré* et sont interprétés de cette façon par les exégètes les plus circonspects! Qu'on lise, par exemple, le psaume xvii (xviii dans l'hébreu). Selon le témoignage exprès de l'Écriture, David l'a composé pour remercier Dieu de l'avoir sauvé des mains de Saül et de ses autres ennemis. Le psalmiste-roi décrit en termes sublimes l'intervention spéciale du Très-Haut qui l'a délivré. Tout cet ébranlement de la terre et des cieus qu'il dépeint (v. 8-17) peut avoir eu lieu dans la réalité; il n'y a donc pas *nécessité* d'entendre le texte autrement que dans le sens *propre* ou rigoureusement historique. Cependant pas un commentateur ne se fait scrupule de prendre toute cette belle description dans un sens *métaphorique* ou *allégorique*¹.

On pourrait citer quantité d'autres exemples. Mais à quoi bon? N'est-il pas évident et su de tout le monde que, dans le langage humain, et surtout dans l'usage oriental, l'emploi du

sar à la fin de son ouvrage); le savant cardinal y admet que, si les coperniciens trouvaient dans l'avenir une démonstration de leur système, on pourrait changer l'interprétation vulgaire des textes en question.

1. Voir p. ex. le commentaire de Bellarmin et celui du P. F. Patrizi, *Cent Psaumes traduits littéralement de l'hébreu*; version française, par le R. P. Bouchot (Paris, Lethielleux, 1890).

sens méthaphorique est à peine moins fréquent et moins naturel que l'emploi du sens *propre* ?

Nos idiomes occidentaux étaient, sous ce rapport, moins froids et plus colorés jadis qu'ils ne le sont aujourd'hui ; les mots les plus usuels, comme *penser* (de *pensare*), *arriver* (de *adripare*), cachent des métaphores que nous ne sentons plus, mais que nos ancêtres ont senties ; c'est ce qu'on a très bien nommé des métaphores *éteintes*.

Les langues orientales ont beaucoup mieux gardé leur pureté d'images ; les textes les plus simples y abondent en métaphores brillantes, transparentes. Ce serait se condamner à n'y rien comprendre, que de vouloir les prendre toujours à la lettre, au sens *propre*.

Pour donner la préférence à la signification méthaphorique, il suffit, c'est de toute évidence, qu'elle soit plus *naturelle* ou du moins aussi naturelle que la signification propre. Il est déraisonnable de poser en axiome que cela n'est permis que dans une véritable *nécessité*, c'est-à-dire quand le sens propre est impossible.

Le fameux principe aurait-il une raison d'être particulière pour les textes qui touchent aux choses de la nature ? On a essayé de le soutenir, et il est bon de passer brièvement en revue les principaux arguments qu'on a fait valoir.

Celui sur lequel on a surtout insisté dans le procès contre Galilée, et celui qui fait encore aujourd'hui le plus d'impression dans des controverses analogues, c'est toujours l'autorité des Pères.

Aucun docteur de l'Église, disait-on aux partisans de Copernic, aucun interprète de l'antiquité chrétienne n'a jamais interprété l'Écriture comme vous proposez de le faire. Tous au contraire ont entendu les textes en question au sens littéral et propre.

De même aujourd'hui, s'il s'agit, par exemple, des *jours* de la Genèse, ne pouvant affirmer que les Pères les ont généralement pris pour des jours de vingt-quatre heures, ce qui serait faux, on objectera du moins que tous ont cru que ces six jours ensemble représentaient une très courte durée ; qu'aucun n'y a vu ni même soupçonné des périodes d'une longueur extensible, pour ainsi dire, à volonté.

Nous avons déjà satisfait à cette difficulté. Nous croyons avoir montré que, non seulement dans ces questions en particulier, mais encore en général dans toutes celles qui n'ont pas de connexion avec le dogme ou la morale, le sentiment des Pères n'a, de fait, ni l'unanimité morale, ni surtout le caractère *théologique* et *assertif*, sans lesquels il ne peut rigoureusement lier les exégètes postérieurs. Répétons-le, quand ils commentent des textes tels que ceux qui parlent de la marche du soleil, de la stabilité de la terre, de la formation et de la disposition des corps célestes, ou encore de faits d'histoire et de chronologie, si l'enseignement dogmatique ou moral de l'Écriture n'en dépend à aucun degré, les Pères exposent le texte inspiré, non d'après la tradition doctrinale de l'Église, mais suivant leurs idées philosophiques ou scientifiques et leurs connaissances en histoire; et ils réclament pour leurs interprétations le crédit plus ou moins grand qui revient à des raisons plus ou moins évidentes, non l'assentiment absolu qu'on doit à une affirmation qui fait partie de la foi catholique.

Il n'est pas vrai, d'ailleurs, que les docteurs de l'Église s'en soient toujours tenus au sens *propre* dans l'explication de ces textes historiques ou scientifiques.

Par exemple, plusieurs, et non des moins illustres,—nous l'avons déjà remarqué,—ont vu dans les *six jours* de la Genèse une division purement logique, et ont soutenu que le monde avait été créé en un moment, ou du moins en un seul jour réel. Saint Thomas, signalant cette interprétation si large, ne craint pas de montrer qu'il y incline lui-même. Il faut avouer, pourtant, qu'elle s'éloigne singulièrement du sens *naturel* des textes, et plus même que le système des jours-périodes. Certes, il n'y a aucune *nécessité* d'aller si loin, et les raisons qui ont déterminé les Pères et saint Thomas n'ont pas pu leur paraître péremptoires à eux-mêmes. Cela prouve bien qu'ils ne reconnaissaient point le principe d'exégèse étroite qu'on leur prête.

Mais on oppose des docteurs de l'Église qui semblent affirmer en toutes lettres ce principe. Citons les plus forts de ces prétendus témoignages, pour montrer qu'ils sont loin d'ébranler notre thèse.

Voici d'abord saint Augustin qui, parlant des quatre fleuves du paradis terrestre (*Genes.*, II, 10-14), écrit : « Nous les prendrions *figurément*, si quelque *nécessité* nous *obligeait* d'entendre figurément, et non au sens propre, les autres choses qui sont rapportées du paradis. Mais maintenant qu'*aucune raison* n'empêche d'y comprendre les choses en premier lieu au sens propre, pourquoi ne suivrions-nous pas simplement l'autorité de l'Écriture, dans une narration historique, en comprenant d'abord des choses qui se sont réellement passées, et cherchant seulement ensuite ce qu'elles peuvent signifier de plus¹ ? »

Le grand Docteur veut, dit-on, qu'on entende au sens propre ces quatre fleuves, parce qu'*aucune nécessité n'oblige* à les entendre au figuré ; on ne peut donc pas, selon lui, renoncer au sens propre sans y être *forcé*, sans *nécessité*. La réponse est facile. Saint Augustin détruit lui-même cette argumentation dans la phrase qui suit celle sur laquelle on appuie. On peut en effet raisonner aussi justement de cette manière : Saint Augustin veut qu'on suive le sens propre dans la description du paradis, parce qu'*aucune raison n'empêche* de le faire ; donc, selon lui, on pourrait s'écarter de ce sens, si l'on avait *quelque raison* pour cela. Il s'ensuit qu'il ne faut pas trop presser les mots de saint Augustin, si l'on ne veut fausser sa pensée, et qu'en fin de compte la « nécessité » qu'il réclame dans la première phrase, comme la « raison » dont il parle dans la seconde, n'est pas autre chose qu'un *motif sérieux*. C'est ce que nous demandons également pour qu'on ait droit d'interpréter un texte historique dans un sens figuré ou allégorique.

Voici encore une citation de saint Basile le Grand : « Je connais, dit-il dans sa neuvième homélie sur l'œuvre des six jours, les lois de l'allégorie, non pour les avoir trouvées de moi-même, mais parce que j'ai lu les travaux des autres. Ceux donc qui n'admettent pas les notions communes dans l'Écriture n'appellent pas « l'eau » eau, mais quelque autre substance, et ils interprètent de même suivant leurs idées les « plantes » et les « poissons », et ils expliquent la création des reptiles et des animaux en la détournant à leurs

1. Aug. *De Genesi ad literam*, lib. I, c. VII.

allégories : semblables aux interprètes des songes, qui donnent aux visions formées dans l'imagination, durant le sommeil, les explications qui vont le mieux à leurs fins. Quant à moi, lorsque j'entends dire « herbe », c'est herbe que je comprends; de même pour « plante », « poisson », « animaux » et « bétail », je prends tout cela comme cela est dit. *Car je ne rougis pas de l'Évangile*¹. »

Mais ce passage, comme d'autres du même genre qu'on trouve chez beaucoup de Pères, est dirigé contre l'allégorisme outré d'Origène et de ses disciples, c'est-à-dire contre une exégèse qui négligeait le sens littéral et naturel systématiquement, de parti pris, souvent sans aucune raison tant soit peu sérieuse et seulement par un goût malsain pour l'allégorie d'imagination, pour les interprétations de fantaisie. C'est ce qu'on peut vérifier dans la suite du texte cité de saint Basile, ainsi que dans sa troisième homélie, où il parle de la même façon.

Ces justes reproches ne frappent nullement ceux qui, préoccupés de rechercher et de suivre la signification littérale des textes, croient que cette signification ne se trouve pas toujours dans les termes pris au propre ou dans leur acception la plus immédiate, et qui, en conséquence, préfèrent une signification métaphorique ou plus éloignée de la valeur pour ainsi dire matérielle des termes, quand ils ont une raison grave de juger qu'une pareille signification répond mieux à toutes les données du texte inspiré.

Il reste un dernier argument. L'Écriture sainte n'a pas été inspirée et composée pour l'instruction seule des savants ou d'une élite du genre humain; elle s'adresse au commun des hommes. Il faut donc, dit-on, supposer que les auteurs sacrés ont parlé en général un langage que leurs contemporains pussent immédiatement saisir. Du moins, on doit le supposer pour les parties historiques, descriptives et autres de ce genre, où un langage énigmatique, obscur, n'aurait eu aucune raison d'être. Or, quand on parle de choses de la nature ou de faits d'histoire, ce que tout le monde saisit immédiatement, c'est le sens *propre* du récit ou de la description. C'est donc ce sens que le Saint-Esprit a voulu faire entendre

1. Bas. *In Hexameron*. Homil. IX, n° 1. Cf. Hom. III, n° 9.

et qu'il faut seul chercher dans ces passages, à moins d'impossibilité évidente.

Ainsi raisonnaient les adversaires de Copernic et de Galilée, et ils en concluèrent que les textes où l'Écriture dit que le soleil se meut de l'Orient à l'Occident, devaient être entendus à la lettre, au sens propre, c'est-à-dire d'un mouvement réel, absolu, d'est à ouest. Cette conclusion montre déjà que le principe n'est pas très solide.

Il est vrai que la Bible, spécialement dans les parties historiques ou touchant aux choses de la nature, parle un langage simple, à la portée du commun des hommes. Mais, cependant, ce langage n'est immédiatement compréhensible que pour les choses qu'il est destiné à faire immédiatement connaître. Il ne l'est point assez, par exemple, pour révéler au vulgaire que le mouvement du soleil n'est qu'apparent, relatif. Les Livres saints, en effet, n'ont pas pour but de nous instruire sur les choses de pure curiosité scientifique : « Le Saint-Esprit, dit saint Basile, n'a point voulu retenir notre attention sur des choses vaines (indifférentes au salut); mais il a tout disposé dans l'Écriture, qu'il a inspirée, pour l'édification et le perfectionnement de nos âmes¹. »

Aussi les écrivains sacrés, quand ils parlent de choses d'ordre purement naturel, de phénomènes physiques, etc., ne se proposent jamais de *faire de la science*, de nous initier à la science. Il ne faut donc pas s'attendre à ce qu'ils s'expriment là-dessus de manière à nous renseigner sur la vraie nature et les causes de ces phénomènes. Ils se contenteront, en général, de marquer les apparences sensibles, qui sont du ressort de l'expérience commune, populaire, et ils les marqueront avec les façons de parler vulgairement connues et usitées. Leur but n'en demande pas davantage, et même ils lui feraient tort par des spéculations et des formules scientifiques, que la plupart de leurs lecteurs ne sauraient ni comprendre ni goûter, ou qui distrairaient leur attention des enseignements plus utiles à leur salut.

Mais ne s'ensuit-il pas que le langage de la Bible sur ces matières induit en erreur? Quand elle dit que le soleil se meut ou s'arrête, sans avertir qu'elle parle d'un mouvement

1. Hom. ix, n° 1.

ou d'un arrêt apparent, relatif, elle fait croire aux lecteurs simples que l'astre du jour se transporte réellement de l'est à l'ouest au-dessus de la terre immobile.

Nous répondons, non. Les expressions de la Bible ne contiennent rien que de vrai, bien qu'elles ne renferment pas la vérité *complète*. Dans les locutions citées, elle ne parle pas autrement que ne font encore aujourd'hui les savants coperniciens. Ces locutions n'expriment au fond autre chose que ce qui paraît à tous les yeux, c'est-à-dire le changement de position du soleil par rapport au spectateur terrestre. Quant à l'idée qui s'ajoute à celle-ci chez les « simples », à savoir que le soleil se meut d'un mouvement absolu, c'est une conclusion qu'ils déduisent des apparences par un raisonnement inexact, mais qui n'est pas nécessairement comprise dans les formules vulgaires mentionnées plus haut.

Il en est de même dans tous les cas où l'Écriture sainte parle des choses de la nature : par exemple, lorsqu'elle rapporte que Dieu étendit « le firmament entre les eaux » supérieures et inférieures, et « sépara les *eaux de dessus le firmament* d'avec celles de *dessous le firmament* », c'est-à-dire les nuages d'avec les eaux de la terre, ou encore qu'il « créa les plantes et les animaux suivant leurs *espèces* », etc. Son langage en tout cela n'est pas *proprement scientifique*, car il ne décrit que des faits que tout le monde voit, et de la manière que tout le monde les voit ; il n'est à aucun degré *anti-scientifique* ou faux.

Cependant, nous reconnaissons que ce langage, par cela même qu'il est *incomplet*, quoique vrai, sous le rapport scientifique, peut devenir indirectement occasion d'erreur. Mais sa véracité n'en est pas atteinte, pas plus que la véracité des sens lorsque la vue du soleil en mouvement apparent fait conclure les ignorants à un mouvement réel, absolu.

D'ailleurs, il ne s'agit que d'une erreur sans conséquence pour le but des saintes Écritures. Dieu peut donc la *permettre*, c'est-à-dire ne rien faire pour l'empêcher de se produire. Il a même eu d'excellentes raisons pour cela, que nous avons déjà indiquées en partie. Sa Providence n'a pas jugé à propos d'intervenir trop directement pour activer le développement scientifique de l'homme. Ce que nous voyons aujourd'hui,

dans un siècle qui se matérialise, pour ainsi dire, de plus en plus, à mesure « qu'il progresse dans la science », ne prouve pas que l'humanité y ait rien perdu.

Concluons. Les principes que nous avons essayé de mettre en lumière dans ces deux articles ouvrent, ce nous semble, un vaste champ à la liberté, au progrès de l'exégèse et de l'apologétique, dans les questions actuelles. Sans mutiler aucune des règles traditionnelles, en s'appuyant sur les leçons et les exemples des docteurs de l'Église, on peut tracer une voie large et sûre dans l'ensemble, entre la téméraire légèreté qui fait trop bon marché du travail des premiers âges chrétiens, et le scrupule timide qui répugne à sacrifier une seule des interprétations anciennes. A la vérité, on ne réalisera jamais le rêve impossible d'une formule unique, qui permette de trancher, sans crainte d'erreur, tous les cas de conflit entre la loi et la liberté, entre la tradition et le progrès, en matière d'exégèse. En dernière analyse, il faut remettre beaucoup à la prudence des exégètes; cette prudence peut faillir, mais sans prudence à quoi serviraient les règles même les plus rigoureuses, les formules même les plus précises ?

Au reste, deux choses concourent le plus efficacement à former cette prudence nécessaire : le culte sincère des Pères et de la grande théologie catholique, et l'étude assidue, profonde, des divines Écritures.

Quand on a appris, par un commerce intime avec la tradition et la théologie de l'Église, à connaître et à respecter tout ce qui appartient en quelque manière à l'enseignement révélé, alors seulement on est en mesure de mettre à profit les découvertes des sciences modernes, pour perfectionner l'interprétation des saints Livres, sans danger de diminuer le trésor qu'on veut enrichir.

Et rien ne vaut, pour rencontrer ces solutions qui satisfont à la science sans compromis fâcheux, comme d'étudier et de scruter les Écritures sacrées, dans toutes leurs parties, avec l'opiniâtreté du respect et de l'amour, désireux de pénétrer, autant qu'il est donné à l'homme, les merveilles cachées de l'œuvre divine.

JOS. BRUCKER.

LE MONT-SAINT-MICHEL EN 1890

HISTOIRE ET FANTAISIE

I

Le Mont-Saint-Michel est à l'ordre du jour dans la littérature de 1890.

Mentionnons d'abord, et seulement pour mémoire, les journaux qui y sont venus glaner des faits divers, ou qui se bornent à célébrer les omelettes des auberges Poulard; *Figaro*, toujours sérieux, là comme ailleurs, proposait naguère d'appeler dorénavant le Mont-Saint-Michel *Mont-Poulard*. Cette littérature ne tire pas à conséquence.

Le roman, avec la plume bourbeuse de Guy de Maupassant, y est grimpé jusqu'à l'*Escalier de dentelle* et au *Tour des Fous*. Jadis, la *Fée des Grèves* en escaladait la pente raide, de touffe d'herbe en touffe d'herbe, de rocher en rocher, depuis le sable fin où s'étalent le Couesnon et l'Océan, jusqu'aux fenêtres grillées des souterrains. Le roman de Paul Féval, de ce Breton né le 29 septembre et voué à l'archange par sa mère, respectait la chevaleresque histoire de cette « maison merveilleuse où habite le dessein de Dieu¹ ». Mais il appartient aux romanciers de 1890 de jucher leurs vilaines fantaisies sur ces pierres saintes, découpées en fleurs, épanouies au-dessus de l'autel, parmi cette forêt de colonnettes et d'aiguilles gothiques qui montent dans l'azur vers la croix.

Dix lignes des *Annales du Mont-Saint-Michel*, qui continuent, en 1890, de signaler les prouesses bénies et les fêtes de l'ange gardien de la France, valent bien toutes ces pages boulevardières faites pour souiller les yeux et l'âme, et pour salir même les monuments qu'elles décrivent.

1. *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel*, par Paul Féval; 9^e édition; Préface.

L'érudition fouille à nouveau et avec bonheur les *Chroniques* et les souvenirs du Mont. Le 13 août dernier, M. Siméon Luce, de l'Institut, racontait, à l'Académie des sciences, l'épopée *montoise* du quinzième siècle; épopée dont le principal héros fut messire Louis d'Estouteville, seigneur d'Aussebosq, auquel il manque un Homère et pour qui M. Siméon Luce réclame une statue¹. Pensée vraiment patriotique, et à laquelle nous applaudissons de tout cœur. Par ce temps où les statues sortent de terre à tous les carrefours, portant l'effigie du premier passant et souvent des noms qui sont des hontes, la Normandie, la Bretagne et la France devraient bien rendre cet hommage national au bon chevalier qui, durant trente-neuf ans, garda intacte et fière la citadelle de l'archange. Mais songe-t-on aujourd'hui, en France, à honorer nos vrais grands hommes?

Du reste, à quoi bon élever une statue au défenseur et sauveur du Mont, tout le temps que le Mont défendu et sauvé par lui sera un désert? Tout le temps que saint Michel, l'ange de la patrie, sera banni de sa forteresse, de sa basilique, de son abbaye, Louis d'Estouteville, son soldat, n'a que faire de statue au milieu des ruines, au milieu de ces donjons désolés où les cloches n'appellent plus à la prière, où ne flotte plus la bannière blanche aux trois lis d'or et aux dix coquilles d'argent, avec la devise : *Quis ut Deus?* A moins qu'on ne représente le vainqueur de lord Scates et de toute l'« englescherie », pleurant et brisant son épée sur ce granit profané. Le vrai monument élevé à Louis d'Estouteville, en 1890, sera l'étude si intéressante que lui a consacrée son admirateur et compatriote, de l'Institut.

Enfin la *Revue des Deux Mondes* accordait, le 1^{er} du même mois d'août, trente-sept de ses pages serrées à un *Paysage historique* du Mont-Saint-Michel, esquissé par M. Édouard Schuré. Nous y reviendrons tout à l'heure. Disons, dès à présent, que cette œuvre mise au jour dans les *Deux-Mondes*,

1. V. le *Correspondant*, 25 septembre 1890. *Louis d'Estouteville*, par M. Siméon Luce : « Le Mont-Saint-Michel, cette merveille de la nature et de l'art, a été le théâtre de la défense la plus opiniâtre et la plus glorieuse dont nos annales militaires aient gardé le souvenir. Que l'on se hâte donc d'y élever une statue à Louis d'Estouteville... » (P. 1054.)

le 1^{er} août 1890, n'était pas ce qu'on nomme d'ordinaire une nouveauté. L'auteur en trahit la date ancienne, dans une de ses phrases tourmentées : « Malgré les bannières de pèlerinage qui l'entourent, la statue de saint Michel, dans le croisillon du transept, a plutôt l'air de pleurer sur la décadence de son culte, que de terrasser son dragon. » (P. 513.) Si jamais, chose douteuse, la *Revue des Deux Mondes* franchit le rempart de l'*Avancée*, ce bout de phrase divertira tristement les Montois. Depuis le 1^{er} novembre 1886, c'est-à-dire depuis que les Beaux-Arts de la République française ont chassé de l'abbaye les missionnaires et le culte de saint Michel, il n'y a plus de « bannières de pèlerinage » autour de la statue de saint Michel, dans le croisillon du transept. D'où il suit que les impressions de M. Édouard Schuré ne sont pas fraîches, et que son article ressemble à un rossignol âgé de plusieurs printemps.

La date de 1890 est un centenaire pour le Mont-Saint-Michel, le premier centenaire de la désolation. Jusqu'en 1790, il était resté la forteresse sainte et imprenable ; jamais les ennemis de la France ne s'en étaient rendus maîtres ; en 1790, les barbares y entrèrent. Cette bastille de l'ange protecteur de la patrie pouvait-elle jouir de sa gloire dix fois séculaire, quand tout croulait en France ?

En 1790, les *patriotes* envahirent cette citadelle de la prière, du courage et de la sainteté ; les citoyens y installèrent l'orgie : ce fut toujours leur premier souci. L'orgie dura plusieurs jours, et les bandits allaient mettre le comble à leur exploit en allumant l'incendie, si les jeunes volontaires d'Avranches n'étaient arrivés au pas de course, le fusil en main¹. Les patriotes de 1790, preneurs de bastilles sans défense, se rendirent tout de suite à l'argument des baïonnettes ; le Mont fut délivré, mais, hélas ! pour être souillé de plus belle. Après les citoyens ivrognes, ce fut le tour des citoyens voleurs. L'année suivante, les représentants du

1. Sous l'ancien régime, l'Avranchin jouissait d'une grande réputation militaire : « Les hommes y sont polis, adroits et aiment la guerre ; ce qui fait qu'il y a plus de soldats de ce Pays-là dans les armées du Roi que de toutes les autres de la Basse-Normandie. » Piganiol de la Force, *Nouvelle Description de la France*, t. V, 2^e édit., 1722 ; p. 419.

district d'Avranches emportèrent dans une charrette le trésor et les reliques, puis dans un tonneau tous les titres et papiers du chartrier et les ornements de la sacristie. Tous les vases sacrés et les cloches, sauf une, suivirent la même route.

La vie s'en allait de ce rocher où avaient fleuri la foi, l'honneur, la science, la victoire, le miracle. Les richesses, or, argent, diamants, les monuments précieux, les restes bénis des saints, redescendaient l'étroite rue et franchissaient le rempart où, pendant des siècles, avait coulé le sang des chevaliers de l'archange. Déjà en 1789, année de folie, où tout le monde s'essayait à oublier toutes nos gloires, on avait aboli l'ordre de Saint-Michel, « Ordre et fraternité de chevalerie », créé en 1469 par Louis XI, « à l'honneur et révérence de Monsieur Sainct Michel archange, premier chevalier, qui pour la querelle de Dieu victorieusement batailla contre le Dragon, ancien ennemy de nature humaine, et le tresbuchia du ciel¹ ». C'en était fait de la chevalerie, et l'« ancien ennemy de nature humaine » s'exerçait à la revanche.

La Convention changea le nom et la destination du Mont-Saint-Michel, qui devint le *Mont-Libre* ; l'une des vieilles tours où fut arboré le drapeau rouge devint la *Tour de la Liberté* ; on y planta l'arbre de la liberté, qui par bonheur ne prit point racine en cette terre sainte. Pour justifier ces noms nouveaux, l'abbaye fut transformée en prison, où, tout d'abord, l'on entassa trois cents prêtres, trop vieux pour l'exil ou pour la guillotine. Après ces martyrs, sont venus les scélérats ; jusqu'en 1863, quatorze mille criminels y furent entassés ; les blasphèmes et les tristes conversations du baigne remplaçaient la psalmodie et les cantiques ; l'enfer s'était hissé sur ce paradis, et comme le disait, il y a cent ans, le citoyen Lavallée, « Satan, cet ange révolutionnaire », occupait sur ces hauteurs le trône du *porte-étendard* de Dieu.

Il y eut pour le Mont soixante-dix ans de captivité, après lesquels vinrent les jours de renaissance et d'espoir. En 1863, un décret impérial supprima la prison ; en 1865, un

1. *Ordonnances des Rois de France*, t. XVII, p. 236 ; Ordonnance de Louis XI, 1^{er} août 1469.

2. V. P. Féval, *l. c.*, p. 387.

bail conclu entre le gouvernement et l'évêque de Coutances rendait la basilique au culte de saint Michel; en 1867, une colonie de religieux de Saint-Edme arrivait de l'abbaye de Pontigny à l'abbaye normande et en prenait possession; en 1873, les grands pèlerinages recommencèrent à couvrir comme autrefois les grèves et le rocher du « benoist arcange¹ »; en 1874, un décret du maréchal de Mac Mahon ordonnait la restauration des monuments. Enfin, le 3 juillet 1877, par décret de Pie IX, le Pape des pèlerinages, en présence de onze prélats, de douze cents prêtres et de vingt-cinq mille pèlerins, la statue de l'ange de la France fut solennellement couronnée, après une nuit « lumineuse » de prières, de chants et de patriotique enthousiasme. Ces fêtes furent une splendide éclaircie dans la sombre histoire de ces cent années; mais depuis, la nuit noire plane de nouveau sur les murailles de la forteresse et du sanctuaire, où M. Édouard Schuré n'a point vu, en 1890, les « bannières de pèlerinage ».

Ce n'est point M. Schuré, ni la *Revue des Deux Mondes*, qui nous ont appris ces divers événements peu faits pour les intéresser; l'écrivain et la *Revue* ont d'autres soucis, comme nous allons nous en convaincre. M. Édouard Schuré, si l'on en croit le *Supplément* de Larousse, et si on le comprend bien lui-même, est un « ésotérique », un mage, un initié de Pythagore, de Zoroastre, de la *Kabbale* juive, d'Odin, de *Teudad*, de Bel-Héol, de Koridwen, de Vishneu et de M. Buloz. D'où l'on devine par avance que M. Schuré n'écrit point l'histoire pour les simples mortels; parfois même les simples mortels ont grand'peine à suivre M. Schuré, malgré l'habitude qu'il garde encore d'aligner côte à côte des mots d'origine et de signification françaises. Il faut être mage, du plus haut rite, pour saisir des axiomes comme ceux-ci :

« La victoire (de l'ange Mikaël) dans l'humanité doit amener selon lui (selon le prophète de Patmos) le triomphe de la *Femme revêtue de soleil*, c'est-à-dire, dans le sens ésotérique des symboles, de l'Intuition divine, rayonnante d'amour. » (P. 515.) — « Toute âme a son génie primitif, qu'elle doit retrouver dans le labeur des vies. » (P. 547; etc.) Les trente-

1. Le R. P. Robert, l'organisateur de ces pèlerinages, vient de mourir.

sept pages de la *Revue* sont semées de ces mêmes énigmes, comme la grève normande de coquillages.

Où les simples mortels ne suivent plus du tout l'auteur de l'article : *Le Mont-Saint-Michel et son histoire*, c'est lorsqu'il s'escrime à faire de l'histoire comme tout le monde, avec des noms et des dates. M. Schuré accuse alors des procédés ou des secrets ésotériques que bien peu de gens lui envieront. Tâchons d'en donner une idée.

Dans cette *Histoire du Mont-Saint-Michel*, M. Schuré s'occupe surtout des druidesses qui *peut-être* ont habité là, « dans les temps celtiques », au milieu d'un « océan de chênes » et au milieu d'une « mystérieuse forêt de bouleaux », et aussi au milieu d'une forêt de « hêtres ¹ ». (P. 530.) Non seulement M. Schuré a compté les arbres qui formaient « océan », d'Avranches à Pontorson et à Saint-Malo, mais il a *interviewé* les druidesses; il sait à coup sûr qu'elles étaient neuf, qu'elles vivaient en collège, qu'il y avait chez elles, dans une grotte creusée aux flancs du Mont, un *Neimheidh* ou sanctuaire des aïeux, qu'elles invoquaient « Bel-Héol aux cheveux de flamme », et qu'elles s'appelaient *Sènes*. Pourquoi *Sènes*? Venaient-elles toutes les neuf de l'île de *Sena*? M. Schuré ne dit pas ses raisons. Il ne donne pas non plus le nom de chacune des *Sènes*; mais il en possède certainement devers lui une liste très authentique, tracée sur une feuille de chêne par le barde Tal-Iésin, paraphée par le druide Divitiac et légalisée par Vercingétorix.

Les fantaisies de M. Schuré sur les druidesses du Mont-Saint-Michel couvrent huit grandes pages, serrées comme les autres, et qu'il a remplies, dit-il, après avoir feuilleté « les vieilles chroniques » et les « livres » (p. 519). Quelles *chroniques* et quels *livres*? Mystère!... Quel dommage que, sur toutes ces belles découvertes à travers l'océan de chênes, l'histoire vraie garde un silence impitoyable : « C'est à dater

1. Larousse, qui nous renseigne sur l'*ésotérisme* de M. Édouard Schuré, n'admet point la « légende » du druidisme au Mont-Saint-Michel. — Paul Féval, le mieux informé des historiens du Mont, ne fait pas même mention de cette *hypothèse*. Les autres écrivains qui en parlent n'appuient leur dire que sur un *on dit*. Bâtir sur une *hypothèse*, sur un *on dit*, avec le sérieux et l'application de M. Schuré, c'est bâtir en l'air.

du sixième siècle seulement que divers écrits, et notamment les *Vies de saints*, fournissent des renseignements incontestables » sur la forêt de Scissy (ou de Quokelunde), c'est-à-dire sur le Mont-Saint-Michel et ses environs¹. M. Schuré n'aurait-il pas mis là, pour tenir de la place, un long morceau *ésotérique* sur les druides et druidesses, morceau déjà vieux qu'il n'avait pu loger ailleurs? Même dans l'océan de chênes, de bouleaux et de hêtres, il faut faire cheville de tout bois.

Comme on doit bien s'y attendre, M. Schuré, en feuilletant les « vieilles chroniques », où il a fait connaissance avec les prêtresses de Bel-Héol et de Koridwen, n'y a pas du tout rencontré les saints et les ermites qui plantèrent des croix dans la forêt de Scissy, aux alentours du Mont-Tombe, et qui, en cette Thébàide, se nourrissaient, dit un chroniqueur mieux renseigné que M. Schuré, « plus d'oraison que de pain ».

Si M. Schuré désirait des légendes de ce temps-là, racontées par les plus vieilles chroniques, il en aurait eu à foison, et de charmantes; celle, par exemple, de l'âne et du loup : Comme quoi le loup des bois de Scissy mangea l'âne d'Astériac, chargé des vivres destinés aux ermites; et comme quoi ledit loup fut pour sa peine condamné à remplacer l'âne en ses bons offices auprès des anachorètes.

Il aurait lu encore comment un essaim de colombes voltigeait autour de saint Pair, quand il sortit de son ermitage, de sa *laure* de Sessiac, pour être fait évêque d'Avranches.

Que d'autres fleurs exquises M. Schuré aurait cueillies dans les chroniques du Mont, s'il avait tourné les feuillets de Guillaume de Saint-Pair, ou de dom Huynes, ou (s'il sait le latin) les pages de la *Neustria pia*; il en aurait eu les mains pleines. Mais les druides sont bien plus gais que les ermites, et ils sont beaucoup plus vénérables, vu que leur origine « remonte dans la nuit des temps, à l'aube crépusculaire de la race blanche émergeant de ses forêts humides ». (P. 522.) Voilà, pour le dire en passant, une date d'une précision remarquable; après cela l'historien est fixé, l'hésitation serait presque de la mauvaise foi.

1. P. Féval, *l. c.*, p. 7.

Çà et là, cependant, M. Schuré avance des dates en chiffres. Il sait, à n'en pas démordre, que saint Aubert, le fondateur du culte de saint Michel sur le Mont-Tombe, naquit au juste en 660; jusqu'ici on n'en était pas tout à fait sûr. Mais voici d'autres renseignements non moins curieux, beaucoup plus neufs encore et complètement inédits. Quand saint Aubert eut sa fameuse vision, ou, si vous voulez, son « hallucination », son « état psychique », c'était « un soir d'automne », un soir « où le ciel était d'un noir d'encre... et l'horizon hérissé d'écume » (p. 531); et ce soir-là, le saint évêque portait, comme toujours, une « longue dalmatique blanche brodée d'or » (p. 530). — un peu comme les coupeurs de gui. Sans cela, l'« état psychique » n'aurait pu se produire. Là-dessus, M. Schuré entre dans l'énumération minutieuse des rêves que saint Aubert fit, ou dut faire, dans la grotte de l'Aquilon; ils sont très beaux, et ils ont, sans aucun doute, été contrôlés sur le *Livre blanc*, à la mairie du Mont-Saint-Michel.

Pourquoi l'évêque Aubert, sous ce ciel noir d'encre, vit-il en rêve saint Michel? Rien de plus simple. Les neuf druidesses voyaient là, de leur temps, dans leurs heures d'exaltation, « un guerrier au casque coiffé d'ailes d'aigles,... le bouclier quadrangulaire et l'épée à la main ». (P. 524.) Elles appelaient ce guerrier imaginaire Bel-Héol « aux cheveux de flamme »; l'évêque Aubert, dans un semblable « état psychique », vit au même endroit absolument la même figure, et il appela sa vision : l'archange Mikaël; et alors il sentit « un grand calme, comme si une étoile était entrée dans son âme ». (P. 532.) Il n'y a rien qui vous rafraîchisse comme de sentir une étoile qui vous entre dans l'âme.

Évidemment le bon évêque n'avait rien aperçu; car l'archange Mikaël n'est qu'un symbole, introduit dans le ciel chrétien par le « hardi symboliste » auteur de l'*Apocalypse* (p. 515). On ignorait, avant M. Schuré, que saint Jean fût un *ésotérique*; maintenant qui en doutera?... Donc saint Aubert entrevoyait Mikaël, de même que les druidesses entrevoyaient leur dieu à la chevelure flamboyante; s'il s'était rencontré là un Hellène du temps d'Homère, il aurait vu Apollon *aux crins dorés*. Je n'invente rien; oyez plutôt : « Ainsi un Grec verra l'Apollon delphien, et un chrétien, dans des circons-

tances et un état psychique analogues, verra l'archange Michel. » (P. 533.) — M. Schuré, qui n'est ni Grec, ni chrétien, mais un druide des *Deux-Mondes*, contemple, dans certains états psychiques, M. Buloz, en cravate blanche, souriant et brandissant une liasse de billets de banque, là où un Hellène contemplerait Apollon lançant des flèches d'or avec son arc d'argent. Et au réveil, M. Schuré reprend l'*Histoire du Mont-Saint-Michel*, d'après ses documents indiscutables.

Il écrit, par exemple, que l'apparition de saint Michel au mont Gargan (ou mieux le fait psychique que la « tradition cléricale » intitulé *apparition*) eut lieu « au quatrième siècle » (p. 533). Or, de cette date à la véritable, qui est 492 ou 493, il n'y a qu'un ou deux cents ans de distance. M. Schuré franchit cet obstacle imperceptible d'une enjambée sereine, et ne s'inquiète pas pour si peu. On montre aux visiteurs du Mont-Saint-Michel une plate-forme nommée le *Saut-Gauthier*, parce qu'un prisonnier de ce nom sauta de là, dit-on, trois fois dans l'espace et ne se tua qu'à la troisième. M. Schuré saute beaucoup plus loin, sans se faire aucun mal.

« En l'an 841, écrit-il avec la même sérénité, les Bénédictins du Mont-Saint-Michel virent arriver une flottille de Normands, » sur quoi M. Schuré relate mot pour mot la conversation des pirates du Nord « avec les religieux, au moyen d'un interprète saxon ». (P. 535.) M. Schuré, qui ne croit guère aux miracles, à tous ces « embellissements de la tradition cléricale », fait ici lui-même un prodige, un très grand miracle, mais malgré lui et sans le savoir. Les Bénédictins n'arrivèrent au Mont-Saint-Michel qu'en 966, cent vingt-cinq ans après cette flottille normande. Jugez du miracle rétrospectif. Est-ce que les neuf druidesses, aidées de Bel-Héol, auraient été capables de lire ainsi l'avenir à cent vingt-cinq ans d'intervalle? Non, assurément; mais elles n'avaient pas feuilleté « les livres et les vieilles chroniques ».

Continuons à nous instruire. Ce qui précède occupe déjà près de trente pages. Dans un paragraphe suivant, l'auteur de l'*Histoire du Mont-Saint-Michel* narre l'enfance et les prouesses de Duguesclin, sous prétexte de poursuivre le récit annoncé par son titre. Une digression sur le bon connétable n'est point pour nous déplaire; mais c'est une digression.

Duguesclin, « le plus breton des Bretons¹ », et Normand par sa mère, passa une partie de sa vie guerrière sur la frontière des deux provinces ; il défendit Pontorson ; et pendant ses expéditions, à la tête des *Grandes Compagnies*, il confia sa femme « Tiphaine la Fée » et ses cent mille florins d'or à la garde de saint Michel. Il est fort probable que Duguesclin fit plus d'une fois en personne le pèlerinage au sanctuaire de l'archange. Mais voilà, en cinq ou six lignes, à peu près toutes les relations directes du grand capitaine avec le Mont. M. Schuré trouve le moyen d'allonger huit ou neuf pages d'amplification autour de ce nom sympathique. Il n'est point question là-dedans du Mont-Saint-Michel ; mais cela aussi tient de la place, comme le chapitre des druidesses ; et d'aucuns pourraient soupçonner encore M. Schuré d'avoir eu à loger une étude inédite sur Duguesclin.

L'étude débute par des considérations de haut vol sur « Valmiki, Homère, Virgile, le Tasse » (p. 537), qui, dans leurs épopées, représentent « les dieux invisibles combattant au-dessus de leurs héros ». De là. — quelle déduction rigoureuse ! — le moyen âge, en croyant que le Christ et saint Michel assistaient les croisés et les chevaliers très chrétiens, copiait tout naïvement les vieux rapsodes du *Ramayana* et de l'*Illiade*. Le moyen âge ne s'en doutait point ; mais l'argument n'est-il pas profond comme l'Océan ?

L'écrivain profond nous apprenant bien peu de chose sur Duguesclin, et rien du tout sur le Mont-Saint-Michel, sautons à pieds joints jusqu'au dernier chapitre qui s'intitule *Conclusion*. C'est là que l'on verra condensées en un raccourci lumineux les grandes destinées et ces journées mémorables du Mont, que M. Siméon Luce estime les plus glorieuses de « nos annales militaires ». Écoutons : « Son rôle actif (du Mont-Saint-Michel) finit avec l'affranchissement de la France par Jeanne d'Arc. » (P. 545.) C'est à faire rêver. D'abord M. Schuré nomme à peine Louis d'Estouteville, et il ne connaît ni Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, ni Briand de Chateaubriand, ni tant d'autres héros, les Paynel, de Créquy, de Clinchamp, de Bréauté, de Verdun, du Homme, de Cou-

1. P. Féval, *l. c.*, p. 221.

lonces, de Guiton, de Carrouges, de la Motte, de Folligny, de Thorigny, de la Paluelle, etc. Il ne semble pas se douter des combats merveilleux livrés contre les Anglais, pendant dix ans au moins après la mort de Jeanne d'Arc. La victoire écrasante de 1434, pendant laquelle on arbora le drapeau de Jeanne d'Arc¹, n'appartient-elle pas au « rôle actif » du Mont?

Des sièges soutenus contre Montgommery et les Huguenots, des exploits du capitaine de La Moricière et du loyal de Quéroland, des assauts furieux et inutiles donnés au Mont jusqu'en 1596, cent soixante-cinq ans après le bûcher de Rouen, pas un mot, pas une syllabe. Ah! s'il y avait eu là des Druides, c'eût été une autre affaire, mais il n'y avait que des soldats chrétiens et des moines.

L'auteur de ces *Paysages historiques*, de cette *Histoire du Mont-Saint-Michel*, ignore totalement l'œuvre des moines de Saint-Michel; des moines vaillants et défenseurs de la citadelle de l'ange, tels que Geoffroy de Servon et Jean Gonault; des moines ingénieurs et architectes, comme Hildebert II, Guillaume et Jean de Lamps; des moines poètes, comme Guillaume de Saint-Pair; des moines savants, grâce auxquels le Mont devint la *Cité des Livres*; par exemple de Robert de Thorigny, dont M. Léopold Delisle a publié la *Chronique*. Moines vaillants, eux aussi, qui poursuivaient avec une sainte passion leurs récoltes de science, au plus fort de la guerre de Cent ans, sous la prélatrice de l'illustre Pierre Le Roy. Parler devant M. Schuré des moines *historiens*, de la Congrégation de Saint-Maur, ce serait l'étonner et l'importuner peut-être. Valmiki lui est plus familier. Et M. Schuré ose dire qu'il a feuilleté les « vieilles chroniques »!

A partir de Duguesclin jusqu'en 1890, il n'y a pour l'écrivain ésotérique des *Deux-Mondes* qu'un personnage sympathique, dans les murs du Mont-Saint-Michel: le gazetier Dubourg, enfermé là « par Louis XIV, le grand roi », et qui y mourut « de froid et de faim, rongé par les rats ». (P. 546.) Ici, un simple point d'interrogation; les « vieilles chroni-

1. V. P. Féval, le chapitre des *Sièges*; et le travail si complet de M. Si-méon Luce.

ques » consultées par M. Schuré ne sont-elles pas les contes des *Guides* et des cicérones ?

Au mois de septembre dernier, nous écoutions un des trois cicérones, excellent homme du reste, débitant son boniment, à l'endroit même où fut la terrible *Cage de fer* (qui était en bois). Il se trouvait là dans l'assistance une bonne vieille paysanne qui, juste à ce moment, s'écria avec une ironie indignée : « On n'est pas obligé de croire ça ! » Les voisins approuvèrent chaudement la bonne et digne femme qui raisonnait, sans le savoir aussi, comme l'histoire sérieuse. Car enfin ce Dubourg (qui avait nom Victor de la Castagne) fut emprisonné au Mont-Saint-Michel trente ans après la mort de « Louis XIV, le grand roi », par Voyer d'Argenson, ministre de Louis XV. Pour le garantir du « froid », le sous-prieur de l'abbaye « lui procura une robe de calmande avec un gilet d'étoffe et fit couvrir sa cage de larges planches de bois » ; pour le sauver de la « faim », à laquelle il se condamnait obstinément, les religieux lui faisaient avaler du bouillon « par force, avec un entonnoir¹ ». Il mourut dans un accès de folie furieuse, et les rats, ces rats si intéressants, n'y furent pour rien. Mais les rats font un si bel effet, en regard de Louis XIV. Oh ! vertu de l'antithèse !

M. Schuré s'*entlise* dans les noms propres et dans les dates ; et l'on croirait qu'il a un talent pour mal lire les noms qu'il rencontre. Il cite par hasard l'*Histoire de l'Abbaye* de dom Huynes ; mais il estropie le nom et écrit « Dom Hugues » (p. 539). Tout le monde sait que la femme de Duguesclin s'appelait Tiphaine Ragueneil, fille de messire Robert Ragueneil ; M. Schuré écrit *Ravenel* (p. 541). Ne pourrait-on pas aussi se demander ce que signifie sous sa plume ce bout de phrase, à propos du même Duguesclin : « Il (Duguesclin) s'en alla guerroyer dans la Lozère. » (P. 544.) Est-ce que la Lozère, c'est-à-dire le département où Châteauneuf-de-Randon est chef-lieu de canton, existait déjà en 1380, quatre siècles avant les autres ? Quelle précocité !

M. Schuré accuse l'histoire ecclésiastique d'*amplifier* et de *matérialiser* les faits ; sa méthode, à lui, consiste tout ensem-

1. V. *Saint Michel Archange et le Mont-Saint-Michel*, par Mgr Germain et M. l'abbé Brin ; 2^e édition, p. 361.

ble dans l'amplification et la simplification; mais en simplifiant, il complique.

En passant devant la crypte qui servait de cimetière aux moines, M. Schuré ne peut se tenir de crier : « Voilà les oubliettes du château et du couvent ! » (P. 516.) Les oubliettes et les rats de Louis XIV qui mangent un homme en 1746, mettent M. Schuré dans un « état psychique » qui confine à la mélancolie. Dans ces « noires entrailles du Mont », il respire « une vapeur d'angoisse et de colère ». (*Ibid.*) Il s'en venge sur le cléricisme, coupable d'ajouter des « superfétations » à la légende de saint Aubert¹; puis sur la géographie ancienne. Ainsi, selon lui, Avranches était la capitale des *Ambivareti*; en consultant son dictionnaire, M. Schuré s'est trompé de ligne.

Combien d'autres perles il y aurait à ramasser dans ces trente-sept pages, où l'Écriture sainte, la philosophie, le sens commun, et plusieurs autres choses respectables, sont traités comme l'histoire, je veux dire cruellement. Le mage des *Deux-Mondes* se montre quelque peu affligé de ce que « la figure de l'archange ne passe plus dans les songes des moines et des guerriers, des voyantes et des bergères ». (P. 545.) C'est fini, depuis Jeanne d'Arc; l'humanité, depuis tantôt cinq siècles, n'est plus susceptible de ces « phénomènes psychiques ». Pourquoi? C'est le secret de M. Schuré.

Mais il est quand même joyeux, à certain moment de sa visite au Mont-Saint-Michel. Où cela? En face de l'incomparable salle des Chevaliers? Non; il l'estime « lugubre ». En face de la *Merveille*? Non, c'est un « masque sombre » (p. 517). En face de tout cet amas de chefs-d'œuvre? Non; il se cache une « indicible mélancolie dans le ciment de ses pierres » (p. 516). Où donc, alors? En face d'un petit bureau encaissé dans une maison chétive, à main droite en gravissant la rue-escalier. Qu'est-ce que mille ans de prières, de combats victorieux, de science, d'art et de gloire, en face

1. M. Schuré ne croit pas à « l'histoire du trou que le doigt de saint Michel aurait fait dans le crâne de saint Aubert ». (P. 532.) Nous ne voulons point l'obliger à y croire; mais il aurait pu aller examiner, dans l'église de Saint-Gervais à Avranches, le crâne de saint Aubert; il y aurait vu ce trou que la science déclare physiquement *inexplicable*. (V. P. Féval, *l. c.*, p. 30.)

de ce petit recoin, où l'on entend le son grêle et strident d'un timbre ? Ce n'est rien. Car « ceci a tué cela » (p. 515). *Cela*, c'est l'archange et la Merveille; *ceci*, c'est un bureau de télégraphe. M. Schuré bat des mains, se pâme, se met à genoux devant le câble qui, « avec la vitesse de l'éclair », transmet ses idées, à un sou par idée, du rocher normand à la rue de l'Université; que dis-je ? jusque chez les Turcs et chez les Peaux-Rouges. Écoutez : « Un fer tordu s'échappe comme un serpent de la ravine d'une falaise... Ceci a tué cela. Le câble transatlantique s'est substitué à l'archange. Ne le méprisons pas. » (PP. 514-515.) Oh ! non certes. Vive le câble ! ou pour parler la langue de M. Schuré, qui a fréquenté M. Joseph Prudhomme : Vive « l'agent vital de l'atmosphère, de l'âme terrestre » ! (P. 515.)

Ce qui est tristement significatif, c'est que l'écrivain *historien et paysagiste* plaint saint Michel de n'avoir point inventé le télégraphe, et d'avoir laissé à Franklin l'invention du paratonnerre. Saint Michel avait évidemment d'autres soucis; et il est regrettable que « l'agent vital de l'atmosphère » ait été découvert par un autre que M. Schuré. Mais aussi il est navrant de voir que l'antique boulevard de la France, le sanctuaire national, où nos aïeux et même les peuples voisins accouraient, comme à « la Jérusalem de l'Occident », que le Mont-Saint-Michel et son histoire soient ainsi méconnus, rapetissés, réduits à rien, dans une *Revue* qui pose pour la gravité. Il n'y a pas seulement là de l'ignorance, — ce serait quasi pardonnable, — il y a de l'ingratitude.

On a publié, en 1883, une brochure spirituelle contre les Beaux-Arts qui ravagent le Mont et ne le restaurent pas, contre ces *Viollet-le-Duc en pain d'épice*. La brochure s'intitulait : *Les Vandales au Mont-Saint-Michel*; ne pourrait-on pas en tirer une nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée ?

Quoi que prétende le paysagiste ésotérique des *Deux-Mondes*, ceci n'a point tué cela; le câble transatlantique n'a point banni saint Michel de son rocher béni; et peut-être un jour, au grand scandale du *Siècle* devenu très dévot, on y fera des « pèlerinages à vapeur ¹ ».

1. V. le *Siècle* du 31 octobre 1879.

L'archange est toujours là, dans ce « Palais des Anges¹ », en 1890, comme en 709; non point à sa vraie place, non plus sur la « pyramide de ce lieu qui estoit la plus haulte du royaume », avant l'incendie de 1594; mais il y est, et ce pour quoi il y est venu au huitième siècle, il le fait encore à la fin du dix-neuvième.

Une légende, aussi authentique que celle de M. Schuré, dit que la fontaine miraculeuse de saint Aubert, où les « fébricitans » recouvraient leur « pristine santé », fontaine tarie depuis longtemps, coulera de nouveau, quand la France sera rentrée dans la voie de son passé. Une autre tradition assure que, du jour où saint Michel, prince du ciel et de la France, sera remis en sa vraie place, la France retrouvera la stabilité glorieuse des anciens jours. Espérons que les traditions et les légendes auront raison².

Avant que notre pays ne se précipitât dans le labyrinthe de la honte et du sang par la porte de 89, le roi Louis XVI avait fait restaurer royalement l'*abbaye royale*; et c'est grâce à lui que ce monument *national* par excellence est resté debout. Il y aurait eu un moyen très national et très économique de lui rendre sa splendeur matérielle et de le faire revivre. C'eût été de le donner à ceux par qui et pour qui il fut fait : aux moines; c'eût été de le laisser aux religieux de Saint-Edme, qui avaient repris l'œuvre des moines et qui faisaient reflourir sur la sainte montagne de Normandie « ces belles fleurs cueillies ès cloîtres bénédictins³ ». On a mieux aimé l'abandonner aux Beaux-Arts, qui s'acharnent à mal copier les *merveilles* créées et prodiguées avec tant de foi, tant d'amour et tant de génie. Et naguère un architecte du gouvernement se vantait de pratiquer sur ces monuments, bâtis par des moines, une restauration *laïque*. On assigne pour cela aux Beaux-Arts un chiche revenu de quelques milliers de francs, qui s'éparpillent un peu comme les gouttes d'eau de la Sée et de la Sélune dans les sables.

Malgré tout, même après les treize incendies qu'il a subis, après les sièges des Anglais et des huguenots, après les

1. Dom Huynes, *Histoire générale de l'Abbaye*, t. I, p. 62.

2. Manuscrit d'Avranches, n° 213; Cf. P. Féval, *l. c.*, p. 357.

3. Dom Huynes, *Histoire générale de l'Abbaye*, t. I, p. 62.

outrages de la Révolution et les flétrissures du bagne, après l'invasion des vandales de tout nom, après les expulsions inqualifiables du 1^{er} novembre 1886, le Mont-Saint-Michel est encore, en 1890, le *Pèlerinage national* de l'archange au péril de la mer. « Quoi qu'on fasse, disait l'évêque de Coutances, trois jours après le renvoi brutal des religieux, le Mont-Saint-Michel est un mont sacré. Il est trop auguste pour descendre au rang d'un simple musée. » Aussi bien n'est-ce pas un simple musée que viennent y chercher, tous les ans, les trente à quarante mille visiteurs qui en gravissent la pente et les marches inégales.

Sans doute, parmi ces visiteurs, les beaux jours y amènent nombre de touristes. Nous y avons rencontré un bataillon d'Anglais, heureux de fouler ce granit dont les armées anglaises ont fait si longtemps et si inutilement le blocus; regardant du coin de l'œil les énormes bombardes ou *Michellettes*, que lord Scates, capitaine de Domfront, et Somerset, gouverneur de Tombelaine, abandonnèrent là, le 17 juin 1434. Nous y avons même entendu tel de ces pacifiques explorateurs d'outre-Manche constater gravement, peut-être même avec un grain d'amertume, que sur ce *Mont-Michel* « il n'y avait pas de casino » ! Non, il n'y a pas de casino sur cet écueil béni, autour duquel, en 1425, « les Anglois laissèrent tous leurs carcasses sur les grèves¹ ». Mais on aurait mauvaise grâce à répéter sur le passage de ces honnêtes touristes le dicton d'un vieux roi de France : *Fugat Angelus Anglos!* alors que S. M. Victoria vient d'autoriser récemment la création de nouveaux chevaliers de Saint-Michel; alors surtout qu'au moins trente évêques catholiques du Royaume-Uni ont reçu et approuvé dans leurs diocèses l'archiconfrérie du saint archange de Normandie; alors enfin qu'on se souvient des grands saints d'Angleterre, du saint archevêque Anselme et du saint roi Édouard, qui s'agenouillèrent là aux pieds de saint Michel.

Nous avons aussi remarqué, en 1890, que même dans la basilique déserte, encombrée d'échafaudages, profanée et désolée, pèlerins et visiteurs chrétiens entraient avec respect,

1. Dom Huynes, *Histoire générale de l'Abbaye*, t. II, p. 114.

se découvraient; que plusieurs même se mettaient à genoux sur les dalles nues, près de la statue de l'archange gardée sous les verroux des Beaux-Arts. Il fait si bon répéter, en ce lieu qui ne sera jamais un « simple musée », la prière ou le cri de nos ancêtres : *Saint Michel, au secours!*

II

Le Mont-Saint-Michel est, en 1890, le premier sanctuaire du *Vœu national*, comme il le fut, du jour où Charlemagne y vint « à saint Michel faire son oraison ».

Les historiens vrais et sérieux de l'abbaye ont pris à tâche de mettre en relief cette gloire qui prime toutes les autres; cette gloire, nous voudrions tout au moins la rappeler brièvement à nos lecteurs.

Ce ne serait pourtant pas sans plaisir qu'on se laisserait aller tout d'abord à décrire les magnificences entassées par Dieu et par les hommes de Dieu sur ce piédestal du « benoist Arcange ». Les belles choses invitent tout naturellement à décrire ou à crayonner. Autour du Mont-Saint-Michel, à marée basse, par un jour d'azur, on voit, surtout du côté de Tombelaine, les peintres s'aligner auprès des photographes. Là où les Anglais du quinzième siècle posaient les affûts de leurs bombardes, les artistes plantent leurs trépieds photographiques et appuient leurs auvents de dessinateur.

Au dix-septième siècle, on avait le temps de vivre et l'on se donnait le temps d'admirer sans décrire. Vauban restait en contemplation devant les constructions gigantesques de l'abbaye, et Mme de Sévigné, après avoir vu de sa fenêtre à Avranches « la mer et le Mont-Saint-Michel, ce mont si orgueilleux », n'en pouvait détacher ses regards, et elle descendait sur la grève, pour admirer encore : « Nous avons été longtemps sur le rivage à toujours voir ce mont¹. » Mais sa description s'arrête là.

Les successeurs de Mme de Sévigné sont d'ordinaire plus prolifiques en face du mont « orgueilleux », et certes il y a de quoi. Chaque pan de mur, chaque recoin, chaque pli de

1. Lettre datée de Dol, mai 1689.

terrain mériterait un alinéa ; les remparts et leurs tours, le *Gouffre*, la *Salle des Chevaliers*, les *Montgomeries*, la crypte des *Gros Piliers*, la *Basilique*, enfin cet édifice unique qui a nom la *Merveille*, demanderaient au moins leur chapitre. Et le *Cloître* ! Le *Cloître*, où s'épanouit toute la flore dans la pierre ajourée : « le trèfle, le lierre au feuillage grimpant, l'acanthé, le chou, le chardon » ; jardin couvert, dont les voûtes laissent pendre « des corbeilles de roses » ; jardin peuplé, où « des gnomes bizarres se cramponnent aux arbres », ou « des lézards, des serpents glissent entre les branches, se cachent à demi sous les feuilles ¹ » ; jardin féerique, où se jouent l'imagination, le caprice et aussi la piété, car ces jeux du caprice monastique sont des prières et des hymnes. Tout cela est remis à neuf, vivant, gracieux, exquis ; sauf les toits jaunâtres qui jurent avec cette floraison naïve, et sauf la négligence *laïque* des architectes, qui se sont bien gardés de restaurer les figures mutilées de Christ, de saints et de moines.

Que dire de l'ensemble, de ces murailles effrayantes plantées dans le roc, de ces contreforts et arcs-boutants, de ces fenêtres ogivales ou rondes, des nervures hardies, des chapiteaux luxuriants, des colonnes sveltes et des colonnettes effilées, de ces arcades appuyées sur des blocs énormes et fleuris, de ces étages de palais superposés, de ces donjons qui ressemblent à « de monstrueux canons dressés sur leurs culasses et braquant vers les nuages leurs gueules crénelées ² » ! Que dire enfin de cette montagne de chefs-d'œuvre gothiques couronnant une pyramide de granit ! Qu'on nous permette en pareil cas un essai de poésie. Le Mont-Saint-Michel, c'est un immense diamant aux facettes géantes, enchâssé dans une bague ornée de tours, de parapets et de mâchicoulis, qui elle-même s'enchâsse dans l'émeraude de l'Océan. Mais les images manquent ; ou plutôt les images rapetissent ces grandeurs et défigurent ces beautés.

Nous n'avons pas eu, comme le *paysagiste* des *Deux-Mondes*, l'avantage d'arriver aux environs du Mont-Saint-

1. Cf. *Le Mont-Saint-Michel*, texte, dessins et eaux-fortes, par MM. Dubouchet.

2. P. Féval, *l. c.*, p. 227.

Michel vers l'heure matinale où « la rosée blanche... jette les lambeaux de sa robe déchirée sur les constellations pâlistantes ». (P. 510.) Nous y arrivions le soir, ou mieux à la nuit tombée, après avoir suivi la digue — cette digue si droite, si bien construite, si utile et si laide — au bout de laquelle se détachait sur l'horizon le Mont, illuminé à sa base et sur ses flancs par les lanternes vénitiennes des auberges et par les croisées rougeâtres des habitations; au-dessus se découpait dans le ciel la silhouette énorme et noire de l'abbaye; spectacle fantastique et superbe. Mais quand le soleil levant ou couchant donne là-haut dans les verrières aériennes, quelle fournaise éblouissante ! Comme l'ancienne statue « tournante » de l'archange aux ailes dorées serait belle, dominant tout ce paysage vivant, plein de vagues et de flammes !

Dans la ville, le long de la « rue-fantôme » comme dit P. Féval, les maisons se serrent l'une contre l'autre, pareilles aux alvéoles d'une ruche ; s'accrochant au roc, ou se collant aux remparts, à la façon des nids d'hirondelle. Au Mont-Saint-Michel, il n'y a de vaste et de grandiose que le palais de l'archange et ces remparts qui lui assuraient la paix et la liberté de la prière. Partout ailleurs, l'espace fait défaut ; tout le reste est petit. Le bois (car il y a un bois où jadis les lapins fourmillaient) est un bouquet d'arbres ; les jardins rappellent ceux que les Parisiens cultivent sur leurs fenêtres. A l'entrée de la ville, en face des *Michelettes*, dans un enfoncement du rocher, s'étend (si l'on peut employer ici le verbe *s'étendre*) le jardin du presbytère ; il mesure bien quatre pas en long, trois en large ; il peut contenir deux ou trois douzaines de choux verts. Et pourtant, au dire des anciens, les fruits et légumes du Mont sont savoureux : « Les figues et les raisins, lit-on dans un manuscrit du dix-huitième siècle, y sont délicats ; quelques-uns même ont vanté la qualité de ses melons ; » mais pour les arbres et les ceps, comme pour les plantes amies des rochers, œillets et giroflées, la terre végétale est bien rare, quelques pouces à peine. L'un des plus grands carrés de terrain, en dehors de l'abbaye, est celui du cimetière caché derrière la petite église paroissiale, et qu'on prendrait, sans les croix, pour une ou deux plates-bandes de jardinet, tant il est étroit et fleuri.

Un autre, à peu près aussi spacieux, se voit au-dessous de la *Merveille*, non loin de la porte de l'abbaye. C'est là que les missionnaires expulsés ont établi un autel en plein air pour la messe solennelle des grands pèlerinages, qui ne sauraient tenir dans l'église. Là, pour la première fois, l'an passé, au 10 juillet, les pèlerins se groupaient autour de la Croix de Jérusalem. Ils étaient quinze mille, les uns serrés sur cette *esplanade* de quelques pieds carrés, les autres s'échelonnant en grappes le long de la rue, sur le rempart voisin et dans tous les recoins des environs ; et tout ce monde acclamait la Croix apportée du Calvaire et l'archange victorieux,

... Monseigneur Saint Michel,
Prince des Chevaliers du Ciel!

Image consolante des siècles passés. Aux siècles passés, la foi était la même ; mais le spectacle était autrement imposant ; alors surtout que les foules, débouchant sur les grèves, près de la croix de pierre haute de cent pieds, s'avançaient, précédées de bannières, de trompettes, de tambours, et étaient saluées par les volées de canon du château, par la sonnerie des neuf cloches angéliques. Nos pères avaient bien raison de nommer les grandes voies partant du centre de la France, pour aboutir au Mont-Saint-Michel, les *Chemins de Paradis* ; les anges semblaient venir au-devant de ces multitudes chrétiennes accourant au *Mont-Saint-Michel des Miracles*.

Depuis 1364, la crainte des ruses de guerre imaginées par les Anglais, obligeait les pèlerins à des formalités curieuses. Voici comme s'en exprimait un auteur qui écrivait dans les dernières années du règne de Louis XIV, peu de temps après l'essai de la *Machine infernale* contre Saint-Malo. Après avoir franchi l'enceinte (qui était, comme celle de Saint-Malo, gardée par des dogues), il fallait déposer au « premier corps de garde les armes à feu, l'épée et les bâtons ferrez. Puis ayant passé une petite place d'armes, en tournant à droit (*sic*), on entre dans la ville par un pont-levis. On la traverse en montant insensiblement ; et ayant passé à côté de l'Église Paroissiale, on prend à gauche et l'on arrive au second corps de garde, où l'on est obligé de déposer les

armes cachées, telles que sont les pistolets de poches, les bayonnettes et même les couteaux ¹. »

Après avoir satisfait leur dévotion, les pèlerins étaient hébergés à peu de frais dans les trente-huit hôtelleries, aux enseignes pompeuses : *Le Soleil Royal, la Licorne, l'Espée d'or, le Cheval noir, Saint-Michel...* et même *les Quatre Filz Aymond* ². Au départ, chacun se munissait d'un ou de plusieurs *souvenirs* de pèlerinage. Aux premiers siècles, ces souvenirs étaient des plus simples et primitifs : on cueillait sur le sable des galets, des coquilles ou « conques marines » que l'on faisait bénir et dont on garnissait son chapeau et son mantelet à l'endroit des épaules. Les coquilles du Mont-Saint-Michel avaient si bonne renommée, que les Chevaliers du Mont les admirèrent sur leur écusson ; ils n'en avaient adopté que six ; Louis XI en ajouta quatre autres avec les lys de France, et il décora de coquilles le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Aux coquilles s'ajoutèrent un peu plus tard d'autres souvenirs presque aussi fameux en France et dans l'Europe catholique. Charles VI (1393) exempta de taxes les « povres gens » qui en faisaient commerce et vendaient aux pèlerins « enseignes, coquilles et cornetz nommez et appelez *quiencailleries*,... euvres de plon et estaing jettez en moule ».

Le Mont-Saint-Michel était le pèlerinage des rois, qui y venaient faire hommage de leur personne et de leur royaume à « Monseigneur Sainct-Michel ». Childebert III s'y rendit avec ses leudes, dès 710 ; Charlemagne, vers l'an 800 ; Louis VII et Henri II Plantagenet s'y trouvèrent ensemble en 1160. Saint Louis y accomplit un premier pèlerinage, au retour de la croisade en 1258, et un second en 1264 ; Philippe le Hardi y vint un an après la mort de son père, 1271 ; Philippe le Bel en 1311 ; Charles VI en 1393. Louis XI y vint jusqu'à trois fois ; Charles VIII en 1487 ; François I^{er} en 1518 ; Charles IX, âgé de dix ans, et Henri III son frère, en 1561.

Au dix-septième siècle, un autre enfant de dix ans, qui devait être un prince illustre, le grand Condé, fit son pèlerinage en 1631 et prit son logis à l'hôtel de la *Licorne* ; en 1777,

1. Piganiol de la Force, *Nouvelle Description de la France*, 2^e édition, t. V, p. 422.

2. V. *Annales du Mont-Saint-Michel*, octobre 1878.

ce fut le tour du comte d'Artois, le futur Charles X, et du petit duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, alors âgé de quatre ans. Depuis lors, le prince du ciel et de la France n'a plus reçu la visite des princes de la terre, et le dernier chevalier des Ordres du roi, le général de Rochechouart, duc de Mortemart, est mort il y a une douzaine d'années. Toutefois le grand et chevaleresque exilé de Frohsdorf n'oublia jamais qu'il était né sous les auspices de l'archange ; et, dans la couronne dite de la France, offerte à saint Michel en 1877, brille une superbe aigle-marine, provenant d'un ancien diadème de la reine Amélie.

Les rois ne se contentèrent pas d'encourager par leur exemple les pèlerinages au Mont-Saint-Michel ; ils y joignirent les chartes, les privilèges, les donations et fondations royales. La *Merveille* est, comme dit P. Féval (p. 165), un « *ex-voto* royal suspendu aux flancs de la sainte montagne par Philippe-Auguste », quelques années avant Bouvines. Le même Philippe-Auguste avait fondé à Paris, près du Palais, une Confrérie de *Saint-Michel du Mont de la Mer*, pour secourir les pèlerins qui s'en allaient au sanctuaire normand¹.

C'est qu'en effet si le Mont était le pèlerinage des rois, c'était aussi le rendez-vous des peuples chrétiens ; en moins d'un an, un hôpital de Paris, où on logeait les pèlerins de Saint-Michel, en reçut jusqu'à 16 690. Depuis 710, c'est-à-dire depuis que le voile écarlate apporté du Mont-Gargan au rocher de Neustrie, eut traversé la France, on vit sans cesse des flots humains poussés comme par une force invisible sur les *Chemins de Paradis*. A certaines époques, au quatorzième siècle (1333), au quinzième (1455-1460), au commencement du seizième, au dix-septième (1663), les foules furent innombrables et des nations, pour ainsi dire, campèrent sur les grèves². Après la guerre de Cent ans, l'Europe se précipita vers le Mont-Saint-Michel, vers ce coin de la France de l'Ouest, comme aujourd'hui vers le rocher de Lourdes. En 1458, par exemple, il y arriva une « grande multitude d'Ale-

1. V. *Saint Michel Archange et le Mont-Saint-Michel*, par Mgr Germain et M. l'abbé Brin, p. 223.

2. V. P. Féval, *l. c.*, p. 222.

mans et de Brabanssons et d'autres pays, tant hommes que femmes et enfans ¹ ».

Le caractère très singulier et distinctif du pèlerinage de l'archange *au Péril de la Mer*, c'est l'affluence inouïe, et disons le mot, miraculeuse, des enfans qui s'y rendaient seuls ou par bandes ². « Personne n'ignore, écrivait Piganiol de la Force au commencement du dix-huitième siècle, que le Mont-Saint-Michel est un des plus fameux pèlerinages de la France, particulièrement pour les jeunes gens de basse naissance, qui vont par troupes en été ³. » Nous venons de voir que les enfans *de qualité*, les jeunes princes de sang royal, en savaient bien aussi le chemin.

C'est surtout à la date de 1233, pendant la minorité de saint Louis, que remonte cette prodigieuse dévotion des enfans pour l'Ange vainqueur. Cent ans avant que la bergère Jeanne d'Arc se sentit appelée par saint Michel au salut de la France, des *pastoureaux* s'entendirent inviter mystérieusement, par des *Voix*, à visiter le sanctuaire national : « Plusieurs desquels asseuroient, raconte dom Huynes, qu'ils avoyent entendu des voix célestes qui disoient : « Va « au *Mont-Saint-Michel!* » et qu'incontinent ils avoyent obéi, poussez d'un ardent désir, et s'estoient dès aussy-tost mis en chemin, laissant leurs troupeaux emmy les champs. »

Là encore, la royauté comprit son rôle, et nous voyons qu'en 1421, Charles VII fit distribuer « 16 sous d'argent aux galopins de la Cuisine pour aller au Mont-Saint-Michel au tems de karesme ».

Un si grand nombre d'enfans partirent d'Allemagne, vers le milieu du quinzième siècle, pour cette pieuse expédition, que des savants s'en émurent et écrivirent en beau latin contre ces pérégrinations lointaines entreprises par leurs jeunes compatriotes : *Contra errores quorumdam juvenum*, et

1. *Mémoires* de Jacques de Clerq; V. P. Féval, *l. c.*, p. 301.

2. Les *Pèlerinages d'enfans* au Mont-Saint-Michel ont été le sujet d'études fort curieuses et édifiantes, en tête desquelles vient celle de M. Léopold Delisle, *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XVII. — Cf. P. Féval, livre III; Mgr Germain, II^e partie, chap. III; le *Mont-Saint-Michel*, par la rédaction des *Annales*, chap. XIII.

3. *Nouvelle description de la France*, 2^e édition, t. V, p. 427.

contre ces voyages de dévotion *in parte extrema Gallix*¹. Dans cette Allemagne où Luther allait naître vingt-cinq ans plus tard, il se trouvait déjà des savants très habiles, qui avaient beaucoup de temps à perdre et un peu de science à gaspiller.

L'annaliste dom Huynes, un peu mieux inspiré, s'est complu aux récits détaillés et charmants des pèlerinages de *Pastoureaux*; et en parcourant ces récits où l'on admire la foi de l'enfance chrétienne et la bonté de Dieu semant les prodiges, nous nous demandons si vraiment, à notre triste époque où les pouvoirs s'acharnent à ruiner l'âme des enfants de la France, ce ne serait pas l'heure de rapprendre à ces petits les *Chemins de Paradis*, qui les amèneraient sous les ailes de l'archange. Jamais les pèlerinages d'enfants n'auraient été plus désirables, ni plus à propos. Puisse-t-on dire un jour, même en cette fin de siècle, ce qu'on disait au commencement du quatorzième :

De Pastoureaus grant habundance
En Saint Michiel avoient fiance² !

Les enfants pèlerins seraient bien encore, selon le mot d'un ancien manuscrit : « le Vœu de la France³ ! »

En 1890, les pèlerinages s'accomplissent plus commodément qu'aux siècles où il fallait faire une traversée au *Péril de la mer*, ou marcher sur ces grèves aux *lises* redoutables et aux effrayantes chevauchées des vagues, poussées par le reflux. Aujourd'hui il n'y a plus même à craindre les inoffensives *folies* du Couesnon, et la digue prosaïque, qui transforme le Mont en presqu'île, est plate et sûre comme un trottoir d'asphalte.

Depuis la Toussaint de 1886, le pèlerinage a été, par l'autorité du Saint-Siège, transféré de la basilique à la pauvre petite église de la paroisse, bien étroite, bien vieille, bien basse, mais où cependant on prie à l'aise l'ange gardien de la patrie. Les missionnaires y ont apporté les bannières, les

1. *Le Mont-Saint-Michel*, par la rédaction des *Annales*, chap. xiii. Cf. *Description du Mont-Saint-Michel*, par M. l'abbé Pigeon, p. xxxiv.

2. Vers cités par M. Léopold Delisle. V. plus haut.

3. V. P. Féval, *l. c.*, p. 205.

écussons, les armoiries, les *ex-voto*; les murs, autrefois si nus et si sombres, sont pavoisés, égayés, surchargés, de ces richesses, de ces monuments de foi, pour lesquels il n'y a plus de place dans le « Palais des Anges ».

Un peu au-dessus de l'église, et tout près de l'entrée de l'abbaye, on a réuni dans un *Trésor* provisoire d'autres richesses et d'autres souvenirs chers à la piété des pèlerins. Là, se voient les deux couronnes d'un admirable travail, offertes à saint Michel en 1877, étincelantes de diamants, aumône des dames chrétiennes encouragées par l'exemple de Pie IX. Là aussi se trouvent le magnifique Bouclier de l'Archange, le collier de l'Ordre, les armoiries du Mont, les armoiries d'Estouteville et des cent dix-huit chevaliers ses compagnons, les insignes du dernier chevalier, duc de Mortemart; des vases sacrés d'un grand prix et l'un des plus beaux ostensoirs de France.

Mais de tous les objets d'art et de valeur rangés dans les armoires ou sur les murs de cette petite salle du *Trésor*, aucun ne nous a plus touché que l'épée du général de Lamoricière et une bannière faite avec ses insignes et ses décorations. Ce legs pieux est dû aux héritiers du héros de Castelfidardo, qui se souvenaient de l'aïeul, héroïque aussi, Louis de Lamoricière, sieur de Vicques, enseigne de Matignon et capitaine du Mont-Saint-Michel. L'épée qui défendit Rome contre les bandits italiens était bien, là-haut, dans cette forteresse, dans cette abbaye, dans cette église, que l'autre Lamoricière avait sauvées des bandits huguenots.

Ils ont aussi leur singulière éloquence, ces noms des braves et des dévoués, Normands et Bretons, qui consacrèrent leur repos, leur fortune, leur vie, à garantir ce boulevard de la France, cette île des miracles qui demeura toujours française, ce premier pèlerinage national.

Puisse — c'est notre vœu en quittant le Mont-Saint-Michel — la race de ces vaillants ne pas s'éteindre, et hériter de leur courage, de leur foi intrépide, pour le relèvement d'un pays à qui ils donnèrent leur sang, au même temps où Dieu nous sauvait par saint Michel et Jeanne d'Arc, par un ange et par une vierge.

LOURDES DEVANT LA SCIENCE

(Deuxième article.)

I

« Supercherie ou miracle ! » C'est ainsi que le physiologiste berlinois Virchow appréciait, il y a treize ans, certains faits, dans lesquels il semblait que le merveilleux eût sa place. Dans la pensée du médecin, le dilemme ne venait là que pour la forme, car il entendait bien écarter le miracle et ne laisser d'autre alternative que la supercherie.

Nous n'en sommes plus là. Depuis que la suggestion hypnotique est entrée, plus ou moins, dans les habitudes de la thérapeutique moderne, il a fallu, pour les besoins de la cause, modifier la formule du matérialiste prussien. Pour concilier à la fois les égards que méritent encore les âmes pieuses et l'inflexible rigueur des principes rationalistes, on a trouvé qu'il suffisait tout simplement de retourner le dilemme. « Ni supercherie ni miracle ! a-t-on dit alors : telle est la conclusion qui s'impose, quand on soumet à la critique scientifique les phénomènes biologiques réputés miraculeux¹. »

Cet arrêt laconique pourrait nous émouvoir, s'il se présentait en termes moins généraux et réservait quelques-uns de ces faits extraordinaires, signalés dans l'histoire comme des manifestations d'une puissance supérieure aux forces de la nature. Mais cette réserve n'entre plus dans les habitudes de la science dite moderne. Elle a cela de commun avec les parvenus, qu'elle ne souffre ni doute sur l'authenticité de ses titres, ni restriction dans les pouvoirs qu'ils lui confèrent, ni riva-

1. Delbœuf, *Une Visite à la Salpêtrière*. — Liégeois, *De la Suggestion et du Somnambulisme dans leurs rapports avec la jurisprudence et la médecine légale*, chap. vii.

lité dans l'exercice de ses droits. Nous voilà donc en présence d'une négation radicale, absolue dans sa forme et dans son étendue. Les miracles de Notre-Seigneur ne sont pas exceptés. Guérison d'aveugles ou résurrection de morts s'expliquent naturellement au moyen de l'amaurose hystérique et de l'état cataleptique. Extases, stigmates, visions, relèvent de l'hypnotisme. Rendre le mouvement à des paralytiques et redresser des membres contracturés ou tordus n'est qu'une affaire de suggestion. Une hystérique paralysée depuis quatre ans, incapable de parler, de manger et de boire, est guérie tout à coup. Sans nous dire même si l'hypnotisme entre pour une part dans ce brusque retour de la parole et du mouvement, le D^r Ch. Richet n'hésite pas à tirer cette conclusion d'un fait qu'il déclare pourtant inexplicable. « Ce sont des faits analogues, qui, lorsqu'ils ont lieu dans certaines grottes des Pyrénées, passent pour surnaturels et divins. A Paris, on en juge autrement, et on y voit seulement les effets irréguliers d'une maladie incomplètement connue, dont la science n'a pas encore pu approfondir la nature bizarre et complexe¹. »

Comme on le voit, le premier caractère de la négation scientifique à l'égard du miracle c'est d'être sans exception, et, dans la question du merveilleux, de répondre par une fin de non recevoir à tous les faits qu'on lui présente. Le second, non moins absolu que le premier, c'est d'expliquer ce qu'ils ont de mystérieux par l'action de forces naturelles, connues ou inconnues, peu lui importe. Ce qu'elle ignore en ce moment elle le connaîtra sans doute un jour, et, sur cette hypothèse gratuite, on se donne le droit de nier l'existence du miracle.

Ainsi raisonnait, il y a quelques semaines, « sous les platanes du Luxembourg », un physiologiste « jeune, mais déjà célèbre », dont l'auteur de *Thais* partageait la promenade et goûtait fort les arguments. Le temps de faire trois pas et de dire trois mots, c'est tout ce qu'il fallait au jeune physiologiste pour exécuter le miracle en général, et celui de Lourdes en particulier. « La vérité, disait-il, c'est que le miracle ne

1. Ch. Richet, *Les Démoniaques d'aujourd'hui*.

saurait être constaté ni aujourd'hui ni demain, parce que constater le miracle ce sera toujours apporter une conclusion prématurée. » La raison de cette impuissance est aussi claire que simple. « Nous ne connaissons pas les lois de la nature. Comment saurions-nous qu'un fait y déroge ? — Mais nous connaissons quelques-unes de ces lois. — Oui, nous avons surpris quelques rapports des choses. Mais ne connaissant pas toutes les lois naturelles, nous n'en connaissons aucune, puisqu'elles s'enchaînent. »

Armé de ce raisonnement, dont la conclusion logique est l'ignorance obligatoire, le promeneur du Luxembourg a visité Lourdes. Il a vu d'innombrables béquilles suspendues à la grotte. Ces trophées d'infirmerie, comme il les appelle, ne l'ont pas ému. Son compagnon, homme d'esprit, paraît-il, s'étant avisé de prétendre qu'une jambe de bois en dirait bien davantage, n'a pas trouvé grâce devant cet inflexible logicien. Les pinces des homards, les pattes d'écrevisses et la queue des lézards se reconstituent, après un temps plus ou moins long. Pourquoi les tissus d'une jambe humaine n'en feraient-ils pas autant, et d'une manière beaucoup plus rapide ? Ne criez donc pas : miracle ! même s'il vous arrivait de voir un mort ressusciter ; car nous ignorons ce que c'est que la vie, nous ne sommes pas plus avancés au sujet de la mort. « La physiologie est à refaire. Il n'y a guère plus de deux cents ans que nous avons une idée de la circulation du sang. Il y a un siècle à peine que nous savons ce que c'est que de respirer. » Ce que nous savons pourtant bien c'est que l'on étouffe sans air, et que la circulation du sang est nécessaire à la vie. Si d'autres lois nous sont inconnues, celles-ci ne laissent aucun doute dans l'esprit de tout homme sensé. C'est se moquer du monde, fût-on physiologiste jeune et déjà célèbre, que de nier à la raison humaine le droit de constater une dérogation à des lois dont elle connaît avec évidence la certitude, par une expérience de tous les jours.

Nous pourrions ajouter en passant que la manie de guerroyer contre le miracle, à propos des béquilles de Lourdes, conduit M. A. France à des démonstrations qui tiennent elles-mêmes du prodige. D'après lui le miracle de l'hostie san-

glante de Bolsène s'expliquerait par l'invasion, dans la pâte du pain, d'un champignon, le *micrococcus prodigiosus*, qui produit en se développant une matière colorante rouge de sang. Comme il faut au moins vingt-quatre heures pour le développement de cette bactérie mise en culture, la messe célébrée par le prêtre de Bolsène aurait assez duré pour rendre merveilleuse la patience des assistants. A moins que, pour cette fois, le *micrococcus prodigiosus* n'ait dérogé aux lois de son évolution telles que la science nous les a révélées. Nous dirions peut-être alors qu'il y a du merveilleux. M. France ne peut pas le souffrir. Depuis qu'il a vu Lourdes, et fait une incursion dans le domaine des microbes, il sait à n'en pas douter qu'il y aura toujours « un champignon ou une maladie que la science humaine ne connaîtra pas ». Nous sommes assez de son avis sur ce point. Où nous cessons de le suivre, c'est quand il tire de ces prémisses la conclusion que voici : « Et c'est pour cela qu'elle (la science) devra toujours, au nom de l'éternelle ignorance, nier tout miracle et dire des plus grandes merveilles : ou cela n'est pas, ou cela est, et si cela est, cela est dans la nature, et par conséquent naturel. » Voilà tout ce qu'on dit, à propos des miracles de Lourdes, « sous les platanes du Luxembourg », quand on s'appelle Anatole France et que l'on est en compagnie « d'un physiologiste qui ne veut pas être nommé² ».

II

Cette théorie des impossibilités dans la constatation du miracle n'aboutit à rien moins qu'à la négation de toute certitude, et, par conséquent, à la destruction de la science elle-même. Si l'on ne connaît aucune loi de la nature parce qu'on n'est pas sûr de les connaître toutes, nul n'échappe à l'ignorance absolue, et le surnaturel a beau faire son apparition dans le monde, il doit passer inaperçu. Les attaques de ce genre ne peuvent émouvoir que les esprits irréfléchis. Le bon sens à lui seul en fait prompt justice. S'il est vrai qu'à Lourdes des paralytiques retrouvent la faculté de se mouvoir,

1. Cf. *Le Temps*, du 2 novembre.

les sourds celle d'entendre ; si, par une simple ablution faite avec l'eau des piscines, des plaies se ferment et des jambes se redressent, il ne sera pas difficile de faire admettre que de tels phénomènes sortent de la ligne ordinairement suivie par la nature, dans la guérison de semblables infirmités.

L'opposition devient plus sérieuse lorsque, au lieu de se borner à la simple négation du fait, elle essaye d'en donner une explication positive, qui exclut radicalement tout caractère merveilleux. C'est ainsi qu'on a procédé à l'égard des miracles de Lourdes. Il importe avant tout de comprendre le genre et la portée de l'objection, afin de définir ce qu'elle a de spécieux, et de montrer exactement en quoi elle faiblit et tombe devant un examen impartial des faits.

S'il fallait en croire les adversaires positifs du surnaturel, les guérisons opérées à Lourdes s'expliqueraient facilement sans recourir au miracle. Elles ne seraient autre chose qu'une éclatante manifestation de la suggestion hypnotique, et de la réaction du moral sur le physique, sous le coup d'une vive excitation nerveuse. « Les expériences des savants sur l'hypnotisme, dit-on, nous ont appris le pouvoir de la suggestion. C'est là, et non ailleurs, qu'il faut chercher l'explication de ce qui se passe journellement à Lourdes, n'en déplaise d'une part aux fidèles, et d'autre part aux esprits forts qui ne sont pas toujours de libres esprits. » D'autres écrivent : « On pourrait définir la suggestion : une bonne foi qui fait des miracles. N'a-t-on pas dit aussi que la foi soulève des montagnes ? Dans le domaine religieux, les protestations de la raison se courbent tous les jours humblement devant l'autorité dominatrice de la foi... La suggestion ne possède pas une puissance moindre, et rien ne peut échapper, vraisemblablement, à son influence. »

Ainsi, pour les ennemis déclarés, la suggestion réalise les merveilles que l'ignorance attribuait à la foi. Certains catholiques, ébranlés par le bruit qui se fait autour de ces guérisons où l'hypnotisme est en jeu, se demandent si désormais il sera possible de constater un miracle, et si déjà la prudence ne demande point qu'on fasse le silence sur des phé-

1. Albert Bonjean, *La Suggestion mentale*, p. 41.

nomènes réputés mal à propos d'ordre surnaturel. Pour nous faire une juste idée de l'objection des uns et de la crainte des autres, résumons en quelques lignes l'état actuel de la thérapeutique suggestive, et délimitons aussi exactement que possible le champ de son action.

Nous sommes loin du temps où l'Académie de médecine, ayant à se prononcer sur l'action curative de cet agent mystérieux nommé alors magnétisme animal, décida qu'elle ne s'en occuperait sous aucun prétexte. Elle imitait l'exemple de ses confrères de l'Institut, à l'égard du mouvement perpétuel et de la quadrature du cercle. Si la mécanique et la géométrie n'ont pas encore donné un démenti à ces derniers, il faut avouer qu'après un demi-siècle nos médecins ont fait amende honorable complète à ce magnétisme, dédaigné d'abord comme un art de charlatan, bon tout au plus pour les baraques de foire. Ce n'est ni sans les regrets, ni sans les résistances ordinaires, que les savants se sont rendus à l'évidence des résultats, obtenus par une thérapeutique où le codex ne fournit plus une seule formule. On a bien essayé de montrer une différence entre le magnétisme d'autrefois et l'hypnotisme d'aujourd'hui. La théorie du fluide a perdu le plus grand nombre de ses partisans. Les fluidistes sont restés des magnétiseurs, les non-fluidistes sont devenus des hypnotiseurs. Deux écoles se sont constituées rivales l'une de l'autre, quoique travaillant pour le même but et réalisant à peu près les mêmes résultats. L'école de la Salpêtrière, avec M. Charcot pour oracle, considère l'hypnotisme, dans ses formes les plus parfaites, comme un état pathologique qui peut se développer en dehors de toute suggestion. Elle groupe les phénomènes hypnotiques en trois états distincts : léthargie, catalepsie, somnambulisme. Les praticiens expérimentent surtout chez les hystériques. Ils laissent supposer que les névropathes sont seuls hypnotisables, et ils tiennent compte des phénomènes somatiques ou physiques, plutôt que des phénomènes psychiques⁴.

L'école de Nancy, dont M. Bernheim est le chef, n'admet pas que l'hypnotisme suppose chez les individus, pour se

1. Congrès international de Psychologie physiologique, séance du 10 août 1889.

réaliser, une modification pathologique quelconque, ni une sorte d'imminence morbide, dont le fait d'être hypnotisables serait la première révélation. L'état hypnotique n'est donc pas une névrose analogue à l'hystérie. Si l'on peut créer chez les hypnotisés les manifestations de cet état névropathique, ce n'est pas simplement au moyen de l'hypnose, mais de la suggestion dont l'opérateur fait usage. Il n'y a ici que des phénomènes psychiques, et l'idée de névrose ne tient pas devant ce fait incontestable que la très grande majorité des individus est suggestible. Sans quoi nous devrions admettre que la névrose est universelle, et que tous les hommes, doués d'un système nerveux nécessairement impressionnable, sont des hystériques.

Quoi qu'il en soit de ces divergences d'école sur les causes du phénomène, une chose est sûre, c'est que la suggestion intervient. Si elle n'est pas l'unique agent de l'hypnose, elle exerce sur l'hypnotisé une action que l'on serait tenté de croire sans limites. Bornons-nous au côté de la question qui touche à la thérapeutique, le seul du reste par lequel soient attaquées sérieusement les guérisons miraculeuses de Lourdes.

III

L'école de Nancy définit la suggestion : *l'acte par lequel une idée est introduite dans le cerveau et acceptée par lui*¹. Pour qu'il y ait suggestion, il faut que le sujet *croie*. Or, la croyance résulte de la crédibilité inhérente à l'esprit humain. Si je dis à quelqu'un : « Vous avez du noir à la figure, ou une mouche sur le front, » il me croit, parce qu'il n'a aucune raison de ne pas me croire. Après vérification, s'il reconnaît que je l'ai trompé, il perdra vis-à-vis de moi sa crédibilité, et l'idée que je voudrais lui suggérer encore ne sera plus accueillie, jusqu'à devenir une conviction. Tous nos sens sont suggestifs. Ce qui pénètre par l'un d'eux pour arriver jusqu'à l'entendement et se faire accepter, avec ou sans contrôle, constitue une suggestion par ce sens. Le professeur, l'avocat, le prédicateur, suggestionne son auditoire. La vue d'un

1. Bernheim, *Hypnotisme, Suggestion, Psychothérapie*, leçon II.

homme qui bâille donne l'idée de bâiller, une odeur réveille l'image de la fleur qui la répand, un serrement de main inspire l'idée d'affection. Une sensation profonde ressentie sur un point de l'organisme suggère la pensée d'une maladie et traduit par des manifestations extérieures l'impression reçue. Nous entrons ici dans le domaine de l'autosuggestion, c'est-à-dire de la suggestion née chez un individu en dehors de toute influence étrangère appréciable. Ce n'est pas qu'elle soit le fruit d'une génération spontanée, mais elle provient d'une association d'idées et de sensations, en rapport avec des souvenirs accumulés par des suggestions antérieures. Que de fois on a vu le garde-malade ou l'étudiant en médecine se croire atteints de la maladie dont ils suivaient les symptômes et les phases diverses, parce qu'ils avaient ressenti une légère douleur, une impression analogue ou corrélative avec celles dont l'image venait d'être enregistrée dans le sensorium.

Quand l'idée transmise directement est acceptée telle quelle, la suggestion est directe. Mais souvent les qualités natives ou héréditaires, les habitudes acquises par l'éducation, l'imitation, l'influence du milieu, transforment en idées diverses la même impression reçue. La suggestion alors est indirecte. Le centre psychique ne se conduit pas d'une manière simplement passive ; il intervient activement pour élaborer les impressions, les transformer en idées et faire naître, d'un même germe, des sensations, des émotions, des images très diverses. D'une même idée primordiale ne voit-on pas tous les jours jaillir des conceptions très variables, suivant l'état des cerveaux ou des esprits, qui l'élaborent dans le travail mystérieux de la réflexion ?

Directe ou indirecte, la suggestion comporte, d'après M. Bernheim, deux mouvements ou deux phénomènes distincts : l'un centripète et l'autre centrifuge. Par le premier, dirigé du dehors au dedans, l'idée est acceptée ; par le second, *toute idée suggérée et acceptée tend à se faire acte*, c'est-à-dire sensation, image, mouvement. Dans le langage de la psycho-thérapeutique, dont nous sommes loin de garantir l'exactitude psychologique, *toute cellule cérébrale actionnée par une idée actionne les fibres nerveuses qui doivent réaliser cette idée*. Voilà le principe sur lequel repose toute la médecine.

cine suggestive. L'idée qu'on a des puces produit une démangeaison réelle ; le sujet de cette idée ainsi extériorisée se gratte. L'hallucination n'a pas d'autre origine ; elle vient d'une idée traduite elle-même en image ou sensation visuelle. C'est aussi l'histoire de la purgation avec de l'eau sucrée et de l'ordonnance aux pilules de mie de pain.

Par un effet analogue, mais d'ordre négatif, l'idée, au lieu de réaliser un acte, le neutralise. Elle produit une paralysie psychique, une anesthésie partielle ou totale, une impuissance à passer du désir à l'action, malgré tous les efforts d'une volonté déterminée par la présence de l'objet qu'elle convoite.

On comprend facilement que les médecins aient voulu utiliser la suggestion dans le traitement de leurs malades. S'il est vrai que le cerveau, une fois actionné par l'idée, actionne à son tour les nerfs chargés de la réaliser, pourquoi n'appliquerait-on pas cette puissance psycho-physiologique à la création d'actes utiles à la guérison ? Voici un paralytique : le cerveau a reçu et accepté l'idée que la motilité revient. Il envoie un influx moteur énergique aux nerfs moteurs jusque-là inertes. Le mouvement reparait, le paralytique est guéri. Y a-t-il là quelque chose qui doit surprendre et faire croire au miracle ? Non assurément. A moins d'être organicien à outrance, et de traiter le corps malade absolument comme une machine détériorée, ou tout au plus comme une vigne atteinte de phylloxera, il faut reconnaître l'influence du moral sur le physique, et ne pas regarder l'esprit comme quantité négligeable dans notre vie physiologique et pathologique. Les vives préoccupations et les émotions, le chagrin, la tristesse, la joie, exercent une action réelle sur les fonctions de digestion, de nutrition, de circulation, les accélèrent ou les ralentissent, les suspendent ou leur donnent une intensité nouvelle.

La thérapeutique suggestive est basée sur cette réaction du moral sur le physique, et, sous cet aspect, elle se présente comme parfaitement rationnelle et conforme aux relations qui doivent exister entre les deux parties du composé humain. Le mécanisme, si l'on peut ainsi parler, de cette réaction est facile à comprendre.

Il y a suggestion, si l'idée est acceptée par l'organe psychique ou le cerveau. Mais, dans l'état normal, l'acceptation n'est pas toujours possible et la réalisation ne suit pas toute idée acceptée. La crédibilité du sujet en expérience a des limites. Quand on lui dit : « Vous pouvez marcher, » s'il a conscience d'être paralysé, il ne croira pas, et fera tout au plus quelques efforts inutiles pour se mouvoir. La suggestion est neutralisée par ses facultés supérieures d'attention, de jugement, par la raison, en un mot, qui combat la crédibilité en contrôlant l'idée que l'on suggère et en arrêtant l'exécution si elle paraît fautive ou absurde.

Dès lors il est facile de comprendre que toute circonstance capable de diminuer ce contrôle des facultés supérieures augmentera la crédibilité et favorisera la suggestion. Celle-ci sera complète quand l'attention totalement engourdie, pour ainsi dire, laissera le champ libre à l'imagination. N'est-ce pas là ce qui arrive dans le sommeil, où les images les plus incohérentes se traduisent en idées bizarres, qui s'imposent à l'idée du dormeur, malgré ce qu'elles ont d'absurde et de contradictoire ? Mais à l'état de veille, il faudra, pour ravir au contrôle de la raison l'idée suggérée, se servir des moyens les plus énergiques. Ici M. Bernheim, et toute l'école avec lui, place la *suggestion religieuse* au premier rang. Elle exalte la crédulité jusqu'à la transformer en foi, dit-il. Or, la foi fait des miracles parce qu'elle est aveugle, ne raisonne pas, supprime tout contrôle et s'impose à l'imagination. Et là-dessus, avec une légèreté peu digne d'un homme sérieux, les guérisons obtenues par les prêtres d'Esculape, les talismans, les reliques ou les prières des saints, le curé d'Ars, le prince de Hohenlohe, les membres de la Rose-Croix et l'intervention de la divinité à Lourdes ou ailleurs, sont confondus dans un pêle-mêle qui n'a rien de scientifique et dénote le parti pris¹. L'acte de foi se distingue de la crédibilité, et la suggestion n'explique pas toutes les guérisons dites miraculeuses.

1. Bernheim, *op. cit.*, leçon III.

IV

La psychothérapie, en quête de moyens pour assurer l'efficacité de ses cures, a rencontré l'hypnotisme. Comme on pouvait le prévoir, ce sommeil artificiel s'est montré l'adjuvant le plus énergique de la suggestion. Souvent même, sans lui, tous les efforts ont échoué, et le mal est demeuré rebelle parce que le sujet n'était pas suggestible.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des moyens employés pour endormir une personne du sommeil hypnotique, ni à définir exactement la nature de ce sommeil. Si l'on ne peut admettre, avec l'école de la Salpêtrière, que l'hypnose ne trouve accès qu'auprès des hystériques et des névropathes, il faut convenir cependant qu'elle constitue par elle-même un état nerveux particulier. On observe pendant la crise hypnotique la plupart des phénomènes du sommeil ordinaire, mais il en est d'autres, et des plus importants, qui s'ajoutent aux premiers, et ne permettent pas de confondre en un état identique les deux sommeils pendant lesquels ils se manifestent. L'hypnotiseur produit bien, dans le sujet de ses manœuvres, ce que M. Charcot appelle « une névrose expérimentale », et l'hypnose, d'après M. Richet, « étant une perturbation artificielle dans les fonctions normales du système nerveux », l'hypnotisé devient un névropathe.

Voilà donc le terrain préparé pour la suggestion. Le soi-disant thaumaturge peut se mettre à l'œuvre, avec toutes les chances possibles de succès. On nous accordera facilement, j'espère, que le médecin, quel qu'il soit, qui guérit les malades à la grotte de Lourdes, n'invoque pas le sommeil hypnotique avant de rendre aux infirmes le mouvement, la parole ou la vue. Mais on pourrait nous dire que l'hypnose a bien d'autres secrets, et tels que l'on croit éveillés dorment peut-être au moment de la crise libératrice. Aussi n'avons-nous garde, pour le moment, d'insister sur un caractère, non sans valeur assurément, mais cependant incapable, à lui seul, d'établir notre thèse et de spécifier, au point de vue du surnaturel, les phénomènes observés dans les guérisons extraordinaires de Lourdes.

L'hypnose a donc livré une volonté humaine à tous les

caprices d'un opérateur. Au moyen d'une affirmation catégorique, exprimée par la parole, le geste ou tout autre signe impératif, celui-ci peut se faire obéir. Le phénomène suggéré s'accomplira rigoureusement pendant le sommeil, à l'état de veille ou même à une époque plus ou moins éloignée, toujours à l'heure marquée par l'hypnotiseur. La suggestion s'exerce dans le domaine des idées, des sensations, des passions, des actes, du mouvement et de la sensibilité. En dehors de la direction morale de la volonté et de la conscience du bien et du mal, qu'elle ne saurait suppléer ou produire, elle absorbe l'individu au point d'en faire un automate. On dit au sujet endormi : « Vous ne sentez rien, » et il ne sent pas en effet qu'on le pique avec une épingle. L'analgésie hypnotique a même parfois été assez complète pour remplacer l'anesthésie chloroformique, et permettre de grandes opérations chirurgicales. La paralysie, l'immobilité, totale ou partielle, la catalepsie, sont commandées, et le sujet garde l'attitude voulue, ou se trouve dans l'impossibilité de mouvoir tel ou tel de ses membres. On suggère l'idée d'une fleur, d'un animal féroce, aussitôt l'hypnotisé flaire un parfum délicieux, ou manifeste une vive frayeur. On peut lui faire perdre le sentiment de sa personnalité et lui suggérer qu'il est un enfant, un guerrier, un prêtre; il prendra les attitudes et les allures que supposent ces diverses conditions sociales. Il grelottera si on lui dit qu'il fait froid, sera gai si on lui dit de rire. Il passera par toutes les illusions du goût, prenant du sel pour du sucre, de l'eau pour du champagne, un affreux oignon pour un délicieux ananas.

Le sujet en hypnose poussera l'obéissance jusqu'à exécuter ponctuellement des actes commandés, alors même qu'ils seraient délictueux ou criminels. Dans ce dernier cas, il est vrai, la résistance sera quelquefois énergique, si l'acte révolte les affections et les instincts du sujet, mais elle ne sera pas invincible, et l'acte s'accomplira fatalement en vertu de la suggestion.

Nous n'avons à discuter ici ni l'interprétation de ces phénomènes d'apparence si extraordinaire, ni la moralité des actes qui les accompagnent ou les suivent. Nous devons seulement exposer quelques-uns des faits pour ainsi dire cou-

rants de l'hypnotisme, afin de préciser plus exactement en quoi consiste la thérapeutique suggestive. Le danger moral d'une pratique, qui livre sans résistance possible une personne humaine à la merci d'un opérateur, n'est pas contestable. Quant à l'interprétation, nous croyons pouvoir dire qu'elle ne nous oblige pas absolument à recourir à d'autres agents qu'aux forces naturelles. Sans nier que le diable ne puisse pêcher dans une eau parfois si trouble, il ne nous semble ni nécessaire ni utile de le faire intervenir dans l'explication des phénomènes de suggestion hypnotique. La cause de ces phénomènes n'est autre que la conviction engendrée par la suggestion elle-même. Ce n'est pas que le magnétiseur agisse directement sur la volonté des sujets ; mais il s'empare de leur imagination, et celle-ci, mise en jeu par une impression suggérée, pousse à l'action d'une manière instinctive, sans que l'intelligence et la volonté proprement dite puissent réagir. L'imagination est, en définitive, le véritable et unique facteur.

En résumé, et dans l'état actuel de la science, la suggestion peut être produite dans trois états différents. Pendant le sommeil on suggère des actes à accomplir dans le sommeil, ou des actes à accomplir pendant la veille. Pendant la veille, on suggère des actes à accomplir pendant la veille. Ce dernier état, le plus étonnant de tous, mais cependant très réel, a cela de particulier qu'il permet au sujet, non seulement de recevoir la suggestion, mais encore de se l'appliquer à lui-même. On conçoit le parti que peuvent en tirer les adversaires du miracle. Ils n'ont eu garde d'en négliger l'exploitation au profit de leur rationalisme. Avec quel bonheur ? C'est ce que nous examinerons.

V

Une fois en possession d'un moyen aussi efficace que la suggestion pour agir sur le système nerveux, les maîtres de la psychothérapie se sont empressés d'en faire usage, les uns sans arrière-pensée, avec l'intention unique de soulager des malades, les autres avec l'espoir de trouver en défaut la piété des catholiques. « Le médecin, ont-ils dit, peut, en s'adres-

sant à l'organe psychique, centre moteur de tous les organes, de toutes les fonctions, modifier ces organes et ces fonctions dans un sens utile au malade. De même que sur l'organisme sain, on peut produire par suggestion de la douleur, de l'anesthésie, de la contracture, de la paralysie, de la toux, des nausées, du sommeil, on peut augmenter, diminuer, pervertir les diverses fonctions, de même on peut, sur l'organisme malade, supprimer la douleur, augmenter la force musculaire, résoudre la contracture, dissiper les nausées et les vomissements, calmer la toux, remplacer l'insomnie par le sommeil¹. » Sur ce, le chef de l'école de Nancy, d'accord avec celui de la Salpêtrière quand il s'agit d'ébranler la croyance au surnaturel, se plaît à dresser des listes parallèles où figurent, d'un côté les miracles de Lourdes, et de l'autre des guérisons opérées dans leurs cliniques sans l'intervention de la moindre prière et du plus mince acte de foi. Ils posent, du reste, comme un principe incontestable, que les infirmes conduits devant la grotte de Massabielle sont des hystériques et des névrosés, chez lesquels une commotion nerveuse rétablit facilement l'équilibre, et joue le rôle d'agent surnaturel aux yeux des simples et des naïfs, peu versés dans la science psycho-physiologique.

Voici un aveugle que l'on accompagne aux piscines ou à la source miraculeuse. On lui baigne les yeux, insensibles à la lumière, avec un peu de cette eau qui ne jouit d'aucune propriété thérapeutique. Tout à coup l'aveugle voit. Est-ce un miracle? Non. Ce n'est là qu'un de ces nombreux cas d'amaurose hystérique dont la suggestion vient facilement à bout.

Un autre arrive à Lourdes avec une contracture d'un ou deux de ses membres. Il se plonge dans la piscine, la contracture disparaît. Est-ce un miracle? Non. Nous avons vu de ces infirmités, d'origine-traumatique, guérir subitement sous le coup d'une vive émotion de joie, de colère ou de frayeur. Elles n'ont pas résisté non plus à la suggestion.

Mais c'est un paralytique qui se lève du grabat sur lequel on l'a porté devant la grotte. Depuis plusieurs années il était

1. Bernheim, *op. cit.*, leçon x.

immobile et perclus de ses membres. Le voilà debout, sans appui; il a retrouvé l'usage de ses jambes. Est-ce un miracle? Non. Après deux séances de suggestion hypnotique nous avons vu une vieille femme, paralysée depuis deux mois, se tenir debout et marcher.

Un enfant de cinq ans présente les symptômes d'une coxalgie au premier degré; douleurs très vives au genou, déviation de la pointe du pied, claudication d'abord, puis impossibilité de marcher sans provoquer de grandes souffrances. Porté par sa mère à la grotte et trempé dans l'eau miraculeuse, il se sent guéri et rentre à pied à Lourdes. Est-ce un miracle? Non. M. Charcot nous apprend, d'après les observations de divers auteurs, « que ces arthralgies psychiques, soit d'origine traumatique, soit dépendant d'une autre cause, guérissent quelquefois tout à coup, à la suite d'une émotion vive ou d'une cérémonie religieuse frappant vivement l'imagination ».

C'est encore une malade atteinte de bronchite spécifique avec douleur intercostale, oppression, anorexie, insomnie. Elle prend un bain dans la piscine, la douleur disparaît, le sommeil et l'appétit reviennent. Est-ce un miracle? Non, car le docteur Bernheim assure avoir guéri par suggestion hypnotique un jeune homme affligé d'une pareille maladie.

Enfin, si des muets retrouvent la parole devant la grotte, il ne faut pas non plus crier miracle; car on a vu plusieurs fois la simple suggestion guérir des aphonies d'origine nerveuse. Inutile, bien entendu, de signaler à ces puissants docteurs l'hystérie, l'épilepsie, la chorée, sous les formes diverses qu'elles affectent, comme ayant cédé à l'action curative de quelques gouttes d'eau de Lourdes, et de la prière que les malades adressaient à Dieu par l'intercession de la Vierge. Ils nous répondraient que semblables guérisons ne sont plus que jeu pour la médecine suggestive. Il est telle clinique où ces choses se répètent au point de donner au professeur l'air d'un vrai thaumaturge, et le cours de miracle expérimental figurera bientôt au programme de la Faculté de médecine.

La puissance de la suggestion n'a-t-elle pas de limites, et sommes-nous réduits à déclarer à l'avenir tout miracle incertain, faute d'un critérium qui le distingue des phénomènes

purement naturels? Non, certes, et la science elle-même, si absolue d'abord dans ses conclusions, nous livre le secret de sa faiblesse, et nous signale une lacune essentielle, dans la série des œuvres humaines mises en regard des œuvres de Dieu. « C'est l'imagination humaine qui fait les miracles, » écrit M. Bernheim à la page 23 de son dernier ouvrage. La conclusion naturelle d'un semblable principe devrait être que la psychothérapie accomplit toutes les cures dites miraculeuses, et que le champ de son action est sans limites. Il n'est peut-être pas, en effet, une maladie de l'espèce humaine, qui n'ait comparu, dans une de ses victimes, devant la Vierge de Lourdes. Heureusement, M. Bernheim, après cette belle étendue de puissance donnée à l'imagination, consacre une leçon tout entière à démontrer que cette force universelle est, en définitive, très limitée¹.

VI

Nul n'ignore, pour peu qu'il ait eu l'occasion d'observer quelques-unes des infirmités humaines, que les maladies se divisent en deux catégories distinctes. Les unes présentent des lésions organiques évidentes, les autres n'en offrent pas, ou du moins les lésions, si elles existent, ne sont pas appréciables. Dans le premier cas l'organe est atteint, dans le second c'est la fonction. L'épilepsie, l'hystérie, diverses paralysies, soit des membres, soit des organes, tels que ceux de la vue, de l'audition, de la parole, ont pour cause un trouble du système nerveux. La tuberculose, le cancer, les kystes, les exostoses, les hémorragies cérébrales, supposent des lésions organiques, que l'on peut du reste constater. Or, après ce que nous avons dit de la suggestion, il est facile de prévoir dans quel genre de maladies elle pourra jouer un rôle thérapeutique. Suivons M. Bernheim dans cet exposé qui contredit si bien sa propre thèse à l'égard des miracles de Lourdes. « Il est vrai, dit-il, que la suggestion est une thérapeutique *presque exclusivement* fonctionnelle. » L'atténuation n'est ici que l'expression d'un regret; car le professeur démontre lui-même qu'il n'y a pas d'exception propre-

1. Bernheim, *Hypnotisme, Suggestion, Psychothérapie*, leçon x.

ment dite, et que seule la fonction est atteinte par la psychothérapie. Les névroses de toute espèce tombent ainsi dans le domaine des troubles fonctionnels, sur lesquels l'action du centre psychique est incontestable. Sans doute, il n'est pas très sûr qu'une lésion organique n'accompagne jamais ces troubles, surtout quand ils ont un caractère de haute gravité, mais il est néanmoins certain que le désordre fonctionnel cède à l'influence de l'imagination, actionnée elle-même par la suggestion. « Un malade, à la suite d'une contusion ou d'une chute, éprouve une douleur dans la jambe; cette douleur, perçue par le sensorium, réagit, par un acte réflexe cérébral ou cérébro-spinal, sur les nerfs moteurs de la jambe et détermine une contracture. La suggestion anihile la douleur ou l'empêche d'être perçue : on conçoit qu'elle puisse ainsi empêcher la contracture réflexe de se produire. » Lorsqu'elle s'est déjà produite, on conçoit aussi qu'un stimulant énergique du centre moteur, en réveillant son activité défaillante ou endormie, le dispose à envoyer aux muscles l'influx nécessaire pour retrouver le mouvement perdu.

Mais la suggestion ne peut réduire, ajoute M. Bernheim, un membre luxé, dégonfler une articulation gonflée par le rhumatisme, restaurer la substance cérébrale détruite. Quand l'hémorragie a détruit la capsule blanche interne du cerveau, quand la sclérose a atrophié les cellules motrices de la moelle, c'est-à-dire quand l'organe n'existe plus, la suggestion est impuissante à restaurer la fonction.

M. le professeur Fontan, dans une communication faite au congrès de l'hypnotisme, déclare « qu'il n'a jamais guéri, par la suggestion, une maladie *cum materia* du système nerveux ». Tout ce qu'il peut faire c'est de soulager des malades, et de donner à quelques-uns l'illusion d'une guérison complète. Mais il reconnaît qu'il serait absurde de soutenir, « dans l'état actuel de la science, que la suggestion régénère des cellules atrophiées, ou rétablit des tubes conducteurs interrompus¹ ». Il ne s'agit donc, même dans les cas cités par le professeur de Toulon, que d'amélioration, d'illusion,

1. *Revue de l'Hypnotisme*, 1^{er} novembre 1889.

jamais de guérison radicale. Ces succès partiels s'expliquent, mais n'offrent rien qui ressemble au miracle. Quelquefois la lésion fonctionnelle survit à la lésion organique, quand celle-ci existait. La stimulation suggestive peut alors intervenir et corriger en quelque sorte les habitudes fonctionnelles vicieuses. Ne peut-elle absolument rien contre la maladie organique elle-même ? Le docteur Bernheim éprouve quelque peine à convenir de cette impuissance. Il fait ses réserves, il soutient, ce que tout le monde lui accorde, que le système nerveux, agissant sur la nutrition par l'intermédiaire des nerfs trophiques et vasomoteurs, peut produire, sous l'action d'un stimulant énergique, des modifications organiques telles que des rougeurs, des vésications, des hémorragies. La suggestion agit alors indirectement sur l'organe en modifiant la fonction. Elle supprime les conditions de misère physiologique et psychologique qui livraient à la maladie un terrain favorable à son évolution. Une fois l'obstacle écarté, la nature médicatrice a fait son œuvre et rétabli l'organe dans ses conditions normales.

Et voilà, à peu près, toutes les raisons que la science nouvelle tire des phénomènes de suggestion et d'hypnose pour infirmer la réalité des miracles de Lourdes et dire à Dieu, à la Vierge et aux saints : « Nous faisons autant et aussi bien que vous. » Il y a là une étrange présomption, nous dirions même une imprudence ; car ces hauts et puissants docteurs supposent bien gratuitement que Dieu ne guérit à Lourdes que des névroses et des paralysies, sans étendre son pouvoir au delà, et tenter la guérison de maladies organiques à lésions matérielles des plus graves. Il y a aussi une inconséquence, la pire des infirmités psychologiques, dans la manière dont ils engagent la lutte contre le miracle contemporain. Il n'existe pas, disent-ils. Et pourquoi ? Parce que nous produisons par le jeu des forces naturelles les phénomènes prétendus miraculeux. « C'est à la période contemporaine qu'il était réservé de faire la lumière complète, de définir et de concevoir nettement la doctrine scientifique de la suggestion, à la faveur de laquelle s'évanouissent à jamais les chimères et les superstitions qui ont aveuglé jusqu'à nos jours la pauvre humanité. »

Cette déclaration solennelle s'étale aux premières pages d'un livre, où nous lisons : « La suggestion ne tue pas les microbes, elle ne crétifie pas les tubercules, elle ne cicatrise pas l'ulcère rond de l'estomac¹... Il faut bien le dire, les résultats obtenus sont passagers; la suggestion peut restaurer la fonction, tant que la lésion ne l'a pas encore définitivement abolie, tant que le trouble de cette fonction n'est qu'un trouble dynamique dépassant le champ de la lésion; la suggestion n'enraye pas l'évolution organique de la maladie : trop souvent, elle ne produit qu'une amélioration transitoire; les maladies, de leur nature progressives et envahissantes, telles que l'ataxie locomotrice, la sclérose en plaques, etc., continuent leur marche inexorable, et, il arrive un moment où la suggestion ne peut plus rien². »

Comment M. Bernheim et ses collègues n'ont-ils pas prévu qu'il pourrait peut-être plaire à Dieu d'agir, juste au moment où « la suggestion ne peut plus rien » ? Que deviendrait alors tout l'échafaudage psychothérapique, dressé pour démolir le monument du merveilleux au siècle de l'hypnose ? Ce qu'il est déjà pour tout homme qui se préoccupe de voir et se donne la peine de comprendre, c'est-à-dire une preuve nouvelle de la légèreté qu'affecte, à l'égard des choses les plus graves, une science trop pleine d'elle-même pour n'être pas bornée. Son attitude, dans la question qui nous occupe, témoigne à la fois d'une inconséquence et d'une ignorance notoires. Malheureusement, si l'inconséquence est une infirmité, l'ignorance est voulue. C'est ce que nous démontrerons en discutant la réalité et les conditions scientifiques des miracles de Lourdes.

1. Bernheim, *op. cit.*, p. 209.

2. *Ibid.*, *id.*, p. 233.

(A suivre.)

H^{te} MARTIN.

LE PROJET DE LOI

POUR LA RÉPRESSION DU DUEL

Le 16 juillet 1888, Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour la répression des duels. Voici la teneur de ses dix articles :

ARTICLE PREMIER. La provocation en duel et l'acceptation de la provocation constituent un délit et seront punies d'un emprisonnement de deux mois à six mois.

ART. 2. La même peine sera applicable à ceux qui auront accepté d'assister au duel en qualité de témoins.

ART. 3. Celui qui excite directement un tiers à se battre en duel, ou qui, parce que le tiers ne provoque pas une autre personne en duel ou n'accepte pas une provocation, lui fait des reproches en public, le menace de mépris, ou l'expose à la raillerie, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 francs à 200 francs.

ART. 4. Le duel, même s'il n'est résulté de la rencontre ni mort ni blessure, sera puni d'un emprisonnement de six mois.

ART. 5. Celui qui aura blessé son adversaire en duel sera puni d'un emprisonnement de deux à trois ans, selon la gravité des blessures, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être accordés au blessé, à ses ascendants ou à ses descendants.

ART. 6. Celui qui aura tué son adversaire en duel sera puni de la détention pour une durée de six à douze ans, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être accordés à la veuve, aux descendants ou ascendants de la victime.

ART. 7. Celui qui, usant de déloyauté et de perfidie, aura tué ou blessé son adversaire en duel, sera passible des peines de droit commun portées contre le meurtre, les blessures et coups volontaires, aux sections I et II du Titre II du Code pénal.

ART. 8. Dans tous les cas qui précèdent, les règles concernant la complicité seront appliquées aux témoins du duel, conformément aux articles 59 et suivants du Code pénal.

ART. 9. Les offenses, injures ou atteintes à l'honneur, donnant lieu ou prétexte à une provocation en duel, pourront être soumises par les parties à l'arbitrage. Les arbitres seront au nombre de cinq, deux au

choix de chaque partie, présidés par un cinquième au choix des quatre premiers. Le jugement arbitral sera définitif et sans appel. Il devra être reproduit par tous les organes de la presse qui auront mentionné les actes soumis à l'arbitrage. Le refus d'insertion sera puni d'une amende de 500 à 1 000 francs.

ART. 10. Tout compte rendu d'un duel par la voie de la presse sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 à 500 francs¹.

Plus de deux ans sont écoulés, et la proposition de l'évêque d'Angers n'a pas encore été portée à la tribune parlementaire. Quand le sera-t-elle? Nous l'ignorons; mais, son auteur ne l'ayant point retirée et ayant averti la Chambre qu'il ferait son possible pour qu'elle ne restât pas en chemin, il faudra bien que tôt ou tard, appelée par l'ordre du jour, elle arrive en discussion. Nous voulons exposer ici et les raisons qui militent en sa faveur et celles qui nous font craindre qu'elle ne soit rejetée par le Corps législatif. Cette étude montrera une fois de plus où en est aujourd'hui dans notre pays la morale *laïque* de l'État.

I

Le duel est opposé à la loi naturelle, à l'ordre public, au simple bon sens.

A la loi naturelle : car il renferme en essence tout ce qu'il y a de criminel dans l'homicide et le suicide. Le duelliste attente à la vie d'autrui hors le cas de défense personnelle, et, en s'exposant à perdre sa propre vie, il donne ou du moins prétend donner sur elle un droit qui n'appartient qu'à Dieu.

A l'ordre public : celui-ci, en effet, repose sur ce principe qu'il n'est point permis aux simples particuliers de se faire justice à eux-mêmes. C'est aux lois de son pays, à la justice sociale, et non à la violence, que le citoyen doit demander la réparation des atteintes qu'il croit avoir reçues dans son honneur, comme des préjudices causés à sa fortune. A des peines justes et proportionnées le duelliste substitue, de son autorité privée, pour les moindres offenses, quelquefois même pour des offenses imaginaires, une pénalité sanglante,

1. *Journal officiel* du 16 juillet 1888.

excessive, injuste. Permettre aux particuliers de venger en duel leur honneur ou celui de leurs proches, sous prétexte que les tribunaux ne punissent point certains outrages qui blessent cet honneur, serait donc autoriser des excès et des crimes sans nombre.

Au bon sens enfin : n'est-il pas souverainement déraisonnable de poursuivre une fin par un moyen inepte, sans rapport avec elle ? Or, quoi de plus inepte que le duel et de moins en rapport avec la fin qu'on s'y propose, savoir, une réparation d'honneur ? Le duel ne répare rien ; car, alors même que son résultat n'est pas l'effet du hasard, il ne prouve ni l'honorabilité du duelliste, ni son intégrité, ni sa bonne foi, si celles-ci sont contestées, mais uniquement ce qui n'est point en cause, sa force corporelle, son adresse à manier les armes. Ajoutons que l'issue des duels est tout aussi souvent fatale à l'innocent qu'au coupable, c'est-à-dire à l'offensé qu'à l'offenseur. Pour qui cherche à laver dans le sang une injure, le moyen n'est point le duel, mais un crime plus grand, l'assassinat.

Tels sont en substance et brièvement résumés les motifs de pure raison qui condamnent le duel. Ces motifs, Mgr Freppel les rappelait à la Chambre, dans la séance du 21 février 1888, en se plaignant de l'impunité accordée depuis quelques années aux duellistes par les magistrats chargés de les poursuivre, et à ceux des interrupteurs qui lui criaient, avec M. Emmanuel Arène : « Présentez une proposition de loi spéciale, » il faisait, le 16 juillet de la même année, la réponse que savent nos lecteurs.

Il nous faut ici remarquer deux choses signalées par l'illustre évêque d'Angers dans l'exposé qui précède le texte de son projet de loi. La première est l'accord de la législation civile et de la législation canonique pour la répression des duels dans la plupart des États civilisés. La seconde est la désapprobation formelle donnée au duel par les écrivains, même incrédules, qui ont traité cette matière.

D'après le concile de Trente, le duelliste, ses témoins et quiconque a pris part à la décision ou à l'exécution du duel, sont frappés *ipso facto* d'une excommunication dont le Pape seul peut les relever. La sépulture ecclésiastique est refusée

à celui qui a succombé, et en même temps le concile excommunie les souverains temporels qui accorderaient sur leurs terres un lieu pour le combat. Or, partout ailleurs qu'en France, dit Mgr Freppel, « le code pénal renferme des dispositions particulières concernant le duel : en Belgique, en Prusse, en Autriche, dans tous les États allemands, en Espagne, en Italie, aux États-Unis, en Angleterre. Tout récemment encore, en 1878 la Hongrie, et en 1881 la Hollande, ont légiféré sur cette matière avec autant de sagesse que de fermeté. »

Quant aux écrivains rationalistes, quelques citations feront connaître leur sentiment à ceux qui, lisant ces lignes, auraient oublié ou ignoreraient les véhémentes tirades de Rousseau contre le duel. « Je regarde les duels, s'écriait le philosophe de Genève, comme le dernier degré de brutalité où les hommes puissent parvenir. Celui qui va se battre de gaieté de cœur n'est à mes yeux qu'une bête féroce qui s'efforce d'en déchirer une autre, et s'il reste le moindre sentiment naturel dans leur âme, je trouve celui qui périt moins à plaindre que le vainqueur. » (*Nouvelle Héloïse*, lettre 47.)

M. Émile Saisset n'est pas moins explicite : « Dans tout duel il y a, dit-il, un offenseur et un offensé. Or, en ce qui touche l'offenseur, il est évident que pour quiconque a porté atteinte à la réputation, à la fortune, à la personne d'autrui, le devoir c'est de réparer ses torts. La situation de l'offensé est sans doute plus excusable; mais, aux yeux d'une morale sévère, elle ne peut se justifier. Car, premièrement, l'offensé est le plus mauvais appréciateur qui se puisse imaginer de la juste réparation qui lui est due, étant à la fois juge et partie; secondement, il porte atteinte au principe de toute société régulière, savoir que nul ne se fait justice à soi-même; troisièmement, enfin, il s'arroge le droit visiblement exorbitant et monstrueux de prononcer et d'exécuter une sentence de mort contre un de ses semblables, alors que la société, après avoir entouré le pouvoir judiciaire de toutes les garanties possibles d'impartialité et d'équité, hésite encore pour infliger la peine capitale aux plus coupables attentats. » (*Morale*, p. 385.)

Dans son ouvrage intitulé *les Aphorismes de la sagesse*, après avoir accablé de ses arguments, non moins que poursuivi de ses sarcasmes et le duel et le faux point d'honneur qui lui a donné naissance, l'allemand Schopenhauer donne aux gouvernements, pour en finir avec ces deux monstres, ainsi qu'il les appelle, le conseil suivant où la gravité se mêle à l'ironie : « Si les gouvernements veulent sérieusement abolir le duel, et si le mince succès de leurs efforts ne tient qu'à leur impuissance, je viens leur proposer une loi dont je garantis l'efficacité et qui ne réclame ni opérations sanglantes, ni échafauds, ni potences, ni prisons perpétuelles ; c'est au contraire un petit, tout petit remède homéopathique des plus faciles. Le voici : Quiconque enverra ou acceptera un cartel recevra à la chinoise, en plein jour, devant le corps de garde, douze coups de bâton de la main du caporal ; les porteurs du cartel, ainsi que les seconds, en recevront chacun six... Quelque *chevalier* m'objectera peut-être qu'après avoir subi pareille punition, maint homme d'honneur sera capable de se brûler la cervelle. A cela je répons : Il vaut mieux qu'un tel fou se tue lui-même que de tuer un autre homme. » (P. 125.)

Rousseau était déiste. M. Émile Saisset appartient à l'école spiritualiste de Cousin. Athée et matérialiste, Schopenhauer est, aux yeux de l'inérédulité la plus avancée, pur et libre de toute attache à l'idée d'une religion positive quelconque ; célèbre d'ailleurs par son système du *pessimisme*, il a été traduit dans notre langue par M. Burdeau, actuellement député.

Puisqu'il en est ainsi, pensera-t-on, puisque le bon sens, la libre pensée elle-même dans ses représentants les plus autorisés, d'accord ici avec la religion, réprouvent les duels, le succès de la proposition Freppel est assuré. La loi qu'a présentée l'évêque d'Angers, intéressant d'une part l'ordre moral, les familles, la société, d'autre part n'ayant rien d'anti-démocratique, nos législateurs républicains tiendront sans doute à honneur de la voter. Ils condamneront eux aussi le duel, se rappelant avec Rousseau, dans son *Héloïse*, qu'à Rome, Brutus et Caton, ces fiers champions de la république et de la liberté, n'envoyaient point de cartel à César.

Le ministre civil de la Guerre, M. de Freycinet, ne vient-il pas lui-même de prendre au sujet des duels entre militaires une mesure louable?

Hélas! répondrons-nous, détrompez-vous.

La loi concernant les duels sera vraisemblablement rejetée par les députés qui composent la majorité dans la Chambre. A plusieurs cette loi paraîtra cléricale. Ils craindront de se rencontrer avec l'Église dans un même sentiment et, surtout, de s'aliéner des influences qui préparent et font les élections. Ils mettront donc à repousser le projet en question toute l'énergie de leurs passions antireligieuses.

D'autres, s'attachant à l'idée que les tribunaux sont suffisamment armés contre les duellistes, affirmeront qu'une proposition de loi spéciale est inutile et inopportune. Répondons à ces derniers, en montrant, par un examen critique de notre législation actuelle sur le point qui nous occupe, l'utilité et l'opportunité du projet dont Mgr Freppel a pris l'initiative.

II

Dans l'ancienne législation française, le duel était interdit sous des peines sévères, et nos derniers rois juraient à leur sacre de punir les duellistes. On sait que Richelieu fit monter sur l'échafaud François de Montmorency, comte de Bouteville, qui avait eu l'audace de se battre en plein jour, sur la place Royale, avec le marquis de Beuvron. Cet acte de rigueur arrêta ou du moins suspendit la fureur des duels. Aujourd'hui, en France, le duel n'est plus nommé dans les lois; mais, d'après une jurisprudence adoptée par la cour de cassation, sur les conclusions de M. Dupin, procureur général, l'homicide commis et les blessures faites en duel, s'il en résulte une incapacité de travail pendant plus de vingt jours, sont passibles de différentes peines, aux termes des articles 295, 296, 309, 311 du Code pénal. La pénalité s'étend aux témoins dans les duels, et il appartient au ministère public de poursuivre les délinquants, soit devant le jury, soit devant la police correctionnelle.

Une pareille jurisprudence, on en conviendra tout d'abord, est manifestement insuffisante à prévenir les duels. Elle ne

fait intervenir la justice sociale, elle ne la met en mouvement contre les duellistes. qu'après la consommation du crime, alors seulement que le duel a eu des suites sanglantes ou même irréparables.

Le moyen vraiment sûr et efficace d'empêcher la plupart des duels serait de punir la provocation, comme cela se fait en Angleterre et comme le propose Mgr Freppel (*article 1^{er}*). Le plus souvent en effet c'est avec répugnance et par une sorte de contrainte morale que celui qui est provoqué consent à se battre. Placé entre la crainte du ridicule et les réclamations de sa conscience, il cède au respect humain; il sacrifie, mais à contre-cœur, le devoir à l'amour-propre, la conscience qui défend le duel au faux honneur qui le lui impose. Il appartiendrait à une bonne et sage législation de protéger ici la faiblesse contre elle-même, et, en mettant la provocation au nombre des délits ou des crimes, de faire disparaître une fâcheuse alternative. L'application d'une peine spéciale rendrait plus réservés nombre de fanfarons, qui ne posent en provocateurs que parce que leur vanité spéculé impunément sur la terreur qu'inspirent leurs bravades.

Il conviendrait également, et Mgr Freppel n'a pas oublié ce point, de prévenir et de réprimer par des peines légales tous les actes publics, tendant d'une manière directe à exciter un tiers à se battre en duel; car, si le duel est un crime punissable, l'excitation au duel mérite, elle aussi, d'être poursuivie judiciairement. Le monde est plein de faux braves à qui la crainte de passer pour poltrons inspire des prodiges, même de courage. C'est dans les rangs de ces esclaves du respect humain que se recrutent en général les duellistes. Philinte et Alceste, après un échange mutuel de paroles vives ou blessantes, n'ont ni l'un ni l'autre envie de s'égorger. Mais la presse, cette puissance devant laquelle aujourd'hui tout fléchit, la presse, les prenant à partie, leur répète, leur crie sur tous les tons, que seul le sang versé peut réparer l'honneur en effaçant l'injure; et Philinte et Alceste, féroces pour ne point paraître lâches, s'en vont, bien malgré eux, croiser le fer. L'intérêt social, autant que la morale, exige que de pareilles excitations soient empêchées et punies.

L'évêque d'Angers, avec grande raison, va jusqu'à interdire

tout compte rendu des duels par la voie de la presse (*article 10*). On nous pardonnera de citer ici, à l'appui de ce sentiment, les réflexions suivantes d'un philosophe, bien connu des libres penseurs, M. Jules Simon : « On lit tous les matins, dans les faits divers, que M. un tel, du *Moniteur quotidien*, a envoyé des témoins à M. un tel, de la *Presse militante*. Deux jours après, viennent les excuses de la *Presse militante* ou les procès-verbaux de la rencontre. S'il y a un blessé, on publie le bulletin de sa santé, comme s'il s'agissait de notre cher et illustre Saussier. Ces deux inconnus deviennent, grâce à une sottise querelle, quelque chose comme des personnages pendant quinze jours. Trop souvent aussi, ce sont des personnages qui se battent, les chefs d'un de nos innombrables partis politiques. Alors, les informations sont plus circonstanciées et plus fréquentes... J'ose dire que le public est dégoûté de ces fanfarons et de ces fanfaronnades, et qu'il applaudit aux sévérités des tribunaux, quand, par hasard, on lui fournit l'occasion d'applaudir. » (*Temps*, 25 août 1890.)

Un second reproche qu'on est en droit d'adresser à la jurisprudence suivie par la cour de cassation, c'est le manque de justice qu'elle consacre. Il y a deux coupables dans le duel; la jurisprudence de la cour n'en recherche, n'en punit qu'un seul, et parfois celui qui, vu les circonstances, est le plus excusable. Car, évidemment, les torts les plus graves ne sont pas toujours du côté de la partie victorieuse, qui a blessé ou même tué son adversaire; il se peut fort bien que ce dernier ait été la cause principale et déterminante du duel, en provoquant pour un motif frivole, en forçant presque à se battre un homme qui y répugnait. L'intention homicide est d'ailleurs la même chez le vaincu et le vainqueur. Et cependant, nous le répétons, sans considérer ni apprécier les circonstances qui, dans l'un, aggravent le crime, dans l'autre, le diminuent, les tribunaux amnistient celui-là et punissent celui-ci, bien que moins coupable. N'y a-t-il pas là un procédé qui révolte la conscience et viole la justice? Nous supposons, bien entendu, le cas assez fréquent où le vaincu survit à ses blessures; dans le cas contraire, la justice de Dieu commence, celle des hommes cesse, il ne saurait être question de poursuivre la partie qui a succombé.

A ce que nous venons de dire, on objecterait vainement qu'en toute hypothèse le vaincu est suffisamment puni par sa défaite et sa blessure. D'abord, si la blessure est légère, il est clair que le châtement ne suffit pas. Ensuite, légère ou grave, la blessure reçue en duel est l'accident arrivé à un criminel dans l'acte même du crime, accident auquel le duelliste s'est volontairement exposé, comme au résultat naturel et probable du combat qu'il a provoqué ou accepté; elle n'est point, elle ne peut être un châtement, une peine, telle que les lois humaines ont le droit et le devoir de l'infliger.

Il nous faut signaler une seconde inconséquence encore plus monstrueuse, à laquelle donne lieu, bien que malgré elle, nous le reconnaissons, la jurisprudence de la cour de cassation. Lorsque le duel s'est terminé par la mort de l'un des combattants, le meurtrier, traduit aux assises, est infailliblement acquitté; le jury, juge souverain en matière de fait dans l'ordre criminel, le déclare innocent, pour ne point appeler sur lui la condamnation sévère qui résulterait de l'article 319 du Code pénal, punissant des travaux forcés à perpétuité tout homicide volontaire. Lorsque, au contraire, les blessures provenant d'un duel ne sont ni mortelles ni même graves, la peine encourue, aux termes de l'article 319 sur les coups et blessures, est toujours prononcée par les tribunaux correctionnels, dont les membres, moins accessibles que les jurés à certaines faiblesses et se conformant d'ailleurs à la jurisprudence de la cour de cassation, appliquent aux duellistes les textes de loi positifs qui s'y rapportent d'après cette jurisprudence.

Certes, nous sommes loin, très loin, de trouver excessives les sévérités de la magistrature dans ce dernier cas; mais nous pensons, avec Mgr Freppel, qu'un remède aux défaillances du jury, en matière de duel, serait l'adoucissement de la pénalité pour le cas où le duelliste aurait donné la mort à son adversaire (*article 5.*) Les lois pénales, autant et plus que les autres, sont faites pour les hommes d'un siècle et d'un pays : *leges propter homines*; c'est manquer le but qu'on s'y propose que d'exagérer la répression, le châtement, en le maintenant à un degré de rigueur que ne peuvent plus supporter les mœurs publiques. Le jury qui s'effraye et recule, à la pensée

de voir appliquer la peine des travaux forcés à perpétuité, s'habituerait à l'idée d'une peine moindre, celle de la prison *ad tempus*, et les cours d'assises ne nous donneraient pas le scandale de l'impunité accordée aux duellistes—quand toutefois ils y sont traduits, ce qui depuis plusieurs années devient rare, les parquets ne mettant plus en mouvement contre eux l'action publique, sauf le cas de perfidie ou de déloyauté.

Les partisans du duel font valoir cette considération qu'il y a des atteintes à l'honneur, que la justice sociale ne venge point. Eh bien ! dans son projet de loi, Mgr Freppel a pourvu à la réparation de toutes les offenses de ce genre, en établissant un tribunal pour juger sans appel, au moyen d'arbitres choisis par les intéressés eux-mêmes, les questions délicates où l'honneur est en cause (*article 9*). Rien de plus sage, croyons-nous, que cette institution, à laquelle du reste on serait pleinement libre de recourir, et qui déciderait par raison et de sang-froid ce que la passion et la violence dans le duel sont incapables de résoudre.

Il va sans dire qu'une loi de répression votée par les Chambres atteindrait tout duel entre les membres, quels qu'ils soient, du corps social. Nulle exception en cette matière n'est possible. La morale est une, et aussi la conscience. Ce que le code criminel, par une application des premiers principes de la loi naturelle, punit dans le simple citoyen, est également punissable dans le soldat. Le duel ne saurait être toléré dans l'armée, ni comme moyen de discipline, ni comme moyen propre à entretenir ou à montrer la valeur militaire ; car une fin, quoique bonne, ne peut jamais excuser l'emploi de moyens illicites ; et, en dehors même du champ de bataille, le soldat a mille occasions pour exercer et prouver son courage. Nous citerons ici encore M. Jules Simon : « En Angleterre, où le duel est puni par les lois et réprouvé par les mœurs, on se tient bien devant l'ennemi. On n'a pas besoin, pour faire bonne figure sur un champ de bataille, de s'être escrimé au coin d'un bois contre un camarade. L'armée, où passent tous nos enfants, fait partie de la famille nationale, et notre premier intérêt, comme notre première volonté, est qu'on lui apprenne à respecter la loi de Dieu. » (*Temps*, 25 août 1890.)

L'homme de guerre doit son sang, non au faux honneur qui impose le duel, mais à cet honneur sacré de la patrie, bien commun à tous, qu'il est, lui, plus que tous, chargé de conserver intact et de défendre. C'est ce qu'avaient parfaitement compris ces guerriers, aussi pieux que braves, qui s'associèrent, en 1651, sous l'inspiration de M. Olier, curé de Saint-Sulpice, dans le dessein d'anéantir la coutume barbare des duels. Nommer les Schomberg, les d'Estrées, les Fabert, les du Plessis-Praslin, les Liancourt, un baron de Renty, un marquis de Salignac-Fénelon, c'est rappeler des types glorieux de valeur militaire, auxquels le duel, dans ses annales sanglantes, n'a rien à opposer.

On ne saurait donc contester à l'évêque d'Angers l'utilité et l'opportunité de sa proposition. Le projet de loi présenté par l'éminent prélat comblerait, s'il était adopté, une lacune regrettable dans notre législation; il empêcherait, pour la plupart du moins, « ces duels devenus plus nombreux de jour en jour, et engagés sous les prétextes les moins sérieux, au risque de plonger des familles entières dans le deuil¹ ».

Mais, ainsi que nous le disions en commençant, nous comptons peu sur un vote favorable des Chambres. Est-ce par hasard que nos législateurs auraient trouvé dans leur sa-

1. Il vient de paraître, à la librairie Perrin, sous le pseudonyme de Ferréus, un livre extrêmement instructif dans sa forme brutale de statistique : c'est l'*Annuaire du Duel*. « répertoire des affaires d'honneur » qui ont été engagées, ou vidées sur le terrain, pendant les dix années 1880-1889. L'ouvrage ne signale que les duels dont s'est occupée la presse parisienne, ceux qui ont fait du bruit : il y en a *quatre cents*, où figurent comme acteurs principaux ou comme témoins nombre d'écrivains, d'artistes, de financiers, de députés, à peu près tous les journalistes, beaucoup d'officiers, hélas ! et beaucoup des noms les mieux portés de France. Les motifs sont presque toujours futiles, des propos de café, de théâtre, de couloir. Le dénouement du drame appartient d'ordinaire, par son caractère inoffensif, au genre joyeux : mais trop souvent il est tragique. L'*Annuaire* indique, d'une façon *expresse*, plus de *quarante* blessures graves et *vingt-trois* morts, la plupart instantanées. Citons un de ces bulletins, plus attristant que les autres :

Jun 1888. — M. PAPON, maréchal des logis au 20^e d'artillerie. — M. CHAMBARD, *id.*

Altercation. — Rencontre au fleuret. — M. Chambard a le poumon traversé, sous le sein droit, et meurt sur le terrain après avoir serré la main de son adversaire.

(N. d. l. R.)

gesse quelque raison, inconnue auparavant, pour légitimer le duel et l'absoudre au tribunal de la conscience éclairée? Rien de moins probable; car, suivant une remarque de Mgr Freppel, « les duellistes les plus incorrigibles conviennent eux-mêmes que le duel est tout ce qu'il y a de plus contraire au sens commun et qu'il est la chose du monde la plus déraisonnable, la plus absurde ». Ne serait-il pas plutôt vrai de dire que, se désintéressant de la religion, ceux qui chez nous font les lois se désintéressent aussi de la morale dans ses applications à l'ordre public?

S'il en était ainsi, nous aurions là, une fois encore, la démonstration par les faits de l'alliance étroite, ou plus exactement du rapport nécessaire qui existe entre la morale et la religion. Celle-ci est à celle-là ce que le fondement est à l'édifice, ce que la racine est à la plante. Comment le nier, comment en douter, puisque nous voyons, par une infinité d'exemples, les principes de la morale même naturelle perdre leur autorité dans les sociétés et les législations où la religion n'est plus environnée de respect et d'honneur! Sous prétexte d'art, de liberté, d'humanité, les lois, les législateurs athées, en arrivent peu à peu à donner pratiquement toute licence aux crimes qui outragent la morale et blessent les mœurs publiques. Après cela, faut-il s'étonner si ces crimes augmentent, et si la corruption, la licence qu'on laisse impunies, se manifestent par les actes les plus monstrueux?

C'est bien à tort, vraiment, que nous nous vanterions aujourd'hui de la douceur de nos rapports sociaux. Il n'y a d'adouci, au milieu de nous, que les lois répressives du mal, et la répression des crimes a fléchi, parce que la notion du mal elle-même s'est affaiblie et oblitérée dans les esprits où la foi est éteinte. Certains journaux profitaient dernièrement de l'*affaire de Toulon* pour demander à l'État de décréter l'avortement facultatif : encore quelques années, et cette idée, faisant son chemin à travers le monde juridique, nos sociétés chrétiennes en viendraient à l'infanticide légal, pratique affreuse consacrée par la législation des sociétés païennes. Et sans parler de l'avenir, aujourd'hui déjà, l'indulgence trop souvent témoignée par le jury pour le meurtre

anticipé des générations humaines, est le pendant, le complément en quelque sorte naturel de la tolérance si pleinement octroyée à l'homicide commis en duel.

Concluons. Pour les raisons que nous venons de donner, sans préjudice de celles que la discussion mettra en lumière, quand la question sera portée à la tribune et agitée dans les Chambres, nous croyons souverainement opportune et utile, vu l'état de notre situation actuelle et de nos mœurs, la proposition de Mgr Freppel. Aux incrédules, elle rappelle les principes du droit naturel, violés par une coutume barbare ; aux croyants faibles ou ignorants, qui concourent à un acte coupable, condamné par la loi de Dieu et celle de l'Église, elle marque leur devoir. Adoptée ou repoussée, elle demeurera, avec plusieurs autres, parmi les titres que l'illustre prélat s'est acquis à la reconnaissance et de la religion et de la patrie. Remercions et félicitons l'évêque d'Angers de s'être, cette fois encore, inspiré avant tout, en déposant son projet sur le bureau d'une Chambre mal disposée, non de la pensée d'un triomphe prochain, non de l'espoir du succès, mais comme autrefois nos pères, du vieil et noble adage : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

J. PRA.

BERRYER (1790-1868)

ORATEUR POLITIQUE ET JUDICIAIRE

On peut ranger les hommes célèbres en trois classes : ceux qui le furent et ne le sont plus, ceux qui le sont et le resteront, ceux enfin qui l'ont été et le redeviennent par intermittence.

Qu'ils sont rares, ceux dont la mémoire surnage tout entière et brille sans défaillance au-dessus de l'abîme du passé ! C'est l'élite du génie, c'est le groupe des immortels. Le plus grand nombre des célébrités, après quelques jours d'éclat, s'éteignent sans retour avec les circonstances heureuses qui les avaient tirées de l'obscurité : ce sont les morts sans espoir de résurrection. D'autres enfin ont un sort intermédiaire : ils ne disparaissent pas pour toujours. Certains courants favorables les font remonter à l'horizon : fugitives apparitions qui se détachent un moment sur le fond noir du passé. Ce sont les revenants. Ils n'ont pas la vie pleine, débordante, inépuisable des premiers ; ils ne sont pas, comme les seconds, ensevelis dans une tombe à jamais scellée. Ni vivants tout à fait, ni tout à fait morts, ce sont des ombres : *Stat magni nominis umbra*.

Berryer nous semble appartenir à ce dernier groupe. Sa mémoire commençait à s'obscurcir et à s'enfoncer dans l'oubli ; l'année 1890, premier centenaire de sa naissance, le ramène à la surface. Notre temps a la manie des centenaires. Mais, puisque centenaire il y a, profitons-en pour considérer de plus près Berryer et son attachante physionomie.

I

Pierre-Antoine Berryer, issu « d'une famille de la grande bourgeoisie française¹ », naquit à Paris, en 1790, au moment

1. Alfred Nettement, *Berryer au barreau et à la tribune*. Paris. In-18, 1868.

où la royauté, déjà fortement minée par l'esprit révolutionnaire, allait « tomber par un crime¹ » et laisser à sa place, suivant le mot du poète anglais, « un gouffre effroyable où tout ce qui l'entourait se précipita ».

Quand un calme relatif eut succédé au déchainement de l'orage, les Pères de l'Oratoire rouvrirent le collège de Juilly. Le jeune Berryer leur fut confié. Il trouva en honneur, dans cette maison, la méthode féconde de l'enseignement classique, l'esprit de famille qui fait régner l'autorité par le respect et l'amour, surtout ces traditions religieuses dont son âme garda toujours l'empreinte. Notre écolier montra d'abord une profonde répugnance pour l'étude. Mais le Supérieur sut dompter cette nature, rebelle au thème et à la version : grâce à ses efforts, Berryer devint aussi diligent que pieux. L'élève conçut pour ses maîtres une affection qui devait être durable. Ne l'a-t-on pas entendu, en 1845, dans la discussion sur les congrégations religieuses, rendre un filial hommage aux Pères de l'Oratoire ?

Il m'en souvient, je vous demande pardon, je ne pensais pas m'abandonner ici (*Très bien, parlez.*)... Le vainqueur d'Italie vint à nos portes, à Dammartin, à une lieue de la maison de Juilly. Deux cent cinquante enfants, rassemblés par douze ou quinze Pères de l'Oratoire, furent au-devant du premier consul. Je vois encore cette belle figure, ces longs cheveux blancs, cette longue robe noire du Père Amboin, qui s'approche de lui : « Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca et Muiron ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. — Ils sont en bonnes mains, » dit le vainqueur d'Italie ; et pour nous qui savions sa gloire, il nous regardait, comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui².

Au sortir du collège, guidé par M. de Guerle, humaniste distingué, le jeune Berryer approfondit l'étude des belles-lettres à la grande école des anciens. C'est dans cette seconde culture, si nécessaire pour développer les germes de la première, qu'il puisa ce goût sûr, cette sobriété d'expression en garde contre toute intempérance de langage, cette simplicité élégante, qui font le mérite de son éloquence im-

1. Berryer, *Discours parlementaires*. Édition Didier, Paris, 1872-1876, 5 vol. in-8, avec une Introduction par le duc de Noailles, t. I, p. 223.

2. *Discours parlement.*, t. III, pp. 576-577.

provisée. Le moment vint d'embrasser une carrière. L'exemple de son père, avocat au barreau de Paris, détermina son choix : comme lui, il voulut être indépendant. Il suivit donc les cours de l'école de droit, sous la direction de M. Bonnemans, ancien membre de l'Assemblée constituante. Son ardeur au travail était infatigable : l'étude des sciences exactes et naturelles faisait diversion aux méditations juridiques. Le futur orateur de la tribune et du barreau établissait son éloquence sur de solides et vastes assises, s'efforçant d'acquiescer cette universalité de connaissances que Cicéron et Quintilien réclament de leur disciple.

Cette forte éducation terminée, Berryer entra au barreau, le 26 décembre 1811. C'est une date marquante dans sa vie ; car c'est alors que se fixèrent les opinions politiques auxquelles il sera inébranlablement fidèle, malgré tous les entraînements de l'intérêt et au milieu des fluctuations d'un siècle incertain de sa voie. Les bienfaits du Consulat et les gloires de l'Empire ne le trouvaient point insensible. La vue du vainqueur d'Italie, recevant à Dammartin le collège de Jully, restait dans sa mémoire comme l'un des souvenirs les plus « touchants de ses premières années¹ ». Sa jeune imagination s'exaltait aux noms d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram. Il admirait comme tant d'autres cette gloire militaire dont les peuples payent le prix sanglant :

Ah ! cela m'a séduit. J'étais bien impérialiste à dix-huit ans ; j'étais bien impérialiste à vingt ans encore. Oh ! la gloire de l'Empire ! Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna ; et quelle tête n'eût pas été enivrée alors ? Mais j'ai réfléchi... j'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute ; j'ai ici de mes amis d'enfance, ils savent qu'avant la chute de l'Empire, je leur disais : « Vous ne vous rendez pas compte de votre gouvernement : il est odieux, il est intolérable ! La gloire ne couvre pas cela ! » Tu m'es témoin²...

Du jour où cette âme, naturellement fière, comprit que ces triomphes étaient le voile brillant du despotisme, « le despo-

1 *Discours parlem.*, t. III, p. 576.

2 *Discours parlem.*, t. V, p. 165. « L'orateur invoque du geste un membre de la droite. Ce mouvement oratoire produit une vive sensation. — Tous les yeux se tournent vers M. de Grandville, qui répond à M. Berryer par des signes réitérés d'affirmation. »

tisme lui gâta la gloire¹ ». L'omnipotence est pour le pouvoir un fondement ruineux. Survienne la campagne de France, et ce trône, que vingt victoires n'ont pu affermir, croule au premier revers.

La coalition victorieuse voulait des garanties pour le repos du monde, que Napoléon avait si longtemps impunément troublé. Louis XVIII, représentant d'un principe conforme au droit public européen, pouvait seul traiter d'égal à égal avec les souverains coalisés. « Tout autre que lui n'eût été sur le trône qu'un lieutenant de l'Europe². » Aussi le retour des Bourbons fut-il accueilli avec soulagement. Ils revenaient, grandis par le malheur, ayant pour cortège les souvenirs de leur race, apporter à la France la paix et la liberté. On répétait à l'envi : *Cedant arma togæ!*

Mais l'ambition de l'exilé de l'île d'Elbe retarda l'accomplissement de ces espérances. Il aborde à Cannes; la jeunesse ardente s'arme pour le repousser. Berryer s'enrôle dans les volontaires royaux, où il rencontra Odilon Barrot, qu'il retrouvera plus tard sur les champs de bataille parlementaires, et un jeune homme de seize ans, qui, devenu le P. de Ravignan, sera son directeur et son ami. Le dénouement se précipite, l'Empire succombe à Waterloo. Il avait suffi d'une nouvelle défaite pour découronner une seconde fois le grand capitaine, qui voyait brisés, du même coup et pour toujours, son sceptre et son épée. Berryer comprit alors que, pour asseoir un gouvernement, il faut jeter autre chose dans ses fondements que des votes, du sang ou du génie. Il a tiré lui-même, devant l'Assemblée législative de 1849, la grande leçon de ces tragiques événements :

J'ai vu tout un grand gouvernement, une immense puissance qui reposait sur un seul homme, disparaître, disparaître en un jour, disparaître parce que son épée était abattue et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas triomphant; plus de gouvernement, plus de lois; tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme! Oh! alors j'ai compris quel n'est pas le malheur des nations dont l'existence, dont le gouvernement, dont la constitution a pour base ou la mobilité des passions populaires, qui conduit aux hontes du Directoire, ou l'autorité im-

1. *Discours parlam.*, t. V p 166.

2. A. Nettement, *l. c.*

mense du génie d'un grand homme, qui conduit à d'éclatantes victoires, à d'immenses succès, mais aussi à d'affreux revers, à un anéantissement complet, à un effondrement de tout ce qui constitue la société ! Faire reposer la destinée d'un peuple sur la tête d'un seul homme, c'est le plus grand de tous les crimes. (*Mouvement à gauche.*) Ah ! j'ai compris alors la nécessité d'un principe¹. (*Vive approbation. — Applaudissements sur plusieurs bancs de la droite.*)

Les Cent jours laissaient à la Restauration de redoutables ennemis, traîtres à leurs serments de fidélité. Il eût été plus généreux et plus habile de les épargner ; car parfois le seul moyen d'être fort, c'est d'être grand². Berryer s'efforça d'arracher des victimes à cette réaction méritée, mais impolitique. Croyant servir la royauté par cette attitude indépendante, il fut heureux de prêter l'appui de sa parole au brave Cambronne³. Pour remuer les membres du conseil de guerre, sa voix frémissante, où respire l'ardeur des combats, réveille l'écho des champs de bataille où s'est signalé Cambronne : « Dans les rues de Zurich, à la tête d'une seule compagnie de grenadiers, il emporte à l'ennemi plusieurs pièces de canon et douze cents prisonniers ; » à Paradis, « avec quatre-vingts hommes, il parvient à culbuter trois mille Russes » ; dans les plaines d'Iéna, « voulant raffermir contre le danger ses gens qui chancelaient, il s'élançe seul sur le plateau, sous un feu effroyable d'artillerie et de mousqueterie, et rallie la troupe par ce froid courage » ; à Waterloo enfin, où il tombe, mais ne se rend pas :

Bonaparte sembla, dans les champs de Waterloo, avoir perdu l'art de la guerre et cette audacieuse tactique qu'il déploya dans un grand nombre de batailles, ou plutôt Dieu, l'abandonnant à ses ignorances, l'aveuglait, le précipitait et le confondait par lui-même. Sentant le be-

1. *Discours parlement.* Disc. du 16 juillet 1851, t. V, p. 166. Cf. le journal officiel d'alors, le *Moniteur*, qui rapporte le discours tel qu'il fut prononcé : c'est d'après ce texte original que nous avons rectifié quelques mots de l'édition Didier.

2. Guizot. *Mémoires*, t. I, p. 136.

3. Berryer « avait assisté son père défendant le général Ney, fait acquitter Cambronne, arraché Debelle à la mort... Berryer n'a pas sauvé la vie des soldats de Napoléon pour ressusciter l'Empire. Il a répudié les colères des royalistes, mais non leurs principes. » Ch. de Lacombe, *Correspondant*, 10 mai 1889, pp. 413-414. L'auteur publie, dans la même Revue, depuis le 10 janvier 1886, une série d'intéressants articles sur la vie de Berryer.

soin de s'assurer des réserves considérables, espérant que l'impétuosité belliqueuse des Français briserait les forces immenses des alliés, il ne lançait contre l'ennemi que des masses peu nombreuses qui soudain étaient renversées par l'épouvantable feu de son artillerie. L'étranger, effrayé dans son admiration, raconte qu'il eût voulu sauver ces braves; ses offres furent rejetées. Le général Cambronne, après avoir été exposé au feu durant tout le jour, vers le soir, à la tête d'un seul bataillon, attendait encore de pied ferme le choc de l'armée ennemie; il est frappé alors... Il tombe confondu au milieu des morts!... Grand et malheureux courage dont le souvenir fera toujours battre les cœurs français! Hélas! que ne fut-il armé pour une meilleure cause! Et ne conserverons-nous pas à la France le guerrier qui peut encore si glorieusement porter un jour l'étendard de Crillon et de Cathelineau?

Enhardi par ces glorieux souvenirs, Berryer s'écrie avec une prophétique assurance :

Quel cœur français aurait le courage de laisser tomber un cruel arrêt sur cette tête sillonnée par tant de cicatrices? Non, la main d'un bourreau n'achèvera pas ignominieusement cette mort, que mille ennemis ont si glorieusement commencée¹.

Les membres du conseil s'émeuvent aux accents de cette épopée guerrière et acquittent², à l'unanimité moins une voix, le brave Cambronne, coupable d'un excès de fidélité. Quelques années plus tard, le général, rentré dans l'armée, recevait la croix de chevalier de Saint-Louis, « qui paya souvent », d'après l'impartial aveu de M. de Salvandy, « le sang versé par l'officier à Austerlitz³ ».

Ce début était un coup d'éclat. « Tous ceux qui entendirent le jeune avocat dans cette première journée d'éloquence dirent en hochant la tête : Il ira loin⁴! » L'avenir ne démentira pas cette prédiction.

Pendant la première période de la Restauration, un funeste conflit divisa le ministère et les vrais royalistes. Suivant avec inquiétude les tendances du duc Decazes, Berryer démasque

1. Berryer, *Plaidoyers* (Édit. Didier en 4 vol. in-8. Paris, 1876-1878), t. I, *Affaire Cambronne*, pp. 71, 74-75, 85.

2. Le commissaire du roi se pourvut en révision contre cet acquittement; mais, après une seconde et courte plaidoirie de Berryer, le conseil de révision confirma l'arrêt des premiers juges.

3. Cité par Nettement, *l. c.*

4. Nettement, *l. c.*

avec une fierté indignée la politique tortueuse qui écarte du trône ses plus fermes appuis, pour mettre à la tête des affaires « ceux qui ont juré l'expulsion de la maison de Bourbon, ceux qui ont protesté contre la rentrée du roi dans ses États¹ ». Ces paroles furent écrites par Berryer, dans les colonnes du *Conservateur*, pour flétrir les menées du duc Decazes, qui avait tenté d'impliquer dans un complot imaginaire un royaliste aussi déclaré que Chateaubriand. Berryer n'était pas seul à soutenir le poids de l'attaque; il rencontrait, au *Conservateur*, des lutteurs éprouvés comme de Villèle, de Bonald, Chateaubriand, Lamennais, qui rivalisaient de génie et de dévouement à la royauté!

De temps à autre, les débats judiciaires imposaient une trêve à ces ardentes polémiques. L'affaire Castaing, qui fut appelée le 12 novembre 1823 devant le jury de la Seine, présenta l'intérêt poignant d'un drame. Samuel Castaing, jeune médecin, comparut sous l'inculpation d'avoir empoisonné Auguste Ballet, qui l'avait récemment institué son légataire universel. Les deux amis étaient venus, dans la soirée du 29 juin, s'installer à Saint-Cloud dans une chambre de l'auberge de la *Tête-Noire*. Dès le lendemain, A. Ballet se trouve en proie à un mal étrange, qui l'emporte en deux jours. Cette mort brusque et mystérieuse fit soupçonner Castaing d'un crime. Toutes les présomptions étaient accumulées contre lui : il était au courant du testament fait en sa faveur; il était retourné précipitamment à Paris pour acheter du poison; par trois fois il avait versé lui-même au malade des potions qui avaient amené des complications suspectes. Cependant l'autopsie ne révéla les traces d'aucune substance vénéneuse. Un crime semblait évident, d'une part; de l'autre, le défaut de preuve matérielle le rendait indémontrable. Berryer comptait laisser la défense à M^e Roussel, ami de collège de l'inculpé. Mais la presse avait répété bien haut que le grand avocat prendrait la parole. De plus, le matin du jour où devait avoir lieu le prononcé du jugement, Berryer voit entrer dans son cabinet le père de Castaing, qui le supplie, à genoux, de ne pas garder un silence qu'on

1. *Conservateur*, t. I, p. 319.

exploiterait comme un aveu. Comment ne pas céder à cette touchante supplique ? Quand Berryer se lève, au milieu de l'auditoire ému, pour donner la réplique à l'avocat général, on sent qu'il est encore sous le coup de la douloureuse entrevue du matin :

Messieurs, s'il est une famille en larmes qui veut venger la mort d'un frère, il est une autre famille qui environne cette audience, qui nous presse, qui n'a que nous pour soutien ; ce sont les accents de sa douleur que nous reproduisons devant vous ; ce matin encore, elle me couvrait de ses larmes pour me supplier d'ajouter, s'il est possible, quelques mots à la défense ¹.

Berryer ne soutint pas l'innocence de l'accusé ; mais, fort du résultat négatif de l'autopsie, il s'attacha à prouver que la certitude était requise pour condamner légitimement un accusé et que l'ensemble des présomptions réunies contre Castaing ne suffisait pas à établir cette certitude nécessaire. Puis, se tournant vers Castaing, le défenseur s'écrie :

On a reproché à l'accusé, Messieurs, sa contenance, ses hésitations, ses variations aux débats. Rendez-vous compte de la situation de cet accusé ; songez que, dans le silence d'un cachot, mille pensées viennent traverser cette tête déjà si faible ; et lorsque ce jeune homme est accusé devant vous, Messieurs les jurés, devant vous qui allez prononcer sur sa vie, sur son honneur, sur l'existence de sa famille, devant ce Dieu qui le juge aussi, pensez-vous qu'il puisse être maître de lui ? Nous aussi, Messieurs, nous avons été affectés ; nous espérions voir dans les réponses de l'accusé une justification entière, lucide, pleine. Ne croyez pas cependant que nous voulussions lui prêter notre ministère, s'il était coupable ; ne plaise à Dieu que nous détournions le glaive de la tête du coupable ; nous voudrions alors que notre voix pût le décider à faire de ses fautes un aveu qui, du moins, pourrait satisfaire la justice céleste ².

On dit que, bouleversé par ces paroles et vaincu par le remords, Castaing laissa échapper tout bas cet aveu : « Oui, je suis coupable. » Atterré par cette révélation, Berryer conclut en hâte sa plaidoirie et quitta l'audience, laissant à M^e Roussel le soin d'assister jusqu'au bout le malheureux jeune homme, qui fut condamné et exécuté. « Berryer ne se

1. *Plaidoyers*, t. I, p. 142.

2. *Plaidoyers*, t. I, p. 157.

rappelait jamais sans frémir les émotions de ce drame¹. »

On peut signaler encore l'affaire de la succession du marquis de Véraac, gouverneur du château de Versailles, et le procès fameux de Séguin contre Ouvrard, dans lequel l'exquise urbanité de Berryer, rehaussée encore par l'aérimonie de ses adversaires, lui valut un triomphe inattendu. Ouvrard, si courtoisement combattu, réclama le lendemain l'assistance du puissant orateur pour un autre procès.

Berryer aimait surtout à couvrir de son éloquence ses amis persécutés. Il se montra le champion de la liberté politique en défendant le *Drapeau blanc* et en faisant restituer à M. Michaud la direction de la *Quotidienne*. Un livre de Lamennais, censuré par le pouvoir, lui fournit l'occasion de soutenir les droits de la liberté religieuse. Les liens d'une étroite amitié unissaient le grand orateur et le grand écrivain. De l'humble solitude de la Chesnaie, qui vit s'asseoir sous ses ombrages tant de célébrités, Lamennais entretenait avec Berryer une affectueuse correspondance : tantôt il soulage sa douleur par des épanchements dont la tendresse forme un heureux contraste avec l'âpreté de sa polémique ; tantôt, pour encourager son disciple, il lui adresse d'ardentes exhortations : « Combattons, lui écrit-il en 1825, quel que soit le succès : si notre drapeau ne flotte pas au sommet de la société régénérée, il flottera sur les débris du monde. » Un débat mémorable vint, en 1826, resserrer encore leur liaison.

Le gallicanisme s'efforçait alors d'exhumer la Déclaration de 1682. Lamennais, dans tout l'éclat de ce génie qui en faisait un oracle, se leva pour combattre les prétentions gallicanes. Son réquisitoire, dont la forme acerbe nuisait à la justesse du fond, parut sous ce titre : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*. Il attaquait surtout la proposition de la Déclaration qui proclame l'indépendance absolue des gouvernements vis-à-vis du Saint-Siège. « Il opposait, sous une inspiration vraiment populaire et pour d'extrêmes conjonctures, le tribunal politique de Rome aux abus tyranniques des rois, suppléant par

1. Ch. de Lacombe, *Correspondant*, 25 mai 1889, pp. 624-626.

ce haut arbitrage... aux dangers du jugement porté par les sujets sur leurs propres différends¹. » L'histoire n'atteste-t-elle pas les services rendus par la pacifique intervention de ce tribunal au-dessus des calculs de l'ambition? Aussi voyons-nous des protestants comme Leibniz et Hurter donner à cette conception leur suffrage peu suspect. Elle fut développée, au commencement du siècle, par le vigoureux écrivain qui a si fortement secoué le joug « des servitudes gallicanes ». Lamennais reprit la thèse du comte de Maistre, pour faire bonne et prompte justice de prétentions renaissantes.

Le gouvernement fut blessé de cette sortie virulente. Cité en police correctionnelle, sous l'inculpation d'attaques à l'autorité royale et à l'inviolabilité de la couronne, Lamennais comparut, le 20 avril 1826, devant la sixième chambre présidée par M. de Belleyme. Les abbés de Salinis et Gerbet l'accompagnaient. Berryer avait pris place au banc de la défense. Comme plus tard Lacordaire, il « regarde et s'étonne ». Il regarde le banc des accusés et s'étonne d'y voir assis un prêtre éminent, un écrivain de grand renom :

Une discussion théologique, une controverse sur des points de doctrine et de discipline religieuses, vont être agitées dans l'enceinte de la police correctionnelle! Un prêtre de l'Église catholique est amené à cette barre! Un écrivain que l'Europe littéraire honore de ses suffrages, dont la religion applaudit et bénit les travaux, est poursuivi et confondu avec les libellistes et les pamphlétaires! Est-ce donc que de nos jours on veut mettre en oubli et la majesté de la loi chrétienne, et la vénération due à un ministère sacré, et jusqu'au respect qu'inspira toujours la dignité du talent²?

Après avoir décliné la compétence du tribunal en matière dogmatique, il aborde le fond du débat. Cet arbitrage, que M. de Lamennais attribue au Saint-Siège, ne serait-il donc qu'une téméraire innovation? Il apparaît au contraire, à travers l'histoire, consacré par les plus imposantes autorités :

Pour condamner M. de Lamennais, il faudrait condamner du même coup les papes et les conciles, les Pères de l'Église et les docteurs en

1. J. Cauvière, *Éloge de Berryer*, p. 27.

2. *Plaidoyers*, t. I, pp. 189-190.

Sorbonne, il faudrait flétrir avec lui Fleury, Fénelon et Bossuet lui-même ¹...

On lui oppose l'arrêt qui a fait loi de l'État la fameuse Déclaration. Il en prend acte pour retracer les origines de cette Déclaration, dont l'avènement fut si longtemps retardé par les censures de la Sorbonne et les résistances du clergé :

Du reste, si elle devint un jour loi de l'État, l'est-elle encore aujourd'hui? Qui oserait le prétendre après l'impitoyable nivellement de la Révolution? Ne serait-il pas étrange d'en interdire la discussion sous la Charte constitutionnelle, sous le régime de la liberté de la presse? Ne serait-ce pas une flagrante injustice d'étouffer l'opinion catholique quand on tolère l'expansion des doctrines impies?

Cette pressante dialectique eut un grand effet sur les juges et sur l'auditoire. Berryer termina son discours par ce filial hommage à la papauté :

A qui osera-t-on faire un crime de vénérer, dans son cœur et dans ses paroles, cette grande puissance spirituelle qui, toujours vigilante pour les rois et pour les peuples, leur fait sans cesse entendre ces nobles enseignements, fondements sacrés de tout ordre, de toute dignité, de toute liberté dans les États : « Peuple, obéis à ton roi, il est l'image de Dieu sur la terre; roi, garde-toi d'oublier, dans les pompes de ta grandeur, que le dernier de tes sujets est ton frère ²? »

L'ardeur de Lamennais lui coûta trente francs d'amende. C'était une condamnation dérisoire, ou plutôt un acquittement déguisé.

Quelle prodigieuse influence Lamennais eût exercée, s'il avait toujours suivi la voie de l'obéissance, où il marchait si grand et si honoré! Son apostasie désola Berryer. Et quand d'incroyables abaissements eurent rendu toute estime impossible, il éprouva pour ce malheureux, tombé des hauteurs du sacerdoce et du génie, la plus douloureuse compassion.

II

Ces succès du barreau présageaient ceux de la tribune, où Berryer allait déployer toutes ses ressources oratoires. La

1. *Gazette des Tribunaux*, 21 avril.

2. *Plaidoyers*, t. I, p. 237.

situation était critique. M. de Villèle, vaincu aux élections de 1827, s'était retiré. Les concessions de M. de Martignac, esprit aimable et conciliant, ne purent calmer la tempête soulevée contre le pouvoir. Pilote impuissant, il abandonne le gouvernail en jetant ce cri d'alarme : « Nous marchons à l'anarchie ! » Effrayé de ces pronostics menaçants, Charles X compose un ministère de « défensive royale ». Dans ce péril extrême, la royauté avait besoin d'auxiliaires dévoués. Berryer venait d'avoir quarante ans. Le roi le choisit aussitôt pour présider le collège électoral du Puy, qui s'empressa de le nommer député.

Berryer entra dans la vie publique à une heure qui lui imposait une lourde tâche. A peine réunie, la Chambre rédige une adresse pleine de défiance. Berryer en combat la rédaction tortueuse. Il montre à quel point, malgré ses louanges perfides, cette adresse est attentatoire aux prérogatives de la couronne :

Qu'importe maintenant, quand les droits du roi sont blessés, quand la couronne est outragée, que votre adresse soit remplie de protestations de dévouement, de respect et d'amour?... Ce triste contraste... rappelle par quel chemin un roi malheureux fut conduit, au milieu des serments d'obéissance et des protestations d'amour, à changer contre la palme du martyr le sceptre qu'il laissa choir de ses mains.... Plus occupé du soin de l'avenir que des sentiments du passé, je sens que si j'adhérais à une telle adresse mon vote pèserait à jamais sur ma conscience comme une désolante condamnation¹.

Au sortir de la séance, un auditeur émerveillé de ce début s'écriait : « Quel beau talent ! » Royer-Collard, président de la Chambre, reprit vivement : « Dites, quelle puissance ! » Il disait vrai, c'était une formidable puissance, avec laquelle le gouvernement de Juillet devra compter.

Malgré cette loyale protestation, 221 députés contre 181 votèrent l'adresse. C'était un parti pris d'hostilité, puisque aucun projet de loi n'avait été présenté. A cette déclaration de guerre Charles X répondit par la prorogation et bientôt par la dissolution de l'Assemblée. Berryer courut en province pour se dérober aux sollicitations du prince de Polignac, qui

1. *Discours parlement.*, t. I, p. 12.

le pressait d'accepter le portefeuille de l'Instruction publique. On sait le dénouement, « les regrets et la douleur de Berryer¹ ». La branche aînée des Bourbons reprit la route de l'exil, escortée par le respect des populations et laissant à la France comme legs suprême Alger conquis.

L'émeute, qui venait de réussir, n'avait pas opéré un simple changement de dynastie. Un principe révolutionnaire était proclamé comme base de la charte : celui de la souveraineté du peuple. Berryer résolut de rester à son poste : c'était un poste de combat. Fallait-il, sans résistance, abandonner le terrain aux idées nouvelles et laisser enseveli dans les ruines du trône le drapeau de la légitimité? C'eût été désertier. Et une désertion répugnait à l'âme vaillante et fière de Berryer. Il demeura donc sur la brèche pour défendre les intérêts de la France et assurer le respect public aux Bourbons exilés.

Berryer prouva, dès l'abord, qu'il saurait maintenir ses droits et affirmer ses convictions. Au lendemain du sac de l'archevêché, au lendemain des troubles qui avaient désolé la capitale, il s'éleva contre le déchainement impuni de ces passions sacrilèges et révolutionnaires. Après une profession de foi dans laquelle il déclare que ses amis et lui n'abdiqueront jamais, il demande au cabinet, « formé à la voix des émeutes », ce qu'il a fait du pouvoir et de la liberté.

Le pouvoir ! les ministres l'ont abaissé sans cesse devant les volontés impérieuses d'une multitude agitée. La liberté ! ils l'ont tourmentée par les précautions inquiètes d'une autorité incertaine dans ses vues et dans sa marche².

Puis, considérant d'un regard attristé nos relations extérieures, il pose au ministère des questions gênantes et l'accable sous le poids de ces reproches indignés :

Les ministres... ont-ils secondé ou protégé contre d'effroyables malheurs les peuples qui ont proclamé à leur tour les nouveaux principes politiques de la France? Demandez à la Belgique, demandez à l'Italie; écoutez cette désolante accusation qui s'élève du sein des ruines de Varsovie : « Vous nous avez provoqués à l'insurrection, et vous nous

1. *Discours parlement.* Introduction, t. I, p. III.

2. *Discours parlement.*, t. I, p. 106.

laissez périr. » Funestes aux étrangers, funestes à nos concitoyens, impuissants pour la paix, impuissants pour la guerre, ces hommes ont aussi mal gouverné nos affaires au dehors qu'au dedans ; ils ont également compromis et la fortune, et le repos, et l'honneur de la France ¹ !

Ce vigoureux discours porta un coup mortel au ministère Laffitte : il en mourut trois jours après.

D'autres émotions allaient succéder à celles de la tribune. La duchesse de Berry était en Vendée, préparant son héroïque aventure. Une partie des légitimistes désapprouvait un mouvement armé ; de ce nombre était Berryer, qui voulait uniquement combattre sur le terrain légal. Le comité royaliste de Paris, où il voyait Chateaubriand, le duc de Fitz-James, le baron Hyde de Neuville, le choisit pour porter à la princesse ses respectueuses observations. Personne n'était mieux fait pour remplir ce délicat message.

Une affaire que Berryer avait en Vendée donnait à son départ de Paris une explication toute naturelle. Le 22 mai 1832, il était à Nantes, et le lendemain, à onze heures du soir, chez M. de Goulaine, au château de la Grange. Un ami du châtelain, M. de Goyon, le conduisit à la métairie des Mesliers, où se cachait alors la princesse. On introduisit Berryer dans l'humble chambre de Madame. Avec son éloquence communicative, il lui expose l'objet de sa mission confidentielle. Une lutte s'engage alors, lutte émouvante, qui n'eut pour témoins que le comte de Ménars et le baron de Charette. L'un d'eux nous a transmis ces paroles bien dignes des Bourbons : « Voyez-vous, Monsieur Berryer, s'il faut que mon fils achète le trône par la cession d'une province, d'une ville, d'une forteresse, d'une maison, d'une chaumière comme celle dans laquelle je suis, je vous donne ma parole de régente et de mère, Henri ne sera jamais roi ². » Après une longue résistance, la princesse se rendit enfin aux raisons de son fidèle serviteur. En quittant les Mesliers, Berryer, ému de tant d'intelligence et de courage, dit au baron de Charette : « Dans la tête de cette héroïque princesse il y a de quoi faire vingt rois. »

1. *Discours parlement.*, t. I, pp. 113-114.

2. *Nettement, Op. cit.*, p. 68.

Le reste est connu. La duchesse de Berry changea d'avis, « parce que, écrivit-elle, il y aurait eu lâcheté à abandonner ceux que ma présence avait compromis ». Cette tentative a été diversement appréciée. Mais la postérité ne la jugera pas avec plus d'impartialité que ne l'a fait un loyal adversaire, au milieu même de l'effervescence des passions. Attristée des désordres « qui avaient épouventé de leur audace toutes les cités de France », l'intrépide princesse voulut apporter à son pays le principe d'ordre dont elle était la vigilante gardienne. « Qui accuserons-nous le plus haut avec justice, écrivait en 1832 M. de Salvandy¹, sa méprise et sa confiance, ou bien nos misères et le parti qui les a faites? »

Sa mission accomplie, Berryer se mit en route pour les eaux d'Aix en Savoie. En arrivant à Angoulême il est arrêté, puis reconduit à Nantes au milieu des menaces de la population surexcitée. On lui annonce qu'il sera traduit devant un conseil de guerre. « Je protesterai, répondit-il, je suis bourgeois de Paris, je ne puis être jugé que par mes pairs. » Sa comparution était fixée au 4 juillet 1832. Mais, le 30 juin, la cour de cassation rendit un arrêt qui renvoya tous les accusés devant le jury. Berryer ne demandait qu'à être jugé pour confondre les ministres qui le persécutaient. La presse fut unanime pour réprouber les procédés mis en œuvre; l'ordre des avocats, réuni par M^e Mauguin, son bâtonnier, rédigea une protestation motivée.

Après plus de trois mois d'attente, le jour de l'audience arriva; ce fut un jour de triomphe. Le 16 octobre, l'accusé comparut devant la cour d'assises de Blois, présidée par M. Bergevin. Quand il fit son entrée dans la salle, l'auditoire, le barreau et le jury se levèrent respectueusement. Ce témoignage de sympathie toucha profondément Berryer. Des avocats en robe vinrent s'asseoir à ses côtés. Le président leur fit observer que cette place ne leur convenait pas. Mais l'un d'eux, M^e Vallon, répliqua vivement : « Le banc des accusés est si honoré aujourd'hui que nous avons cru nous honorer nous-mêmes en y prenant place. » L'interrogatoire commença; le président mit beaucoup de tact dans ses ques-

1. *Paris, Nantes et la Session, 1832*

tions. Berryer s'ouvrit spontanément sur tout ce qui concernait sa personne, mais refusa de rien divulguer de son entretien avec la princesse. Le lendemain de l'interrogatoire, l'accusation fut abandonnée par l'avocat général, et un verdict d'acquiescement fut rapporté d'enthousiasme par le jury. La ville de Blois fit une ovation à l'illustre acquitté et les royalistes lui offrirent une médaille frappée à son effigie.

Berryer reparut à la Chambre, plus confiant que jamais dans l'excellence de son principe et plus dévoué à la cause pour laquelle il venait de souffrir. Cette épreuve l'avait grandi et fortifié; en trempant son courage, elle le préparait au rôle difficile qui l'attendait. Alors commence, pour Berryer et pour le petit groupe de royalistes dont il est l'âme, une phase parlementaire très mouvementée.

III

Pour triompher, en 1830, l'opposition avait arboré le principe de la souveraineté du peuple et fait sonner bien haut le programme « de l'Hôtel de Ville ». Les vainqueurs (comme ils s'appelaient) finirent par prendre peur : effrayés des conséquences de leurs doctrines, ils se montrèrent en réalité très avares des libertés dont naguère ils étaient si prodigues en paroles. Pour n'être pas plus longtemps dupes des promesses ministérielles, les républicains se séparèrent du cabinet. Leur défection fut un renfort pour le parti royaliste. La mêlée va devenir ardente ; les plus formidables jouteurs sont aux prises : Thiers, Guizot, Odilon Barrot, Dupin, Royer-Collard, et Berryer, qui les domine tous. L'orateur de la légitimité bat en brèche cette législation que Royer-Collard déclarait « entachée de ruse et de subterfuge ». Ce n'est pas assez pour lui de dénoncer les violations de la charte, il flétrit les contradictions de ces libéraux de la Restauration, qui abjurent, parvenus au pouvoir, les doctrines soutenues dans l'opposition.

En vain le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, voudrait couvrir du prétexte de la nécessité ces transgressions de la loi fondamentale. Berryer force ce retranchement, derrière lequel s'abrite toute tyrannie, et conjure l'assemblée

de ne pas « continuer cette route, mortelle pour la liberté, l'ordre, la stabilité, le repos du pays¹ ».

Étonné de cette coalition² entre républicains et légitimistes, le ministère s'abandonnait à d'amères récriminations. Berryer y répondit en signalant les désastreuses conséquences de la politique ministérielle, « qui perpétue une centralisation immorale, maintient le monopole électoral » et dénie aux familles « leur droit le plus sacré, la liberté d'enseignement ». Il ne peut descendre de la tribune sans stigmatiser une fois encore cette politique d'entre-deux, sans dignité et sans franchise :

Dans un pays où la souveraineté du peuple a été consacrée par les uns et imposée aux autres, au milieu d'une nation où vivent deux opinions enracinées par ses mœurs, ses souvenirs, sa gloire, ses intérêts antiques ou récents, ses lois anciennes ou nouvelles, venir, comme l'essayent MM. les ministres, venir dans un tel pays se placer entre ces deux opinions, et, du haut de la force matérielle, du haut de ces bataillons et de ces budgets dont, par aventure, on dispose, s'écrier : « Ni l'une, ni l'autre ! » cela peut s'appeler *juste-milieu*, mais cela n'est pas un gouvernement, cela n'est ni justice, ni sagesse, ni loyauté. (*Applaudissements, bravos dans plusieurs parties de la salle. Une longue agitation succède à ce discours. M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, est à la tribune et attend longtemps avant de se faire entendre*³.)

La discussion de la loi sur les *associations* fournit à Berryer l'occasion de prononcer trois discours importants. Le projet ministériel étendait à toute association l'article 291 du Code pénal, qui limite à vingt personnes le droit de réunion. En le défendant, M. Guizot s'était oublié jusqu'à dire : « La faction (l'orateur désignait par là les exaltés du parti légitimiste) subsistera longtemps ; elle sera longtemps dans l'attitude qu'elle a prise sous vos yeux, dans ce mélange bizarre d'insolence aristocratique et de cynisme révolutionnaire. (*Vifs applaudissements au centre.*) Je ne crois pas, pour ma part, que jamais cette faction ait offert, dans son langage,

1. *Discours parlement.*, t. I, p. 277.

2. *Discours parlement.*, t. I, p. 341. « Les têtes ministérielles vont s'agiter, et j'entendrai retentir à mon oreille les mots d'*alliance*, d'*alliance carlo-républicaine*... Non, il n'y a point d'alliance, mais il y a lutte collective. »

3. *Discours parlement.*, t. I, pp. 349-350 : *Discours sur le projet d'adresse*.

dans son attitude, un aspect plus immoral, plus répugnant¹... » Berryer releva dignement l'outrage, qui, malgré une distinction habile, englobait tout le parti légitimiste :

L'insolence aristocratique, quelle que soit l'opinion politique à laquelle j'appartiens, ne me conviendrait guère, à moi, né dans la classe moyenne, à moi, fils du travail de mon père et de mes propres travaux. Le *cyuisme révolutionnaire* ! je l'ai bien plus en horreur, je le déteste à l'égal du despotisme... S'il y avait quelque chose d'abject et de rebutant dans le parti politique auquel j'appartiens, ce serait après tout sa crédulité. Pourquoi suis-je à cette tribune ? Pourquoi suis-je demeuré au milieu de vous ? Pourquoi ai-je persisté à exercer mes droits politiques ?...

C'est que j'ai cru à la vérité de vos paroles, à la sincérité de vos engagements ; c'est que j'ai cru que le principe que vous consacriez n'était pas un vain jeu ; c'est que j'ai cru que ce n'étaient pas d'inutiles paroles, jetées en avant pour tromper le peuple, sous l'empire de l'erreur où on le précipitait, pour s'emparer du pouvoir et en devenir maîtres, aux dépens de toutes les libertés du pays. Je l'ai cru ! Et pour ceux qui partagent ma conviction, qui demandent toutes les garanties que vous avez promises, qui veulent vous faire respecter les engagements contractés que vous violez aujourd'hui, il n'y a d'abject et de rebutant que la crédulité qu'ils ont eue pour vous².

Après cette dédaigneuse réplique, Berryer combattit le projet comme attentatoire au droit naturel d'association, tout en réclamant des restrictions contre les sociétés secrètes et les assemblées turbulentes renouvelées de la Révolution. Au début de son discours, M. Guizot avait tenté de s'abriter derrière l'exemple de Pitt. Avec quelle vigueur, dans cette impétueuse improvisation, Berryer, séance tenante, délogea l'arrogant ministre de cette position usurpée :

J'ai entendu M. le ministre commencer son discours par la citation de quelques actes émanés du Parlement britannique, et produire ces actes comme une grave autorité, qui devait déterminer votre décision dans cette occasion. Il est vrai, Messieurs, en 1797, Pitt se présenta devant le Parlement anglais ; il ne vint pas, comme le ministre actuel, contester ce droit, le méconnaître, l'attaquer dans son action, son exercice le plus légitime, le plus nécessaire. Pitt vint en gémissant faire un tableau de la situation de l'Angleterre. La guerre régnait dans toute

1. Guizot, *Histoire parlementaire de France*, t. II, p. 222. Paris, M. Lévy, 5 vol. in-8. 1863-1864. Sous ce titre prétentieux, l'ouvrage ne contient que les discours de Guizot.

2. *Discours parlement.*, t. I, pp. 353-354.

l'Europe ; l'Angleterre était aux prises avec l'immense puissance que développait la France ; elle était aux prises et en lutte sur tous les points de l'univers, et, dans son propre sein, elle était agitée par plusieurs assemblées révolutionnaires qui avaient été formées à l'instigation des assemblées françaises et qui étaient en communication journalière avec elles. Pitt vint avec la dignité, mais aussi avec la douleur d'un bon citoyen, exposant cette situation critique, montrant les difficultés dont le gouvernement était entouré, les périls qu'il courait, la nécessité de sortir de l'état légal, du droit pur, dans une position aussi ardue ; et il demanda en suppliant, au Parlement britannique, qu'il lui fût permis *de voiler pendant trois ans la statue de la Liberté* ; je crois me rappeler ses propres paroles ! (*Sensation.*)

Mais que vous a-t-on dit tout à l'heure ? Est-ce pour un moment, est-ce pour une situation aussi violente ? Sommes-nous comme l'Angleterre en lutte avec l'Europe entière ? La guerre gronde-t-elle de toutes parts et les ennemis extérieurs sont-ils donc en effet sur toutes nos frontières, prêts à protéger les dissensions du dedans ? Non, Messieurs, non ; heureusement l'étranger est complètement en dehors de la discussion de nos affaires. L'étranger se tait, et Dieu en soit loué ! (*Vive sensation !*)

Un mot dans cette réponse dut surtout blesser M. Guizot : la « dignité » du ministre anglais, mise en opposition avec l'attitude du ministre français, qui avait si imprudemment provoqué le parallèle. Était-ce bien à M. Guizot et à ses amis, qui avaient passé leur temps, sous la Restauration, à revendiquer une excessive liberté, qui avaient fait partie d'associations prohibées, était-ce bien à eux de présenter une pareille loi ?

Quand, pendant quinze ans, des hommes ont lutté contre le pouvoir établi, quand ils ont posé des systèmes, établi des doctrines, fait aspirer tout un peuple à un grand changement... y a-t-il pour eux *dignité* suffisante à méconnaître ainsi les lois antécédentes, à attaquer les droits qu'ils ont dit être sacrés, et dans lesquels ils se sont maintenus, malgré l'autorité de la loi sous laquelle ils vivaient et à laquelle ils étaient assujettis par leur devoir et par leurs engagements?... Si, ce que je ne crois pas, il y avait nécessité pour le pays d'adopter une telle loi ; si nous avions ce malheur, surtout quand, depuis quatre ans, nous voyons s'accroître les dépenses publiques, quand la paix extérieure ne peut être maintenue qu'avec un état militaire exorbitant ; s'il faut encore faire abnégation de nos libertés, et, dans une seule loi, les livrer toutes au pouvoir, il était de la dignité des hommes, qui doivent tout subordonner aux nécessités du pays, de reconnaître qu'ils étaient incapables

de présenter la loi et que le soin de cette présentation devait être laissé à d'autres¹.

Dans la suite de la discussion, un orateur eut l'impertinence de reproduire l'injure de M. Guizot. Indigné de cette opiniâtreté dans l'insulte, Berryer bondit à la tribune, et, jetant un regard de mépris sur le banc des ministres, dont plusieurs avaient servi la Restauration, il leur lança cette foudroyante apostrophe :

C'est après quatre ans d'une révolution qu'on nous a dit à nous, en nous l'imposant, être faite dans l'intérêt des libertés publiques, que l'on vient audacieusement détruire, anéantir toutes les libertés, ravir à l'homme une faculté naturelle, seul moyen de lui assurer la liberté qu'on lui a promise. Voilà l'état auquel vous nous avez réduits ; et cela ne prouve qu'une chose (pour sortir du débat par un mot qu'on a fait retentir dans la discussion), c'est qu'il y a quelque chose de plus déplorable, de plus dangereux que le cynisme révolutionnaire, c'est le cynisme des apostasies².

Tant de débats orageux avaient fortement ébranlé le régime parlementaire. Les ministères s'étaient supplantés avec une désastreuse facilité. Du haut de ses inflexibles principes, toujours guidé par l'intérêt général du pays, Berryer jugeait avec indépendance ces ministères successifs, images, ou plutôt fantômes d'une majorité capricieuse. Cette inféconde mobilité servait bien les désirs de Louis-Philippe, qui goûtait modérément la formule : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Louis-Philippe saisit donc avec empressement l'occasion de briser les langes constitutionnels, dans lesquels l'avait emmaillotté « la combinaison du 7 août ». Le ministère Molé devint la personnification de la politique autoritaire. Berryer concourut à former la coalition, sous les coups répétés de laquelle le cabinet Molé s'écroula après deux ans de résistance. M. Thiers éleva sa fortune sur ces ruines.

Le nouveau ministre était sous le charme de son admiration passionnée pour Napoléon. Ce n'est pas assez pour lui d'en retracer l'histoire sous des couleurs flatteuses ; il emploie

1. *Discours parlement.*, t. I, pp. 366-368.

2. *Discours parlement.*, t. I, p. 381. Cette loi, si restrictive du droit d'association, fut votée malgré les efforts de Berryer, qui échouèrent contre le parti pris de la majorité.

tout son crédit pour rendre à la France les dépouilles du grand capitaine, perdues dans une île lointaine de l'Atlantique. Ces imprudentes apothéoses préparaient la restauration impériale. En attendant, le prince Louis-Napoléon renouvelait à Boulogne sa tentative de Strasbourg.

Cité devant la Chambre des pairs constituée en haute cour de justice, l'héritier de l'Empire eut recours à la voix de Berryer. « C'était faire honneur à son indépendance » ; Berryer accepta :

Le devoir qui m'est imposé aujourd'hui, je l'ai loyalement rempli au début de ma carrière. En 1815, des ministres, méconnaissant la véritable force de la royauté légitime, infidèles à son caractère auguste, poursuivirent devant les tribunaux les hommes débarqués en France avec Napoléon et échappés au désastre de Waterloo. J'avais adopté les principes politiques que j'ai défendus toute ma vie. J'étais ardent et sincère dans les convictions que le spectacle offert à mes yeux fortifie de jour en jour. Royaliste, j'ai défendu les hommes restés fidèles à l'empereur. Pour sauver leur vie, j'ai fait la part des événements, des lois, des traités, des actes, des fautes mêmes du gouvernement, et les juges du roi ont acquitté Cambroune. Aujourd'hui, l'accusé qui a fait à ma bonne foi et à mon indépendance l'honneur de venir me chercher pour sa défense dans un parti si différent du sien, ne me verra pas faillir à sa confiance ¹.

Le prince se leva le premier pour lire une déclaration d'une fierté provocante. Qu'on en juge par la conclusion :

Un dernier mot, Messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui... Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu ; si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous et je ne veux pas de votre générosité. (*Vive et longue agitation* ².)

Berryer répondit au procureur général. Ce procès lui permettant la comparaison des divers systèmes politiques, il en profite pour faire ressortir la supériorité de la légitimité. Il rappelle à la cour, par un argument *ad hominem*

1. *Plaidoyers*, t. II, p. 132.

2. *Plaidoyers*, t. II, pp. 128-129.

qui portait coup, que la souveraineté du peuple régit la charte : eh bien ! c'est au nom même de ce principe, que l'héritier des quatre millions de suffrages donnés à l'Empire « est venu contester la souveraineté de la maison d'Orléans », qui n'a pas été ratifiée par un plébiscite solennel :

Au moment où a succombé le dogme politique sur lequel l'Empire était fondé, qu'avez-vous fait ? Vous avez relevé ce dogme, vous avez restitué cette souveraineté populaire qui a fait l'hérédité de la famille impériale. L'héritier est devant vous, et vous allez le juger, dans un pays où tous les pouvoirs de l'État sont sous le principe de la souveraineté nationale ; vous allez le juger sans interroger le pays ? Ce n'est pas une de ces questions qu'on vide par un arrêt. Un arrêt, des condamnations, la mort, les têtes qui tomberaient ! Mais vous n'aurez rien fait. Tant qu'un reste de sang se transmettra dans cette famille, la prétention d'hérédité, appuyée sur le principe politique de la France, se transmettra également ¹.

Et d'ailleurs, dans quelles circonstances l'entreprise de Boulogne s'est-elle produite ?

Qu'est-il arrivé ? A peine le ministère a-t-il touché le pouvoir, ... qu'il a vu se préparer quelque chose comme la réunion de presque tous les États de l'Europe contre la France, isolée et rejetée du congrès et des transactions des rois. Il s'est alarmé d'une pareille situation. Il a senti qu'il fallait affranchir cette France dévouée à l'égoïsme, à l'individualisme, du joug matériel qui éloignait toute pensée de sacrifice ; qu'il fallait d'autres sentiments dans cette fière et glorieuse patrie. Il a voulu réveiller des souvenirs et il est allé invoquer la mémoire de celui qui avait promené la grande épée de la France depuis l'extrémité du Portugal jusqu'à l'extrémité de la Baltique. Il a voulu qu'elle fût montrée à la France, cette grande épée qui avait presque courbé les Pyramides et qui avait presque entièrement séparé l'Angleterre du continent européen. Toutes les sympathies impériales, tous les sentiments bonapartistes ont été profondément remués pour réveiller en France cet esprit guerrier. La tombe du héros, on est allé l'ouvrir, on est allé remuer ses cendres dans Paris et déposer glorieusement ses armes sur un cercueil.

Vous allez juger, Messieurs ; est-ce que vous ne comprenez pas ce que de telles manifestations ont dû produire sur le jeune prince ? Est-ce dans cette enceinte, où je vois tant d'hommes décorés de titres qu'ils n'ont pas reçus avec la naissance, qu'il me sera interdit de dire ce que cette grande provocation au souvenir de l'empereur a dû remuer dans le cœur de l'héritier d'un nom héroïque ?

Soyons hommes, Messieurs, et jugeons humainement les actions hu-

1. *Plaidoyers*, t. II, p. 137.

maines... Le jeune prince... a vu signer le traité de Londres; il s'est trouvé au milieu des hommes qui ourdissent ce plan combiné contre la France, et vous ne voulez pas que ce jeune homme, téméraire, présomptueux, aveugle tant que vous voudrez, mais avec un cœur où il y a du sang, et à qui une haine a été transmise, sans consulter ses ressources se soit dit : « Ce nom qu'on fait retentir, c'est à moi qu'il appartient! C'est à moi de le porter vivant sur les frontières! il réveillera la foi dans la victoire. » Ces armes, qui les déposera sur son tombeau? Pouvez-vous disputer à l'héritier du soldat ses armes? Non, et voilà pourquoi, sans préméditation, sans calcul, sans combinaison, mais jeune, ardent, sentant son nom, sa destinée, sa gloire, il s'est dit : « J'irai, je mènerai le deuil, je poserai ses armes sur sa tombe, et je dirai à la France : « Me voici... Voulez-vous de moi? » (*Vive sensation* ¹.)

Berryer peut désormais tout oser. L'ascendant qu'il exerce est tel qu'il jette impunément aux grands dignitaires de l'Empire cet audacieux défi :

Parlerai-je de la peine que vous pourriez prononcer? Il n'y en a qu'une, si vous vous constituez tribunal, si vous appliquez le Code pénal : c'est la mort!... Vous ne voudrez pas, le même jour, attacher le même nom, celui de Napoléon, sur un tombeau de gloire et sur un échafaud!... Pourriez-vous prononcer, selon vos lois, la détention perpétuelle? Une peine infamante... cela n'est pas possible à la face du pays; cela n'est pas possible en ces jours et en ces temps. Une peine infamante sur le nom de Napoléon, serait-ce le premier gage de paix que vous auriez à offrir à l'Europe? (*Vive sensation*.)

On veut vous faire juges, on veut vous faire prononcer une peine contre le neveu de l'empereur : mais qui êtes-vous donc? Comtes, barons, vous qui fûtes ministres, généraux, sénateurs, maréchaux, à qui devez-vous vos titres, vos honneurs?... En présence des engagements qui vous sont imposés par les souvenirs de votre vie, des causes que vous avez servies, de vos serments, des bienfaits que vous avez reçus, je dis qu'une condamnation serait immorale! Et il y faut penser sérieusement : il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et les instincts des peuples, et quiconque, dans le gouvernement des choses humaines, a violé une seule loi morale, doit attendre le jour où le peuple les brisera toutes sur lui-même. (*Ce discours est suivi d'une assez longue agitation* ².)

« Par sa hardiesse contenue, par ses témérités calculées », cette plaidoirie mérite d'être regardée comme le « chef-d'œuvre de l'art d'oser ».

1. *Plaidoyers*, t. II, pp. 140-142. Cf. *Gazette des Tribunaux*, 1^{er} octobre 1840.

2. *Plaidoyers*, t. II, pp. 143-145.

(*A suivre*.)

G. SORTAIS.

MÉLANGES

BITUME ET PÉTROLE

I

L'exposition internationale du pétrole, organisée par MM. Deutsch sur les berges de la Seine, a été, en 1889, l'une des attractions du Champ de Mars. Son extérieur n'avait pourtant rien de remarquable, si ce n'est, peut-être, le contraste de sa physionomie mystérieuse et sévère avec les splendeurs dont elle était environnée. Le pétrole était modestement logé dans un immense réservoir en fer, de forme cylindrique, une tour dépourvue de tout ornement. Mais la foule des curieux qui faisaient queue à l'entrée, annonçait qu'une agréable surprise attendait là le visiteur.

L'intérieur de la tour était divisé en deux parties, un rez-de-chaussée et un étage. Dans la galerie circulaire du rez-de-chaussée, on voyait les dessins et les modèles réduits des outils et des appareils en usage pour l'exploitation du pétrole, ainsi que les divers produits du raffinage des bitumes, tels que la paraffine, la vaseline, la naphthaline, l'éther de pétrole et l'essence minérale. On y trouvait aussi des morceaux de bougies transparentes, que l'on aurait prises volontiers pour des bougies de blanc de baleine. C'étaient des bougies de paraffine. En les comparant avec les bitumes noirs, d'où leur matière avait été tirée, on aurait eu de la peine à reconnaître leur origine.

Malgré l'intérêt pratique de cette exposition, la foule s'y arrêtait peu; la grande attraction de la tour était le panorama, situé au premier étage et formé de deux toiles magnifiques, peintes par M. Poilpot. L'une représentait les collines verdoyantes de la Pensylvanie, les puits à pétrole creusés au milieu des collines, ainsi que les appareils de sondage et les usines volantes, élevées dans le voisinage des puits. L'autre toile offrait aux regards les lacs de naphte et les fontaines jaillissantes d'huile minérale du plateau de Balachamé, dans le Caucase.

Ces deux régions sont en effet, pour le moment, celles où l'exploitation du pétrole a le plus d'importance; mais elles ne sont pas les seules sources de cette huile minérale. Le pétrole se rencontre dans un grand nombre de gisements bitumineux, accompagné soit d'huiles plus volatiles, soit de substances solides qu'il tient en dissolution. Toutes ces substances, auxquelles on a donné le nom générique de bitume, sont des hydrocarbures, c'est-à-dire des corps composés d'hydrogène et de carbone. Quoique ces bitumes ne présentent pas des caractères bien définis, les minéralogistes les ont distribués en quatre espèces, suivant la fluidité ou la viscosité qu'ils présentent dans les gisements. Leur densité varie entre 0,7 et 1,2; c'est-à-dire que la plupart d'entre eux surnagent au-dessus de l'eau.

Les quatre espèces de bitume sont le naphte, le pétrole, le malthe et l'asphalte. Tous ces hydrocarbures sont éminemment combustibles; ils sont aussi plus ou moins fluides; car ceux d'entre eux qui se présentent à l'état solide, comme l'asphalte, ou bitume de Judée, se ramollissent à une température peu élevée. Ce caractère suffirait à distinguer l'asphalte du soufre, qui est toujours dur et cassant à la température ordinaire. La grande combustibilité du bitume l'avait fait confondre par les anciens avec le soufre. Le Père Kircher, dans son ouvrage : *Mundus subterraneus*, dit que l'on peut considérer le soufre comme un bitume solide et dur, et le bitume comme un soufre plus ou moins fluide.

Le naphte de la mer Caspienne est connu depuis bien longtemps. Pline en parle dans son *Histoire naturelle* (liv. II, ch. cv). Il lui attribue une telle affinité pour le feu qu'il s'enflamme à distance, à l'approche d'une flamme. Ce phénomène, invraisemblable au premier abord, s'explique aisément par une atmosphère inflammable, développée par l'évaporation des huiles volatiles qui entrent dans la composition du naphte. C'est aussi aux vapeurs de ces huiles essentielles du naphte qu'il faut attribuer un phénomène, observé par les géographes modernes dans le bassin du Tigre, au nord de Kerouk. Ce bassin renferme de nombreuses sources bitumineuses, sur lesquelles on recueille le naphte pour l'expédier dans la Mésopotamie orientale. On y trouve certains champs dont le sous-sol est en feu, à une petite profondeur, de sorte qu'il suffit d'y enfoncer une épée pour en faire jaillir la flamme.

Lorsque le naphte est exposé à l'air, il perd par l'évaporation ses huiles les plus volatiles et se change en pétrole. Le pétrole naturel est donc un mélange d'huiles minérales, plus épais et moins volatil que le naphte. Il est de couleur ambrée; mais il noircit, avec le temps, au contact de l'air.

Le pétrole et le naphte ont ce caractère commun d'être fluides à la température ordinaire. Lorsqu'un bitume est visqueux et que néanmoins il coule à la température ordinaire, mais difficilement, à la manière d'un goudron, on lui donne le nom de *malthe*; s'il présente au contraire une consistance solide, on l'appelle *asphalte*.

Le type de l'asphalte, comme groupe minéral, est le bitume de Judée, que l'on trouve en abondance sur les bords du lac Asphaltite ou mer Morte. On lui donne aussi le nom de *bitume des momies*, parce que les Égyptiens en faisaient usage dans la préparation des momies. Ce dernier nom vient lui-même du nom persan *moum*, qui signifie bitume. C'est un corps solide, à cassure résineuse, et soluble dans les huiles minérales. C'est pourquoi, lorsqu'un gisement renferme de l'asphalte en contact avec du pétrole ou du naphte, il peut présenter du bitume à tous les degrés de cohésion, depuis l'état solide jusqu'à l'état liquide. On ne doit donc pas s'étonner de rencontrer l'asphalte dans les régions qui fournissent le bitume goudronneux, connu sous le nom de *malthe*.

Le malthe était connu des anciens. Pline en parle à l'endroit, cité plus haut, de son *Histoire naturelle*. Il rapporte que les habitants de Samosate, pour défendre leur ville, assiégée par Lucullus, lançaient sur les soldats romains du malthe enflammé, qui s'attachait à eux et les consumait sans que l'eau leur fût d'aucun secours; on ne parvenait à éteindre ce feu qu'avec de la terre et du sable.

Cette substance diffère de l'asphalte, non seulement par une consistance plus molle, mais encore par la propriété qu'elle a de s'attacher fortement aux corps solides, comme fait la poix: ce qui lui a valu le nom de *pissasphalte* ou asphalte-poix. Elle se ramollit à la moindre chaleur, quand elle est pure, mais elle devient très solide et difficilement inflammable, quand elle est mêlée à une forte dose de sable. C'est ce bitume glutineux qui est connu dans le commerce sous le nom d'asphalte et que l'on emploie pour les trottoirs.

Le bitume est très répandu. La France en possède plusieurs gisements, dont quelques-uns, ceux d'Auvergne par exemple, sont connus depuis longtemps; c'est à eux que le Puy de la *Pège*, près de Clermont, doit son nom, qui signifie *poix*. On en trouve aussi dans les Landes et dans les départements du Gard et de l'Ain. On l'exploite aujourd'hui aux environs de Seyssel et de Pyrimont.

Outre les quatre espèces minérales dont nous venons de parler, on trouve aussi des hydrocarbures solides, qui semblent se rattacher à la formation lignitique. On les désigne sous les noms génériques de *cire minérale* ou *suif de montagne*, parce qu'ils présentent la consistance du suif ou de la cire, et qu'on les emploie au même usage, à la fabrication des bougies. Malheureusement, ces bitumes ligniteux ne forment pas de gisements considérables. Les plus importants sont ceux de la Moldavie, de la Hongrie et de la Galicie. Cette cire minérale est exploitée sous le nom d'ozokérite ou ozocérite, pour la fabrication de la paraffine. Lorsqu'elle est convenablement traitée, elle donne de 30 à 35 pour 100 de paraffine raffinée, d'une qualité supérieure.

Pour compléter cette énumération des différentes espèces de bitume, il faut ajouter les vapeurs inflammables qui se dégagent, en diverses régions, des gisements de naphte et de pétrole; car il suffit de les comprimer pour reconstituer l'huile volatile qui leur a donné naissance.

Il ne faut pas confondre les espèces minérales, désignées par les noms de naphte et de pétrole, avec les huiles désignées dans le commerce sous les mêmes noms. Celles-ci sont des produits industriels de celles-là; elles se tirent aussi de différentes roches, où elles se trouvent imbibées et mêlées à d'autres bitumes. Ainsi, avant que la France fût envahie par les pétroles d'Amérique, on exploitait les schistes bitumineux du bassin d'Autun, pour en extraire par distillation l'huile minérale et la paraffine. Lorsque nous parlerons des lacs de naphte du Caucase et des sources de pétrole de la Pensylvanie, nous prendrons ces mots dans le sens minéralogique, exposé ci-dessus.

II

L'histoire du pétrole américain ne remonte pas aux Romains, comme celle du naphthe de la Perse et de l'Italie. Elle ne date que d'hier. Néanmoins, l'importance de cette exploitation s'est accrue si rapidement qu'il faut évaluer par milliards de francs le prix des huiles minérales que l'Amérique livre annuellement au commerce. Et pourtant l'exploitation ne s'étend qu'à une petite partie des gisements pétrolifères du Nouveau Monde.

Quelques-uns de ces gisements se trahissent au dehors par l'émanation d'un gaz inflammable ou par le suintement de l'huile. Mais, le plus souvent, il faut les chercher au moyen de sondages. Tantôt on les rencontre à de faibles profondeurs de 20 à 40 mètres; tantôt il faut pousser la sonde jusqu'à 200 mètres et au delà. Les sources les plus profondes ne sont pas toujours les plus difficiles à exploiter; il arrive souvent qu'au moment où la sonde pénètre dans le lac souterrain de pétrole, l'huile s'élève en bouillonnant et jaillit, à la manière des puits artésiens. Il suffit alors d'élever autour du puits des constructions destinées à retenir l'huile, et de conduire celle-ci, au moyen de canaux, dans les vastes cuves où elle reçoit une première épuration. Ceux qui ont visité le panorama de M. Poilpot se feront aisément une idée de la grandeur de ces cuves, en se rappelant que la tour de l'exposition du pétrole était formée par la superposition de deux de ces récipients.

Lorsque la source de pétrole cesse de jaillir, on continue l'exploitation au moyen de pompes aspirantes. C'est aussi par ce moyen que l'on extrait le pétrole, lorsque la sonde rencontre des sources qui ne sont pas jaillissantes. Dans la Pensylvanie, un même puits dure deux, trois ou quatre ans; lorsqu'il ne donne plus qu'une quantité insuffisante d'huile, on le bouche et l'on va en creuser un autre, là où la sonde a révélé la présence de la nappe souterraine.

Cette exploitation de la région de l'huile, en Pensylvanie, n'a commencé qu'en 1855, date où l'on rencontra, à 21 mètres de profondeur, une source qui donnait, au début, 18 hectolitres de pétrole par jour. Le lieu où se fit cette importante découverte porte le nom d'*Oil-Creek*; il est situé à 960 kilomètres de New-York. Aussitôt une ville nouvelle s'éleva dans le voisinage, aux

dépens des forêts qui couvrent ce pays, et de nombreux puits furent creusés avec plus ou moins de succès ; les uns ne donnaient que 16 ou 20 hectolitres par jour, tandis que d'autres en fournissaient jusqu'à 400. Un puits creusé dans le comté d'Érie a donné jusqu'à 300 fûts par jour, c'est-à-dire plus de 480 hectolitres.

Les succès obtenus en Pensylvanie excitèrent l'ardeur des chercheurs de pétrole dans d'autres parties des États-Unis, notamment dans l'Ohio et dans la Virginie. On a creusé dans l'Ohio un trou de forage qui vomissait 900 hectolitres d'huile en vingt-quatre heures. Les découvertes les plus importantes ont été faites de 1860 à 1862. L'ardeur et l'activité que déployèrent alors les chercheurs de pétrole ne peut se comparer qu'à celle des premiers chercheurs d'or en Californie.

On cite aussi de ces heureuses rencontres, qui ont élevé soudainement de simples ouvriers à d'immenses fortunes. Un modeste industriel, John Shaw, après avoir dépensé toutes ses économies dans le puits qu'il creusait, finit par rencontrer une source jaillissante qui débitait plus de 144 hectolitres par heure. Le cours de cette huile brute, prise auprès du puits, était de 1 fr. 40 l'hectolitre. C'était donc un bénéfice de 203 francs par heure, soit plus de 4 800 francs par jour ; deux cent dix jours de travail lui suffisaient pour devenir millionnaire. Mais, hélas ! il ne profita pas de sa fortune : un an après sa découverte, il périt misérablement dans son puits.

Tous ceux que l'appât du gain entraînait au milieu de ces régions, empestées par les émanations des essences de pétrole, ne voyaient pas leurs efforts et leurs sacrifices couronnés du même succès. De plus, cette exploitation n'était pas exempte de péril. Nombre de puits laissent échapper des vapeurs inflammables, dont une allumette pourrait provoquer l'explosion et mettre en feu tout un pays. On est averti de ce danger par des poteaux avec cette inscription en grands caractères : *On ne fume pas ici.*

La rencontre imprévue d'une source jaillissante peut aussi occasionner un désastre. C'est ce qui est arrivé en 1862, à Idione, en Pensylvanie. Pendant le forage d'un puits, un courant d'huile jaillit subitement à 12 mètres au-dessus du sol. On éteint aussitôt les feux du voisinage, mais pas assez rapidement. Le torrent combustible va s'enflammer à 300 mètres du puits. La masse liquide s'élançe alors en gerbes de feu et forme, en retombant,

des ruisseaux enflammés, qui vont porter au loin l'incendie et la désolation.

Malgré ces accidents, malheureusement trop fréquents, l'industrie du pétrole s'est constamment accrue en Amérique. D'après le Rapport de M. Daubrée sur les progrès de la géologie, publié à propos de l'Exposition de 1867, la production du pétrole avait, en 1866, dépassé 20 millions d'hectolitres, et l'exportation, 11 millions d'hectolitres; 5 000 puits environ étaient exploités et le nombre des puits en cours de forage s'élevait à 255. Huit ans plus tard, l'extraction de l'huile s'élevait à 67 700 000 barriques, de 160 à 180 litres chacune, représentant une valeur de plus d'un milliard. Cette exploitation a plus que doublé, depuis lors; car, dans une seule de ces dernières années, l'Amérique a fourni 140 millions de barriques de pétrole, c'est-à-dire plus de 224 millions d'hectolitres.

Et cependant, les gisements les plus riches restent encore à exploiter. Il ne suffit pas, en effet, de trouver des sources abondantes; il faut encore transporter cette richesse dans les régions peuplées où elle peut être utilisée. On a découvert récemment, dans le bassin du Mackensie, un groupe considérable de gisements bitumineux, dont la richesse est estimée par les géologues bien supérieure à celle des sources de pétrole exploitées dans les États-Unis. Des sondages récents y ont révélé l'existence de sources inflammables très abondantes. Les falaises du fleuve sont formées par des schistes bitumineux qui, se mêlant au sable, prennent en roulant dans les flots une forme sphérique et finissent par ressembler à des noyaux de basalte. Le Canada considère ce bassin bitumineux comme sa principale richesse. Mais le grand éloignement des chemins de fer ne permet pas de l'exploiter avec avantage. Il reste donc comme une précieuse réserve pour l'époque plus ou moins éloignée où, par suite de l'émigration des Canadiens vers la région septentrionale des lacs, l'Athabasca se trouvera plus rapproché des régions habitées.

En attendant, le Canada exploite avec succès, depuis plusieurs années, une autre région pétrolifère, savoir le bassin du Big-Bear, l'un des affluents du lac Saint-Clair, entre le lac Huron et le lac Érié. Deux villes, dont les noms sont bien significatifs, se sont élevées dans cette région, *Oil-City* et *Petrolia*. *Petrolia* surtout est le centre d'une exploitation très active.

III

La deuxième toile de M. Poilpot représentait une région pétrolifère dont l'importance n'est connue que depuis peu d'années. C'est le plateau de Balachamé, situé à une altitude moyenne de 600 mètres, sur le versant septentrional du Caucase oriental. Le Térék, qui arrose ce plateau, coule de l'ouest à l'est vers la mer Caspienne, où il se jette, au nord de Bakou. Ce n'est là qu'une partie des gisements bitumineux de la chaîne caucasienne. Les plus anciennement connus sont les lacs de naphte de la péninsule d'Apehéron et des environs de Bakou, sur les bords de la mer Caspienne. Tous ces gisements sont d'un grand intérêt pour le géologue, à cause de leur relation manifeste avec les phénomènes volcaniques.

La chaîne du Caucase s'étend de l'est à l'ouest, entre la mer Caspienne et la mer d'Azov. A l'ouest, elle se prolonge sur la presqu'île de Taman par une suite de buttes d'argile, vomies par des lacs souterrains de boue, toujours en ébullition volcanique. La puissance éruptive de ces vomitoires de boue s'est manifestée autrefois jusque sous les eaux de la mer. Ainsi, en 1799, un îlot volcanique jaillit dans le voisinage de Temrouk; il avait environ 400 mètres de tour et s'élevait de 4 mètres au-dessus de la mer d'Azov. Cet îlot disparut bientôt. Il fut remplacé, en 1814, par un deuxième cône, qui ne resta que peu de temps au-dessus des flots.

Les cônes boueux de la péninsule de Taman présentent toute la série des phénomènes volcaniques, depuis le simple suintement des boues jusqu'aux éruptions ignées. L'îlot de Temrouk, en 1799, lança des flammes. Quelques années auparavant, une montagne volcanique, la Colline-Bleue, à 12 kilomètres de Taman, avait ouvert son cratère avec accompagnement de flammes.

A l'autre extrémité du Caucase, la presqu'île d'Apehéron et le littoral qui se développe au sud, jusqu'à l'embouchure de la Koura, présentent les signes d'une incessante activité volcanique, tels que jets de gaz inflammables, sources jaillissantes d'huiles minérales, volcans de boue et même de lave. Les bassins de la Koura et de l'Araxe sont fréquemment bouleversés par des tremblements de terre. Le plus désastreux de ces phénomènes fut celui qui,

en 1669, changea en un monceau de ruines la ville de Chemakha, qui était alors la plus peuplée de la Transcaucasie ; huit mille personnes restèrent ensevelies sous les ruines. Cette ville infortunée fut détruite de nouveau, en 1859, par un tremblement de terre ; dès lors, le siège du gouvernement de la province a été fixé à Bakou.

Ces phénomènes volcaniques ont fait surgir dans la mer Caspienne, vers la pointe de la péninsule d'Apchéron, de petites îles, dont quelques-unes sont de formation récente. L'une d'elles, l'île Lori, a eu trois éruptions en 1876. L'activité des feux souterrains dans cette région se manifeste aussi par des éruptions sous-marines de naphte ; l'huile s'échappe en bouillonnant et se répand sur les flots, où elle forme une pellicule irisée, qui se change en flamme au contact d'un corps embrasé.

Sur plusieurs points de cette région, il suffit de percer la couche superficielle du terrain pour en faire jaillir des colonnes de gaz inflammables. Le foyer principal de ces sources gazeuses est situé sur les bords d'un vaste étang salin, à 15 kilomètres au nord-est de Bakou. On l'appelle pour cette raison *Arthech-gha* (endroit du feu). On y trouve aussi des marais vaseux, d'où s'échappe un gaz qui s'enflamme au contact de l'air. Ce phénomène attirait dans cette région des pèlerins adorateurs du feu ; ils y eurent un temple qui subsiste encore ; c'était pour eux un lieu saint, comme la Mecque pour les musulmans.

Les eaux de la mer Caspienne sont d'une grande amertume, à cause des nombreuses sources de naphte qui vont s'y déverser. Quoique ces sources soient connues depuis longtemps, l'exploitation en est toute récente. On utilisait autrefois quelques-unes des sources de gaz dont nous avons parlé, soit pour la préparation de la chaux, soit pour les usages domestiques ; on employait pour le chauffage les terres imprégnées de bitume, des environs de Bakou ; on recueillait aussi une petite quantité de naphte à la surface des eaux. Mais on ne songeait pas à creuser des puits pour aller chercher au sein de la terre les étangs d'huile qui s'y trouvaient cachés. Un exemple rapporté par Pallas donnera une idée de l'exploitation primitive.

Ce savant voyageur¹ parle d'une source d'asphalte goudron-

1. *Voyages de Pallas*, t. I, p. 151, 1788.

neux, ou malthe, située à quelques verstes de Séménovo, dans la partie septentrionale du gouvernement de Samara. C'est la source principale d'un ruisseau, le *Baïtogan*, qui va se jeter dans la Soka, l'un des affluents du Volga. Pour exploiter cette source, on l'avait un peu élargie ; on avait creusé sur le flanc de la montagne une fosse en forme de chaudière, ayant trois pieds de diamètre et autant de profondeur. L'eau se rassemblait dans la fosse, et sa surface se couvrait d'un asphalte noir très visqueux, qu'on enlevait de temps en temps. « Il n'y avait, dit-il, que quinze jours qu'on avait emporté tout l'asphalte du bassin ; il s'en était formé de nouveau, et en si grande quantité, malgré la gelée, que j'en fis tirer six livres, sans compter tout ce qui, vu sa ténacité, s'était attaché à différents corps étrangers... Lorsqu'on a fait enlever l'asphalte, on voit encore surnager au-dessus de l'eau une huile de pétrole très fine, très forte et très pénétrante, mais en petite quantité. »

Depuis que le pétrole d'Amérique s'est répandu dans toute l'Europe, les habitants du Caucase ont compris qu'ils pouvaient tirer un meilleur parti des nombreuses sources de naphte qui existent dans leur pays. En 1871, près de trois cents puits étaient exploités dans la péninsule d'Apchéron. Ils fournissaient plus de 200 000 hectolitres de pétrole ; ils en auraient donné bien davantage, si l'extraction avait été mieux dirigée. Un seul fait suffira pour montrer l'insuffisance des procédés employés. Près de Balakhan, dans la région du feu (*arthech-gha*), une source jaillissante coula durant quatre semaines, donnant plus de 4 000 tonnes d'huile par jour, sans qu'il y eût un réservoir prêt pour recevoir cette richesse.

Les exploiters du naphte caucasien ont acquis de l'expérience depuis cette époque. D'après un savant russe, M. Linenko, la production du naphte dans le gouvernement de Bakou, qui n'atteignait pas 20 000 tonnes en 1871, s'élevait, en 1878, à 320 000 tonnes. Enfin une chronique récente, publiée par *la Nature* (22 février 1890), porte à près de 20 millions d'hectolitres la production annuelle du pétrole dans la même région de Bakou, ce qui fait en poids plus de 1 500 000 tonnes. Cette production est presque le quintuple de celle de l'année 1878, et si elle n'a pas été plus considérable, cela provient de ce qu'un certain nombre de puits ont été fermés, faute de débouché pour les produits.

A l'extrémité occidentale du Caucase, la région du naphte s'étend sur un espace émergé de 1 550 kilomètres carrés et se prolonge sous les étangs qui bordent la mer d'Azov. L'exploitation de cette région n'a commencé qu'en 1866. En 1870, six puits avaient été creusés et donnaient ensemble 62 000 tonnes par an. Ils avaient mis à jour des sources jaillissantes, d'où l'huile minérale s'élevait jusqu'à la hauteur de 15 mètres au-dessus du sol. M. Roumanovsky, dans un rapport adressé au gouvernement russe, en 1879, estimait que cette région, exploitée comme le sont les gisements bitumineux de la Pensylvanie, pourrait produire annuellement 30 millions d'hectolitres de pétrole distillé.

IV

Après le versant septentrional du Caucase, la partie de l'ancien monde la plus riche en bitumes est au pied des Karpathes, dans la Moldavie, la Hongrie et la Galicie. Les bitumes de la Galicie renferment un hydrocarbure solide, de consistance molle, dont on fait des bougies ; c'est l'*ozokérite* ou cire minérale. On y trouve aussi des hydrocarbures liquides ou pétroles, qui forment, à la base des montagnes, des fontaines jaillissantes. La zone des roches à pétrole et à ozokérite, dans la Galicie seulement, se développe sur une bande continue de 280 kilomètres environ. Ces roches, de nature schisteuse, sont imprégnées de substances combustibles. L'huile qui s'en dégage forme une couche irisée, à la surface des ruisseaux qui coulent sur ce terrain.

Ces gisements de cire et d'huile minérale sont connus depuis longtemps ; mais les habitants du pays se contentaient de prendre à la surface ce qui suffisait pour la consommation locale et ne songeaient pas à en faire un objet d'exportation. Depuis quelques années, les Galiciens ont entrepris l'exploitation de leurs richesses, sous la direction de quelques ingénieurs américains.

L'un des centres de cette exploitation, un petit village du haut Dniester, Boryslaw, a acquis dans l'espace d'une année une population de vingt mille âmes, entassée dans des baraques élevées à la hâte avec les pins des forêts voisines. En peu de temps le sol était foré d'une multitude de puits, d'une profondeur moyenne de 40 mètres, d'où l'on extrayait du pétrole et une cire minérale, très riche en paraffine. La production des mines à Boryslaw, en 1873,

a été de 17 000 tonnes de cire et de 11 000 tonnes de pétrole.

La Galicie occidentale renferme aussi des gîtes bitumineux d'une grande richesse. L'ozokérite y est moins abondante qu'aux environs de Boryslaw; mais, en revanche, on y trouve beaucoup plus de pétrole. D'après la chronique citée de *la Nature*, la production annuelle du pétrole en Galicie serait actuellement de 160 000 mètres cubes, ce qui fait environ 120 000 tonnes.

Le vieux monde possède encore beaucoup d'autres sources d'huile minérale, qui méritent d'être mentionnées, quoique leur importance commerciale ne soit pas comparable à celle des régions dont nous venons de parler. On connaît les gîtes bitumineux de l'Alsace : ils sont situés dans la chaîne du Liebfrauenberg. On y trouve du pétrole imbibé dans le sable, et un bitume plus épais, se rapprochant de l'asphalte des trottoirs. Une découverte récente a mis en évidence la richesse minérale de cette région. En 1879, à quatre lieues environ de Wissembourg, tandis que l'on creusait un puits, dans le dessein de trouver une nouvelle source, l'huile jaillit avec force, combla bientôt le puits et se répandit dans les galeries adjacentes et, par ces galeries, dans un second puits. Quoique l'exploitation ait commencé aussitôt, le niveau de l'huile s'est maintenu longtemps à 12 mètres de hauteur dans l'un de ces puits. Cette irruption d'huile a été accompagnée d'un dégagement considérable d'exhalaisons gazeuses. Les géologues ont aussi remarqué dans le voisinage de ces gîtes bitumineux des failles par où sont sorties des roches ferrugineuses, dont l'éruption ne peut s'expliquer que par un phénomène volcanique.

La même relation des gîtes bitumineux avec d'anciens volcans se constate aussi en Italie. Le long de l'Apennin, au milieu de roches de serpentine qui ont traversé l'éocène, on trouve des bitumes d'où s'échappent des jets de gaz inflammables. Ce sont les fontaines ardentes d'Italie, célèbres chez les anciens¹. Ce dégagement de gaz inflammables avait lieu dans les grandes chaleurs, à l'époque où l'on célébrait les fêtes de Vulcain. Cette coïncidence recevait autrefois une interprétation superstitieuse. Pline raconte sans commentaire que des flammes sortaient de terre dans la campagne de Modène. Les champs voisins d'Aricie, dans le Latium, étaient tellement imprégnés de pétrole que la terre pre-

1. Pline, *Hist. natur.*, l. II, c. cvii.

naît feu, lorsqu'on y laissait tomber un charbon ardent. D'après Kircher (*Mundus subterraneus*, tome II, page 176), on rencontrait en diverses régions de l'Italie et de la Sicile un naphte « tellement ami du feu, qu'il s'enflammait à l'approche d'un corps embrasé ». La Mettrie, dans sa *Théorie de la terre*, cite les sources de pétrole du mont Zibio, près Modène, et du mont Ziaro, près Plaisance. Or, toute cette région est bordée de buttes volcaniques, de salses, de sources thermales, qui mettent en évidence la relation des gîtes bitumineux avec les volcans.

V

Sans pousser plus loin la statistique des nombreux gisements de bitume répandus sur notre globe, je terminerai cette étude par l'examen d'une question que le lecteur n'a pas manqué de se poser lui-même. Quelle est l'origine de ces étangs de pétrole, cachés au sein de la terre, et de tous ces bitumes qui émergent à sa surface ?

Nombre de minéralogistes attribuent à ces substances la même origine qu'aux combustibles minéraux, les lignites et la houille. C'est pour cette raison que certains chimistes ont partagé les bitumes en deux classes, les bitumes *lignitiques* et les bitumes *houillers*, ainsi qu'on peut le voir dans le *Traité de chimie* de Malagutti.

L'un des faits sur lesquels on fonde cette théorie, c'est que la houille est presque toujours accompagnée de bitume. Les lits de terre ou de pierres qui séparent les bonnes couches de charbon sont toujours pénétrés par des matières bitumineuses. Les traces de volcans, que l'on rencontre dans les régions où l'on exploite les combustibles minéraux, permettent de supposer que des feux souterrains ont opéré sur la houille une espèce de distillation, dont les différents produits ont été le naphte, le pétrole, le malthe et l'asphalte.

Cette opinion se confirme, quand on remarque que les hydrocarbures dont se composent les bitumes peuvent s'obtenir par la distillation du bois. On trouve du goudron dans le malthe ; mais on l'obtient aussi par la distillation des pins de Norvège. La paraffine s'obtient par le raffinage des cires minérales et des huiles lourdes du pétrole ; mais on l'a extraite pour la première

fois des produits goudronneux de la distillation du bois. Elle a été découverte en 1830 par Reichenbach ; ce n'est que quelques années plus tard qu'on l'a tirée des schistes bitumineux du bassin d'Autun. Il est vrai que tous les bitumes ne se trouvent pas dans le voisinage de la houille ; mais alors on les considère comme une transformation des matières animales dont on retrouve les vestiges. Ainsi les nombreux ossements de poissons que l'on rencontre dans le bassin d'Autun permettent d'attribuer cette origine animale aux bitumes de ce bassin.

Mais les pétroles d'Amérique sont une sérieuse difficulté. Les étangs de pétrole s'y trouvent bien au-dessous de tous les terrains carbonifères, dans des couches siluriennes et cambriennes, où l'on rencontre peu de traces de la vie animale. Si donc l'origine organique, attribuée aux bitumes des terrains houillers et des terrains plus récents, ne manque pas de vraisemblance, il ne paraît pas possible de la généraliser et de l'appliquer aux pétroles américains.

Les recherches de M. Berthelot montrent que la formation des bitumes peut s'expliquer par l'action de l'hydrogène sur les composés minéraux du carbone, lorsque ces corps sont en contact avec l'hydrogène à l'état naissant, provenant de la décomposition de l'eau par les métaux alcalins ; il se forme dans cette réaction des hydrocarbures semblables à ceux qui composent les bitumes. La présence des métaux alcalins n'est pas même nécessaire ; car sous l'action de la chaleur développée dans les phénomènes volcaniques, les roches ferrugineuses peuvent décomposer l'eau et dégager l'hydrogène à l'état naissant. Ainsi les bitumes peuvent avoir, suivant les circonstances, tantôt une origine organique, tantôt une origine purement minérale.

T. PEPIN.

BIBLIOGRAPHIE

- I.** — **Mme de Staël et son temps**, par Lady BLENNERHASSETT; traduit de l'allemand par A. DIETRICH. 3 vol. in-8 de iv-618, 584 et 692 pages. Paris, Louis Westhausser, 1890.
- II.** — **Mme de Staël et l'Italie**, par Ch. DEJOB, chargé de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Armand Colin, 1890.
- III.** — **Mme de Staël**, par Albert SOREL. In-12 de 216 pages. Paris, Hachette, 1890.

I. — La gloire de Mme de Staël n'a pas entièrement résisté au temps et à la critique. Sainte-Beuve, qui fut un de ses bons amis, le constatait avec peine. « Tandis que ces autres grandes renommées contemporaines et rivales de la sienne, celles de Chateaubriand, de Joseph de Maistre, se renouvellent, se maintiennent ou même gagnent par des publications posthumes, la sienne reste stationnaire, et dès lors recule, s'affaiblit et s'efface un peu dans l'ombre. » C'est que son nom ne réveille dans le souvenir aucune théorie féconde, aucun chef-d'œuvre incontesté, aucune vertu généreuse. Cette renommée s'évanouit comme un bruit de salon.

Les romans de Mme de Staël, comme *Delphine* et *Corinne*; ses écrits philosophiques et politiques, comme les *Considérations sur la Révolution française* ou les *Passions envisagées dans leur influence sur le bonheur*; ses œuvres purement littéraires elles-mêmes, comme *l'Allemagne*, tout cela n'est guère lu que par quelques érudits courageux et comme documents historiques. La pensée y est trop habituellement fausse et sans profondeur; la forme, malgré des qualités d'imagination et de verve, est déclamatoire et sans grâce naturelle. La valeur morale de la femme fut encore bien au-dessous du mérite de l'écrivain, les écarts de conduite plus regrettables et plus honteux que les aberrations de la pensée.

Les trois gros volumes que Lady Blennerhassett a compilés sur

« ce phénomène de la haute littérature de société » nous laissent, peut-être contre le gré et les prévisions de l'auteur, cette impression défavorable.

Née avec un tempérament vif et mobile, un esprit curieux, une âme « avide d'approbation et d'éloges autant que de tendresse et d'amour », Louise-Germaine Necker, future femme du baron de Staël-Holstein, aurait eu besoin d'une sage discipline et d'une influence religieuse sincère et profonde. Elle fut malheureusement élevée par une mère protestante et un père faible. De bonne heure, les passions et la vanité de la jeune fille furent surexcitées par les conversations et les madrigaux des philosophes, par des lectures romanesques et même par des essais précoces de composition. Sa vie intellectuelle et sa vie affective se développèrent ainsi sans règle morale. On s'explique, dès lors, pourquoi les convictions chrétiennes manquent à ses livres et le sens du devoir à sa vie. Épouse peu fidèle et mère très commune, on ne saurait trop flétrir ses relations adultères avec Benjamin Constant; et ce personnage, souillé par plus d'un genre d'infamies, ne fut pas le premier, ni le seul, ni le dernier. La *Revue Bleue*, peu prude cependant, écrit à ce propos : « A mesure que les expériences deviennent plus nombreuses et plus amères, la sympathie décroît. C'est peut-être cruel, mais nous n'admettons pas chez la femme l'insatiable soif de don Juan. Si l'on grossit la liste des *hommes* de Mme de Staël en y ajoutant ceux qu'elle a sollicités et qui n'ont pas voulu d'elle, elle nous apparaît, surtout au déclin, comme une ogresse d'amour, et, franchement, ce n'est pas beau une mangeuse d'hommes ! » Sa piété filiale, sincère sans doute, est si exagérée dans ses manifestations qu'elle n'échappe vraiment pas au ridicule.

Ainsi désarmée contre le sophisme et le vice, la pauvre femme s'engoua bien vite des idées et même du caractère de J.-J. Rousseau, que sa mère appelait sérieusement « le père de la vertu ». Partisan de la constitution anglaise préconisée par Montesquieu, et de la souveraineté populaire mise en vogue par le *Contrat social*, elle s'abandonne à la pente révolutionnaire, tout en regrettant les excès des jacobins et des régicides, et en essayant d'arracher aux prisons et à l'échafaud quelques victimes. Elle s'attire les persécutions et les sarcasmes de Napoléon, sans avoir

pleinement la dignité de l'exil et l'admiration que mérite la faiblesse innocente aux prises avec l'injustice et la tyrannie. On voudrait lui voir plus de retenue féminine, de souci des convenances, de désintéressement et de respect pour soi-même et pour les autres. On sent qu'elle est surtout furieuse d'être femme, d'être laide, d'être mal aimée et enfin d'être sans action politique. Il y a plus de dépit que de fierté dans ce cœur à qui Dieu et les hommes manquent à la fois, et que le bruit ne peut remplir.

Mme de Staël aborde successivement tous les problèmes esthétiques, philosophiques, religieux et sociaux, qui ont tourmenté la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci ; mais toujours avec plus de passions que de principes. C'est pourquoi elle répète les conversations qu'elle a entendues, ou se répand en effusions lyriques ; elle ne pense pas et ne fait pas penser. Elle n'a rien de Joseph de Maistre, peu même de J.-J. Rousseau. « La couleur, qui flottait brillante et diffuse dans sa parole, dit Sainte-Beuve, n'a pas su se fixer sur le papier. » Son enthousiasme nous laisse froids, irrités, presque méprisants.

Au fond, Mme de Staël manquait de cœur. Elle n'admirait et n'aimait bien sincèrement qu'elle-même. C'est l'opinion de tous ceux qui l'ont connue. Dans le portrait qu'en fait Schiller, il y a des traits cruels, quoique la louange domine. Gœthe n'est ravi qu'à moitié, et Sismondi s'étonne d'une vanité si mesquine et si incurable. « Elle répète avec complaisance les mots flatteurs qu'on a dits sur elle, comme si elle ne devait pas être blasée là-dessus ; et lorsque l'on parle de la réputation d'un autre, elle a toujours soin de ramener la sienne avec un empressement tout à fait maladroit. »

Mme de Staël était absolument insensible aux beautés de la nature et de l'art. Ce qui n'était pas esprit ou éloquence n'existait pas pour elle. Les Allemands ne revenaient pas de cette bizarrerie. A Coppet, en face du lac de Genève et en pleine Suisse, elle soupirait après le « ruisseau de la rue du Bac ». Elle préférerait à tout les salons où elle brillait. Dès qu'elle était seule ou peu entourée, l'ennui la saisissait. Elle se préoccupait plus de bonheur que de vertu, d'applaudissements que de grandeur morale. Sa bonté même glisse facilement à la sensualité et à la

parade. En tout cela du reste, malgré le masque littéraire, les livres ressemblent à l'auteur.

Les éloges dithyrambiques n'ont pas manqué à Mme de Staël, et Lady Blennerhassett ne les lui ménage pas, bien qu'on doive lui savoir gré d'une réserve relative, quand on les compare au ton échauffé de M. Demogeot dans son *Histoire de la littérature française*, si répandue dans l'Université. Cela devait être. Femme d'esprit éloquente, admirée, riche et célèbre, tous les cuistres et tous les galants se sont crus obligés de lui prodiguer des fadeurs, avec cette absence de tact et de mesure qui caractérise le pédantisme. Les incrédules, les libertins, les démocrates, l'ont portée aux nues comme une de leurs gloires. Villemain et le grave Nisard sont amusants sur ce sujet.

Delphine et *Corinne*, par leurs peintures hardies, leurs thèses malsaines, leurs personnalités transparentes et leur accent passionné, devaient séduire les jeunes gens et les femmes au commencement du siècle; on n'était pas encore blasé. Ce qu'il y a dans ces livres de faux et de théâtral n'était qu'un attrait de plus pour ceux qui venaient de lire les *Incas* de Marmontel, les *Éloges* de Thomas et les vers de Jacques Delille. L'air vibrait encore des proclamations impériales. Les tracasseries de la police achevèrent d'aiguillonner l'admiration. Celle que le bonhomme Necker, dans un moment d'abandon, appelait « Madame Sainte-Écritoire », se transfigurait tout à coup en héroïne qui tenait tête au despote devant qui pliait l'Europe.

Le livre sur *l'Allemagne* fut d'ailleurs une révélation et justifiait le succès qui l'accueillit. Obligée de sortir de France, Mme de Staël eut la bonne fortune de s'entretenir longuement et familièrement avec Goëthe, Schiller, Schelling, Herder, Wieland et la plupart des personnages illustres ou en train de le devenir au-delà du Rhin. Avec son intelligence ouverte et curieuse, son imagination vive et son envie de briller, elle s'empara de leurs idées, de leurs théories littéraires, de leurs systèmes philosophiques, de leurs jugements et de leur manière d'envisager et de comprendre la vie humaine; puis elle s'en fit l'écho parmi nous. Guillaume Schlegel, qu'elle s'attacha comme précepteur de ses enfants, et qui était le critique le mieux informé et le plus consommé, lui fut aussi d'un grand secours.

Le livre de *l'Allemagne*, en réalité faible et superficiel, sembla nouveau et original. On crut que cette femme inventait ce qu'elle ne faisait que répéter en l'affaiblissant parfois, mais en y mettant quelque chose de la grâce et de la clarté françaises. Ainsi ce volume, où il y a incomparablement moins d'elle que dans les autres, est demeuré l'un des plus solides et des plus durables.

Mme de Staël fit pour la littérature romantique ce que M. Cousin devait renouveler plus tard pour la philosophie éclectique : un résumé net et adouci des doctrines et des tendances d'outre-Rhin. Les Français, enchantés de trouver sous leur main et à leur mesure un ensemble aussi lumineux et aussi précis de théories à peine entrevues dans un brouillard, l'adoptèrent aussitôt avec reconnaissance. Les Allemands, de leur côté, flattés de voir leurs noms et leurs formules franchir la frontière, vantèrent ces vulgarisateurs dont la voix était un écho de leur gloire.

Les vrais penseurs, les juges capables d'aller au fond des choses et assez indépendants pour dire la vérité, ont été plus sévères pour Mme de Staël : Joseph de Maistre et de Bonald, par exemple. Le jugement de ces hommes, plutôt bienveillants qu'hostiles et parfaitement informés, restera le dernier mot de l'histoire sur cette « science en jupon », qui n'eut rien de Mme de Sévigné. « Femme célèbre et qui a voulu n'être qu'extraordinaire, dit J. de Maistre dans une de ses lettres à sa fille. Je ne connais pas de tête aussi complètement pervertie ; c'est l'opération infailible de la philosophie moderne sur toute femme quelconque ; mais le cœur n'est pas mauvais du tout. A cet égard on lui a fait tort. Quant à l'esprit, elle en a prodigieusement, surtout lorsqu'elle ne cherche pas à en avoir. » M. Thiers a été plus méprisant et plus leste en ne voyant dans l'original de *Corinne* et dans l'auteur des *Considérations sur la Révolution française*, que « la perfection de la médiocrité ».

Vinet, protestant et Suisse comme Mme de Staël, promettait à sa compatriote et à sa coreligionnaire la grande immortalité. Sainte-Beuve, qui est évidemment sympathique, mais qui ne peut consentir à passer pour dupe, met une sourdine au lyrisme genevois. « J'aimerais à accepter l'augure, mais il n'y a que l'avenir pour savoir ces choses. Je me borne à observer, non sans crainte, que le moment actuel est périlleux et critique pour cette gloire qui nous est chère... Mme de Staël a besoin plus qu'un au-

tre écrivain d'être lue avec des yeux amis, intelligents... Sa plume n'avait pas ce qui termine : il manque presque toujours à sa phrase écrite je ne sais quel accompagnement. » A bon entendeur cela suffit.

II. — Mentionnons à la hâte *Madame de Staël et l'Italie*, avec une bibliographie de l'influence française en Italie, de 1796 à 1814, par M. Dejob. A vrai dire pourtant, nous n'avons pas réussi à découvrir le but, la valeur et l'intérêt de ce petit volume. L'auteur semble vouloir prouver que Mme de Staël a parfaitement vu l'Italie de son temps et prévu l'Italie du nôtre. Il était difficile à la protestante et à l'incrédule de comprendre si bien un peuple croyant et catholique. M. Ch. Dejob n'en célèbre pas moins dans *Corinne* un heureux acheminement vers la liberté et l'unité de la péninsule, en d'autres termes vers cette puissance italienne qui entre aujourd'hui pour une part considérable dans la triple alliance. C'est beaucoup dire, et il n'y a pas tant à se réjouir; mais quel que soit le mérite de ce rôle, Mme de Staël n'y a droit que de très loin et très inconsciemment. *Corinne* délame beaucoup plus qu'elle ne conspire.

Nous serions plutôt d'accord avec M. Dejob quand il nous insinue que Mme de Staël, fille d'un père et d'une mère suisses, femme d'un diplomate suédois, panégyriste de l'Allemagne et chantre de l'Italie, eut l'esprit cosmopolite et ne fut jamais cordialement ni même peut-être légalement française.

III. — Les trois énormes volumes de Mme de Blennerhassett forment un ensemble de documents complet, mais indigeste; le mince volume de M. Dejob semble un recueil de rognures qu'on a essayé d'utiliser; *Madame de Staël*, de M. Albert Sorel, est un livre de vulgarisation, bien écrit par un homme au courant de ce qui concerne son héroïne et le siècle où elle a vécu, favorable à la femme et à l'écrivain, mais avec la volonté sincère d'être impartial. Ce n'est pas un hymne comme certain article de M. René Doumic dans le *Correspondant*.

Tout en usant de formules plus douces et en se complaisant à l'admiration plus qu'au blâme, l'auteur n'a pas sur le caractère, la vie, les livres et les théories de Mme de Staël des jugements bien éloignés de ceux que nous avons énoncés plus haut. Nombre des éloges qu'il donne à la fille de Necker, à l'amie de Benjamin Cons-

tant et à l'écrivain de *Corinne* et de *l'Allemagne*, font songer à ceux dont M. Jules Simon égratigne M. Cousin. Au reste, les deux œuvres font partie de la même collection des *Grands Écrivains célèbres*, entreprise par la librairie Hachette.

ÉT. CORNUT, S. J.

Edmond Schérer, par Octave GRÉARD. In-12 de 23 pages. Paris, Hachette, 1890.

M. Gréard nous était à peu près inconnu avant sa réception à l'Académie française ; nous savions vaguement qu'il était un des grands personnages de l'Université. Le discours de M. le duc de Broglie nous parut d'abord cruel dans son persiflage spirituellement et courtoisement hautain. Il ne nous semblait pas de bon goût de gâter ainsi le bonheur d'un nouveau venu sous la coupole Mazarine. Bref, nous étions tout disposé à reconnaître les talents de pensée, de style et d'administration, qui pourraient se rencontrer dans un immortel aussi malmené.

Nous avons lu depuis les quatre volumes de l'académicien universitaire sur l'éducation. Hélas ! il a bien fallu se rendre à l'évidence et reconnaître que le noble orateur avait bien fait les choses. Pas une pensée neuve, pas un sentiment généreux ou délicat, pas une mesure libérale, pas une page élevée ou touchante ; partout l'aridité correcte, le terre-à-terre des lieux communs, l'esprit étroit du monopole, et dans vingt endroits des erreurs énormes. M. Octave Gréard préfère Jean-Jacques Rousseau à Fénelon pour l'éducation des filles !

La monographie d'Edmond Schérer n'est pas faite pour produire une autre impression. C'est lourd, froid, exagéré, faux et surtout vulgaire de forme et de fond.

Le héros de M. Gréard naquit en France, mais il était Suisse de race, fortement mâtiné d'Anglais et de Hollandais. A quinze ans, il était mauvais écolier, mais déjà pyrrhonien, ayant pesé et trouvé trop légères les diverses religions. Ce n'est que plus tard qu'il apprendra le latin, le grec, l'anglais, l'allemand et l'italien. En attendant, il orne sa mémoire de longs morceaux de Bitaubé. Rien ne prouve mieux qu'il n'avait pas même l'instinct du vrai français.

Vers la vingtième année, Schérer devient plus réfléchi, plus laborieux ; et un jour de Noël, il écrit sur son carnet ce grand mot : Conversion ! Malheureusement, cette métamorphose était superficielle et partait de la sensibilité et de la volonté plus que de l'intelligence et du cœur. Fêré du dogme protestant : « la foi sauve sans les œuvres, » et persuadé que la raison et la révélation sont deux ennemies, le pauvre garçon adopte comme règle d'orthodoxie la charité dans les actes et la souplesse dans les opinions. De là aux certitudes successives et au scepticisme, il n'y a qu'un pas.

Ses études théologiques terminées avec un éclat modeste à Strasbourg, Edmond Schérer devient pasteur de Genève, et son zèle dépasse la moyenne. Il prêche et donne des missions. Son genre n'est pas brillant, mais onctueux. « J'éprouvai une très douce, intime et sainte satisfaction à parcourir la ville en lui donnant le bras, » raconte une de ses auditrices. De plus, M. Gréard nous assure qu'il ne savait pas être banal, et que sa parole d'apôtre, comme sa plume d'écrivain, répugnait au lieu commun. C'est même par là que l'ingénieux panégyriste explique ce que cette éloquence avait de peu coulant et de rude. Par ailleurs, Mme Schérer apportait à l'œuvre commune sa part de savoir discret, d'élévation morale et de grâce solide. Tout allait donc pour le mieux dans ce ménage évangélique, et les enfants ne tardèrent pas à venir.

Cependant Schérer avait été nommé professeur, et il avait fondé l'*Antijésuite*, car la Compagnie de Jésus fut toujours la bête noire de cette âme charitable. Tout à coup la ferveur s'attéridit, et les doutes arrivèrent ; bientôt celui qui était chargé de former les jeunes ministres n'admit plus l'inspiration plénière de la Bible. Il y eut là, vers 1849, quelques moments pénibles, et ces angoisses font honneur à l'homme. Il faut avoir l'âme égoïste et vile d'un Renan pour plaisanter de l'écroulement de ses croyances ou de sa patrie¹. Notre professeur s'honore encore en donnant sa démission. « Ne pouvant plus croire ce qu'il enseignait, il ne devait

1. Schérer avait écrit sur son exemplaire de l'*Abbesse de Jouarre* ces mots significatifs : « J'ai toujours dit que Renan finirait par collaborer au *Figaro* ; c'est au *Gil Blas* qu'il fallait dire. » Son dégoût pour l'immonde vieillard aurait encore augmenté, s'il eût pu connaître les sentiments égoïstes et antifrançais que nous révélèrent naguère les journaux.

pas enseigner ce qu'il ne croyait plus. » C'est logique et loyal. Ce qui l'est un peu moins peut-être, c'est d'avoir aussitôt après ouvert une école rivale, et d'avoir ainsi attiré sur sa tête l'excommunication du synode.

Ce passage de la croyance protestante au rationalisme complet dura près de dix ans. M. Gréard y voit naturellement une ascension douloureuse et graduelle vers la lumière. Trois points surtout attirèrent l'attention et l'examen d'Edmond Schérer : l'autorité, le libre arbitre et le surnaturel. Par malheur, il ne sut pas choisir pour s'éclairer les vrais maîtres et la bonne méthode.

Les partisans du libre examen, après avoir rejeté l'enseignement de l'Église catholique, prétendent se soumettre à la Bible comme règle objective et juge suprême et unique de la foi. Mais elle a été écrite en langue étrangère, traduite plusieurs fois ; elle est difficile à comprendre, peu accessible au vulgaire, susceptible d'interprétations diverses. Schérer en conclut qu'elle ne peut pas être une autorité doctrinale universelle et décisive. Jusque-là c'est bien ; mais il dépasse les prémisses quand il va jusqu'à nier l'inspiration. Ses objections prouvent tout juste qu'il faut, à côté du livre, un magistère vivant qui nous le présente, en maintienne l'intégrité, et nous en fasse connaître d'une manière authentique la véritable signification. Il y avait beau temps que les théologiens catholiques avaient exposé et résolu ces difficultés. M. Schérer et M. Gréard n'ont pas l'air de le soupçonner.

La Bible n'était donc plus pour l'ancien pasteur qu'un livre historique et un traité de morale où il allait étudier Jésus-Christ et trouver, par la seule raison, un appui pour ses vertus et une impulsion pour la conduite de sa vie. C'est ce que le biographe appelle un « affranchissement ».

A ses yeux, en effet, et aux yeux de son héros, le catholique est un homme qui se résigne à immoler sa raison à sa foi et qui rêve naïvement une conciliation impossible entre les dogmes religieux et les vérités scientifiques. Le converti doit passer à côté des objections et renoncer à les discuter vigoureusement, s'il veut garder sa croyance. Or, cette imbécillité docile révolte ces fiers esprits ; ils ne pourront jamais, affirment-ils, admettre ce qui jure avec les idées qu'ils se sont faites, et nier les phénomènes et les lois qu'ils ont constatés. Le dogme catholique leur paraît

une prison, mais ils vivent au large et à l'aise sur une phrase de M. Cousin !

Ce n'est pas le lieu de réfuter longuement cette grossière et commune erreur. Nous ne sacrifions absolument rien, puisqu'il ne saurait y avoir opposition ou conflit entre la raison et la foi. Ce sont deux lumières surajoutées, deux sources parallèles et inégales de connaissances. Les vérités révélées ne nuisent pas plus à l'esprit d'initiative et aux découvertes scientifiques que les progrès de l'astronomie ne retardent ceux de la physique ou de la médecine. En quoi le *Credo* aurait-il gêné les calculs de Le Verrier et empêché la découverte de Neptune ? M. Schérer et M. Gréard, comme bien d'autres, ont eu peur d'un fantôme.

Personne assurément n'a l'obligation de croire, avant d'être moralement certain que Dieu a parlé ; mais cette certitude acquise et les motifs de crédibilité suffisamment compris, il est absurde de refuser son adhésion à la parole divine ; parce qu'on n'en saisit pas intimement le *comment* et le *pourquoi*. Celui qui parle est infailible ; et d'ailleurs, sans pénétrer l'essence des mystères, la raison nous dit qu'il n'y a pas ombre de contradiction dans les termes. C'est au-dessus de nous, voilà tout. Dans la vie pratique, nous ne faisons aucune difficulté d'agir sur de bien moindres assurances. M. Schérer et à sa suite M. Gréard n'ont jamais pu bien faire cette distinction, notamment en ce qui regarde le libre arbitre, le péché originel et le surnaturel.

D'un côté, la foi enseigne et la seule raison démontre que Dieu est tout-puissant et maître absolu ; de l'autre, la conscience et le sens commun nous attestent que la volonté humaine, pourvue de tout ce qu'il faut pour se décider, reste encore libre de choisir, et que par conséquent l'homme est responsable de ses actes délibérés. Il n'y a d'ailleurs aucune incompatibilité entre ces deux vérités. Pourquoi donc les rejeter, parce que nous ne voyons pas très bien comment elles se concilient ? Le mode nous échappe, mais le fait est certain. Cela devait suffire à M. Schérer comme au reste de l'humanité.

Il en est de même pour le péché originel. Il ne peut, assure-t-il, se propager par la génération sans perdre son caractère essentiel de liberté et sans que Dieu même devienne l'auteur du mal moral. Un peu de catéchisme aurait tiré notre penseur d'em-

barras, en lui enseignant la distinction élémentaire entre le péché actuel ou personnel, qui ne peut être imputé qu'à l'auteur du fait libre et coupable, et le péché d'origine, qui peut s'étendre à toute une descendance, parce qu'il n'est en définitive que la perte ou la privation de prérogatives qui n'étaient nullement dues à notre nature. Cet état de chute et de dépouillement est malheureux pour les enfants d'Adam et haï de Dieu, qui les réservait à d'autres destinées ; mais encore vaut-il mieux être ainsi, dit saint Augustin, que de n'être pas du tout.

C'est également pour n'avoir pas bien compris la question, que Schérer se prononce contre le surnaturel, d'une manière générale, et contre le miracle en particulier. Quiconque n'est pas athée doit admettre l'un et l'autre, au moins comme possibles. Dieu, qui a créé la nature et les lois qui la régissent, ne s'est pas engagé à ne jamais les suspendre, quand il le jugerait à propos pour nous instruire ou pour manifester ses attributs. C'est évident au bon sens et à la bonne foi. Il peut être parfois difficile de décider s'il y a miracle ou non dans un cas donné, c'est-à-dire s'il y a vraie dérogation aux lois ordinaires par une intervention directe de la Providence, ou s'il y a simplement application de forces naturelles moins connues ; tout le monde est d'accord en ce point, et c'est pourquoi l'Église procède si lentement et si minutieusement dans ses informations juridiques sur les faits extraordinaires. Mais dans beaucoup de circonstances, par exemple pour les miracles évangéliques, le doute et l'erreur ne sont pas possibles : il suffit d'avoir de bons yeux et de bonnes oreilles pour constater qu'un boiteux est redressé et un lépreux guéri, qu'un sourd entend et qu'un muet parle. Tout démontre invinciblement que les énergies occultes et encore inexplorées n'ont rien à voir dans ces guérisons faites si à propos, si instantanément, sans aucun traitement thérapeutique et surtout sans retour du mal. Aucune vertu purement naturelle ne peut ressusciter un cadavre en putréfaction, ni rendre à un membre atrophié depuis trente ans ou mort-né sa fonction vitale et son jeu normal. Même en ne voyant dans les Évangiles que des livres historiques, M. Schérer aurait pu tirer ces conclusions.

Par malheur, son éducation philosophique et théologique était mauvaise. Il confond constamment l'être abstrait et l'être absolu, la conscience psychologique et la conscience morale, la vérité

objective ou la réalité concrète des objets de la connaissance avec la vérité subjective ou la connaissance même de ces objets. A cette métaphysique vague joignez une logique boiteuse dont les conclusions dépassent les prémisses ou n'y tiennent pas du tout, qui affirme que nous ne savons rien parce que nous ignorons beaucoup de choses, et qui nie simplement ce qu'elle ne sait pas expliquer. Le système protestant avec le libre examen et la Bible est insuffisant, dit Schérer; donc le christianisme est faux. Il avait seulement le droit de conclure : donc il convient d'examiner les autres systèmes, le catholicisme par exemple. La vérité, qui n'est pas ici, peut être là.

Ainsi, de sophisme en sophisme et de chute en chute, se cramponnant en vain à l'étude orgueilleuse et rationaliste de l'Écriture, l'ancien pasteur en vint à faire du darwinisme et de l'évolutionnisme sa religion nouvelle.

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'en sortant « des Églises » Schérer prétendait rester dans le « christianisme ». Sans admettre aussi vite que M. Gréard « qu'il n'ignorait rien du mouvement des idées philosophiques qui avaient précédé l'avènement du Christ », ce qui est dire beaucoup, nous le louerons d'avoir été plus clairvoyant ou plus sincère que feu Havet et de n'avoir jamais cru que le christianisme n'était qu'un perfectionnement, un développement naturel de l'hellénisme ou du bouddhisme. S'il n'y avait plus de surnaturel pour l'auteur des *Lettres à mon curé*, il y avait encore du nouveau dans l'Évangile.

Encore un fait à la louange de Schérer. On voit que nous sommes heureux d'en citer. Lorsque, en 1886, le ministre de l'Instruction publique voulut fonder à l'école des hautes études une section des sciences religieuses, la direction lui en fut offerte. Il refusa. Son instinct d'honnête homme lui fit deviner ce qu'il y avait d'indécemment et d'odieux à charger d'un pareil rôle un ancien prédicateur protestant, devenu sceptique affiché, tout en demeurant très hostile au catholicisme. Le ministre d'alors et M. Gréard ne semblent même pas se douter de cette inconvenance.

La théologie et les études scripturaires n'avaient pas réussi à M. Schérer; il n'en publia pas moins ses *Mélanges de critique religieuse*, sans trop se préoccuper des contradictions qui y fourmillent. Il avait eu de bonne heure le prurit de l'impression. Cela

fait, il aiguille dans un autre sens et s'élançe dans la critique littéraire. Cette partie de son œuvre est considérable par la quantité plus encore que par la qualité. M. Gréard a compté 3 500 articles. La Rochefoucauld et La Bruyère ont beaucoup moins produit.

Tout n'est cependant pas sans mérite dans ce monceau, et la fin vaut mieux que le commencement, ce qui est bon signe et peu commun de nos jours. Schérer avait la passion de savoir, une puissance de travail étonnante, l'exactitude et l'estime du métier; ses répertoires immenses et méthodiques en font foi. Ce sont là des dons secondaires, mais réels. De plus, les études théologiques, même un peu extérieures, mal dirigées et mal digérées, laissent quelque chose de solide dans l'esprit.

M. Gréard, qui rapproche Schérer de Lamennais et même de saint Augustin, le flatte encore en le comparant à Sainte-Beuve, pour lequel il avait non seulement de l'admiration, mais un vrai culte. Il n'eut ni son intuition universelle, ni sa souplesse fine, ni son brillant style. Sainte-Beuve est abeille, Schérer bœuf, sans aile, ni dard, ni miel. Son historien avoue du reste qu'il y a des « glaçons théologiques » dans ces eaux. S'il est vrai « qu'en aucun temps il n'a voulu faire œuvre d'artiste », nous devons constater qu'il a toujours réussi. Sa gravité est lourde et sa vigueur grossière. Inutile d'ajouter qu'il raisonne de travers dès qu'il s'agit de religion, et surtout de christianisme et de catholicisme.

Sauf dans un milieu restreint, l'autorité littéraire de Schérer n'a jamais été grande et va de plus en plus en décroissant. Ses analyses sont exactes, mais encore plus incolores; son indépendance est influencée par ses haines. Il est emphatique sans avoir de l'ampleur, et malgré son culte pour le dix-septième siècle il est plus anglais et plus allemand que français. Son atticisme se ressent de Genève et de Bitaubé. Sainte-Beuve l'a vanté; n'est-ce pas surtout parce que le contraste lui était favorable?

Nous n'avons rien à dire de l'homme politique et du citoyen. M. Gréard le représente naturellement comme un patriote honnête, courageux, dévoué. Il a laissé peu de traces dans nos assemblées. Nous souhaitons d'ailleurs que les éloges qu'on lui décerne sur ce point soient plus mérités que ceux qu'il a reçus comme penseur et comme écrivain. Quoi qu'il en soit, Edmond Schérer est presque oublié. Le volume de l'académicien ne fera pas vivre

bien longtemps le nom de son héros, ni surtout lire ses œuvres complètes.

Un détail avant de finir. M. Gréard cite Lacordaire. Nous savons que l'éloquent dominicain, emporté par la fougue oratoire, a laissé échapper quelques phrases étonnantes; nous doutons qu'il ait écrit la suivante : « Celui qui fait bon marché des sentiments d'un homme, d'un homme sincère, celui-là est un philistin (?); la seule race d'hommes qui ait été maudite par Jésus-Christ. » Jusqu'à preuve du contraire on nous permettra de mettre ces trois lignes sur le compte de l'auteur d'*Edmond Schérer*.

ÉT. CORNUT, S. J.

Épilogue d'un règne : Les Dernières années du roi Charles-Albert, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD. In-8 de xiv-587 pages. Paris, Plon. Prix : 7 fr. 50.

Le *Prologue d'un règne*¹ avait conduit le prince de Carignan jusqu'en 1823, où il était allé expier ses accointances avec les carbonari italiens en guerroyant contre les libéraux espagnols. La toile s'était baissée sur les brillants faits d'armes du Trocadéro.

Elle se relève pour l'*Épilogue*. Nous sommes en 1845. Le prince de Carignan est devenu le roi Charles-Albert. L'Italie fermente; des aspirations dont l'objet est encore assez mal défini agitent les divers États de la péninsule. Affranchissement vis-à-vis de l'étranger, libertés politiques, unité nationale sous la forme fédérative ou sous la forme monarchique, puis, à l'arrière-plan et seulement pour les initiés, l'abolition du pouvoir temporel du Pape, voilà les mots magiques avec lesquels les meneurs ont entretenu le pays dans un état d'effervescence qui dure depuis vingt-cinq ans et qui présage une explosion prochaine.

La révolution de Février, qui emportait le trône de Louis-Philippe, eut son contrecoup dans toute l'Europe. L'insurrection éclatait à Vicence et l'empereur se voyait obligé de fuir de sa capitale. Le moment était favorable pour le patriotisme italien. Une échauffourée dans les rues de Milan, le 23 mars, devient le signal d'un ébranlement qui se propage jusqu'à Naples. Après de longues hésitations, Charles-Albert cède à l'enthousiasme populaire; il

1. Cf. les *Études* d'avril 1889, t. XLVI, p. 652.

déclare la guerre à l'Autriche, joint son armée aux troupes lombardes, remporte d'abord plusieurs avantages et repousse les Allemands jusqu'au pied des Alpes. Mais bientôt le vieux maréchal Radetzky reprend l'offensive et inflige aux Italiens la défaite de Custozza.

Les acclamations de la veille se changent alors en fureurs sauvages; le roi n'échappe à la populace de Milan que par une fuite précipitée, et à la faveur de la nuit. Un armistice suspend les hostilités; mais au bout de quelques mois employés en bavardages parlementaires, avec une armée désorganisée et livrée à l'insubordination démagogique, le malheureux prince se voit contraint de reprendre la campagne, sous les ordres d'un général en chef qu'on a fait venir de Pologne. La déroute de Novare met fin à cette phase lamentable de la *guerre d'indépendance*. Au soir de la bataille, Charles-Albert abdique en faveur de son fils Victor-Emmanuel, et presque sans débrider, s'en va de Piémont en Portugal chercher un coin de terre pour y mourir. Quatre mois après, le 28 juillet 1849, il terminait à Oporto, dans de grands sentiments de foi et de piété, une vie terriblement tourmentée et douloureuse.

Telle est l'esquisse, ou plutôt — soyons modeste — la table des matières, réduite aux grandes lignes, de l'*Épilogue d'un règne*.

M. le marquis Costa de Beauregard a mis cela en œuvre avec une verve, un entrain, un *brio* qui ne connaît pas de défaillance. Est-ce de l'histoire? — Non, pas précisément. L'histoire a des allures plus calmes, un parler moins coloré et moins chaud. — Est-ce mieux? — Le spirituel auteur nous fournit la réponse: C'est autrement.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que ce soit un panégyrique, au moins dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ce mot, et qui implique un parti pris de louange. Mais peut-être bien les rhéteurs qui veulent à tout prix classer et étiqueter les œuvres littéraires feraient-ils rentrer celle-ci sous le genre *Panégyrique*, tel que le comprenaient les anciens, et dont le panégyrique de Trajan par Pline le Jeune nous est resté comme un spécimen accompli. Une manière d'oraison funèbre laïque, avec moins d'apprêt et moins de pompe que l'autre, dans laquelle un bel esprit peut déployer toute sa finesse et toutes ses grâces. M. le marquis Costa ne s'en est point fait faute.

Cela n'empêche pas qu'on ne dise la vérité, voire même toute la vérité. Nous avons là un récit copieux et détaillé, autant que vivant et palpitant. Il est bien un peu inégal : tel fait d'armes heureux, mais d'importance secondaire, est raconté au long, et l'on glisse sur la bataille de Custoza. Mais cela prouve que nous ne sommes pas ici sur le terrain de l'histoire proprement dite ; c'est entendu. Par ailleurs, quelle richesse d'analyse psychologique, et comme on explore jusqu'en ses recoins l'âme du *Roi-Mystère* ! Mais encore, si l'on dit toute la vérité, la règle du genre exige qu'on évite de lui donner un tour fâcheux pour la gloire du héros.

C'est en quoi le charmant conteur s'est montré d'une merveilleuse adresse. En somme, aux yeux de l'impartiale histoire, Charles-Albert de Sardaigne n'est pas de la taille des grands hommes. Âme rêveuse, cœur chevaleresque, mais tête mal équilibrée, il lui manqua ce ferme bon sens qui est le maître de la vie, et sans lequel les plus belles qualités des princes et leurs meilleures intentions peuvent se tourner en péril pour les peuples. Chez lui, ni l'intelligence ni le caractère ne furent à la hauteur des circonstances difficiles où il était appelé à régner. Au point de vue politique, complice de la Révolution, il finit par en être la dupe et la victime. Au point de vue militaire, soldat superbe, il fut chef d'armée pitoyable.

Tout cela se trouve dans le récit de M. marquis Costa ; mais il faut l'en extraire par la réflexion. L'impression produite par cette physionomie royale, telle qu'elle apparaît ici, est meilleure. Si l'on ne monte pas jusqu'à l'admiration, on ne refuse pas d'aller jusqu'à la sympathie, sentiment un peu complexe, mais où la compassion domine.

Nous avons une réserve à faire. M. le marquis Costa de Beauregard n'en sera pas étonné. Ce qui l'étonnerait, nous n'en doutons pas, serait de ne la pas trouver ici.

L'attitude de Pie IX dans les événements de 1848 est représentée avec peu de bienveillance, et, hâtons-nous de le dire, avec peu de justice. Le Pape y apparaît, abandonnant la cause de l'Italie, sous la pression de la diplomatie autrichienne qui le mène comme un enfant. C'est l'ambassadeur d'Autriche qui aurait *dicté* au Pape l'allocution qu'il allait prononcer au consistoire pour faire connaître ses intentions pacifiques. Et ici on nous cite

comme référence le propos fanfaron d'un diplomate, recueilli par un médecin, de la bouche d'une servante. Cela est-il bien sérieux ?

Après quoi, on voit le Pape en tête-à-tête avec ses ministres, faisant un personnage quelque peu ridicule. Le tout sur la foi de l'un des susdits ministres, honnête homme, sans doute ; mais le Pape, ayant contrecarré sa politique, ne pouvait manquer d'avoir à ses yeux quelque infirmité d'esprit. Quand elle va aux informations dans les antichambres et la vie privée, l'histoire est bien plus piquante et plus pittoresque ; mais la méthode a ses dangers et il n'en faut user qu'avec sobriété.

En écrivant ce chapitre, l'auteur s'est placé à un point de vue qui est peut-être celui du patriotisme italien, mais qui ne pouvait guère être celui du Pape. Entraîné d'abord malgré lui dans le mouvement d'insurrection contre l'Autriche par l'élan populaire que secondait la connivence de ses ministres, Pie IX, dans son encyclique du 29 avril, déclara nettement qu'il n'entendait point appuyer par ses armes les revendications de l'Italie. Assurément ce fut un coup sensible à la cause soi-disant nationale. Mais enfin, pourquoi le Pape aurait-il fait la guerre à l'Autriche ? Après tout, le royaume lombard-vénitien était incorporé à la monarchie autrichienne, en vertu des traités de 1815, traités parfaitement réguliers et sur lesquels la paix de l'Europe portait depuis plus de trente ans. L'idée de l'affranchissement de l'Italie grisait alors toutes les têtes ; Pie IX avait paru un moment partager cette ivresse. Certes la tentation était forte. L'adhésion de la papauté était un appoint qui devait décider la victoire. C'est ce qui explique le prodigieux enthousiasme des populations, aussi bien que les adulations hyperboliques des libéraux pour la personne de Pie IX : « Saint-Père, déclarez la guerre à l'Autriche, et l'Italie est à vous. » Pie IX refusa de s'engager dans la voie où le poussait le délire universel. C'était certainement son devoir ; ce fut un grand acte d'honnêteté, mais aussi un grand acte de courage. Il en faut beaucoup pour mépriser la popularité et résister aux emportements d'un patriotisme, attisé par les souffles révolutionnaires.

Ce fut aussi un acte de sage et clairvoyante politique. Le Pape avait enfin démêlé la véritable inspiration du libéralisme italien. Au fond, il y avait la haine à la religion et à l'Église. Les sociétés secrètes savent exploiter avec une habileté satanique les justes griefs et les revendications des peuples ; elles s'en font un mot

d'ordre pour marcher à leur but. Telle a été leur tactique en Pologne, en Irlande aussi bien qu'en Italie. En exaspérant le patriotisme italien contre l'Autriche, on préparait l'assaut contre l'Église, et en attendant, c'eût été double profit pour les sectes d'engager la papauté contre une monarchie catholique, quelle que dût être d'ailleurs l'issue du conflit.

Le Pape ne pouvait pas se prêter à ce jeu; le souverain ne devait pas lever l'épée contre la justice et la foi des traités; le torrent de la volonté populaire ne lui en donnait pas le droit. Il faut plaindre les conducteurs de peuples qui prennent pour devise la fameuse parole : « Je suis leur chef, il faut bien que je les suive. »

Ce fut, hélas! le rôle de Charles-Albert dans toute cette équipée de 1848-1849. Il ne lui réussit pas tellement que nous devions regretter que le Pape ne l'ait pas partagé avec lui.

La cause de l'unité italienne est manifestement très sympathique à l'auteur; on dirait même qu'il a un faible pour les hommes qui ont poussé à ce grand œuvre. Cavour, Manin, Gioberti lui-même, le prêtre apostat, sont traités avec des égards dont on aurait lieu de s'étonner, si l'on ne savait que c'est envers les ennemis surtout qu'un parfait gentilhomme se pique d'urbanité. M. le marquis Costa ne peut pas plus que nous oublier que tous ces gens-là ont trempé dans le brigandage dont notre Père, le Souverain Pontife, est encore aujourd'hui la victime, et que tous ils ont sur les mains du sang français et catholique versé pour sa défense.

Si nous ne lui avions pas fait ces querelles, le brillant écrivain aurait pu croire que nous rendions compte de son livre à la façon des critiques du *Temps* ou des *Debats*, lesquels, après un coup d'œil sur le titre et la table, remplissent deux colonnes avec les souvenirs et impressions qu'éveillent en eux le nom de l'auteur et le sujet qu'il traite. Ce n'est pas notre méthode. Cette fois d'ailleurs, il n'y a pas de mérite à avoir lu le livre de la première à la dernière ligne, y compris les notes et appendices. M. le marquis Costa de Beauregard est de ceux avec qui on ne trouve pas le temps long. Son livre fait penser au cabinet d'un homme de goût, où il a rangé mille et un objets d'art, portraits, paysages, tableaux de bataille, puis çà et là, sur les étagères et un peu partout, des bibelots merveilleusement ouvrés, dont on ne voit pas bien l'usage, mais qu'on admire beaucoup.

M. Costa de Beauregard n'est pas de l'Académie ; en sera-t-il jamais ? Au temps où un honnête homme qui excellait dans l'art de bien dire avait des chances, il en aurait eu plus qu'un autre. Aujourd'hui, on y fait entrer les ministres-ingénieurs ; demain, ce sera peut-être le tour de M. Géraudel, qui a aussi des titres à la reconnaissance du genre humain et qui a beaucoup écrit. Quoi qu'il en soit, on peut douter que sur les quarante, il s'en fût trouvé quatre pour faire le *Prologue* et l'*Épilogue d'un règne*.

J. BURNICHON.

Statement of the grievances of Irish Catholics on the matter of Education, Primary, Intermediate and University, by the Archbishop of Dublin. — Exposé des griefs des catholiques irlandais en matière d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par Mgr l'archevêque de Dublin. Dublin, Browne et Nolan, 24, rue de Nassau. Prix : 1 shilling 6 pence = 1 fr. 875.

Sa Grâce l'archevêque de Dublin, comme un pasteur fidèle, étend spécialement sa vigilance sur la portion la plus jeune de son troupeau. Attentif à veiller sur ceux qui vivent entourés de protestants, au sein d'une ville où la fortune, l'influence et l'autorité sont principalement aux mains des protestants, où le gouvernement est protestant et favorise les hommes de sa religion, il connaît parfaitement les dangers qu'implique un tel état de choses. Ajoutez à cela, chez les protestants, les préjugés qui ont survécu, depuis les jours de persécution, et la conviction d'une supériorité qui jadis était incontestée. Ainsi le lecteur pourra comprendre quelles difficultés le premier pasteur de la ville de Dublin rencontre à protéger son troupeau contre des loups affamés, toujours en éveil.

Au reste, ces ravisseurs ne font point secret de leurs attaques sur la bergerie. Le visiteur qui parcourt les rues de Dublin voit autour de lui, dans tous les quartiers de la ville, les traces de leur présence. Salles *évangéliques*, sociétés pour la diffusion des livres protestants parmi les catholiques romains, refuges de femmes, casernes de l'Armée du salut, une société pour la protection des prêtres (renégats), voilà quelques preuves, entre autres, des tentatives incessantes que l'ennemi des âmes

et ses agents multiplient encore aujourd'hui contre les catholiques d'Irlande.

Heureusement ces tentatives n'aboutissent pas à de grands résultats et servent uniquement à entretenir une foule d'employés largement rétribués, qui n'ont pas grand chose à faire, si ce n'est d'empocher les souscriptions de leurs dupes d'Angleterre, et de rédiger des rapports merveilleux sur les succès de leurs efforts.

Mais il est un champ où malheureusement leurs travaux ne sont pas sans fruit. Il y a des loups en Irlande, qui, voyant l'impossibilité d'atteindre les brebis, se vouent à la destruction des agneaux. Une société existe qui entretient un certain nombre d'établissements (ils sont connus sous le nom de *Nids d'oiseaux*), dans lesquels, s'autorisant de quelque beau prétexte, on attire les enfants des catholiques. Quand le travail est rare, quand les pauvres petits pleurent en demandant du pain, alors ces loups sont particulièrement actifs. Des parents insoucians, des parents ivrognes, des parents retenus en prison pour quelque faute, abandonnent leurs enfants à des harpies, toujours aux aguets, et, ces enfants une fois enfermés, on n'épargne ni argent ni peine pour empêcher le prêtre catholique de les délivrer.

Ce sont là les dangers accidentels qui menacent les enfants pauvres en Irlande. De nos jours, la loi ne favorise pas ouvertement les méfaits de ces protestants sans scrupules. Mais, lors même que les enfants sont entre les mains d'instituteurs catholiques, dans des écoles catholiques, le gouvernement protestant pose des restrictions qui nuisent grandement à leurs intérêts religieux. Pour avoir droit aux subventions que le gouvernement accorde, une condition est de rigueur pour toute école catholique : c'est qu'aucun emblème religieux d'aucune sorte ne sera exposé dans la salle de classe, tout le temps que dure l'enseignement profane. Ni crucifix, ni statue de la Vierge ou de tout autre saint, nulle pratique catholique n'est permise, et dernièrement les directeurs d'une école entièrement catholique étaient réprimandés par le Bureau de l'instruction pour avoir appris aux enfants à dire l'*Angelus* à midi.

Un autre règlement exige, dans toutes les écoles nationales, la lecture à haute voix, devant tous les enfants, de ce qu'on appelle une « leçon générale ». C'est une espèce de petit sermon protestant contre la « bigoterie » ; les enseignements qu'il contient

sont renforcés de textes empruntés à la Bible protestante, et sentent en plein l'hérésie.

De plus, le gouvernement entretient dans diverses contrées d'Irlande nombre d'écoles, appelées « écoles modèles », qui donnent une instruction supérieure et forment de jeunes élèves à l'enseignement.

Ces « écoles modèles » sont « mixtes », c'est-à-dire admettent indifféremment catholiques et protestants : leur but est d'affaiblir et de détruire la foi des catholiques qui les fréquentent. Heureusement leurs élèves sont peu nombreux et la plupart protestants. Sur ce point, nous ne saurions mieux faire que de citer les paroles de l'archevêque :

Le plan du Bureau en établissant ces écoles, comme moyen d'imposer au peuple d'Irlande un système d'éducation « mixte », était, on ne peut le nier, habilement conçu. Le fait qu'elles étaient spécialement organisées pour occuper un terrain qui leur appartenait à l'exclusion de toute autre école, semblait justifier la flatteuse espérance qu'avaient les administrateurs officiels du système, de pouvoir, au moins dans un ressort, montrer un nombre imposant d'enfants de religions différentes recevant une éducation commune.

Mais les sentiments profondément enracinés du peuple d'Irlande, hostile à tout système « mixte » de n'importe quelle forme ou figure, ne se laissèrent pas vaincre par les grands avantages que leur promettaient ces écoles théoriquement supérieures. (P. 65-66.)

Pour les écoles normales d'instituteurs ou d'institutrices, il y a une semblable inégalité entre celles qui sont séculières ou « mixtes » et celles qui sont catholiques ou confessionnelles. Cependant nous savons que le gouvernement prépare des mesures pour les mettre sur un meilleur pied d'égalité, et par suite nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur ce sujet.

Mais c'est surtout à la question de l'enseignement supérieur que Sa Grâce consacre une grande partie de son intéressant ouvrage. Là en effet l'inégalité de traitement des catholiques et des protestants est plus marquée que partout ailleurs. La seule existence du *Collège de la Trinité*, dans la ville de Dublin, est une affirmation persistante de la suprématie usurpée par le protestantisme dans la catholique Irlande. Le bill Fawcett, il est vrai, a ouvert cette Université à tous venants, par l'abolition de tout *test* ou serment religieux. Mais c'était là une faveur très douteuse ; c'était la substitution de l'indifférentisme et de l'absence

complète de religion à l'anglicanisme; c'était une prime offerte aux catholiques pour les soumettre à l'éducation mixte.

L'esprit général du Collège de la Trinité est aussi anticatholique que jamais, et tout étudiant qui s'y ferait catholique verrait bientôt qu'il ne peut plus compter sur le bon vouloir de ceux qui ont l'autorité. Heureusement il n'entre à la Trinité qu'une poignée de catholiques; mais ceux qui s'y trouvent sont exposés à de grands dangers pour leur foi, et petit est le nombre de ceux qui en sortent sains et saufs.

En fin de compte, l'injustice à l'égard des catholiques subsiste. C'est ce que l'archevêque fait ressortir avec la netteté concise qui lui est habituelle :

La sécularisation du *Collège de la Trinité* n'a donc pas donné satisfaction aux réclamations des catholiques. Pratiquement elle laisse nos griefs entiers. Il est vrai qu'elle a fait disparaître de l'organisation légale du Collège le mauvais esprit d'exclusivisme intolérant. Mais, pour ceux qui examinent les choses à la lumière des principes catholiques, il n'est nullement évident que, en ce qui touche les intérêts catholiques et le respect des droits des catholiques, l'état actuel du Collège de la Trinité ne soit pas inférieur à l'ancien. (P. 259.)

Un avantage solide offert aux catholiques dans ces dernières années, c'a été la fondation de l'« Université royale ». Toutefois elle n'est guère qu'un corps d'examineurs, auquel les catholiques sont libres de s'adresser pour être examinés. Elle ne possède ni collège doté, ni maisons convenables où les étudiants catholiques puissent prendre logement. Les trois « Collèges de la Reine » lui ont bien été affiliés; mais comme leur éducation est une éducation essentiellement mixte, l'unique résultat de la mesure est de mettre encore plus nettement en relief l'injustice faite aux catholiques. Les deux Collèges qui présentent le plus grand nombre d'étudiants aux examens de l'« Université Royale » (le Collège de l'Université, à Dublin, et le Collège français, à Blackrock), sans avoir aucune dotation, ont cependant complètement distancé les Collèges si bien dotés de Cork et de Galway.

L'injustice existante est parfaitement reconnue par le gouvernement anglais; mais jusqu'ici aucun projet n'a été mis en avant pour répondre aux demandes des catholiques. M. Balfour, sans doute, a donné des espérances; mais, soit l'opposition des protestants d'Écosse, soit la difficulté de dresser un plan pratique

satisfaisant, lui ont, dans les derniers temps, fait négliger ce point. L'injustice reste, et il n'est pas vraisemblable que, sous le gouvernement actuel, on fasse aucun essai pour y remédier.

Mais l'archevêque de Dublin, tôt ou tard, fera écouter sa voix en cette matière, comme il l'a déjà fait en beaucoup d'autres, jusque dans les conseils du ministère anglais, et son présent travail est un apport de grande valeur au fonds commun des ouvrages sur ce sujet.

Nous n'avons rien tenté qui ressemble à une analyse du livre de Sa Grâce. Il renferme trois parties. La première traite des griefs des catholiques irlandais, relativement à l'instruction primaire; la deuxième, à l'instruction secondaire, et la troisième, à l'instruction supérieure.

Ceux de nos lecteurs que l'éducation intéresse voudront étudier par eux-mêmes, nous l'espérons, un volume qui a une portée considérable au point de vue de l'éducation catholique et des revendications les plus urgentes des catholiques, non seulement en Irlande, mais dans tout pays où il existe une minorité puissante, cherchant à les dépouiller de leurs droits les plus sacrés.

Un Jésuite anglais.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

NOVEMBRE 1890

ROME

Des doutes s'étant élevés, parmi les catholiques de la Péninsule, au sujet de leur intervention dans les élections prochaines, le Souverain Pontife fait affirmer par l'*Osservatore Romano* que la défense d'y prendre part est maintenue dans toute sa rigueur : *nè eletti, nè elettori*. Malgré cette défense formelle, l'ancien président de l'*Unione Romana*, le comte Campello, se déclare las de la résistance passive ; un certain nombre d'Italiens catholiques s'imaginent de même qu'il faut se rallier à l'Italie nouvelle, pour la convertir ou pour l'amender. C'est l'illusion caressée chez nous par quelques rares conservateurs ; c'est de plus, en Italie, une désobéissance ouverte aux ordres du Pape.

A la suite des élections, faites sans la participation des catholiques fidèles, l'*Osservatore Romano* laisse entrevoir la formation d'un grand parti à la fois politique et catholique. Ces élections, qui se sont accomplies au milieu de l'indifférence générale, donnent une majorité considérable au ministère ; si l'on s'en rapporte aux professions de foi des candidats, elles signifient d'abord guerre à la papauté, ensuite confirmation de la triple alliance et hostilité contre la France.

Le 21 juin 1891 doit amener le troisième centenaire de la bienheureuse mort de saint Louis de Gonzague. A cette occasion, les membres du conseil supérieur de la Jeunesse catholique d'Italie demandent au Saint-Père de bénir leurs efforts pour honorer dignement cette date pieuse, et leur dessein de « réunir à Rome des jeunes gens de tous les pays, autour de la dépouille vénérée » du patron de la jeunesse.

Léon XIII répond à cette supplique par un bref très bienveillant, où nous remarquons surtout ce passage : « Certes, il est beau de glorifier par des honneurs extraordinaires la sainteté extraordinaire de Louis de Gonzague, et il est plus beau encore que ces hommages lui soient décernés par la génération croissante.

« Au milieu, en effet, des voies mal assurées et dangereuses, où la jeunesse est exposée, la vertu ne pourrait trouver de meilleur soutien

que dans les exemples et le patronage du saint jeune homme qui fut un miracle d'innocence... »

FRANCE

Pendant tout le mois de novembre, selon l'usage, nos représentants occupent leurs journées parlementaires au vote du budget. Leur besogne avance, avec le cortège habituel de rapports fastidieux, de discussions peu graves, d'amendements utiles, presque toujours repoussés, et trop souvent de projets étranges qui divertissent nos maîtres du palais Bourbon. Plus d'une fois aussi certains personnages de la Chambre donnent à leurs collègues le spectacle de contorsions et d'épilepsie blasphématoires.

Un de ces personnages, du nom de Moreau, propose une taxe sur les titres nobiliaires ; un autre, un M. Leconte (de l'Indre), réclame la suppression du crédit pour l'ambassade auprès du Vatican, ou, comme il dit, de « Monsieur le Pape » ; son amendement, développé parmi les rires que provoque cette éloquence ébouriffée, réunit plus de deux cents voix. Autrefois, quand la France était le pays du bon sens, le ridicule suffisait à tuer les gens pareils à ce monsieur, qui ne croit pas au « péché originel », ni à la canonisation des saints ; ce temps-là est loin de notre fin de siècle.

Un troisième, illustré par ses manies d'impiété, M. de Douville-Maillefeu, dans la surprise d'un bon mouvement, se fait le défenseur inattendu des missionnaires français en Orient. Il loue leur intelligence et leur patriotisme ; il cite des vers de l'opéra de *Charles VI*, qu'il a ouï chanter dans une école de religieuses ; toutefois, il refuse d'accorder une entière confiance aux Jésuites d'Orient, à qui il n'a su persuader de prendre le français pour langue liturgique, comme cela se fait chez M. Hyacinthe Loyson.

Parmi les autres propositions remarquables à divers titres, signalons un amendement de M. Thellier de Poncheville, tendant à réduire les traitements de la bureaucratie ruineuse, inutile, de plus en plus florissante et envahissante. Naturellement ce moyen très sage de réaliser des économies nécessaires est repoussé. — Même sort est réservé aux efforts de MM. Cousset et Michou, qui demandent la suppression des subventions accordées à l'Opéra, par la raison que les paysans, grevés d'impôts, n'ont aucun besoin d'entretenir l'Opéra et ses danseuses. Cette mesure était trop louable pour être adoptée ; mais elle n'a été rejetée qu'à une majorité de trente-neuf voix, ce qui a fait pousser des cris lamentables à la presse mondaine et boulevardière. — Un arrêté de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, inscrivant des ouvrages de l'apostat Renan, et des poésies licencieuses d'Alfred de Musset, sur la liste des auteurs exigés pour le brevet supérieur, soulève de trop justes réclamations, dont M. de Lamarzelle se fait l'écho à la tribune ; le ministre est obligé de biffer au moins les poèmes immoraux.

Le rapport du budget des Cultes ne réclamait cette année, par extra-

ordinaire, aucune réduction ; vu que les « dépenses inutiles » (*sic*) avaient disparu une à une ; ce qui, en langage franc et français, signifiait : nous avons rogné ce budget jusqu'à l'extrême limite. Néanmoins, ce même budget a été violemment attaqué par les radicaux ; et un des tenants du général Boulanger, M. de Belleval, a proposé la suppression de la moitié des traitements ecclésiastiques. L'ex-ministre Thévenet saisit aussi cette belle occasion de faire valoir le courage déployé par lui contre le clergé, quand il était garde des Sceaux. La majorité enragée applaudit à tout rompre ; et le ministre des Cultes, M. Fallières, jaloux des lauriers de son prédécesseur, promet de ne point faiblir. Mgr Freppel trouble le triomphe de ces braves, en rappelant avec calme et dignité, que, pendant les élections, le clergé n'est point sorti de son devoir, et en prouvant de nouveau que la République actuelle est moins une forme de gouvernement qu'une guerre légale organisée contre Dieu et contre l'Église : « La République que vous avez inaugurée dans ce pays est une République étroite, intolérante, persécutrice et athée... »

Pour ne pas démentir cette définition trop évidente, les législateurs du palais Bourbon votent, malgré les réclamations de M. Robert Mitchell, un amendement tendant à supprimer les permis de circuler à prix réduit, délivrés par certaines compagnies de chemins de fer à quelques religieux et congréganistes. C'était mesquin et méchant ; la majorité a saisi avec fureur une occasion aussi glorieuse de montrer la largeur de ses sentiments.

Quelques jours après la fête des Morts, une cérémonie, d'un genre inconnu jusqu'ici en France, avait lieu dans un grand nombre de diocèses. Les séminaristes, arrachés, contre tout droit, à leur vie d'étude et de prières, pour être jetés dans ces écoles d'immoralité qu'on nomme les casernes, assistaient à une *messe du départ*. Puissent-ils avoir trouvé partout un accueil semblable à celui que le général de Négrier, commandant du 7^e corps, exigeait de ses troupes en cette circonstance : « Toute brimade, toute mauvaise plaisanterie, sera considérée comme une faute grave et punie de prison... Les propos grossiers seront absolument proscrits... » Certains optimistes, avec une dose de bonne volonté peu commune, attendent d'heureux effets de cette loi scélérate et sacrilège ; sans doute Dieu peut tirer le bien du mal ; mais cette loi n'en est pas moins une des plus habiles manœuvres des persécuteurs, pour tarir les vocations sacerdotales et pour avilir le clergé.

Le jour même où les séminaristes échangeaient la soutane contre la capote, il se produisait à Alger un événement qui a vivement passionné l'opinion publique, d'un bout à l'autre de la France. Le 11 novembre, en la fête de saint Martin, le cardinal Lavignerie, dans un banquet offert à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée, prononçait solennellement que le temps était enfin venu de se rallier « sans arrière-pensée » à la République ; et, comme pour mieux accentuer son affirmation et

son évolution, il faisait jouer la *Marseillaise* par la musique de ses missionnaires, les Pères blancs.

Deux vice-amiraux, un général, le préfet et les principaux fonctionnaires d'Alger assistaient à ce banquet et à ce toast désormais célèbre, dont voici les points saillants :

« ... Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui, seuls, peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il faut, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion sans arrière-pensée à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la patrie.

« C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir enseigner en France par tout notre clergé. En parlant ainsi, je suis certain de n'être point désavoué par aucune voix autorisée.

« En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, rien n'est possible, en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte dont nous sommes les ministres.

« Ce serait folie d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice, sans entrer dans l'édifice lui-même... »

Ce toast, à peine connu en France, y a fait grand tapage ; et tous les échos en retentissent encore. D'autre part, le cardinal Lavigerie, dans une circulaire à son clergé, puis dans une lettre à un journaliste, vient de réitérer et de confirmer ses déclarations et ses invitations à suivre la voie qu'il trace à grand fracas. Est-ce à dire qu'il y a entraîné beaucoup de monde ? L'attitude de la presse, en face de cette conversion bruyante, peut se résumer ainsi :

Les journaux républicains de la nuance soi-disant modérée, c'est-à-dire les plus perfides, ont applaudi à outrance ; sortant de leur calme affecté, pour louer un acte qui les comble de joie et, peut-être, d'espérance. Ils n'ont été égalés ou surpassés en enthousiasme que par la feuille boulevardière dont les *Etudes* signalaient récemment l'influence désastreuse ; par le *Moniteur de Rome*, qui n'est en aucune façon l'organe du Vatican, et par l'*Italie*, journal dévoué au ministre Crispi.

La presse radicale a, suivant sa coutume et selon ses moyens, poussé des hurlements, aboyé, vomi ses injures ineptes contre l'Église ; et en fin de compte, repoussé de toutes ses énergies les avances du prélat africain.

Dans la presse conservatrice, l'accueil a été tout aussi varié. Les journaux, ou plus monarchistes ou plus batailleurs, ont protesté vigoureusement, se permettant même çà et là quelques exagérations de langage. — Les autres, plus mesurés, s'ingénient surtout à expliquer, commenter, paraphraser, le texte venu d'Algérie ; déguisant leur em-

barras sous les éloges qu'ils prodigient à l'illustre prélat, pour des services rendus en d'autres occurrences ; s'essayant à dégager, dans une sorte d'adhésion timide à cette adhésion, la question de fait et la question de droit ; ajoutant par suite les réserves les plus expresses, les plus unanimes, touchant le gouvernement et les gouvernants *actuels*, et travaillant à démontrer que tel est bien aussi le sentiment du cardinal Lavigerie. Néanmoins, pas un seul, à notre connaissance, n'a osé approuver l'exécution de la *Marseillaise* par la musique des Pères blancs ; la *Marseillaise* n'étant, par son origine et sa signification, que le chant du sang et de l'orgie.

Aucun journal catholique, soit de Paris, soit de province, ne nous semble avoir, mieux que l'*Anjou*, exprimé la pensée presque universelle des conservateurs en cette occasion ; aucun ne l'a fait d'une façon plus digne ni plus autorisée. Sous l'inspiration, ou par la plume de Mgr Freppel, l'*Anjou* estime : 1° que « l'épreuve est faite ! mais quelle épreuve, grand Dieu ! » La religion bannie de l'école ; les religieux proscrits de leurs convents ; les religieuses chassées des hôpitaux ; les prêtres sans cesse menacés de perdre leur mince traitement ; les catholiques pratiquants exclus de toutes les fonctions publiques ; bref, « l'athéisme social devenu, en droit comme en fait, le mot d'ordre du régime » ; 2° que, *pour entrer dans l'édifice*, il faut, à moins « de laisser à la porte la dignité, la conscience et l'honneur », accepter les lois scolaires et la loi militaire, « sans arrière-pensée » ; car la République n'entend y renoncer à aucun prix ; 3° que « l'illusion » de Mgr Lavigerie, « c'est de croire que la République, en France, est une simple forme de gouvernement, comme ailleurs, en Suisse et aux États-Unis, par exemple, et non pas une doctrine, une doctrine foncièrement et radicalement contraire à la doctrine chrétienne » ; 4° que, si elle était une simple forme de gouvernement, « il serait encore permis de se demander si elle a pour elle le droit » ; 5° que, si l'union est le bien le plus souhaitable pour un peuple, c'est « précisément la République qui rend cette union impossible, parce qu'elle n'est que la domination d'un parti, au lieu d'être un gouvernement national, qu'elle coupe la France en deux moitiés et repousse comme autant d'ennemis tous ceux qui refusent de subir le joug de la franc-maçonnerie » ; 6° que l'adhésion de Mgr Lavigerie met en suspicion la sincérité et la loyauté du grand parti conservateur et monarchiste ; 7° enfin, que probablement le cardinal n'a pas assez « pesé toutes ces graves considérations ».

L'adhésion éclatante et « sans arrière-pensée » du cardinal d'Alger, qui poussait jadis le comte de Chambord à un coup d'État contre la République, donnera-t-elle un souffle de vie au fantôme qui porte l'étiquette de droite constitutionnelle ? C'est plus que douteux. À écouter les mille voix de la presse, on serait tenté d'affirmer que le toast d'Alger a réveillé l'idée monarchique, que Mgr Lavigerie et Mgr Isoard croient assoupie ou éteinte en France. Après et avec Mgr Freppel, Mgr Trégaro, évêque de Séez, et Mgr Bécél, évêque de Vannes, s'opposent à

toute compromission ou conciliation qui engageraient l'honneur des catholiques.

N'y a-t-il pas à craindre que l'allocation de Mgr Lavigerie ne manque totalement le but où elle vise, c'est-à-dire l'union des partis ? Plus rassurant est le spectacle que donnent les catholiques du Nord, réunis en congrès à Lille, et les catholiques de l'Ouest, réunis pour la même fin à Nantes. Dans les deux assemblées, l'affluence a été considérable, et des hommes éminents ont pris part aux travaux pour « la restauration chrétienne et la solution des questions ouvrières ». (*Discours* de Mgr Freppel, à Nantes.) Dans les deux assemblées, la concorde fraternelle et une pleine conformité de vues, pour avancer le règne social de Jésus-Christ, démontrent quelle serait la puissance des catholiques unis sur le terrain de leur foi commune, puisque, seuls, ils ont la vérité, et, seuls, la volonté sincère de promouvoir les vrais intérêts du peuple.

ÉTRANGER

Canada. Les journaux canadiens arrivés en Europe dans la première moitié de novembre sont remplis des récits enthousiastes de l'accueil fait par la Nouvelle-France aux princes héritiers de la monarchie française, exilés de la vieille France. Partout, à Montréal, à Québec, à Trois-Rivières, au pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré, et ailleurs, la population, les municipalités, le clergé, ont reçu Mgr le comte de Paris et son fils le duc d'Orléans, avec des honneurs conformes aux souvenirs que les augustes voyageurs rappellent et à l'idée de la grande monarchie chrétienne qu'ils représentent. Les zouaves pontificaux se sont particulièrement distingués dans leurs protestations de dévouement et de reconnaissance envers la patrie de leurs aïeux. En réponse à leur adresse, le comte de Paris constate et affirme que toujours les zouaves du Pape, de toute nationalité, « ont pieusement conservé ce dévouement à la patrie qui est, après la foi religieuse, le plus noble sentiment que Dieu ait placé dans le cœur de l'homme. C'est, dit-il, ce sentiment qui, à l'heure du péril national, réunissait tous vos camarades de France dans un effort héroïque, digne des plus glorieuses époques de notre histoire ».

Dans un banquet offert aux princes à Montréal, le comte de Paris prononce un discours vivement applaudi, sur les causes de la prospérité du Canada français. Il admire la merveilleuse « force de multiplication et d'expansion » de cette race, qui est restée généreuse parce qu'elle est restée catholique. Il déplore, par contre, le fléau de la dépopulation, que « les lois et les mœurs » actuelles font subir à la France. Au Canada, tout au contraire : « Votre législation testamentaire laisse au père de famille une juste liberté. Vos enfants reçoivent une éducation religieuse qui, avant de leur parler de leurs droits, leur enseigne leurs devoirs envers Dieu, envers l'État, envers la famille. Vous êtes, et vous vous dites hautement un peuple chrétien et catholique. Soutenus

et encouragés par un clergé patriote, vous avez, à force de sagesse et de ténacité, conquis l'heureuse situation dont vous jouissez aujourd'hui. » — Heureuse en effet, et grandement enviable pour la mère-patrie.

Belgique. Les socialistes organisent sur divers points des manifestations bruyantes en faveur du suffrage universel. Amusements dangereux, qui préparent de cruelles surprises aux peuples où l'on fait droit à ces injonctions tapageuses. La Chambre des représentants belges adopte, à l'unanimité, la prise en considération d'un projet de réforme électorale. Ce qui toutefois ne signifie point que la majorité soit disposée à établir ce système du « mensonge universel », conduisant vite à l'anarchie universelle et à la ruine d'un pays.

Hongrie. La question des baptêmes mixtes, qui met en conflit le clergé et le gouvernement hongrois, et qui jette le trouble dans la population, semble s'être encore aggravée. La loi de 1868 oblige les parents, en cas de mariage mixte, à faire baptiser, et ensuite à faire élever, les garçons dans la religion du père, les filles dans celle de la mère. Les prêtres catholiques refusent courageusement d'obéir à cette loi inique et aux mesures qui en sont la conséquence. Des réponses, adressées de Rome au cardinal Simor, confirment les prêtres catholiques dans leur généreuse résistance. On les a déjà menacés d'amende ou de prison.

Angleterre. L'opinion publique a été d'abord émue par la crise financière qui vient d'éclater à Londres; elle a été depuis vivement passionnée par l'affaire Parnell. Le chef protestant du parti national irlandais, condamné pour adultère, conservera-t-il, ainsi qu'il le veut, la direction de ce parti? *That is the question.*

L'Église anglicane semble prendre de plus en plus, pour caractère distinctif, l'élasticité. Dans la *Haute-Église*, la croyance au dogme du purgatoire et, par suite, la prière pour les morts, font de tels progrès, que, le 2 novembre, on a célébré, dans plus de deux cent cinquante églises, des services spéciaux pour les trépassés; et, comme à Saint-Alban de Londres, avec cierges, chasubles noires, dalmatiques noires, chant solennel du *Dies iræ*.

Allemagne. Quels qu'aient été les motifs de l'entrevue du général de Caprivi avec le ministre italien Crispi, à Milan, tout porte à croire qu'elle aura resserré les liens de la triple alliance. Aussi la nouvelle des triomphes électoraux du même Crispi a-t-elle été reçue avec joie à Berlin.

L'Allemagne vient de faire une véritable apothéose au maréchal de Moltke, qui a été, dans ces derniers temps, le *grand vicillard* de Prusse. Cette vie, dont soixante-dix ans ont été consacrés à l'abaissement et à la ruine des puissances rivales, ne manque pas d'une certaine grandeur.

Toutefois plus utile au monde entier serait, si elle est sérieuse, la découverte du D^r Koch, de Berlin, lequel prétend avoir trouvé le bacille et le remède de la phthisie. Cette découverte est soumise au jugement de M. Pasteur.

Hollande. Le 23 novembre, après une longue maladie, ou une sorte d'agonie de plusieurs mois, est mort Guillaume III, roi de Hollande, dernier descendant mâle de la maison de Nassau. Il était né en 1817, et il régnait depuis quarante et un ans. Sans doute, Guillaume III n'a pas été irréprochable dans sa vie privée; mais son gouvernement aura été l'un des plus franchement et largement libéraux de ce siècle; en mourant, Guillaume III laisse la Hollande dans un état indépendant et prospère. Pendant son règne, les catholiques ont joui d'une liberté féconde; les religieux français, expulsés et exilés, n'oublieront pas l'accueil qui leur a été fait, sous ce prince, dans ce pays hospitalier.

V. D.

Le 30 novembre 1890.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

Un héros de Loigny : Le comte Henri de Vertamon, par le P. J.-B. DIDIERJEAN	5
La Bible de Sixte-Quint (Deuxième partie), par le P. FERDINAND PRAT	35
La Lutte pour la vie : Microbes contre microbes, par le P. H ^{ic} MARTIN	61
Les Canadiens-Français émigrés dans la Nouvelle-Angleterre (Deuxième partie : Situation religieuse. L'avenir de l'émigration canadienne, par le P. E. HAMON	91
La Chromatique ou science pratique des couleurs, par le P. ED. VILLAUME	124
Encore le baccalauréat (Vingt et unième édition), par le P. A. DE GABRIAC	140
Mélanges.	
Le général de Sonis, par le P. ÉT. CORNUT	150
Choses d'Alsace, par le P. P. BRUCKER	159
Bibliographie	169
Histoire des sources du Droit français. Origines romaines, <i>Adolphe Tardif</i> . — Évolution des genres dans l'histoire de la littérature, <i>Ferdinand Brunetière</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. J. B.	173

LIVRAISON D'OCTOBRE

Marins et Missionnaires : La campagne du <i>Phoque</i> ; occupation de la Nouvelle-Calédonie, par le P. A. DE SALINIS	177
La Bible de Sixte-Quint (Dernière partie), par le P. F. PRAT	205
La vraie et la fausse Jeanne d'Arc au théâtre. Une tragédie de <i>Jeanne d'Arc</i> en 1580, par le P. V. DELAPORTE	225
Un héros de Loigny : Le comte Henri de Verthamon (2 ^e partie), par le P. J.-B. DIDIERJEAN	245

Études d'art chinois. Le dessin en Chine (Suite), par le P. L. GAILLARD	270
Bulletin théologique, par le P. L. DURAND	287
Mélanges.	
M. Émile Faguet et le dix-huitième siècle, par le P. ÉT. CORNUT.	294
Une réponse au sujet du P. Pietrasanta, par le P. G. DESJARDINS	305
Réclamation du T. R. P. Hilaire	307
Bibliographie	335
La Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie, <i>Mgr Languet</i> . — Mémoires de Saint-Simon, <i>A. de Boisliste</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. J. BR.	345

LIVRAISON DE NOVEMBRE

Le Père François Desjacques. Nécrologie	353
Le Miracle au dix-neuvième siècle : Lourdes devant la science, par le P. H ^e MARTIN	355
Les Malfaiteurs littéraires : Les Journalistes, par le P. ÉT. CORNUT.	371
Progrès et Tradition dans l'apologie biblique, par le P. JOS. BRUCKER	395
Les Chartreux et leurs <i>Annales</i> , par le P. H. CHÉROT	410
Études d'art chinois. Le Dessin en Chine (Suite), par le P. L. GAILLARD	436
Marins et Missionnaires : La campagne du <i>Phoque</i> : occupation de la Nouvelle-Calédonie, par le P. A. DE SALINIS (Suite).	457
Mélanges.	
L'Assemblée électorale de Paris (1790-1791), par le P. J. BURNICHON	488
Poésie de septuagénaire, par le P. V. DELAPORTE	498
M. Anatole France et son dernier roman, par le P. P. BRUCKER	503
Bibliographie.	511
Jésus-Christ, <i>R. P. Didon</i> . — Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, <i>C. Sommervogel</i> . — Vie du R. P. Jandel, <i>P.-H.-M. Cornier</i> .	

Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. ÉT. C.	522
---	-----

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

La Dépopulation de la France et la Société d'anthropologie de Paris, par le P. J. BURNICHON	529
---	-----

Progrès et Tradition dans l'apologie biblique (Fin), par le P. J. BRUCKER	560
Le Mont-Saint-Michel en 1890, par le P. V. DELAPORTE	577
Le Miracle au dix-neuvième siècle : Lourdes devant la science (Suite), par le P. H ^o MARTIN	602
Le Projet de loi pour la répression du Duel, par le P. J. PRA	621
Berryer orateur politique et judiciaire 1790-1868, par le P. G. SORTAIS.	634
Mélanges.	
Bitume et Pétrole, par le P. T. PÉPIN	657
Bibliographie.	671
Mme de Staël et son temps. <i>Lady Ellenborough</i> . Mme de Staël et l'Italie. <i>Ch. Job</i> . Mme de Staël. <i>A. Varel</i> . — Edmond Scherer. <i>O. Grœtzel</i> . — Éplague à un règne : Les Dernières années du roi Charles-Albert. <i>Marguis Costa de Beauregard</i> . — Exposé des griefs des catholiques irlandais. <i>Mgr Archevêque de Dublin</i> .	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. V. D.	694

Le Gérant : P.-P. BRUCKER.

FIN DU TOME LI



PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

